



BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE.

(CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.)

ANNÉE 1850.

SECOND VOLUME.

PREMIÈRE LIVRAISON.

RENNES,
LIBRAIRIE DE VERDIER.

PARIS,
LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON,
PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 30.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE.

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE.

ANNÉE 1850.

SECOND VOLUME.

RENNES,
LIBRAIRIE DE VERDIER, RUE DE LA MOTTE-FABLET,
Et chez les principaux Libraires de Bretagne.

PARIS,
LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON,
Place St-André-des-Arts, 30.



MODE ET CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne paraît par numéros brochés de trois à quatre feuilles d'impression sur papier grand in-8.° collé, format de revue, et de trois ou quatre planches lithographiées par des membres de l'Association, ou d'un moindre nombre de planches plus dispendieuses.

Par an quatre livraisons paraissant autant que possible : la première en janvier, la seconde en avril, la troisième en juillet, la quatrième en octobre, et formant chaque année un fort volume accompagné de vingt planches environ.

Le prix est de cinq francs pour les membres de l'Association Bretonne (Classes d'Agriculture et d'Archéologie), et de 10 francs pour les personnes étrangères à l'Association. — Chaque numéro pris séparément 3 francs.

L'abonnement, *exigible d'avance*, se paie par un mandat sur la poste, sans frais, adressé franco à M. Charles Langlois, architecte, trésorier de l'Association (Classe d'Archéologie), à Rennes, galerie Méret (nord).

Ce qui concerne la rédaction doit être envoyé, franc de port, à M. Paul Delabigne-Villeneuve, membre-correspondant de la Direction, à Rennes, rue Saint-Louis.

NOTA. — Les planches seront désormais tirées dans le format in-4.°, afin que les souscripteurs qui voudraient les réunir en dehors du texte, puissent les faire relier sans les plier.

Rennes, imp. de Mme DE CAILA, Champ-Jacquet.

PREMIÈRE PARTIE.

PROCÈS-VERBAUX.

ASSOCIATION BRETONNE.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

CONGRES TENU A LORIENT,

(1er, 2, 3, 4, 5 ET 6 OCTOBRE 1848.)

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

Commune à la Classe d'Agriculture et à la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne.

Dimanche, 1er octobre.

PRÉSIDENCE DE M. RIEFFEL, DIRECTEUR.

Sont assis au bureau : *M. le préfet maritime*, *M. le sous-préfet* et *M. le maire de Lorient*; *MM. Querret*, Inspecteur divisionnaire de la Classe d'Agriculture de l'Association Bretonne pour l'arrondissement de Morlaix, faisant les fonctions de Secrétaire-général, en l'absence de M. Duchâtellier ; *Kerarmel*, Trésorier de la Classe d'Agriculture; *Aymar de Blois*, Président de la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne.

Après les discours prononcés par M. le Directeur de l'Association Bretonne et par M. Querret (de Morlaix), faisant les fonctions de Secrétaire-général de la Classe d'Agriculture, M. Aymar de Blois, Président de la Classe d'Archéologie, prend la parole en ces termes :

Messieurs,

C'est un usage de ces solennelles séances, qu'après que les deux premiers fonctionnaires de l'Association Bretonne ont exposé leur vues pour le progrès de l'industrie agricole, la parole soit accordée à l'organe de la classe d'Archéologie.

Nous tenons et nous devons tenir à cet usage ; car le concours des deux classes qui se réunissent en cette occasion, est le symbole et le témoignage de l'union sur laquelle repose notre Association.

Souffrez donc, Messieurs, que je réclame quelque part de l'attention que les précédents orateurs ont su captiver, pour vous entretenir un moment de l'état présent de nos études archéologiques.

Vous dirai-je qu'elles ont été suivies cette année avec le même zèle, avec la même persévérance que par le passé ? Non, je ne le puis ; et je ne viens pas cependant accuser nos confrères d'inconstance ou d'inertie ; je ne viens pas, après avoir signalé jusqu'ici une marche toujours progressive, vous annoncer aujourd'hui une ère de langueur et de déclin. Non, Messieurs, le goût des recherches historiques ne s'est point affaibli ; l'attention des hommes éclairés se reporte avec le même intérêt sur les arts du moyen âge. Mais en présence des événements qui ont ébranlé l'ordre social jusque dans ses fondements, lorsque la guerre civile, longtemps menaçante, éclatait enfin dans la capitale et couvrait ses places et ses rues de sang et de ruines, comment nos regards se seraient-ils détournés des maux qui désolaient la patrie, comment eussions-nous pu trouver des loisirs pour l'investigation des siècles passés ?

A ces maux ont succedé ceux qui suivent d'ordinaire des commotions violentes et des divisions intestines. L'industrie, le commerce, les arts se sont comme arrêtés dans leur mouvement. Mais est-ce à dire qu'une fatale influence doive suspendre indéfiniment

le cours de l'activité sociale ? Non sans doute. Lorsqu'un nouveau principe vient prendre place dans l'Etat, lorsqu'il réclame des modifications dans le gouvernement, il est permis de craindre en envisageant les partis qui se forment, les dangereuses utopies des uns et les résistances inconsiderées des autres. De là, une vague et juste inquiétude qui ne pourra être calmée que lorsque conciliant tous les droits et tous les intérêts, les institutions du pays auront clairement tracé la voie que nous aurons à parcourir. Ayons foi, Messieurs, dans les destinées que l'Assemblée nationale prépare à la France républicaine et espérons que, quand son œuvre sera accomplie, le pays rassuré recueillera avec usure les avantages dont il est privé depuis l'heure de nos agitations.

Une centralisation exagérée étouffait dans les départements les inspirations de l'esprit public. Les sciences, la littérature et les arts ne trouvaient d'encouragement que dans une seule cité. Ils languissaient hors de la capitale, et c'est à peine si, éloignées de ce foyer unique, nos contrées en recevaient quelques rayons. L'Association Bretonne s'était formée à l'exemple d'autres associations régionales, en opposition aux tendances exclusives et absorbantes d'un régime qui avait amené de si tristes résultats. Un de nos premiers vœux sera exaucé, lorsque, surmontant les susceptibilités ombrageuses qui fomentaient les anciennes divisions, les franchises municipales auront rendu aux localités leur légitime influence ; et l'unité nationale nous deviendra plus chère, lorsqu'elle ne nous imposera que les sacrifices réclamés pour le bien public.

L'œuvre que nous avons commencée aura pour tous d'autant plus d'attraits que cette vie, longtemps éteinte, sera plus ranimée. L'histoire locale qui n'est que la tradition des actes par lesquels elle s'est produite, sera alors interrogée avec le même intérêt qu'elle l'était jadis par nos pères. Et qui sait si, dans chaque région, les arts et les lettres, inspirés par le génie particulier des populations, n'abandonneront pas les errements d'une imitation servile pour prendre les traits propres aux lieux où ils se manifestent ?

Pourquoi faut-il que les deux collègues que votre sollicitude m'avait associés ne puissent pas applaudir ici avec nous à cette heureuse perspective ? L'un d'eux, enfant de cette cité, où son père a laissé comme administrateur des souvenirs qui ne s'effa-

ceront pas, M. de Kerdrel, nous a été enlevé par les suffrages des habitants d'Ille-et-Vilaine, pour aller siéger à l'Assemblée nationale comme représentant de ce département. Personne n'a accueilli avec plus de plaisir que moi la nouvelle d'un choix si bien justifié par le caractère et les talents de notre digne secrétaire; mais, en nous félicitant de la place qu'il occupe dans les conseils de la nation, nous n'en sentons pas moins le vide que son absence a laissé parmi nous. Les loisirs qu'il a pu dérober aux affaires nous ont été consacrés, et il s'est occupé encore cette année d'établir le programme des conférences qui vont commencer pour nous.

Le second de mes collègues dont vous avez remarqué l'absence, M. Ramé, était, vous savez, un des membres les plus actifs de la Classe d'Archéologie. Il a été appelé à Paris par des études spéciales; nous craignons de ne pouvoir plus compter sur lui. Espérons que ces messieurs, sur lesquels reposaient particulièrement les soins de votre administration, ne seront pas entièrement perdus pour elle.

Vous comprendrez, Messieurs, que ces circonstances aient été une cause insurmontable de retard pour les publications que le Congrès de Quimper avait confiées aux soins du bureau. Je vous prierai de vouloir bien pourvoir provisoirement aux fonctions de secrétaire qu'exerçait M. de Kerdrel, et à celles de trésorier qui étaient remplies par M. Ramé. Il deviendra alors possible de publier les procès-verbaux du Congrès de Quimper dont l'impression avait été presque terminée par M. de Kerdrel, lorsqu'il a dû nous quitter. On s'occuperait ensuite des procès-verbaux du Congrès qui va s'ouvrir, et nous aviserions aux moyens de faire paraître les Mémoires qui doivent servir de matériaux pour la revue trimestrielle projetée.

J'avais écrit à M. le secrétaire de la Société d'Archéologie du pays de Galles peu de temps avant la réunion du Congrès de Quimper, et lui avais fait part de l'intérêt que vous mettiez à entrer en relation avec sa savante compagnie. Sa réponse, qui ne m'est parvenue que lorsque notre assemblée venait de se séparer, m'a apporté l'assurance que nos ouvertures avaient été accueillies avec satisfaction. Je me suis empressé d'acquiescer en votre nom à la proposition d'échanger nos publications, qui qui m'a été transmise par l'honorable correspondant. J'ai eu l'hon-

neur de lui adresser vos procès-verbaux, et j'ai déjà répondu aux observations archéologiques auxquelles cette communication a donné lieu. J'attends les publications de la Société Cambrienne, dont diverses circonstances ont retardé l'envoi.

J'ai à vous informer que la Société Cambrienne, comme gage de l'alliance que nous avons désirée, a bien voulu conférer le titre de membre honoraire aux officiers de votre Société. Vous saurez, Messieurs, comment répondre à cette gracieuse initiative.

Je regrettais avec vous, il n'y a qu'un instant, de ne pas rencontrer ici deux de nos confrères. Il en est un autre dont l'absence nous rappelle le souvenir pénible d'une perte récente. Vous comprenez que je désigne M. Cayot-Délandre, Secrétaire de la Société d'Archéologie du Morbihan, sur lequel la tombe s'est fermée, il y a seulement quelques semaines.

Son livre qui a pour titre : *Le Morbihan et ses monuments*, atteste le zèle infatigable avec lequel il s'était occupé des antiquités de ce pays. Que de vestiges, que de pierres druidiques, que de camps surtout il a signalés à l'attention des archéologues ! Avec quelle précision il a su les décrire en quelques mots ! Il écrivait la vie des hommes illustres auxquels la Bretagne a donné naissance, lorsqu'une maladie de langueur occasionnée, dit-on, par une trop constante application au travail est venue le ravir à sa famille, à la science et à ses amis.

La *Biographie Bretonne* à laquelle il donnait ses soins ne sera pas délaissée. Nous en avons pour gage l'activité de son habile collaborateur dans cette entreprise, et le concours que plusieurs des membres de notre Société ont promis à cette publication toute patriotique.

Permettez-moi, Messieurs, d'espérer que nous trouverons dans cette ville le concours et les lumières qui ont jusqu'ici favorisé nos réunions ; nous devons tout d'abord remercier MM. les magistrats de Lorient du bienveillant accueil qu'ils font à l'Association Bretonne.

Les paroles de M. de Blois sont couvertes d'applaudissements unanimes.

Les deux Classes de l'Association Bretonne procèdent ensuite à l'élection du double bureau qui doit diriger leur discussion pendant la durée du Congrès.

Ce scrutin donne pour la Classe d'Archéologie, les résultats suivants :

Président — M. AYMAR DE BLOIS.

Vice-Présidents
MM. AURÉLIEN DE COURSON.
BIZEUL, président honoraire de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure.
LEGALL, conseiler à la cour d'appel de Rennes, président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Secrétaires
MM. CHOPIN, professeur au collége de Lorient.
DE CARCARADEC.
ARTHUR DE LA BORDERIE.

M. de Carcaradec, ayant déclaré ne pouvoir accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, M. GUSTAVE LEJEAN (de Morlaix) est choisi pour les remplir à sa place.

M. le directeur de l'Association Bretonne déclare la séance levée.

Pour le secrétaire-général de la Classe d'Archéologie,
L'un des secrétaires délégué,

ARTHUR DE LA BORDERIE.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

PREMIÈRE SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS.

M. CHOPIN, *Secrétaire.*

Lundi, 2 octobre, 7 heures du matin.

M. le Président donne lecture du programme des questions proposées à la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne pour le présent Congrès.

PROGRAMME

DES QUESTIONS PROPOSÉES POUR LE CONGRÈS DE LORIENT.

PREMIÈRE PARTIE.

ARCHÉOLOGIE PROPREMENT DITE.

1° Quelles inductions la multiplicité et l'importance des monuments celtiques que l'on rencontre dans le département du Morbihan et particulièrement dans les communes d'Erdeven, de Plou-

harnel, de Carnac et de Loc-Maria-Ker, peuvent-elles fournir sur l'histoire de ce pays et sur sa population comparée à celle des autres contrées de l'Armorique?

2° Quelle destination probable peut-on assigner au monument de Carnac?

3° Quels sont les principaux établissements romains dont il existe des vestiges en Bretagne et particulièrement dans le Morbihan?

4° Déterminer les points illustrés par la campagne de César contre les Venètes; reste-t-il sur le sol quelque vestige qui paraisse se rapporter à cette expédition?

5° Signaler et décrire les principaux édifices *religieux, civils et militaires* du Morbihan.

6° Signaler et décrire les principaux monuments de la sculpture bretonne, jubés, stalles, autels, croix, tombeaux, fonts baptismaux, principalement ceux qui appartiennent au département du Morbihan.

7° Décrire les anciennes pièces d'orfévrerie et les vitraux existant dans la Bretagne.

(Cette question, qui a déjà reçu une solution assez complète pour les départements d'Ille-et-Vilaine et du Finistère, n'a pas encore été abordée pour le Morbihan, les Côtes-du-Nord et la Loire-Inférieure. On croit devoir la recommander d'une manière spéciale aux archéologues de ces départements).

8° Quels sont les saints particulièrement vénérés en Bretagne? Quels sont ceux qui ont vécu dans ce pays? Quels sont ceux dont le culte a été importé soit de la Cambrie, soit d'autres contrées?

Signaler les caractères et attributs qui distinguent chacun d'eux dans leurs anciennes représentations.

9° Quelle fut antérieurement au XVIIe siècle l'importance de la marine militaire et de la marine marchande en Bretagne?

Quelles sont les anciennes représentations de navires figurées sur nos monuments qui pourraient offrir quelque lumière sur la chronologie de l'art dans nos constructions navales?

10° Signaler les découvertes de monnaies bretonnes.

11° Communiquer les documents inédits ou renseignements recueillis sur les artistes bretons, architectes, peintres, sculpteurs, orfèvres, musiciens, etc.....

DEUXIÈME PARTIE.

HISTOIRE, INSTITUTIONS, LINGUISTIQUE.

12° Serait-il possible de déterminer l'ordre des circonscriptions qu'ont suivi dans leurs variétés les costumes des cultivateurs bretons (1)? Les types de quelques-uns de ces costumes auraient-ils été empruntés de ceux des classes supérieures?

13° Les zônes marquées par la diversité des usages agricoles en Bretagne, comme par exemple la prédominance, soit de l'industrie pastorale, soit de l'industrie du labour, soit le régime des friches, etc... correspondent-elles à d'anciennes divisions territoriales? Quelles sont les contrées où ces usages rappellent le plus ceux des Bretons insulaires?

14° Quelles ont été aux différentes époques de l'histoire les principales divisions du territoire compris dans le département du Morbihan? Quels étaient les abbayes, collégiales, monastères, établissements de l'ordre du Temple existant dans cette circonscription?

15° Quel était au moyen âge l'état du commerce et de l'industrie manufacturière en Bretagne? Avec quels pays la Bretagne entretenait-elle particulièrement des relations commerciales?

16° Quels ont été, depuis le moyen âge jusqu'au XVIIIe siècle, les progrès de l'art de constructions navales appliqué, soit à la marine militaire, soit à la marine marchande?

17° Tracer l'histoire de la ville et du port de Lorient.

18° Quelle comparaison peut-on établir entre les chants populaires de la Bretagne Armoricaine et les poésies nationales des Gallois sous le double point de vue du fonds et de la forme!

16° Peut-on démêler dans la langue bretonne un élément gaulois ou armoricain..... Cette distinction, si elle existe, vient-elle corroborer ou bien vient-elle infirmer celle que des historiens modernes ont établie entre les Galls et les Kymrys?

20° Fixer avec précision la date de la naissance de saint Gildas, fondateur du monastère de Ruis et auteur du *De excidio Britan-*

(1) Cette question avait été abordée, l'an dernier, au Congrès de Quimper, dans un intéressant mémoire; l'assemblée, pour en assurer une étude plus complète, a décidé qu'elle serait rétablie au programme du Congrès de cette année.

niæ. Y a-t-il lieu de distinguer ce Gildas d'un autre saint du même nom, auquel quelques auteurs donnent le surnom d'*Albanien ?*

L'assemblée détermine, comme il suit, l'ordre et le jour dans lequel devront être traitées ces diverses questions :

Lundi matin. — Questions 1 et 2.

Lundi soir. — Question 8.

Mardi matin. — Questions 10, 11 et 14.

Mardi soir. — Questions 12 et 13.

Mercredi matin. — Questions 3, 4, 5, 6 et 7.

Mercredi soir. — Questions 9, 15, 16 et 17.

Jeudi matin. — Pas de séance.

Jeudi soir. Questions 18, 19 et 20.

Vendredi matin — Questions qui n'auraient pu être traitées, faute de temps, dans les séances qu'on leur a assignées. Communications diverses de M. le Président de la Classe d'Archéologie. Délibération sur quelques mesures à prendre pour l'administration des affaires de ladite classe.

Cette opération terminée, M. le Président met en discussion la 1re question du programme, appelée par l'ordre du jour, et ainsi conçue :

« Quelles inductions l'importance et la multiplicité des monuments celtiques que l'on rencontre dans le Morbihan, et particulièrement dans les communes d'Erdeven, Plouharnel, Carnac et Locmariaker, peuvent-elles fournir sur l'histoire de ce pays et sur sa population comparée à celle des autres contrées de l'Armorique ? »

M. Bizeul donne lecture, à ce sujet, d'une note que l'on peut résumer ainsi : — Les monuments composés de pierres brutes, si fréquents en Bretagne et généralement connus sous le nom de monuments druidiques, ne sont point particuliers à la péninsule armoricaine, ni à la Gaule, ni même aux contrées diverses anciennement occupées par la race celtique. Non seulement, aujourd'hui encore, il en existe de semblables sur les points les plus éloignés du globe, à Malte, dans l'Inde, en Amérique (1); mais on les retrouve aussi en grand nombre chez les nations les

(1) *Voy.* Courson, *Hist. des Peuples bretons*. t. I, p. 60.

plus vieilles et aux époques les plus reculées du monde ancien. Ainsi, par exemple, dans l'Ancien-Testament, nous voyons fréquemment Dieu parlant à ses prophètes, ordonner aux Hébreux d'élever des monuments formés de pierres brutes en commémoration de quelque victoire ou de quelque faveur divine (1); ou encore leur prescrire d'abattre les idoles et les autels de pierre chez les ennemis vaincus. M. Bizeul conclut de là que si la multiplicité des monuments de cette espèce à Carnac, Plouharnel, Locmariaker, etc., atteste évidemment l'importance considérable de ces localités en des temps plus anciens, et par suite l'affluence d'une population nombreuse sur ces points de notre littoral, il est absolument impossible de fixer d'aucune manière l'époque où ces monuments ont été dressés, et par conséquent aussi l'époque où les localités qu'ils illustrent ont joui d'une semblable importance.

A l'occasion de cette note, *M. le président*, *MM. de Courson* et *de la Borderie* présentent quelques observations critiques. — Les honorables membres reconnaissent, avec M. Bizeul, que les monuments formés de pierres brutes, ont été en usage chez presque tous les peuples et aux époques les plus reculées de l'histoire. Mais de là ne suit pas l'impossibilité d'assigner, approximativement au moins, une époque à cette importance antique reconnue par M. Bizeul lui-même au territoire de Locmariaker, Carnac, Erdeven, etc.

En effet, s'il est certain que les Celtes n'ont pas été les seuls à élever des monuments de pierres brutes, il est au moins incontestable (et M. Bizeul ne le conteste pas), qu'ils en ont élevé de tels. Bien plus : de tous les peuples qui ont occupé ou dominé notre péninsule, les Celtes de la Gaule sont le seul à qui nous puissions rapporter les monuments de cette sorte qui s'y rencontrent; car on ne peut évidemment les rapporter ni aux Romains, sectateurs du polythéisme gréco-latin, et dont nous connaissons d'ailleurs les monuments, ni aux émigrés bretons des ve et vi^e siècles qui étaient chrétiens, ni aux barbares germains qui n'eurent non plus de relations suivies avec notre péninsule, qu'après leur propre conversion au Christianisme. D'autre part, la science historique n'a pu, jusqu'à présent, découvrir dans les

(1) *Voy. entre autres Lib. Jos.*, IV, v. 1 à 18.

Gaules, aucune race occupante antérieure à la race Celtique. Tant qu'une pareille découverte n'aura point été faite (et l'on peut affirmer qu'elle ne le sera jamais), c'est donc aux Celtes Gaulois qu'il convient d'attribuer les monuments de pierres appelés *Druidiques*, que l'on rencontre en Bretagne, et spécialement à Locmariaker, Carnac, etc. C'est donc de l'époque celtique que l'on doit faire dater l'importance historique de ces localités. César, d'ailleurs vient ici à notre aide, puisqu'il affirme d'une manière éclatante la prépondérance des Vénètes en général sur les tribus gauloises environnantes. Pour ce qui regarde en particulier Locmariaker, le nombre et l'importance des monuments celtiques qu'on y rencontre, donnent certainement un très-grand crédit à l'opinion qui place en ce lieu la capitale des Vénètes avant César, et ne voit dans Vannes qu'une ville de création romaine où les vainqueurs auraient transporté le siége de la métropole, dans le but d'affaiblir l'influence de la vieille capitale gauloise. Ce qui reste certain en tous les cas, c'est que celle-ci conserva, même après la conquête, une bonne part de son importance antérieure : les nombreux et considérables débris de constructions ou d'antiquités gallo-romaines qu'on y découvre chaque jour (1), ne permettent pas d'en douter. Ce qui ne peut non plus guère être contesté, c'est que l'importance de la population gauloise indigène du pays de Vannes, comparée à celle des autres parties de la péninsule, survécut à la période de la domination romaine. Et en effet, divers monuments du VIe siècle, la vie de saint Melaine entr'autres (2), nous prouvent que, dans tout le territoire occupé par les émigrés bretons avant le milieu du IXe siècle, le pays de Vannes est celui où la population gauloise indigène était demeurée le plus compacte et le plus influente. M. Bizeul a donc eu tort de soutenir qu'il nous est impossible de déterminer, au moins par approximation, l'époque où Locmariaker, Carnac et en général le pays de Vannes, ont possédé cette importance par-

(1) On y a trouvé des monnaies, des substructions nombreuses, des débris de murailles, tellement considérables, que quelques antiquaires seraient tentés d'y voir une enceinte urbaine, les ruines d'un *cirque*, etc.

(2) Voy. *Vit.* S. MELAN. ap. Boll. *Acta* SS. JANUAR. t. I, p. 331, et les *Procès-verbaux* du Congrès tenu à Rennes en 1844 par l'Association Bretonne (Classe d'Archéologie), p. 38.

ticulière, dont font encore foi de nos jours, les nombreux monuments druidiques qui couvrent ce territoire. Nous venons de montrer au contraire que cette importance, antérieure quant à son origine, à la conquête des Gaules par les Romains, s'était soutenue d'une manière suffisamment sensible, jusque vers le IXe siècle de notre ère.

A l'appui de l'opinion qui vient d'être émise touchant l'importance de Locmariaker au temps de la domination romaine, *M. Kerarmel*, Trésorier de la classe d'Agriculture de l'Association Bretonne, rappelle qu'il existait sur la rivière d'Auray, (un peu au-dessous du confluent de cette rivière avec celle de Pontsal), un ancien pont romain qui est resté connu des marins et des habitants du pays sous le nom de *Pont de César*. Aujourd'hui encore à marée basse, par une mer calme et limpide, on distingue facilement au fond de l'eau des vestiges de cette construction antique; bien des personnes ont pu voir grand nombre de briques et de pierres qui en provenaient, dont la forme et la coupe attestaient évidemment une origine romaine et qu'on a depuis employées aux environs dans des constructions modernes, où il est assez facile de les reconnaître. Sur la rive gauche de la rivière d'Auray et comme formant en quelque sorte la tête de ce pont, on voit encore un tumulus que les gens du pays appellent la *Motte aux fées*. Evidemment, ajoute M. Kerarmel, ce pont ne pouvait avoir d'autre destination que de mettre en communication Locmariaker et Vannes, en servant de passage à une voie romaine qui reliait ces deux villes entre elles.

MM. de Courson et *de la Borderie* applaudissent à la justesse de ces observations qui concordent si parfaitement avec leur propre opinion.

Personne ne demandant plus la parole sur cette question, *M. de Ploësquellec* dépose sur le bureau cinq petites statuettes en terre cuite verdâtre et vernissée, dont la longueur varie entre trois et cinq pouces environ, et dont la face antérieure reproduit la forme si connue des momies égyptiennes, tandis que le dos, lisse, est chargé de caractères hiéroglyphiques. Ces curieuses figurines ont été découvertes dans la commune de Plougonven (1) au milieu de ruines antiques qui, suivant M. de Ploësquellec,

(1) Arrondissement de Morlaix, Finistère.

semblent d'après tous les indices reconnaissables, provenir de quelque construction gallo-romaine. L'honorable membre pense qu'il serait intéressant de rechercher comment ces petites antiquités, dont l'origine égyptienne, ou tout au moins africaine, semble évidente, ont pu se trouver enfouies dans le sol de notre péninsule. Il exprime en conséquence l'intention d'offrir à la Société Archéologique du Finistère deux ou trois de ces statuettes et prie M. le Président de vouloir bien les lui transmettre.

M. le Président, au nom du Congrès, remercie M. Ploësquellec de son intéressante communication, accepte avec reconnaissance son offre gracieuse, et déclare la séance levée à neuf heures et demie du matin.

Le Secrétaire,

CHOPIN.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

DEUXIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS.

M. DE LA BORDERIE, *Secrétaire.*

Lundi 2 octobre, 7 heures 1/2 du soir.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 2e question du programme, ainsi conçue :

« Quelle destination probable peut-on assigner au monument de Carnac ? »

Les membres du Congrès qui se sont fait inscrire sur cette question se trouvant absents, la discussion en est remise à une séance subséquente.

L'ordre du jour appelle la question 8e du programme :

« Quels sont les saints particulièrement vénérés en Bretagne ? » Quels sont ceux qui ont vécu dans ce pays ? Quels sont ceux » dont le culte a été importé soit de la Cambrie, soit d'autres con- » trées ? — Signaler les caractères et attributs qui distinguent » chacun d'eux dans leurs plus anciennes représentations ? »

M. de la Borderie a la parole sur cette question. Il commence par déterminer le but qu'il se propose. — La question qui est en ce moment soumise aux discussions de l'Assemblée semble au premier abord purement, ou tout au moins principalement archéologique. Et cependant, ajoute M. de la Borderie, je crois

qu'elle a aussi son côté historique ; je crois surtout une introduction historique absolument indispensable pour la clarté de la discussion du côté purement archéologique de la question. Et de fait, si l'archéologue ignore le caractère spécial du role joué par l'élément religieux et spécialement par les saints dans la formation de la société bretonne-armoricaine, comment aura-t-il l'intelligence des usages, des traditions, des monuments de toute sorte que le culte des saints a fait germer en si grand nombre sur tous les points de notre péninsule? Et ne croyez pas que nos hagiographes (Albert Legrand, Lobineau, Déric) aient épuisé la matière ; je dirais plutôt qu'ils ne l'ont point abordée. Ils ont bien dit ce que les saints bretons avaient fait pour le ciel, ils n'ont point dit ce qu'ils avaient fait pour la terre. Ils n'ont point dit pourquoi, avant même que l'Eglise eût parlé, la voix populaire leur a décerné des couronnes et dressé des autels. — Jusqu'à présent, en un mot, l'histoire politique et l'histoire ecclésiastique des Bretons du continent ont été traitées à part et isolées l'une de l'autre : je voudrais montrer quels rapports les unissent et combien ces rapports sont profonds. Ce n'est point de l'histoire ou de l'organisation intérieure de l'Eglise bretonne que je veux traiter, mais de l'influence exercée par cette Eglise sur la société temporelle à qui elle était liée, en un mot du rôle social et terrestre de l'Eglise bretonne.

— Quelle part doit-on assigner à l'élément religieux, *ecclésiastique*, et en particulier aux saints, expression suprême de cet élément, dans la formation de la société politique fondée aux ve et vi^e^ siècles en Armorique, par suite de l'établissement des Bretons émigrés?

Telle est, dans son énoncé le plus bref, la question que je vais examiner, et dont je crois l'examen indispensable pour donner de la clarté et de la valeur aux discussions archéologiques qu'appelle la question 8e de notre programme. Cet énoncé indique suffisamment les limites où je me renferme : puisque je veux spécialement étudier la *formation*, les origines de la société bretonne-armoricaine, je ne franchirai guère le ixe siècle ; puisque j'étudie exclusivement la société *bretonne*-armoricaine, je n'aurai pas à parler des saints gallo-franks ou gallo-romains des diocèses de Rennes et de Nantes ; ces deux diocèses en effet n'ont jamais fait partie de la *Bretagne* armoricaine avant le ixe siècle.

Nous rechercherons quel a été le rôle de l'élément religieux : 1° Dans le fait même de l'émigration des Bretons insulaires; 2° dans la colonisation de notre péninsule par ces émigrés.

I.

Laissons tout d'abord de côté cette chimère d'une colonisation militaire et conquérante qui eût été, nous dit-on, opérée dès la fin du IVe siècle par Conan Mériadec et les Bretons de l'armée de Maxime : nous avons prouvé l'année dernière que cette prétendue conquête de 383 doit être mise au rang des fables, et Conan Mériadec, à côté de Pharamond (1). La véritable origine de la nation bretonne armoricaine se trouve dans cette longue émigration des Bretons insulaires qui, chassés de leur île par la conquête anglo-saxonne, vinrent, aux Ve et VIe siècles de notre ère, chercher une nouvelle patrie en Armorique (2).

La domination des Saxons en Grande-Bretagne fut chaudement combattue, s'étendit *progressivement*, et mit plusieurs siècles à atteindre ses limites définitives. D'où il faut conclure que l'émigration des Bretons en Armorique fut *successive;* c'est à dire qu'elle ne s'accomplit point d'un seul coup, mais au contraire par une suite d'émigrations partielles, généralement peu nombreuses qui, durant plusieurs siècles, sortirent presque incessamment de la vieille île bretonne, à mesure que l'épée saxonne, poussant en avant les indigènes, élargissait ses propres frontières.

Les Saxons, adorateurs d'Odin, poursuivaient d'une haine toute particulière les temples et les ministres du Christ. Ils rasaient les églises et les monastères, ou se plaisaient à y mettre leurs propres idoles; ils égorgeaient les prêtres sur l'autel, je-

(1) Voy. le *Bulletin Archéolog. de l'Association Bretonne*, 1re livrais. (Procès-verbaux du Congrès de Quimper), p. 52—59, et surtout dans la *Biographie Bretonne* (6e livrais.) l'article CONAN MÉRIADEC.

(2) L'arrivée en Grande-Bretagne des Saxons d'Hengist, auteurs de la conquête, est de 449 ou 450 (Voy. Bède, *Hist. eccl.* I, 15 et Florent. Wigorn. *Chronic. ad ann*, 450). La première bataille des Saxons contre les Bretons insulaires est de 455 (Voy. *Chronic. Saxonic.* édit. Gibson, *ad ann.* 455). Les premières émigrations d'insulaires en Armorique doivent être de 460 environ. Déjà en 461, au premier concile de Tours, on trouve un Mansuetus, *évêque des Bretons*.

taient au feu les manuscrits de la Bible, enterraient sous des monceaux de décombres les tombes vénérées des martyrs, pour qu'on ne pût désormais en reconnaître la place (1). Si bien que Gildas s'écrie : « Cette invasion terrible a réalisé chez nous les lamen- » tables paroles du prophète, lorsqu'il dit : *Seigneur, ils ont in-* » *cendié votre sanctuaire et souillé vos sacrés tabernacles. — Les* » *nations ont envahi votre héritage et profané votre saint temple!* (2) » Un autre ajoute que les barbares détruisirent la foi chrétienne dans presque toute l'île (3).

Aussi l'Eglise bretonne s'associa-t-elle énergiquement à la résistance des indigènes. Tout le monde connaît les invectives de Gildas contre les barbares, et aussi cette belle histoire des deux cents (4) moines de Bangôr qui, pendant que les guerriers bretons combattaient près de Chester les Angles du Northumbre, priaient, sur une colline en vue du champ de bataille, pour le triomphe de leurs compatriotes, et qui furent tous égorgés jusqu'au dernier, par les barbares vainqueurs. Cet héroïsme se renouvela sur tous les points. On en trouve la preuve dans tous les documents relatifs à cette époque, et entre autres, dans le Cartulaire de Landaff, d'où je pourrais tirer plus d'un trait analogue (5). — Ainsi, dans cette tragique lutte des indigènes contre

(1) « Ecclesias et ecclesiastica loca ad solum usque destruebant, sacerdotes juxta altaria trucidabant, Sacras Scripturas igne concremabant, per sanctorum martyrum sepulturas cumulos terræ congerebant. » Matth. Westmonast. *Flor. histor.* ad ann. 462. — « Bonitate fidei Christianæ per adventum Cerdici (West-Saxonum regis primi) exclusa, secundo monachi interficiuntur in ecclesia... In Wentana civitate (Wenchester); et de monasterio Christi... ecclesia illa templum efficitur Dagon. » *Histor. Winton. eccl.* ap. Usser. *Eccl. britann. antiq.* édit. in-f°, p. 249.

(2) Gild. *de Excidio*, c.

(3) « Nec prælatis ecclesiarum vel rebus ecclesiasticis parcentes, Christianitatem pene totam insula deleverunt. » Matth. Westmon *Flor. histor.* ad ann. 511. V. ap. Usser. *ibid.*, p. 249.

(4) Quelques chroniqueurs disent *douze cents;* au reste, sur cette histoire, voy. Bède, *Hist. eccl.*, II, 2, et le *Chronic. Saxonic.* ann. 607.

(5) Par exemple le suivant; seulement l'issue fut plus heureuse qu'à Chester : « Tempore predicti regis Idon venerunt Saxones in regionem suam deprædari, et ipse cum exercitu suo secutus est illos. Et in via sua venit ad S. Teliaum (S. Teliaw) manentem tunc temporis cum clericis suis apud podum suum Lanngarth,

les envahisseurs, tandis que les guerriers combattaient par l'épée, les prêtres combattaient par la prière. En face des ennemis, ils levaient les mains au ciel pour le salut de la nation, présentant au fer saxon leur poitrine découverte, prêts à tomber avec leurs frères en holocauste patriotique. On conçoit sans peine que ce dévouement généreux, cette communauté des périls les plus extrêmes embrassée librement (jointe à d'autres causes encore, trop longues à expliquer ici), aient serré d'un nœud indestructible l'alliance du peuple et de l'Eglise. L'Eglise avait donné au peuple le baptême chrétien par l'eau, et maintenant elle-même recevait comme un baptême patriotique dans les flots de son propre sang. La popularité qu'elle en acquit fut immense, et déjà, *à priori*, il est très-naturel de penser que ceux des clans bretons qui se virent contraints d'aller chercher un refuge au-delà des mers, prirent fréquemment pour chefs d'émigration, ces moines et ces évêques qui les avaient naguère menés au combat, qui les avaient soutenus, encouragés, fortifiés de leur exemple et de leurs prières.

Et cependant, c'est ce dont les historiens ni les hagiographes bretons ne semblent s'être doutés. Tous, même ceux qui nous font grâce de Conan Mériadec, tous nous représentent l'émigration bretonne, comme exclusivement dirigée par des chefs militaires. Ce qu'on doit entendre par ce mot d'*émigration bretonne*, c'est l'ensemble de toutes les bandes d'émigrés, plus ou moins nombreuses qui, durant plusieurs siècles, (à partir de l'an 460 ou environ), sont venues successivement et presque incessamment débarquer en Armorique. Or, je crois pour ma part que si, parmi

et deprecatus est illum nimium et omnes clericos suos, ut pro illo et toto exercitu suo Deum deprecarentur. Et venit S. Teliaus cum eo usque ad montem in medio Cressinic, prope Trodi, stans et orans Deum omnipotentem ut populo suo deprædato succurreret; et exaudita prece sua,... versis hostibus in fugam reversus est rex etc. » *Lib. Landav.*, p. 116. Cet *Idon* était roi du pays de Gwent, auj. comté de Monmouth. La *Trodi* ou, dans l'orthographe actuelle, la Trothy, est une rivière qui coule de l'O. à l'E., et se jette dans la Wye, un peu au-dessous de la ville de Monmouth : sur la rive droite de la Trothy se trouve la paroisse de *Cressinic*, auj. *Llandeilo Cresseney* et dans la carte de Camden (*Britannia*, édit. d'Amsterdam, 1646). *Llantelio Crysseny* (Ecclesia Teliavi in Cressynyc). Un peu au sud de Llandeilo Cresseney est *Lanngarth*, qui est écrit *Llanarthe* dans Camden.

ces bandes, beaucoup étaient conduites par des chefs *militaires*, un aussi grand nombre, tout au moins, avaient pour guides des chefs *ecclésiastiques*. Voyons.

Ecoutons tout d'abord passer sur les flots les barques des pauvres fugitifs :

« Ils se rendaient (nous dit Gildas) aux contrées d'outre-mer, » poussant un long gémissement, et sous leurs voiles gonflées, » en place de la chanson des rameurs, psalmodiant ces paroles » de David : *Vous nous avez livrés, Seigneur, comme des agneaux » à la boucherie ; vous nous avez dispersés parmi les nations !* (1) »

Ce chant ecclésiastique, qui mène en quelque sorte le chœur des lamentations de l'exil, ne nous révèle-t-il pas déjà très-clairement quels guides et quelle influence président à la conduite de l'émigration ?

Mais nous avons plus que des inductions. Si j'ouvre les Actes originaux des saints qui sont venus de l'île s'établir en notre péninsule, je les vois tous arriver avec des armées de disciples : saint Tugdwal en avait soixante-douze, saint Léonore soixante-treize, saint Briok (ou saint Brieuc) cent soixante-huit (2), etc. Ces chiffres élevés eussent déjà pu faire soupçonner aux historiens que les émigrations de nos saints étaient bien plus que des émigrations individuelles ; mais parce que les légendes (3) citent toujours les clercs en première ligne et ne donnent jamais le chiffre des émigrants laïques dont ceux-ci se trouvaient accompagnés, ils se sont apparemment imaginés que les bandes venues en Armorique à la suite des saints de l'île de Bretagne étaient purement ecclésiastiques. Grande erreur, comme on va le voir, et là-dessus j'en appelle aux légendes elles-mêmes. Dans les Actes de saint Paul-Aurélien, premier évêque de Léon, on lit ce qui suit, au sujet du passage de ce saint en Armorique :

(1) « Alii transmarinas petebant regiones cum ululatu magno, ceu celeusmatis vice hoc modo sub velorum sinibus cantantes : *Dedisti nos tanquam oves escarum, et in gentibus dispersisti nos.* » Gild., *De Excid.*, C. Il faut renoncer à rendre l'harmonie lamentable de l'*ululatu magno*.

(2) *Voy.* D. Lobineau, *Vies des saints de Bret.*, in-f°, p. 56 ; et Bolland., *Acta sanctorum*, t. I, maii, p. 93 et t. I, julii, p. 121.

(3) Ce mot n'est pris ici dans aucune acception défavorable, mais comme simple synonime d'*Actes des saints*.

« Il avait avec lui douze prêtres du Christ, beaucoup d'autres » personnes qui lui étaient attachées, soit par les liens du sang, » soit par ceux de l'affection, et un nombre d'esclaves proportionné (1). »

Ce ne sont donc pas seulement leurs disciples, leurs clercs que les moines et les évêques de l'île de Bretagne emmènent avec eux sur le continent : ce sont aussi leurs parents, leurs amis, les serviteurs de leurs amis et de leurs parents. Et vous savez, Messieurs, combien est compréhensif chez la race bretonne ce terme de *parents* ; vous savez qu'au xe siècle, dans les lois Cambriennes, les liens de la parenté *légale* (déjà sans aucun doute plus restreinte qu'au vie siècle) s'étendaient cependant encore jusqu'au dix-huitième degré (2). On peut juger par là de l'importance des émigrations dirigées par nos saints. Et n'imaginez pas que je sois allé chercher dans la vie de saint Paul un fait exceptionnel. Il est facile d'en retrouver plusieurs fois la confirmation dans les légendes originales qui nous restent, encore bien que ces légendes, aujourd'hui malheureusement en bien petit nombre, soient généralement peu explicites. Les Actes de saint Magloire, entre autres, nous disent formellement que saint Samson (cousin de saint Magloire) passa en Armorique *cum tam clericorum* QUAM LAICORUM *collegio* (3). Et si l'on veut encore quelque chose, non de plus

(1) « Erant cum eo (S. Paulo) XII Christi sacerdotes, ejus fidei commilitones, et alii plures tam affinitate carnis, quam caritatis affectu eidem sancto viro adhærentes cum sufficienti mancipio. » Ap. Boll., t. II, martii, p. 115.

(2) Les lois de Galles comptent les degrés de parenté en ligne collatérale à la manière de l'Eglise, c'est à dire qu'elles n'en comptent qu'un seul là où le Code civil en compte deux. Exemple : d'après le Code civil les cousins germains sont parents au quatrième degré et les cousins issus de germains, au sixième ; suivant la computation canonique adoptée par les Gallois, les cousins germains sont parents au deuxième degré, les issus de germains, au troisième, et ainsi de suite. Or les lois Cambriennes nous apprennent en maint passage que la parenté ou le clan [*kenedl*] s'étendait jusqu'au neuvième degré, jusqu'à la neuvième génération en remontant à l'auteur commun, c'est à dire jusqu'au dix-huitième degré, en suivant le système du Code civil.

[3] « Avec une bande, une troupe [*collegium*] composée tant de clercs que de laïques. » *Voy.* Vit. S. Maglorii, ap. *Acta SS. Ord. S. Bened.*, Sæc. Ie, p. 223; et aussi la Vie de S. Léonore, ap. Boll., t. I, julii, p. 121 ; celle de S. Armel dans Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 79 et les Actes de sainte Ninnoc, ap. Boll., t. I, junii, p. 410; etc.

concluant, mais de plus explicite, qu'on lise les Actes de saint Teliaw. — Une épidémie cruelle, connue sous le nom de *peste jaune* (1), désolait la Cambrie, emportant les hommes et les animaux, semant partout la mort. Saint Teliaw, évêque de Landaff, primat de tout le Dehenbarth (South-Wales actuelle) tenta de fléchir le courroux céleste :

« Alors (nous disent les Actes) grâce aux prières de saint Teliaw » et de plusieurs autres saints, la colère divine s'apaisa quelque » peu ; et Teliaw, sur un avertissement venu du ciel, se réfugia » en des régions lointaines avec tous ceux que le fléau n'avait » point encore moissonnés (*cum his qui residui fuerant*). Et voici » comment cela s'accomplit : un ange dit à Teliaw : — Lève-toi, » rassemble les débris de ta nation (*reliquias gentis tuæ*), et te » mettant à leur tête va-t-en aux pays d'outre-mer.—Saint Teliaw » se leva donc, et emmenant avec lui plusieurs évêques ses suf- » fragants, et des personnes de toutes les classes, et des hommes » et des femmes, il gagna d'abord le Cornwall ; puis de là se » rendit avec tous ses compagnons chez les habitants de l'Armo- » rique qui lui firent un accueil empressé (2). »

Ce texte n'a pas besoin de commentaire. Il y a, à la suite de saint Téliaw, non seulement des clercs, non seulement des parents et des amis, mais des gens de tout sexe et de toute condition, une nation ou au moins une tribu tout entière. Objectera-t-on qu'ici la cause de l'émigration c'est la peste jaune non l'invasion saxonne, l'épidémie non la guerre? cause pour cause il n'importe, puisque le fait est le même et du même temps. Il s'agit toujours d'une émigration *outre mer* : et pourrait-on nous dire en quoi il

(1) « Flava pestis, » *Lib. Landav.*, p. 101, 123 : en gallois *y gall velen*, *voy.* Usser *Brit. Eccl. ant.*, p. 75.

(2) « ... Deinde ira Dei ad tempus pacata oratione ejus [Teliavi] aliorumque sanctorum, cœlitus admonitus est [Teliavus] et *cum his qui residui fuerant* recessit in longinquas regiones.... Et factum est ita, dicente angelo ad S. Teliaum : « Surge, vade ultra mare, et congrega *reliquias gentis tuæ* ut te sequantur..... » Surrexit igitur S. Teliaus, adducens secum quosdam suffraganeos episcopos suos, et *cæterorum ordinum viros, cum utriusque sexus hominibus, viris et mulieribus;* et devenit primitus ad Cornubiensem regionem [la Cornouaille anglaise]...... Et inde perrexit sanctus cum suis comitibus ad Armoricas gentes, et bene continuo susceptus est ab eis. » Vit. S. Teliavi in *Lib. Landav.*, p. 102, 103. Ce passage de S. Teliaw en Armorique eut lieu vers le milieu du VIe siècle.

eût répugné davantage aux Bretons de prendre pour guides leurs chefs ecclésiastiques quand ils émigraient devant la guerre, que quand ils émigraient devant la peste ?

Voici donc le résultat auquel nous sommes arrivés :

Les émigrations de nos saints sont autre chose que des émigrations individuelles ou des émigrations purement ecclésiastiques. Ce sont des bandes véritables, des clans, et quelquefois des tribus tout entières que les moines et les évêques de l'île de Bretagne amènent avec eux dans notre péninsule ; — ou du moins de ces tribus et de ces clans ce que le fer et la peste ont épargné. — Et l'on peut affirmer en thèse générale (sauf le cas de preuve formelle du contraire) *qu'à chaque saint qui débarque en Armorique venant de la Grande-Bretagne, c'est une nouvelle bande d'émigrés qui débarque avec lui.* Principe assez inaperçu jusqu'ici, et qui n'en sera pas moins, si je ne me trompe, singulièrement fécond quand on voudra étudier d'une manière sérieuse l'histoire de l'émigration bretonne.

Quoi qu'il en soit, nous savons maintenant à n'en pouvoir douter que, dans l'histoire de cette émigration, l'élément ecclésiastique et en particulier les saints, tiennent une place immense ; nous savons que les moines et les évêques de l'île de Bretagne ont partagé avec les chefs de guerre l'important privilége de guider sur les flots les barques des émigrans Bretons ; nous savons pourquoi, enfin, de ces barques fugitives, par dessus le concert varié des lamentations individuelles, monte et s'élève, comme la voix du commandant, la solennelle psalmodie des chants ecclésiastiques.

II.

Pour se rendre un compte exact de la part qui revient à l'élément religieux dans la formation de la société bretonne-armoricaine, il est indispensable d'exposer d'abord en quelques mots l'état où se trouvait notre péninsule, tant sous le rapport de la civilisation *morale* que sous celui de la civilisation *matérielle*, lors de l'arrivée des premières émigrations bretonnes.

Quant à la civilisation morale, elle en était encore au druidisme. Les missionnaires chrétiens, venus de Tours, avaient bien converti les Rédons, les Namnètes, la partie *ouverte* de la péninsule (déjà entamée d'ailleurs par le polythéisme romain), et fondé

vers le commencement du IVe siècle les églises de Rennes et de Nantes. Mais quant à pénétrer dans l'intérieur, quant à franchir cette ligne protégée par le Coësnon, la Rance, la Vilaine, couverte par cette immense fôret de Brékilien qui du voisinage de Rennes s'enfonçait jusqu'au cœur de la péninsule en rayonnannt dans toutes les directions, les missionnaires gallo-romains, malgré de courageux efforts, n'en vinrent jamais à bout. Derrière cette ligne de retranchements naturels le druidisme avait trouvé un asile impénétrable contre la persécution des empereurs païens; au commencement du Ve siècle (en 409) la révolte des cités Armoricaines, en lui rendant la plénitude de sa liberté, vint lui donner une énergie nouvelle, lui prêter de nouvelles forces contre l'invasion de la propagande chrétienne. Aussi n'est-ce qu'en 465 que fut créé, à l'Ouest de la Vilaine, le siége épiscopal de Vannes. Et si la ville de Vannes était chrétienne, ne croyez pas qu'il en fût de même des campagnes : La vie de saint Melaine nous prouve au contraire qu'au commencement du VIe siècle presque tous les Vénètes étaient encore païens (1), c'est-à-dire sectateurs du druiduisme. C'était bien mieux dans le reste du pays compris derrière cette ligne de frontières naturelles dont je viens de parler, puisqu'à la fin du VIe siècle la ville d'Aleth, avec son territoire, était encore toute druidique, alors que Rennes possédait des évêques depuis près de trois cents ans. (2)

Or, Messieurs, qu'était-ce que le druidisme? Ne craignez pas que je m'enfonce trop avant dans cette épineuse matière. Pour le moment, je ne recherche qu'une chose : ce que pouvait le druidisme pour la civilisation morale? Question au fond assez facile à résoudre.

La civilisation morale d'un peuple (car il faut s'entendre), c'est l'ensemble des notions morales connues, acceptées, pratiquées *par les masses ;* et j'appelle notions morales les idées, les principes que l'homme prend pour règle de ses actions, tant dans

(1) « Erant enim tunc temporis Venetenses pene omnes gentiles. » *Vit. S. Melan.*, c. IV, ap. Boll. t. I, januarii, p. 331 ; et *Procès-verbaux* du Congrès tenu à Rennes en 1844 par l'Associat. Bret. [Classe d'archéologie], p. 38.

(2) Cf. *Vit. S. Maclovii*, ap. Surium, de *Vitis SS.*, mense novembr., p. 351 ; et ap. *A. SS. O. S. B.*, sæc. Ie, p. 219. — Lobineau, *Vies des SS. de Bret.* in-f°, p. 131, 134.

sa vie privée que dans sa vie publique. D'où il ressort que la base de toute vraie civilisation morale gît dans l'idée du juste et de l'injuste, dans la distinction du bien et du mal, dans la notion du devoir imposé à l'homme de faire le bien et de pratiquer la justice : ce qui implique la croyance au libre arbitre, puisque l'homme ne peut faire le bien que quand il a le choix libre entre le bien et le mal. Et lorsque je parle ici de devoir et de justice, il ne s'agit point d'une justice relative et bornée, d'un devoir qui n'oblige qu'envers une certaine classe d'hommes, comme par exemple envers ses corréligionnaires, ses concitoyens ; il s'agit d'une justice également applicable dans tous les temps et tous les lieux, d'un devoir qui oblige envers tous les hommes sans exception ; il s'agit de la notion absolue de devoir et de justice. Donc, quand un peuple croit à l'existence du juste et de l'injuste, à la distinction du bien et du mal, à l'obligation pour l'homme de faire le bien et de pratiquer la justice, je dis que là est la civilisation morale. Partout au contraire où cette croyance et cette pratique ne sont point descendues et répandues dans les masses, la civilisation morale est fausse ou incomplète, ou plutôt elle est nulle.

Partant de là, que pouvait le druidisme pour la civilisation morale ? Peu de chose, si je ne me trompe. — Les Druides dans leur doctrine religieuse admettaient, nous dit-on, l'immortalité de l'âme ; mais ils défiguraient cette vérité par la bizarre croyance de la métempsychose (1). Ils admettaient aussi le dogme d'un Dieu unique ; mais, autant qu'on en peut juger, ce Dieu n'était autre chose que le *Fatum* des anciens, la Fatalité souveraine, inflexible, sans entrailles, ou, comme dit un vieux chant druidique armoricain, « la Nécessité unique, le Trépas, père de la » Douleur, rien avant, rien de plus (2), » — et l'on sait quels homicides sacrifices ils offraient à cette divinité farouche. Je ne vois pas comment de ce dogme de la fatalité, base de leur théologie, ils eussent pu arriver, en morale, à l'idée de juste et d'injuste, à la distinction du bien et du mal, à l'obligation pour l'homme

(1) On a contesté que les druides admissent la métempsychose ; le fait ressort cependant clairement des divers passages des bardes gallois cités, entre autres, par M. de la Villemarqué dans ses *Chants populaires de la Bretagne*, 3ᵉ édit., t. 1, p. 5, 17, 31, 36.

(2) La Villemarqué, *Chants pop. de la Bret.*, t. 1, p. 3.

de faire le bien et de pratiquer la justice, puisque une telle doctrine morale implique nécessairement (comme on l'a vu), la croyance à la liberté humaine, incompatible avec le dogme de la fatalité. Eussent-ils d'ailleurs possédé une morale satisfaisante, qu'ils n'auraient pu la faire descendre dans les masses, par cette raison toute simple que le druidisme était une religion *ésotérique*, c'est à dire que le peuple n'en connaissait que le culte et les cérémonies extérieures, la partie en un mot purement matérielle, tandis que le sens intime et philosophique de ces cérémonies, la doctrine supérieure, morale et théologique, restait exclusivement réservée aux prêtres et aux adeptes (1). Comment une telle religion, ne s'adressant de sa nature qu'à une classe d'initiés nécessairement fort restreinte, eût-elle pu faire comprendre et pratiquer par les masses les notions supérieures du bien, du juste et du devoir ? Pas plus que le polythéisme romain, bien qu'il fût moins impur, le duidisme ne pouvait donc rien pour fonder la civilisation morale.

La civilisation matérielle n'était point dans un état plus florissant. Notre savant Lehuërou a démontré que, par suite des excès de la fiscalité impériale, la dépopulation alla croissant dans l'empire depuis la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne, et qu'à partir de la même époque, un grand nombre de terres restèrent de tous côtés sans culture, grâce aux vides immenses laissés par cette dépopulation ; encore bien que la politique romaine s'efforçât, mais vainement, de combler ces vides en transplantant dans l'empire et spécialement dans la Gaule des essaims de barbares arrachés par la guerre à leurs forêts d'Outre-Rhin (2). Ces résultats s'appliquent naturellement à l'Armorique, partie de la Gaule ; et les recherches de l'Archéologie locale en confirment aussi la vérité, puisqu'on n'a trouvé jusqu'à présent dans notre péninsule aucun monument gallo-romain qui puisse se rapporter avec quel-

(1) Cæsar, *de Bell. Gall.*, IV, 14.

(2) Voy. Lehuërou, *Inst. Méroving.*, livre I, ch. VIII, — et aussi les textes cités en note aux pp. 43, 50, 51, 115, 155, 156. — Un contemporain Lactance (*de Mortib. persecut.*, VII) a résumé par avance toute la thèse de Lehuërou dans ces paroles énergiques (il parle du règne de Dioclétien) : « Adeo major esse cœperat » numerus accipientium quam dantium, ut enormitate indictionum consumptis » viribus colonorum, *desererentur agri et culturæ verterentur in silvam.* »

que certitude à une époque postérieure au règne de Constantin (2) En outre (et ceci est peut-être plus concluant), un auteur nous apprend qu'au VIe siècle, dans cette triste Gaule déjà si dépeuplée par le fisc impérial, et dont les invasions barbares avaient encore accru la solitude et les désastres, la contrée où s'établirent les émigrés bretons, c'est à dire la péninsule armoricaine, passait elle-même pour le pays le plus solitaire et le plus dépeuplé (3). Les conséquences de cette dépopulation sont évidentes : faute de bras suffisants, la plus grande partie des terres était tombée en

(2) Renseignement fourni par MM. Bizeul et de la Monneraye.

(3) Le texte est de Procope; comme aucun auteur n'en a fait l'application à l'histoire de la colonisation bretonne et qu'il est néanmoins d'une importance capitale dans la question qui nous occupe, je crois devoir le citer ici avec la traduction latine de Dom Bouquet :

Βριττίαν δέ τὴν νῆσον ἔθνη τρία πολυανθρωπότατα ἔχουσι... ὄνοματα δὲ κεῖται τοῖς ἔθνεσι τούτοις Ἀγγιλοι τε καὶ Φρίσονες καὶ οἱ τῇ νήσῳ ὁμώνυμοι Βρίττωνες. Τοσαύτη δὲ ἡ τῶνδε τῶν ἔθνων πολυανθρωπία φαίνεται οὖσα, ὥστε ἀνὰ πᾶνἔτος κατάπολλοὺς ʼενθένδε μετανιστάμενοι, ξὺν γυναιξὶ και παισὶν ἐς Φράγγους Χωροῦσίν. οἱ δὲ ἀυτοὺς ἐνοικίζουσιν ʼΕΣ ΓΗΣ ΤΗΣ ΣΦΕΤΕΡΑΣ ΤΗΝʼΕΡΗΜΟΤΕΡΑΝ ΔΟΚΟΥΣΑΝ ΕΙΝΑΙ. *Κάι'απ'αὐτοῦ τὴν νῆσον προσποιεῖσθαι φασίν.*

(Traduction) « Brittiam [Britanniam] insulam nationes tres numerosissimæ habitant... Angli, Frisones [les Saxons qui se rattachaient aux Frisons par des liens étroits d'origines] cognominesque insulæ Brittones. Tanta est hominum multitudo, ut inde singulis annis non pauci cum uxoribus liberisque migrent ad Francos qui *in suæ ditionis solo* QUOD DESERTIUS VIDETUR sedes illis adscribunt; ex quo fieri dicitur ut sibi quoddam jus in insulam arrogent. » Procop. *de Bello Gothico*, liv. IV cap. 20 ap. Bouqet, *Rer. Gallic. et Francic. scriptor.* t. II p. 42. Procope écrit ici (il le dit lui-même un peu plus bas) d'après les récits que faisaient à la cour de Byzance les ambassadeurs des rois Mérovingiens, fils de Clovis, qui eurent comme on le sait de fréquents rapports avec l'empereur Justinien, à l'occasion de leurs expéditions en Italie. Inutile de relever les graves erreurs de ces récits : les ambassadeurs Franks ignoraient la véritable cause des émigrations sorties de l'île de Bretagne ; ils exagéraient sciemment et manifestement, pour relever leur puissance aux yeux de Justinien, l'importance de leur suprématie (purement honorifique et nominale) sur les tribus bretonnes émigrées en Armorique. Mais ce qui n'en reste pas moins démontré d'une manière incontestable par le texte qui précède, c'est que la contrée où s'établirent les émigrés bretons du VIe siècle passait aux yeux des Franks pour la moins peuplée *ἐρημοτέραν* de toute la Gaule ; or, cette contrée, on le sait, était précisément la péninsule Armoricaine.

friche, les animaux domestiques revenus à l'état sauvage, les forêts en train de tout envahir. Et cela est si vrai qu'au IXe siècle, après trois cents ans d'efforts heureux accomplis (comme on va le voir) par les chefs religieux de l'émigration bretonne, dans le but de restaurer en Armorique la civilisation matérielle, il restait encore néanmoins, au centre de la péninsule, des cantons où le premier travail du laboureur, pour cultiver la terre, consistait à abattre et incendier les forêts qui couvraient le sol (1).

Voilà où en étaient dans notre péninsule, au temps où les émigrés bretons y abordèrent, la civilisation morale et la civilisation matérielle. Relever celle-ci par les moyens que nous exposerons tout à l'heure, créer celle-là en convertissant au Christ ces derniers sectateurs du culte druidique, dont le zèle des missionnaires gallo-romains n'avait pu vaincre l'obstination : telle fut l'œuvre des moines et des évêques venus de la Grande-Bretagne à la tête de leur compatriotes émigrés.

Il semble qu'une voix divine ait révélé d'avance aux ministres du Christ, chassés de leur patrie par le fer saxon, cette moisson spirituelle réservée sur le continent à leur charité apostolique, en échange des peines de l'exil. On retrouve dans toutes les légendes ce mystérieux pressentiment :

« Dans la nuit de la Pentecôte, saint Briok, après avoir ter-
» miné l'office au chœur, fut surpris par un léger sommeil, du-
» rant lequel un ange lui étant apparu, lui ordonna de passer
» dans la Bretagne continentale, pour éclairer ce pays des lu-
» mières de sa science et de sa vertu (2). »

Et dans la légende de saint Léonore :

« Un jour qu'on lisait devant Léonore l'évangile où le Seigneur

(1) J'en trouve la preuve dans les *actes des SS. de l'abbaye de Redon* écrits par un disciple de S. Conwoïon : le second livre de ces *actes* est précédé d'une préface où l'auteur annonçant qu'il va reprendre la suite de ses récits, se compare au laboureur qui poursuit courageusement la série de ses travaux agricoles jusqu'à l'heure où il a enfoui en terre la semence qui donnera, au printemps prochain, une abondante récolte. Voici comme il développe cette comparaison : « Sicut enim bonus agricola terram suam exercet, *primitus silvas excidit, truncos incendit ;* postea aratrum bene aptat, terram aperit, sulcos dirigit : dehinc domum revertitur, nec multo post ipsam terram coæquavit, deinde semina ex ordine jactat, ut bene crescant, et fructum copiosum exinde capiat.. Ita et nos similiter etc. Ap. D. Mor. *Pr.*, I, col. 243.

(2) *Acta S. Brioci* ap. Boll., t. I Maii, p. 93.

» nous dit — : *Si vous ne quittez votre père et votre mère, vous » n'entrerez point au royaume des cieux*, — le saint se mit à son- » ger aux moyens de devenir réellement le disciple du Christ; et » alors une voix venant à lui : « Léonore, ami de Dieu (dit-elle), » tes pensées sont bonnes; ne tarde pas, va-t-en au-delà des » mers, car il y a là des peuples qui t'attendent pour les retirer » des ténèbres de l'idolâtrie (1). »

Cet appel d'en haut fut entendu, et les ouvriers ne manquèrent point à l'œuvre. Les nommer tous serait trop long, nous nous bornerons aux principaux. Parmi les premiers en date, on trouve saint Corentin, premier évêque de Kemper (2), auquel on peut joindre saint Ronan, bien qu'il fût Irlandais (3); saint Gwengwaloë (ou Gwennolé), qui sanctifiait les pierres druidiques de la Cornouaille, en y sculptant la figure de la croix (4), et qui est surtout célèbre pour avoir fondé, à Landevennec, le plus ancien des grands monastères établis en Armorique par les Bretons émigrés. Landevennec, en effet, a été, au commencement du VIe siècle, le foyer le plus actif de la propagande chrétienne dans les régions occidentales de notre péninsule; de là sortirent comme des essaims de missionnaires et de solitaires, pour aller porter aux populations gauloises de la Cornouaille la lumière de l'Evangile : nommons, entre autres, saint Dey établi sur la rivière d'Aulne, dans un petit monastère *(loc)* qui a pris de lui le nom de Loc-Tey (auj. Lothey); saint Ediwnet, qui vivait sur le mont Nin, au pied duquel s'est bâti, sous le patronage du pieux moine, la ville de Castel-nin ou Castellin (auj. Châteaulin); saint Martin et saint Walay (*Biabilius*), fixés à Ermelliac (auj. Irvillac), dans le *pagus* du Fou; le vénérable père Rasian, barde et missionnaire, protecteur du pays de Scaer et de Tourch, encore cé-

(1) *Vit. S. Leonor.* ap. Boll., t. I Julii, p. 125. — Voy. aussi *Vit. S. Pauli Aureliani*, c. III, ap. Boll., t. II Martii, p. 116.

(2) Voy. au *Cartul. de Landevennec*, ms. de la biblioth. de Quimper, f° 90 r°, un fragment de poëme lat. inéd. intitulé *De altitudine et nobilitate Cornubiæ*.

(3) Il y a toutefois quelque incertitude sur la patrie de saint Ronan; car un chant populaire publié par M. de La Villemarqué (t. II., p. 402-403) le fait naître « dans l'île d'Hibernie, *au pays des Saxons*. » Or ce nom des pays de Saxons (*Bro-Zaoz*) désigne constamment, dans la langue des Bretons du continent, la Grande-Bretagne d'où les avaient chassés les Anglo-Saxons.

(4) *Cartul. Landevenn.* ap. D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 179.

lébré de nos jours dans un beau chant populaire de la Cornouaille; saint Tudy dont l'hermitage, situé vers l'embouchure de l'Odet, au fond d'une petite baie ombragée de bois séculaires, a laissé son nom à la paroisse de Loc-Tudy et à l'île pittoresque d'Enez-Tudy (1); saint Riok, établi à Lanriec; saint Winwoud, saint Gozian, et une foule d'autres plus obscurs encore; humbles ouvriers de l'Evangile dont les bras ont planté au profond de la terre de Cornouaille cet arbre vigoureux de la morale et de la civilisation chrétiennes, qui y porte encore de nos jours des fruits si généreux (2).

Dans le Léon nous rencontrons en première ligne saint Paul Aurélien, premier évêque et principal apôtre du pays, qui d'une main reversait les grossiers monuments du culte druidique et de l'autre couvrait toute la contrée d'églises et de monastères (3); puis saint Arthmaël (Armel ou Arzel), cousin de saint Paul, qui finit par aller s'établir dans l'évêché de Rennes et prêcha la foi chrétienne par toute la péninsule (4); saint Sané apôtre et patron de la paroisse de Plou-Sané où l'on voyait encore, au temps d'Albert Legrand, les deux croix que planta le saint à son arrivée dans le pays, pour en prendre possession au nom du Christ, et l'autel de pierre où il célébra sa première messe (5).

Dans le pays de Vannes le célèbre Gildas : il évangélisa tout le littoral depuis la presqu'île de Ruis jusqu'à l'embouchure du

(1) Suivant Albert Legrand, au catalogue des évêques de Quimper; car Lobineau fait de saint Tudy un disciple de saint Maudez. Mais on ne peut douter que saint Tudy ait été un saint cornouaillais; et, comme saint Maudez habitait la presqu'île de Tréguier, l'opinion d'Albert Legrand me semble ici préférable, — à moins qu'il n'y ait eu deux saints Tudy.

(2) Sur tous ces personnages (sauf saint Tudy), cf. Lobineau, *Vies des saints de Bretagne*, p. 47. — *Cartul. Landevenn.* ms., f°s 141 r°, 147 v°, 153 v°; et ap. D. Mor., *Pr.*, I, 178, 179. — La Villemarqué, *Chants pop. de la Bret.*, t. I, p. 89 et suiv., Chant sur la *Peste d'Elliant*.

(3) « Destructa sunt igitur templa idolorum, quia per totam Britanniam, Paulo doctore, effulsit claritas operum bonorum. Nam quique insignes certabant creatori Deo ecclesias fabricare, monasteria construere... Confundebatur, si quis paganus inveniebatur, Pauli sanctissimi signis mirabilibus et stupendis virtutibus; molliebat perfidorum corda prædicatio sancta.» *Vit. S. Pauli Aurel.*, §46 ap. Boll. t. II. Martii, p. 119.

(4) D. Lobineau, *Vies des SS. de Bret.* p. 80.

(5) Albert Legrand, 2me édit. Rennes, 1659;, pp. 77-78.

Blavet ; et, plus avant dans les terres, saint Goneri, ermite de la forêt de Branguily, qui convertit à la foi chrétienne un petit chef des environs, appelé Alvandus, dont le nom dénote clairement l'origine gallo-romaine ou, si l'on veut, Gauloise-Armoricaine (1).

Au nord de la péninsule, l'illustre saint Tugdwal, évêque, fondateur de Tréguier, avec son armée de disciples dont les plus connus sont : saint Ruelin, saint Kirec et surtout saint Briac qui fonda le monastère de Poul-Briac au milieu d'une forêt, sur un terrain à lui donné par Deroch, roi breton de la Domnouée, non loin d'une maison forte où ce prince résidait (2).

Le pays d'Aleth et de Dol paraît avoir été, avec celui de Vannes, la partie de toute la presqu'île où la population Gauloise indigène se trouvait encore le plus compacte lors de l'arrivée des Bretons. La ville d'Aleth, par une exception remarquable en Armorique, était demeurée le centre d'un commerce actif et étendu (3), dont la prospérité retenait autour d'elle une population relativement considérable ; or, cette population était encore, vers le milieu du VIe siècle, presque entièrement païenne et druidique. Saint Léonore, saint Samson, saint Suliaw (ou Suliac), travaillèrent avec succès à la conversion des campagnes environnantes (4) ; mais la ville persistait dans son idolâtrie : c'est à saint Maclow (vulgairement saint Malo), qu'il appartint de l'en retirer, vers 580. Voici comme les actes du saint racontent cet évènement. Lors de son arrivée en Armorique, Maclow avait fixé sa demeure auprès d'un pieux ermite, nommé Aaron, sur le rocher, solitaire alors, où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Malo. La ville d'Aleth, comme on sait, se trouvait en face, sur l'emplacement actuel de Saint-Servan. « Cette ville » d'Aleth (nous dit l'hagiographe), très-peuplée à cette époque et

(1) Lobineau. *Vies des SS. de Bret.* p. 83. Albert Legrand, p. 115-116.

(2) Lobineau. *Ibid.* pp. 58-59 et 60. Albert Legrand, p. 652. *Poul-Briac*, marais de Saint-Briac, auj. altéré en *Bourbriac*, Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp.

(3) « Civitas ergo illa (Aletis), eo tempore, populis et navalibus commerciis frequentata, sed Christianæ fidei erat vacua. » Vit. S. Maclovii. c. 10. ap. *A. SS. O. S. B.*, Sæc. 1°, p. 219. Voy. ci-dessous la traduction de ce passage.

(4) Voy. sur S. Samson, *Vit.* S. *Maclov.* cap. XII. ap. Surium, mense Novemb. p. 351 ; — sur S. Léonore, *Vit.* S. *Léonor.* ap. Boll. t. I, Julii, p. 121—122 et p. 125 ; — sur S. Suliaw, *Vit.* S. *Sulini* ap. Boll. t. I octobris. pp. 196 et 197.

» centre d'un grand commerce maritime, n'avait aucune connais-
» sance de l'Evangile. Les rares chrétiens qui s'y trouvaient comme
» perdus dans la foule (1), s'en allaient souvent conjurer Maclow de
» ne point laisser plus longtemps dans les erreurs de l'idolâtrie ce
» peuple immense qu'il lui était facile, par la parole et les œuvres,
» de convertir au Christ. Le saint hésitait, craignant de retomber
» encore dans ces liens profanes du siècle auxquels il s'était sous-
» trait. Mais enfin une voix céleste lui fait connaître qu'il devait
» se rendre aux prières qu'on lui adressait, et se préparer à prê-
» cher la parole de Dieu, parce que c'était là le peuple dont la vo-
» lonté divine lui avait destiné le gouvernement. On était alors à
» la veille des fêtes de Pâques. N'osant donc résister davantage aux
» ordres du Seigneur, le serviteur de Dieu se rend avec confiance
» dans la ville d'Aleth, gagne la petite chapelle que les chrétiens
» y avaient construite à leur pouvoir (2), célèbre la messe et com-
» mence d'annoncer la parole de Dieu. Le bruit en court aussitôt
» par toute la ville; le peuple se porte en foule pour voir cet
» homme, pour entendre cette parole qui leur étaient également
» inconnus (3). — Mais pendant qu'il parlait encore, voici que sur
« la place publique où s'ouvrait la porte de la chapelle, passe un
» convoi funéraire. A cette vue, l'homme de Dieu reconnaît un
» moyen fourni par le ciel pour faire triompher la foi. Il ordonne
» aux porteurs de s'arrêter et de déposer le cercueil ; lui même,
» interrompant sa prédication, accourt auprès du cadavre, s'age-
» nouille, et, au milieu de l'attente universelle des assistants, prie
» Dieu du plus profond de son cœur. La prière achevée, tous deux
» se relevèrent ensemble, le saint de la poussière où il s'était pros-
» terné, le mort des abîmes du trépas. A ce prodige, la foule
» des idolâtres, stupéfaite d'admiration, s'écrie qu'elle croit en

(1) « Pauci Christiani qui in ea (civitate) *latitabant.* » *Vit.* S. *Maclov.* ap. Mabillon, *A.* SS. *O*, S. *B.*, sæc. 1°, p. 219.

(2) « *Oratoriolum* quod, pro posse, Christiani contruxerant. » *Vit.* S. *Maclov.*, *Id*, *ibid.*

(3) « Novum hominem visuri, nova verba audituri. » *Vit.* S. *Maclov.*, *Id. ibid.* — C'est bien là cette insatiable curiosité de la race gauloise, dès longtemps observée par les écrivains de l'antiquité. *Novis rebus plerumque student*, etc., dit César, de Bell. Gall., IV, 5. Voy. aussi Diod. de Sicile, lib. V et Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 4.

» Jésus-Christ, fils de Dieu; et tous comme d'une seule âme volent » au sacrement de baptême (1). »

Saint Maclow passa le reste de sa vie à assurer les fruits de cette première conversion. Pendant ce temps saint Samson et saint Magloire, non contents de leurs travaux apostoliques sur le continent, convertissaient, en les civilisant, les îles du Cotentin (2), et saint Mewen (vulgairement saint Méen), dans l'intérieur des terres, évangélisait tout ce grand pays couvert de bois nommé par les Bretons, Poutrocoët, depuis les environs de Saint-Méen et de Montfort jusqu'à ceux de de Ploërmel et de Malestroit (3).

Tels furent les principaux instruments de la conversion des Armoricains à la foi chrétienne et tous (sauf deux peut-être, saint Ronan et saint Sané) appartenaient à l'émigration bretonne. Il ne faut point croire d'ailleurs que cette conversion se soit accomplie sans obstacles. Il y eut au contraire une lutte violente. Le vieux druidisme défendit pied à pied cette terre où si longtemps il avait dominé sans rival. — La prédication évangélique s'adressait à tous sans distinction : les druides alors, pour la première fois, ten-

(1) Voy. *Vit. S. Maclov.*, c. 10 et 11, ap. *Mabillon*, A. SS. *O.* S. B., Sæc. 1°, p. 219.

(2) Cum quodam tempore in Resia insula (*Guernesey*) prædicaret (S. Samson) veniente per annuam vertiginem kalenda januaria, qua homines supradictæ insulæ hanc nequam solemnem [*leg.* solemnitatem] inepte, juxta patrum abominabilem consuetudinem præ ceteris celebrare consueverant, ille providus spiritu, ob duritiam eorum mitigandam, convenire eos omnes in unum fecit ac, Deo revelante, sermo ad detestanda tam gravia mala fit. Tum hi omnes..... pravos ritus anathematizaverunt, ac verum, juxta præcepta, tenus fine suscipere spoponderunt. Ille nihilominus..... omnes parvulos, qui per insulam illam ob hanc nefariam diem discurrebant, vocavit ad se, eisdemque singulis mercedem nummismunculi..... donavit, præcipiens in Dei nomine ne ulterius ab illis hæc sacrilega consuetudo servaretur. Quod ita, Deo operante, factum est ut usque hodie ibidem spiritales joci ejus solide et catholice remanserint. » *Vit. S. Samson*, lib. II, c. 13, ap. Mabillon, A. SS. O. S. B., sæc. 1°, p. 184.—Sur saint Magloire, cf, *Vit. S. Maglor.*, passim, ap. Mabillon, *ibid.*, p. 223 et suiv., et la brochure du savant M. de Gerville intitulée *Recherches sur les îles du Cotentin et sur la mission de saint Magloire*, in-8°, Valognes, imprimerie de veuve H. Gomont, 1846.

(3) J'emploie ici, bien entendu, les noms modernes pour être plus facilement compris. La prédication de saint Méen est attestée par une tradition populaire que j'ai trouvée, entre autres, dans les communes de Saint-Abraham et de La Chapelle, entre Ploërmel et Malestroit.

tèrent de répandre leurs doctrines dans les masses, sous la forme d'une exposition populaire, et ils écrivirent cette exposition en vers, pour qu'elle restât plus aisément dans la mémoire (1).

Le succès de cette tentative fut minime, mais ne parvint pas toutefois à les décourager : pendant que les missionnaires chrétiens, suivis d'une foule toujours plus grande, offraient au Dieu nouveau leurs mystiques sacrifices, on les vit, eux, comme par le passé, les druides et les bardes, tant qu'il leur resta un dernier fidèle, célébrer dans les forêts leurs rites formidables, chercher par les campagnes les herbes magiques pour composer leurs philtres (2), prophétiser l'avenir d'une voix inspirée et dévouer aux malédictions les plus terribles leurs ennemis triomphants. La personnification la plus complète de ces derniers défenseurs du druidisme armoricain, c'est le barde Gwenc'hlan, dont la mémoire est restée si profondément empreinte dans la tradition populaire (3). Il habitait la presqu'île actuelle de Tréguier, « entre Roc'h-Allan et Porzgwenn, » nous dit-il lui-même, et se retirait souvent sur le Menez-Bré pour s'y recueillir dans son inspiration solitaire : de là il envoyait à ses ennemis les menaces les plus sanglantes et à ses contemporains la révélation prophétique du plus lointain avenir. C'est lui qui, dans sa haine furieuse contre les chrétiens, s'écriait :

« Un jour viendra où les hommes du Christ seront poursuivis ;
» on les huera comme des bêtes fauves. Ils mourront tous par
» bandes sur le Menez-Bré, par bataillons ! Alors la roue du mou-
» lin moulera menu ; le sang des moines lui servira d'eau. »

(1) Je fais allusion ici au chant druidique armoricain intitulé *Les Séries*, traduit et savamment commenté par M. de La Villemarqué, qui donne aussi dans ses notes une contre-partie latine et chrétienne de ce chant, extrêmement curieuse. Voy. *Chants pop. de la Bret.*, t. I, pp. 1-28, et Courson, *Hist. des Peuples Bretons*, t. I, pp. 56-58.

(2) Voy. le chant intitulé *Merlin-Devin* (Marzin-Divinour) dans La Villemarqué, *Chants pop. de la Bret.*, t. I, pp. 100-103.

(3) M. de La Villemarqué, dans la première édition de ses *Chants populaires* (t. I, introduction) a tenté de prouver, au moyen d'un passage des *Genealogiæ regum saxonum* (attribuées à tort à Nennius), que Gwenc'hlan était un breton insulaire : l'argumentation me paraît peu concluante, et du reste l'auteur semble en avoir porté le même jugement, car il l'a supprimée dans sa 3e édition. Ma raison de faire de Gwenc'hlan un armoricain, c'est que les traditions qui le concernent, n'existent qu'en Armorique, et y sont fort abondantes.

Et ailleurs, « conviant au milieu de la nuit les aigles du Ciel à un horrible festin de ses ennemis, il leur fait tenir ce langage » : « Ce n'est point de la chair pourrie de chiens ou de moutons, » c'est de la chair chrétienne qu'il nous faut ! » C'est lui enfin qui, au terme de sa carrière, se décernant par avance l'apothéose due selon lui, à la grandeur de son génie prophétique, disait avec complaisance :

« L'avenir entendra parler de Gwenc'hlan. Un jour les Bretons » élèveront leurs voix sur le Menez-Bré, et ils diront en regardant » cette montagne : ici habita Gwenc'hlan, et ils admireront les » générations qui ne sont plus, et les temps dont je sus sonder la » profondeur ! (1) »

Mais en vain dans leur présomptueuse confiance les druides se promettaient ainsi à eux-mêmes la possession de l'avenir ; ils étaient condamnés ; et pendant qu'ils continuaient encore le vain appareil de leurs rites bizarres et de leurs prophéties haineuses, déjà la grande voix populaire (les personnifiant sous le nom célèbre de Merlin), leur criait :

« Merlin ! Merlin ! revenez sur vos pas : laissez le gui au chêne, » et le cresson dans la prairie, comme aussi l'herbe d'or, comme » aussi l'œuf du serpent marin parmi l'écume dans le creux du » rocher. Merlin ! Merlin revenez sur vos pas : *il n'y a de devin* » *que Dieu !* (2) »

Et toutefois encore il y eut plus d'un retour ; les nouveaux convertis, leur première ferveur passée, se rebellèrent plus d'une fois contre le joug inflexible de l'austère morale chrétienne ; plus d'une fois tramant l'intrigue, excitant habilement les mauvaises passions des masses, on vit les druides tenter de reprendre leur antique puissance et tout près d'y réussir. C'est ainsi que saint Tugdwal fut contraint de s'exiler pendant deux ans du pays qu'il avait évangélisé et où il avait fixé sa principale résidence : on ne s'en étonnera point si l'on songe que ce pays était précisément celui du farouche Gwenc'hlan. C'est ainsi que Maclow lui-même fut

(1) Voir ces divers passages extraits de Gwenc'hlan dans La Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.* t. I, Introduction pp. XV et XVI et dans le corps de l'ouvrage, pp. 35, 37, 38. M. de La Villemarqué, a en outre rassemblé sur le barde de nombreux détails que l'on trouve dans le même vol., Introd. pp. XIII-XVI, et plus loin le chant intitulé *Prédiction de Gwenc'hlan*, pp. 29-38.

(2) Chant de Merlin-devin, dans La Villemarqué, *Id.*, *Ibid.*, pp. 100 et 102.

chassé de sa ville épiscopale par les fils de ces Aléthiens qu'il avait convertis. L'histoire en est curieuse et vaudrait la peine d'être racontée en détail si nous en avions le temps. Du reste le druidisme était si bien mort qu'il ne sut même pas profiter de ces retours de fortune, et Tugdwal et Maclow furent rappelés avec larmes, quelques annés après, par ceux-là même qui les avaient chassés (1).

Au commencement du VII[e] siècle, l'Évangile régnait seul dans la péninsule Armoricaine. La civilisation morale était fondée. Pour en assurer le développement, les missionnaires chrétiens établirent des écoles. Ces écoles se trouvaient dans les monastères; l'enseignement y avait principalement (non entièrement toutefois), pour objet, la science de la morale chrétienne et des Saintes Écritures. Mais cet enseignement n'avait point pour but unique de préparer ceux qui le recevaient à la vie monacale ou ecclésiastique; on le donnait aux laïques tout aussi bien qu'aux clercs et aux moines (2); on le donnait à une foule de jeunes adolescents, nobles ou plébéiens, dont beaucoup rentraient ensuite dans le monde après avoir reçu les premiers éléments des connaissances humaines. En un mot, dans la plupart des monastères, il y avait à côté de l'institut monastique et clérical, un institut scholastique, très-différent dans son but et son organisation, et auquel les anciens actes donnent le nom tout spécial de *collegium scholasticorum* (3). Les mieux connues de ces écoles sont celles de Budoc, dans l'île Verte, à l'embouchure du Trieu; c'est là que fut élevé saint Gwengwaloë; celle de Gildas, à Ruis; celle de saint Magloire dans l'île de Serk ou de Jersey (4), etc. On a déjà parlé du monas-

(1) Sur saint Tudgwal, voy. Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 58-59-60. Sur saint Maclow voy. *vie de saint Maclow*. capp. XIII XIV XXI et XXV, ap. Surium, *de Vitis* SS. mense novembr., pp. 352, 353, 354.

(2) « Sic clericos, sic monachos, *sic etiam laïcos* doctor egregius (Gildas) instruebat. » *Vit. S. Gild.*, c. 18, ap. Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, sæc. I[e], p. 144.

(3) « Contigit ut quidam de *scholasticorum collegio* transiret etc. » *Vit. S. Gwengwal*, auctore Gurdestino, lib. I, chap. XI in *Cartul. Landevenn.* mss.

(4) Sur l'école de Budoc, *Vit. S. Gwengwal*, supracit. lib. I, cap. IV, V, VII et XI. — Sur l'école de S. Gildas. « Vicini quique ac noti ejus tam prope quam longe cœperunt hinc et inde ad eum venire et ejus magisterio et doctrinæ commendare filios suos erudiendos, quos omnes libenter suscipiens spirituali eruditione erudiebat. Veniens itaque ad quoddam castrum in monte Reuvisii in prospectu maris si-

tère de Landevennec et des disciples de saint Gwengwaloë qui en sortirent. Je me borne à ces brèves notions ; le détail nous entraînerait d'autant plus loin que la matière est plus inexplorée ; il faudrait interroger, en outre, les institutions analogues qui existaient dans la Cambrie. C'est un curieux sujet d'études que je recommande aux amateurs de nos antiquités historiques.

Voyons maintenant ce que firent les saints Bretons pour relever, dans notre péninsule, la civilisation matérielle.

Il ne me semble pas qu'il y ait eu de clergé séculier chez les Bretons d'Armorique avant le IXe siècle. Qu'ils vécussent en solitaires ou en cénobites, tous les prêtres, ou pour mieux dire, tous les clercs (car beaucoup n'étaient point prêtres), s'astreignaient rigoureusement à la pratique des trois grands préceptes qui sont l'essence du monachisme : la chasteté, la pauvreté et l'obéissance. Bien qu'il n'y eût point de règle uniforme adoptée par tous les monastères Bretons, comme l'était, dans le reste de l'occident', celle de saint Benoit ; bien que chaque fondateur de communauté fixât librement le Code disciplinaire qui devait être observé dans sa maison (1), il serait facile, en comparant les actes de nos divers saints, d'en extraire un ensemble de prescriptions ou de pratiques semblables qui formeraient, en quelque sorte, le corps du

lum, ibi potioris fabricæ construxit monasterium, etc. » *Vit. S. Gild.* cap. ap. Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, Sæc. Ier, p. et ap. D. Mor., Pr., I, 189. — Sur l'école de S. Magloire : « Præfatus vir (S. Maglorius), inter cæteras virtutes, litteralibus studiis satis erat imbutus........

» Finito autem convivio,.. quidam monachorum, more solito, orandi vel legendi seu etiam quiescendi gratia secreta latibula, quidam vero (quisque prout sibi injunctum erat) diversa petiere negotia. Tunc parvuli monachi, nobili prosapia editi (C'étaient, comme on va le voir, de véritables écoliers) terra tenus provoluti, S. Maglorii pedes amplexati sunt dicentes. « Beatissime Pater, permitte nobis por- » tum atque littus adire, ut garrulitas nostræ vocis monachis quiescentibus som- » num non possit eripere, et ut securius alta voce legentes, nostras lectiones valea- » mus [memoriæ] commendare. » Quam petitionem beatus vir gratanter accipiens, dixit, etc. *Vit. S. Maglor.* capp. 20 et 24. ap. Mabillon, *A. SS. O. S. B.* Sæc. Ier, p. 228. — Voy. aussi, sur l'école de S. Hervé, Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 112, etc.

(1) Au moins dans l'origine, car il paraît qu'au VIIe siècle, la règle des moines d'Irlande, apportée en Gaule par S. Colomban, fut adoptée par un certain nombre de monastères bretons. Voy. le diplôme de Louis-le-Débonnaire pour l'abbaye de Landevennec, ap. D. Morice, *Pr.*, I, 228.

droit commun monastique usité chez les Bretons. Ce n'est point ici le lieu de faire cette recherche, puisque nous n'étudions pas l'histoire *interne* de l'église bretonne, mais seulement son influence sur la formation de la Société Bretonne-Armoricaine. Aussi nous suffira-t-il de mentionner, en ce moment, une seule de ces prescriptions communément suivies dans tous les monastères bretons : je parle de l'obligation du travail manuel. Elle existait dans l'île de Bretagne ; les auteurs les plus anciens, Bède entre autres (1), nous l'apprennent ; elle fut apportée en Armorique dès les premiers temps de l'émigration. Non seulement on l'y voit mise en pratique par tous les saints des ve et vi^e siècles, mais on la trouve imposée comme un précepte formel et impérieux. — « Celui qui ne travaille » pas, » dit saint Léonore en usant des paroles de l'apôtre saint Paul, « celui qui ne travaille pas ne doit pas manger, car l'oisiveté » est fatale à l'âme humaine. » Et ce disant, il allait à la tête de ses moines défricher les forêts Armoricaines (2). Ailleurs, lorsque saint Gwengwaloë quitte son maître Budoc pour aller avec onze autres cénobites fonder le monastère de Landevennec, voici comme le vieux Budoc rappelle aux disciples chéris dont il se sépare les pratiques essentielles et obligatoires de la vie monacale. « Vaquez (leur dit-il), « vaquez à l'*étude* avec humilité, sans jamais vous » énorgueillir de votre science...... Soumettez-vous, dans l'abais» sement et la contrition de vos cœurs, à l'accomplissement des » *œuvres manuelles*....... Adonnez-vous à la *prière* en ayant soin » d'observer avec constance les jeûnes et les veilles, conformé» ment à la règle tracée par l'antique tradition des Pères. Je n'ajou» terai rien de plus. En ces trois préceptes se trouvent contenues » toutes les obligations de cette vie monastique que vous embras» sez (3). » On le voit, le travail manuel n'est pas moins obligatoire

(1) Béde nous dit, en parlant du monastère de Bangôr-Iscoed. « Tantus fertur fuisse numerus monachorum, ut cum in septem portiones esset cum præpositis sibi rectoribus monasterium divisum, nulla harum portio minus quam trecentos homines haberet, *qui omnes de labore manuum suarum vivere solebant.* » Bed. *Hist. eccl. gent. Ang.*, lib. II, cap. 2.

(2) « Tum sanctus (Leonorius), monens fratres ut laborarent, dixit eis : « Qui » non laborat non manducet, quia otiositas inimica est animæ. » Post hæc paraverunt se fratres ad laborandum, etc. » *Vit. S. Leonor.* ap. Boll. t. I Julii, p. 125.

(3) « *Lectioni* cum humilitate.... vacate. *Operi manuum* cum cordis contritione » et humiliatione.... inservite. *Orationi* cum jejuniorum vigiliarumque continuata,

que l'étude et la prière. Un peu plus loin, Gwengwaloë enseigne lui-même à ses disciples que pour vaincre les attaques du démon, il faut joindre au jeûne et à la prière la pratique assidue du travail manuel (2). Aussi voyons-nous qu'à Landevennec chaque membre de la communauté était pourvu d'une profession manuelle et devait gagner le pain de chaque jour à la sueur de son front (3). On retrouve cette pratique du travail manuel dans la vie de nos plus illustres saints : Gildas broyait lui-même, sous la meule, le froment dont il se nourissait; saint Samson, saint Teliaw, saint Maclow plantaient et taillaient de leurs mains les arbres fruitiers; saint Mewen était bûcheron et charpentier; saint Léonore, saint Suliaw et une foule d'autres labouraient la terre (4), etc.

L'agriculture dut être et fut en effet le principal objet auquel les moines bretons appliquèrent ce travail manuel dont leurs règles leur imposaient l'obligation. Nous avons dit que la péninsule armoricaine était alors presque entièrement couverte de bois; aussi voyons-nous la plupart des saints, venus d'outre-mer, s'établir au milieu des forêts. Citons, à titre d'exemples, saint Mewen dans la forêt de Brékilien (au monastère de Saint-Jean-de-Gaël, auj. à Saint-Méen); saint Suliaw établi au milieu des bois,

» secundum regularem et antiquam Patrum traditionem, moderatione instate. Quid » igitur ulterius immoror? *In his etiam tribus sententiis omnia*, quæ hujus vitæ » quam capitis pertinent commodis, continentur. » *Vit. S. Gwengwal.* lib. I, cap. 21 in *Cartul. Landevenn.* ms.

(2) « Nisi per orationem et jejunium, cum *opere manuum frequentato*, et per » mortis æternæ recordationem.... expelli (antiquus hostis) nequaquam potest. » *Ibid.*, lib. II, cap. 1, in *Cartul. Landevenn.* ms.

(3) « Talis autem ars unicuique eorum dabatur, ut ex opere manuum quotidiano.... se posset in victu necessario continere. » *Ibid.*, lib. II ch. 12 ap. D. Mor., *Pr.*, I, col. 227-228.

(4) « Molam quoque fecit (S. Gildas), cui triticum immisit, ac manu vertit. » *Vit. S. Gild.* cap. ap. Mabillon, *A.* SS. *O.* S. B. sæc. 1° p. et ap. D. Mor., *Pr.* I, 189. — Sur S. Maclow, *Vit. S. Maclow.* cap. XV ap. Surium, mense Novembr., p. 352. — Sur S. Samson et S. Teliaw, *Vit. S. Teliavi* ap. *Librum Landavensem.* p. 103. — Sur S. Léonore, voy. le passage cité plus haut, — et sur S. Suliaw *Vit. S. Sulini* ap. Boll. t. I octobre, p. 196. — Quant à S. Méen (Mewen) le fait résulte d'une tradition qui existe dans la paroisse de Talensac, près Montfort, et suivant encore laquelle le saint aurait construit l'église même de Talensac. — Voy. encore sur cette pratique du travail manuel la vie de S. Gouëznou dans Lobineau, *vies des* SS. *de Bret.*, p. 113, etc, etc.

sur la rive droite et presque à l'embouchure de la Rance ; les monastères de Saint-Léonore (à Saint-Lunaire, Ille-et-Vilaine), de Saint-Brioc (à Saint-Brieuc), de Saint-Briac (à Bourbriac) ; de saint Hervé et saint Urfoëd, à Lanhouarneau, dans la forêt de *Duna ;* le premier monastère de Saint-Paul-Aurélien, sur la côte occidentale du Léon (à Lampaul-Plouarzel), ou à Lampaul-Ploudalmezau ; cette dernière situation me semble la plus probable) ; celui de Saint-Goueznou, à Langouezou (aujourd'hui Goueznou, près Brest) ; Saint-Tinidor ou Tenenan, dans forêt de Beuzic, sur l'Elorn ; la fameuse abbaye de Landevennec, fondée par saint Gwengwaloë au fond de la rade actuelle de Brest, dans une petite presqu'île couverte de bois ; Saint-Ronan, dans la forêt de Névet (au lieu où se trouve Loc-Ronan) ; Saint-Gonery, dans la forêt de Branguily (Morhiban) ; le monastère de Coetlahem *(Monasterium Nemoris*, disent les actes), fondé par saint Gildas sur la côte du pays de Vannes (1), etc., etc. Tout autour de leurs établissements, les saints et les moines brisaient ce réseau envahisseur de bois et de halliers ; puis ils défrichaient, labouraient, ensemençaient et remplaçaient les chênes par les moissons. Sortons des généralités et prenons un exemple qui nous fera voir comment les choses se passaient d'ordinaire. La légende de saint Léonore renferme sur ce sujet de curieux détails :

Léonore, revêtu dans la Cambrie des fonctions épiscopales, passa en Armorique à la tête d'une bande considérable de moines et de laïques. Il s'établit sur la côte septentrionale, entre l'embouchure de la Rance et celle de l'Arguenon, au bord d'un ruisseau où la mer remonte, et qui tombe lui-même dans une petite baie, défendue contre les vents d'ouest par ce long sillon de roches abruptes qu'on appelle aujourd'hui la pointe du *Décollé*.... Cette côte était alors inhabitée, inculte, occupée par une vaste forêt : les émigrés y vivaient péniblement de leur chasse et de

(1) Pour la justification de cette série de faits, voy. les Vies des saints ci-dessus énumérés, soit dans les Bollandistes (saint Gildas, 29 janvier. — Saint Gwengwaloë, 3 mars. — Saint Paul-Aurélien, 12 mars. — Saint Brioc, 1er mai. — Saint Léonore, 1er juillet. — Saint Suliaw, 1er octobre) ; soit dans Lobineau, *Vies des SS. de Bret.* (aux articles saint Mewen, saint Hervé, saint Goueznou, saint Tenenan, saint Ronan, saint Gonery, saint Brioc) ; soit dans Albert Legrand (aux articles saint Brioc, saint Gonery) ; soit dans Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, Sæc. 1o (Vie de saint Gildas), etc., etc.

leur pêche. Un jour enfin, comme Léonore s'était retiré à l'écart pour prier, un petit oiseau voletant vint se poser tout près de lui, un épi de blé au bec. Cette vue fut pour le saint une joyeuse nouvelle : il y avait donc sur cette côte sauvage un lieu où le blé pouvait croître, où il en croissait encore quelques épis. Il appelle aussitôt l'un des moines qui l'accompagnaient, lui ordonne d'épier, de suivre la direction que va prendre l'oiseau, et de chercher, sur cet indice, le bienheureux champ de blé. L'oiseau complaisant l'y mena tout droit. C'était une clairière dans la forêt, où s'étaient conservés, en se ressemant d'eux-mêmes, quelques pieds de froment, dernier reste d'une riche culture disparue de ces lieux avec les habitants qui l'y avaient apportée. A la nouvelle de cette découverte, la communauté entière chanta à Dieu un solennel cantique d'actions de grâces, comme pour le plus signalé bienfait (2) ; et le lendemain, tous les cénobites, leur chef en tête, se mirent en train de jeter bas la forêt. Ce fut un rude labeur : les moines se levaient chaque nuit au chant du coq, célébraient matines, et dès l'aube se rendaient au travail, d'où ils ne revenaient ensuite qu'à trois heures de l'après-midi, pour passer le reste du jour en prières et en exercices religieux. La besogne se prolongea, et la fatigue devint telle que les pauvres moines, perdant courage, vinrent supplier Léonore d'abandonner cette terre rétive pour chercher ailleurs un lieu où ils pussent gagner leur vie avec moins de peine. Mais le saint inflexible : « Ceci est, leur dit-il, une tentation du diable ; prenez courage, » et fortifiez-vous en Dieu (3). » Ces paroles furent écoutées, et, comme pour récompenser leur constance, les moines, peu de temps après, se rendant un matin à l'ouvrage, trouvèrent la forêt entièrement abattue et en partie précipitée dans la mer. Le biographe de saint Léonore veut voir là un miracle ; sans doute une tempête violente, comme il s'en lève souvent sur ces côtes, avait achevé durant la nuit la besogne déjà bien avancée par les cénobites. Mais ce n'était encore là qu'une partie de la tâche ; ce sol maintenant débarrassé des arbres qui

(2) « Tunc sanctus cum fratribus laudaverunt Deum, dicentes « Te Deum laudamus » usque ad finem. » *Vit. S. Leonor.* ap. Boll. t. I Julii, p. 123.

(3) « Tentatio diabolica est ; confortemini in Domino et induite armaturam » Dei. » *Id.*, ibid.

l'obstruaient, il fallait le défricher, l'ouvrir, le retourner, en un mot, le préparer à recevoir et à féconder la semence. Les moines n'ayant ni bêtes de somme ou de trait, ni aucun autre animal domestique, devaient tout faire de leurs propres mains ; le travail était donc horriblement pénible, et l'on ne s'étonnera point que les disciples de Léonore, exténués de lassitude, aient une seconde fois perdu courage (4). Mais Dieu n'abandonna point ses serviteurs, et voici, suivant la légende, comment il les secourut : Une nuit, un ange, se présentant à Léonore, lui commanda de fabriquer dès le lendemain six jougs pour un même nombre de paires de bœufs, autant de charrues armées de socs et de coûtres, et en un mot tous les instruments nécessaires au labourage. Cet ordre ayant été exécuté (on ne nous dit point comment, et ce silence est regrettable, car, dans la pénurie de toutes choses où se trouvaient les moines, un semblable travail n'était rien moins que facile), cet ordre ayant été exécuté, Léonore, toujours d'après les instructions de l'ange, fit transporter tous les instruments aratoires au lieu du défrichement ; et lui-même, s'y étant rendu le lendemain avec les moines, y trouva douze cerfs d'une taille et d'une force extraordinaires, qui présentant d'eux-mêmes la tête, s'approchant sans crainte des six charrues, s'y laissèrent patiemment atteler et prêtèrent docilement leur aide aux moines pour achever leur labour.

On reconnaît ici un trait qui se rencontre fréquement dans l'histoire de nos vieux saints bretons, je veux dire la substitution des bêtes sauvages aux animaux domestiques, dans les divers travaux incompatibles avec la faiblesse physique de l'homme. C'est ainsi, par exemple, que, d'après la tradition populaire, saint Hervé labourait avec un loup, et qu'un animal de même espèce traînait complaisamment dans un chariot les matériaux nécessaires à saint Thégonnec pour bâtir son église (5). Une cer-

(4) A tel point qu'ils songèrent à prendre la fuite : « Cogitaverunt fratres fessi pro nimio labore, noctu, magistro ignorante, fugere. » *Id.*, *ibid.* — Mais Léonore devina leurs intentions et y mit obstacle.

(5) Sur le loup de saint Hervé, voy. Albert Legrand, p. 210 ; il y a une histoire analogue dans la vie de saint Malo, dans Albert Legrand, p. 583-84. Quant à saint Thégonnec, le fait est rapporté par une tradition populaire et consacré par un bas-relief qui se trouve dans l'église même de Saint-Thégonnec, près Morlaix.

taine science, qui se prétend supérieure, parce qu'elle nie de parti pris tout ce qu'elle ne peut comprendre, a rejeté dédaigneusement tous les faits de cette nature, en les traitant de contes absurdes. Il serait, sauf erreur, bien plus philosophique de chercher à les comprendre et à les expliquer, d'autant que l'explication n'est pas loin. N'avons-nous pas prouvé d'une manière incontestable qu'à l'époque où les émigrés de l'île de Bretagne passèrent en Gaule, le sol de notre péninsule était en majeure partie désert, inculte, couvert de bois? Qu'arrive-t-il nécessairement en pareil cas? L'homme ayant disparu, les animaux domestiques disparaissent à leur tour et retombent à l'état sauvage. C'est donc dans les forêts que les émigrés bretons durent aller chercher ces animaux, qui n'étaient plus alors que des bêtes sauvages, pour les employer de nouveau aux usages domestiques. Et que disent, au fond, toutes les légendes? Précisément la même chose : que les saints se firent aider dans leurs travaux par des bêtes sauvages. Qu'importe que les légendaires se soient, volontairement ou non, trompés sur l'espèce? Qu'ils aient mis, au lieu de bœufs, de chiens et de chevaux sauvages, des loups et des cerfs? Qu'importe que le moyen âge, engoué du merveilleux comme nous du rationnel, ait prêté aux faits de cette sorte une couleur miraculeuse? Le miracle, c'était la courageuse entreprise de relever la civilisation matérielle, en rendant tout d'abord à l'homme l'empire et la jouissance de ces animaux, instruments vivants dont Dieu lui a permis de s'approprier les forces. Or, ce miracle-là (je viens de le montrer), les émigrés bretons, et spécialement les saints et les moines, c'est-à-dire les plus laborieux, les plus intelligents des émigrés, l'ont certainement accompli. Le raisonnement, non moins que les légendes, en porte témoignage.

Je n'insiste pas, bien qu'il me fût facile de justifier mon opinion par de nouveaux arguments (1), et je me borne à faire observer, en ce qui regarde particulièrement saint Léonore, que d'après le légendaire lui-même, il ne s'agit point ici de cerfs ordinaires. Ils

(1) La domestication des espèces animales revenues à l'état sauvage est un des épisodes intéressants des travaux civilisateurs de nos vieux saints : malheureusement, nous ne pouvons nous y arrêter aujourd'hui. Il y a des textes for-curieux dans la vie de saint Paul Aurélien, ap. Boll. t. II Martii.

avaient, nous dit-il, une taille inaccoutumée (*cervos grandissimos*); on peut croire que c'étaient des bœufs sauvages, domptés par les mains du saint à travailler et à servir. Quoi qu'il en soit, l'opération du labour une fois terminée, les semailles se firent ensuite au temps convenable, et le biographe de Léonore, pour achever ce récit, nous montre le pieux évêque parcourant avec sollicitude ses nouveaux champs et suivant d'un œil inquiet les progrès de la moisson, qui couronna enfin ses longs efforts par une abondante récolte (1).

Si je me suis arrêté sur l'histoire de saint Léonore, c'est qu'elle nous montre, avec une grande vérité et sous des couleurs vivantes, ce que fut l'œuvre civilisatrice accomplie par les moines émigrés de l'île de Bretagne. A cette joie solennelle, à ces vives actions de grâces inspirées par la découverte d'un petit champ de blé au milieu des bois, ne croirait-on pas voir les colonisateurs de quelque plage déserte encombrée de forêts vierges! La tâche est rude, en effet; plus d'une fois les ouvriers sentent défaillir leurs bras et leur courage; mais l'énergie du chef demeure inébranlable, il soutient, il ranime ses compagnons; à force d'opiniâtreté et d'industrie, il dompte tous les obstacles, il contraint de nouveau la nature à servir aux besoins de l'homme. — Telle est en effet la vie de presque tous nos saints : d'une part, ils prêchent l'Evangile; de l'autre, ils renversent les forêts, défrichent la terre et la couvrent de moissons. Sans même parler de saint Léonore, on en trouve la preuve dans une foule de légendes, dans celles entre autres de saint Brioc, de saint Magloire, de saint Suliaw, etc. (2).

(1) Pour l'histoire des travaux agricoles de saint Léonore, voy. *Vit. S. Leonor*, ap. Boll. t. I Junii, pp. 121 et 125.

(2) « Sortant de la cité de Guic-Aleth avec quelques-uns de ses confrères, il (S. Suliaw) marcha deux lieues, côtoyant la rivière de Rance, et s'arrêta en un canton *désert et solitaire* fort propre à son dessein, *pour être retiré et séquestré de tout bruit et de toute humaine conversation*. Il s'informa à qui appartenait ce lieu, et ayant appris que c'était à un seigneur qui demeurait là auprès, il le fut trouver et obtint de lui autant de terre qu'il lui en fallait pour bâtir un ermitage pour lui et ses confrères. — Ayant obtenu ce don, il commença à travailler, et en peu de jours édifia une petite chapelle et quinze petites cellules pour se loger luy et ses religieux, et ayant labouré *de ses propres mains* une pièce de terre, il y sema du bled, lequel creut fort beau. » — Albert Legrand, p. 479.

Remarquons ici, pour être justes, l'utilité de l'institution monastique. En face des difficultés sans nombre de la colonisation armoricaine et surtout de cette première opération du défrichement, on peut assurer sans crainte que le travail individuel abandonné à lui-même, avec ses caprices, ses efforts irréguliers, isolés, mal combinés, fût demeuré bien longtemps insuffisant : il fallait un agent plus énergique, il fallait l'association, le travail en commun, et surtout ce travail patient, continu, régulier, que rien ne rebute, pas même la stérilité apparente de ses efforts, parce qu'il a pour principe l'accomplissement d'un devoir religieux, non la satisfaction d'un intérêt personnel. Mais en outre, on le conçoit, une fois l'œuvre mise en train et le sol en culture, il dut arriver nécessairement, par suite des avantages même de ce travail en commun, que la terre rendit aux moines bien plus qu'il ne fallait pour leur subsistance. Voyons un peu ce qu'ils faisaient du superflu.

Une nuit, à la faveur d'épaisses ténèbres, tandis que saint Gwen-

» Beatus Sulinus [*pour* Sulianus *ou* Suliavus].... mare transiens, pervenit ad locum... juxta fluvium qui dicitur Rentio, ibique in loco *deserto et nemoroso* tuguriolum collocavit. Cumque cespitem *incultum* excoleret, ut herbis et oleribus sibi victum præpararet, quidquid ibi sevit et plantavit turba ferarum devoravit, etc. » *Vit. S. Sulini* ap. Boll. t. I octobr., p. 196. — Voici comment les Actes originaux de Saint-Brieuc, cités en extrait par le chanoine Ladevison, racontent l'arrivée du saint et de ses moines dans le lieu où s'est élevée depuis la ville qui porte son nom : « Illustrantibus illis [S. Brioco *scilicet* et sociis] arboreta maxima curiosius, annosaque fruteta circumquaque perscrutantibus, in vallem binam deveniunt..... Beatissimus Briocus cum suo illo presbyterorum religioso comitatu vallem nemorum amænitate confertam perambulans, fontem lucidissimum aquis prospicuum, divina disponente gratia, reperit, ubi cum fratribus, fusa prius ad Deum oratione, subsistens, mox ædificandi oratorium manibus exertis prior ipse imponit initium. Accinguntur omnes operi, diruunt arbores, succidunt fruteta, avellunt vepres spinarumque congeriem, silvamque densissimam brevi reducunt in planitiem..... Vertebant plerumque glebas ligonibus : excolebatur deinceps humus sarculis, sulcisque minutissime exarata, etc. » Ces extraits sont tirés du petit ouvrage du chanoine L.-G. de la Devison, intitulé : *La vie, les miracles et les éminentes vertus de saint Brieuc et de saint Guillaume. — A Saint-Brieuc, par Guillaume Doublet, imprimeur-libraire*, 1627, *in*-18. Le livre est divisé en plusieurs parties ayant chacune une pagination particulière ; les textes cités se trouvent à la fin du volume, aux pp. 14 et 15 de la partie intitulée : *Remarques et observations nécessaires sur la vie de saint Brieuc.*

gwaloë chantait l'office avec ses moines dans l'église de Landevenec, trois voleurs s'introduisirent dans l'enceinte du monastère. Ils croyaient, dit l'hagiographe, y rencontrer amoncelées toutes les richesses du pays; ils n'y trouvèrent que des granges regorgeant de blé. Et comme ils tenaient à ne point revenir les mains vides, ils emplirent leurs sacs de grain, puis se disposèrent à à partir. Mais le fardeau dont chacun d'eux était chargé, l'obscurité et divers autres accidents les empêchèrent de telle sorte qu'ils ne surent plus comment sortir de l'enceinte et s'y laissèrent surprendre par les moines. Le délit était flagrant; voici comme Gwengwaloë les en reprit: « Pourquoi donc (leur dit-il) » avez-vous commis cette mauvaise action? Ne valait-il pas mieux » prier nos frères de vous donner part aux fruits de leur travail, » et emporter ensuite avec leur permission ce qui vous était né» cessaire? Mais vous avez mieux aimé violer la clôture de notre » maison; vous pouviez demander et obtenir tout ce qu'il fal» lait pour la satisfaction de vos besoins; vous avez préféré le » dérober par un vol, quoique la loi de Dieu dise : « *Tu ne vo» leras point, tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain.* » Mais » pourquoi s'en étonner? A qui écoute le diable, tout péché » semble agréable. » Et comme les coupables confondus ne répondaient point, « Allez, ajouta-t-il; emportez avec vous le blé » dont vous êtes chargés, et toutes les fois que vous aurez quel» que besoin, adressez-vous à nous, nous y satisferons sur le » champ (1). »

Autre exemple. — Les îles du Cotentin (auj. l'archipel Anglo-Normand), étaient peuplées au VI[e] siècle de Gaulois indigènes et d'un assez grand nombre d'émigrés Bretons. Saint Magloire, entre autres (vers 570), suivi d'une troupe considérable de moines, avait fixé dans l'une d'elles (l'île de Serk), son principal monastère et établi dans toutes les autres des succursales plus ou moins nombreu-

(1) « . ... Nonne enim magis condecuerat *ex fratrum labore aliquid postu» lare et ex permissione quantum sufficere posset suscipere?.... Quod pro » opportunitate poscere et sumere poteratis*, per furtum delectabilius vobis visum » est rapere... » Et adjecit dicens : « Tollite hinc vobiscum onera vestra, *et quoties » necesse fuerit, petite à nobis et nos incunctanter tribuemus.* » *Vit S. Guengual.*, lib. II, cap. XXII. Le commencement de l'histoire des trois voleurs est au chapitre précédent.

ses (1). Par les soins de ces missionnaires, le paganisme celtique avait été complètement détruit, le sol des îles diligemment cultivé. Vers la fin du VI[e] siècle (en 585 suivant Lobineau, *vies des SS. de Bret.*, p. 117), une disette des plus cruelles affligea la péninsule Armoricaine, mais les îles du Cotentin n'en furent point atteintes. Aussi vit-on bientôt affluer au monastère de saint Magloire des troupes de Bretons Armoricains fuyant devant la famine. Le saint les accueillit avec empressement et les nourrit tous, sans exception, pendant plusieurs mois. Cette hospitalité prolongée fit baisser sensiblement, on le conçoit, les provisions du monastère; l'éconôme de la communauté s'en effraya et vint un jour déclarer au saint abbé qu'il fallait renoncer à nourrir plus long-temps une si grande multitude, sous peine, pour les moines eux-mêmes, de se trouver bientôt sans ressources. Le saint lui répondit avec confiance que Dieu saurait y pourvoir. Mais l'éconôme insista, et comme sur ces entrefaites l'heure du dîner approchait, il pressa l'abbé de lui désigner, parmi ses hôtes, ceux qu'il fallait congédier et ceux qu'il voulait, au contraire, continuer d'admettre à la table du monastère. C'est alors que Magloire lui fit cette magnifique réponse : « L'enfant à la mamelle, l'adolescent imberbe et celui » dont les joues s'ornent d'un premier duvet, le jeune homme pu- » bère et le vieillard en enfance, l'étranger et l'indigène, tous en » un mot, voilà qui nous voulons recevoir à notre pauvre table; » qu'ils viennent avec confiance et que nul ne les empêche (2). »

Ajoutons à ces traits caractéristiques que dans tous les monastères bretons, l'hospitalité était pratiquée comme un devoir et dans sa plus grande extension. Quiconque se présentait était accueilli, hébergé et nourri, tant qu'il lui convenait de rester (3).

On voit donc où allait le superflu des moines et ce qu'étaient, à ce point de vue, les monastères : de véritables greniers d'abondance, ouverts à tous, où tous puisaient, le pauvre dans ses misères individuelles, la nation dans ses calamités publiques. Nul n'était refusé, pas même le larron.

(1) Voy. M. de Gerville, *Recherches sur les îles du Cotentin et sur la mission de S. Magloire.*

(2) Voy. *Vit. S. Maglor.*, ap. Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, sæc I[e], p. 228.

(3) Voy. *Vit. de S. Maglor.* cap. 17 ap. *A. SS. O. S. B.* Sæc I[e], p. 226-227. *Cartul. Rotonense* ap. D. Mor., *Pr.*, I, 308; *Actes des SS. de l'abbaye de Redon* ap. D. Mor., *Pr.*, I. passim, etc.

Mais ce n'est pas assez de manger, Messieurs ; il faut boire : ce n'est pas assez de jeter bas les forêts qui surchargent le sol et les arbres stériles ; il faut encore les remplacer par des arbres et des plantations plus fécondes. C'est à quoi ne manquèrent point les saints bretons ; ils plantèrent sur notre sol la vigne dont la culture, comme on le sait, y persista pendant une grande partie du moyen-âge, et le pommier qui aujourd'hui encore couvre nos champs. Pour la vigne, on peut voir dans la vie de saint Malo une grâcieuse petite histoire que je regrette de ne pouvoir traduire ici ; (1) ; pour le pommier, je citerai, comme exemple, le passage suivant de la vie de saint Téliaw : « saint Teliaw laissa encore à l'Armorique une autre marque de sa bienfaisante protection ; c'est à savoir une vaste forêt *(magnum nemus)* d'arbres fruitiers, longue d'environ trois milles, s'étendant depuis Dol jusqu'à Cai ; (2) et qu'il planta de ses propres mains avec l'aide de saint Samson. Ces plantations aujourd'hui encore portent le nom des deux saints : on les appelle les *Vergers de Téliaw et de Samson* (3). »

Mais il y a mieux ; c'est qu'on doit rapporter à nos saints du VIe siècle (notamment à S. Gwengwaloë), sinon l'invention première du cidre, du moins l'introduction de cette liqueur, comme boisson usuelle, chez les Bretons du continent. Le cidre ou tout autre breuvage dont le jus des pommes formait la base, n'était point absolument inconnu à l'antiquité (voy. Ducange, aux mots

(1) « Imitatus Paulum apostolum cui manus suæ operando supplebant si quid sibi deerat, ipse (S. Maclovius) labori manuum suarum intendebat quando ab evangelizandi officio vacabat. Cum quadam die *in putanda vinea* laboraret cum fratribus, depositam cappam reposuit in abdito ut operari posset expeditius, finito opere cum cappam vellet recipere, aviculam, quam vulgo bitrionem (un roitelet?) vocant, invenit super eam ovum posuisse. Qui sciens nec aviculis deesse Dei providentiam, quippe quarum nulla sine patre Deo cadit super terram, dimisit ibidem cappam donec, fotis ovis, pullos in tempore excluderet avicula, in qua re et illud mirabile fuit quod tanto tempore illic cappa jacuit, nulla pluvia illam violavit. » Vit. S. Maclow., cap. XV, ap. Surium, mense novembr. p. 352.

(2) Lieu actuellement inconnu.

(3) « *Arboreta Teliavi et Samsonis* » *Vit. S. Teliaw* ap. *Lib Landav.*, p. 103. Cette légende a été composée sur les actes originaux qui se trouvaient aux archives de l'église de Landaff où Teliaw avait été évêque ; mais la rédaction actuelle est de la première moitié du XIIe siècle : la tradition subsistait donc encore après plus de six cents ans.

sicera, *pomagium*, *pomata*); mais on ne voit pas non plus qu'un tel breuvage ait été d'un commun usage chez aucune nation. Au moins ne l'était-il ni dans les Gaules ni dans la Grande Bretagne; et l'on doit même noter comme un point remarquable qu'il n'en est pas mention une seule fois dans les lois galloises rédigées au x[e] siècle par le roi Howel-Dda; d'où l'on peut conclure qu'à cette époque encore les Bretons Cambriens ignoraient l'usage du cidre. Les boissons nationales des races celtiques étaient, suivant les plus anciens documents, l'hydromel, la cervoise, le *bragaut* (variété de la cervoise), et le vin en Gaule pour les riches. Mais, au VI[e] siècle, les moines bretons réfugiés en Armorique s'abstinrent, par mortification, de ces divers breuvages, et y substituèrent pour leur usage habituel une boisson tirée du jus des pommes qu'ils coupaient avec de l'eau. C'est ce que nous apprend formellement, entre autres, le biographe de S. Gwengwaloë (1). Les Bretons armoricains, dans l'origine, semblent avoir été peu enthousiastes de cette liqueur monastique. *Mieux vaut vin de raisin que de pommes*, criaient encore à tue-tête, vers la fin du VI[e] siècle, les bandes bretonnes de Waroch (2) : mais peu à peu cependant ils y prirent goût, ils en améliorèrent la confection, et aujourdhui enfin, comme chacun sait, le jus doré des pommes est devenu l'objet d'une véritable passion; si bien que ce qui fut dans l'origine un moyen de pénitence et de mortification, se change trop souvent de nos jours en instrument de péché. Bon vieux saint Gwengwaloë, tu étais bien loin sans doute de t'attendre à un pareil résultat.

Après avoir donné à l'homme de quoi vivre, il faut trouver moyen de lui conserver la vie quand les maladies l'attaquent; déjà bûcherons, laboureurs, dompteurs d'animaux, vignerons, planteurs de pommiers et fabricants de cidre, les saints Bretons du VI[e] siècle étaient encore médecins. Rien n'est plus universellement attesté; il n'y a point de saint dont la légende ne contienne le récit de quelque cure; et le fait n'aurait besoin que d'être signalé, si l'on

(1) « Nullum enim omnimodis liquoris uvæ, neque mellis, sed neque lactis, neque cerevisiæ sumpsit (Gwengwaloeus). Potus autem ejus tamen talis erat qualis ex aqua et arborum succis *malorumve* agrestium condiri posset. » *Vit. saint Gwengwal.*, ap. D. M., *Pr.* I, 227.

(2) Voy. La Villemarqué, *Chants pop. de la Bret.*, 3[e] édit., t. I, p. 75-77.

n'y avait opposé une objection, spécieuse au premier abord, quoique au fond sans aucune espèce de valeur. On dit en effet : ces cures attribuées aux saints nous sont presque toujours données par les hagiographes comme miraculeuses. D'où les uns concluent qu'elles sont absolument fabuleuses, les autres au contraire qu'il faut y voir l'intervention d'une puissance surnaturelle, et nullement celle d'une science ou d'une opération humaine telle que la médecine. De part et d'autre on arrive, quoique par des chemins divers, à ôter aux saints le mérite d'avoir pratiqué la médecine et soulagé les maux de l'humanité par des moyens humains. Or, nous repondons aux uns que le fait des guérisons opérées par les saints est trop universellement attesté pour être contestable en bonne critique, aux autres que les miracles de cette nature sont trop nombreux, parfois trop peu fondés en raison et souvent trop mal soutenus pour être tous acceptables à titre de miracles. Sans même entrer dans le fond de cette question de critique qui nous mènerait beaucoup trop loin et sort de notre sujet, en vertu des simples considérations qui précèdent, on est donc amené à conclure que les cures attribuées aux saints sont très-réelles, et que dans la plupart des cas (car je ne repousse point ici, tant s'en faut, la possiblité des miracles), ces cures ont été dues à des moyens purement humains, c'est à dire à la médecine. En ce qui regarde spécialement les saints Bretons, cela n'est-il point parfaitement concevable? Ne sait-on pas que le corps des druides possédait, dans sa tradition sacerdotale, des connaissances médicales sinon rationnelles, du moins acquises par une longue expérience et assez étendues? Beaucoup de ces druides se firent prêtres et moines lors du triomphe définitif du Christianisme, et ainsi ces traditions de la science médicale passèrent par une voie toute naturelle des colléges druidiques aux monastères chrétiens. Quant au peuple, en voyant des effets dont il ignorait les causes, il les rapporta, ainsi qu'il arrive presque toujours, à l'action d'une puissance surhumaine; et cela se fit avec d'autant plus de facilité qu'on avait véritablement à cette époque, comme je l'ai dit plus haut, la soif du merveilleux et du surnaturel. Ne croyez pas en effet que les saints donnassent eux-mêmes leurs cures médicales pour des miracles; bien souvent au contraire (les légendaires l'avouent), ils déclaraient avoir agi par des voies toutes naturelles; mais les masses refusaient de croire à de telles déclarations et prenaient

cette franchise pour l'effet de l'humilité. Ne pouvant, je le repète, entrer ici dans le fonds même de la question et donner toutes mes preuves, je me contente d'indiquer, sur ce sujet, un passage des actes de saint Melaine qui me semble concluant (1).

Du reste, malgré l'obscure brièveté des hagiographes, il est encore possible, en y regardant de près, de reconnaître, çà et là, sous le voile de leur récit, quelques vestiges de la médication employée par les saints. Ainsi, par exemple, saint Magloire ayant à traiter une maladie cutanée, à laquelle la légende donne le nom de lèpre, soumet le malade au jeûne ou à la diète (ce qui est la même chose), aux bains et aux frictions (2). Saint Maclow, sur une morsure de vipère, applique une feuille de lierre trempée d'eau bénite, nous dit la légende; mais cette eau renfermait sans doute quelque dissolution ammoniacale, et, en effet, nous la voyons précisément produire sur la plaie l'effet d'un cautère (3). Ailleurs on vient présenter à saint Melaine un homme que des douleurs aux pieds empêchaient absolument de marcher *(pedibus ambobus contractus)*; et le saint, au rapport de l'hagiographe, le guérit en lui faisant prendre des bains d'eau chaude (4). Enfin, comme on l'a vu dans le passage cité un peu plus haut, ce même hagiographe, tout en attribuant à l'action surnaturelle les guérisons opérées par saint Melaine, avoue néanmoins avec franchise que le saint ne manquait jamais, en pareil cas, d'user des pratiques de la méde-

(1) Voy. *Vit. S. Melanii*, cap. III § 15, ap. Boll. t. I Januarii, p. 330.

(2) «Tunc vero *triduanum* beatus Maglorius ei (au malade) *indixit jejunium...* Quo peracto, cum letaniarum obsecratione *in balnearium dolium jussit imponi.* Super quem manum imponens, dixit: — (suit une prière)... His dictis, beato Maglorio *manu totum corpus ejus tangente...* lepra ab eo recessit.» *Vit. S. Maglor.*, c. 12, ap. Mabillon, *A. SS. O. S. B.* sæc Ier, p. 225—226.

(3) «... Episcopus (i. e. Maclovius) ad orationis subsidium confugit, aquam *exorcizatam* benedixit, ex ea folium hederæ perfudit, folium loco vulneris superposuit. Contra vim sacræ benedictionis non potuit subsistere vis venenosæ pestis. Videres ex imis visceribus pestiferum virus elici, et ad locum folio hederæ obductum contrahi: quod stillando in terram guttatim corpus puellæ reddidit illæsum.» *Vit. S. Maclov.*, cap. XXII, ap. Surium, mense novembr., p. 353.

(4) «Quidam homo pedibus ambobus contractus projicitur ante eum (S. Melanium). Cujus miseriam sanctus Dei cum dietate respiciens, pro eo precem fudit domino. Deinde *lavans infirmi pedes aquæ calidæ fomento*, eum pristinæ restituit sanitati.» *Vit. S. Melan.* cap. III, § 18, ap. Boll. t. I Januar., p. 330.

cine et d'appliquer des topiques (*fomenta*), sur la partie malade (1).

Une dernière observation : ce qui confirma sans doute les peuples et les légendaires dans l'erreur où ils étaient touchant la cause véritable des guérisons opérées par les saints, c'est que ceux-ci, doutant à bon droit de l'efficacité des efforts de l'homme privé de l'assistance divine, ne manquaient jamais, dans leurs cures, d'implorer par des prières la faveur, et, si j'ose dire, la coopération de Dieu. Mais les faits qu'on vient de citer, joints aux raisonnements qui précèdent, ne permettent point de douter qu'ils n'usâssent concurremment des ressources humaines de la médecine. Ajoutons, pour en finir, qu'entre les principaux saints bretons du VIe siècle, S. Maclow et S. Magloire semblent avoir eu, comme médecins, une célébrité toute particulière (2).

Pour achever cette rapide esquisse de notre sujet, à savoir le rôle de l'élément ecclésiastique dans la formation de la société bretonne armoricaine, — il me resterait, Messieurs, à vous faire voir ce même élément agissant dans les affaires purement politiques de la péninsule d'une manière directe et immédiate, à vous exposer sous ce rapport la part qui revient à son influence. Le tableau, malgré la rareté des documents, serait encore trop long pour notre cadre, s'il fallait le faire complet. Je me bornerai à dire, en général, dans quel sens cette influence fut exercée, et à rappeler quelques noms. — D'après tout ce qu'on a démontré précédemment, on ne peut douter que les saints bretons des Ve, VIe et VIIe siècles n'aient joui auprès des peuples d'un grand crédit, non-seulement pour leurs vertus, leur caractère et leur sainteté, mais encore en raison de leurs bienfaits et de leurs travaux civilisateurs. D'où il résulte qu'ils devaient posséder aussi, la plupart du temps, un grand crédit et une capitale influence auprès des princes. Et nous voyons, en effet, par les documents, que

(1) *Vit. S. Melan.*, cap. III § 15 ap. Boll. t. I Januar., p. 330.

(2) « In pago urbis Alethæ, filiam habebat vir quidam prænobilis quam miserabiliter vexabat passio intolerabilis..... Pater... ad medendum filiæ suæ felicem invitat Maclovium, *quem olim audierat in curationum efficacia esse gloriosum.* » *Vit. S. Maclov.*, c. XVI, ap. Surium, mense novembr. p. 352. — « Cum fama ejusdem sancti viri (Maglorii) huc illucque peragrans crebresceret, nonnulli ex diversis regionibus, diversos languores habentes,.... ut sanarentur ad eum confluebant. » *Vit. S. Maglov.*, c. 9, ap. Mabillon, *A. SS. O. S. B.* sæc. I°, 225.

beaucoup des petits chefs bretons avaient pour conseillers principaux des moines ou des évêques. Exemples : en Cornouaille, le roi Gradlon et S. Gwengwaloë ; en Vannes, Wéroch Ier et S. Gildas ; en Léon, le comte Withur et S. Paul Aurélien ; en Domnonée, Judwal et S. Samson, Judikhael et S. Maclow, (1) etc. L'influence exercée par les saints sur ces petits rois, chrétiens à la vérité, mais néanmoins très-barbares ; cette influence est très-bien caractérisée dans le passage suivant de la vie de S. Gwengwaloë : « Gradlon, alors roi de Cornouaille, nous dit l'hagiographe, suivait, dans l'exercice de son pouvoir, les emportements d'un cœur farouche. Mais s'étant ensuite laissé toucher par les exhortation du saint homme Gwengwaloë, il devint plus doux *(mitior)* dorénavant, et gouverna pieusement son royaume (2). — Tel fut, en effet, auprès des rois et des puissants le rôle des saints bretons : ils adoucirent, en les *christianisant*, ces natures fougueuses et déréglées ; ils firent descendre jusqu'à l'âme l'eau du baptême, qui n'avait guère encore touché que le front. Mais cette œuvre ne fut pas toujours d'un succès facile; les vices endurcis, les passions sauvages de la barbarie opposèrent souvent une résistance tenace, et parfois insurmontable. Les saints bretons, de leur côté, furent nflexibles; devant ces révoltes du mal appuyé sur la force, loin de reculer, ils gardèrent la liberté de leur langage apostolique, ils redoublèrent d'audace, ils s'armèrent des menaces et, au besoin, des anathèmes de l'Eglise, ils prirent intrépidement la défense des innocents et des faibles. Qui ne connaît les âpres invectives de S. Gildas contre les rois prévaricateurs de l'île de

(1) « Gradlonus apud eumdem [Gwengwalœum] Cornubiæ rex familiarissimum habuit colloquium. » *Omelia* [*in*] *die natalitium S. Guingalœi*, auctore Gurdestino, lectione IX, in *Cartul. Landevenn.*, ms. Voy. aussi *Vit.* IIam *S. Winwalœi* ap. Boll. t. I. Martii, p. 225. — *Vit. S. Gildæ*, cap. 21, 22, 23. ap. *A.* SS. *O. S. B.* sæc. I° p. 145. *Vit.* S. *Paul. Aurel.*, cap. IV, § 35 ap. Boll. t. II Martii, p. 117. — Et sur Judwal et Judikhaël, Lebaud, *Hist. de Bret.*, pp. 8● et 87.

(2) « Gradonus et ipse, tunc temporis rex, primum *feroci animo* regni negotia pertractans; hujus sanctissimi viri (Gwengwalœi) monitis petiit ædificari. Dehinc *mitior factus*.... hujus viri benedictione ditatus, terrenum piissime tenuit regnum. » *Vit.* IIam S. *Winwalœi* ap. Boll. t. I Martii, p. 225.

Bretagne? Or, Gildas joua le même rôle en Armorique (1). Les Actes de S. Méen et ceux de S. Malo nous fournissent de beaux exemples de la protection sympathique exercée par l'Eglise à l'égard des opprimés (2) : ne sait-on pas, d'ailleurs, qu'elle ouvrait sans cesse et sur tous les points à la faiblesse persécutée l'abri tutélaire de ses vastes et nombreux *minichis* (lieux d'asile), plus vastes et plus nombreux peut-être en Bretagne qu'en aucun autre pays du continent? Ajoutons encore que le biographe de S. Gwengwaloë compte au nombre des plus éminentes vertus de son héros la liberté de parole en face des puissants du siècle (3).

En ce qui concerne la politique extérieure, les moines et les évêques bretons, quand ils eurent occasion d'y prendre part, défendirent avec une fermeté habile la cause de l'indépendance nationale, et combattirent résolûment toutes les entreprises de la domination étrangère. C'est ainsi que saint Samson, au VIe siècle, sut arracher des mains de Childebert Ier, le chef national de la Domnonée, Judwal, retenu captif à Paris, et soustraire toute la partie septentrionale de notre péninsule à la domination Mérovingienne qui s'y était exercée durant quatorze années, par l'intermédiaire d'un usurpateur nommé Conmôr, dévoué aux Franks (4). C'est ainsi que plus tard, au IXe siècle, le monastère de Redon, fondé par saint Conwoïon sur la Vilaine, dans un pays encore disputé, devint un véritable foyer de propagande nationale et assura dans peu d'années à l'influence bretonne une empire incontesté (5). Il y a plus, à côté de ces saints qui ont servi la cause nationale par leurs négociations, leurs conseils, en un

(1) « Homicidas autem, adulteros, sacrilegos, fures, raptores, cujuscumque conditionis essent, arguebat, nullius personam verens. » *Vit. S. Gild.* cap. 18, ap. *A. SS. O. S. B.* sæc. Ier, p. 144.

(2) Sur S. Méen, voy. Lobineau, *Vies des SS. de Bret.*, p. 140. — Et sur S. Malo, *Actes de S. Malo* dans D. Mor., *Pr.* I, 193.

(3) « Cui ergo, tu sanctissime, comparari potes, Guingaloee, omnibus his donorum distributionibus plenus, mirandus in abstinentia, in verbi Dei scientia nitidus, *in vocis libertate contra terrenas potestates strenuus*, etc. » *Vit. S. Gwengwal*, lib. II, c. 2, in *Cartul. Landevenn.* ms.

(4) Voy. à ce sujet, dans la *Biographie Bretonne*, l'article CONMÔR, publié sous la rubrique *Domnonée (princes de la)*.

(5) Ce point est établi dans un mémoire de M. de la Borderie sur l'histoire du roi Nominoë, dont une partie a été lue au Congrès de Lorient.

mot par des voies toutes pacifiques, j'en trouve d'autres qui ont pris une part plus directe encore aux luttes armées des Bretons contre les Franks ; non toutefois qu'ils aient eux-mêmes combattu de leur personne, mais ils ont enseigné à leurs compatriotes des méthodes de guerre plus énergiques, mieux appropriées à leur génie, et contribué par là directement aux succès militaires des Bretons. Qu'on en juge par le trait suivant : — Vous savez, Messieurs, qu'au moyen âge, les Bretons avaient la réputation d'être une excellente cavalerie, et que c'est à cheval en effet qu'ils ont gagné leurs plus mémorables batailles, notamment celle de Ballon (845) qui affranchit la Bretagne de la domination des Carolingiens (1). Hé bien, c'est encore à l'un de nos vieux saints du VIe siècle que les traditions les plus anciennes rapportent l'origine de ce genre de supériorité militaire. Une très-vieille légende, en effet, nous raconte que ce même saint Teliaw, dont il a déjà été question précédemment, voulant reconnaître l'hospitalité bienveillante qu'il avait reçue des Bretons du continent « s'adressa à Dieu, en présence du peuple, et le supplia avec » ferveur de rendre les guerriers armoricains supérieurs à toutes » les autres nations dans le combat à cheval, afin qu'ils pussent, » par ce moyen, défendre l'indépendance de leur patrie et re- » pousser victorieusement leurs agresseurs. » Et (ajoute le légendaire, qui écrivait au XIIe siècle, mais sur des documents bien plus anciens) « ce privilége que Dieu leur accorda sur la » prière de saint Teliaw s'est continué jusqu'à nos jours, ainsi » que me l'ont attesté tous les anciens du pays. Car aujourd'hui » encore les Bretons Armoricains sont sept fois plus forts contre » leurs ennemis quand ils combattent à cheval que quand ils » combattent à pied (1). »

(1) Voy. entre autres Réginon. *Chronic.*, lib. II, *ad ann.* 860 *et* 889, ap. Shardium, *Germanicar. rerum IV. vestustiores chronograph.*, ffos 36 v° et 48 v°.

(2) Ce passage est si curieux qu'on nous pardonnera d'en citer le texte : « Coram omni populo S. Teliavus episcopus rogavit Dominum et imprecatus est suppliciter, ut milites Armorici fortiores fierent in equitando omnibus gentibus, et inde patriam suam tuerentur, et victoriose se inimicis suis ulciscerentur. Et illud privilegium, quod S. Teliavus impetravit a Domino sibi collatum, usque hodie permanet inibi, secundum testimonia omnium illius patriæ seniorum. Sunt enim Armorici amplius victoriosi in equitando septies quam ut essent pedites. » Vit. S. Teliav. ap. *Librum Landavensem*, p. 116-117.

III

Je m'arrête ici, Messieurs, et j'essaie de résumer en quelques lignes toute cette longue discussion qui vous a fatigué sans doute, mais dont, après tout, il ne dépendait pas de moi d'abréger la durée, puisque, grâce aux lacunes qui subsistent encore dans l'étude de notre vieille histoire, j'ai dû, pour appuyer chacune de mes assertions, citer et raconter des faits jusqu'à présent laissés dans l'oubli le plus dédaigneux et, si je ne me trompe, le plus injuste.

Quoi qu'il en soit, je crois avoir prouvé :

1° Que les moines, les évêques de l'île de Bretagne, et spécialement les saints, expression suprême de l'élément religieux, ont joué dans le fait de l'émigration un rôle capital, comme chefs et conducteurs de nombreuses bandes d'émigrés ;

2° Que, dans l'établissement des Bretons émigrés sur la terre armoricaine, l'élément religieux a joué un rôle plus important encore ; car c'est lui qui, au prix d'une lutte opiniâtre, est parvenu à vaincre le vieux druidisme dans ses dernières et jusqu'alors inexpugnables retraites ;

Lui qui a implanté dans notre péninsule la foi et la morale de l'Evangile ;

Lui qui, à l'ombre des monastères et des églises, a fondé des écoles, ouvertes à tous, en place des colléges druidiques où n'entraient que les initiés.

Au point de vue matériel et dans la décadence presque complète où se trouvait alors la péninsule,

C'est lui qui a renversé nos forêts ;

Défriché, labouré, ensemencé notre sol ;

Planté nos campagnes d'arbres fruitiers ;

Retiré des bois et rendu à l'empire de l'homme les animaux domestiques ;

Fondé dans les monastères, pour le besoin des pauvres et des peuples, de véritables greniers d'abondance ;

Soulagé par la médecine les maux du corps, comme ceux de l'âme par la doctrine.

C'est lui enfin qui, par le conseil, la résistance ou l'anathème, a su dompter la barbarie des rois et des puissants ;

Lui qui, à la bravoure guerrière des Bretons, est venu prêter

l'appui de l'habileté, de la prudence et de la sagesse dans la défense de la nationalité bretonne.

Le résultat définitif de toute cette discussion est donc celui-ci : L'élément religieux ou ecclésiastique a fondé chez nous la civilisation morale et restauré la civilisation matérielle. (1) Voilà donc, Messieurs, quel a été le rôle et l'importance des saints bretons dans la formation de la société Bretonne-Armoricaine. Ce rôle est capital assurément ; et cependant les savants modernes semblent jusqu'à présent l'avoir complètement ignoré, ou tout au moins oublié. Mais le peuple, Messieurs, ce rude et religieux peuple de Bretagne, qui n'a point répudié, comme tant d'autres, le saint héritage de son passé, le peuple a eu la mémoire plus fidèle, plus longue que les savants. Il garde encore aujourd'hui, vivant et cher en son cœur, le souvenir de ses vieux saints, de ces véritables pères de la patrie bretonne qui ont veillé, élevé et nourri la nation, comme une mère son enfant. Et dans cette partie même de la péninsule où s'est retirée depuis des siècles notre langue nationale, il est facile de trouver à l'heure qu'il est, bon nombre de traditions populaires, où nos saints des VIe et VIIe siècles nous apparaissent encore avec leur double auréole d'apôtres de la foi et de fondateurs de la civilisation (2). Et d'ailleurs à défaut de traditions, ne suffirait-il pas de ces milliers de croix et de statues vénérées, d'églises et de chapelles rustiques qui lancent au ciel leurs élégantes flèches de pierre, ne suffirait-il pas de ces *pardons* solennels, vraies fêtes du peuple, où les paysans bretons accourant de toutes parts viennent demander aujourd'hui encore à leurs patrons antiques les biens de l'âme et du corps ? Mais je m'aperçois que je passe sur un autre terrain et que ma tâche est terminée. Je viens de nommer les monuments et les coûtumes qu'a fait éclore sur notre sol le culte des saints nationaux ; j'ai essayé de vous montrer sous quelles influences spéciales étaient nés ces monuments et ces coutumes ; je laisse à d'autres plus habiles le soin de vous faire l'histoire in-

(1) Si l'on en voulait encore une preuve que l'on n'a pu dévolopper ici parce qu'elle eût pris trop d'espace, il suffirait de se rappeler que nos bourgs et nos communes rurales, presque sans exception, et beaucoup même de nos villes sont d'origine ecclésiastique.

(2) Par exemple les traditions sur saint Méen dont on a parlé plus haut.

time de ces monuments eux-mêmes et d'explorer avec vous le côté archéologique de la question.

M. de La Villemarqué a la parole pour la continuation de la discussion. — Rappelant ce qu'avait dit M. de la Borderie au sujet de la lutte des deux croyances, chrétienne et druidique, dans la péninsule Armoricaine, il confirme les conclusions du préopinant par la citation de passages très-curieux tirés des bardes et des triades historiques du pays de Galles. Ces passages, mélange bizarre d'idées chrétiennes et de croyances druidiques amalgamées, attestent en outre que les Bretons de l'île, encore mal instruits dans la doctrine catholique aux premiers moments de leur conversion, attribuaient aux saints, aux évêques et aux moines des opinions fort peu orthodoxes, et se les représentaient encore souvent avec le caractère et les traits des prêtres druidiques : il en est ainsi, entre autres, de saint Dewi (ou David), de saint Teliaw et de saint Patern. Quelquefois au contraire les poètes Cambriens poursuivent de malédictions les missionnaires chrétiens et en particulier les moines : tel est, par exemple le cas de saint Gildas qui passe pour avoir été initié aux mystères druidiques ; pour avoir révélé ces mystères, et que les bardes Gallois appelent toujours *l'homme exécré*.

M. le président, après avoir remercié M. de La Villemarqué de son intéressante communication, aborde à son tour la question des saints de Bretagne, mais en se plaçant au point de vue archéologique, c'est-à-dire en se proposant pour objet d'examiner les diverses révolutions que le culte des saints a subi chez les Bretons.

M. de la Borderie, dit *M. le Président*, puisant aux sources mêmes de notre histoire, vous a montré les apôtres de notre Armorique arrivant de la Grande-Bretagne, fécondant de leurs sueurs le sol sur lequel ils venaient s'établir, et apportant aux peuples les lumières de la foi avec celles de la civilisation.

J'envisagerai la question qui nous a été proposée sous une autre face. Il me semble qu'en jetant les yeux sur le catalogue des saints auxquels sont dédiées les paroisses, les chapelles nombreuses que l'on rencontre dans notre pays, des saints sous le vocable desquels se trouvent souvent placés les lieux d'habitation, on peut rapporter l'introduction de leur culte en Bretagne à diverses époques, à diverses influences.

Des neuf anciens diocèses qui partageaient la Bretagne, deux étaient occupés par des populations gallo-romaines, ou si l'on veut françaises : c'étaient les évêchés de Nantes et de Rennes. Les sept autres, fondés par des pasteurs insulaires, conservèrent toujours les traditions de l'Eglise bretonne. Le siége archiépiscpal était attaché à l'un de ces diocèses, et, lorsqu'au XIIIe siècle les prérogatives du métropolitain de Dol furent transférées à celui de Tours, lorsque la domination des Eglises françaises prévalut en Bretagne, ce changement rencontra encore dans les contrées bretonnantes une opposition dont l'histoire a conservé le souvenir.

Il suffit de cette observation pour nous expliquer les diversités de l'hagiologie locale, suivant que l'on porte ses regards sur les deux premiers diocèses ou sur les sept autres. Les églises de Rennes et de Nantes offrent bien peu de noms de saints appartenant à la Bretagne insulaire. La liste des paroisses de Rennes ne nous présente que celles de Saint-Armel et de Saint-M'hervé à inscrire dans cette catégorie. Dans la liste des paroisses de l'évêché de Nantes, nous trouvons Saint-Gildas seulement. Je ne parle pas ici des saints originaires de l'Armorique, et qui ont eu des titres particuliers aux honneurs qu'on leur rend dans ces deux diocèses, tels que saint Donatien, saint Clair, saint Viau, saint Similien, saint Herblon, saint Melaine, saint Hellier, saint Aubin, etc. Si je m'arrête aux noms des paroisses, ce sont ceux de Saint-Hilaire, Saint-Germain, Saint-Julien, Saint-Etienne, Saint-Georges, Saint-Marc, Saint-Ouen, qui reviennent le plus fréquemment : ils appartiennent au catalogue usité par toute la France, ou, s'il est permis de parler ainsi, au martyrologe français.

Il n'en est pas de même pour les sept autres diocèses : Saint-Malo, Dol, Tréguier, Saint-Pol, Quimper et Vannes. Le culte des saints qu'on y vénère porte au plus haut degré l'empreinte des traditions nationales. Parmi leurs cathédrales, à l'exception de celle de Saint-Malo dédiée à saint Vincent, et de celle de Vannes dédiée à saint Pierre, toutes sont sous le patronage de leurs saints fondateurs. Les saints fêtés dans les anciennes paroisses n'en sont pas toujours les patrons primitifs ; lorsque leurs actes n'ont pas été écrits, lorsque les souvenirs qu'ils avaient laissés dans la mémoire des peuples se sont effacés, les prêtres chargés du service de ces églises ont souvent cédé au désir d'y substi-

tuer le culte d'un saint mieux connu, et dont la vie pût être proposée à l'imitation de leurs ouailles. Il arrive parfois, lorsqu'on visite ces temples, de n'y pas rencontrer, au milieu des statues qui les décorent, une seule image du saint dont le territoire conserve encore le nom. Ces entreprises de substitutions paraissent avoir été fort peu appliquées aux chapelles dont les vastes circonscriptions paroissiales du pays breton comptent toujours un assez grand nombre. Aussi que de saints l'on y fête dont le nom et l'anniversaire ont seuls échappé aux ravages du temps! — Les vieilles traditions ont subi tant de désastres que les antiquaires se demandent, au sujet de beaucoup de paroisses dont les initiales sont ordinairement suivies d'un nom de saint, si les syllabes qui les terminent, rappellent véritablement le nom d'un personnage vénéré. Ces incertitudes constatent combien l'hagiographie bretonne, quelque riche qu'elle paraisse encore, demeure incomplète et apauvrie. De nouvelles recherches faites aux sources mêmes, dans les traditions ecclésiastiques de la Grande-Bretagne, nous aideraient-elles à remplir plusieurs de ces lacunes? C'est une question à laquelle les progrès de nos études permettront sans doute de donner bientôt une solution satisfaisante. Ce sujet se recommande particulièrement à ceux de nos confrères qui appartiennent à l'ordre du clergé.

Revenons aux saints à qui les honneurs du culte furent primitivement décernés dans la Bretagne bretonnante. Nous croyons pouvoir répéter, en consultant les noms des lieux les plus anciennement consacrés, que tous ou presque tous sont propres à l'Eglise bretonne, et les exceptions méritent à peine que l'on s'y arrête, car elles ne portent guère que sur des noms qui, comme ceux de Marie, de saint Jean, de saint Pierre, de saint Matthieu, de saint Michel, ne peuvent être revendiqués par aucune église particulière, par cela même qu'ils se rattachent intimement aux traditions évangéliques.

Les qualifications qu'assignent à ces patrons les légendes, les traditions ou les costumes sous lesquels ils sont figurés dans leurs plus anciennes représentations, les classent pour la plupart au rang des évêques, des moines, des solitaires ou des abbés. La vie ascétique devait, en ce pays plus qu'ailleurs, offrir les modèles de la perfection chrétienne; car, pendant plusieurs siècles, l'Eglise bretonne semble n'avoir été desservie que par des prêtres engagés dans l'ordre monastique.

Nous remarquons parmi ces saints beaucoup de personnages illustres par leur naissance, des hommes et des femmes qui appartenaient aux races princières du pays. Tels étaient, par exemple, Fracan, Gwen son épouse, Jacut, Gwennolé et Guethenoc leurs enfants, Pompeie, sœur du roi Riwal, Gunthiern, sainte Ninnoc, Efflam et Honora, Ursule et ses deux compagnes, dont la légende nous a conservé les noms, Triphine, mère de saint Tremeur, Salomon et Judicaël roi des Bretons, Meliaw et Melair, fils d'un comte de Cornouaille, Judwal, prince de la Domnonée, etc... Quelques-uns de ces personnages s'acquirent au milieu du siècle les titres de vénération qui les ont fait placer au nombre des saints, d'autres quittèrent le monde pour suivre les conseils de la perfection évangélique. D'autres enfin semblent avoir été recommandés surtout aux hommages des fidèles par les persécutions de leurs ennemis; Salomon, Triphine, Tremeur, Meliaw et Melair ont été considérés comme martyrs, quoiqu'ils n'aient pas souffert pour la foi et qu'ils n'aient été que des victimes de la cruauté ou de l'ambition. Cette disposition des Bretons à rendre les honneurs du culte à leurs princes assassinés en haine de la justice pourrait être justifiée par des traits empruntés à une époque moins éloignée de nous. Elle ne leur est pas particulière. Ne disons-nous pas le roi-martyr en parlant du vertueux prince, que le dernier siècle a vu porter sa tête sur l'échafaud? Mais aucun pays peut-être n'offre autant d'exemples de ces témoignages décernés par la religion des peuples aux malheureuses victimes de l'iniquité.

Jusqu'au XIe siècle, jusqu'au XIIe siècle même, nous ne rencontrons dans les monuments de l'histoire de ces contrées que les noms de saints de l'Eglise bretonne. Je citerais à l'appui de cette assertion le Cartulaire de Landevennec et surtout celui de Sainte-Croix de Quimperlé. Mais dans le cours du siècle suivant les traditions des églises locales tendent à s'affaiblir sous l'influence des relations qui naissent partout de l'active sollicitude du Saint-Siége. Sous l'empire d'une même discipline, régies par un même code, les églises de la Gaule aspirent de plus en plus vers cette unité qui avait été l'un des vœux de Charlemagne. Les nouveaux ordres monastiques fondés par saint Bernard, saint François d'Assise et saint Dominique répandent et propagent cet esprit de catholicité. Les Croisades aident à son développement et la déchéance des priviléges du siége de Dol que Nominoë avait fait ériger en

métropole, pour soustraire la Bretagne à la suprématie d'un prélat étranger, achève la ruine des barrières destinées à maintenir dans l'Eglise les anciennes traditions d'une nationalité peut-être trop exclusive.

Les religieux qu'amènent les nouveaux instituts, les frères des ordres hospitaliers, les pèlerins qui visitent le Saint-Sépulcre et ceux qui se rendent aux tombeaux des apôtres racontent les miracles opérés par l'intercession des saints honorés dans l'Orient et l'Italie. Des églises s'élèvent en l'honneur de saint Julien, de saint Sébastien, de saint Nicolas, de sainte Catherine, de sainte Marguerite, de saint Maurice, de saint Vincent, etc... Sans prolonger davantage cette énumération (puisque l'on ne peut nommer ici tous les saints de l'Eglise universelle), il suffit de constater qu'à partir de cette époque, les saints étrangers dont le culte se trouvait le plus généralement répandu dans l'Eglise latine partagèrent et même, dans une certaine mesure, accaparèrent, à leur tour, la faveur dont jusqu'alors avaient joui exclusivement en Bretagne les patrons nationaux. Qu'on en juge par l'exemple suivant.

Nous avons vu que les édifices religieux étaient généralement, jusqu'au XIIe siècle, consacrés sous l'invocation des saints du pays. Eh bien! si j'examine les noms des chapelles nombreuses qui entouraient le chœur de la cathédrale de Quimper, construite entre le XIIIe et le XVe siècle, je n'en trouve que deux érigées sous le vocable de saints bretons.

Qu'il me soit permis, puisque nous sommes dans l'arrondissement de Lorient, d'appeler votre attention sur les deux églises dédiées à saint Corneille que l'on remarque l'une sur le territoire de la commune de Carnac, l'autre sur le territoire de la commune de Languidic. Toutes deux sont contiguës à des alignements de pierres druidiques. Les antiquaires du pays se sont demandé sur quelle analogie était fondé ce singulier rapprochement, et moi-même j'ai cherché à m'en rendre compte.

Que des autels chrétiens aient été élevés anciennement dans le voisinage des lieux consacrés par les superstitions du paganisme, c'est ce qui n'a pas besoin d'être expliqué. C'était un moyen de redresser, de ramener, sans les heurter de front, les sentiments de nos pères égarés par les erreurs de l'idolatrie. Ce détour suggéré par le zèle des premiers missionnaires, est l'objet de conseils donnés par saint Grégoire-le-Grand à l'apôtre chargé

d'évangéliser les Saxons. Mais nous avons à rechercher pourquoi les deux seules églises, peut-être, dédiées à saint Corneille dans ces contrées sont placées à côté de monuments druidiques.

Les monuments de ce genre sont appelés *karn* chez les Gallois et tout semble attester qu'ils ont porté le même nom dans notre pays; ce mot (car la valeur phonique de la lettre *a* autorise cette supposition), ce mot, dis-je, a pu se prononcer *korn*. *Ilis* en breton signifie église. *Korn-ilis* aurait donc été dans sa première acception l'*église des pierres druidiques ;* plus tard on aurait perdu de vue le sens primitif, ou une complète similitude de nom aurait fait imaginer de placer ces édifices sous le patronage de saint Corneille qui, dans la langue de nos compatriotes est appelé *Cornily*.

Par une seconde métamorphose, ces pierres druidiques sont devenues les soldats de saint Cornily. Les paysans bretons racontent que les soldats du saint furent un jour changés en pierre. On trouverait quelque suite dans la pensée qui a présidé à ces fictions, si les églises étaient dédiées au centurion Corneille, mais c'est l'image du pape saint Corneille qui y est représentée, or ce pape, que nous sachions, n'a jamais commandé des soldats. Son culte ne serait-il pas venu par quelque méprise remplacer celui du centurion? Et lorsque l'histoire ecclésiastique était moins bien connue, n'aurait-on pas confondu ce dernier personnage avec le centurion de l'Evangile qui se plaisait à louer l'active docilité de ses soldats? Si l'on s'arrête à ces conjectures, les récits sur la métamorphose des soldats de saint Cornily ne présenteraient qu'une facétieuse opposition entre ces blocs immobiles et les soldats dont parle le centurion de l'Evangile : « Il disait à celui-ci : *Va*, et il partait, et à cet autre : *Viens*, et il arrivait (S. Math., 8, 10). Du reste, j'abandonne ces observations à la critique des antiquaires.

La question que nous discutions il n'y a qu'un instant est posée en ces termes : « Quels sont les saints particulièrement vénérés » dans la Bretagne? Quels sont ceux qui ont vécu dans ce pays? » Quels sont ceux dont le culte a été importé, soit de la Cambrie, soit d'autres contrées?

» Signaler les caractères et les attributs qui distinguent chacun » d'eux dans leurs plus anciennes représentations. »

Je crois avoir répondu d'une manière générale et autant qu'il m'a été possible, en évitant le détail d'une aride nomenclature,

au premier paragraphe de la question et je n'ai qu'à me résumer :

Il faut distinguer les lieux et les temps. Les diocèses de Rennes et de Nantes ont constamment honoré les saints dont le culte est répandu en général dans l'église de France. Les saints bretons qu'on y invoque sont seulement ceux qui sont nés ou ont vécu dans le pays. Il n'y a peut-être d'exception à cet égard que pour la presqu'île Guerandaise dans l'évêché de Nantes, qui est une contrée bretonnante, et qui l'a été naguère davantage.

Quant aux sept autres anciens diocèses, jusqu'au XIIe siècle, il ne paraît pas que l'on y ait vénéré d'autres saints que ceux de l'église bretonne, en y comprenant toutefois ceux dont le culte se rattache aux traditions évangéliques. Ces honneurs étaient partagés entre ceux de l'île et ceux du continent ; il est parfois difficile d'en faire une distinction exacte, beaucoup de ces personnages résidèrent successivement dans l'un et l'autre pays soit à l'occasion des invasions saxonnes, soit à la faveur des relations qui existaient au Ve et VIe siècles entre les deux populations bretonnes. Il paraîtrait à propos de compter ici parmi les saints bretons saint Germain d'Auxerre, dont le culte est fort ancien dans la Bretagne et dans la Cambrie, en mémoire de la mission qu'il eut à remplir dans ce dernier pays ; peut-être devrait-on ranger dans la même catégorie saint Ouën et saint Eloi dont le culte est assez répandu dans la Basse-Bretagne. On sait que ces deux ministres de Dagobert furent liés d'amitié avec notre roi breton saint Judicaël et que l'un d'eux fut envoyé en ambassade près de lui.

Les caractères qui distinguent les saints bretons, si l'on entend par ce mot, les costumes propres à leur qualité d'Evêques, de diacres, d'abbés, de solitaires etc., n'ont rien qui paraisse particulièrement propre à ce pays. Ainsi quoique l'histoire nous apprenne que la tonsure bretonne différait anciennement de la tonsure romaine, les moines sont représentés chez nous avec la couronne empruntée aux usages de l'église romaine.

Les attributs des saints qui appartiennent à l'église universelle sont ceux que l'on rencontre partout ailleurs. Nous parlons en général ; nous n'avons pas assez observé pour oser relever ici les exceptions.

Il n'y a, comme l'on sait, qu'un certain nombre de saints

ainsi distingués par des attributs et ce sont ordinairement ceux dont la dévotion est fort répandue, dont les images ont été fort multipliées soit par les sculpteurs soit par les peintres verriers. Or, l'on a déjà fait observer dans nos congrès que l'on ne rencontre que bien rarement sur nos vitraux des sujets empruntés à l'hagiologie bretonne. Pourquoi cela ? Je l'ai fait pressentir. C'est qu'au XV[e] et XVI[e] siècles qui sont l'époque de la plupart des ces peintures, ces saints *antiques* avaient perdu une grande partie de leur popularité et la faveur publique en recommandait d'autres. Nous ne nous flattons pas de les signaler tous, je ne citerai que ceux que je connais par moi-même et que vous connaissez aussi probablement.

Saint Corentin est représenté en habit d'Evêque, le pied posé sur un poisson ; saint Yves, l'un des saints bretons les plus vénérés, vêtu du costume d'official (c'est-à-dire portant le bonnet carré, une robe d'hermine en forme de dalmatique et l'épitoge), entre un riche qui lui offre un sac d'argent et un pauvre qui lui présente un placet; saint Pol de Léon est figuré en évêque dans les tableaux, tenant enlacé de son étole le col d'un dragon. On donne aussi à saint Armel, évêque, un dragon pour attribut.

J'ai entendu parler de statues dans lesquelles aux pieds de saint Hervé, solitaire, était représenté le loup mentionné dans sa légende.

Dans l'église paroissiale de Landeleau, dédiée à saint Téliaw (diocèse de Quimper) cet Evêque est figuré à cheval sur un cerf.

Saint Ugen dont l'histoire ne m'est pas connue est représenté, m'a-t-on dit, dans la chapelle existante sous son invocation à Primelin, tenant une clef à la main. Beaucoup de paysans de ce quartier portent attachée au cordon de leur chapeau une petite clef en plomb ; c'est la clef de saint Ugen.

Parmi les singularités que ce sujet m'autorise à signaler, je citerai une très-ancienne statue de sainte Gwen que l'on remarque dans la chapelle de saint Vennec, commune de Briec, au même diocèse de Quimper. Elle est représentée avec ses trois enfants, saint Gwennolé, saint Jacut et saint Guennoc ou Vennec, et allaitant le plus jeune.

Or vous savez, Messieurs, que dans les Actes latins de saint

Gwennolé, sainte Gwen est surnommée *Trimammis*, épithète formée de deux mots bretons, *tri* (trois) et *mam* (mère), c'est à dire trois fois mère. Mais ce mot a reçu une interprétation fort différente de ceux qui ont voulu, quoique à tort, l'expliquer par l'étymologie latine dont tout le monde comprend facilement la signification (*tres mammæ*) : c'est cette dernière interprétation qu'a adoptée l'auteur de la statue de sainte Gwen qui se trouve dans la chapelle de saint Vennec, et il nous a représenté la sainte avec le singulier attribut que comporte une telle interprétation.

Je vous laisse, Messieurs, la tâche de compléter ces indications.

M. de la Borderie rapporte qu'il a vu dans le joli porche de l'église de saint Suliac sur la Rance, près Saint-Malo, une statue du XIII[e] siècle représentant saint Suliac en habits d'abbé ou d'évêque, avec la mitre et la crosse (1).

Quant à saint Ugen ou plutôt saint Tugen, dont le nom subsiste encore dans deux de nos paroisses (Landujen dans la Haute-Cornouaille ; Landujan, ancien diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui département d'Ille-et-Vilaine), et s'écrivait en latin *Tutianus* ou *Tudianus*. M. de la Borderie ne serait pas éloigné de le confondre avec un certain saint gallois nommé Tudwen et patron de la paroisse de Landuwen dans l'île d'Anglesey. Du reste, le professeur Rees, qui fait mention de ce dernier dans son *Essay on the Welsh saints, p. 309*, ne nous donne sur lui aucun détail biographique. Peut-être en trouverait-on dans les traditions ou les documents anciens du pays de Galles, s'il était possible de les consulter.

Le même membre rappelle que, suivant une légende qui se trouve dans le *Liber Landavensis* (p. 105—106), saint Teliaw ayant

(1) Depuis le congrès de Lorient, deux membres de l'Association Bretonne (MM. Paul Delabigne-Villeneuve et A. de la Borderie), ayant eu occasion de visiter la petite église romane de Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), ont vu dans la nef, sur un cercueil en pierre élevé de quelques pieds, une statue du patron de la paroisse (saint Léonore ou Lunaire), aussi en pierre et qui semble pouvoir se rapporter au XIII[e] siècle. Le saint est en habits pontificaux, mais ce qui est plus remarquable, c'est une colombe placée à droite sur la poitrine de l'évêque et tenant en son bec un petit carré long en pierre qu'on prendrait assez volontiers pour des tablettes, bien qu'il ne porte aucune espèce d'inscription. A défaut d'une explication meilleure, on peut croire que l'artiste a voulu figurer par là cette voix et cette inspiration céleste qui portèrent saint Léonore (suivant sa légende), à s'exiler sur les plages armoricaines. Voy. plus haut, p. 13.

été invité par les Bretons d'Armorique à gouverner l'église de Dol conjointement avec saint Samson, et selon toute apparence, durant le voyage de ce dernier à la cour de Childebert, ledit Teliaw fit son entrée dans la ville de Dol sur un cheval miraculeux, plus beau et plus rapide que tous les chevaux de la terre, et dont un ange lui avait fait présent pour la circonstance. On peut donc croire que, dans la représentation de ce saint dont nous a parlé M. le président, l'artiste aura voulu faire allusion à cette circonstance; mais ne sachant comment exprimer l'incomparable prééminence de ce coursier céleste sur nos chevaux vulgaires, il aura imaginé de le représenter sous la forme d'un cerf.

Personne ne demandant plus la parole sur cette question, *M. le Président* déclare la discussion close et lève la séance à 10 heures du soir.

Le Sécrétaire,

A. DE LA BORDERIE.



CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

TROISIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS.

M. LEJEAN, *Secrétaire*.

Mardi 3 octobre, 7 heures du matin.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Courson donne quelques détails sur la précieuse découverte faite par M. Lenormant, dans les combles de la bibliothèque nationale, d'une série de monnaies Armoricaines et Bretonnes-Armoricaines, et de la similitude des signes monétaires qui se trouvent sur les unes et sur les autres de ces pièces, il conclut que les Bretons immigrants s'approprièrent dès l'abord une partie des usages du pays qu'il venaient habiter. Après quelques observations échangées sur ce sujet entre MM. de Courson, de La Villemarqué et de la Borderie, le congrès passe à l'examen de la 14me question ainsi conçue :

« Quelles ont été aux différentes époques de l'histoire les principales divisions du territoire compris dans le département du Morbihan ? Quels étaient les abbayes collégiales, monastères, établissements de l'ordre du temple existant dans cette circonscription ? »

M. le président prend la parole sur cette question et s'exprime en ces termes :

Le pays soumis à la juridiction spirituelle des Evêques de Vannes formait jadis, sous le titre de comté, l'un des petits états qui partageaient la Bretagne. Il était séparé, à l'*Ouest*, du diocèse de Cornouaille par le cours de l'Ellé, à partir de sa source qui est au pied des Montagnes Noires près de Rostrenen, et traçait en cette partie une pointe assez avancée dans l'évêché de Quimper. A partir de cette extrémité, la délimitation descendait vers le *sud-est* en suivant le cours du Blavet jusqu'aux abords de la ville de Pontivy, d'où une ligne dirigée vers *l'est* conduisait à la rivière d'Oust qui servait de limite jusqu'auprès de Malestroit. Là une ligne assez irrégulière, mais dont la direction se projetait toujours vers l'Orient, séparait le diocèse de Vannes de celui de Saint-Malo jusqu'à la rencontre de la Vilaine qui formait la frontière commune de Nantes et de Vannes.

Si cette circonscription avait le mérite de cadrer, dans son ensemble avec des divisions naturelles, elle avait l'inconvénient de présenter un aspect topographique des plus irréguliers. Ainsi, le diocèse de Vannes offrait une grande largeur dans le sens du cours de l'Ellé, et par contre la partie de son territoire comprise entre l'Oust et la Vilaine était fort étriquée. Lorsque le gouvernement s'est occupé de tracer les circonscriptions départementales, il a dû sacrifier les délimitations naturelles à des convenances d'un plus grand intérêt. Pour ce qui regarde le département du Morbihan, en ajoutant et retranchant à l'ancien territoire du diocèse de Vannes, il s'est efforcé de le ramener à la forme plus simple d'un parallélogramme. Comme ici les limites naturelles nous font défaut, nous ne pouvons donner que les résultats de l'œuvre du législateur. Il a pris sur l'ancien diocèse de Saint-Malo une grande partie des cantons qui forment aujourd'hui l'arrondissement de Ploërmel ; sur celui de Cornouaille, les cantons du Faouet et de Gourin et une partie des communes qui dépendent de ceux de Pontivy et de Cléguérec. Enfin il a réuni au même département du Morbihan le canton de la Roche-Bernard qui dépendait, avant 89, de l'évêché de Nantes. Les démembrements qu'a eu à souffrir le diocèse de Vannes, dans ce système, sont peu de chose, en comparaison des additions de territoire dont il a bénéficié. Il n'a perdu que le canton de

Redon, réuni au département d'Ille-et-Vilaine, et le canton d'Arzannô, donné au Finistère, plus quelques communes voisines de la forêt de Quénécan qui sont allées arrondir le département des Côtes-du-Nord.

Les subdélégations ou siéges d'autorité administrative qui existaient en 1789, sur le territoire actuel du Morbihan, étaient établis à Vannes, Ruis, Auray, Malestroit, Hennebont, Guémené, Belle-Isle-en-Mer, Pontivy, la Roche-Bernard, Ploërmel et Gourin.

Vannes avait un présidial dont le ressort s'étendait sur tout le diocèse, et même un peu au-delà, car la barre royale de Quimperlé en dépendait. Les autres sénéchaussées royales établies sur le territoire du Morbihan étaient Hennebont, Auray, Ruis, Gourin, Ploërmel, Lorient et Belle-Isle-en-Mer. Ces deux dernières barres royales avaient été établies peu de temps avant la révolution. Muzillac avait eu naguère une juridiction royale; mais elle fut réunie au siége de Vannes, dans le courant du XVIe siècle.

Voici maintenant, d'après tous les renseignements que nous avons pu réunir, l'état des juridictions particulières qui relevaient *directement* de ces siéges. Nous le croyons assez exact.

Vannes. — Les réguaires de l'évêché, la juridiction temporelle du chapitre, Boismoreau, Largouet (l'Argoët), le prieuré d'Arz, le prieuré de Sain-Gaën, Trémouar et Brais, la vicomté de Bignan, l'abbaye de Prières, Kermenguy, Larré, Trédion, le parc et la forêt de Brohan, Rochefort, le prieuré de Locminé, Molac, Kergrois, Boblais et les Ferrières.

Hennebont. — Pontcallec et Kerlevenez, la Forêt, la Vigne et Spinefort, la Villeneuve, Naustang et Kervignac, Brulé et Manéantoux, Cunfio et la Claie-Péron, Kermerien et le Crano, le Pou, Barregan et Meslan, Quénépily, l'abbaye de la Joie, la châtellenie de Ténuel, partie des fiefs de Léon, Kerolain, la Villeneuve-Quistinic, Baud, Kersalo, Saint-Nouan et Kernivinen, Persquer (Presquen), le Dréors-en-Priziac, et la principauté de Guémené avec ses mouvances.

Auray. — Pluvigner, Le Val, Kerambourg, Kaer, Coëtrivas, Talhoët-Salo, Berjuste, et l'abbaye de Lanvaux.

Ruis. — L'abbaye de Saint-Gildas et le prieuré de l'île d'Arz.

Gourin. — La baronnie du Faouet, Kermain, le Saint, le prieuré de Saint-Gilles-de-Pontbriant, Pennechat, Menguyonnet, et partie de la seigneurie de Quimerc'h en Cornouaille.

Ploërmel. — Le comté de Porhoët, la Gaudinaie, le Crévy, le Ronnet, Maleville, Lambily, Quéhéon, et la commanderie de Saint-Jean-Villenar.

Lorient. — Partie des fiefs de Léon et Kersalo.

Belle-Isle. — L'île de ce nom.

— Le diocèse de Vannes n'était pas, comme les autres évêchés bretons, subdivisé en archidiaconés : il n'avait qu'un seul archidiacre, dignitaire du chapitre. On y comptait quatre autres dignités et quinze prébendes capitulaires.

Permettez, Messieurs, que je vous donne ici lecture des intéressantes recherches que M. Galles fils, de Vannes, a transmises au Congrès, sur les établissements religieux qui existaient jadis dans les limites actuelles du département. (M. le Président donne lecture du mémoire de M. Galles, puis continue.)

En réunissant les renseignements contenus dans ce mémoire à ceux que j'ai recueillis moi-même, je crois pouvoir en résumer l'ensemble dans la récapitulation suivante (1) :

ABBAYES D'HOMMES.

1° Saint-Gildas-de-Ruis (ordre de de Saint-Benoît), fondé entre 520 et 540.

2° Loc-Menech ou Locminé (même ordre), fondation du VIIe ou du VIIIe siècle.

3° N.-D. de Langonnet (O. de Citeaux), fondée en 1136 par Conan III, duc de Bretagne.

4° N.-D. de Lanvaux (même ordre), fondée en 1138 par un seigneur de Lanvaux.

5° Saint-Jean-des-Prés à Josselin (O. des chanoines de Saint-Augustin), fondation des vicomtes de Porhoët, antérieure à l'an 1163; car, sous cette dernière date, l'abbaye fut dévastée par Henri II, roi d'Angleterre.

6° N.-D de Prières (O. de Citeaux), fondée en 1252 par le duc Jean Ier.

(1) M. de Blois, ayant bien voulu se donner la peine d'analyser ici lui-même, comme il le dit, le travail de M. Galles, nous dispense de cette tâche. Toutefois, nous avons extrait du travail de M. Galles quelques notes complémentaires qu'on reconnaîtra à ce qu'elles sont signées d'un G.

ABBAYES DE FEMMES.

1° Monastère de Lan-Ninnoc, en Plœmeur, fondé par Guérech ou Waroch Ier, comte breton du Vannetais, en faveur de sainte Ninnoc, dans la première moitié du VIe siècle. — Cette maison n'était plus, en 89, qu'un simple prieuré de l'abbaye de Quimperlé.

2° N.-D. de la Joie, à Hennebont (O. de Cîteaux), fondée en 1260 par Blanche de Navarre, femme du duc Jean Ier.

3° Le Mont-Cassin, à Josselin (O. de Saint-Benoît), fondée en en 1677 par Jean-Sébastien de Guémadeuc, évêque de Saint-Malo.

COLLÉGIALES.

1° Saint-Michel-d'Auray, près Auray en la paroisse de Brech, fondée en 1382 par le duc Jean IV, qui y mit neuf chapelains, dont un doyen et huit prêtres, à qui il donna pour dotation 600 livres de rente (1). (Voy. D. Morice, *Pr.*, t. II, 445.) — En 1480, le duc François II remplaça cette collégiale par un couvent de Chartreux.

2° N.-D. de la Tronchaie, à Rochefort, collége composé de six chapelains et un doyen, fondé en 1498 par le maréchal de Rieux, qui assigna au doyen 40 livres de rente, 30 à chaque chapelain et 15 pour le luminaire, total 235.

3° N.-D. de la Fosse, à Guémené, collégiale fondée en 1529 par Marie de Rohan, dame de Rohan.

Le Pouillé ou catalogue des bénéfices de la paroisse de Tours marque dans le diocèse de Vannes deux autres collégiales, celle de *Champ* (peut-être a-t-on voulu dire Grandchamp) et celle de *Saint-Symphorien*. C'est tout ce que nous en savons.

PRIEURÉS.

La liste de ces bénéfices est longue, et cependant on n'ose pas affirmer qu'elle soit complète : celle qu'on rencontre dans le

(1) Cette collégiale possédait en outre, à l'origine, la châtellenie de Lanvaux, qu'on lui retira dans la suite. (G.)

pouillé de la province de Tours est si défectueuse, les noms y sont si complètement estropiés qu'on ne peut guère en faire usage.

Voici les anciens prieurés qui nous sont connus :

Saint-Gunthiern, dans l'île de Grois,
Locmariaker, près Auray,
Lotivy, en Quiberon.
Saint-Cado, en Belz,
Lannennec, en Plœmeur (1),
Saint-Michel-des-Montagnes, près le Port-Louis,
Saint-Gilles-de-Pontbriant, paroisse du saint.

Ces sept prieurés dépendaient de l'abbaye de Sainte-Croix-de-Quimperlé qui posséda aussi, jusqu'à la fin du XVIe siècle, trois prieurés à Belle-Isle-en-Mer, savoir :

Sauzon,
Locmaria,
Et Palais.

Les moines de Quimperlé cédèrent ces trois prieurés au duc de Retz, avec le reste de l'île dont ils étaient seigneurs, lorsqu'ils échangèrent ce domaine contre d'autres biens. — Suite de la liste des prieurés :

Le prieuré-cure de Malestroit,
Saint-Etienne, près Guer,
Saint-Martin-de-Josselin.

Ces trois prieurés dépendaient de l'abbaye de Marmoutiers, diocèse de Tours. Le détail des bénéfices particuliers de ce monastère, dans le pouillé de Tours, contient la mention suivante : « Prieurés de *Ploermel*, de *Tridon* (c'est Trédion sans doute) et » de *Guer* unis ; prieurés de *Malestroit* et *Rochefort* unis. » Ogée parle d'un autre prieuré situé à Guer, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Méen et auquel la cure de Guer était annexée : l'un de ces prieurés était sous le vocable de Saint-Etienne, ce devait être le membre de Marmoutiers.

Il est à présumer que le prieuré de Saint-Michel, dont l'un des curés de Josselin portait le titre, comme nous l'apprend M. Galles, était réuni à celui de Saint-Martin, car Ogée ne marque pas d'é-

(1) C'est le prieuré qui succéda à l'abbaye de femmes fondée par le comte Guérech et sainte Ninnoc.

glise Saint-Michel parmi les paroisses de cette ville. Suite de la liste :

Prieuré de Sainte-Croix-de-Josselin,
Prieuré de Saint-Nicolas, à Josselin,
Prieuré de l'île d'Arz.

M. Cayot-Delandre place ce dernier prieuré dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Ruis, ce qui s'accorde avec le pouillé de Tours. De cette abbaye dépendaient encore :

Le prieuré de Gâvre, près Port-Louis,
Le prieuré de Loquivy, en Quiberon.

Si nous en croyons le pouillé, on devrait ajouter à cette liste des membres de l'abbaye de Ruis les prieurés dont les noms suivent : *Saint-Guel, le Hézo, Ambon, Saint-Gildas-d'Auray, Langlevès et Comine* (ces deux noms sont évidemment estropiés ; le dernier désigne vraisemblablement Locminé ou Lominé, qui parait effectivement avoir dépendu de Saint-Gildas-de-Ruis), *Baud*, *Saint-Léan*, *Rieux*, *Guyuolet* (c'est encore un nom estropié) et la *Magdelaine-de-Malestroit*, qui est distinguée dans cette liste du prieuré-cure de la même ville, uni au prieuré de Rochefort. — Suite de la liste générale des prieurés :

Prieuré de la Couarde, en Bieuzy, membre de l'abbaye de Redon.
Prieuré de la Roche-Bernard, membre de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois.
Prieuré de Saint-Nicolas-des-Eaux, en Pluméliau.
Prieuré de Locmaria, en Plumelec.
Prieuré-cure de Bodieuc, en Mohon.

Ce dernier est marqué dans le pouillé comme dépendant de l'abbaye de Saint-Jacut ; du moins semble-t-il être le même que celui désigné en ce livre sous le nom de *Bodiens*.

Prieuré de la Trinité, de Rieux.
Prieuré de la Trinité-Porhoët.
Prieuré de Saint-Gaën (cité déjà parmi les juridictions).

Je donne ici les noms des prieurés du diocèse de Vannes inscrits au pouillé de Tours, qui pourraient indiquer d'autres bénéfices que ceux dont on vient de parler, ce sont les prieurés de :

Bourgerel,	La Cemerode (peut-être *la Couarde*?),
Ruffiac,	Cadoudar,
La Greille,	La Homeney (peut-être *Locminé ?*),

Arion (peut-être a-t-on voulu écrire *Arzon*?),
Savay,
Trealion,
Lacoul,
Saint-Guenael,
Darel (serait-ce l'île *d'Arz*?),
Cremaria,
Lemenco,
Saint-Ganhaël,
Loglevol,
Loqueval (peut-être *Locoal-Mendon*?),
Vincennes,
Grouan (l'île de *Grois* sans doute?),
Bard,
Bourgelle,
La Grelle,
La Barre,
Saint-Laurent, près Bourneuf.

—— D'autres seront peut-être plus heureux que nous pour démêler la véritable ortographe de ces noms et faire la part des doubles emplois.

La liste donnée par le pouillé de Tours des prieurés situés dans la partie du diocèse de Saint-Malo qui a été réunie au département du Morbihan, semble moins défectueuse. Je donne ici les noms de ceux qui n'ont pas été mentionnés précédemment (1). Ce sont,

Dans le doyenné de Porhoët et de Baignon :

Le prieuré de Saint-Brieuc-de-Mauron, annexe de l'abbaye de Penpont,
— de Saint-Golvin de Taupont,
— de Trelons des Nonnains,
Le prieuré ou chapelain de Souléon,
Le prieuré de l'hôpital de Ploërmel,
— de Bossac,
— de Brussais,
Le prieuré-cure de Tréhorenteuc,
Le prieuré de Nolac,
— de Sainte-Berthe de Lehni ;

Et au doyenné de Lanouée :

Le prieuré de Sainte-Brigitte,
— de Saint-Yger,
— de Boislaurent,

(1) On reproduit ici intégralement l'orthographe du pouillé, sans prendre, bien entendu, la responsabilité des désignations fausses et des noms estropiés qui s'y rencontrent.

— de Boudieu.

J'ai rencontré ailleurs la mention d'un prieuré à *Reminiac*, et je clos cette nomenclature par l'indication du prieuré de Rohan et de celui de Gourhel ou Guernuhel, que me fait connaître le mémoire de M. Galles (1).

M. Galles cite encore d'anciens monastères à Sucinio, à Hennebont (2), à Gavr'inis, à l'Ile-aux-Moines, et à Saint-Léry; l'église de cette dernière paroisse a même été construite, suivant l'abbé Manet, sur l'emplacement du couvent. Ces divers établissements religieux disparurent vraisemblablement pendant le moyen âge, et n'ont guère laissé de traces.

CHAPELLENIES.

Le pouillé marque dans le diocèse de Vannes les chapellenies de

Coetuhan,	Roire,
Sainte-Catherine,	Saint-Cado,
Saint-Gaudin,	Toussaints,
Saint-Limy,	Riedroguin,
Saint-Gaudin de Tormy,	et Malestroit (3).

(1) Il y avait même, à ce qu'il semble, deux prieurés à Rohan, dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, de Josselin : on en trouve la preuve dans l'enquête faite en 1479 pour les droits et prérogatives des vicomtes de Rohan, qui a été publiée par D. Taillandier, continuateur de D. Morice, au t. II de l'*Histoire de Bretagne*. On y lit : « Outre dépose qu'en iceluy lieu [Rohan] y a une églize et prieuré nommé le *prieuré de Rohan*, où il y a un prieur de l'ordre des chanoines reglez de Saint-Jean-des-Prez... Outre dépose ce témoin que ledit lieu de Rohan est appartenancé d'une église paroissiale... et aussi de deux *prieurés*, l'un de *Notre-Dame* de la valeur de sept ou huit vingt francs de rente, et l'autre nommé le *prieuré des Clos*, de la valeur d'environ trente livres de rente. » Ap. D. Morice, *Hist. de Bret.*, t. II, pp. cxcj et ccvij. — Sur le monastère de Gourhel ou Guernuhel, voy. D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 339 et 564. G.

(2) Sur le monastère de Sucinio, voy. D. Morice, *Hist. de Bret.*, t. I, p. 189, et Tresvaux, t. VI, p. 390. Sur le prieuré de N.-D. d'Hennebont, voy. D. Morice, *Pr.*, t. I, 783 et 1045. Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. G.

(3) On reconnaît facilement que la plupart de ces noms sont altérés. — M. Galles cite un titre de 1145, donné par D. Morice [*Pr.*, t. I, 595], où il est fait mention d'une chapelle de Notre-Dame à Vannes : il rappelle qu'un pont et une rue de la même ville portaient le même nom que cette chapelle; mais il n'a pu trouver d'autres traces de cet établissement. (*Note de M. de Blois.*)

On y trouve pour la partie du diocèse de Saint-Malo réunie au Morbihan, le nom des chapellenies

de Saint-Jean, à Guer,
de Sainte-Catherine de Bédée,
de Molac,
de Jean-Eon, fondée dans l'église de Saint-Antoine de Ploërmel,
et la chapelle de Jean-le-Roi, en l'église paroissiale de Josselin.

MALADRERIES.

Je reproduis ici textuellement la liste de ces établissements, telle qu'elle est au pouillé de Tours, sans y rien changer :

Maladrerie près Vannes,
— de Quimper-Corentin,
— de Quimperlé (une partie de cette ville était en Vannes),
— de Hennebont,
— de Rochefort,

Maladrerie de Malestroit,
— de Rieux,
— près Blavet (c.-à-d. auj. Port-Louis),
— de Plœmer.

Et dans la partie du diocèse de Saint-Malo réunie au Morbihan :
La maladrerie de Josselin,
— de Ploërmel,
— de Mauron.

COMMUNAUTÉS D'HOMMES.

CORDELIERS ET RÉCOLLETS.

Auray, — fondation en 1632.

Bodélio, en Malansac, — fondation en 1442, par Jean de Rieux.

Vannes, — fondation par le duc Jean Ier, vers 1260.

Pontivy, — fondation du vicomte de Rohan.

Port-Louis, — fondation de M. de Rosmadec, évêque de Vannes, vers le milieu du XVIIe siècle.

Sainte-Catherine, île dans la rade de Lorient, près Port-Louis, — fondation de Jean de Rohan, en 1446 (d'après Toussaint de Saint-Luc.

CAPUCINS.

Auray, — fondation en 1626 (Ogée).
Hennebont, fondation en 1635 (Albert Legrand).
Vannes, — fondation en 1613, par Laurent Péchart, sieur de Lourmes.

CARMES *(Ancienne observance et Carmes déchaux).*

Ploërmel, — fondation en 1280, par le duc Jean II.
Hennebont, fondation en 1394, par le duc Jean IV.
Josselin, — fondation en 1625.
Bondon, près Vannes, — fondation en 1434, par le duc Jean V.
Sainte-Anne-d'Auray, — fondation en 1627.
Saint-Vincent, à Vannes, — fondation en 1627, par le sieur Morice de Boistréau, président du présidial de Vannes. — C'est la seule des maisons sus-nommées qui appartint aux Carmes déchaux.

DOMINICAINS.

Vannes, — fondation en 1634, par M. de Rosmadec du Plessis-Josseau.

CHARTREUX.

Saint-Michel-d'Auray, en Brech, — fondation en 1480, par le duc François II. Voy. plus haut l'article *Collégiales.*

TRINITAIRES.

A Sarzeau, — ministrerie ou couvent de religieux Trinitaires (autrement dits Mathurins), fondée par Jean, duc de Bretagne en 1341.
A Rieux, — autre ministrerie fondée par Jean de Rieux en 1345.

AUGUSTINS.

A Malestroit, — communauté fondée au XIVe siècle.

RETRAITE.

A Vannes, — maison de la Retraite fondée par M. de Kerlivio en 1650.

CAMALDULES.

A Roga, sur l'Oust, paroisse de Saint-Congard, maison fondée en 1674 par Henri de Guénégaut, comte de Plancy, seigneur de Malestroit (1).

JÉSUITES.

Vannes, — fondation en 1631,
Sainte-Anne-d'Auray, en Pluneret, — fondation en 1816 (2).

ORDRES MILITAIRES ET HOSPITALIERS.

Ordres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Il existait au Faouet une commanderie de l'ordre de Malte, dont les dépendances se trouvaient situées, les unes dans le département actuel du Finistère, les autres dans celui du Morbihan. Nous ne parlerons que de ces dernières. C'étaient, entre autres, la chapelle Saint-Jean près le Faouet, la chapelle et le moulin du Temple en Inzinzac, la chapelle et le bourg entier de Roudouallec.

L'ordre de Malte possédait aussi, dans le même territoire, la commanderie du Croisty, en la paroisse de Saint-Tugdual près Guémené. De cette commanderie relevaient les chapelles de Saint-Jean-du-Croisty, de Saint-Jean en Saint-Caradec près Hennebont, de Saint-Jean en Pontscorff, avec l'hôpital lui-même de Pontscorff.

A l'époque de la révolution, ces deux commanderies étaient depuis longtemps annexées à celle du Palacret, au diocèse de Tréguier.

On peut encore citer parmi les établissements du même ordre, existant sur le territoire du Morbihan, la commanderie de Carantoir (3), la commanderie de Saint-Jean-de-Villenar, près Ploërmel, et

(1) Roga (*Rosgas*) fut, dans l'origine et dès le IXe siècle, un prieuré dépendant de l'abbaye de Redon ; voy. les deux actes du cartulaire de Redon qui sont publiés, ap. D. Morice, *Pr.*, t. I, 267-68 et 264-65 et celui qui a été donné par M. de Courson, *Hist. des Peuples bretons*, t. II, p. 382, n° XIV. (*Note du comité de publication.*)

(2) Les Jésuites ayant dû quitter Sainte-Anne par suite des ordonnances de 1828, on y établit le petit séminaire du diocèse de Vannes, qui y est encore aujourd'hui.

(3) Il y a encore en Carentoir un village nommé le Temple de Carentoir.

celle de Pomeleuc aux environs de Lanouée. On cite aussi une ancienne commanderie au Guerno.

La plupart de ces bénéfices avaient dû originairement appartenir aux Templiers, à qui la tradition, d'ailleurs, en attribue bien d'autres, parmi lesquels nous nous contenterons de citer ceux que mentionne particulièrement M. Cayot-Delandre. Ce sont : Lantiern en Arzal, Brangolo en Noyal-Muzillac, la chapelle de Saint-Jean en Questembert, le Temple-Haut et le Temple-Bas en Limerzel, la Trinité-Porhoët, Tourel-tal-len (*la Tourelle au devant de l'étang*), en Camors, Penestin en Muzillac, Pencastel en Arzon, la chapelle du Temple à Sulniac, Saint-Aignan, Sainte-Catherine de Lizio, Locoal-Mendon, Crénénan en Ploerdut, la Magdeleine de Malestroit, le Prieuré en Baud, Saint-Adrien en Baud, enfin un établissement à Bignan et un autre en Quiberon.

A ces divers renseignements fournis par la tradition ou par les actes du moyen-âge, ajoutons le document le plus ancien sur cette matière, je veux dire la charte de protection octroyée aux Templiers en 1160 par le duc Conan IV. Voici le passage de ce document qui concerne le territoire actuellement compris dans le département du Morbihan :

« .... Eleemosinæ de Rodoed Gallet.... et eleemosinæ de Quasgurq in Kemenet-Guegant, eleemosinæ de Prisiac, hospitale de Loco S. Maclovii, hospitale de Pontivi,.... eleemosinæ de Cleker et de Tremmatos in Broguerech, eleemosinæ de Lankintic et de Lanstanc, et Corvellou, et hospitale in Sulumiac, et eleemosinæ de Kistinic Blaguelt, et de Molac, et de Mallechac, et de Kaistemberth, et de Guernou,.... et eleemosinæ de Ploucarthmael... (2) »

Reprenons maintenant chacun de ces noms en cherchant à l'expliquer :

Rodoed Gallet écrit, à tort peut-être, en deux mots, c'est évidemment Roudouallec, dépendance de la commanderie du Faouet.

Quasgurq in Kemenet-Guegant. Kemenet-Guegant, c'est Guemené aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Pontivy (1).

Eleemosinæ de Prisiac : ce peut être la commanderie du Croisty;

(2) Ap. D. Morice, *preuves*, t. I, col. 638.

(1) « *Qasgurq in Kemenet-Guegant*, » aujourd'hui en Loc-malo. (G.)

le Croisty, trève de saint Tugdual, étant effectivement très-voisin du boug de Priziac (1).

Hospitale de loco S. Maclovi : peut-être Saint-Malo-de-Baignon, dit M. Galles dans son mémoire. Pourquoi pas aussi bien Locmalo près Guémené, bien moins éloigné des diverses localités indiquées en ce passage ?

Hospitale de Pontivi ; c'est Pontivy.

Eleemosinæ de Cleker : on peut entendre par là l'hôpital de Pont-scorff très-voisin de Cléguer, et qui dépendait, comme on l'a vu, de la commanderie du Croisty.

Tremmatos. Inconnu.

Lankintic, c'est Languidic (arrond. de Lorient).

Laustanc, semble une faute évidente pour *Naustanc*, aujourd'hui Naustang : peut-être cette indication se rapporte-t-elle à la belle église de Merlevenez près Naustang, que la tradition présente comme un édifice élevé par les Templiers.

Corvellou, c'est le Gorvello près Vannes, entre Sulniac et Theix.

Sulumiac, c'est Sulniac, paroisse qui renferme encore, d'après M. Cayot-Delandre, une chapelle dite chapelle du Temple, déjà citée.

Kistinic Blaguelt, Quistinic sur le Blavet (arrond. de Lorient). Il y a en effet (voyez la carte de Cassini) dans la paroisse de Quistinic, à l'Est du bourg de ce nom et tout sur le bord du Blavet, rive gauche, un gros village qui s'appelle encore le *Temple*.

Mallechac, peut-être Malensac ? dit M. Galles.

Molac, *Kaistemberth*, *Guernou*, encore aujourd'hui Molac, Questembert et le Guerno.

Eleemosinæ de Ploucarthmael : le dernier mot désigne Ploërmel sans aucun doute. Cette indication n'aurait-elle pas quelque rapport avec la commanderie de Saint-Jean-de-Villenar près de Ploërmel, déjà citée ?

(1) Cette indication ne pourrait-elle pas avoir quelque rapport avec le bénéfice de Beauvoir en Priziac, qui avait été jadis le siége d'une commanderie de l'ordre de Malte, d'après un titre descriptif du XVIIIe siècle, existant aux archives départementales du Finistère, et cité par M. de Blois lui-même en 1847, au Congrès de Quimper ? voy. *Bulletin. Archeolog. de l'Assoc. Bret.*, t. I. Procès-Verbaux du Congrès de Quimper, p. 49. (*Note du comité de publication.*)

Ordre du Saint-Esprit. La maison du Saint-Esprit, à Auray, appartenait à un autre ordre religieux et militaire. Ce fut d'abord, dit Ogée, un oratoire des ducs de Bretagne : elle fut ensuite donnée à l'ordre du Saint-Esprit, de Montpellier, dont elle devint une commanderie, jusqu'à la réunion de cet ordre avec celui de Saint-Lazare, et finit par être annexée, 1777, à l'hôpital d'Auray. On trouvera dans Moréri (article *Montpellier*) et dans le *Traité de la noblesse* de la Roque des détails sur cet ordre du Saint-Esprit.

COMMUNAUTÉS DE FEMMES.

CARMÉLITES.

Vannes, — maison dite des Trois-Maries, près Vannes, fondée en 1462 par Françoise d'Amboise, fut réunie plus tard (par la duchesse, suivant Mahé) à la suivante.

Vannes, — maison dite de Nazareth, colonie du couvent des Couets de Nantes ; fondation du XVIe siècle, d'après M. Galles.

Ploërmel, — fondation du commencement du XVIIe siècle.

HOSPITALIÈRES.

Vannes, — fondation en 1634.

Auray, — fondation en.....

URSULINES.

Vannes, — fondation en 1632. Cette maison occupe maintenant l'ancienne maison des Capucins, à Calmont-Haut.

Pontivy, — maison fondée, d'après l'abbé Mahé, sous l'épiscopat de Sébastien de Rosmadec, c'est-à-dire de 1624 à 1646.

Hennebont, — ce couvent s'est établi dans l'ancienne maison des Carmes ; fondation en..... (Existe encore.)

Ploërmel, — fondation en..... (Existe encore.)

Le Faouët, — fondation en..... (1)

Malestroit, — (voir Ogée).

VISITANDINES.

Vannes, — fondation en 1634 ou 1635. Les bâtiments de cette

(1) Ces trois dernières maisons ont été fondées au XVIIe siècle, postérieurement à 1617.

communauté établie rue Saint-Yves, servent aujourd'hui de caserne.

URBANISTES.

Auray, — fondation en ......

FILLES DE LA CHARITÉ.

Vannes, — maison dite le Petit-Couvent, fondation en 1635.
Vannes, — maison dite du Refuge, fondation en 1683.
Hennebont, — fondation vers la même epoque que la maison précédente.

RELIGIEUSES DU PÈRE ÉTERNEL.

Vannes, — maison fondée dans la seconde moitié du XVIIe siècle, d'abord comme communauté séculière, puis soumise à la règle de S. Augustin (1). Cette maison ne subsiste plus ; l'emplacement est occupé par des Dames de la Charité de S. Louis.

DAMES DE LA RETRAITE.

Vannes, — fondation en 1846.

— Tels sont, ajoute en terminant M. le Président, tels sont les renseignements que les recherches de M. Galles et les nôtres nous permettent de présenter en réponse à la 14me question de notre programme. Cette sèche nomenclature, que nous ne prétendons point sans lacunes, peut néanmoins, en éveillant l'attention et en fournissant un premier corps d'informations assez considérables devenir le germe d'un travail plus important, qui serait l'histoire religieuse complète du Morbihan. Espérons que cette tâche sera accomplie ; le zèle infatigable de notre jeune et laborieux confrère, M. Galles, nous en donne la garantie. — On pourrait consulter avec fruit, dans cette entreprise, les rôles pour la perception des décimes ecclésiastiques, qui se rencontreraient peut-être aux archives du département. C'est encore, quand

(1) ici se rapporte la note suivante :
« Les cordeliers d'Auray occupaient un couvent situé près du Loch, *et transformé maintenant en communauté du Père Eternel.* » (G)

on les possède, le meilleur état des bénéfices diocésains que nous ayons pour les évêchés de la Basse-Bretagne. Je n'en connais pas un seul catalogue imprimé qui ait une certaine valeur, et cependant ce sont des notions d'un grand intérêt pour l'histoire locale.

La 14e question du programme, étant ainsi épuisée, on passe à la 20e ainsi conçue :

« Fixer avec précision la date de la naissance de saint Gildas, fondateur du monastère de Ruis et auteur du *de Excidio Britanniæ*. Y a-t-il lieu de distinguer ce Gildas d'un autre saint du même nom auquel quelques auteurs donnent le surnom d'Albanien ? »

M. de la Borderie, en réponse à cette question, lit un mémoire où il s'efforce de démontrer : 1° que le Gildas, auteur du *de Excidio*, est né en 493, et 2° que le prétendu Gildas l'Albanien, supposé par certains critiques modernes, est précisément le même personnage que le fondateur de Ruis, auteur du *de Excidio*.

A la suite de cette lecture, l'ordre du jour se trouvant épuisé, *M. le Président* invite MM. les membres présents à faire connaître au Congrès les découvertes archéologiques qu'ils auraient faites récemment.

M. de Keridec rend compte d'une découverte de ce genre qu'il vient de faire à Naustang. C'est un beau monument celtique composé de quatre barrows en croix, et flanqué d'un dolmen. Chaque barrow est traversé par une galerie aboutissant elle-même à une sorte de chambre. Le tout se nomme *Bodic er Chal* et avoisine la rivière d'Etel.

M. le baron de Wismes rapporte que lors de la démolition de la tour du Bouffay, à Nantes, en 1847, on a trouvé dans les constructions quatre bas-reliefs romains en pierre blanchâtre, conservés dans le ciment ; il communique à l'assemblée des dessins de ces bas-reliefs, dont l'un représente Mars, un autre Diane, un troisième une sorte de gladiateur vu de dos, et le quatrième un génie ailé. M. de Wismes pense que ces débris proviennent de quelque arc de triomphe qui aurait été détruit pour fortifier la ville, lors des invasions normandes.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le secrétaire,

G. Lejean.

ASSOCIATION BRETONNE.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

QUATRIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS.

M. DE LA BORDERIE, *Secrétaire.*

Mardi 3 octobre, 7 heures du soir.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté,

L'ordre du jour appelle la question 2me du programme, ainsi conçue :

« Quelle destination probable peut-on assigner au monument de Carnac ? »

A la demande de M. Bizeul, *M. le Président* donne lecture d'un mémoire composé sur ce sujet par Botin ; mémoire qui se trouve imprimé parmi ceux de la société des Antiquaires de France et qui est intitulé : *Observation sur le système de M. de Penhouët relatif au culte du serpent.*

Après cette lecture, *M. le baron de Wismes* a la parole sur la même question. Il commence par exposer à l'Assemblée le curieux système du savant anglais Bathurst Deane sur le monument de Carnac et en général sur tous les monuments de même nature. D'après le docteur Deane, deux grands cultes se seraient, à l'origine, partagé presque sans exception tous les peuples de la terre : le culte du soleil et celui du serpent, l'*héliolatrie* et l'*ophiolatrie*. Après des luttes longues et acharnées, ces deux religions auraient fini par faire la paix et par opérer entre elles une sorte de fusion. Le symbôle religieux de ce troisième culte, issu des deux premiers, aurait été, selon le docteur Deane, un emblème sacré ou hiérogramme composé d'un cercle (représentant le soleil) traversé d'outre en outre par deux serpents dont les replis sinueux se prolongent et se déroulent de l'un et de l'autre côté de la circonférence. M. Deane prétend retrouver ce hiérogramme chez tous les peuples anciens, entre autres chez les Gaulois, et il croit le reconnaître notamment dans la disposition de ces monuments religieux formés de pierres brutes qu'on désigne d'habitude sous le nom de monuments druidiques. Quant à lui, il les nomme des *dracontia*. On croirait au premier abord, ajoute M. de Wismes, que *dracontium* signifie simplement temple du dragon ou du serpent ; mais le docteur Deane nous affirme positivement (Dieu sait sur quelles preuves) que le mot veut dire aussi *allée du soleil*, — nouvelle preuve, selon lui de l'alliance conclue entre les ophites (ou partisans du serpent) et les héliolâtres, (ou adorateurs du soleil). Carnac, dans ce système, est un vaste *dracontium*. Ici toutefois M. Deane a rencontré une légère difficulté : les *dracontia* ordinaires, en effet, tels qu'il les décrit lui-même, se composent d'un cercle de pierres levées et de deux allées sinueuses de pierres semblables, placées de chaque côté sur des lignes qui sont, ou peut s'en faut, des prolongements de l'axe du cercle. Or, à Carnac il y a, non pas deux, mais onze allées de ce genre. M. Deane ne s'en est point effrayé, et ne trouve là rien que de très-naturel. Carnac à ses yeux est le centre de la religion ophiolâtrique ; or, si les *dracontia* ordinaires se composent d'un cercle et de deux allées de pierres figurant deux dragons, comment s'étonner de trouver onze dragons et onze allées dans le sanctuaire principal du culte *dracontiaque* ?

M. de Wismes ne partage pas le moins du monde le système de Bathurst Deane sur les monuments druidiques et il le repousse surtout en ce qui concerne Carnac. Il fait remarquer en premier lieu combien il est absurde, *a priori* et pour tout esprit non prévenu, de vouloir faire figurer à des pierres isolées la forme continue d'un serpent. Puis en outre; où M. Deane voit-il le type normal du *dracontium*? dans ces monuments druidiques d'Angleterre, formés d'un cercle de pierres traversé par des avenues *courbes* et *ondulées*? Comment donc pourrait-il, sans une contradiction manifeste, retrouver encore un *dracontium* dans les onze avenues *droites* de Carnac? Même en admettant avec lui (ce que l'inspection des lieux démontre complétement faux) que les alignements de Kerzerho, en Erdeven, se doivent joindre à ceux de Carnac pour former une seule ligne serpentine; ces onze serpents se côtoyant l'un l'autre n'ont encore aucun rapport avec les *dracontia* d'Angleterre où M. Deane a trouvé son type. Ajoutons en dernier lieu que si l'on veut faire entrer les alignements de Carnac dans une ligne serpentine quelconque, il faut de toute nécessité donner à cette ligne une longueur totale d'au moins huit à dix lieues : car à moins d'une semblable dimension, il est évident que les alignements de Carnac se prolongent beaucoup trop longtemps en ligne droite pour avoir jamais pu, avec quelque proportion, faire partie d'aucune sinuosité serpentine. Or M. Deane lui-même n'a point osé soutenir que le prétendu *dracontium*, dont Carnac (selon lui) n'est qu'un fragment, ait eu à aucune époque une longueur aussi considérable. Contre toute vraisemblance et en l'absence de tout indice, il veut que le monument, dans son état primitif, se soit continué sans interruption d'Erdeven à Carnac et de Carnac jusqu'à Locmariaker; mais de Locmariaker à Erdeven il y a tout au plus six lieues. — Sans insister davantage sur la réfutation sérieuse de ce bizarre système (1), M. de Wismes en fait ressortir les extravagances bouffonnes avec la verve la plus spirituelle, l'ironie la plus piquante, et ce sont là en en effet les meilleures armes à employer contre de pareilles rêveries.

(1) Les lecteurs qui voudraient s'édifier plus amplement sur la valeur du système de M. Deane touchant le monument de Carnac peuvent consulter l'excellente notice de M. Mérimée dans ses *Notes d'un voyage archéologique dans l'Ouest de la France.*

Mais si Bathurst Deane a eu tort de prétendre trouver dans les monuments druidiques et notamment dans Carnac la figure du dieu-serpent, s'ensuit-il que son système général sur le double culte du serpent et du soleil soit faux dans ses principes? M. de Wismes n'en croit rien; il regarde au contraire comme établi, d'une part que les peuples de la Haute-Asie et beaucoup d'autres encore ont adoré le soleil et le serpent, d'autre part que les Gaulois, — les Celtes, si l'on préfère, — descendent de ces peuples asiatiques; d'où résulte pour lui la conviction que les Gaulois eux-mêmes ont professé ce double culte du serpent et du soleil.

Cette conviction, ajoute l'orateur, je la trouve confirmée par divers monuments antiques dont le Congrès me permettra de lui citer quelques-uns. Et pour rester encore dans les monuments druidiques, il existe au Port-Fessan, près Machecoul (Loire-Inférieure), un dolmen, que j'ai visité avec M. Bizeul, et dont la table supérieure présente sur sa face interne une figure sculptée des plus barbares, dont une partie (le milieu du corps) se trouve aujourd'hui brisée, mais qui me semble digne néanmoins d'attirer l'attention des antiquaires. C'est un monstre à tête incertaine, à bras et corps humains, et dont les jambes supérieurement conservées, semblent par leurs circuits avoir dû figurer une double queue de serpent: la tête n'a ni cornes ni oreilles extérieures, mais en relief sur sa surface elle porte des espèces de cornes bien indiquées et un mufle de taureau. Cette figure à queue de serpent, placée sur un monument religieux, nous indique déjà le culte du serpent. Mais il y a plus: les bras étendus, le mufle de taureau et tout l'ensemble enfin de cette figure lui donnent beaucoup d'analogie avec Baal; or Baal, c'est Bel ou El, le Dieu-Soleil, honoré non-seulement en Phénicie comme on sait, mais aussi chez les nations celtiques, ainsi qu'on en trouve encore bien des preuves, notamment dans les *Chants populaires de la Bretagne*, recueillis par M. de La Villemarqué, et dans les savantes notes qui accompagnent ce recueil. Voici donc une divinité qui se fût trouvée à la fois soleil et serpent. — Ce n'est pas tout, Messieurs: vous connaissez tous la fameuse fée Mélusine, si populaire en Poitou: elle aussi était un être mixte, femme par le haut du corps jusqu'à la ceinture, et serpent par le bas. Je crois pouvoir tirer de là encore un argument en faveur du culte ophiolâtrique dans la Gaule; mais, avant de vous l'exposer dans tout

son jour, il me faut renverser un faux système fondé sur une fausse étymologie. Au moyen âge, vous le savez, la tradition populaire établit des relations fort intimes entre la fée Méluzine et la famille célèbre des Lusignan ; cela ne contrarie nullement, remarquez-le bien, l'opinion qui donnerait à la fée une origine celtique. La maison de Lusignan devint, comme on sait, l'une des plus puissantes du Poitou : partie d'une origine assez faible, elle monta en peu de temps aux destinées les plus illustres, aux principautés et aux trônes, à ces trônes de Chypre et de Jérusalem, tout resplendissants de l'immortelle gloire des croisades, et qui donnaient à leurs possesseurs l'honneur incomparable du commandement en chef de la guerre sainte. Pour expliquer cette élévation rapide, et cette illustration presque sans seconde, le peuple pensa qu'un être supérieur à l'humanité avait dû prendre soin des affaires de la famille, et la fée Méluzine fut naturellement choisie à cause de la ressemblance que se trouvait avoir son nom avec celui de Lusignan. — Au XVIe siècle, le nom de la fée s'altéra et devint *Merlusine* dans la bouche des paysans poitevins : de nos jours, on a bâti sur cette prononciation vicieuse un système assez en vogue actuellement, et que je crois tout-à-fait faux: Merlusine, a-t-on dit, en faisant l'étymologie, c'est *Mère-Lusine*, c'est-à-dire *Mère-Lusignan* ; Merlusine veut donc dire à la lettre la mère des Lusignan : d'où l'on a conclu que Merlusine ou Mélusine ne pouvait réclamer une origine plus antique que celle des Lusignan, que par conséquent les traditions qui la concernent n'étaient point antérieures au moyen âge. — Tout ce système repose sur l'hypothèse que *Merlusine* est la véritable et originaire prononciation du mot. Or, l'hypothèse se trouve fausse : tous les anciens documents écrivent *Mellusine* ou *Melluzine* jusqu'au XVIe siècle ; et depuis cette époque la même orthographe est encore observée, entre autres dans deux vieux livres, les *Annales d'Aquitaine*, de Jean Bouchet, et les *Mémoires et Recherches de France et de la Gaule aquitanique*, du sieur Jean de la Haye (imprimé à Poitiers chez Abraham Mounin, 1643). Enfin, et ceci doit trancher la question, Ménage explique fort bien comment le nom de Mellusine a pu s'altérer en Merlusine : il observe, en effet (*Diction. étymol.*, au mot *Merlusine*), que de nos temps on ne dit plus que Merlusine, et que cette prononciation avait déjà cours du temps de Brantôme. « Mais, ajoute-t-il, c'est par corruption, par le

changement de la première *l* en *r*, comme de *Mellin* et de *Vallet* on a fait *Merlin* et *Varlet* (1). »

Voilà donc le système de la *Mère Lusignan* par terre. Mélusine, avons-nous dit, a son origine plus haut que le moyen-âge, dans les temps celtiques ; et en effet, vous le savez, messieurs, on la représente d'habitude comme une belle femme à longue chevelure, tenant d'une main un miroir et de l'autre un peigne, la partie inférieure du corps en queue de serpent. Or, dans les *Antiquités*, du comte de Caylus, t. VII, planche CIV, on trouve, une médaille Gauloise portant d'un côté une figure de femme vue de face, ornée de deux longues tresses de cheveux qui descendent de chaque côté de la tête et qu'elle tient de chaque main comme si elle s'occupait à les ajuster ; l'extrémité inférieure du corps terminée par une queue bifurquée, queue de dragon ou plutôt peut-être, de poisson. Au revers, un sanglier, au-dessus un serpent, et devant le serpent un étoile. Entre la représentation connue de Mélusine et la figure qui se trouve au droit de cette médaille, il y a la plus frappante analogie ; le miroir seul fait défaut sur la pièce, mais c'est un détail. Voici donc la preuve que la fée Mélusine, comme presque toutes nos autres fées du reste, remonte aux temps celtiques, voici donc encore le serpent chez les Gaulois. Remarquez en outre au revers de la médaille le serpent et l'étoile, indiquant assez aisément, ce semble, l'alliance du culte des astres et de celui du serpent. Et si nous cherchons encore, bien qu'avec une défiance trop justifiable, si nous cherchons quelque lumière dans la science étymologique, que trouvons-nous en décomposant ce nom de *Mellusine* (ancienne ortographe) ? D'abord la syllabe *Mel* dont la base est *el* qui se retrouve dans la plupart des dénominations sidérales, ἥλιος (soleil) et σελήνη (lune) chez les Grecs, *stella* chez les latins, *Baal* ou *Bel*

(1) Ménage a raison pour *Vallet*, qui ne doit pas prendre l'r puisqu'il est formé sur *Vasselletus*, diminutif de *Vassallus* ; *Vasselletus*, *Vasseletus*, *Vasletus*, d'où *Vaslet*, *Vallet*, *Valet*. Voy. Ducange, *Gloss. lat.* aux mots *Vassi*, *Vassali*, et *Valeti*. Mais il a tort, ce nous semble, pour *Merlin*, qui a toujours pris l'r dans la langue bretonne à laquelle il appartient : les Gallois disent *Myrdhyn* (prononcez *Merzin*), les Bretons du continent *Marzin*. (Voy. La Villemarqué, *Ch. popul. de la Bret.*, t. I.) En passant en latin il a fait *Merlinus*, d'où, subissant en français une nouvelle altération, il s'est encore adouci en *Mellin*, à une certaine époque du moyen-âge. (*Note du comité de publication.*)

(le dieu soleil) chez les Phéniciens et chez les Celtes. Ajoutez, ce qui est fort important, qu'aujourd'hui encore dans la langue Celto-bretonne (voy. la *grammaire* de Le Gonidec(l'*m* se mue en *v* lettre, comme on sait, qui se confond souvent avec le *b*, et que le *b* lui-même se mue aussi en *v*, de sorte qu'on peut regarder *Bel* et *Mel* comme la même syllabe. Or *Bel* étant le dieu-soleil chez les Celtes, on est amené à conclure que la première syllabe de *Mel-lusine* renferme l'idée d'un astre quelconque, soleil ou lune, et plus probablement de lune, puisque *Bel* signifie déjà soleil. Quant à la seconde syllabe *lusine*, on peut avec Bullet *(Dissertations sur la mythologie Française*, 1771 ; dans sa dissertation sur Mélusine, p. 21) la faire venir de *llysowen* (anguille, en celtique) qui s'est prononcé *llusowen* et par crase *lusen*, serpent. Le tout d'après Bullet, car Grégoire de Rostrenen et Le Gonidec donnent *aer* comme l'ancien mot breton signifiant serpent.

Du reste, ajoute en terminant M. de Wismes, j'abandonne à votre appréciation ces arguments étymologiques que je suis loin de regarder par eux seuls comme décisifs. — Et toutefois, en embrassant l'ensemble des considérations qui précèdent, je me crois fondé à conclure qu'il y avait chez les Gaulois certaines divinités réunissant en elles le double caractère du dieu-astre et du dieu-serpent (telle Mélusine, telle la figure du dolmen du Port-Fessan), — et que par conséquent on trouve en Gaule des vestiges non seulement du culte du soleil et du culte du serpent, mais encore de ce troisième culte qui sortit d'une fusion entre les deux autres, et qui manifesta cette alliance, en unissant dans ses symboles le serpent au soleil. De ce qui regarde en particulier la fée Mélusine, je tire aussi cette morale : c'est que, pour l'éclaircissement des antiquités poitevines, la connaissance des antiquités bretonnes peut être souvent d'un grand secours, et réciproquement. J'engage donc les archéologues des deux provinces à ne plus tenir la Loire pour un fleuve infranchissable, comme ils l'ont fait jusqu'ici, — d'autant que la science a des ailes qui les porteront aisément d'un bord à l'autre.

L'Assemblée témoigne à l'orateur, par ses applaudissements, du plaisir que lui a causé cette dissertation spirituelle, si agréablement railleuse et savante tout à la fois.

M. le Président fait observer néanmoins que jusqu'ici, en ce qui concerne Carnac, M. de Wismes a plutôt détruit qu'édifié :

il invite en conséquence MM. les membres de l'Association Bretonne à présenter au Congrès non plus une critique, mais un système positif sur la question.

M. de La Villemarqué a la parole :

A ses yeux, l'ensemble des menhirs qui composent Carnac n'est qu'une réunion de monuments commémoratifs en l'honneur des guerriers armoricains morts pour la défense de la patrie : telle a été d'abord, selon M. de La Villemarqué, l'unique destination de toutes ces lignes de pierres levées. Un peu plus tard (ajoute l'orateur), la plaine qu'elles couvraient devint sacrée, et les Gaulois y célébrèrent leurs cérémonies religieuses sur les cendres de leurs ancêtres, tout comme aux premiers siècles de l'Eglise les chrétiens des catacombes célébraient la messe sur les tombes des martyrs.

Que les menhirs de Carnac soient une réunion de monuments funéraires, c'est ce que M. de La Villemarqué s'efforce d'établir :

1° Par les fouilles qui ont été faites sur les lieux et qui, nous dit-il, ont donné pour résultat la découverte de fers de lance, de *matars*, d'urnes funéraires et autres objets que l'on rencontre d'ordinaire dans les sépultures celtiques ;

2° Par divers passages des anciens bardes gallois où il est question de guerriers inhumés sous des menhirs et des dolmens ; ainsi, par exemple, Taliésin dit quelque part : « Quelle est la » pierre qui s'élève au milieu de la plaine ? C'est le tombeau du » guerrier Benli, fils du héros Benli. » Et Merzin (Merlin) : « Sous » le dolmen dort le héros qui chassera nos ennemis de l'île de » Bretagne. »

3° Enfin, par l'analyse étymologique d'un certain nombre de noms de lieux qui avoisinent le monument de Carnac, et dont voici les principaux :

Carnac (paroisse) qui signifie ossuaire, charnier, cimetière, dans le gaël d'Ecosse et d'Irlande.

Plouharnel (paroisse) qui se décompose en *Plou-Carnel*, et veut dire dans le dialecte de Vannes paroisse (*plou*, en lat. *plebs*) de l'ossuaire.

Menec ou *Ker-Menec* (tumulus) qui signifie commémoration, souvenir, de *Menec*, souvenir en breton.

Le Laz (château) ; *laz* en breton, meurtre, massacre, boucherie.

Ker-Varw (village), village de la mort du breton *Marw*, mort.

Ker-Gouelec (village) village où l'on pleure, village plein de lamentations : *gwel*, pleurs, larmes et *gwela*, pleurer, en breton, d'où l'adjectif *gwelec* ou *gouelec*, *lacrymosus*.

M. de La Villemarqué développe ensuite les arguments qui, dans sa pensée, établissent la seconde partie de sa thèse, à savoir que le monument de Carnac, qui n'était primitivement qu'un cimetière gigantesque, est devenu par la suite un immense sanctuaire où les Gaulois venaient adorer leurs dieux.—En effet, d'après une tradition locale recueillie par M. de Pommereul, le tertre ou monticule artificiel (*tumulus*) sur lequel s'élève aujourd'hui la chapelle de Saint-Michel, près Carnac, portait jadis le nom de *Tun-Belen,* c'est-à-dire tertre ou hauteur de Belen; or Belen, on l'a dit précédemment, n'était autre que le dieu-soleil des Gaulois. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que ce dieu, incarné sous forme humaine et portant le nom de *Hu-Gadarn* (Hu-le-Puissant) avait chez les Gaulois païens le patronage des bœufs et autres bêtes à cornes, tout comme plus tard, chez les Bretons devenus chrétiens, saint Cornéli qui possède, comme on sait, une église célèbre dans le bourg même de Carnac. M. de La Villemarqué cite encore un étang voisin nommé *Gouyan-Deur* (c'est-à-dire eau de Gouyan, de *deur*, eau, dans le breton de Vannes), or Gouyan est le nom originaire du dieu Mercure des Gaulois. Et enfin l'orateur indique, vers les mêmes lieux, une chapelle aujourd'hui dédiée à sainte Magdeleine dont le nom se rapproche singulièrement de celui d'une déesse appelée *Maddlen* (prononcez maâlen), adorée par les Celtes, au temps du paganisme.

L'ensemble de ce système, au moyen duquel M. de La Villemarqué explique la destination du monument de Carnac, est attaqué avec force par *M. de Courson.* Dans les étymologies et les rapprochements, fort ingénieux du reste, de M. de La Ville marqué, M. de Courson ne voit que des conjectures sans preuves : quant aux découvertes d'armes et d'urnes funéraires faites dans les menhirs de Carnac, quant aux passages extraits des bardes gallois, ces passages n'indiquent que des faits particuliers, ces découvertes que des cas fortuits dont on ne peut tirer aucune conclusion générale et absolue du genre de celles qui ont été présentées. Et d'ailleurs, prétendra-t-on que dans toutes les Gaules il n'y ait eu de grandes batailles qu'à Carnac? Or, si le système

de M. de La Villemarqué était vrai, il faudrait que partout où s'est livré un combat mémorable, on trouvât un monument semblable à celui de Carnac. Car pourquoi à Carnac plutôt qu'ailleurs? Or on ne connait en France et peut-être en Europe aucun monument de ce genre qui soit comparable en grandeur et en importance. Cette objection dont M. de La Villemarqué ne s'est même pas préoccupé ne détruit-elle pas tout son système? Ne démontre-t-elle pas que le monument de Carnac doit son origine à quelque circonstance toute spéciale et peut-être toute locale que nous ignorons, que nous ignorerons toujours, puisque les documents qui nous restent ne nous apprennent rien à cet égard. — M. de Courson termine en déclarant que les textes historiques nous faisant complètement défaut pour expliquer la destination des monuments druidiqnes, tous les essais d'explication de cette nature lui semblent manquer de base, et par conséquent aussi de toute valeur sérieuse et scientifique; en un mot, il les juge à peu près inutiles.

M. de La Villemarqué proteste contre les expressions de M. de Courson. Si, comme il le croit, ces monuments antiques marquent la place où sont tombés en combattant les vieux héros de l'Armorique, il ne saurait consentir à ce qu'on traite d'inutiles les recherches qui y ont rapport.

D'accord, réplique *M. de Courson*, mais si au contraire vous ne pouvez établir d'une manière certaine quelle fut la destination réelle de ces monuments, — et en l'absence de tout document contemporain, vous manquez évidemment de la première base nécessaire pour asseoir une conclusion quelque peu générale; — s'il en est ainsi, je persiste à croire que toutes ces explications hypothétiques ne sauraient être d'une grande utilité pour l'avancement de la science sérieuse et positive.

Personne ne demandant plus la parole sur la question, M. le Président déclare la discussion close et, conformément à l'ordre du jour, pose la question suivante :

« Serait-il possible de déterminer quel ordre de circonscription ont suivi dans leurs variétés les costumes des cultivateurs Bretons?

M. le Président résume brièvement les discussions auxquelles

cette question a déjà donné lieu au Congrès de Quimper (1). Les cinq ou six grandes variétés de costumes bretons ont été classées et décrites d'une manière satisfaisante par MM. de Goëbriand et Pol de Courcy : les limites respectives des pays qu'elles occupent ont été cherchées et, dans une certaine mesure, déterminées. Mais on ne s'est guère occupé des sous-variétés nombreuses qui existent dans chacune de ces classes principales ; et quant aux influences sous lesquelles se sont établies ces variétés et sous-variétés de costume, on n'est encore arrivé à aucun résultat bien positif : tout ce qu'on a pu constater, c'est que les divisions ecclésiastiques coïncident habituellement avec les divisions *costumières;* c'est que, d'autre part, l'existence des diverses seigneuries et autres divisions féodales semble avoir exercé sur le costume une influence considérable, qui se trouve cependant contredite en plusieurs cas par des exceptions très-importantes. Tel est l'état dans lequel la question nous arrive ; elle est loin, comme on voit, d'être résolue.

M. de La Villemarqué a la parole. Il pense que l'on peut aider beaucoup à la solution du problème, en observant comment les choses se sont passées, hors de la Bretagne, dans certaines contrées où se rencontrent des phénomènes analogues. Ainsi en Ecosse, où chaque clan a son costume, on sait aujourd'hui que la diversité des couleurs vient de ce que chaque chef de clan a fait, dans l'origine, adopter à ses hommes les couleurs de ses propres armoiries. L'orateur croit qu'en Bretagne il en a été de même la plupart du temps : les Cornouaillais, par exemple, ont l'habit bleu avec le gilet blanc ; or, une famille qui porte le nom de Cornouaille avait pour armes un mouton d'argent sur champ d'azur : bleu et blanc, comme le costume des hommes de Cornouaille. De même en Vannes, pays que les ducs de Bretagne ont possédé immédiatement depuis le x[e] siècle, les couleurs les plus usitées dans le costume sont le noir et le blanc ; les armes des ducs étaient aussi noir et blanc, hermines de sable sur fond d'argent, comme on sait. Ailleurs on trouve encore à faire de curieux rapprochements : ainsi le vert, couleur nationale de

(1) Voy. le *Bulletin archéolog. de l'Associat. Bret.*, t. 1[er], procès-verbaux du Congrès de Quimper, pp. 41-45, et dans la seconde partie du volume qui contient les mémoires, le mémoire de M. de Goëbriand, à la p. 208 et 11.

l'Irlande, se rencontre assez fréquemment dans le Léon (concurremment, du reste, avec le noir et le bleu), et entre autres à Guisseny, paroisse dont le patron est S. Sezny, venu d'Irlande, suivant les plus anciennes traditions. Dans les montagnes d'Arez, nous avons la braie et la veste violettes avec le gilet blanc, costume qui se retrouve précisément dans le pays de Galles, chez les habitants des monts Snowdon.

M. de Courson est assez porté à admettre les idées de M. de La Villemarqué; toutefois au lieu de dire que les chefs de clans ont fait adopter par leurs hommes les couleurs de leurs armoiries, il croirait plus volontiers que ce sont les chefs de clans qui, à l'époque où l'usage des armoiries s'est introduit, ont souvent mis dans les leurs les couleurs adoptées par le clan qu'ils commandaient.

M. de Keridec, à l'appui de ce que M. de La Villemarqué vient de dire sur la couleur verte en usage à Guisseny, rappelle que cette couleur est aussi celle du costume de Pluvigner (Morbihan), dont le patron (saint Vigner, Guigner ou Fingar), se trouve encore être un Irlandais. Au reste, l'honorable membre ne croit point que la question des costumes puisse recevoir une solution définitive, tant qu'on n'aura point dressé, comme il l'a déjà dit à Quimper, une triple ou quadruple carte de la Bretagne bretonnante, savoir une carte pour les fiefs et pour les divisions ecclésiastiques, une pour les dialectes et sous-dialectes, une enfin pour les costumes avec leurs variétés et sous-variétés. C'est de la comparaison de ces diverses cartes que l'on pourrait enfin tirer quelque conclusion solide. A titre de renseignement pour qui voudrait entreprendre ce travail méritoire, M. de Keridec indique comme particulièrement intéressantes, dans l'est du pays de Vannes, les régions costumières d'Auray, de Port-Louis, de Pontivy.

M. Pontois appuie les observations de M. Keridec et pense que l'on doit se hâter d'exécuter entre autres la carte des costumes, attendu qu'il s'opère actuellement, qu'il s'est déjà opéré de graves changements dans les habitudes de diverses localités. Ainsi, par exemple, la paroisse de Guidel qui s'habillait autrefois en bleu, s'habille aujourd'hui en noir. Caudan, au contraire, qui s'habillait jadis en violet a adopté, depuis quelques années, les couleurs voyantes.

MM. de Keridec et *Pontois* s'accordent à reconnaître que les

rivières d'Ellé, de Scorff et de Blavet établissent entre les pays qu'elles séparent des différences très-tranchées quant au costume, de telle sorte néanmoins que la limite du Scorff est la plus importante des trois, en ce sens que la différence du costume est beaucoup plus profonde d'un bord à l'autre de cette rivière que d'un bord à l'autre du Blavet ou de l'Ellé. Il en est de même, ajoutent ces deux membres, non seulement pour le costume, mais aussi pour la langue et en général pour les mœurs et les habitudes des populations agricoles.

M. le Président adhère complètement au vœu de M. de Keridec, touchant la confection des diverses cartes dont il est parlé plus haut. Il fait appel au zèle des membres de l'Association Bretonne pour réaliser ce vœu.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire,

A. DE LA BORDERIE.

ASSOCIATION BRETONNE.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

CINQUIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS.

M. LEJEAN, *Secrétaire.*

Mercredi 4 octobre, 7 heures du matin.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la question 3[e] du programme :

« Quels sont les principaux établissements romains dont il existe des vestiges en Bretagne, et particulièrement dans le Morbihan ? »

M. Bizeul, en réponse à cette question, donne lecture d'un intéressant mémoire sur la voie romaine de Carhaix à Plouguerneau, mémoire qui amène quelques observations de M. Lejean sur les environs de Landivisiau, de MM. de Ploësquellec et et Flagelle sur ceux de Lesneven.

Ce mémoire est suivi d'une étude du même auteur sur les monuments romains du Morbihan. A la suite de ce travail, en même temps concis et complet, *MM. de Keridec* et *de la Borderie* échangent quelques observations au sujet de la situation de l'antique ville de Blabia, mentionnée dans la *Notice des antiquités de l'Empire :* la plupart des géographes la placent à Blaye, près Bordeaux; d'autres, en moins grand nombre, à Blavet, aujourd'hui Port-Louis. M. de la Borderie pense néanmoins que cette dernière opinion est pour le moins aussi soutenable que l'autre. Car, outre que Blabia est nommée dans la *Notice* à côté de Grannona (qu'on croit être Guérande), de Vannes, d'Ossismii, d'Aleth, etc., toutes villes qui se trouvaient dans la péninsule armoricaine, il existe comme on sait, sur la voie romaine de Vannes à Hennebont, un embranchement allant vers Port-Louis, en passant par Naustang; à quoi il faut ajouter encore une découverte assez considérable de monnaies romaines faite à Port-Louis même, il y a quelques années (1); tous indices qui attestent assez clairement l'existence d'un établissement romain dans cette dernière localité.

M. de Keridec persiste à douter de l'identité de Blabia et de Blavet. Le même membre attire l'attention du Congrès sur la voie romaine de Rieux à Hennebont (2) qui, tracée sur le sommet des collines, suit dans tout son parcours une ligne droite et généralement assez plane, tandis qu'à côté serpente la route moderne tortueuse, montueuse et par conséquent très-difficile. M. de Keridec se demande comment les Bretons n'ont pas préféré l'ancien tracé. Il n'en trouve qu'une seule explication, c'est de croire que la péninsule armoricaine s'étant fort dépeuplée vers les derniers temps de la domination romaine, le pays où passe la voie antique se sera trouvé désert, et que par suite les Bretons émigrés, nouveaux habitants, ne l'auront connue que fort tard, postérieurement à l'adoption de la route actuelle. — Quelques observations topographiques sont encore échangées entre *MM. de Blois*, *de Keridec* et *Legall* sur la portion de cette voie romaine

(1) Ce dernier fait résulte d'un renseignement fourni par M. l'abbé Daniello, curé de Guer, et ancien représentant du peuple, à M. Charles de la Monneraye qui l'a communiqué à M. de la Borderie.

(2) Cette voie faisait partie, selon toute apparence, de la voie de Blain à Vannes, et de celles de Vannes à Quimper (*Corisopitum*).

comprise entre Vannes et Hennebont, et aussi sur l'embranchement qui se dirige vers le Port-Louis par Locoal et Naustang.

M. le Président annonce ensuite à l'Assemblée que la carte de l'Armorique par M. de la Pylaie doit paraître incessamment. Il donne aussi communication d'une découverte récente, faite au Riz près Douarnenez, de constructions romaines profondément enfouies, sur la voie de Carhaix au Cap-Sizun.

Dans l'intervalle de ces deux communications, quelques observations ont été échangées entre *MM. de Blois, Bizeul, Lejean* et *de Ploësquellec* sur de très-faibles indices d'une voie romaine de Carhaix à Morlaix, passant, selon ce dernier, sur la chaussée de l'étang du Fréau, et nommée le *Pavé.*

L'ordre du jour appelle la question 6me.

« Signaler et décrire les principaux monuments de la sculpture bretonne, jubés, stalles, autels, croix, tombeaux, fonts-baptismaux, etc., principalement ceux qui appartiennent au département du Morbihan. »

M. le baron de Wismes présente quelques observations sur une lanterne des morts existant à Moutiers, près Pornic (Loire-Inférieure), et communique à l'Assemblée le curieux dessein qu'il en a fait. Il parle ensuite d'un autel du XVe siècle à Grâce, et du château de la Gascherie, sur l'Erdre, couvert de nombreuses sculptures. Ces sculptures présentent un histoire complète de la chasse, des scènes d'agriculture, des animaux, des astres, etc.

M. Lejean donne aussi des renseignements sur une ancienne croix dite *Croix de la lanterne*, existant jadis à Morlaix et détruite en 1793. (1)

(1) « On trouve sur cette croix dans Albert Legrand (*Vies des SS. de Bret.* édit, de 1659, p. 490, vers la fin de la vie de *saint Clair*) un passage qui ne nous semble pas sans intérêt et que nous reproduisons :

— » Drennalus, disciple de Joseph d'Arimathie, ayant passé de la Grande en » la Petite Bretagne, descendit avec quelques siens condisciples au port *Saliocan* » (c'est le port de Morlaix) où il prescha l'évangile et convertit ce peuple, édifia » une église ...., et à l'une des avenues de la ville éleva un pillier ou colonne, au » haut de laquelle il fit graver une croix, et dessous en une petite niche il posa une » image de Nostre-Dame tenant son petit Jésus, lequel pillier a esté soigneusement » conservé jusqu'à présent. » Et en marge Albert ajoute cette note : — « Ce pillier » est au carrefour de N.-D. de la Fontaine et s'appelle *Croas-ar-letern*, c'est-à-

M. le Président exprime le regret de ne point voir MM. les archéologues du Morbihan fournir au Congrès des renseignements sur les monuments de la sculpture bretonne dans leur propre département.

On passe ensuite à la question 7me du programme : « Décrire les anciennes pièces d'orfèvrerie et vitraux existant en Bretagne, et particulièrement dans le département du Morbihan. »

A défaut des archéologues du Morbihan, qui ne sont point là pour faire connaître leurs richesses locales, *M. de Wismes* signale à Plessé, près Blain, un vitrail où se trouvent les armes de Rohan, et dans la même localité une fresque curieuse dont les personnages, quoique appartenant à la Bible, sont habillés à la mode du XVIe siècle.

M. Bizeul signale aussi l'existence de fresques anciennes dans les églises paroissiales de Férel, de Ploërmel, de Malestroit et dans la chapelle de la Magdeleine en cette dernière ville.

Nul ne demandant plus la parole sur la question, la séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire,

G. LEJEAN.

» dire *Croix de la lanterne*, à cause que la dévotion du peuple entretient une chandelle allumée toutes les nuits, en une lanterne, devant cette croix ; et ce, de tout » temps immémorial. » Inutile de faire remarquer qu'Albert se trompe de beaucoup en plaçant à Morlaix le port Saliocan. (*Note du comité de publication.*)

ASSOCIATION BRETONNE.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

SIXIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS.

M. CHOPIN, *Secrétaire.*

Mercredi 4 octobre, 7 heures du soir.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la 4e question du programme ainsi conçue :

« Déterminer les points illustrés par la campagne de César contre les Vénètes. Reste-t-il encore sur le sol quelque vestige qui semble se rapporter à cette expédition ?

M. Lejean a la parole.

La question qui vous est actuellement soumise, dit l'orateur, présente, de prime abord, quelque difficulté. Il s'agit de rechercher, la carte en main, les souvenirs topographiques d'une guerre sur

laquelle nous ne possédons que deux livres qui, précisément, se sont abstenus de tout détail, de tout nom propre : Jules César et Dion Cassius.

Il ne serait pas sans intérêt d'examiner ce qu'était le littoral armoricain, à l'époque où César en fit le principal ou plutôt l'unique théâtre de ses guerres.

C'était une longue côte, formant un arc de cercle assez irrégulier, percée de plusieurs lagunes qui rappellent assez les *Fiorda* de la Norwège, par leur profondeur dans les terres et leurs innombrables iles. Le Morbihan *(mare conclusum)* en avait, dit le proverbe local, autant que de jours dans l'an. La lagune d'Etel *(Ectell)* en avait une grande *(insula jagonica)* et une foule de petites. Beaucoup d'autres îles, tant des lagunes que de la côte extérieure, tenaient à la terre par une étroite bande de sables, de dunes et de terrains d'alluvion, — comme le Gâvre, Quiberon, plusieurs îles de la lagune d'Etel, — ou de terrains d'une formation plus ancienne, comme Ruis. Les iles de l'archipel Vénétique (iles *Vindilis*, *Horata* et *Siata)*, se dressaient en face du littoral comme les sommets d'une chaine sous-marine.

L'immense forêt qui couvrait le pays des Vénètes descendait jusqu'à cette mer, où l'on voit encore, par endroits, des forêts de chênes dont le pied vient tremper dans l'Océan. Ainsi il y en avait jusque dans les îles, au moins dans celles de l'Etel, dans Quiberon et dans Ruis; car Ruis aussi était alors une ile, et le cartulaire de Redon, en des temps postérieurs, lui donne encore le nom d'*insula*.

Passons maintenant aux historiens.

Après la conquête de la Gaule centrale, César vint se heurter à ces rudes barbares de l'Armorique. Ils avaient débuté par une sorte de soumission toute nominale. Quand les Romains voulurent mettre leur patience à l'essai, les Vénètes s'insurgèrent, et toute la fédération avec eux. Une escadre imposante se concentra dans les baies innombrables du Morbihan.

César accourt d'Italie, marche en personne sur la péninsule, prescrit à ses lieutenants d'enlever dans les Gaules tout ce qui leur tombera sous la main de navires, de marins, de pilotes, de faire une presse de rameurs. Le système expéditif des réquisitions militaires fut appliqué dans toute sa rigueur; on forma ainsi une flotte qui suivit les mouvements de l'armée de terre, employée

elle-même à détruire les forteresses qui défendaient le littoral Vénétique.

Des places fort grossièrement retranchées, bâties sur des langues de terre, des promontoires ou pics isolés que la mer séparait du continent à toute marée montante, abritaient les garnisons Gauloises. Quand les Romains avaient péniblement uni, par des digues, la place assiégée à la terre ferme et qu'ils se disposaient à donner l'assaut, de légères embarcations, cachées dans les anfractuosités de la côte, recueillaient à propos la garnison à bout de ressources, pour la transporter un peu plus loin. L'armée Romaine fit des prodiges de valeur et de patience, mais quand elle avait détruit une forteresse, il fallait recommencer à quelques milles plus loin. Toute la saison se passa ainsi sans que rien présageât une solution prochaine. Il fallut renoncer à ce genre de guerre. On provoqua la flotte des Vénètes; elle accepta le combat, fut vaincue et la nation entière décimée ou soumise.

Voilà le récit de César : c'est sur cette base que nous avons à échafauder notre édifice historico-géographique. Nous déclarons d'abord, en toute sincérité, que nous ne trouvons guère de secours que dans une science souvent énigmatique, souvent trompeuse comme point de départ, mais précieuse comme moyen de contrôle : c'est la science étymologique.

J'ai souvent remarqué, en étudiant la topologie du bas-Morbihan, une circonstance qui ne s'est guère présentée à moi que dans cette partie de la Bretagne. J'avais rencontré, dans l'étude topologique de Tréguier et du Léon, le mot *moguerou* signifiant ruines, et auquel j'ai toujours soupçonné un sens plus précis que celui qu'il a grammaticalement. Je retrouvais, en effet, ce mot dans des lieux notoirement célèbres sous les Gallo-Romains, près Locquirec, près Cléder, etc. C'était au moins une coïncidence curieuse. Peu après, encore peu familiarisé avec le dialecte vannetais, j'avais cependant été frappé de l'extrême multiplicité du nom topologique *mangoëro* sur toute la côte du Morbihan, de Lorient à Muzillac. Plus tard, quand j'eus reconnu que ce mot était le même que notre *moguerou*, j'arrivai, en examinant la position de quelques-uns des lieux qui portaient ce nom, à me confirmer dans cette persuasion, que les souvenirs topographiques qu'il rappelle datent des premiers siècles de notre histoire.

Observons que ce nom ne se retrouve guère que dans le pays

de Vannes, et, dans ce pays même, c'est généralement sur la côte qu'on doit le chercher. Il faut donc le reporter à une époque où le Morbihan *seul* aurait été le théâtre d'une guerre acharnée et de dévastations exécutées sur une large échelle. Ce ne sera pas l'invasion normande, qui s'étendit à toute la Bretagne ; ce ne seront point les expéditions des Franks, qui s'adressèrent surtout à l'intérieur. D'ailleurs, l'existence de traditions ou de monuments de l'époque gallo-romaine dans plusieurs des lieux où l'on retrouve ce nom de *mangoëro* ou *moguerou* ne permet ni l'une ni l'autre de ces attributions. Il faut donc nous rabattre sur l'expédition de César contre les Vénètes, et voir dans ce nom de *mangoëro*, quand nous le trouvons sur la côte, un souvenir de ces *oppida* vénétiques, détruits par les légions du conquérant de la Gaule.

M. Lejean termine en développant son système par l'examen topologique et détaillé des lieux, la carte en main. Il s'arrête surtout, comme specimen, à la lagune d'Etel, déjà citée. La description de César, dit l'orateur, convient surtout à cette miniature de mer intérieure : *Erant ejusmodi fere situs oppidorum, ut posita in extremis linguis promontoriisque, neque pedibus aditum haberent, cum ex alto se æstus incitavisset, quod bis semper accidit horarum duodecim spatio ; neque navibus quod rursus minuente æstu naves in vadis afflictarentur, — Pedestria itinera concisa æstuariis... raris ac prope nullis portibus*. (César, *de Bell. Gall.*, III, 9 et 12.) — Voilà Etel avec ses péninsules et ses îles. Eh bien ! autour de ce point, je trouve le nom de *mangoëro* répété quatre fois, avec les diverses désinences indicatives du singulier ou du pluriel. Près de l'une de ces localités est un village appelé Kerludu (village des cendres, *villa incinerata*); près d'une seconde, un lieu nommé dans un ancien acte (D. Morice *Pr.* I,) *Villa Romanorum*, nom qui se trouve répété, près de Lorient, sous sa forme bretonne, *Kerroman*.

A propos de Lorient et des traditions qu'a pu laisser sur toute cette côte l'expédition de César, M. Lejean raconte qu'en 1755 on trouva dans le chenal de Kerantrech, bon nombre de grandes poutres, vieilles et bien conservées, dont la découverte mit en émoi tous les savants du pays. Un encyclopédiste passa par l'endroit; il vit les échevins qui s'empressèrent de lui faire les honneurs de cette curieuse découverte. « A quoi pensez-vous, leur demanda-t-il, que ces objets aient servi jadis ? » Les municipaux se

regardèrent avec embarras ; il était évident que la question les gênait. L'un d'eux répondit enfin : « Ce sont, à ce qu'on croit, les » débris des six cents potences auxquelles César fit jadis accrocher » tout notre parlement (1). » Nous laissons aux érudits Lorientais à rechercher si, sous cette mauvaise plaisanterie, il n'y a pas un fonds sérieux et historique.

M. de Courson élève quelques objections contre les idées émises par M. Lejean. Il ne peut admettre, en premier lieu, que ce nom topologique de *mangoer*, *magoer* ou *magoar*, *moguer* (plur. *mangoëro* ou *mangoërou*, *magoerou*, *moguerou*) soit particulier aux côtes du pays de Vannes. J'ignore, dit l'orateur, s'il y est plus fréquent qu'ailleurs, mais je sais qu'il est assez commun dans toute la Bretagne (1), et pour citer des localités importantes, qu'on songe aux trèves ou paroisses de Magoar-en-Dol (Côtes-du-Nord), Ploumagoar en Tréguier, Ploumoguer et Portzmoguer en Léon : on le trouve même anciennement dans le pays de Rennes sur la Vilaine, auprès de Bourg-des-Comptes par exemple (2). M. Lejean d'ailleurs avoue lui-même qu'il l'a d'abord rencontré dans le Léon ; mais quand il le trouve sur les côtes du pays de Vannes il veut lui donner une valeur toute spéciale et y voir un souvenir de ruines gauloises. Cela ne contredit-il pas ce qu'il nous a dit lui-même un peu auparavant, que ce nom, en Tréguier et en Léon par exemple, se trouve lié d'ordinaire à des monuments ou des traditions de l'époque romaine ? Et en effet, au rapport de diverses personnes qui s'occupent de l'étude des monuments romains en Bretagne, ce nom de *mangoer* ou *moguer* renferme presque à coup sûr l'indication de ruines gallo-romaines. Pourquoi donc aurait-il dans le pays de Vannes une valeur différente ? M. Lejean ne l'a point dit, et cependant les preuves ici seraient d'autant plus nécessaires que l'on trouve, en Vannes comme ail-

(1) C'est-à-dire le sénat gaulois de Vannes. Voy. Cæs. *de Bell. Gall.*, III, 16.

(1) Ce nom n'est même pas particulier à la Bretagne-Armoricaine, on le retrouve chez les Gallois. Il y a dans la partie occidentale du Monmouthshire une paroisse appelée *Mogwyr* (prononcez *Magoer*) ou par corruption *Magor*. Cf. la carte du Monmouthshire dans Camden, et Rees, *Welsh Saints*, p. 344 (*Note de M. de la Borderie*).

(2) « *Macoër* in pago Redonico in plebe quæ vocatur Combs. » *Cartul. Roton.*, donation du roi Salomon à l'abbaye de Redon, du 12 août 866, ap. D. Morice, *Pr.*, I, 302.

leurs, le mot *magoer* lié à des ruines ou à des traditions romaines. Le Cartulaire de Redon par exemp'e mentionne un champ nommé *Ran-Macoer-Aurilian* (1). *Ran* indique un partage, une part d'héritage, *pars hereditatis*, ou si l'on veut *pars terræ; macoer* ou *magoer Aurilian*, comme l'a déjà remarqué mon ami M. de Kerdrel au Congrès de Saint-Brieuc, signifie à la lettre le mur, la muraille ruinée d'Aurélien, *maceria Aureliani*. Or, le nom de l'évêque qui se trouve à la fin de l'acte (*Courangeno episcopo in Venetis*) prouve que Ran-Macoer-Aurilian était dans le pays de Vannes. Voici donc, entre autres, un exemple frappant, chez les Vénètes, du nom de *magoer* indiquant une ruine romaine.

En second lieu, M. Lejean, pour prouver que Ruis était une île au moyen âge, s'appuie sur le nom *insula* qui lui est donné dans le Cartulaire de Redon; mais le Cartulaire applique assez fréquemment cette dénomination à des presqu'îles.

M. Lejean réplique que le Cartulaire de Redon n'est pas le seul document du moyen âge qui donne à Ruis le nom d'île; et quant au mot *mangoëro*, s'il a cru y trouver, sur la côte de Vannes, une indication de ruines gauloises, encore n'a-t-il entendu exprimer à ce sujet qu'une simple probabilité. Car son opinion est, en somme, que l'expédition de César contre les Venètes n'a laissé sur le sol aucun vestige qui ne soit très-contestable.

M. de la Borderie, revenant sur ce qui concerne Ruis, ne pense pas que la dénomination d'*insula*, dans quelque document du moyen âge qu'elle se trouve, puisse prouver que ce lieu fût véritablement une île; car au moyen âge, non seulement le Cartulaire de Redon, mais tous les documents en général appliquent avec la plus grande facilité le nom d'île aux péninsules. On en trouve dans les actes de saint Paul-Aurélien un exemple frappant. L'auteur, parlant de la ville qu'on appelle aujourd'hui Saint-Pol-de-Léon, nous en indique ainsi la situation : « *Est namque in quadam insula cujus aditus patet australi plaga; aliis quippe partibus mari britannico alluitur* (2) » L'écrivain ici applique sans hésitation le nom d'*insula* à ce qui était de son temps, et à ce qu'il savait

(1) Voy. D. Morice, *Pr.* I, 295.

(2) *Vit. S. Pauli-Aurel.* ap. Boll. t. II Martii, p. 117. D. Morice, qui donne ce passage au t. I de ses *Preuves*, a cru à tort qu'il s'agissait de l'île de Batz.

être une presqu'île. On ne peut donc tirer aucune conclusion du mot *insula*.

M. le Président remercie M. Lejean des intéressantes recherches que lui a suggérées la question 4ᵉ, et qu'il vient de communiquer au Congrès : il regrette toutefois de voir la discussion s'arrêter là, car la matière ne lui semble pas épuisée.

M. de la Borderie a la parole pour la lecture d'un mémoire sur l'histoire de l'illustre roi de Bretagne Nominoë. Ce travail s'ouvre par un tableau général de la situation politique de la Bretagne, depuis l'établissement des insulaires en Armorique jusqu'au moment où Nominoë reçut de Louis-le-Débonnaire la charge de gouverner ses compatriotes. A la suite de cette introduction vient le récit des actes de Nominoë jusqu'à la mort de Louis-le-Débonnaire, et spécialement l'histoire de la fondation de l'abbaye de Redon, dont l'auteur s'attache à faire ressortir l'importance politique dans la lutte engagée entre les Franks et les Bretons.

Ce mémoire, ainsi que tous les autres qui ont été lus ou déposés au Congrès, sera publié dans le *Bulletin Archéologique* de l'Association Bretonne.

L'ordre du jour appelle la question 9ᵉ du programme :

« Quelle a été l'importance de la marine en Bretagne avant le XVIIᵉ siècle ? »

M. Lejean a la parole sur cette question :

De tous les peuples qui ont occupé les côtes occidentales de la France (dit M. Lejean), trois seulement ont une histoire maritime à nous raconter : les Normands, les Bretons et les Basques. La Normandie n'a rien à réclamer : son histoire est faite depuis longues années. Depping nous a donné dans un livre précieux l'épopée aventureuse des pirates normands ; Vitet, dans son inimitable histoire de Dieppe, nous a peint au vif la splendeur, malheureusement trop courte, de la marine dieppoise, ses entreprises presque fabuleuses. Les Basques et les Bretons du moyen âge n'ont pas été aussi heureux ; ils attendent leurs annales maritimes, et l'on peut croire qu'ils les attendront longtemps. Nos annales, en effet, ne seront point écrites par des étrangers, qui ont trop les yeux attachés sur les faits et gestes du pouvoir central pour les reporter sur le glorieux passé d'une province éloignée. Nos Bretons ne les écriront pas non plus. Gens d'action avant tout, ils aiment mieux faire l'histoire à la pointe de l'épée

que de la raconter : je parle des hommes de la spécialité, les plus aptes à entreprendre cette œuvre.

Nous ne voulons point faire ici une histoire complète de la marine Bretonne : cette tâche dépasserait nos forces et le temps dont nous pouvons disposer. Bornons-nous donc à quelques esquisses sur les voyages de circum-navigation entrepris par nos compatriotes avant le XVIIe siècle.

Le 20 avril 1534, deux navires malouins de soixante tonneaux et montés par 120 hommes d'équipage quittaient le port de Saint-Malo et se dirigeaient en droite ligne, sous les ordres d'un capitaine connu sous le nom jusqu'alors parfaitement obscur de Jacques Cartier. L'aventureux Breton s'était chargé de faire l'exploration de la côte septentrionale de l'Amérique, et au besoin d'y fonder un établissement au nom du gouvernement français.

Après vingt jours de navigation, Cartier arriva devant Terre-Neuve, reconnu avant lui par l'Italien Verazzano et les intrépides marins de Bayonne, dont l'histoire est encore à faire. Les Basques avaient accrédité une erreur assez grave sur le détroit qui sépare l'île du continent : ils en avaient fait une baie qu'ils avaient nommée *Baie des Châteaux*. Cartier reconnut avec soin les innombrables replis de ce détroit, découvrit les îles Briand, de la Madeleine, et tenta de découvrir un passage dans l'immense golfe formé par l'embouchure du Saint-Laurent. A la baie de Gaspé, il eut quelques conférences avec les indigènes et leur inspira une telle confiance qu'un chef indien lui confia ses deux fils. Après avoir donné à la France ces vastes contrées qu'il nomma Canada, d'un mot huron qui signifie *village*, la mauvaise saison le força à revenir en Europe et il débarqua à Saint-Malo le 7 septembre de la même année.

Un enthousiasme sans égal accueillit le Colomb français à son retour dans sa patrie : la ville de Saint-Malo le fêta : François Ier reçut le bulletin de ses découvertes avec une joie qu'il ne dissimula pas. « Parbleu, s'écria le spirituel monarque, mes cousins » d'Espagne et de Portugal se partagent ainsi le Nouveau-Monde » sans m'en faire part ! Je voudrais bien voir l'article du testa- » ment d'Adam qui leur lègue l'Amérique. » Le roi paladin parait avoir borné à cette saillie les effets de son estime pour l'intrépide Malouin. Du reste Charles-Quint lui trottait trop en tête pour qu'il eût l'idée de songer à ces colonies glacées. Mais Saint-Malo

voyait plus loin que lui, et on va voir que la cité ne s'endormit pas.

Quelques mois de repos à peine suffirent à Cartier. — Trois navires, un de quarante, un second de soixante et un troisième de cent vingt tonneaux furent mis à la disposition de Cartier qui repartit avec un brillant équipage composé en partie de volontaires de jeune noblesse, le 19 mai 1535, après avoir reçu, en grande pompe, la bénédiction épiscopale dans la cathédrale de la vieille cité. Il remmenait avec lui les deux jeunes hurons qu'il avait pris à bord dans le canal Saint-Laurent.

Ce fut devant Terre-Neuve que les trois navires, d'abord séparés par le mauvais temps, parvinrent à se réunir. La flottille poussa droit au Saint-Laurent, s'arrêta à l'embouchure d'une rivière qui fut nommée *Sainte-Croix*, et arriva à l'extrémité d'un lac où une barre infranchissable l'arrêta. Les canots purent remonter plus loin, jusqu'à un village indien nommé *Hochelaga*, où s'est élevée, quelque temps après, la ville française de Montréal. — Il lui arriva ici une aventure grotesque. Il était très-lié avec les sauvages. Un chef huron, nommé Donna-Conna, avait avec lui de fréquents rapports. Les Indiens lui amènent un jour quelques malades, avec prière pressante de les guérir, vu que leurs jongleurs n'y ont rien pu faire. Voilà l'armoricain fort embarrassé : il n'est pas fort en chirurgie, et pourtant il y aurait inconvénient à compromettre sa science aux yeux de ces peaux-rouges. Cartier est un pieux catholique : il ouvre le nouveau testament, et lit sur le patient un passage de l'Evangile de saint Jean, fait gravement quelques passades et termine cette scène passablement grotesque par une bruyante fanfare qui émerveille les sauvages. Il paraît que le malade, malgré tout, s'obstina à ne point guérir, et la science des *visages-pâles* fut gravement compromise parmi ces braves gens. — Après quelques courses et découvertes (dont le détail embarasserait ce résumé), Cartier revint à Saint-Malo, le 16 juillet 1536 ; il ramenait quelques Indiens qu'il avait enlevés sur la côte Canadienne, et par des moyens, nous l'avouons avec regret, des moins honorables. On sait que nos navigateurs européens ne se sont jamais (à part ces derniers temps), fait scrupule d'user de procédés odieux envers ces populations rouges ou noires, mises inhumainement hors la loi de l'humanité.

Cartier en fut puni. En 1540, il retourna en Amérique; mais les

Canadiens n'avaient pas oublié sa perfide conduite lors du dernier voyage, et ne le laissèrent débarquer qu'à son corps défendant. Les attaques des Indiens, les maladies affaiblirent l'équipage, et Cartier retourna en Europe, où il termina ses jours dans une obscurité imméritée.

Ce voyage donna un certain essor aux entreprises commerciales dont la Nouvelle-France était l'objet. La noblesse s'en mêla : un favori de Catherine de Médicis, Troïlus de Mesganez, marquis de Coatarmoel (1), se mit à la tête d'une entreprise destinée à exploiter la pêche de Terre-Neuve. Il avait obtenu des lettres de concession, et l'affaire allait marcher, quand il s'avisa de se brouiller avec la commune de Morlaix pour la garde du château du Taureau, dont il s'empara indûment et qu'il ne rendit qu'après un procès infamant, moyennant finances.

Pendant un demi-siècle, le génie malouin sembla s'assoupir ou plutôt se tourner tout entier vers la politique. Après la Ligue, on revint aux explorations lointaines. Deux navires furent armés à Saint-Malo, le *Croissant*, de 400 tonneaux, capitaine la Bardelière, et le *Corbin*, de 200, sous les ordres de Grout de Closneuf (1602). Deux aventuriers de quelque mérite, un peu lettrés, l'un de Laval et l'autre de Vitré, s'embarquèrent sur les deux navires, qui voyagèrent de conserve jusqu'à la mer des Indes. L'un de ces hommes, le Vitréen, F. Martin, nous a laissé une curieuse relation de son voyage à bord du *Corbin*.

L'expédition toucha aux Canaries, au Cap-Vert, à Annobon, où elle séjourna six semaines ; puis elle passa la ligne. Martin nous fait un fort lamentable récit des souffrances qu'ils endurèrent alors :

« La chaleur est si violente et si étouffante que rien plus ; ce » qui corrompt la plupart des vivres. Le beurre que nous avions » apporté était tout liquéfié en huile, la chandelle de suif fondue. » Les navires s'ouvraient aux endroits où ils ne trempaient pas » dans la mer. La poix et le gourdon (*sic*) se fondaient partout, » et il était presque aussi impossible de demeurer dans le bas » du navire que dans un four. Il n'y a rien de si inconstant que

(1) Ce nom est légèrement altéré : c'est Troiluz de Mescouez, seigneur de Coëtarmoal. Telle est l'ortographe adoptée dans les Nobiliaires bretons. (*Note du comité de publication.*)

» l'air, mais là c'est l'inconstance même... Il se lève tout-à-coup un » vent si impétueux que c'est tout ce qu'on peut faire d'amener » et mettre bas en diligence toutes les voiles... Souvent on voit » venir de loin de gros tourbillons que les mariniers appellent » *Drajam* : s'ils passaient par-dessus les navires, cela les brise- » rait et les coulerait à fond. Quand on les voit venir, les ma- » riniers prennent des épées nues et les battent les unes contre » les autres en croix sur la proue ou vers les côtés où ils voient » cet orage, et tiennent que cela l'empêche de passer par-dessus » le navire, le détournant à côté. Au reste, sous cet air les pluies » sont fort dangereuses ; car si une personne est mouillée et ne » change promptement d'habits, elle est bientôt après toute cou- » verte de bubes et de pustules sur son corps, et des vers s'en- » gendrent dans ses habits. Il me serait impossible de raconter » par le menu toutes les extrémités que nous endurâmes, à cause » de ces calmes et *travades* (car ainsi s'appellent ces bourrasques) » bien plus que si c'eût été en grand vent et en tourmente, et » même les navires s'en usent aussitôt. »

Les deux navires visitèrent ensemble le Cap, l'île Saint-Laurent (comme on nommait alors Madagascar), les Comores. Martin, dans le cours de ces voyages, eut l'occasion d'étudier un fort curieux animal, une façon d'*homme marin*, avec une tête humaine, barbue, terminée en pointe, des écailles sur le dos : Martin se baignait en ce moment et eût voulu approcher de plus près ce *phénomène vivant ;* mais l'*homme marin*, qui le vit, le prit lui-même pour un monstre, à ce qu'il paraît, et plongea.

Devant les Maldives, le *Corbin*, resté seul, fut brisé par une tempête violente, et quelques hommes se sauvèrent pour être pris par les indigènes. Dans cette île, que Martin nomme Poulodou, il arriva à ce dernier maintes aventures fort amusantes et la reine du lieu le protégea fort en reconnaissance des renseigne ments qu'ils lui avait donnés sur les mœurs et la constitution de son pays. Il regagna la France après maintes années de misère. Le *Croissant* était heureusement arrivé à Sumatra, où il avait fait un chargement complet d'épices et d'objets de toute sorte. Il retourna en Europe ; mais le navire fut si mal gouverné, de toutes façons, qu'à peine put il atteindre tout délabré, les ports de France. L'insuccès de cette tentative découragea ceux qui auraient pu l'imiter, et le projet de fondation d'un comptoir, pour le

commerce des denrées coloniales dans les iles de la Sonde, fut pour toujours abandonné.

M. Lejean termine en renouvelant ses vœux pour que notre brillante histoire maritime trouve enfin son annaliste, et qu'une main dévouée réunisse les innombrables documents éparpillés dans les archives de nos départements et dans celles de nos anciens ports marchands et militaires.

M. le président exprime à l'auteur de cette curieuse communication la reconnaissance du Congrès, et lève la séance à dix heures du soir.

Le Secrétaire,

CHOPIN.

ASSOCIATION BRETONNE.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

SEPTIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS.

M. DE LA BORDERIE, *Secrétaire.*

Jeudi 5 octobre, 7 heures 1/2 du soir. (1)

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la question 18e du programme, ainsi conçue :

« Quelle comparaison peut-on établir entre les chants populaires de la Bretagne et les poésies nationales des Gallois, sous le double point de vue du fond et de la forme? »

(1) Il n'y pas eu ce jour-là de séance le matin, à cause de la distribution des primes de la Classe d'Agriculture.

M. de La Villemarqué a la parole.

Pour se faire une idée exacte des deux poésies, galloise et armoricaine, voir en quoi elles se ressemblent ou diffèrent, il faut, dit l'orateur, prendre successivement chacun des principaux genres qui s'y rencontrent, et en comparer les monuments. Or, chez les Gallois comme chez les Armoricains, nous trouvons trois grands genres bien distincts : la poésie *guerrière*, la poésie *élégiaque*, la poésie *amoureuse*.

Sous le point de vue du *fond*, nous retrouvons en Bretagne et en Galles, dans ces trois genres, les mêmes caractères essentiels : mêmes idées, mêmes sentiments, mêmes mœurs, mêmes traditions. — Les chants de *guerre* des Gallois et des Armoricains (et je prends pour termes de comparaison les plus anciens, ceux de la période héroïque, composés du ve au xe siècle), les chants de guerre n'ont qu'un thème : les destinées de la patrie, ses désastres et ses espérances ; la haine des étrangers et la glorification des chefs nationaux ; les joies de la mêlée, du massacre et du pillage. Cette poésie belliqueuse est sombre, lugubre, parfois mystique et même païenne, souvent atroce ; presque nulle part n'y retentit l'accent satirique et moqueur. Elle a des traits de grandeur et d'énergie sauvage qui épouvantent : jamais peut-être on n'a poussé à un pareil degré d'emportement la haine de l'étranger et l'amour de la patrie. — La poésie *élégiaque*, quand elle chante elle-même des sujets guerriers et nationaux, participe du caractère sauvage de la poésie guerrière, avec laquelle elle se confond presque entièrement ; quand au contraire elle traite des sujets domestiques, elle respire une sensibilité délicate fort remarquable. Ici, les bardes puisent d'habitude leurs inspirations soit dans la mort de leurs chefs nationaux glorieusement tombés en combattant, soit dans les malheurs privés ou publics dont ils sont témoins, soit enfin dans leurs propres infortunes. — Après la Guerre et la Mort, vient l'*Amour;* mais les bardes bretons, en Galles comme en Armorique, en chantent bien plus souvent les peines que les joies ; car la tristesse est toujours l'un des caractères essentiels de leur génie. Ici, toutefois il est bon d'attirer l'attention sur une révolution fort importante. Quand en effet le culte de la patrie et des héros commença de s'affaiblir, au moyen âge, en Galles et en Bretagne, par suite des progrès croissants de la domination étrangère, la muse du foyer do-

mestique tendit de plus en plus à usurper la place de l'antique inspiration nationale. Les hymnes guerriers et les élégies patriotiques furent peu à peu abandonnés pour les chants d'amour; l'austère sévérité des vieux bardes fit place à la galanterie chevaleresque. Autant l'ancienne école était rude et sombre, autant la nouvelle se montra polie, gracieuse et charmante: et l'on vit se lever toute une pléiade de poètes amoureux, pour qui le ciel, les eaux, la verdure, les oiseaux et les fleurs n'eurent plus assez d'images souriantes. En Galles, Howel ou Daviz-ap-Gwilyn, le Pétrarque de la Cambrie; en Armorique, tous ces jeunes clercs inconnus, auteurs de ces élégies sentimentales nommées *Zôns*, offrent le type des bardes de la nouvelle école.

Au point de vue de la *forme*, même analogie que pour le fond, dans chacun des trois genres que l'on vient d'examiner. Mêmes qualités et mêmes défauts dans le style: de la précision, de la netteté, de la vigueur même dans la peinture des mœurs et du caractère national. — Mais dans l'agencement des matériaux, nul autre ordre que l'association fortuite des idées; nulle variété dans leur combinaison, nulle symétrie, nul contraste; pas de transitions ni de liaisons grammaticales. On dirait des pierres brutes, posées les unes sur les autres sans ciment, comme celles des dolmens. Beaucoup de monotonie et souvent même d'obscurité, résultant de la même idée trop laconiquement rendue et répétée à satiété de vingt manières assez peu différentes. Nul art dans les récits, ni dans les descriptions, ni dans l'exposition des sentiments. On sent que ces poésies sont de véritables improvisations; elles en ont tous les défauts. Elles plaisent pourtant. On y trouve une certaine saveur piquante, je ne sais quoi d'original, d'inattendu, de saisissant, qui manque trop souvent aux œuvres d'art plus classiques et plus châtiées.

Notons toutefois, en terminant, une importante différence entre la poésie des Gallois et celle des Armoricains: celle des Gallois est une poésie individuelle et savante, la nôtre depuis longtemps est dans toute la force du terme une poésie populaire. D'où il suit que les bardes gallois assujétissent rigoureusement leurs vers à une foule de difficultés, de complications rhythmiques et prosodiques, dont la muse armoricaine, dans sa vive et franche allure, s'est débarrassée et n'a retenu que la rime. Telle est la différence la plus importante qui sépare les deux poésies: elle est,

comme on voit, toute dans la forme. Vérifions maintenant par des exemples, empruntés alternativement aux Gallois et aux Bretons, la similitude profonde que nous avons signalée dans le style et les idées.

I. *Poésie guerrière.* — Le type du barde guerrier des temps héroïques, c'est le Gallois Aneurin. Prisonnier des Saxons, jeté dans un noir cachot, les genoux liés de chaînes mais les mains libres, il berce sa douleur en caressant sa harpe, en faisant dans ses vers patriotiques de nobles funérailles aux champions de l'indépendance bretonne tombés à ses côtés. Il chante ses compagnons d'armes, Greidion, Kaeog, Karadog et cent autres dont les images sanglantes, tour à tour évoquées par sa muse, se fixent pour la postérité dans ses mètres héroïques :

« Greidion, le guerrier, était jeune, il était hardi dans le tumulte. Un cheval vif, à longue crinière, galoppait sous la cuisse du glorieux jeune homme :

« Un bouclier large et léger brillait sur la croupe fine de son coursier rapide; son épée était grande, bleue, étincelante, sa lance recouverte d'or.

« Il n'y a point entre lui et moi d'inimitié. Je ferai pour toi du mieux que je pourrai, pour toi et pour chanter ta louange!

. . . .

« Kaeog, le batailleur, tenait prêt son javelot, son attaque était celle de l'aigle sur le rivage de la mer quand il est alléché par une proie ;

« Sa mine était celle du loup, il portait autour de ses tempes un bandeau d'ambre : l'ambre lui avait coûté cher, cher lui coûta le vin du banquet. . .

« Il n'est plus le brave, si ardent au milieu des ruisseaux de sang!. . .

« Plus vite la chair fut prête pour le loup, que pour toi le banquet! plus vite la pâture pour le corbeau, que pour toi une bière ! plus vite le sang pour la terre que pour toi la part du festin!. ..

« Qu'il soit célébré longtemps! qu'il soit glorifié tant qu'il existera un chanteur! (1) »

(1) Ce trait se retrouve presque littéralement dans un chant composé par les Bretons d'Armorique en l'honneur de l'un de leurs plus illustres chefs, Alain Barbetorte ou, comme dit ce chant lui-même, *Alan al Louarn*, c'est à dire Alain le Renard. On y lit: *Qu'aux quatre coins de la Bretagne le Renard soit glorifié! Qu'il soit mille fois glorifié, le Renard, d'âge en âge! Qu'on garde la mémoire du chant, mais qu'on plaigne le chanteur!* » (La Villemarqué, *chants popul. de la Bret.*, t. I, p. 201.) — Le texte du poëme gallois d'Aneurin et des autres poëmes gallois qu'on citera un peu plus loin, a été donné dans l'inappréciable collection intitulée *Myvyrian Archaiology of Wales*, dont M. de La Villemarqué fait imprimer en ce moment une traduction française: Rennes, Vatar et Vannier ; Paris, Dumoulin, éditeurs.

Ce qui frappe dans cette pièce étrange, au milieu des sentiments guerriers qu'elle respire, ce sont surtout ces idées de sang et de vin mêlées ensemble. On les retrouve exprimées, non moins énergiquement, dans un chant armoricain plus sauvage encore, composé à la suite d'une de ces invasions que faisaient, au VIe siècle, les Bretons du continent sur les terres des Gaulois, à l'époque des vendanges. (Voy. ce chant intitulé : *le vin des Gaulois et la danse de l'épée* dans La Villemarqué, *chants populaires de la Bretagne*, 3e édit., t. I, p. 76—81 (1).

La poésie bretonne-armoricaine, continue M. de La Villemarqué, n'a rien à envier à la poésie galloise en fait de génie sombre, farouche et sauvage. Heureusement elles ont d'autres caractères communs et moins horribles. A mesure qu'on s'éloigne de ces premiers siècles de barbarie, les bardes s'adoucissent. Dès le milieu du VIIe siècle, ils se sont quelque peu humanisés. S'ils chantent avec autant de fureur que leurs devanciers la gloire des héros de la patrie, si les cordes de leur harpe sont encore trempées de sang, du moins ne sont-elles plus ivres d'hydromel et de vin. C'est ce que prouve le chant gallois de Llywarc'h-Hen, sur le chef Cornouaillais (insulaire) Ghérent, fils d'Erbin :

« Quand Ghérent naquit, les portes du ciel s'ouvrirent, le Christ accorda ce qu'on lui demanda : temps heureux, gloire à l'île de Bretagne.

» Que chacun célèbre le rouge Ghérent, le chef d'armée ! Je célèbre moi-même Ghérent, l'ennemi des Saxons, l'ami des saints !

» Devant Ghérent, ennemi sans pitié, j'ai vu les chevaux épouvantés par la bataille, et après le cri de guerre un rude effort....

» J'ai vu des bières dans le sang, et des hommes rouges de sang devant l'assaut de l'ennemi.

» J'ai vu les éperons d'hommes que la peur des lances ne faisait pas reculer....

» J'ai vu briller les armes des guerriers, et le sang rouler dans les vallées, et après le cri de guerre un terrible embrasement....

» J'ai vu du tumulte, et parmi les rochers les corbeaux faisant festin, et sur le sourcil du chef qui distribue les dépouilles, une tache rouge.

» J'ai vu une presse roulante d'hommes réunis, les pieds dans le sang : « Que les guerriers de Ghérent se pressent. »

» J'ai vu un conflit d'hommes assemblés, du sang jusqu'aux deux genoux, devant l'assaut du grand fils d'Erbin.

(1) Comme les bornes de notre publication sont nécessairement restreintes, et que d'autre part le beau recueil de M. de La Villemarqué est dans les mains de tout le monde, nous y renvoyons le lecteur au lieu de citer (*Note du comité de publication.*)

» Il est tombé le vaillant guerrier du pays boisé de Dyfnaint (1); mais en tombant il a écrasé l'ennemi. »

En rapprochant cet éloge du chef insulaire de celui du vaillant Allain-Barbetorte, en Armorique, non-seulement on trouvera de part et d'autre un fond d'idées analogues, mais même une identité presque parfaite entre les procédés de l'un et de l'autre barde. (Voy. le chant intitulé *Alain-le-Renard* dans La Villemarqué, *ch. pop. de la Bret.*, t. I. p. 200-205).

II. *Poésie élégiaque.* — On l'a dit précédemment, la poésie élégiaque, chez les Armoricains comme chez les Gallois, se partage en deux genres bien distincts; tantôt les bardes gémissent sur leurs propres infortunes, tantôt ils chantent les grands malheurs publics, les calamités générales dont ils sont témoins : il y a donc l'élégie nationale, et l'élégie domestique ou individuelle. Donnons d'abord un spécimen de cette seconde espèce : nous l'emprunterons encore à Llywarc'h-Hen.

Après avoir été roi, après avoir assisté à tous les désastres de l'invasion étrangère, survivant à la chûte de la gloire et de l'indépendance Bretonnes, à ses amis et à ses fils tués dans les combats, devenu infirme, vieux, âgé même (dit-on) de plus de cent ans, le barde habite seul une chaumière isolée au bord d'un lac, au fond des montagnes de la Cambrie. Là ses malheurs et sa vieillesse lui inspirent cette élégie :

« Avant que je fusse boiteux, avant que je marchasse avec des béquilles, j'étais intrépide, j'étais reçu dans l'assemblée de Powys, ce paradis des Kemris.

» Avant que je fusse boiteux, avant que je marchasse avec des béquilles, j'étais beau ; ma lance était la première entre les lances ; mon dos voûté était le premier en vigueur. Ah ! je suis lourd, je suis misérable !

» O ma béquille, n'est-ce pas la veille de l'été, que la fougère est rouge, que le roseau est jaune ? N'ai-je point haï ce que j'aime ?

» O ma béquille, n'est-ce pas l'hiver, maintenant, que les hommes discourent après boire ? le bord de mon lit n'est-il pas délaissé ?

» O ma béquille, n'est-ce pas le printemps, que les coucous parcourent les airs, que l'écume des mers brille ? Je ne suis plus aimé des jeunes filles !

. . . .

« Je suis vieux, je suis solitaire, je suis difforme et glacé ; pour moi plus de lit d'honneur ! Je suis misérable, je suis plié en trois.....

(1) Dyfnaint ou Dufnaint, c'est la Domnonée insulaire, aujourd'hui le comté de Devon. Voy. Camden, *Britannia*, art. Devonshire. Le vaillant guerrier de Dyfnaint, c'est précisément Ghérent.

» Je suis un vieillard plié en trois; je suis tout chancelant, je suis inconsidéré, je suis intraitable; quiconque m'aima ne m'aime plus...

« Malheureux le destin qui fut infligé à Llywarc'h, le jour où sa mère l'enfanta! de longues peines, dont il ne sera jamais délivré!... »

Le ton de tristesse profonde qui caractérise ce morceau touchant, se retrouve dans un fragment de poème breton que la tradition armoricaine attribue au barde Gwenc'hlan et qu'il a composé sur ses propres infortunes (voy. le chant intitulé : *Prédiction de Gwenc'hlan*, § I, dans La Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, t. I, p. 30-31). La ressemblance est frappante entre les deux pièces. Comme Llywarc'h-Hen, Gwenc'hlan se plaint de sa vieillesse, comme lui il est sombre et soucieux, comme lui résigné et fataliste; et comme Taliésin, autre barde gallois de la même époque, qui nous dit dans un de ses poèmes qu'il est né et mort trois fois, Gwenc'hlan n'a de consolation que l'espoir du repos dans l'immortalité, après la triple épreuve de la métempsycose.

Passons maintenant à l'élégie publique ou nationale : on en trouve un bon modèle, pour l'Armorique, dans le chant de *la Peste d'Elliant* (voy. *Ch. pop. de la Bret.*, t. I, p. 90 et suiv.) Nous citerons, en Galles, une élégie composée dans un cas tout-à-fait pareil, l'élégie de *la Peste de Kreizin*. — L'épidémie qui exerça ses ravages dans la vallée de Kreizin (en Galles), et que l'on nomme à cause de cela peste de Kreizin, arriva en 1348 : au milieu des tristes épisodes qui la signalèrent, une infortune, entre toutes, frappa l'imagination des masses; celle du chef gallois Griffiz qui perdit sept enfants dans une même semaine. Aussi le barde Robin-Zu, qui a chanté la peste de Kreizin, accorde-t-il une large place à cette lamentable histoire :

« Des pleurs et des gémissements (dit-il) se sont élevés à Kreizin. Un grand arbre a perdu ses branches, et cet arbre est Griffiz. Hélas! tous ses rameaux sont tombés hormis un seul, une pauvre petite branche.

» Puisse cette branche se couvrir de verdure, se parer de fleurs et porter fruit! Tout le pays craignait que le dernier bourgeon de l'arbre ne disparût sous le gazon.

» Des pleurs et des gémissements se sont élevés dans la vallée de Kreizin. Hélas! de quel cruel malheur Kreizin a été le théâtre!

» La vallée a gémi quand la terre a couvert tant de nobles descendants de Griffiz. Kreizin, si heureuse autrefois, Kreizin est maintenant solitaire et déserte.

» Maintenant Griffiz est pareil au tronc nu d'un grand arbre, d'un grand arbre dépouillé de ses branches; Griffiz est triste et se promène solitaire au flanc de la montagne : on dirait, à le voir, la grande lance sans tête du guerrier Gronou.

» Les hommes même d'Oswalt, tes ennemis, ont répandu des larmes quand il ont appris ton malheur.

» O toi, racine d'un arbre glorieux, si tu as beaucoup souffert, il y a quelqu'un qui a souffert deux fois plus que toi : c'est Inned, ta compagne et ton amie, l'élite des femmes, qui était si fière d'être appelée la mère aux fils nombreux, qui aurait chassé le daim sauvage sur les monts paternels parmi les rochers, et poursuivi la biche timide dans les vallées sombres du pays.

» Le sein qui nourrit ses enfants a été brisé par la main de la douleur, et celle qui était si douce a osé murmurer contre la volonté de Dieu.

» Et elle dit : « Pourquoi mes chers enfants sont-ils partis? J'avais sept enfants » qui m'appelaient leur mère et j'étais fière de ce nom, mais aucun ne me le » donne plus. Je veux l'apprendre à mon dernier-né qui sera pour moi comme les » sept que j'ai perdus.

» Ils étaient huit : David était l'aîné de la famille; une grande fête avait eu » lieu le jour de sa naissance. Mais une lumière a lui soudain; il a regardé le » ciel et a souhaité d'y monter. Et la même nuit Gwilym l'a suivi!

» Toi du moins, ô Rez, cher petit, demeure quelque temps encore avec ta » mère, ou n'emmène pas Lewelin avec toi : laisse-le consoler ton père de la perte » de ses fils.

» O Joann, rayon d'espoir de ta famille, qu'elle fut triste la nuit qui te vit » expirer, toi le cinquième et dernier fils!

» Katrin, oh! cachez Katrin! cette enfant blanche comme la neige de l'hiver, » brillante comme la lune de l'automne! quoique la plus âgée d'entre les filles [de » Griffiz], les mois qu'elle a vécus ne sont pas nombreux.

» Et vous Anna, charmante enfant, votre beauté ne saurait vous préserver » d'être la septième en ce lugubre cortége! »

» Une même mère les porta; un même père les reconnut; une même semaine les vit porter en terre; un même ciel les contient. Un même arbre a produit ces sept fleurs de la terre qui sont maintenant sept fleurs du paradis..... »

En se reportant au chant armoricain que nous avons indiqué plus haut *(la peste d'Elliant)*, on saisira sans peine des ressemblances frappantes et caractéristiques; seulement la pièce armoricaine, antérieure de sept ou huit siècles au chant gallois, témoigne d'un art plus rude et de mœurs plus barbares. — Quant à la gracieuse et chrétienne image qui termine l'élégie de Robin-Zu, on en retrouve l'équivalent en Armorique, dans le cantique intitulé le *Départ de l'Ame* : « Me voilà (dit l'âme après la » mort) qui fleuris comme une rose au bord du ruisseau de la vie, » dans le jardin du paradis. » *(Ch. pop. de la Bret.,* t. II, p. 447).

III. *Poésie amoureuse.* — Un des caractères essentiels de la poésie bretonne, en Galles et en Armorique, avons-nous dit, c'est qu'on y rencontre toujours un certain fond de tristesse. Cela est

vrai, même de la poésie amoureuse. Prenons pour exemple, en Galles, la pièce suivante adressée à une jeune Galloise nommée Myvanwy-Vihan, par le barde Howel, qui vivait en l'an 1580 :

« Je passe dans la tristesse mes heures loin de toi, ô Myvanwy ! de toi qui brilles comme le soleil. Ton fidèle Howel se meurt de chagrin : tandis que je chante tes louanges, tu vois d'un œil sec ma douleur et mon désespoir. Ton sourire est plus difficile à gagner que le sommet escarpé des montagnes ! Ta beauté incomparable fait le tourment de ma vie : tu es plus belle, mais aussi plus froide que la neige nouvellement tombée sur la cime des monts.

» Aimable fleur de la race des Trévor, que ton cœur cruel ne fasse pas injure à ton céleste visage ! Tu es ma pensée de tous les jours ; toutes les nuits je te vois en songe..... Pour toi je languis, je dépéris, j'extravague, ô toi qui as la blancheur du flocon d'écume que la vague roule !

» Le jour où je te vis pour la première fois, tu portais une robe d'écarlate éblouissante ; ta beauté enflamma mon cœur. Plus je te regardais, plus je t'aimais. Les fils tendus par l'araignée dans la rosée des prairies, et qui brillent au lever du soleil, me semblaient moins fins que tes cheveux. Mais hélas ! c'est en vain que je te loue, que je soupire et que je pleure : la cruelle jeune fille se rit de ma douleur.

» Peux-tu voir sans pitié la victime de ta cruauté, pâle, désespérée, sans sommeil, toujours versant des larmes ! Ah ! pour l'amour de Dieu, soulage un peu l'angoisse de ton barde.

» Mais n'importe, ô jeune fille ; toi dont les yeux brillent plus que les fleurs humides de l'aubépine au matin d'un jour d'été, tant qu'il me restera un souffle de vie, je te chanterai ! »

On ne méconnaîtra point sans doute une frappante analogie avec nos *Zôns* bretons. Ici, à la vérité, il y a moins de simplicité, plus de pompe et même de l'afféterie ; certains traits sentent un peu trop le madrigal. Mais, à part cette différence, les procédés généraux sont les mêmes ; c'est le même ordre d'idées, de sentiments et d'images. On s'en convaincra bien aisément en relisant ces amoureuses complaintes de nos *Kloer* bretons, déjà publiées en divers lieux, et notamment les chants du *Lépreux*, du *Pauvre Clerc*, de l'*Aire-Neuve*, etc. (1)

Tels sont, Messieurs, les rapports et les analogies qu'offrent entre elles les deux poésies bretonnes de Galles et d'Armorique. Ces analogies, sans doute, n'excluent pas absolument toute différence ; on a pu en juger par les citations qui précèdent ; mais

(1) Voy. La Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, t. II, pp. 336-37 et 338-39, 354-55 et 358-59, 376-77 et 378-79.

du moins, à coup sûr, sommes-nous fondés à dire qu'on trouve entre la muse galloise et la muse armoricaine la même ressemblance qu'entre ces deux vierges, leurs aînées, dont le poète a dit : « Elles n'ont pas le même visage, mais celui qui sied à deux sœurs. »

M. de La Villemarqué termine, en rappelant avec bonheur ce curieux épisode du combat de Saint-Cast (en 1758), où l'on vit une compagnie de Bas Bretons (de l'armée française) et un corps de Montagnards-Gallois (de l'armée anglaise) marcher les uns contre les autres en chantant un même air national, et touchés, électrisés par ces accents antiques qu'ils répétaient de concert et qui témoignaient si bien d'une commune origine, laisser tomber leurs armes et renouer sur le champ de bataille les liens de cette immortelle fraternité, qui subsistait encore après treize siècles de séparation (1).

L'assemblée salue par des bravos ce patriotique souvenir, et *M. le Président*, se faisant l'interprète de tout le Congrès, remercie vivement M. de La Villemarqué du beau travail qu'il vient de lui communiquer. — Mais, ajoute M. le Président, M. de La Villemarqué ne doit point s'arrêter là : il a déjà rendu à la cause bretonne de grands services, il est appelé à lui en rendre encore de nouveaux et de non moins éminents. Il a déjà révélé à la France et à l'Europe cette veine féconde de poésie que recèlent les beaux chants populaires de l'Armorique ; il faut maintenant qu'il fasse connaître à la France et à l'Armorique elle-même cette autre poésie bretonne, sœur de la nôtre, qui vit depuis tant de siècles dans les montagnes de la Cambrie, et dont il vient de nous donner ici tout-à-l'heure de si remarquables échantillons. C'est à cette tâche patriotique que la Bretagne le convie : nul ne mérite mieux que lui de la remplir.

L'assemblée entière s'associe à ce vœu par une nouvelle salve d'applaudissements (2).

(1) Voy. sur ce fait le chant du *Combat de S. Cast*, avec les arguments et les notes, dans La Villemarqué, *ibid.*, pp. 167-174.

(2) On a vu plus haut, et nous sommes heureux de pouvoir l'annoncer avec certitude, que ce vœu est en train de se réaliser. Dans le courant même de cette année, M. de La Villemarqué publiera un premier volume, contenant le texte et la traduction des plus anciens bardes du pays de Galles. (*Note du Comité de publication.*)

Sur l'invitation de M. le Président, *M. le baron de Wismes* lit au Congrès un fragment étendu de l'introduction qu'il a mise en tête de son *Voyage pittoresque en Vendée*. L'auteur y peint tour-à-tour les divers aspects physiques du pays vendéen et le caractère moral, intime, de ces simples et fortes populations, qui devenues tout-à-coup, comme le disait Napoléon lui-même, un peuple de géants, firent, il y a un demi-siècle, l'admiration du monde. Cette remarquable étude, où la finesse de l'observateur et la science de l'historien s'allient à une exquise élégance de style, captive constamment l'attention de l'assemblée et provoque de nombreux applaudissements.

L'ordre du jour appelle la 17me question du programme, ainsi conçue : « Tracer l'histoire de la ville et du port de Lorient. »

M. Baudouin (de Lorient) a la parole. Il commence par combattre un passage de M. Cayot-Delandre (dans son ouvrage du *Morbihan)* où cet auteur semble prétendre, sur la foi d'un manuscrit du couvent des Capucins de Morlaix, que Lorient tire son nom et sa première origine d'un rocher cédé par un sire de Mériadec à l'un de ses fils nommé Yan ou Jann (Jean, en breton) pour y construire un château : d'où ce rocher se fût appelé Loc-roc'h-Yan *(Locus rupis Joannis)*, puis par contraction, Loroyan et Lorian ; l'orthographe actuelle Lorient proviendrait d'un jeu de mots. Contre cette opinion M. Baudouin invoque une lettre de madame de Sévigné (de l'an 1689) où elle raconte que d'Hennebont elle se rendit à une lieue dans la mer, en un *lieu* (il n'y avait pas encore de ville) où l'on recevait alors les marchands et marchandises qui venaient d'Orient. Diverses autres pièces anciennement imprimées où Lorient se trouve écrit avec une apostrophe (l'Orient), l'ancienne devise du rideau du théâtre, *Ab Oriente refulget*, placée au-dessus d'un soleil levant, et enfin les armes de la ville de Lorient où un soleil semble sortir des flots, viennent fournir à M. Baudouin des arguments décisifs contre l'étymologie imaginée par M. Cayot Delandre, ou plutôt par le manuscrit des Capucins de Morlaix. Quant à la véritable étymologie, la lettre de madame de Sévigné, citée plus haut l'indique suffisamment.

Au lieu qu'occupe aujourd'hui la ville, existait encore, en 1705, un grand village formé de chaumières de pêcheurs et nommé *Le Faouédic*. Au Sud-Est de ce village, à l'embouchure du Scorff, se trouvait un port incomplet qui servait aux armements de la

marine royale et du commerce. Ce port était alors, comme aujourd'hui, divisé en deux parties; la plus rapprochée de la mer se nommait *le Port*; l'autre, qui touchait au village dont elle n'était séparée que par un mur assez bas, s'appelait *l'Enclos*. A l'ouest du village du Faouédic, il y en avait un autre moins important, nommé *Kerverot*, qui peut se décomposer en Ker-ver (pour *var* ou *war*) — od, *Villa super littus*. Plus loin, sur la route d'Hennebont, se trouvait le village de Kerantrec ou Kerentrech, qui subsiste encore aujourd'hui comme faubourg de Lorient, et qu'on trouve écrit, dans les pièces de l'époque, *Kerentreiz* (Ker-en-treiz, village de la grève ou du passage, *Villa arenæ* ou *Villa trajectûs*). Sur la rive droite du Scorff, à quelques centaines de pas de Kerentrech, était le château de *Treiz-Faven*. Ces noms de Treiz-Faven et de Faouédic indiquent assez évidemment, ce semble, que ces lieux étaient, ou avaient été couverts de bois où les hêtres abondaient (*faven*, plur. *fau*, *faou*, hêtre, en breton). Et cette conjecture est d'autant plus vraisemblable que le seul bouquet d'arbres qui subsiste encore aujourd'hui du bois jadis nommé Bois-du-Château, est entièrement composé de hêtres.

L'histoire de Lorient, comme ville, se lie intimement à celle de la Compagnie des Indes, qu'on trouvera exposée, avec pièces à l'appui, dans l'ouvrage célèbre de l'abbé Raynal; il est donc inutile de reproduire ici des notions et des documents que tout le monde connait ou peut facilement connaître. Contentons-nous de rappeler brièvement les circonstances qui fixent la date de la première fondation de la ville. On sait que la Compagnie des Indes, établie par Colbert en 1664, ne tarda point de dépérir, par suite d'entreprises trop vastes, si bien qu'en 1712 elle n'existait plus guère que de nom. En 1718, Law la releva et en fit la base de cette fameuse banque à laquelle est resté attaché le nom du célèbre Ecossais. Grâce à ce protecteur puissant, la Compagnie obtint, en 1719, la ferme des tabacs et le privilège de construire des magasins dans la presqu'île du Faouédic : on se mit donc à tracer des plans, on commença à bâtir; mais on voulait des palais, en sorte que l'année suivante il n'y avait encore guère plus de dix maisons couvertes en ardoises. Les magasins, cependant, s'élevèrent peu à peu, et la ville nouvelle, dont l'histoire se confond dès lors en quelque sorte avec celle de la Compagnie et en suit toutes les

phases, la ville nouvelle devint, pendant une certaine période, l'entrepôt du commerce de la France avec le Nouveau-Monde. C'est à cette circonstance qu'elle dut bientôt l'honneur de soutenir un siège contre les Anglais qui avaient effectivement résolu de détruire les établissements formés par la Compagnie des Indes. Ils débarquèrent le 1er octobre 1746, à trois lieues de Lorient; le siège dura trois jours et n'amena, dans cet intervalle, aucun résultat favorable aux assiégeants qui se virent contraints de se rembarquer précipitamment, crainte que les vents ne vinssent à changer et à s'opposer à leur départ. Les Lorientais attribuèrent la levée du siège à la protection puissante de la Sainte-Vierge: un boulet ennemi, lancé sur l'église de la Congrégation, où on le voit encore incrusté dans la façade, confirma les habitants dans cette pieuse opinion; la divine protectrice, en effet, ne pouvait être favorable aux hérétiques qui l'outrageaient de la sorte. En conséquence, le conseil des échevins décréta qu'une procession d'actions de grâces aurait lieu tous les ans, le 7 octobre, en l'honneur de la Vierge. Cette solennité subsiste encore aujourd'hui.

L'histoire ancienne de Lorient se termine à la révolution de 1789, qui amena l'abolition de tous les priviléges, et par conséquent de celui de la Compagnie des Indes. Cette pauvre Compagnie, du reste, était déjà, à ce moment, en train de se mourir pour la seconde fois, malgré les nombreux avantages qui lui avaient été conférés par une dernière ordonnance de Louis XV.

M. le Président remercie M. Baudouin de son intéressante communication, et annonce que la Classe d'Archéologie tiendra le lendemain matin une dernière séance.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Secrétaire,

A. DE LA BORDERIE.

ASSOCIATION BRETONNE.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

HUITIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS.

M. DE LA BORDERIE, *Secrétaire.*

Vendredi 6 octobre, 8 heures du matin.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président annonce qu'il a convoqué cette dernière séance pour faire à MM. les membres de l'Association Bretonne diverses communications relatives à l'administration de la Classe d'Archéologie.

Il lit au Congrès une lettre qu'il vient de recevoir, et dans laquelle M. Audren de Kerdrel, nommé représentant du peuple par le département d'Ille-et-Vilaine, allégant les obligations nouvelles que lui impose son mandat, se démet des fonctions de secrétaire-général de la Classe d'Archéologie. M. le Président ajoute qu'il a entre les mains une lettre analogue de M. Alfred Ramé, trésorier

de la Classe d'Archéologie, retenu également hors de Bretagne par des affaires importantes.

A l'unanimité, le Congrès décide que cette double démission n'est pas acceptée ; que M. le secrétaire et M. le trésorier seront priés, au nom de l'Association, de conserver leurs titres ; qu'un secrétaire et un trésorier intérimaires leur seront adjoints pour remplir leurs fonctions, pendant tout le temps qu'ils en seront eux-mêmes empêchés.

Sur la proposition de M. le Président, le Congrès choisit M. Charles Langlois, trésorier de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine, pour remplir les fonctions de trésorier-adjoint de la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne, et pour celles de secrétaire-adjoint, M. Arthur de la Borderie.

Cette opération terminée, *M. le Président* reprend la parole pour une seconde communication. On n'a point oublié que l'an dernier, à Quimper, M. de Kerdrel, parlant au nom du Bureau, avait donné au Congrès l'espérance de voir bientôt des relations s'ouvrir entre la Classe d'Archéologie de l'Associaton Bretonne et la Société Archéologique du pays de Galles *(Cambrian Archaiological Society).* Cette espérance s'est en effet réalisée; les deux sociétés ont noué entre elles des relations suivies et elles échangent, dès à présent, leurs publications. M. le Président espérait même que, sur l'invitation qu'il en avait faite, quelques archéologues Gallois eussent pu venir, à Lorient même, se mêler à nos discussions et donner, par leur présence, une solennité particulière aux séances de notre Congrès : les troubles politiques de la France sont venus mettre obstacle, pour cette année du moins, à la réalisation de ce vœu ; mais pour qu'il n'y eût point de doute sur la nature des relations ouvertes entre les deux sociétés et sur les sentiments fraternels dont elles sont animées l'une envers l'autre, la Société Archéologique du pays de Galles a admis, spontanément, au nombre de ses membres les dignitaires de la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne, composant la Direction. M. le Président ne doute point que le Congrès ne veuille répondre à cette bienveillante initiative, et, dans cette vue, il propose de proclamer, solennellement, MM. les dignitaires de la Société Archéologique du pays de Galles, membres de la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne.

Cette proposition est aussitôt adoptée par acclamation.

En conséquence sont proclamés membres de l'Assocititon Bretonne (Classe d'Archéologie) :

Sir STEPHEN RICHARD GLYNNE,	lord-lieutenant de Flintshire, *Président de la Société Archéologique du pays de Galles*,
Le vicomte ADARE, Le très-révérend DOYEN DE BANGOR, Le très-révérend DOYEN DE SAINT-ASAPH, Sir BENJAMIN HALL, Sir SAMUEL RUSH MEYRICK, M. W. WYNNE,	*Vice-Présidents*,
M. JAMES DEARDEN,	*Trésorier*,
M. H. LONGUEVILLE JONES, M. JOHN WILLIAMS,	*Secrétaires généraux*

Le Congrès exprime en outre le vœu : que de nouvelles instances soient faites auprès de la Société Archéologique du pays de Galles, pour que quelques-uns de ses membres, au moins, veuillent bien honorer de leur présence les prochaines réunions de la Classe d'Archéologie, et venir ainsi resserrer, au sein de l'Association Bretonne, les liens antiques de la fraternité nationale.

M. le Président promet de transmettre à la Société du pays de Galles les résolutions exprimées par le Congrès ; puis, sur une invitation de sa part, *M. Lejean* donne lecture d'un intéressant travail sur la géographie du Browerech (Vannetais), depuis la chute de la domination romaine jusqu'à l'époque de Nominoë (IX[e] siècle). Ce mémoire, ainsi que les autres travaux lus au Congrès, sera publié au *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne.*

A la suite de cette lecture, *M. le Président* annonce à l'assemblée que, en vertu d'une décision prise hier par le bureau de la Classe d'Agriculture, le Congrès de l'Association Bretonne aura lieu l'année prochaine dans la ville de Saint-Malo. Cette désignation, ajoute M. le Président, a soulevé d'abord certaines objections. Vous savez en effet, Messieurs, que le Congrès scientifique de France doit tenir à Rennes sa XVI[e] session, dans les premiers jours du mois de septembre 1849. Quelques personnes pensaient en conséquence qu'il eût été à propos de convoquer aussi, dans la même ville et à la même époque, le Congrès

annuel de l'Association Bretonne, alléguant, avec raison ce semble, que les deux réunions se fussent fortifiées, éclairées l'une par l'autre. Le Congrès Breton, en effet, eût pu profiter des lumières des savants étrangers rassemblés à Rennes pour le Congrès scientifique, et d'autre part les Bretons qui comptent prendre part à notre Congrès provincial n'eussent pas été sans fournir des renseignements utiles au Congrès de France sur celles des questions débattues en cette assemblée qui concerneront plus particulièrement la Bretagne. MM. les membres de la Direction de la Classe d'Agriculture n'ont pas cru devoir s'arrêter à ces considérations; le Congrès prochain se réunira donc à Saint-Malo, à une époque qui sera ultérieurement indiquée.

M. le Président remercie, en terminant, MM. les magistrats et habitants de Lorient, du concours qu'ils ont bien voulu prêter à la Classe d'Archéologie : après quoi il déclare close la sixième session du Congrès Archéologique de l'Association Bretonne.

La séance est levée à neuf heures et demie du matin.

Le Secrétaire,

A. DE LA BORDERIE.

CHRONIQUE

DU BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE.

Dans sa séance du jeudi 2 mai 1850, la *Société de l'Ecole des Chartes* (formée par les anciens élèves sortis de cette Ecole) a choisi pour son président M. *Vincent* AUDREN DE KERDREL, à la majorité de 22 voix sur 25 votants.

— On lisait dans l'*Echo de Morlaix* du 19 janvier 1850, l'article suivant extrait de l'*Océan*, journal de Brest :

« En réparant la voûte de la chapelle de Saint-Nicolas située près de Bieuzy (Morbihan), on vient de découvrir de curieuses fresques du XIIIe siècle qui représentent la légende de sainte Tréphime [Triffine].

» Les scènes que retracent ces tableaux offrent une remarquable analogie avec le conte populaire de Barbe-Bleue. On voit la sainte fille du comte de Vannes épouser un seigneur breton; dans un second compartiment, le mari prêt à quitter le château remet à sa femme une petite clef. Les fresques suivantes nous montrent sainte Tréphime [Triffine] pénétrant dans le cabinet où sept femmes sont pendues, — la sainte interrogée par son époux qui la regarde d'un air menaçant, — la sainte en prières appelant sa sœur qui se tient à une fenêtre. Dans le dernier tableau, le farouche seigneur pend sa femme; mais ses frères, auxquels elle avait expédié un message, accourent avec saint Gildas qui la ressuscite.

» Cette merveilleuse histoire est restée dans la mémoire des paysans bretons. Le manoir du cruel époux était situé, disent-ils, sur le mont Castennec, qui s'entr'ouvrit à la voix de saint Gildas pour engloutir le maître et l'habitation, et qui est resté stérile depuis cette époque.

» Nous appelons l'attention des archéologues sur les fresques de la chapelle de Saint-Nicolas. Jusqu'à ce jour, MM. Walckenaër, P. Lacroix et autres savants qui se sont occupés des contes de Perrault, ont prétendu que l'original de Barbe-Bleue était Gilles de Laval, seigneur de Retz, maréchal de France, brûlé à Nantes pour divers crimes, en 1480. On leur avait objecté, avec raison, que Gilles de Retz n'avait eu qu'une femme et l'avait toujours traitée avec les plus grands égards. Cette question littéraire, à laquelle la popularité des contes de Perrault donne une certaine importance, paraît complétement résolue par la découverte des fresques de Saint-Nicolas. »

Nous nous permettrons une réflexion. Outre la valeur incontestable que présente cette découverte, en raison de ses rapports avec la tradition populaire de Barbe-Bleue, les fresques de Saint-Nicolas (vu le petit nombre de peintures du moyen âge qui se sont conservées jusqu'à nous) nous semblent avoir par elles-mêmes un grand intérêt, — surtout si elles sont, comme on le dit, du XIIIe siècle. Mais sont-elles en réalité du XIIIe siècle? C'est là-dessus que nous souhaiterions recevoir des renseignements bien positifs de nos confrères les archéologues du Morbihan.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE.

— Dans la séance du 11 avril 1849 de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, M. le docteur Aussant présenta à l'Assemblé trois monnaies romaines en or, d'une superbe conservation, trouvées dans la commune de Saint-Tual, près Bécherel. — Ces monnaies sont d'Antonin, d'Hadrien et de Commode. La dernière surtout est très-rare : elle est à fleur de coin ; le revers représente Commode debout, la tête nue, en simple toge, avec la légende : PRINCEPS IVVENTVTIS. Cette circonstance fixe la date de cette pièce vers l'an 180 de J.-C., puisque c'est à cette époque que Commode reçut le titre de *Prince de la Jeunesse*.

— Dans la séance du 13 juin 1849, M. D'Anjou communiqua à l'Assemblée une cornaline antique représentant un aigle sur un globe, d'un très-beau style ; et une bague romaine en or, portant une pierre fine gravée d'une excessive petitesse. M. D'Anjou y a reconnu un jeune *Lupercal* nu, armé de son fouet. Le travail, exécuté dans de si minimes proportions, n'en est pas moins remarquable par son fini et par sa délicatesse.

M. Du Vautenet signala, dans la même séance, l'existence d'une station romaine, au Tertre, en Meillac, près du château du Breil (canton de Combourg).

— A la séance du 12 décembre 1849, M. Toulmouche mit sous les yeux de ses collègues six pièces de monnaie antique, d'une remarquable conservation, faisant partie d'une découverte faite à Questembert (Morbihan). Ce sont des deniers d'argent de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve.

Le premier est de Louis Ier (IXe siècle) 814—840. Au droit est une croix patée occupant le centre, renfermée dans un cercle en grenetis : la légende se compose des mots : HLVDOVICVS. IMP. — R. Au milieu, la croix dans le temple, autour RELIGIO XRISTIANA.

Les cinq autres pièces sont de Charles II, dit le *Chauve* (840-877), monogramme de Charles composé des lettres KRLS. — Autour en légende : GRATIA. D. REX. — R. Croix patée, légende : HREDONIS. CIVITAS. Ces pièces, avec cette légende ainsi orthographiée, sont très-rares. La présence de l'H au mot REDONIS est une preuve, aux yeux de M. Toulmouche, que les pièces présentées par lui ont été frappées par des monétaires francks.

M. D'Anjou signala, dans la même séance, à l'attention des archéologues deux monuments druidiques aux environs de Fougères, commune de Parigné. L'un est un menhir déjà mentionné par M. Rallier, dans un manuscrit conservé à la bibliothèque de Fougères. Dans le même lieu, c'est-à-dire au village de la Haute-Bayette, M. Danjou a observé un bloc de granite attenant au sol, et creusé à deux bassins à peu près circulaires, l'un de 50 sur 70 centimètres de diamètre, l'autre de 60 sur 55 centimètres. — Ce monument, resté jusqu'ici inconnu, n'avait été décrit par personne.

Au Comité des arts

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE.

(CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.)

ANNÉE 1850.

—

Complet

SECOND VOLUME.

—

DEUXIÈME LIVRAISON.

RENNES,
LIBRAIRIE DE VERDIER.
PARIS,
LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON,
PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 30.

RENNES,
IMPRIMERIE DE CH. CATEL ET Cie, SUCCESSEURS DE Mme DE CAILA.
Place du Champ-Jacquet.

ASSOCIATION BRETONNE.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

PROCÈS-VERBAUX

DU CONGRÈS DE SAINT-MALO.

(12, 13, 14 et 15 septembre 1849.)

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

Commune à la Classe d'Agriculture et à la Classe d'Archéologie.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHATELLIER,

Secrétaire de l'Association.

Mercredi 12 septembre, huit heures du matin.

Sommaire. — Ouverture du Congrès. — Discours de M. de Blois, président de la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne.

Sont assis au bureau : *M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement*, *M. le Commandant de place*, *M. le Maire de Saint-Malo; MM. Kerarmel*, trésorier de l'Association ; *Aymar de Blois*, représentant du peuple et président de la Classe d'Archéologie.

Après un discours de *M. Duchâtellier*, dans lequel l'orateur rend compte des travaux de la Classe d'Agriculture et explique l'absence de M. Rieffel, directeur de l'Association, *M. de Blois*, président de la Classe d'Archéologie, s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

» En venant vous adresser la parole au nom des membres du Congrès que préoccupe spécialement l'étude de l'histoire et des monuments antiques de la Bretagne, je ne crois pas nécessaire de justifier à vos yeux le sentiment qui nous reporte vers ces précieux et intéressants souvenirs. Les arts, qui tendent à assurer notre subsistance et à satisfaire aux besoins matériels de la vie, sont sans doute ceux dont la connaissance et la pratique se lient le plus directement à la prospérité du pays; aussi, dans notre Association, instituée en vue de répandre les enseignements agricoles et de populariser les connaissances archéologiques, la Classe d'Agriculture est-elle en possession d'une priorité de rang que nul ne songe à lui contester.

» Mais, parmi les études qui peuvent utilement occuper nos loisirs, il n'en est guère de plus digne de notre intérêt que celle des événements et des révolutions qui se sont accomplis sur le sol même que nous foulons tous les jours. Et ce n'est certes point aux habitants de Saint-Malo qu'il est besoin de recommander le culte de ces traditions toujours si attrayantes et souvent si fécondes par les exemples de dévouement et de patriotisme qu'elles nous offrent à honorer et, s'il est possible, à imiter.

» Le rocher battu par les flots que ceignent vos remparts n'occupe qu'une place bien faible dans l'espace; mais quelle large place lui ont conquise, dans les annales de la patrie, la courageuse et entreprenante activité de ses habitants, la gloire immortelle dont resplendissent les noms de plusieurs de ses fils!

» Quelle longue suite de siècles ne rappelle pas également la vue des lieux qui nous environnent ici?

» De l'autre côté du port qui abrite vos navires, nos yeux découvrent l'étroit promontoire où la tradition place le siége de l'antique cité d'Aleth, jadis occupée par des garnisons romaines, de cette cité qu'habitèrent vos premiers évêques, et que leurs successeurs abandonnèrent ensuite pour se fixer dans l'île qui a donné son nom à la nouvelle ville, dont ils devinrent ainsi les fondateurs. Ces tours, qui protégent le château et gardent l'entrée

de la ville, nous rappellent encore la défiance des princes bretons, leurs démêlés avec l'évêque et les bourgeois, leur crainte de voir cette riche et puissante cité échapper à leur obéissance. Nos ducs, en effet, gardèrent longtemps mémoire de la soumission volontaire des Malouins au roi Charles VI, durant les troubles qui agitèrent le règne de Jean V.

» Mais ces bastions ne devaient pas suffire pour comprimer l'indomptable énergie de vos pères. Lorsque la Ligue les plaça dans la difficile alternative de subir la domination d'un prince huguenot, ou de seconder les projets ambitieux du duc de Mercœur, les Malouins n'hésitèrent pas, et, s'emparant du château par l'un des coups les plus hardis dont il soit fait mention dans l'histoire, ils maintinrent leur indépendance jusqu'au jour où la conversion d'Henri IV amena leur soumission, et leur permit de donner des preuves éclatantes de leur fidélité au légitime héritier de la couronne.

» N'est-ce pas enfin de cette ville que sont sortis, dans le cours des deux derniers siècles, tant d'armements funestes aux ennemis de la France, dont la fureur s'épuisa en vains efforts contre la courageuse résistance de ses habitants ?

« Les fils, nous l'espérons, nous apporteront le récit de ces faits mémorables de leurs pères ; ils viendront nous entretenir de vos marins célèbres, et aussi de ces écrivains illustres nés dans l'enceinte de vos murs, dont le glorieux poète, qui dort sous la tombe du Grand-Bey, ferme en ce moment la brillante série. Nous nous sommes flattés que ces souvenirs répandraient sur nos séances un vif intérêt.

» En dehors de ces études, nous aurons à soumettre au Congrès des mesures importantes pour notre administration. Lorsque, dans notre dernière session, j'exprimais le regret de voir l'honorable secrétaire de notre Classe, M. de Kerdrel, enlevé à nos travaux par le soin des affaires publiques, j'étais loin de prévoir que mes concitoyens m'appelleraient bientôt moi-même à siéger auprès de lui sur les bancs de l'Assemblée nationale. Des obligations d'une autre nature menacent, en outre, de nous priver du concours de M. de la Borderie, chargé par intérim des fonctions de secrétaire. Dans ces circonstances difficiles et imprévues, nous aurons à nous entendre avec vous, à réclamer tout spécialement le concours de vos lumières et aussi l'appui de votre confiance, pour aviser ensemble aux moyens de mener à bien l'œuvre com-

mencée, et surtout l'entreprise nouvelle, utile, mais laborieuse de nos publications.

« Il me reste, Messieurs, pour terminer cette communication, à prier les autorités de Saint-Malo d'agréer nos remercîments sincères pour l'accueil bienveillant dont elles nous ont honoré. »

Ce discours est accueilli par les applaudissements de l'Assemblée.

On procède à l'élection du bureau de la Classe d'Agriculture pour le présent Congrès, et, après cette opération, la séance est levée.

Le secrétaire intérimaire de la Classe d'Archéologie,

A. DE LA BORDERIE.



PROGRAMME

DES QUESTIONS POSÉES AU CONGRÈS DE SAINT-MALO. (1)

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DES ARTS.

1. Signaler les monuments celtiques existant dans le département d'Ille-et-Vilaine, et particulièrement aux environs de Redon et de Fougères.

2. Quelles sont les traces que l'occupation romaine a laissées dans le département d'Ille-et-Vilaine? Description des monuments, voies, camps retranchés, etc, existant dans ce département.

3. Quelle fut l'importance de la cité d'Aleth? Etudier et décrire les débris qui en subsistent encore, et les voies romaines qui y aboutissaient.

4. Quelles villes en Bretagne étaient ceintes de murs gallo-romains? quels en sont les débris subsistant encore aujourd'hui?

5. Signaler et décrire les monuments religieux antérieurs au xᵉ siècle existant dans le département d'Ille-et-Vilaine.

6. Signaler et décrire les principaux édifices religieux et civils élevés dans ce département du xiᵉ au xviᵉ siècle.

7. A quels siècles peut-on rapporter la construction des différentes parties de la cathédrale de Saint-Malo?

8. Monographie de la cathédrale de Dol.

9. Monographie de la cathédrale de Rennes (ancienne et nouvelle).

10. Décrire et classer chronologiquement la ligne de châteaux-forts qui protégeaient la frontière bretonne de Dol à Nantes, en passant par Fougères, Saint-Aubin-du-Cormier, Vitré, Derval, Châteaubriant, Blain, Ancenis et Clisson.

11. Quelles étaient les villes du département d'Ille-et-Vilaine qui étaient munies d'enceintes fortifiées? A quelle époque peut-

(1) Un certain nombre de questions qui suivent n'ont pu être discutées, le Congrès s'étant vu forcé d'abréger la durée de sa session par suite des progrès du choléra dans les villes de Saint-Malo et de Saint-Servan.

ou rapporter la construction de leurs différentes parties? Étude particulière des fortifications de Saint-Malo.

12. Quels ont été, depuis le moyen âge jusqu'au XVIIIe siècle, les progrès de l'art des constructions navales, appliqués soit à la marine militaire, soit à la marine marchande? Quelles sont les anciennes représentations de navires, figurées sur les monuments, qui pourraient fournir quelque lumière sur la chronologie de l'art dans nos constructions navales?

13. Quelles sont les églises du département d'Ille-et-Vilaine qui ont conservé des restes de vitraux? Quels sont les sujets qui y sont le plus habituellement représentés? Quels renseignements peuvent-ils fournir sur les procédés employés aux diverses périodes de la peinture sur verre, et quelles remarques peut-on tirer de leur comparaison au point de vue de l'iconographie?

14. Indiquer et décrire les anciennes pièces d'orfévrerie, telles que châsses, reliquaires, calices, croix processionnelles, etc., existant en Bretagne, et particulièrement dans le département d'Ille-et-Vilaine.

15. Signaler les principaux morceaux de sculpture, soit en pierre, soit en bois, existant dans le département, tels que tombeaux, autels, rétables, fonts baptismaux, stalles, etc.

16. Faire connaître les documents concernant les artistes bretons, architectes, peintres, sculpteurs, orfévres, etc., depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque moderne.

17. Quels caractères distinctifs présentent les ouvrages de Châteaubriand? Y trouve-t-on l'empreinte du génie breton?

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE POLITIQUE.

18. Quelle est la valeur du système de l'abbé Gallet sur la période de l'histoire de Bretagne antérieure au IXe siècle?

19. Enumérer les diverses émigrations bretonnes en Armorique dont l'histoire nous a conservé le souvenir: quels rapports est-il possible de constater entre ces émigrations et les progrès successifs de l'invasion anglo-saxonne dans l'île de Bretagne?

— Peut-on contester l'importance des établissements formés dans notre péninsule par les Bretons de l'île ? Quelles ont été les relations des émigrés avec les indigènes Armoricains ?

20. Quelles ont été, jusqu'au XI[e] siècle, les principales divisions géographiques et politiques du pays occupé par les Bretons continentaux ? Sur quel principe reposaient ces divisions? Doit-on regarder comme synonymes les divers noms d'*Armorique*, de *Létavie*, de *Cornouaille*, de *Domnonée* et de Petite-Bretagne?

21. Faire l'histoire de la constitution politique de la Bretagne, depuis l'établissement des insulaires en Armorique jusqu'à la mort d'Alain Barbetorte.

— Qu'est-ce que les *Tyerns* et *Machtyerns*, les *Scabini*, *Majores*, *Centuriones*, etc., mentionnés dans les actes les plus anciens du cartulaire de Redon ?

22. Quel a été, jusqu'au XI[e] siècle, l'état des personnes et, en particulier, des populations agricoles dans la Cambrie et dans la Bretagne continentale ?

23. Quel était, anterieurement au XVII[e] siècle, l'état du commerce et de l'industrie manufacturière en Bretagne ? Avec quels pays la Bretagne entretenait-elle particulièrement des relations commerciales ? Quelle était, à la même époque, l'importance de sa marine militaire et de sa marine marchande ?

24. Tracer l'histoire de la ville de Saint-Malo et des expéditions maritimes qui en sont sorties.

25. De quelle utilité seraient pour l'histoire de Bretagne des recherches entreprises dans les archives de la ville de Saint-Malo ?

26. Quelles étaient les seigneuries et prérogatives temporelles attachées aux siéges épiscopaux de Dol et de Saint-Malo ?

27. Quelles ont été, aux différentes époques de l'histoire, les principales divisions du territoire compris dans le département d'Ille-et-Vilaine ? Quels étaient les abbayes, collégiales, monastères, établissements de l'ordre du Temple existant dans cette circonscription ?

28. Signaler dans les usages et dans les patois locaux du département d'Ille-et-Vilaine tous les traits qui pourraient offrir quelque intérêt au point de vue de l'histoire, de l'archéologie, de la linguistique, etc. ?

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

PREMIÈRE SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS. — M. DUQUESNEL, *Secrétaire.*

Mercredi 12 septembre, onze heures du matin.

Sommaire. — Formation du bureau de la Classe d'Archéologie. — Classement des questions soumises au Congrès. — Communication relative à un ouvrage inédit de Pierre Le Baud.

Il est procédé à la formation du Bureau. Sont élus :

Président — M. DE BLOIS, représentant du peuple.

Vice-Présidents — MM. CUNAT, adjoint au maire de St-Malo.
BRUNE, professeur d'Archéologie au grand séminaire de Rennes.
BIZEUL, président d'honneur de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure.

Secrétaires — MM. PONPHILY, juge au tribunal de Saint-Malo.
AMÉDÉE DUQUESNEL (de Saint-Malo.)
LEJEAN (de Morlaix.)

M. le Président ayant donné lecture des questions soumises à la Classe d'Archéologie pour la présente session, on arrête comme il suit l'ordre dans lequel elles seront examinées.

Mercredi 12 septembre. — Séance du soir. — Questions 3 et 19.

Jeudi 13 septembre. — Séance du matin. — Questions 1, 4, 5 et 12.

Jeudi 13 septembre. — Séance du soir. — Questions 7 et 23.

Vendredi 14 septembre. — Séance du matin. — Questions 8, 21, 26 et 27.

Vendredi 14 septembre. — Séance du soir. — Questions 14, 15 et 24.

Samedi 15 septembre. — Séance du matin. — Questions 10, 11 et 20.

Samedi 15 septembre. — Séance du soir. — Questions 6, 13, 17, 22 et 25.

Dimanche 16 septembre. (1). — Questions 9, 18 et 28.

Ce classement arrêté, ***M. de la Borderie***, sur l'invitation de M. le Président, communique au Congrès un petit ouvrage inédit de notre vieil historien Pierre Le Baud. Cet opuscule occupe les trente-trois dernières pages d'un manuscrit petit in-f°, de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, et dont toute la première partie, bien plus volumineuse, se trouve remplie par une copie des *Chroniques de Vitré*, imprimées, comme on sait, en 1638, avec l'*Histoire de Bretagne*, du même auteur. L'opuscule en question est une sorte d'abrégé de l'histoire de Bretagne, où l'on insiste principalement sur la succession généalogique des princes bretons. L'auteur nous déclare lui même qu'il a voulu, « en plus » brieff langage » que possible « réciter la généalogie » desdits princes « sellon le rapport des ystoires, et sans aucunement » recorder les faictz des roys et princes et les advantures des » batailles qui advindrent en leurs temps. » Toutefois, il a fait plus qu'il ne dit; il a au moins *recordé* sommairement les principaux *faictz*, les plus remarquables *advantures* de chaque règne, et l'on trouve çà et là certains détails qui peuvent servir à éclairer utilement divers passages de sa grande *Histoire de Bretagne*.

Mais, ajoute M. de la Borderie, je veux surtout attirer l'attention du Congrès sur la préface dédicatoire de ce petit livre qui, comme le livre lui-même, est adressée à Marguerite de Foix, duchesse de Bretagne, et seconde femme du duc François II. L'auteur y explique les raisons qui lui ont fait composer son ouvrage, et il nous en donne deux principales : la première, c'est qu'il a voulu faire connaître l'*extraction*, *généracion et progression* des

(1) Cette séance du dimanche ne put avoir lieu, le Congrès s'étant vu obligé, comme on l'a déjà dit, d'abréger sa session, par suite des progrès du choléra à Saint-Malo et à Saint-Servan.

princes de Bretagne à la duchesse Marguerite qui, *en ses premiers ans*, comme il le dit, *n'avait point prins nourriture* en ce pays ; « l'autre, continue-t-il, « c'est pour ce que à présent court une op- » pinion et erreur vulgalle (non entre les populaires rusticques et » champestres seullement, mais aussi entre pluseurs qui de ce » debvent savoir et cognoistre) que de tout temps la succession » desdits roys et princes, dempuix le commancement jucques à » présent, a esté continuée en ligne masculine et que les femmes » n'y ont poinct eu de lieu. Laquelle erreur ou oppignion leur pro- » cède, par ce qu'ilz n'ont pas veu les cronicques qui de ce font » mancion.... Car assez se monstrera [par lesdites chroniques] » que pluseurs femmes y ont régné et pluseurs princes à cause » d'elles. » S'il voulait, poursuit-il, reprendre dès la première origine la série des *ayeulx et besayeulx* des ducs de Bretagne, il lui faudrait remonter « jucques à Dardanus, premier auteur de » Yllion, lequel les anciens ont dict avoir esté filz de Jupiter. Mais » pour brevité, je les laisseray quant à présent, fors que pour » desclarer commant nosdits roys et princes et nous habitans ceste » Bretaigne Armoricque par le moyen de ceulx de la grant Bre- » taigne,..... sommes venuz et descenduz de ceux de Troye la » grant, *et aussi pour monstrer que entre ceulx de ladite grant Bre-* » *taigne, dont nous avons prins nom et loys, fut jadis cette constume* » *gardée, que toutes fois et quantes il y eust deffault de hoir masle en* « *leur lignaige royal, les femmes succédèrent en celluy royaulme.* »

Permettez-moi, Messieurs, continue M. de la Borderie, de vous citer encore les dernières phrases de ce petit écrit, parce qu'elles nous donnent la date de sa composition, et que le sentiment dont s'est inspiré l'auteur s'y révèle dans un curieux langage. Après avoir rappelé l'avènement du duc François II et son double mariage, Le Baud conclut en ces termes : « A tant » faict fin à la généalogie des roys, ducs et princes de Bretaigne ; » lesqueulx dempuix Conan Meriadec jucques à présent l'ont tenue, » possédée et gouvernée par l'espacze de unze cens ans ; c'est à » savoir, dempuix l'an 386 que ledit Conan la conquist, jucques à » *cest an 1486*, qu'est le 28e an de règne de nostre souverain sei- » gneur vostre espoux (1). *Et combien que elle ayt souffert dem-*

(1) On sait que Le Baud s'adresse à la duchesse Marguerite, femme de François II.

» *puix le commancement maintes adversitez, ainsi qu'est ès cro-*
» *nicques assez plainement contenu... Toutesfois elle a esté surmonte-*
» *resse des estrangères gens et adversaires : ainsi demore flourissante,*
» *en renommée de très-puissante par mer et par terre, et si a esté*
» *tousjours conduicte, régie et gouvernée par princes de renom.* »

Les passages de la préface, cités en premier lieu, nous apprennent un fait assez ignoré, je crois, jusqu'à présent; c'est que, sur la fin du règne de François II, le parti français s'efforçait de persuader aux Bretons que les principes de la loi salique formaient, en Bretagne, la règle de la succession au trône ducal; d'où l'on concluait sans aucun doute que le duc François II n'ayant que deux filles (Anne et Isabeau, nées de Marguerite de Foix), la Bretagne, à défaut d'héritier légitime, c'est-à-dire d'héritier mâle, devait tomber par déshérence aux mains du seigneur suzerain, qui était le roi de France. Le Baud, faisant appel à l'histoire, combat, dans son petit livre, cette doctrine aussi erronée qu'anti-bretonne; et c'est ce qui donne à son opuscule une valeur particulière, puisqu'il est par ce côté un véritable plaidoyer politique. Les lignes patriotiques qui en forment la conclusion témoignent, en outre, que si le vieil historien avait à cœur de défendre les droits des princes bretons ses bienfaiteurs, l'amour profond de la patrie, le zèle désintéressé de la gloire et de l'indépendance nationales l'inspiraient pour le moins autant que les obligations de la reconnaissance.

Si l'on s'est étendu sur ce petit écrit, c'est qu'il est non-seulement inédit d'un bout à l'autre, mais encore absolument inconnu; aucun auteur, historien, biographe ou bibliographe n'en a jamais dit un mot. Ce doit être, par ordre de date, le premier des ouvrages de Le Baud sur l'histoire de Bretagne.

M. le Président remercie M. de la Borderie de la communication qu'il vient de faire, et la séance est levée à midi et demi.

Le Secrétaire,

AMÉDÉE DUQUESNEL,



CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

DEUXIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS. — M. DUQUESNEL, *Secrétaire*.

Mercredi 12 septembre, sept heures du soir.

Sommaire. — Importance de la ville d'Aleth à l'époque gallo-romaine. — Découverte d'une monnaie attribuée à Conan Mériadec : étendue et limites du territoire des Curiosolites. — Importance des établissements formés dans notre péninsule par les Bretons insulaires du v[e] au viii[e] siècle.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la question 3 du programme, ainsi conçue :

« Quelle fut l'importance de la cité d'Aleth ? Etudier et décrire les débris qui en subsistent encore, et les voies romaines qui y aboutissaient. »

M. de la Borderie communique à l'Assemblée une note intéressante qui lui a été adressée sur cette question par *M. Emile Renault*, ex-archiviste de la ville de Saint-Malo, et dont nous reproduisons ici les principaux passages :

« La cité d'Aleth (dit M. Renault), *civitas Alethensis* ou *Alethum*, a été depuis longtemps considérée comme faisant partie du territoire des Redones suivant les uns, des Curiosolites selon d'autres ; enfin plusieurs historiens l'ont placée dans le territoire des Diablintes. Cette dernière classification serait, selon moi, la moins heureuse ; car on range généralement les *Aulerci Diablintes* parmi les anciens habitants du Maine, et Jublains aurait été leur capitale.

» L'opinion qui place la cité d'Aleth, soit dans le pays des Redones, soit dans celui des Curiosolites, est beaucoup plus

probable, et c'est même entre ces deux systèmes qu'il faut choisir. Sa proximité de Corseul (en latin *Corsotium*, au XIIe siècle, d'après un acte d'accord de 1165 entre Jean de Châtillon et Hervé, moine de Marmoutiers), sa proximité de Corseul, ville très-importante sous les Romains, sa position géographique, tout nous porte à croire qu'elle a dû faire partie du pays des Curiosolites. Plusieurs faits viennent naturellement s'offrir à l'appui de cette assertion.

» D'abord, toutes les monnaies de l'époque gauloise trouvées jusqu'ici à Aleth (Saint-Servan), et dont j'ai eu entre les mains bon nombre d'exemplaires, dont quelques-unes figurent dans les collections de MM. Aussant et Danjou, toutes ces monnaies sont évidemment d'un type différent de celui qu'on attribue aux Redones, et, en général, du type des monnaies gauloises que l'on rencontre dans les environs de Rennes. Le type des monnaies d'Aleth se retrouve au contraire à Corseul, à Saint-Brieuc, et j'ai même eu en ma possession deux médailles gauloises provenant de l'île des Ebihiens sous Saint-Jacut, exactement semblables à celles que l'on découvre à Aleth.

» Les rouelles en plomb, considérées par les antiquaires comme la monnaie primitive des Armoricains, n'y sont pas rares; j'en ai eu une trentaine trouvées à Saint-Servain, sous la cité. — Ces découvertes m'ont porté à croire que l'on pouvait donner à *Alethum* une origine antérieure à la conquête romaine.

» En outre, un fait incontestable, c'est que l'évêché d'Aleth s'étendait dans les Côtes-du-Nord, et comprenait une grande partie de la région curiosolite. Nul doute qu'après la ruine de Corseul, arrivée, je pense, vers le VIe siècle, la seconde ville du pays n'en soit devenue le chef-lieu.

» Aleth (continue M. Renault) n'était, selon toute apparence, qu'un bourg ou une bourgade lors de l'établissement de Jules-César dans les Gaules : le nom de *Gwic-Aleth* (bourgade d'Aleth) lui fut longtemps conservé. Tout porte à croire que ce fut un lieu d'assez médiocre apparence sous les premiers empereurs, puisqu'aucun auteur n'en fait mention, et qu'on n'y découvre que fort rarement aujourd'hui des médailles du haut-empire. A peine si j'en connais une dizaine.

» Ce bourg ne fut vraisemblablement fortifié que plus tard, vers l'époque des Trente Tyrans. Les seuls vestiges de fortifica-

tions qui soient parvenus jusqu'à nous consistent en un pan de muraille gallo-romaine, élevé d'environ cinq pieds au-dessus du sol, et dont on peut aisément suivre la direction, attendu qu'elle reparaît plusieurs fois à fleur de terre et va, en serpentant autour du rocher, aboutir à une tour placée sous le fort. — Selon quelques chroniqueurs, Aleth était encore fortifié au XIIIe siècle et saint Louis aurait donné l'ordre de démanteler cette place. — Enfin M. de la Landelle écrivait, sous la Ligue, qu'il avait vu, étant jeune, démolir ce qui restait des fortifications gallo-romaines, et, entre autres, la tour dont on vient de parler. Beaucoup de monnaies, ajoute-t-il, y ont été trouvées, non pas des monnaies romaines, « mais monnaies portant caractères barbares, et selon » toute apparence sarrazines. » — Ces monnaies étaient plutôt des Tétricus gallo-romains difficiles à déchiffrer.

» Un objet digne de fixer l'attention des archéologues est un puits ou fontaine creusée dans le roc et située à mi-côte de la falaise, au-dessous du fort de la Cité ; ce puits est d'une conservation admirable et évidemment de l'époque romaine (Bas-Empire).

» L'ancienne ville d'Aleth ne paraît pas s'être étendue au-delà de ce que l'on nomme aujourd'hui à Saint-Servan *Quartier de la Cité*. Une voie romaine allant de Corseul jusqu'à Dinard a été reconnue il y a quelques années, et l'on croit aussi avoir retrouvé, au village de Saint-Etienne, les traces d'une autre voie sortant d'Aleth et se dirigeant probablement sur Dol ou Carfantin.

» Aleth était au IVe siècle la résidence d'un préfet maritime, comme nous l'apprend la notice des dignités de l'Empire romain : *Præfectus Armoricorum Aletho* (Pancirole). La légion dédiée au dieu Mars y stationnait. »

Dans le paragraphe suivant intitulé *Maxime et Conan*, et sur lequel nous appelons spécialement l'attention du Congrès, M. Renault s'exprime ainsi :

« L'an 384, un gouverneur de la Grande-Bretagne, mécontent de ce que Gratien lui eût préféré Théodore pour se l'associer à l'empire, leva l'étendard de la révolte, et se fit proclamer empereur par les légions qu'il commandait.—Ce nouvel empereur se nommait Magnus Maximus. — Après avoir affermi son pouvoir dans l'île, il s'embarque à la tête de 10,000 hommes, et, accompagné d'un jeune prince écossais nommé Conan, il part dans

l'intention de conquérir la Gaule et d'arracher le sceptre aux deux empereurs. Il débarque à l'embouchure de la Rance (voy. *Dom Morice, Lycée Armor.*, etc., etc.), s'empare d'Aleth et bat complétement les troupes de Gratien. Maître de l'Armorique, Maxime, poursuivant la conquête de la Gaule, laisse le gouvernement de ce pays à Conan, qui, selon tous nos historiens anciens, en fut le *premier roi*.—Cette question, aujourd'hui en litige parmi les érudits, recevra peut-être quelque éclaircissement d'une découverte récemment faite à Aleth, lieu où se donna la bataille, et qui fut, selon plusieurs historiens, l'établissement principal ou la résidence primitive de notre fameux Conan.

» Je veux parler d'une monnaie trouvée à Aleth au mois de mai dernier, laquelle m'appartient. Cette monnaie a été communiquée à plusieurs des membres de la Société des Antiquaires de Normandie, entre autres à M. Potier, directeur du musée de Rouen; je n'ai pu la faire connaître à aucun des membres de l'Association Bretonne, n'ayant passé que peu de jours en Bretagne depuis cette découverte. »



Monnaie attribuée à Conan Mériadec, trouvée à Saint-Servan *(Alethum)* en mai 1849.

« Comme vous le verrez par le dessin que je vous adresse, elle porte d'un côté une tête diadémée, mais d'une façon barbare, et plantée sur un cou énorme, démesuré. L'inscription en est très-bien conservée ; on y lit en caractères perlés : CO..NAS PRN. Le mot *Conas* est partagé en deux (*Co-nas*) par un signe qui m'est inconnu ; peut-être est-ce une grossière imitation du monogramme du Christ.

« Le revers de cette monnaie représente deux guerriers gardant les enseignes; elle a évidemment été copiée sur une monnaie de Constance II ou de Constantinus *junior*. L'inscription du revers est assez difficile à saisir; je crois, cependant, qu'on peut

y lire, en commençant par la droite : CIVI LXVBITI ou CIVI LXVVITI (Lisieux ? Lexobie?). L'exergue porte les trois lettres I. R. T.

» L'on sait que Conan fut créé patrice par Maxime, et qu'il gouverna tout le littoral, depuis Calais jusqu'à Nantes. Cependant, sa résidence fut longtemps près de la ville d'Aleth, en un lieu non loin de la mer.

» Plusieurs monnaies de Gratien, Théodose, Valentinien Ier et Valentinien II, Arcadius, Honorius et Maximus ont été découvertes avec cette monnaie. Voilà donc une monnaie de Conan retrouvée ; elle est pour le sûr authentique ; il ne reste plus qu'à vous assurer de l'attribution que j'en fais. »

Ici se termine la partie des notes de M. Renault, relative à l'époque gallo-romaine de la ville d'Aleth.

M. de la Borderie a la parole pour présenter quelques observations sur les notes qui viennent d'être lues. La Classe d'Archéologie, dans ses précédentes réunions, a déjà discuté plus d'une fois la tradition relative à Conan Mériadec, et au prétendu établissement des Bretons de Maxime dans notre péninsule, en 383 (1); la question, au point de vue des arguments historiques, peut être tenue pour épuisée, et je pense, ajoute M. de la Borderie, qu'il serait en ce moment inopportun d'y rentrer. Il ne s'agit que d'un point, de savoir si la monnaie en question peut être, sur les dessins qu'on nous présente, attribuée à Conan. Je ne le pense pas : ma première raison, c'est qu'elle ne porte point le nom de Conan; il faudrait, en effet, qu'on y pût lire *Conanus*. Mais, dira sans doute M. Renault, on y lit *Conas*, et l'un vaut bien l'autre. Pas tout à fait, peut-être ; mais, en tous cas, il n'y a même pas *Conas*. Entre l'O et l'N, il se trouve un caractère où l'on veut voir le monogramme du Christ; d'après le dessin, cela n'y ressemble guère, et d'ailleurs, bien que je sois, je l'avoue, assez peu versé en numismatique, je crois qu'on ne citerait pas facilement d'exemple d'une monnaie gallo-romaine du IVe siècle, dans laquelle le nom du prince se trouve ainsi coupé en deux par un monogramme du Christ. Il semble donc naturel et même né-

(1) *Voy.* les procès-verbaux des Congrès de Nantes et de St-Brieuc, et ceux du Congrès de Quimper, au Bulletin Archéolog. de l'Association Bretonne, t. Ier, 1re partie, p. 52-59.

cessaire de voir là une lettre fruste que M. Renault n'a pu déchiffrer (et cela prouve, pour le dire en passant, que l'inscription n'est peut-être pas aussi facile à lire qu'on l'insinue), une lettre que je déchiffre encore bien moins moi-même, puisque je n'ai point vu l'original de la médaille, mais qui nous donne quelque chose comme *Cornas*, *Cocnas*, etc., et, en tous cas, un nom qui n'est point *Conas*.

L'embarras redouble si l'on passe au revers. M. Renault y lit à rebours : *Civi. Lexubiti* ou *Lexuviti* et se demande si ce ne serait point Lisieux ou Lexobie. Pour Lexobie, je ne crois pas qu'on puisse s'y arrêter ; je ne crois pas que l'on prétende sérieusement restaurer cette erreur de nos vieux historiens, qui plaçaient au Coz-Yaudet les *Lexovii* ou *Lexobii* de Ptolémée et de César. Cette erreur est aujourd'hui une chose jugée ; on sait d'où elle venait. En lisant dans César les noms des diverses cités qu'il qualifie d'Armoricaines, nos vieux auteurs avaient pris ce nom d'Armorique dans le sens qu'il avait de leur temps, où on ne l'appliquait plus qu'à la *péninsule* Armoricaine, c'est-à-dire à la province de Bretagne, et, en conséquence, ils avaient cru devoir loger en Bretagne toutes les tribus Armoricaines de César, non-seulement les *Lexobii*, mais encore les *Unelli*, les *Sesuvii*, les *Aulerci*, les *Cadetes*, etc. (Cfr. Le Baud, *Hist. de Bret* p. 5-6, et Cœsar, *de Bell. Gall.* II, 34 ; III, 11, 17 ; VII, 75). Il suffit d'indiquer la cause de cette erreur pour la réfuter. Les *Lexobii* sont à Lisieux, non ailleurs. *Civi. Lexubiti.* ne peut donc indiquer que Lisieux. Mais Conan (en admettant hypothétiquement son histoire) a-t-il pu frapper monnaie à Lisieux ? Oui, dit-on, puisqu'il a été créé patrice par Maxime, et qu'il a gouverné tout le littoral de Calais à Nantes. On serait en peine de fournir des preuves de ce patriciat ; n'importe. Ce qu'il suffit de remarquer, c'est qu'apparemment Conan n'a point frappé monnaie pendant qu'il était patrice et qu'il gouvernait ledit littoral pour le compte des empereurs romains ; il ne put le faire qu'après s'être rendu indépendant et *roi*, c'est-à-dire après cette grande révolte de 409, par laquelle les cités Armoricaines s'affranchirent de la domination impériale. Or, comment nous parle de cette révolte Zozime, le seul auteur contemporain qui nous la fasse connaître ? Il nous dit que toute l'Armorique et plusieurs autres cités ou provinces des Gaules (ὁ Ἀρμόριχος ἅπας καὶ ἕτεραι Γαλατῶν ἐπαρχίαι) se rendirent indé-

pendantes (σφᾶς ἠλευθέρωσαν) en chassant les magistrats romains, et en instituant, en toute liberté, un gouvernement domestique (ἐκβάλλουσαι μὲν τοὺς Ῥωμαίους ἄρχοντας οἰκεῖον δὲ κατ᾽ἐξουσίαν πολίτευμα καθιστᾶσαι. Zozime, *Hist.* l. VI, c. 5). Le double caractère de cette révolution, d'après Zozime, c'est donc l'expulsion des magistrats romains, et la substitution d'un *gouvernement domestique* (οἰκεῖον πολίτευμα) à celui de ces magistrats étrangers. Or, Conan Mériadec, comme patrice ou duc du *Tractus Armoricanus*, était pour les Gaulois *un magistrat romain*; comme Breton, il était *un étranger;* et enfin la monarchie héréditaire qu'il institua, au dire de ses partisans, dans les contrées dont il se rendit maître, n'avait jamais été, à aucune époque, la forme du *gouvernement domestique* des cités Armoricaines. Il est donc évident que là où Conan a établi sa domination (en admettant qu'il l'ait établie quelque part), les faits se sont passés diamétralement au rebours de ce que nous dit Zozime, puisque, tout en rejetant l'autorité impériale, les indigènes gaulois n'ont point expulsé les magistrats romains, mais se sont soumis au contraire au sceptre de l'un d'entre eux, et qu'en outre ils ne sont revenus, ni en fait d'hommes ni en fait d'institutions, à leur gouvernement *domestique.* L'autorité du récit contemporain de Zozime étant, d'autre part, incontestable et incontestée, il faut bien croire cependant que la révolution de 409 a eu, *en général*, le double caractère qu'il lui assigne si expressément. La monarchie bretonne de Conan ne peut donc être admise qu'à titre d'exception locale et restreinte; elle n'a pu s'établir que dans les lieux où les indigènes gaulois, maîtrisés par la présence des troupes bretonnes dévouées à Conan, ne purent, en toute liberté, se donner un gouvernement domestique, et durent se résigner à subir une forme de gouvernement étrangère à leurs propres traditions, imposée par un étranger, ancien magistrat romain. Or, est-ce que les Bretons de Conan et de Maxime, si nombreux qu'on les suppose, pouvaient couvrir de leur occupation militaire toute l'étendue du *Tractus Armoricanus* qui comprenait alors cinq provinces de la Gaule (1)? Les plus chauds partisans de Conan ne l'ont jamais osé soutenir; tout au contraire, d'après le passage de Nennius invoqué par Gallet, d'après le

(1) Les deux Aquitaines, la Sénonaise, la deuxième et la troisième Lyonnaise. (*Voy.* la *Notice des dignités de l'Empire.*)

commentaire de Gallet lui-même sur ce passage, les troupes bretonnes venues à la suite de Maxime, sous les ordres de Conan, auraient été cantonnées dans l'espace compris entre le mont Saint-Michel, la ville de Nantes et le cap Saint-Mahé-de-Fineterre, c'est-à-dire dans les bornes de la péninsule armoricaine, de la Bretagne actuelle. C'est donc aussi dans ces bornes que dut se restreindre la domination de Conan : les autres cités Armoricaines procédèrent, comme le dit Zozime, en chassant les magistrats romains et se donnant des gouvernements domestiques. La conclusion est claire : Conan n'a pu frapper monnaie à Lisieux.

J'ai pris pour point de départ l'histoire de Conan (bien que je la crois fausse), et, d'autre part, le dessin fourni par M. Renault. Partant de là, j'ai fait voir 1° que la médaille en question ne porte ni le nom de Conan ni même celui de *Conas*; 2° que Conan, même en admettant son histoire, n'a jamais pu frapper monnaie à Lisieux, et cependant l'inscription du revers (*civi Lexubiti*) indiquerait que cette médaille y a été frappée. C'est pourquoi je repousse, comme erronée, l'attribution de cette monnaie à Conan. N'ayant pas eu l'original sous les yeux, je ne puis évidemment proposer une autre lecture; je ne puis que démontrer l'erreur.

Je n'insisterai pas sur les rapports que M. Renault essaie d'établir entre la ville d'Aleth et Conan Mériadec; même, en admettant l'histoire de ce prince, je n'y vois rien de fondé. Ce n'est pas dans la Rance, mais à l'embouchure du Rhin que Maxime débarqua : ainsi le dit Zozime (l. IV, c. 35), meilleure autorité que Dom Morice ou le *Lycée Armoricain*, et même que Gallet et Geoffroy de Monmouth. La rencontre de Maxime et de Gratien n'eut pas lieu près d'Aleth, mais près de Paris. Enfin je ne connais aucun historien, chroniqueur ou légendaire antérieur au XVIe siècle, qui ait fait résider Conan à Aleth, je ne sais même si l'on pourrait en citer un seul antérieur au XIXe.

Un dernier mot : M. Renault (avant de nous entretenir de la monnaie attribuée à Conan) place, d'après la *Notice des dignités de l'Empire*, un préfet maritime à Aleth : il y a là, je crois, quelque méprise. J'ai relu la *Notice*, et n'y ai trouvé trace ni d'un préfet maritime ni d'une flotte à Aleth. M. Guérard non plus n'indique rien de semblable dans le chapitre de son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, où il analyse et commente la partie de la *Notice* relative aux Gaules. La *Notice* signale seule-

ment Aleth comme résidence du préfet de la légion de Mars (*praefectus militum martensium Aletho*); mais il s'agit ici de troupes de terre.

M. le Président donne lecture à l'assemblée d'un mémoire de M. *Bizeul*, dont voici le titre : *Quelle fut l'importance de la cité d'Aleth ? Quels sont les débris qui en subsistent encore? Quelles voies y aboutissaient ?*

Cet important travail devant être publié dans le Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne, nous nous bornons à en reproduire ici les conclusions, qui sont telles :

1° Aleth, sa banlieue et l'évêché de Dol faisaient partie du territoire des Curiosolites ; ils n'ont jamais dépendu de celui des Diablintes, qu'on ne doit chercher que dans le Maine ;

2° Le territoire des Curiosilites comprenait, en outre, le moderne évêché de Saint-Malo et l'évêché de Saint-Brieuc ;

3° La *civitas Corisolitum* ou *Corisopitum* a été à tort placée dans la Cornouaille, et son siége à Quimper-Corentin ;

4° La Cornouaille dépendait de la *civitas Osismiorum :* on ignore quel était le siége de l'évêché unique qui dut y être originairement établi, et que nous voyons, au moyen âge, divisé en deux diocèses, Quimper et Saint-Pol-de-Léon ;

5° La *civitas Coriosolitum* ou *Corisopitum* était celle des Curiosolites, dont la capitale ou le principal établissement a été très-probablement retrouvé au bourg de Corseul ;

6° Le bourg de Corseul a dû être le siége originaire de l'évêché érigé dans la *civitas Coriosolitum ;*

7° Le siége de cet évêché s'est trouvé, à une époque inconnue, transféré dans la ville d'Aleth, et paraît y être resté jusqu'au milieu du XII[e] siècle, époque à laquelle l'évêque saint Jean-de-la-Grille le transporta à Saint-Malo, qui l'a possédé jusqu'en 1789 ;

8° Nous manquons de renseignements précis sur l'arrivée à l'épiscopat et la mort de saint Malo ; son intronisation sur le siége d'Aleth est au moins fort obscure ; ses successeurs jusqu'au IX[e] siècle sont inconnus ;

9° On ignore l'époque à laquelle la ville d'Aleth a pris le nom de Saint-Servan.

A l'occasion d'un passage du mémoire de M. Bizeul, *M. l'abbé Oresve* soutient que les évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc n'ont point été fondés au IX[e] siècle par Nominoë, comme l'af-

firme la *Chronique de Nantes*, mais dès l'arrivée des Bretons en Armorique, c'est-à-dire trois cents ans auparavant.

M. de la Borderie ne pense pas que l'on puisse contester sérieusement l'autorité historique de la *Chronique de Nantes*, monument contemporain des faits qu'il rapporte ; mais, sans insister sur ce point, il revient au mémoire de M. Bizeul. Le savant auteur a adopté dans ce mémoire, en ce qui regarde les premières époques de la Bretagne continentale, un système de critique qui ne conduit à rien moins qu'à la démolition générale de toute notre histoire antérieure au IXe siècle ; il révoque en doute, non-seulement des traditions universellement admises, mais encore des documents écrits, des *vies de saints* que notre sévère critique Lobineau avait acceptées comme très-véridiques. C'est ainsi qu'il est amené à rejeter toute l'histoire de l'épiscopat de saint Malo, telle qu'elle nous est donnée dans les plus anciens actes du saint ; c'est ainsi qu'il place à Corseul le siége primitif de l'évêché d'Aleth, qu'il soutient que les deux évêchés de Léon et de Quimper en formaient dans l'origine un seul, placé probablement à Carhaix. Toutes les traditions, tous les documents qui nous restent contredisent ces assertions ; mais (dit M. Bizeul) ces documents sont des légendes farcies de miracles fabuleux. Cela suffit-il pour en faire rejeter, sans examen, la partie naturelle et humaine? Les maîtres de la science historique moderne, MM. Guizot, Augustin Thierry, l'illustre Fréret ne l'ont pas cru, et l'on peut être de leur avis, d'autant qu'ils l'ont appuyé sur d'excellentes raisons. Il s'agit seulement de faire le départ entre la portion miraculeuse souvent erronée, et la partie naturelle purement humaine, qui, au contraire, doit être acceptée tout aussi bien dans les légendes que dans les autres documents historiques, pourvu qu'elle satisfasse aux règles ordinaires de la critique. M. Bizeul ajoute (implicitement au moins) que, dans la constitution originaire de l'Eglise, le siége épiscopal était toujours placé au chef-lieu de cette division territoriale nommée *cité* au temps des Romains, et, de plus, qu'il ne pouvait y avoir par chaque cité qu'un seul évêché ; deux principes qui, s'ils étaient infaillibles, ne permettraient point de placer à Aleth le siége primitif de l'évêché des Curiosolites, ni de regarder comme originaire la division de la cité des Osismiens en deux diocèses, Quimper et Léon. Mais ce double principe (continue M. de la Borderie), généralement vrai en ce qui regarde l'Eglise gallo-romaine, n'a ja-

mais été appliqué par les Bretons insulaires ; on peut s'en convaincre en comparant la plus ancienne division ecclésiastique du pays de Galles avec la division du même pays sous les Romains. Si les Bretons n'ont pas appliqué ce principe dans leur patrie primitive, il est naturel qu'ils n'en aient point non plus tenu compte lorsqu'ils sont venus s'établir dans notre péninsule, vers le milieu du ve siècle ; et, d'ailleurs, comment se fussent-ils conformés à la division des anciennes cités gallo-romaines de l'Armorique, puisqu'ils ne pouvaient connaître eux-mêmes cette division adoptée par les indigènes ?

Il n'y a donc point lieu de rejeter, pour ces motifs, l'autorité des actes de saint Malo, ni de saint Paul-Aurélien ou de saint Corentin, comme l'a fait M. Bizeul ; en tous cas, il eût fallu prouver par des motifs spéciaux que ces documents ne méritent pas d'être crus, et c'est ce qu'a omis l'auteur du savant mémoire.

M. le Président adhère en général à l'opinion de M. de la Borderie, en ce qui regarde particulièrement les *Corisopiti ;* il persiste à croire, malgré la théorie de M. de Bizeul, qu'ils formaient l'un des *pagi* ou subdivisions de la cité des Osismiens, et il en trouve la preuve dans une foule d'actes et de documents divers des xie et xiie siècles, qui donnent à la ville de Quimper le nom de *civitas Corisopitensis ;* mais il distingue les *Corisopiti* des Curiosolites, et place à Corseul la capitale de cette dernière tribu ou cité.

M. Bizeul, malgré les observations de MM. de Blois et de la Borderie, déclare persister dans ses opinions.

L'ordre du jour appelle la question 19e, ainsi conçue :

« Enumérer les diverses émigrations bretonnes en Armorique dont l'histoire nous a conservé le souvenir : quels rapports est-il possible de constater entre ces émigrations et les progrès successifs de l'invasion anglo-saxonne dans l'île de Bretagne ?

» Peut-on contester l'importance des établissements formés dans notre péninsule par les Bretons de l'île ? Quelles ont été les relations des émigrés avec les indigènes Armoricains ? »

M. l'abbé Oresve est appelé pour traiter cette question. En son absence, *M. le Président* invite M. de la Borderie à prendre la parole.

M. de la Borderie commence par regretter l'absence de M. l'ab-

bé Oresve et de M. Lejean (de Morlaix) qui, chacun à leur point de vue, devaient traiter cette question si vaste et si complexe; quant à lui, il se bornera à examiner une seule des faces du problème. — Il rappelle les diverses théories relatives à la colonisation de notre péninsule par les indigènes de la Grande-Bretagne. L'Association Bretonne, dans ses précédents Congrès (*voy.* les procès-verbaux des Congrès de Nantes, Saint-Brieuc, Quimper), s'est déjà occupée des systèmes de Gallet, de Vertot, de dom Lobineau, et, autant qu'on en peut juger sur l'ensemble de ces discussions, elle s'est montrée visiblement favorable à ce dernier auteur; mais, aujourd'hui, une autre opinion se présente qui traite de fable, au moins quant à leur importance, les émigrations des Bretons de l'île dans notre péninsule, et suivant laquelle l'élément breton n'aurait compté pour rien dans la formation du peuple qui habite notre sol depuis le VIe siècle, l'élément gallo-romain ou armoricain, pour tout. Cette opinion (continue M. de la Borderie) ne s'est point encore, je crois, produite dans les livres; mais je l'ai entendu émettre par des personnes qui s'occupent, non sans succès, de l'étude de notre histoire, et notre savant confrère, M. Bizeul, me permettra d'ajouter que je l'ai vu lui-même, avec surprise, embrasser, défendre cette même opinion dans un mémoire lu par lui, il y a quelques jours, au Congrès scientifique de France, réuni à Rennes; il n'est donc point inopportun de la combattre avant qu'elle ait fait de plus grands progrès. — Pour soutenir un tel système, on prétend que les émigrations des insulaires en Armorique ne reposent que sur des legendes; encore faudrait-il examiner ces légendes avant de les rejeter en masse; on serait forcé d'en accepter plus d'une pour véridique. Mais il y a mieux que des légendes, il y a des écrivains contemporains, des historiens non légende dont on ne peut récuser l'autorité.

Entrant dans le développement de ce genre de preuves, M. de la Borderie cite successivement des passages extraits de Gildas (*de Excidio Britanniæ*, cap. 35), de Sidoine Apollinaire (*Epistol*, lib. I, cap. 7; III, 9), de Procope (*de Bello Gothico*, IV, 20), de Fortunat (*Carmina*, III, 5 et 8), de Grégoire de Tours (*Hist. eccl. Francor.*, IV, 4, 20; V, 16, 27, 30, 32; IX, 18, 24; X, 9), de Gurdestin, abbé de Landevennec (Vit. ms. s. Guengual, I, 1) etc., passages d'où il ressort d'une manière formelle:

1° Qu'à partir du milieu du ve siècle environ, de nombreuses bandes d'émigrés sortirent de l'île de Bretagne pour s'établir dans la péninsule Armoricaine (Gildas, Sidoine).

2° Que, dès l'an 470, le nombre de ces émigrés était assez fort pour qu'ils pussent fournir à l'empereur Anthémius un corps auxiliaire de 12,000 hommes destiné à combattre les Wisigoths (Sidoine, Jornandes, *de Getarum orig. ac reb. gest.*)

3° Qu'à l'époque de ces émigrations, nommément au vi^e^ siècle, le pays où s'établirent les émigrés bretons était considéré comme le plus désert de toute la Gaule (Procope), qui elle-même cependant, depuis le ive siècle, se trouvait fort dépeuplée, comme l'a prouvé le Huérou dans ses *Institutions Mérovingiennes*. Ceci explique comment les Bretons purent s'établir sans éprouver de résistance, et même sans difficulté dans la péninsule Armoricaine.

4° Qu'au vi^e^ siècle, les habitants de notre péninsule portent, dans Fortunat et dans Grégoire de Tours, le nom de *Britanni*, et sont nettement distingués, tant des populations gallo-romaines que des bandes frankes qui occupaient le reste de la Gaule.

5° Qu'au ixe siècle, c'est-à-dire trois siècles à peine après l'époque où l'on place les principales émigrations, c'était, chez les habitants de notre péninsule, une croyance universelle qu'ils descendaient des indigènes chassés de la Grande-Bretagne par l'invasion saxonne (Gurdestin).

D'ailleurs, ajoute en terminant M. de la Borderie, si l'on n'admet pas l'émigration bretonne, la prépondérance de l'élément breton et l'absorption presque complète de l'élément gallo-romain ou gaulois-armoricain, — comment expliquer 1° la complète similitude qui règne entre la langue des Gallois et celle de nos Bas-Bretons (1); 2° le culte des saints de la Bretagne insulaire si répandu dans la Bretagne continentale; 3° l'identité des noms de lieux que l'on retrouve à chaque pas dans les deux pays, et 4° enfin, comment surtout expliquer que notre péninsule ait échangé, depuis le vi^e^ siècle, son nom gaulois d'*Armorique* contre celui de *Bretagne*, qu'elle n'avait jamais porté précédemment? Ce genre de preuves est bien plus puissant encore que les témoignages tirés

(1) *Voy.* M. de la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, introduction, et *Contes populaires des anciens Bretons*, préface.

des textes, car il n'y a pas là de chicane possible; ce sont des faits présents, palpables, qu'il faut expliquer, que l'incroyable système que nous combattons n'expliquera jamais, et qui en sont la réfutation vivante.

M. de la Borderie conclut en, conséquence, qu'il a répondu à cette partie de la 19me question : « Peut-on contester l'importance des établissements formés dans notre péninsule par les Bretons de l'île ? »

Nul ne demandant la parole sur la question, la séance est levée à neuf heures et demie du soir.

Le secrétaire,

AMÉDÉE DUQUESNEL.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

TROISIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS.

M. DE LA BORDERIE *faisant les fonctions de Secrétaire.*

Jeudi 13 septembre, onze heures du matin.

Sommaire. — Monuments celtiques du département d'Ille-et-Vilaine. — Enceintes urbaines de l'époque gallo-romaine existant en Bretagne. — Histoire de l'art des constructions navales en Bretagne; des représentations de navires figurées sur les monuments du moyen âge. — Monuments religieux du département d'Ille-et-Vilaine antérieurs au xe siècle.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président communique à l'Assemblée une lettre par laquelle M. Ponphily remercie le Congrès de l'honneur qu'il lui a fait en le nommant secrétaire, et s'excuse de ne pouvoir accepter ces fonctions sur l'obligation où il est de s'absenter de Saint-Malo. D'autre part, *M. Levot* ayant fait connaître que M. Lejean, appelé à Paris par des affaires urgentes, se trouvait dans l'impossibilité de prendre part au Congrès, M. le Président invite M. de la Borderie, en l'absence de M. Duquesnel, à faire pour cette séance les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle la question première, ainsi conçue :

« Signaler les monuments celtiques existant dans le département d'Ille-et-Vilaine, et particulièrement aux environs de Redon et de Fougères. »

M. l'abbé Brune a la parole sur cette question, et décrit les monuments suivants :

Dans l'arrondissement de Redon, commune de Saint-Just :

1° Une réunion de menhirs ou blocs plantés sans ordre apparent sur une éminence qui paraît être un tumulus ;

2° Un cercle formé de pierres plantées, au centre duquel une pierre plus élevée que les autres ;

3° Un demi-cercle ; au centre de l'ouverture un bloc renversé et brisé en deux morceaux ;

4° Un dolmen en ruine, mais très-reconnaissable, composé d'une quinzaine de blocs peu considérables ;

5° Un ou deux semis de pierres plantées de peu d'élévation, et indiquant un lieu de sépulture.

Dans le même arrondissement, commune de Langon :

1° Une ligne contournée de blocs de quartz blanc, plantés bien certainement avec intention, mais ne rentrant dans aucune forme connue ;

2° Un dolmen dont la forme est encore très-facile à reconnaître.

Dans l'arrondissement de Fougères, deux pierres branlantes ; l'une dans la commune de Montault, l'autre dans celle de Mellé.

Dans l'arrondissement de Saint-Malo, commune de Carfantin, près de la ville de Dol, le monument connu sous le nom de *Pierre du Champ-Dolent* ; c'est un menhir de 9 mètres 30 cent. de hauteur, et de 8 mètres 25 cent de circonférence.

M. de Kervers signale encore les monuments suivants :

Dans l'arrondissement de Saint-Malo, commune de Cuguen, une pierre longue (menhir), dite de Saint-Jouan, près de la chapelle du même nom, entre le village de la Butte et du Travers, à peu de distance des ruines du château de la Roche : ce monolithe peut avoir environ 6 mètres d'élévation sur une largeur de plus de 1 mètre. — Il existe, dans la même commune, une chapelle fort remarquable et d'une construction originale.

Dans l'arrondissement de Fougères, commune de Bazouges-la-Pérouse, une autre pierre longue, située sur la route de grande communication de Combourg à Bazouges, à peu de distance de la chapelle du Rocher-Blot, dépendant du vieux manoir de la Corbinière : ce monolithe peut avoir de 5 à 6 mètres d'élévation sur une largeur d'environ 1 mètre.

M. de la Borderie communique à l'Assemblée une lettre qu'on vient de lui apporter, et dans laquelle *M. Danjou* (de Fougères)

transmet au Congrès des renseignements nombreux sur la question présentement agitée. Voici l'extrait de cette lettre qui s'y rapporte.

« J'ai eu le bonheur, dit M. Danjou, dans mes nombreuses courses à travers l'Ille-et-Vilaine, de rencontrer un certain nombre de monuments celtiques encore ignorés, et de recueillir plusieurs fois des légendes se rattachant à leur érection, toujours attribuées aux fées ou au diable. — Je vous envoie ci-dessous, en réponse à la question 1re du programme, un petit aperçu des monuments de ce genre que j'ai vus dans notre département; j'ai marqué d'une astérique tous ceux que je crois inconnus, ou dont je n'ai du moins trouvé nulle part l'indication.

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES.

En Landéan. — Deux Dolmens. — * Un alignement d'environ 80 pierres sur une seule ligne, lequel a failli être détruit tout dernièrement par un agent-voyer qui tenait à en empierrer un chemin vicinal. On n'en doit la conservation qu'à l'opposition énergique de M. Jouaust, garde-général de Fougères.

En Louvigné-du-Désert. — * Une énorme pierre branlante; une autre pierre entaillée dite *la Chaîne-au-Diable* ; * plusieurs pierres creusées en bassin, dont quelques-unes m'ont été indiquées par M. Marie Rouault, naturaliste de Rennes, connu par ses importantes découvertes sur les fossiles de notre pays. — Ces sortes de monuments présentent l'aspect de bassins creusés de main d'homme dans d'énormes blocs de granit attenant au sol ; on en voit dans plusieurs autres communes des environs de Fougères, notamment dans les trois suivantes.

En Montault. — * Pierre creusée en bassin.

En Saint-Etienne-en-Coglais. — * *Idem.*

En Parigné. — * *Idem* (double bassin).

En Luitré. — * Un menhir renversé dans le bois de Mont-Belleu (ce nom ne rappellerait-il pas celui de *Belin* ou *Belenus* des Gaulois?) — Il existait jadis, dans la même commune, un autre monument de la même espèce, qui

est allé, il y a dix ou douze ans, empierrer la route de Fougères à Laval.

En Saint-Aubin-du-Cormier. — Cinq menhirs dans la forêt de Haute-Sève.

En Noyal-sous-Bâzouges. — La *Pierre-Longue*, beau menhir, qui aussi faillit être renversé à cause du chemin de Combourg.

ARRONDISSEMENT DE MONTFORT.

En Montfort. — Un menhir, dit le *Grès-Saint-Méen*, existant dans la forêt de Coulon.

En Talensac. — Un menhir. — Ces deux derniers monuments ont été indiqués par M. l'abbé Oresve dans un mémoire lu le 11 juillet dernier (1849) à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, et où l'auteur déplore, pour l'arrondissement de Montfort, des actes de vandalisme analogues à ceux que nous avons signalés plus haut dans l'arrondissement de Fougères.

En Médréac. — Série de tombelles très-élevées et groupées dans un petit espace.

ARRONDISSEMENT DE REDON.

En Messac. — Plusieurs menhirs.

En Laillé. — Un, *id.*

En Le Sel. — Un, *id.*

En Langon. — Un alignement. — Un dolmen ruiné.

En Saint-Just. — Une réunion de menhirs, cromlechs, et une petite roche-aux-fées. — * Un alignement à double rang venant du côté de Messac et passant par la commune de Pipriac.

ARRONDISSEMENT DE RENNES.

En Brutz. — * Un menhir.

En La Bouexière. — * Plusieurs menhirs, dont quelques-uns renversés.

En Vern. — Débris de dolmen.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO.

En Carfantin (près de Dol). — La *Pierre du Champ-Dolent*, le plus beau menhir de notre département.

En Combourg. — Deux menhirs,

En La Boussac. — Plusieurs, *id.*

En Saint-Suliac. — Deux, *id.* — * Plus un dolmen ruiné, qui offre ceci de remarquable, qu'il se trouve actuellement couvert par les eaux de la mer à toutes les grandes marées, ainsi que l'un des deux menhirs signalés dans la même commune ; preuve évidente de l'abaissement du sol, et par conséquent de l'envahissement de la mer en cet endroit, probablement occasionné par le cataclysme de 709, qui submergea une partie des environs de Saint-Malo.

ARRONDISSEMENT DE VITRÉ.

En Vitré. — Un menhir nommé *Pierre-Blanche*, à trois quarts de lieue S.-O. de la ville, près de la route de Redon.

En Champeaux. — Un menhir.

En Pocé. — Un, id.

En Rhetiers. — Un, *id.*

En Le Teil. — Plusieurs menhirs.

En Essé. — Enfin, la *Roche-aux-Fées* (allée couverte), le plus beau et le plus gigantesque monument de ce genre, au moins en Bretagne.

« J'espère, ajoute M. Danjou en terminant sa lettre, donner plus tard une notice exacte de tous ces monuments, et de ceux que je pourrai découvrir d'ici là dans les recherches que je me propose de continuer au travers de notre département. »

M. le Président charge M. le secrétaire de la Classe d'Archéologie de transmettre à M. Danjou les remerciements du Congrès ; il espère que, grâce au zèle de ce laborieux Archéologue, le département d'Ille-et-Vilaine possèdera bientôt, pour l'époque celtique, une statistique monumentale complète, dont le travail qui précède doit être considéré comme la première base.

L'ordre du jour appelle la question 4me, ainsi conçue :

« Quelles villes en Bretagne étaient ceintes de murs gallo-romains ? quels en sont les débris subsistant encore aujourd'hui ? »

M. Bizeul cite les enceintes gallo-romaines de Nantes, Rennes et Vannes, et demande si l'on n'a pas aussi rencontré à Morlaix quelques vestiges d'enceinte.

M. le Président répond qu'on ne connaît point de trace d'enceinte romaine à Morlaix : il a seulement ouï dire que des médailles romaines avaient été découvertes sur l'emplacement du vieux château de cette ville ; on ajoutait que ces médailles se trouvaient encastrées dans la pierre d'un vieil édifice, mais M. le Président n'a pu vérifier lui-même le récit qui lui a été fait de cette découverte.

M. l'abbé Oresve croit que la capitale gauloise des Vénètes, le Dariorig des anciens, était à Locmariaker, et non à Vannes; il demande, en conséquence, si l'on n'aurait point trouvé quelque débris d'enceinte gallo-romaine dans la première de ces localités.

M. le Président répond qu'il y a doute. Il possède un plan des substructions observées à Locmariaker par M. Gaillard, conseiller de préfecture du Morbihan, plan où se trouvent indiquées des traces de murailles que plusieurs personnes prennent pour avoir été celles d'une enceinte; mais, sur ce point, les études n'ont pas été assez complètes pour qu'on puisse se former une opinion satisfaisante.

M. Bizeul indique à Locquirec (Côtes-du-Nord) une immense surface couverte de débris romains, d'où part en outre une voie romaine qui se dirige vers Carhaix, en passant par le Ponthou. Il y avait peut-être là une ancienne ville romaine.

M. de la Borderie pense que l'on pourrait considérer comme un reste de l'enceinte gallo-romaine de la ville d'Aleth ce vieux pan de muraille ruinée, haut de 5 à 6 pieds, que l'on voit encore aujourd'hui à Saint-Servan, sur la côte de la Cité qui aspecte Saint-Malo.

M. l'abbé Brune élève des doutes sur l'origine gallo-romaine de cette ruine, attendu qu'il n'y retrouve point la régularité de l'appareil romain.

M. le Président reconnaît que la maçonnerie extérieure ne présente point ces cubes régulièrement taillés dont l'emploi est général dans les constructions romaines; mais ne doit-on pas tenir quelque compte de la difficulté qu'il y avait à tailler le granit dans une forme aussi régulièrement géométrique? Les assises

horizontales sont d'ailleurs disposées d'une manière fort régulière, les pierres sont largement espacées, unies par un ciment très-dur, semé de briques pilées, et ces caractères, comme on le sait, appartiennent à la maçonnerie romaine. Comme on ne connaît point d'enceintes urbaines de l'époque romane, que d'autre part ce pan de mur (qui appartenait certainement à une enceinte) ne peut être rapporté aux siècles contemporains de l'architecture gothique, il n'y a guère, ce semble, d'autre conclusion possible que d'en faire un mur romain.

M. de la Borderie ne partage tout à fait ni les doutes de M. Brune, ni l'opinion un peu trop affirmative peut-être de M. le Président. Il est vrai, comme le dit ce dernier, que le pan de mur en question appartient à une enceinte urbaine, et ne saurait être rapporté à l'époque gothique; il est vrai encore, au moins en général, que, pendant la période romaine et avant le XIIe siècle, on ne construisait point d'enceintes urbaines là où il n'en avait jamais existé; mais il n'est pas moins certain que, pendant cette même période, on réparait volontiers les enceintes préexistantes. Sans sortir de Bretagne, nous en trouvons des exemples : en 850, Nominoë détruisit une partie des murs de Rennes et de Nantes (*Breve chron.* ap. D. Mor. *Pr.* I, 150), et cependant, un siècle après environ (vers 980), Hoël, comte de Nantes, faisant la guerre au comte de Rennes, s'arrêtait devant les remparts de cette dernière ville (*Chron. Namnet.* ap. D. Morice, *ibid.*, 148); quant à Nantes, les Normands, après la mort d'Alain-le-Grand (vers l'an 907), furent contraints de la prendre d'assaut (*Id. ibid.*, 145), et tout le monde sait d'ailleurs qu'Alain Barbetorte (vers 937) en releva les remparts détruits en grande partie par ces mêmes Normands, et en fit sa capitale. Il est vrai enfin que les caractères signalés par M. de Blois dans le pan de mur d'Aleth, la régularité des assises horizontales, l'espacement des pierres, la qualité du ciment, il est vrai que ces caractères appartiennent à la maçonnerie romaine, mais ils se retrouvent aussi dans celle de cette époque intermédiaire qui va de la chute de la domination romaine dans les Gaules jusqu'au XIe siècle exclusivement; et quant à ce qu'on dit de la difficulté offerte par la pierre employée à se laisser tailler en cubes réguliers, on ne saurait voir là une justification suffisante de cette grave infraction aux règles de la maçonnerie romaine, car il suffit d'examiner

les monuments certainement romains que nous possédons, l'enceinte de Rennes par exemple, pour se convaincre que les conquérants des Gaules savaient fort bien plier les matériaux de notre pays aux formes géométriques. Je pense donc, ajoute M. de la Borderie, que le pan de mur dont il s'agit doit provenir d'une réparation ou d'une reconstruction partielle des murs d'Aleth, exécutée dans un temps où les traditions de l'architecture romaine, sans être entièrement perdues, se trouvaient déjà en pleine décadence; je croirais volontiers ce débris antérieur au xe siècle, mais il est certainement antérieur au xie. Son existence, en tous cas, me paraît prouver clairement que la ville d'Aleth possédait une enceinte urbaine au temps des Romains.

A l'occasion de cette discussion, *M. Bizeul* donne lecture d'un fragment de l'ouvrage manuscrit de M. Frotay de la Landelle qui, au commencement du xviie siècle, signale des découvertes de poteries, briques, médailles et tombeaux romains, ainsi que des restes considérables d'enceinte murale dans l'espace qui s'étend entre la ville de Saint-Servan et le fort de la Cité, bien regardé avec infiniment de raison comme l'assiette de la ville gallo-romaine d'Aleth.

L'ordre du jour appelle la question 12e, ainsi conçue:

« Quels ont été, depuis le moyen âge jusqu'au xviiie siècle, les progrès de l'art des constructions navales, appliqués soit à la marine militaire, soit à la marine marchande? Quelles sont les anciennes représentations de navires, figurées sur les monuments, qui pourraient fournir quelque lumière sur la chronologie de l'art dans les constructions navales? »

M. de la Borderie donne lecture, à ce sujet, d'une petite note de *M. Émile Renaut*, que nous reproduisons:

« Des vitraux du xvie siècle ornaient encore, il y a deux ans, une maison de la rue de la Fosse, appartenant à une nièce de notre docte abbé Manet; ils représentaient des navires malouins aux pavillons semés d'hermines. Dernièrement, j'ai appris avec peine qu'on les avait fait enlever et vendus à un amateur des environs; on pourrait y trouver des détails très-intéressants sur les progrès de l'art de nos constructions navales.

Le sceau du chapitre de Saint-Malo, de 1510 à 1792, porte

aussi une nef dont la forme varie selon les époques; mais jusqu'en 1652, ce n'est qu'une représentation informe. »

M. Cunat ajoute que le sceau du chapitre de Saint-Malo représentait une nef à pleines voiles.

L'abbaye de Beauport, dit *M. le Président*, avait aussi pour sceau une nef montée par deux moines.

M. Duchâtellier signale sur les murs extérieurs des églises de Peumarc'h et Ploaré (Finistère) des sculptures en pierre en assez grand nombre, représentant des navires à un, deux, ou trois mâts, avec des hunes à la mode du XVe siècle et des dunettes fort élevées. — Il pense que l'on pourrait aussi, pour ce qui regarde l'histoire des constructions navales en général, tirer parti des marines que nous ont laissées les peintres flamands du XVIe et du XVIIe siècles, si renommés, comme on sait, pour leur minutieuse exactitude.

M. Duquen ne croit pas que les représentations de navires peintes ou sculptées puissent donner une bonne idée des constructions navales des différents âges. Aujourd'hui en effet, les lithographies, dessins ou peintures représentant des navires ou des sujets de marine sont presque toujours d'une grande inexactitude; à plus forte raison en était-il ainsi quand le dessin et la sculpture étaient encore dans l'enfance.

MM. Brune et *Duchâtellier* pensent néanmoins que l'on pourrait trouver dans les peintures ou sculptures des indications très-suffisantes de la forme générale des navires aux diverses époques du moyen âge.

M. Cunat cite à ce sujet, comme très-exact, le livre de M. Jal sur l'histoire de la marine française.

Mais *M. Levot*, qui abonde dans le sens de l'opinion de M. Duguen, conteste l'exactitude de l'ouvrage de M. Jal, pour deux raisons : parce que l'auteur a trop souvent usé de documents *philologiques* là où il eût fallu consulter les monuments *nautiques*; et qu'il a aussi fréquemment employé, pour faire l'histoire de l'art nautique en France, les monuments de l'art nautique italien qui en diffère sensiblement. — M. Levot n'est d'ailleurs ici que l'écho d'une opinion commune à tous les marins qu'il a pu consulter.

Sur l'invitation de M. le Président, le même membre ajoute, en ce qui concerne l'histoire des constructions navales en général,

que la France a toujours été, sous ce rapport, en tête du progrès; et notamment au XVIIe siècle, époque où furent, pour la première fois, appliqués les véritables principes de l'art des constructions navales. — Parmi les constructeurs bretons, il cite, entre autres, Hubacq d'abord, simple charpentier du port de Brest, qui alla étudier secrètement la construction des navires en Angleterre, en Hollande, et travailla sous les ministères de Colbert et de Mazarin.

L'ordre du jour appelle ensuite la 3e question, ainsi conçue :

« Signaler et décrire les monuments religieux antérieurs au Xe siècle existant dans les département d'Ille-et-Vilaine.

En réponse à cette question, *M. l'abbé Brune* décrit la chapelle gallo-romaine de Langon, seul monument religieux de l'Ille-et-Vilaine, dont on puisse placer la construction avant le Xe siècle. — C'est une petite basilique ancienne, composée d'une nef et d'une abside en hémicycle plus basse que la nef; les murs sont presque totalement en petit appareil cubique régulier, dont les assises de pierre sont, de deux en deux, séparées par un double cordon de briques ; ces briques sont à rebords et telles que les Romains en employaient dans leurs toitures; l'abside est aussi en petit appareil régulier. Dans l'un des murs latéraux de la chapelle s'ouvre une porte plus moderne que le reste de l'édifice, surmontée d'une niche où se trouvait une statue de femme qu'on dit être sainte Agathe, patronne de la chapelle; elle se voit maintenant dans l'intérieur de l'édifice.

Sur la voûte de l'abside sont appliquées trois couches de peintures à fresque qui se recouvrent l'une l'autre. M. Langlois, architecte des bâtiments diocésains, en dégradant la fresque extérieure et la fresque intermédiaire, est arrivé jusqu'à la dernière, c'est-à-dire jusqu'à la plus reculée et la plus ancienne ; on y distingue, sans difficulté, une femme dans une pose fort académique et qui semble quelque divinité ancienne. La fresque intermédiaire porte trois personnages exécutés d'une manière assez rude, que l'on peut prendre pour une Trinité, et au-dessous plusieurs figures de poissons, représentations symboliques du Christ et des chrétiens de la primitive Eglise. De la fresque extérieure il ne reste que quelques traits ou quelques points formant des petites rosaces sans importance.

Il est à peu près impossible d'assigner à la chapelle Sainte-Agathe de Langon une date quelque peu précise ; mais elle est sans aucun doute la plus ancienne de tous les monuments chrétiens d'Ille-et-Vilaine.

M. Brune croit aussi devoir mettre les Archéologues en garde contre une note de la nouvelle édition du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée ; on y indique comme gallo-romaine la chapelle de Saint-Pierre, au bourg d'Argentré-sous-Vitré. M. Brune a visité lui-même cet édifice ; on n'y trouve qu'une petite abside romane du XIe ou du XIIe siècle.

Pour ce qui est des monuments d'Ille-et-Vilaine postérieurs au Xe siècle, M. Brune met au nombre des plus anciens la chapelle dite de Saint-Pierre, au quartier de la Cité à Saint-Servan, ainsi que les murs de clôture du jardin situé immédiatement au nord de cette chapelle. Ces murs, aujourd'hui en ruine, formaient primitivement avec la chapelle un seul et même édifice, où l'on ne peut guère s'empêcher de reconnaître l'ancienne cathédrale d'Aleth, et dont la construction ne doit pas être postérieure au milieu du XIe siècle.

La Classe d'Archéologie, dans ses publications précédentes, a déjà donné à deux reprises la description de ces curieux débris.

Après quelques observations échangées sur le même sujet entre plusieurs membres de l'Assemblée, la séance est levée à une heure et demie de l'après-midi.

Le secrétaire de la Classe d'Archéologie,

A. DE LA BORDERIE.



CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

QUATRIÈME SÉANCE.

—

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS. — M. DUQUESNEL, *Secrétaire.*

Jeudi 13 septembre, sept heures du soir.

Sommaire. — Notice historique et discussion Archéologique sur la cathédrale de Saint-Malo. — Recherches sur l'état du commerce et de l'industrie manufacturière en Bretagne jusqu'au XVII[e] siècle. — Communication sur les monuments celtiques de Pleslin (Côtes-du-Nord).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la question 7[me] du programme :

« A quels siècles peut-on rapporter la construction des différentes parties de la cathédrale de Saint-Malo ? »

Sur l'invitation de M. le Président, *M. Cunat* donne lecture à l'Assemblée d'un intéressant mémoire renfermant l'histoire complète de la cathédrale de Saint-Malo, et des faits les plus remarquables qui s'y rattachent.

Ce travail, qui captive constamment l'attention du Congrès, sera publié au *Bulletin Archéologique* de l'Association Bretonne.

Un passage de ce mémoire donne lieu à une discussion archéologique, à laquelle prennent part M. le Président et M. l'abbé Brune. M. Cunat, sur la foi de quelques documents écrits, avait cru pouvoir attribuer à l'évêque saint Jean-de-la-Grille (de 1143 à 1170) la construction du chœur actuel de Saint-Malo, encore bien que, par la forme ogivale de ses ouvertures, de ses arcades et de ses voûtes, et surtout par l'ensemble du stylé architectonique, cette partie de l'église paraisse appartenir à l'époque du déve-

loppement complet de l'architecture ogivale, c'est-à-dire aux XIIIe et XIVe siècles. M. Cunat avait ajouté, pour expliquer ce fait, que les habitants d'Aleth et de Saint Malo, grâce à leurs relations commerciales déjà fort étendues dès le XIIe siècle, avaient pu voir et emprunter dès cette époque la forme ogivale à des contrées éloignées, telles que la Sicile par exemple, où on la rencontre effectivement dès le XIe siècle dans des édifices considérables.

M. le Président ne saurait admettre cette explication comme suffisante. Ce qui caractérise l'architecture des XIIIe et XIVe siècles, ce n'est point seulement la forme ogivale des voûtes et des ouvertures, forme que l'on retrouve, même sur divers points de la France, incontestablement employée dans les édifices de style roman et quelquefois dès la fin du XIe siècle. Ce qui caractérise le style gothique, c'est encore et surtout le groupement et la légèreté des colonnes, et l'agrandissement des baies et leur division en plusieurs compartiments, les vastes proportions des édifices, le système des arcs-boutants et contreforts employés à l'extérieur pour soutenir la poussée intérieure des voûtes, le caractère particulier de l'ornementation, et enfin cette physionomie générale bien connue qui distingue si profondément les églises de cette époque des monuments élevés pendant la période romane. Or, tous ces caractères, nous les trouvons réunis dans le chœur de Saint-Malo, nous ne les trouvons nulle part dans ces monuments à ogives dont on a parlé, et qui se sont élevés dès le XIe et le XIIe siècles dans des pays étrangers. Ce n'est donc pas de là que les architectes malouins ont pu les prendre; ils n'ont pu évidemment les reproduire qu'après l'époque où ils étaient déjà usités au lieu de leur origine, et tout le monde sait que les provinces centrales de la France ont été, au XIIIe siècle ou vers la fin du XIIe, le premier et le plus pur berceau de ce beau style généralement connu sous le nom d'architecture gothique. Et comme le chœur de Saint-Malo nous présente déjà ce style parvenu à son complet développement, il faut en conclure que cette partie de la cathédrale ne peut être antérieure au XIIIe et même à la fin du XIIIe siècle.

Quant aux documents écrits invoqués par M. Cunat, ils ne prouvent qu'une chose, que saint Jean-de-la-Grille construisit effectivement le chœur de sa cathédrale; mais le chœur de saint

Jean-de-la-Grille a disparu un siècle et demi environ après sa construction, pour faire place à celui que nous avons actuellement sous les yeux.

M. l'abbé Brune adhère pleinement aux observations développées par M. le Président; il fait, de plus, remarquer que son assentiment acquière d'autant plus de poids qu'il a été obligé de faire une étude plus attentive du monument pour renoncer à l'opinion de M. Cunat, qu'il avait d'abord embrassée, se fondant sur les documents historiques recueillis par ce laborieux antiquaire.

Dans l'opinion de M. Cunat et de ceux qui partagent son sentiment, continue M. Brune, le carré central de l'église formant la base de la tour est dû, aussi bien que le chœur, à l'évêque Jean. Or, il y a si peu de rapport entre ces deux constructions, on peut dire même qu'il y a tant de distance entre les caractères architectoniques de l'une et de l'autre, que leur alliance et leur rapprochement seraient la meilleure réfutation qu'on pût présenter de cette assertion. Dans l'une, on peut observer encore la physionomie de l'architecture romane arrivant à son époque de transition, de la grossièreté dans ses sculptures, un mauvais choix de matériaux, de la lourdeur dans les ogives des arcades et de la voûte; dans l'autre au contraire, l'architecture ogivale se présente dans toute sa perfection : la décoration du *triforium*, par exemple, ne laisse rien à désirer; les moulures de l'intrados des grandes arcades sont multipliées et profilées plutôt à la manière du XIVe siècle que du XIIIe. La pierre employée pour former le fût des colonnes et les moulures est fine et lisse; enfin, l'amortissement des grandes fenêtres du *clerestory* qui est une reprise évidente, et la facture des nervures de la voûte qui annonce une époque très-avancée, tous ces caractères semblent prouver que le chœur est l'œuvre des XIIIe, XIVe et peut-être XVe siècles.

Le carré central pourrait seul être attribué à saint Jean de-la-Grille; la nef ne peut guère remonter plus haut que le XIIe siècle.

Quant aux chapelles du chœur, la date de leur construction se trouve indiquée dans le mémoire de M. Cunat, et rien dans leur architecture n'est en désaccord avec l'époque qu'il leur assigne.

Personne ne demandant plus la parole sur ce sujet, le Congrès passe à la question 23e indiquée par l'ordre du jour, et ainsi conçue :

« Quel était, antérieurement au XVIIe siècle, l'état du commerce et de l'industrie manufacturière en Bretagne? Avec quels pays la Bretagne entretenait-elle particulièrement des relations commerciales? Quelle était, à la même époque, l'importance de sa marine militaire et de sa marine marchande? »

M. le Président prend la parole pour traiter cette question, et s'exprime en ces termes :

Le génie du commerce n'est pas le trait distinctif du caractère des Bretons; en jetant les yeux sur les noms des commerçants qui exercent leur industrie dans la Basse-Bretagne, j'ai pu me convaincre que la race indigène n'y comptait que pour une bien petite part. L'industrie agricole est encore celle qui prédomine dans nos contrées, bien plus favorisées sous ce rapport que ne le pensent les touristes, qui s'imaginent que notre sol ne produit que des landes et de la bruyère. Si ceux qui déclament contre l'inertie des cultivateurs bretons daignaient remarquer que notre pays nourrit, par chaque lieue carrée, une population plus nombreuse d'un cinquième que celle qui occupe en France une pareille étendue, peut-être nous ferait-on grâce de ces lieux communs et attendrait-on, avec plus de patience, les améliorations que le temps nous apportera quelque jour. C'est sous le rapport du commerce que nous sommes moins avancés ; aussi le chiffre de nos patentés comparé à celui du reste de la France, ainsi que le produit des patentes, nous classe-t-il dans une situation inférieure à égalité de population. Cela s'explique par la simplicité des mœurs de nos paysans qui n'ont pas encore le sentiment de tous les besoins auxquels la civilisation a déjà asservi les habitants des autres provinces.

Quant à l'historique de notre commerce dans le moyen âge, je connais si peu de documents, qu'il me serait impossible d'en offrir des notions satisfaisantes.

Nantes, située sur le beau fleuve qui arrose l'ouest de la France, dut être de tout temps une position importante pour le commerce. Les villes les plus favorisées par la commodité de leur port sont ensuite Saint-Malo et Morlaix; aussi les voyons-nous conquérir de bonne heure une importance qu'elles conservent encore, quoique

la concurrence d'autres cités maritimes soit venue diminuer les avantages dont elles furent jadis en possession.

Au XV[e] siècle, les villes réputées assez considérables pour que leurs représentants fussent appelés à siéger dans le parlement de nos ducs étaient : Rennes, Nantes, Saint-Malo, Dol, Fougères, Dinan, Vannes, Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Pol, Tréguier, Redon, Ploërmel, Lamballe, Hennebon, Morlaix, Guérande, Guingamp, Quimperlé, Vitré, Monfort, Malestroit et Josselin. On voit que le plus grand nombre de ces cités sont des villes maritimes. C'était, en effet, par la voie de mer que, dans l'état alors si difficile des communications par terre, s'opérait, comme cela même existe encore aujourd'hui, le mouvement des matières commerciales.

Ce commerce avait pour principal objet l'exportation des produits du pays et l'importation des denrées qui pouvaient servir à sa consommation, tels que les vins du Bordelais et de la Saintonge, le miel, etc...; aussi les navigateurs bretons visitaient-ils fréquemment les côtes de l'Océan. Il y a lieu de présumer que les ports situés sur les bords de la Manche entretenaient aussi des relations avec l'Angleterre et les villes hanséatiques. Pour ce qui regarde l'Océan, nous avons un témoignage de ces relations dans les anciennes lois de la police maritime, si connu sous le titre de : *Jugements de la mer d'Oleron*, statuts qui datent du XII[e] siècle. Nos marins concoururent à leur établissement ; ils étaient en vigueur dans toute la Bretagne. L'on peut remarquer qu'alors, comme aujourd'hui, nos Bretons aimaient à boire, et qu'une bouteille de vin avait pour eux plus d'attrait qu'un bon plat. « Les » mariniers de Bretagne, porte l'article 18 (1), ne doivent avoir » que une cuisine (un plat), par la raison qu'ils ont breuvage » *allant* et *venant*, et ceux de Normandie doivent avoir deux mets » de cuisine le jour, pour ce qu'ils n'ont que eau à aller aux » despens de la nef, mais quand la nef est arrivée en terre à vin, » les mariniers doivent avoir breuvage, et ce leur doit le maître » quérir.

Cette loi était fort sévère pour les pilotes ou locmans, dont l'impéritie compromettait les vaisseaux qu'ils s'étaient chargés de conduire à bon port. Je cite ici son texte, parce que c'est de

(1) Article 19, dans l'édition donnée par D. Morice, *Preuves*, I, 790.

la ville de Saint-Malo qu'est pris l'exemple qui doit servir de règle : « Un locman, porte l'article 24 (1), prend une nef à amener à » Saint-Malo ou en autre lieu ; s'il faut (faillit) que la nef s'empire » pour faute qu'il ne sache pas conduire, les marchands ayent » dommages, il est tenu de rendre les dommages, s'il a de quoi, » et s'il n'a quoi il doit avoir la tête coupée..... Et c'est le ju- » gement. »

Il est fait souvent mention dans notre histoire du droit de *bris* que le duc de Bretagne et quelques seigneurs exerçaient sur les rivages de leurs domaines ; ils prétendaient s'emparer des navires que la tempête avait jetés sur les côtes : ce droit, si barbare dans son origine, devint la base d'un droit en argent que le duc en particulier prélevait sur les navigateurs que le commerce conduisait le long de nos côtes. Les patrons, pour s'affranchir des périls qui les attendaient encore après celui du naufrage, payaient dans certains bureaux établis soit en Bretagne, soit dans les ports de l'Océan, une certaine somme, pour prix de laquelle on leur délivrait des *lettres de bris* qui leur assuraient non-seulement l'exemption de ce pillage, mais aussi l'aide et la protection dont ils pourraient avoir besoin. C'était pour le domaine ducal une source de revenu considérable. Nous voyons dans un traité passé au XVe siècle, par l'exercice de ce droit, combien la navigation autour des côtes de la Bretagne était alors regardée comme difficile. « Et pour ce que le pays de Bretagne était en » si grand dangier que à peine pouvait nef marées (naviguer) deux » ans que ne viensit au dangier de seigneurie ». C'est ce péril d'un naufrage auquel il y avait peu de chances d'échapper dans les cours d'une navigation de deux ans, qui avait fait sentir aux marins le besoin de se faire assister de pilotes côtiers dans les divers parages ; aussi les porteurs des *lettres de bris* avaient-ils le privilége de se faire conduire par les pilotes au compte du duc ou du seigneur au nom duquel étaient délivrées ces lettres.

Malheureusement, les traités de commerce cités par nos historiens sont trop peu nombreux pour nous fournir les notions désirables, tant sur l'étendue que sur la nature de nos relations commerciales avec l'étranger. Le plus ancien de ces traités, passé en 1430 entre le duc de Bretagne et le roi de Castille, as-

(1) Article 26, dans l'édit. de D. Morice, *Ibid.*, 791.

sure des avantages réciproques aux sujets des deux pays. Tel est aussi l'objet d'un traité passé en 1486 entre le duc François II et le roi d'Angleterre, et d'un traité de 1519 entre les négociants de Middlebourg et ceux de la Bretagne. On voit que les relations de nos compatriotes étaient alors bien établies le long des côtes qui s'étendaient de l'Espagne aux mers du nord; mais leurs entreprises n'avaient pas attendu l'intervention des puissances souveraines, qui jusqu'alors s'étaient peu occupées d'ouvrir de nouvelles relations commerciales à leurs nationaux. Déjà, à l'époque dont nous parlons, les hardis navigateurs de St-Malo, après avoir exploité bien d'autres contrées, se hasardaient sur les rives inconnues de l'autre hémisphère; ils avaient abordé à Terre-Neuve, et Jacques Cartier, l'un d'eux, était sur le point d'arborer le pavillon français sur les terres inexplorées du Canada.

Durant le XVIe siècle, ce sont les villes de Nantes, de Saint-Malo et de Morlaix qui continuent de marcher à la tête de nos cités maritimes et commerciales; elles sont les premières dotées des institutions municipales et consulaires que réclament leur importance et la multiplicité de leurs transactions commerciales. Nantes prend alors sur la rive droite de l'Erdre son accroissement qui, favorisé par son négoce avec les Antilles, l'a rendue depuis le XVIIIe siècle l'une des cités les plus populeuses de la France. Saint-Malo, protégé par une forte enceinte de murailles, continue à prospérer par ses expéditions durant la paix, par ses armements en course durant la guerre, jusque vers la fin du XVIIe siècle, à partir de laquelle cette ville voit décliner son commerce qui est bien loin, quelle qu'en soit aujourd'hui l'importance, de rappeler les temps de sa vieille splendeur. La ville de Morlaix demeure un centre d'activité important jusqu'en 1790; elle voit alors diminuer son commerce par suite de nos guerres, et s'altérer les relations que ses négociants entretenaient avec l'Espagne. C'est de la circulation des monnaies de ce pays que les cultivateurs de la Cornouaille et du Léon ont nécessairement emprunté l'usage où ils sont encore maintenant de compter par réaux, comme les Espagnols.

Quant à l'industrie manufacturière des Bretons, il paraît qu'elle était bornée aux objets les plus simples et de première nécessité avant le XVe siècle; mais les expéditions militaires des Anglais dans

la Normandie firent alors refluer vers notre pays une foule d'étrangers habiles dans l'art de fabriquer les draps. Ils s'établirent vers 1420 à Rennes, à Fougères et à Pontorson, à l'ombre des franchises dont le duc Jean V prit à tâche de favoriser leur émigration. Les Normands fugitifs qui se fixèrent à Rennes étaient en si grand nombre, que d'Argentré les évalue à environ vingt-cinq mille, et de là, ajoute-t-il « vinrent les drappiers qui apprirent » au peuple à faire de bons draps, car l'usage n'y était aupa- » ravant. »

Un peu plus tard, sous le duc Pierre II, des teinturiers, des brodeurs et des tisserands vinrent à leur exemple se fixer à Vannes.

Le commerce de Rennes était prospère pendant le XVIe siècle; c'est alors que ses habitants parvinrent à rendre navigable le cours de la Vilaine pour faciliter leurs transports jusqu'à la mer.

La Bretagne vit plus tard plusieurs de ses villes situées à l'intérieur se livrer avec succès à la fabrication des toiles. Qui n'a entendu parler des toiles Noyales, des toiles de Quintin, de Vitré et de Fougères? Ces industries ont été depuis compromises par différentes causes. Il faut citer aussi les serges et laines de Nantes, de Rennes, de Dinan et de Malestroit, dont il n'est plus fait mention depuis longtemps.

La confection des toiles avait tellement propagé la culture du lin à la fin du XVIIe siècle, que l'intendant de Bretagne écrivait en 1698, en parlant de nos fertiles territoires de l'ancien diocèse de Léon : « Les terres du Léon rapportent à peine de quoi nourrir » leurs habitants; toutes celles qui sont propres au lin y sont » employées. » Cette culture y est maintenant presqu'entièrement délaissée.

Nous ne devons pas oublier non plus l'industrie de nos pêcheurs qui expédiaient une quantité considérable de poissons salés. Nous voyons que les sècheries de Cornouaille rapportaient, dans le XVIe siècle, plus de 4,000 livres au domaine du duc, et celles de Saint-Mathieu, environ la moitié de pareille somme. Il n'existe plus de nos jours aucun vestige de ce commerce si productif au moyen âge. Mais tandis que la découverte des bancs de Terre-Neuve faisait abandonner nos sècheries, on s'occupait de recueillir et d'apprêter sur nos côtes baignées par l'Océan le petit poisson désigné sous le nom de *sardine*. Cette pêche est deve-

nue depuis un article de commerce important, surtout dans l'ancienne Cornouaille. Il semblerait qu'avant cette époque la sardine n'avait pas paru dans nos baies, ou, ce qui ne serait pas moins étrange, que l'on n'avait pas songé à en tirer parti. Ce qui est certain du moins, c'est que le nom que lui donnent les Bretons n'appartient pas à la langue du pays, et qu'aucun ancien document ne la désigne parmi les habitants de nos mers, quoiqu'elle y afflue l'été avec une extrême abondance.

Il faudrait bien d'autres recherches, il faudrait une bien plus longue exposition pour répondre à la question que je viens d'aborder; mais telles sont les observations que j'ai recueillies sur le commerce de la Bretagne jusqu'au XVII[e] siècle.

Cette communication de M. le Président provoque, de la part de quelques membres présents, diverses observations pleinement confirmatives, à la suite desquelles personne ne demandant plus la parole sur cette question, et l'ordre du jour se trouvant épuisé, M. le Président invite M. Lecourt de la Villethassetz à donner au Congrès quelques détails sur les monuments celtiques et autres antiquités récemment découverts par lui dans la commune de Pleslin (Côtes-du-Nord).

M. Lecourt de la Villethassetz s'exprime ainsi :

Le monument de Carna existant dans la commune de Pleslin (1) est situé au Midi et à 1 kilomètre de l'église placée sous l'invocation de Saint-Pierre; il se trouve au point de jonction des vallées de *Roche*-ELIOU et des vaux GAROU ou GAROW, auprès des villages de *Cana* ou *Carna* et de la *Ville-Crochu ;* — à l'Est des prairies de la *Motte-Olivet* et de la *Buldière*, où les ruisseaux de *Cenore*, de *Galleri* et de *Pont-Ody* viennent se jeter dans la petite rivière de *Fleurus ;* — à 1 kilomètre du village de *Kinoaz* (en Trigavou (2)) et de la chapelle *Sainte-Apolline* (dans la même commune), où, d'après la tradition, on aurait mis à nu, dans le dernier siècle, quelques antiques se rattachant au culte d'Apollon ; — à 6 kilomètres du lieu où fut découverte, il y a

(1) PLESLIN, *Pleu lenn*, — le village sur l'étang ou sur le lac : le bourg de Pleslin est situé sur le bord de l'étang de la Motte-Olivet ou du *Lac noir*. (Note de M. L. de la Villethassetz.)

(2) TRIGAVOU ou TREGAROU, — territoire raide, accidenté et en figure pittoresque. (Note de M. L. de la Villethassetz.)

environ cinquante-cinq ans, une satue de la Lune ou Diane, dont M. Rever, membre correspondant de l'Institut, a adressé une gravure à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; — enfin, le monument est placé à un peu plus de 2 kilomètres du village de *Pallued* où cent *Matars* furent trouvés en 1847, et à environ 7 kilomètres du temple de Mars et de l'ancienne cité des Curiosolites (1).

Il consiste en un grand nombre de monolithes ou *menhirs* plantés verticalement sur le sol, régulièrement espacés, et dont l'établissement a dû exiger les efforts combinés de toute une population. L'ensemble du monument offre probablement les travaux de plusieurs générations.

On voit encore debout, dans un très-petit espace (moins d'un demi-hectare), environ soixante de ces pierres levées dont les plus hautes ont 3 mètres 35 au-dessus du sol; il y en avait soixante-cinq il y a peu d'années : plusieurs ont été enlevées ou fendues pour servir à diverses constructions, ou pour macadamiser le chemin vicinal de Pleslin à Dinan.

Presque toutes les pierres sont oblongues et brutes; deux ou trois seulement, placées à l'extrémité orientale dans la partie la plus rapprochée du village de Cana, ont la forme d'un cercueil ou d'une fausse-châsse. La direction de trois chemins (*Trevia*), la construction de quelques maisons et la culture ont amené une solution de continuité entre cette tête orientale et la principale partie du monument. En supposant cet espace aujourd'hui vide, rempli, comme il a dû l'être, par des menhirs placés à égale distance, on trouverait aisément cent vingt-sept monolithes, nombre égal à celui des colonnes du fameux temple qu'Ephèse avait consacré à Diane.

Sous toutes les pierres où j'ai dirigé des fouilles, j'ai trouvé des cendres et quelques charbons. L'incinération des corps pratiquée dans l'antiquité et l'érection des pierres sépulcrales sur la place

(1) Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler encore que le monument de Carna se trouve à environ 6 kilomètres d'une construction gallo-romaine placée sur le bord de la Rance, et appelée vulgairement la *Muraille de l'œuvre* et quelquefois l'*Ermitage de Saint-Tudée* (Saint-Patern). Les restes de cette construction sont dans la commune et à l'Ouest de la plaine de Taden, que quelques-uns écrivent *Staden* (*Stad-Hent*), le lieu du repos ou l'endroit du chemin.

(Note de M. L. de la Villethassetz.)

même où le bûcher avait été allumé, en rendant à peu près impossible la profanation des dépouilles mortelles, avaient l'avantage de tuer la végétation, de solidifier le terrain, et d'empêcher que la germination de quelque arbre ne vînt déranger l'équilibre du tombeau et hâter sa ruine.

Je ne rechercherai point si Canao aurait livré là une grande bataille, comme on l'a prétendu. Homère (*Odyssée*, liv. XII, v. 14), et Ossian (*Mort d'Oscar*, etc.) m'indiquent que ces *menhirs* sont des pierres sépulcrales. Ce curieux assemblage est pour moi un vaste cimetière avec un caractère commémoratif ou monumental particulier. Chaque *peûlvan* protége peut-être les cendres d'une famille ou d'une tribu, d'un druide ou de plusieurs chefs illustres.

Ou bien, si l'on veut, c'est un temple dédié à la déesse *Carna*, — nom sous lequel les Gaulois adoraient la lune, appelée Diane dans les forêts, et Hécate ou Proserpine dans les enfers. On sait que Carna présidait à la conservation des entrailles humaines (*voy*. Donati dans *Roma vetus et recens*) (1).

Toutes ces pierres tombales sont posées sur un cercle ou *chapelet* de cailloux quartzeux destinés sans doute à dresser et à consolider chaque monument, sans gêner l'introduction d'un corps étranger sous le milieu du pilier; car à ce cercle de cailloux il y a ordinairement, vers l'est ou vers le centre du monument, une solution de continuité; c'est la porte que gardait la déesse Carna. Cette entrée a pu servir à insérer plusieurs fois, depuis la pose du menhir, les cendres des morts.

Il y a un espace vide au milieu de ces monolithes : je suppose qu'il s'y trouvait un *Sacrarium*. Les fouilles que j'y ai pratiquées m'ont fait y découvrir plusieurs tuiles à crochets, *tegulæ hamatæ* ; ainsi ce monument celtique a été approprié aux exigences du culte romain, comme plus tard ce dernier culte a été remplacé par le

(1) Mons Cœlius., cap. XII ; *De urbe Romæ*. Lib. III. p. 246; — « Id vero simplicius primus pontifex consecravit. De eo Anastasius : dedicavit basilhiam in » Cælio monte. In eodem Deæ Carnæ ædes conditæ à Bruto primo consule, quæ » credebatur conservare humana viscera et præesse cardinibus, ut ait Ovidius :

« Prima dies tibi, Carna, datur, Dea cardinis hæc est ;
« Numine clausa aperit, claudit aperta suo. »

(ROMA VETUS ET RECENS. Donati. — De antiquitate urbis Romæ, p. 246.)

culte catholique. Dans le dernier siècle, les prêtres de la paroisse avaient peine encore à empêcher les fidèles ou les pèlerins de se réunir dans des banquets, au milieu de ces piliers, à la Saint-Jean et à la Saint-Pierre. On allume encore aujourd'hui des feux de joie le soir aux fêtes susdites auprès du monument, et on y appelle les habitants du voisinage en *tirant la chèvre* ou *hêlant le loup*, c'est-à-dire en pressant des joncs mouillés sur une grande poêle d'airain remplie de ferrailles : la vibration ainsi produite forme un son d'un volume considérable et qui s'entend au loin à travers la campagne.

Un seul *menhir* existe en Trigavou, à deux portées de fusil du centre du monument ; il est placé au bas du champ de la *Kinous*, où l'on a rencontré divers vestiges de constructions antiques, et où j'ai recueilli plusieurs fois des tuiles romaines. Ce pilier est connu dans le pays sous le nom de *Roche-Garou* ou de *Pierre de sainte Apolline;* il est derrière la chapelle Sainte-Apolline ou Sainte-Apollonie et vis-à-vis le manoir de Bel-Orient. (Suivant M. de Penhoët, *Belus-Oriens.*)

On sait que les Gaulois adoraient le Soleil ou Apollon sous le nom de *Elion*. La dénomination de *Roche-Elion* et le culte de Sainte-Apolline auquel le *Val-Garou* a été consacré, comme pour ménager la transition d'un culte à l'autre, suivant les instructions que les évêques armoricains adressaient au clergé dans la primitive Église (*voy.* DÉRIC, *Introd. à l'hist. eccl. de Bretagne)*, me paraissent de bonnes indications.

M. le Président remercie M. de la Villethassetz de la communication qu'il a bien voulu faire au Congrès, et la séance est levée à neuf heures et demie du soir.

Le Secrétaire,

AMÉDÉE DUQUESNEL.



CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

CINQUIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS.

M. DE LA BORDERIE *faisant les fonctions de secrétaire.*

Vendredi 14 septembre, sept heures du soir (1).

Sommaire. — Enumération et description des anciennes pièces d'orfévrerie existant dans le département d'Ille-et-Vilaine. — Enumération et description des principaux morceaux de sculpture existant dans le même département. — Communications diverses concernant l'histoire de la ville de Saint-Malo. — Notices biographiques sur quelques Malouins célèbres.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la question 14ᵉ, ainsi conçue :

« Indiquer et décrire les anciennes pièces d'orfévrerie, telles que châsses, reliquaires, calices, croix processionnelles, etc., existant en Bretagne, et particulièrement dans le département d'Ille-et-Vilaine. »

La question 15ᵉ, indiquée par l'ordre du jour immédiatement après la 14ᵉ, est ainsi formulée :

« Signaler les principaux morceaux de sculpture, soit en pierre, soit en bois, existant dans le département, tels que tombeaux, autels, rétables, fonts baptismaux, stalles, etc. »

(1) La séance indiquée pour le vendredi matin ne put avoir lieu par suite de la solennité agricole du concours des charrues qui se trouva fixée à la même heure, et à laquelle les membres des deux classes de l'Association Bretonne sont dans l'usage d'assister.

M. le Président, après avoir donné lecture de ces deux questions, invite M. Brune à vouloir bien les traiter successivement.

M. l'abbé Brune prend la parole, et lit à l'Assemblée une liste indicative et descriptive des objets d'orfévrerie et de sculpture que possèdent les églises du diocèse de Rennes.

Le trésor de la cathédrale de Rennes contient une croix processionnelle en argent, dorée et émaillée. Les branches de cette croix se terminent par des fleurons en quatre-feuilles, dont le centre renferme un médaillon autrefois émaillé et représentant d'un côté l'un des évangélistes, de l'autre un des grands docteurs de l'Eglise latine. Le Christ porte, appliqué sur le sommet de la tête, un nimbe rempli intérieurement de rayons en forme de flammes. De chaque côté se trouve une petite statuette, la Vierge et saint Jean, nimbés de la même manière que le Sauveur, et portés sur des espèces de consoles en forme de corne d'abondance. Derrière le Christ, au revers de la croix, est une image de saint Pierre, patron de l'église. La croix repose sur une énorme boule, autour de laquelle se détachent huit médaillons circulaires, dont les dessins gravés en creux étaient revêtus d'un léger émail, aujourd'hui presque entièrement enlevé; ils contiennent les bustes du Sauveur, tenant d'une main le globe terrestre et bénissant de l'autre, et de sept apôtres accompagnés de leurs attributs. Tout ce travail, plus riche que gracieux pour la forme générale, ne doit pas remonter plus haut que le XVIIe siècle.

Quatre autres croix, ornées à peu près de la même manière, se trouvent dans les paroisses de *Montreuil-le-Gast*, *Guipel*, *Saint-Remi-du-Plain* et *Rimou*. Celle de Montreuil est la plus grande et la plus belle; elle porte la date de 1586, et le nom de la paroisse en lettres émaillées sur les médaillons de la boule. Celle de Saint-Rémi est de 1551. Toutes ces croix sont moins massives que celle de la cathédrale, et les ornements en sont beaucoup plus délicats.

On a découvert depuis peu à *Saint-Sulpice-des-Bois* une croix en bois revêtu de cuivre repoussé, dont les ornements annoncent une date plus reculée que les précédentes, si ce n'est quelques parties qui semblent avoir été refaites postérieurement. La forme générale est à peu près la même que celle des croix ci-dessus.

A l'église des *Iffs*, on conserve un calice de 1550 ou 1560, dont la tige est ornée de petites colonnettes en balustres; des rayons et

des flammes décorent les parties saillantes et arrondies. Un autre, à peu près semblable, se trouve à *Saint-Rémi*. Un petit crucifix, accompagné de la Vierge et de saint Jean, se détache en relief sur le pied ; la coupe est large et évasée ; le nœud qui se trouve à la moitié de la tige porte huit médaillons, où on lit en lettres émaillées le nom *de la paroisse Saint-Rémy*. La patène est ornée aussi de flammes rayonnantes qui entourent un cercle, dans lequel est gravée en creux la figure du Sauveur, les mains étendues, et revêtu d'une chape qui laisse voir la plaie de son côté. A l'intérieur de la patène on voit la Vierge et l'enfant Jésus, également gravés en creux, avec le nimbe uni pour la mère, et une espèce de couronne sur la tête de l'enfant.

On retrouve des calices du XVII[e] siècle et moins ornés que les précédents dans plusieurs paroisses, notamment à *la Chapelle-Saint-Aubert*, à N.-D. de Vitré, à la chapelle du château de Saint-Brice, et un plus récent un peu, mais très-riche de ciselures et de sujets, au château de *Blossac*.

Le plus curieux et le plus ancien est celui de Saint-Marc-sur-Couësnon ; il annonce, par son ornementation gothique, la fin du XV[e] siècle. La coupe est large de 13 cent. et profonde de 7 environ ; la hauteur totale est de 20 cent. De légères feuilles imitant celles de l'acanthe suivent la convexité de la coupe et du pied ; le nœud est gros et orné de cabochons en émail bleu-foncé ; au-dessus, des ciselures à jour affectent la forme d'arcatures couronnées de pinacles aigus et bordés d'expansions végétales. Une série de petites niches décorées de la même manière laisse voir huit apôtres en relief, nimbés et reposant sur de petits culs-de-lampe. Enfin, le pied lui-même se découpe en lobes à pointes mousses.

Tous ces calices sont en vermeil et dans un bel état de conservation, surtout le dernier.

Châsses et reliquaires.

L'abbaye de *Saint-Méen* était autrefois très-riche en reliquaires, on y conserve encore deux châsses en cuivre d'assez grande dimension et d'une ornementation curieuse : l'une d'elles, plus ornée que l'autre, présente sur les faces latérales les images des apôtres et évangélistes, gravées en creux et accompagnées de légendes

en vers latins; les caractères paraissent appartenir au xve siècle.

A *Saint-Gondran*, on voit à la sacristie deux reliquaires en forme de croix, l'une archiépiscopale, l'autre se rapprochant du type des croix de Malte : la première, enrichie de pierres fines, est en argent doré ; la seconde, en argent irisé, porte une longue inscription indiquant les reliques qu'elle contient et qui proviennent de divers lieux célèbres de la Terre-Sainte.

A *Chienné*, il existe un charmant petit reliquaire en argent doré en partie, et représentant des tourelles de la renaissance. *G. Durochier* est le nom du donateur, qu'on lit en caractères gothiques sur le pied.

Dans la collection archéologique commencée au grand séminaire de Rennes figure une petite châsse byzantine en cuivre émaillé et doré; elle est longue de 14 cent. et haute de 11. Des figures d'anges décorent les quatre faces; elles sont au nombre de quatorze, inscrites dans autant de médaillons en cercles et gravées en creux.

Sculptures en albâtre, en pierre et en bois.

A l'église de *Nouvoitou*, on voit avec plaisir un rétable d'autel du xve siècle, composé d'un grand nombre de panneaux sculptés en albâtre et rehaussés de peintures et de dorures. Le sujet qui décore la porte du tabernacle représente Dieu le Père portant la tiare et le nimbe, vêtu d'une tunique et d'une large chape qui drape sur ses genoux; d'une main il porte le globe surmonté de la croix, de l'autre il bénit le monde. Entre ses genoux il tient son fils en croix, et sur sa poitrine on remarque un trou dans lequel devait être fixée anciennement une colombe figurant le Saint-Esprit. Six anges sont groupés des deux côtés, deux agitent des encensoirs près de la tête du Père; deux reçoivent dans une coupe d'or le sang qui coule des mains du Fils, et deux autres recueillent également le sang qui s'échappe de ses pieds. Sur les autres panneaux on a représenté l'Annonciation, le Père soufflant son Verbe dans l'oreille de la Vierge, l'Adoration des Mages, l'Assomption, le Couronnement de la Vierge, plusieurs figures de saints, isolées, et le donateur aux pieds de la mère de Dieu.

A *Romagné* et à *la Mézière*, il existe encore des débris de ré-

tables du même genre et du même temps, mais beaucoup moins complets.

A la *Chapelle-des-Fougerets*, on remarque à l'un des petits autels des sculptures en pierre représentant le Christ descendu de la Croix et mis au tombeau ; elles semblent appartenir à la fin du XVIe siècle et présentent, sous le rapport des costumes, un certain intérêt.

A *Epiniac*, près Dol, on a restauré, depuis quelques années, un bas-relief en bois représentant la mort de la Vierge. Les couleurs et la dorure qu'on y a appliquées n'ont pu que lui nuire beaucoup; cependant il est encore digne d'attention. Les apôtres environnent le lit de la sainte mourante, et lui administrent les derniers sacrements; l'un d'eux porte une énorme paire de lunettes. Un ange descend du ciel pour inviter la Vierge à y monter. Des personnages en grands costumes de seigneurs et de châtelaines, représentant la famille des donateurs, entrent avec respect dans son appartement et viennent lui offrir leurs hommages. Ce travail curieux peut être attribué au XVIe siècle.

A *Brain*, un groupe plus récent, mais aussi bien supérieur sous le rapport de l'art, représente le Christ descendu de la croix et étendu sur les genoux de sa mère; saint Jean, sainte Madelaine, Joseph d'Arimathie et Nicodème les entourent. Ces statues sont en terre cuite, assez maladroitement recouverte de peintures; elles ne doivent pas remonter au-delà des premières années du dernier siècle.

A *Paimpont*, une statue de la Vierge, placée entre les deux vanteaux du portail et datant du XIVe siècle, mériterait une restauration intelligente.

Les statues tumulaires de *Champeaux* sont remarquables et heureusement bien conservées ; celles de *Saint-Coulomb*, de *Saint-Lunaire* et de *Bazouges-sous-Hédé* méritent aussi d'être conservées.

On connaît les belles statues de marbre de saint Benoît et de saint Maure à *Saint-Malo ;* mais celles de saint François et de la Vierge, à *la Gouësnière*, sont plus ignorées, quoique très-remarquables aussi.

En fait de sculptures en bois, nous pouvons citer les stalles de *Dol*, XIVe siècle, celles de *Champeaux*, de *La Guerche* et d'*Antrain*, XVIe et XVIIe. Les boiseries de *Paimpont*, et quelques panneaux des fonts baptismaux de *Lanouaye*.

Il est inutile de rappeler le beau rétable déposé dans les combles de l'évêché à Rennes, et dont on a déjà tant de fois parlé, sans que personne songe à le faire sortir de la poussière et à le restaurer.

Un porche de l'église de Mélesse, autrefois très-curieux, est aujourd'hui trop délabré pour qu'on puisse le citer.

A *Tinténiac*, une porte du xve siècle, une autre semblable au château d'*Epinay* (Champeaux); des filières et poutres sculptées, à *Rimou* et à *Saint-Yves* de Rennes, sont encore assez remarquables pour notre pays.

A la suite de cette importante communication, *M. de la Borderie* donne lecture de deux notes qui lui ont été transmises, et qui se rattachent également à la question 15e du programme (morceaux de sculpture, etc.). — L'une de ces notes est de *M. Emile Renault*, l'autre de *M. de Kervers*. Voici celle de M. Renault :

« *A Saint-Lunaire*. Tombeau de saint Lunaire, évêque breton du vi^{e} siècle; le tombeau paraît être du xiiie ou du xive siècle. L'église de Saint-Lunaire renferme en outre les tombeaux de deux membres de la famille de Pontual, avec leurs effigies relevées en bosse; ils datent de 1360.

« *A Dinard*. Les tombeaux des deux seigneurs fondateurs de l'hospice ou prieuré de Saint-Jacques-de-Dinard, morts en 1321 : ces tombeaux sont assez bien conservés et d'une belle exécution.

« *A Saint-Coulomb*, dans le cimetière. Le tombeau du seigneur du Plessis-Bertrand et de sa femme, sœur de du Guesclin; il est du commencement du xve siècle. »

La note de M. de Kervers est ainsi conçue :

« Il existait anciennement dans l'église de Saint-Coulomb un sarcophage sur lequel étaient trois statues (un chevalier et deux femmes). M. de Kervers pense que ces statues pourraient être du Guesclin et ses deux femmes, Tiphaine Raguenel et Jeanne de Laval. Avant la révolution, une lampe brûlait devant ce tombeau. Depuis, il est demeuré enfoui pendant longtemps, et n'a été découvert qu'il y a quelques années pendant des réparations considérables faites à l'église. Il ne reste plus que deux statues, le chevalier et l'une de ses femmes; elles ont été placées à l'entrée de l'église, sous le clocher, ainsi que les armes, dont l'examen pourrait confirmer l'opinion de M. de Kervers. »

A la suite de ces communications, *M. le Président* pose la question 24e indiquée par l'ordre du jour, et ainsi conçue :

« Tracer l'histoire de la ville de Saint-Malo et des expéditions maritimes qui en sont sorties. »

M. Cunat donne lecture, sur cette question, d'un fragment de son *Histoire de Saint-Malo*, (inédite). Ce fragment, qui renferme le récit des faits accomplis en cette ville au temps de la Ligue, depuis la prise du château par les Malouins jusqu'à leur soumission au roi Henri IV, provoque de la part de divers membres *(M. le Président, MM. Lecourt de la Villethassetz* et *de la Borderie)* quelques courtes observations sur le caractère spécial des guerres de la Ligue en Bretagne.

A la suite de ces observations, M. de la Borderie communique à l'Assemblée une pièce assez singulière ayant trait à l'histoire de Saint-Malo, et que lui a transmise *M. Emile Renault.* C'est une énigme en vers de la fin du xve siècle, tirée apparemment des archives municipales (M. Renault n'en indique point l'origine), et dont le mot, ou plutôt le chiffre, donne la date de l'entrée des Français à Saint-Malo sous les ordres du duc de la Trémouille. Voici le texte de cette pièce avec son orthographe :

Pour savoir lan q les Franczoys
A Sainct Malo nous vindrent voys,
Prenez la teste de un Morchu,
De quatre Corbins et de ung Lu,
O les deux XeulX (1) de ung homme borgne
Et ung de celuy qui est corgne;
Et vous sauerez tout de nouveau
O la teste de ung bon Veau
Et la teste de troys Iuments.
Certenement lheure et le temps
Fut au samedi vigille St-Laurens.

M. Renault nous donne la clef de cette énigme en nous apprenant que la tête indique ici la première lettre du mot.

D'après cela, la tête d'un *Morchu* donne un M qui vaut..	1,000
Celle de quatre *Corbins*, quatre C ou.............	400
A reporter............	1,400

(1) Il faut lire *les Yeulx* ; mais, dans quelques écritures de cette époque, la forme de l'Y se rapprochait beaucoup de celle de l'X.

Report.............	1,400
Celle d'un *Lu*, un L ou..........................	50
Les deux *XeulX* indiquent évidemment les deux lettres extrêmes (initiale et finale) de ce mot, et comme il faut ajouter un troisième œil, cela nous donne trois X ou..	30
La tête d'un *Veau* donne un V ou................	5
Et celle de trois *Iuments* trois I ou...............	3
Au total, M. CCCC. L. XXX. V. III ou..............	1,488

Et c'est effectivement en 1488 qu'eut lieu l'entrée des Français à Saint-Malo.

M. le président remercie M. Renault de la communication de cette pièce originale, et il invite M. Levot (de Brest), directeur de la *Biographie Bretonne*, à vouloir bien communiquer au Congrès quelques-uns des articles encore inédits qu'il se propose de consacrer, dans son recueil, aux hommes célèbres de la ville de Saint-Malo.

M. Levot, se rendant à cette invitation, expose que la ville de Saint-Malo, si féconde en illustrations de tout genre, doit être largement représentée dans la *Biographie Bretonne*. Broussais, Châteaubriand y ont déjà pris place; Duguay-Trouin, Labourdonnais les suivront bientôt. A côté de ces physionomies imposantes viendront ensuite se grouper d'autres notabilités, ces *maclovienses minores*, dont la carrière a sans doute eu moins d'éclat, mais qui, dans leur sphère d'action, ont mérité que leurs noms fussent préservés de l'oubli. Tels sont l'économiste Vincent de Gournay; le chanoine Lelarge; le faux évêque d'Agra; Guyot de Folleville et Gesril du Papeu, le Régulus malouin. M. Levot donne lecture des quatre notices qui leur sont consacrées. Dans la première, il énumère les divers ouvrages composés par Gournay, et fait connaître l'influence qu'il exerça sur la fondation et les travaux de la Société d'agriculture, de commerce et des arts établie par les Etats de Bretagne vers 1756. Dans le chanoine Lelarge, il nous montre le docte génovéfain recueillant les titres de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Saint-Malo. La vie aventureuse de Guyot de Folleville lui fournit les moyens d'entrer dans des détails curieux et intéressants sur les sacriléges usurpations de ce personnage, plus faible, toutefois, que coupable. Il termine ses com-

munications par la lecture de la notice concernant Gesril du Papeu (Joseph-François-Anne), né à Saint-Malo le 23 février 1767. Après avoir esquissé rapidement les premières années du compagnon d'enfance de Châteaubriand, M. Levot nous transporte sur la plage de Quiberon, où nous voyons Gesril du Papeu tour à tour combattant les républicains et se multipliant pour sauver ses frères d'armes. Il continue en ces termes :

« Quand le sort de la journée fut décidé, et que Sombreuil eut » demandé, à défaut d'un canot qu'on ne pouvait se procurer, » un nageur intrépide qui se chargeât d'aller faire cesser le feu » de l'ennemi, ce fut Gesril qui se présenta. Ce n'est pas ici le » lieu d'examiner si les émigrés se rendirent sans conditions ou » en vertu d'une capitulation ; l'examen de cette question si con- » troversée formerait une digression superflue, et la solution, » quelle qu'elle fût, ne pourrait, en aucun cas, accroître ni di- » minuer le mérite de l'héroïque dévouement de Gesril du Papeu. » Nous nous bornerons donc à rapporter exclusivement les faits » par lesquels il s'est immortalisé. Quoiqu'il fût malade de la » fièvre depuis plusieurs jours, et que la mer jonchée de cada- » vres ensanglantés dût gêner ses mouvements, il ne prit que le » temps de se déshabiller, se jeta à l'eau, et atteignit l'une des » corvettes anglaises dont le feu balayait la plage. Sa mission ac- » complie, il se disposait à regagner la terre ; le commandant et » les officiers anglais firent tous les efforts possibles pour le re- » tenir et le soustraire à la mort à laquelle ils le considéraient » comme infailliblement dévoué : « Je suis prisonnier de guerre, » leur répondit-il constamment, ma parole est engagée, je ne » puis y manquer. » Le commandant insiste et lui refuse formel- » lement un canot ; Gesril, inébranlable, s'élance de nouveau à » la nage. Dans la traversée, il rencontre son ami, M. de Vossey, » qui avait obtenu du commodore Warren une chaloupe, dans la- » quelle il recueillit vingt royalistes. Vainement, à son tour, il » conjura Gesril d'y entrer ; toutes ses instances ne purent l'y dé- » terminer. Le généreux émissaire continua de lutter contre tous » les obstacles. Le feu des Anglais ayant cessé, les soldats répu- » blicains avaient pu, sans danger, se répandre sur la côte. » Quelques-uns visaient les malheureux qu'ils voyaient se dé- » battre dans les flots ; vingt fusils se dirigèrent sur Gesril. Le » capitaine Rottier, de la légion nantaise, défendit, mais trop

» tard, de tirer. Une balle atteignit Gesril et lui traversa les chairs » de l'avant-bras gauche; il faillit se noyer et n'aborda qu'a- » vec beaucoup de peine. Un républicain s'était emparé de ses » habits déposés sur le sable : le capitaine Rottier fit donner à » l'émigré, par quelques-uns de ses soldats, de quoi se couvrir. » Sa blessure fut pansée à la hâte; puis, le généreux officier, sa- » tisfait d'avoir rejoint ses camarades, attendit le sort qu'il était » revenu chercher. »

M. Levot fait ensuite connaître les efforts que tenta inutilement le capitaine Rottier pour déterminer l'héroïque captif à s'évader dans le trajet de Quiberon à Auray, où il fut fusillé peu de jours après, et il termine en prouvant par des autorités irrécusables que c'est Gesril du Papeu, et non M. Guerry de Beauregard, comme on l'a prétendu à tort (M. Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, t. III, chap. 7), qui accomplit seul cet acte d'admirable dévouement.

M. le Président remercie M. Levot, au nom du Congrès, des quatre notices dont il vient de donner lecture, et dans lesquelles on retrouve avec satisfaction cette science nourrie des faits, cette exactitude précise du détail et cette clarté de style, ces qualités solides, en un mot, qui distinguent les travaux consciencieux des entreprises mercantiles, et qui assureront à la *Biographie Bretonne* un rang distingué parmi les ouvrages consacrés à l'histoire de notre pays.

La séance est levée à neuf heures et demie du soir.

Le secrétaire de la Classe d'Archéologie,

A. DE LA BORDERIE.



CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

SIXIÈME SÉANCE *(non publique)*.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS. — M. DE LA BORDERIE, *secrétaire*.

Samedi 15 septembre, onze heures du matin.

Les membres de la Classe d'archéologie présents à Saint-Malo se forment en comité particulier pour prendre diverses résolutions concernant l'administration intérieure de ladite classe.

Les seuls résultats de cette délibération qui peuvent être portés à la connaissance du public sont les suivants.

Sur la proposition de M. le président, il est formé une commission spéciale et permanente qui ne pourra être composée de moins de cinq membres, et prendra le titre de *Comité de publication* de la Classe d'Archéologie de l'Association bretonne. — Ce comité aura pour mission de faire rentrer les mémoires qui doivent être imprimés, de surveiller l'impression et la distribution du *Bulletin Archéologique*, de traiter avec les imprimeurs et les libraires, et en général de régler toutes les affaires relatives aux publications archéologiques de l'Association bretonne.

Sont élus par le Congrès pour composer le Comité de publication les sept membres suivants, savoir : *MM. Brune*, président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine ; *Langlois*, trésorier intérimaire de la Classe d'Archéologie ; *de la Monneraye*, *de Monthuchon*, *Vert*, *Lesbaupin* et *Paul Delabigne-Villeneuve*. — Ceux des membres désignés qui n'assistent point à la séance seront ultérieurement invités à vouloir bien accepter les fonctions qui leur sont décernées.

Sur la proposition de M. Bizeul, le Congrès décide qu'à côté des mémoires et des procès-verbaux de la Classe d'Archéologie, les documents inédits concernant l'histoire soit artistique, soit politique de la Bretagne, seront admis à prendre place dans le *Bulletin Archéologique* de l'Association; toutefois, de peur qu'on n'abuse de cette faculté pour remplir les pages du *Bulletin* de pièces sans importance, il est également arrêté que quand il s'agira de documents inédits, la direction de la Classe d'Archéologie et le Comité de publication qui vient d'être nommé demeureront juges de l'opportunité de la publication, qu'ils pourront toujours refuser.

Quant à l'insertion au *Bulletin* des mémoires lus dans les Sociétés départementales, il avait été décidé au Congrès de Quimper que « les membres de la direction formeraient avec une commission siégeant pendant chaque Congrès, et où chacune de ces sociétés serait représentée autant que possible, le corps chargé de prononcer sur le choix des mémoires destinés à l'impression. » (*Voy.* les procès-verbaux du Congrès de Quimper dans le *Bulletin Archéolog.*, t. I, 1re livr., p. 125).

Mais jusqu'à présent cette résolution est restée sans effet, car bien qu'un assez grand nombre de mémoires aient été lus dans les diverses Sociétés départementales, aucun d'entre eux n'a été proposé dans les formes prescrites pour être admis au *Bulletin de l'Association*. En conséquence, le Congrès croit devoir donner plein pouvoir à la direction pour modifier la résolution prise à Quimper et fixer une nouvelle forme suivant laquelle seront choisis, parmi les mémoires des Sociétés départementales, ceux qui prendront place au *Bulletin Archéologique*; la direction devra principalement se préoccuper des moyens d'assurer à chacune des Sociétés particulières une part proportionnellement égale dans la publicité dont la Classe d'Archéologie peut disposer en leur faveur.

Enfin, à la suite de diverses considérations présentées par M. le Président et fortement appuyées par M. Duquesnel, le Congrès décide que, jusqu'à la réunion du prochain Congrès de l'Association Bretonne, les membres de la direction, et, en cas d'urgence, le Président de la Classe d'Archéologie, seront investis d'un plein et entier pouvoir, soit pour s'associer tels auxiliaires qu'ils jugeront convenables, soit pour résoudre toutes les difficultés relatives à la publication du *Bulletin*, et en général pour expédier toutes les

affaires de l'Association de quelque nature qu'elles soient; ils auront aussi, en cas d'urgence ou de nécessité bien démontrée, le droit de suspendre ou modifier provisoirement les résolutions prises dans les précédents Congrès; mais ils devront aussi, lors du prochain Congrès, rendre compte en séance particulière de l'usage qu'ils auront fait de leur pouvoir discrétionnaire.

Cette importante résolution, motivée sur des circonstances exceptionnelles trop longues à expliquer ici, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à midi et demi.

Le secrétaire de la Classe d'Archéologie,

A. DE LA BORDERIE.



CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

SEPTIÈME SÉANCE.

PRÉSIDENCE DE M. DE BLOIS. — M. DUQUESNEL, *secrétaire.*

Samedi 15 septembre, sept heures du soir.

Sommaire. — Peinture sur verre en Bretagne : vitraux du département d'Ille-et-Vilaine (description, énumération); dépôt d'un mémoire concernant les peintres verriers de Bretagne. — Notice historique et descriptive sur les édifices religieux élevés à Rennes du XIe au XVIe siècle. — Notice sur les archives communales de Saint-Malo. — Histoire des lois galloises d'Howel-Dda. — *La Bretagne et Châteaubriand.* — Discours de clôture prononcé par M. le président de la Classe d'Archéologie.

Le procès-verbal de la séance de vendredi soir, 14 septembre, est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la question 13e :

« Quelles sont les églises du département d'Ille-et-Vilaine qui ont conservé des restes de vitraux? Quels sont les sujets qui y sont le plus habituellement représentés? Quels renseignements peuvent-ils fournir sur les procédés employés aux diverses périodes de la peinture sur verre, et quelles remarques peut-on tirer de leur comparaison au point de vue de l'iconographie? »

Sur l'invitation de M. le Président, *M. l'abbé Brune* donne lecture au Congrès d'un remarquable mémoire, dans lequel la question du programme est traitée successivement sous toutes ses faces. Cet important travail sera publié en entier au *Bulletin*

Archéologique de l'Association ; nous nous bornerons, pour le moment, à reproduire ici la liste descriptive des principales verrières du département d'Ille-et-Vilaine :

Dol, XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Saint-Père, une verrière probablement du XIVe.

Les Iffs, neuf verrières du XVIe. L'administration départementale, faisant droit aux réclamations des membres de la Société Archéologique et aux demandes de secours tant de fois réitérées par la fabrique de cette paroisse, vient enfin d'ordonner qu'un devis estimatif des frais de restauration soit dressé, promettant de le faire parvenir au ministère et d'obtenir une allocation particulière. M. l'abbé Tostivint, vicaire de cette paroisse, mérite une mention honorable pour le zèle qu'il a mis à obtenir ce résultat.

Saint-Méen, quelques lambeaux d'une verrière du XIIIe siècle.

Champeaux, plusieurs verrières du XVIe ; la maîtresse vitre est surtout remarquable.

Saint-Gondran, une verrière contenant l'histoire de la Passion, l'une des plus belles et la mieux conservée de tout le département.

Louvigné-de-Bais, quatre ou cinq fenêtres encore presque toutes garnies de leurs vitraux. Sur un petit cartouche on lit la date 1567, et sur un autre les noms : Richard Allaire, sans doute ceux du fabricant.

Moulins, deux verrières du XVIe siècle assez bien conservées et d'une belle couleur.

La Chapelle-Janson, deux aussi, mais bien endommagées.

La Mezière, on a réuni dans une fenêtre refaite depuis peu les débris de l'ancienne verrière représentant la Passion ; XVIe siècle.

Saint-Symphorien, une verrière, même sujet.

La Baussaine, une verrière comme la précédente, et de plus, des restes précieux dans deux autres fenêtres.

Romillé, une vitre contenant l'histoire de saint Martin (1555), restaurée en 1606.

Iffendic, une grande verrière au chevet, le Christ en croix, fin du XVIe siècle.

La Guerche, quelques beaux restes du XVe et du XVIe.

Vitré, Notre-Dame, une riche verrière du XVIe, et quelques lambeaux un peu plus anciens.

Saint-Laurent (Rennes), une verrière du milieu du XVIe (1556), histoire du patron ; cette verrière est dans ce moment en réparation. La Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine vient d'allouer une somme de 100 fr. pour aider à cette restauration.

Vignoc, un reste de verrière du XVIe siècle.

Chevaigné, *idem*.

Isé, *Bédée*, *Fougères* (Saint-Léonard), *Rennes* (Saint-Germain et Saint-Yves), *Bais*, de beaux restes de verrières également du XVIe siècle. Dans cette dernière église, il y a de charmants petits médaillons contenant des sujets traités avec une finesse et une perfection rares (1632).

Bazouges-la-Pérouse, une fort belle fenêtre contenant divers mystères de N. S. et de la sainte Vierge (1574).

Antrain, une verrière très-délabrée du commencement du XVIIe ou fin du XVIe siècle.

Saint-Aubin-du-Cormier, restes précieux d'une verrière du XVIe.

Toutes ces verrières sont dans un état de dégradation plus ou moins avancé ; et si on ne s'empresse de les faire restaurer, il n'en restera bientôt plus de traces. Malheureusement elles appartiennent souvent à des églises qui n'ont pas assez de ressources pour les faire réparer complétement ; il serait du moins à souhaiter qu'on entretînt les plombs de manière à empêcher qu'il ne s'en détache des morceaux qui se brisent en tombant, et ne peuvent plus être remplacés que par des verres blancs.

Les Sociétés Archéologiques ne sauraient mieux employer les ressources dont elles peuvent disposer qu'à aider et encourager ces restaurations.

A la suite du mémoire de M. Brune et à l'occasion d'un passage de ce travail où l'auteur accuse l'absence complète de vitraux du XIVe siècle dans notre département, *M. Paul Delabigne-Villeneuve* signale dans l'église de Goven une fenêtre où l'on retrouve le style architectonique de cette époque, et des vitraux en grisaille que l'on peut rapporter au même temps. Ce fragment, d'ailleurs peu considérable, semble représenter la figure du Christ, entourée des attributs des quatre Evangélistes ; sur une banderole inférieure on lit le nom de MATHEUS.

M. de la Borderie, secrétaire de la Classe d'Archéologie, dépose sur le bureau du Congrès un mémoire de *M. Anatole Barthélemy*, intitulé : *Notices sur quelques peintres verriers de Bretagne*,

dans lequel l'auteur signale, d'après les divers dépôts d'archives du département des Côtes-du-Nord, jusqu'à vingt-six peintres verriers ayant vécu et travaillé en Bretagne, principalement dans les diocèses de Tréguier et de Saint-Brieuc, du XIVe au XVIIIe siècle. (1).

M. le Président charge M. le secrétaire de la Classe d'Archéologie de transmettre à M. Barthélemy les vifs remercîments du Congrès pour cette importante communication ; après quoi l'Assemblée passe à la question 6e du programme, ainsi conçue :

« Signaler et décrire les principaux édifices religieux élevés dans le département d'Ille-et-Vilaine du XIe au XVIe siècle. »

Pour répondre, au moins en partie, à cette question, *M. Delabigne-Villeneuve* lit un mémoire renfermant la nomenclature complète des édifices religieux élevés à Rennes du XIe au XVIe siècle, l'histoire de ces fondations et la description des édifices de cette période qui subsistent encore aujourd'hui. Ce mémoire sera publié au *Bulletin Archéologique* de l'Association.

L'ordre du jour appelle la question 25e du programme :

« De quelle utilité seraient pour l'histoire de Bretagne des recherches entreprises dans les archives de la ville de Saint-Malo ? »

M. de la Borderie donne lecture à ce sujet de la notice suivante, qui lui a été adressée par *M. Emile Renault.*

« Les archives de la ville de Saint-Malo (dit M. Renault), mises récemment en ordre et complétement cataloguées, seraient d'une grande ressource pour l'histoire de notre département. Ayant eu l'avantage de classer ces titres jetés auparavant pêle-mêle dans d'énormes armoires, je me permettrai de mettre sous les yeux du Congrès une indication sommaire des pièces les plus curieuses qu'elles renferment.

(1) Ce mémoire a été publié dans la 4e livraison du *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, t. Ier, IIe partie, p. 216 et suivantes.

I. — HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO.

Copies.

Acte de l'an 814 (Copie de 1294). Charte de Louis-le-Débonnaire.

1098-1125, 1008-1108, 1125 — (Copies du XVIIe siècle). Titres concernant l'évêché d'Aleth.

1151-1152-1154, 1150-1162-1163 — (Copies du XVIIe siècle). Bulles de divers papes et Chartes de Jean de Châtillon, premier évêque de *Saint-Malo*.

Originaux.

Acte de l'an 1211. — Rétrocession faite à l'évêque par ses chanoines.

1219. — Concordat entre l'évêque et le chapitre sur les revenus de l'évêché.

1245 et 1250. — Donations aux évêques de Saint-Malo par des seigneurs de leur évêché.

1265. — Lettre originale du duc Jean Ier, dit le Roux, à Simon de Clisson, évêque de Saint-Malo. Restitution des régales d'Anast et de Beignon.

1272. — Bulle originale du pape Grégoire X, approuvant l'accord fait entre Raoul évêque et son chapitre.

1319. — Bulle rigoureuse du pape Jean XXII ; sécularisation du chapitre de Saint-Malo.

1320. — Acte original de la sécularisation faite par les commissaires du pape.

1394. — Bulle de Clément VIII, qui cède à Charles VI, roi de France, tous les droits de souveraineté qu'il possédait sur l'île de Saint-Malo (acte fort curieux).

1594. — Accord entre les bourgeois et le chapitre pour l'agrandissement de la cathédrale.

1550-1750. — Bulles de nomination d'évêques.

Acte de l'an 1460 à 1800. — Registres des baptêmes et décès, précieux pour établir les généalogies et dates précises des naissances de nos célébrités malouines.

Soixante à quatre-vingts registres des délibérations de la chambre capitulaire du XVIe au XVIIIe siècle.

II. — HISTOIRE DE LA VILLE DE SAINT-MALO.

De 1525 à 1700. Registres des délibérations du corps de ville de Saint-Malo : véritable histoire politique des XVIe et XVIIe siècles, contenant le détail des principaux faits, des copies de lettres des rois, ducs et princes, la relation circonstanciée de tous les évènements de cette époque, document précieux pour l'histoire de la Ligue en Bretagne.

De l'an 1423. Lettres de Charles VI remerciant les Malouins des secours fournis par eux pour faire lever le siége du Mont-Saint-Michel (acte original très-curieux).

— Lettres originales et signées de Charles VIII, — Anne de Bretagne (c'est une charte de 50 à 60 pieds de long), — de François Ier, — d'Henri II, — de Charles IX, — d'Henri III, — d'Henri IV (il y a de ce prince 20 à 30 lettres), — de Louis XIII, etc.

— Titres concernant le papegaut. Lettres sur ce sujet de tous les rois de France, depuis François Ier jusqu'à Louis XIII.

— Dossier concernant l'expédition de Jacqnes Cartier au Canada, en 1535.

III. — PIÈCES DIVERSES.

— Registre d'aveux rendus à la Chambre des Comptes.

— Cinq ou six terriers et plans de propriétés.

— Deux inventaires des archives du château de Nantes au XVIIe siècle.

—Manuscrit autographe de Duguay-Trouin. (Mémoires sur l'histoire de sa vie, écrits par lui-même.)

— Manuscrit contenant copie de toutes les lettres adressées au savant Maupertuis par les souverains de France, de Prusse,

d'Allemagne, de Russie (lettre en vers de Catherine II), par Voltaire et par beaucoup d'autres célébrités du XVIIIe siècle.

— Une curieuse collection d'autographes allant du XVIe siècle jusqu'à nos jours.

M. le Président charge le secrétaire de la Classe d'Archéologie d'exprimer à M. Renault la reconnaissance du Congrès pour les communications nombreuses qu'il a bien voulu lui adresser, et notamment pour la dernière, dont il signale l'importance.

L'ordre du jour appelle la question 22e, ainsi conçue :

« Quel a été, jusqu'au XIe siècle, l'état des personnes et en particulier des populations agricoles dans la Cambrie et dans la Bretagne continentale ? »

M. de la Borderie a la parole sur cette question. Il se propose de parler d'abord de l'état des populations agricoles chez les Bretons Cambriens ; il fait observer que le document capital et presque unique sur la matière est la collection des Lois Galloises, déjà publiées deux fois en Angleterre, et en particulier, parmi ces lois, les plus anciennes attribuées au roi Howel-le-Bon, en gallois Howel-Dda. Or ces lois, peu étudiées en Angleterre, sont encore moins connues en France, surtout au point de vue de leur origine. Et cependant, pour se servir avec fruit d'un document, pour pouvoir l'apprécier à sa valeur, il est évidemment indispensable d'en connaître l'histoire, la nature, l'origine. M. de la Borderie, avant d'aborder directement la question du programme, croit donc devoir entrer dans quelques détails préliminaires sur cet objet ; et quand ces préliminaires, dit-il, nous forceraient à restreindre le développement de la question principale indiquée par le programme, il n'en serait pas moins indispensable de commencer par là.

Le pays de Galles ou plutôt la Cambrie, comme l'appellent encore ses habitants, se partageait, avant d'avoir été conquis au XIIIe siècle par les Anglo-Normands, en trois régions principales; Gwynedd (en latin *Venedotia*), *Powys* et Deheubarth (1). Les deux premières comprenaient ce que les Anglais appellent aujourd'hui la North-Wales ou Galles du Nord ; la troisième, presque aussi étendue que les deux autres ensemble, comprenait la South-

(1) Ce nom signifie la partie ou la région du Midi (Deheu).

Wales actuelle, le comté de Monmouth et la partie occidentale de celui d'Hereford.

A la tête de chacune de ces trois régions se trouvait un prince souverain, un roi supérieur, mais dont l'autorité n'était point, tant s'en faut, pleine et entière dans toute l'étendue de ses États. Chacun de ces trois royaumes, en effet, se divisait en une foule de petites principautés, dont les chefs particuliers prenaient fièrement eux-mêmes le titre de *roi*, et le justifiaient par une indépendance presque complète vis-à-vis du souverain supérieur, qui n'obtenait guère d'eux qu'un tribut assez modique appelé *mechydeyrn ddyled*, et une soumission par ailleurs toute nominale. Le pays de Deheubarth, où se conservait plus fidèlement que partout ailleurs l'esprit des institutions primitives de la nation bretonne, était aussi celui qui comptait le plus de ces petits chefs indépendants, très-semblables aux *subreguli* du *Cantium* mentionnés par César (*De Bell. Gall.* V, 22), celui où ces petits chefs avaient gardé vis-à-vis du roi supérieur une fierté plus opiniâtre et une plus large somme d'indépendance. Giraud de Barry (*Giraldus Cambrensis*) en faisait lui-même la remarque à la fin du XII[e] siècle (*Descript. Cambriæ*, cap. 5), et le *Livre de Landaff* y mentionne jusqu'à six de ces petites principautés dans un espace à peine égal à deux de nos départements français. Entre ces petits royaumes compris dans le Deheubarth, les plus remarquables et les plus renommés étaient ceux de Dyved ou de Démétie (auj. comté de Pembroke et de Carmarthen), de Gwent (comté de Monmouth), et de Morgannwg ou Gwlad-Vorgan (en latin *patria Morgani*, — auj. comté de Glamorgan) (1).

Dans les premières années du X[e] siècle, les trois royaumes Cambriens se trouvèrent réunis en une même main, celle d'Howel-Dda. Howel tenait le Deheubarth de son père Cadell, et de sa mère Elen (qui en était restée l'unique héritière) le pays de Powys; quant à la Vénédotie, si l'on ignore les moyens par lesquels il s'en mit en possession, le résultat est du moins incontestable (2). Il ne semble

(1) On y trouvait encore ceux de *Glewinyg* (partie du Glamorgan et du comté de Monmouth), *Gwher* (partie du Glamorgan), *Keretikiawn* (Cardiganshire), *Brecheniawc* (Brecknockshire), *Buallt* (dans le Radnorshire), *Warthreniawn* (id.), etc.

(2) Voy. Owen, *Ancient laws and institutes of Wales*, t. I, préface, p. X.

pas avoir possédé, vis-à-vis des petits rois ou *brenins* inférieurs, une puissance matérielle beaucoup plus étendue que celle de ses prédécesseurs; mais son habileté, sa sagesse et sa justice lui donnèrent sur toute la nation Cambrienne une sorte d'ascendant et d'autorité morale à peu près sans exemple jusque-là. Il en profita pour concevoir et exécuter une entreprise non moins difficile que méritoire; la rédaction et la consignation par écrit des coutumes antiques qui, jusqu'alors, sans autre instrument conservatoire que l'usage et la tradition orale, avaient continué de régir depuis des siècles les diverses tribus bretonnes de la Cambrie.

Mais Howel, quelle que fût d'ailleurs son autorité, ne pouvait seul accomplir cette œuvre ; il lui fallait, de toute nécessité, le concours de l'*assemblée du pays*. D'après l'usage constant et immémorial attesté formellement par les documents historiques parvenus jusqu'à nous, cette assemblée solennelle, que l'on pourrait à certains égards comparer à nos constituantes modernes et que les Gallois eux-mêmes appelaient une convention (*dygynnull*), devait être composée, outre les principaux seigneurs, 1° des *chefs de clan* dont la dignité, sans être proprement héréditaire, se transmettait par un mode particulier de succession; 2° des *représentants* de chaque clan (en gallois *teisbantyle*), qui n'étaient autre chose que les adjoints et les conseils des chefs de clan : ils sortaient de l'élection et étaient choisis au scrutin secret par les hommes sages du clan; 3° enfin, des *anciens* et des *hommes sages* de chaque clan : par hommes sages (*doethion*), on doit entendre les hommes les plus instruits, les lettrés, ceux dont la science avait été constatée au moyen de certaines épreuves. Quelquefois, lorsque la réunion des hommes sages de tous les clans eût produit une assemblée trop nombreuse, ils étaient spécialement représentés par le *teisbantyle* (représentant du clan), qui devait être d'ordinaire le plus renommé d'entre eux, et que, comme on vient de voir, ils choisissaient eux-mêmes.

Aucune loi n'était valablement établie, abrogée ou modifiée sans le concours d'une assemblée de cette nature « Car (disent » les Lois Galloises),[1] nul n'a le privilége de faire ou d'altérer » une loi si ce n'est le *brenin* (roi ou seigneur supérieur), avec » le concours des hommes de son royaume... et s'il en promul» guait aucune contre leur volonté, ce serait de sa part un acte » d'oppression, et un règlement établi de cette sorte n'aurait de

» force pour décider aucune espèce d'affaire ni de contesta-
» tion (1). » Et ailleurs : « A personne, si ce n'est au seigneur, n'appartient le droit d'établir la loi, et encore ne l'a-t-il qu'après avoir obtenu le consentement du pays et des clans assemblés en convention (2). » Enfin les coutumes cambriennes, définissant la loi, la caractérisent précisément par ce même trait, disant : « La loi est une institution légitime établie par le concours du roi et de son royaume, et la prudence des hommes sages (3). »

Quant à la composition des assemblées législatives telle que je l'ai indiquée, les preuves abondent; je citerai un seul texte. Dans leur langage pittoresque, les lois cambriennes désignent souvent ces sortes d'assemblées sous le nom de *jury* ou d'*assises du pays* (4), et elles appellent *colonnes du jury* les personnes dont la présence y était nécessaire. Or nous trouvons dans les Lois Galloises le passage suivant :

« Les trois colonnes d'un jury du pays, de quelque espèce qu'il soit, doivent être : 1° le prince suprême des pays confédérés ou le prince particulier du pays; 2° les chefs de clans; 3° les anciens des clans et les hommes sages du pays, ou les représentants des clans élus par le vote silencieux des hommes de leurs clans (5). »

Pour comprendre cette triade, il suffit de remarquer qu'elle s'occupe (comme elle le donne d'ailleurs à entendre) de deux sortes d'assemblées, l'une ayant pour objet de faire des lois relatives à la confédération cambrienne toute entière, l'autre dont l'autorité législative est restreinte aux bornes d'un pays, d'une principauté particulière. Dans le premier cas, c'est le chef commun de la confédération qui doit présider l'assemblée, le *pen-tyern*, comme disaient les anciens bretons; dans le second, c'est le prince particulier du pays pour lequel la loi est faite. Dans un cas comme dans l'autre, le concours des chefs de clan, des *an-*

(1) Owen, *Ibid.*, t. II, p. 394-95.

(2) Owen, *Ibid.*, t. II, p. 498-99.

(3) Owen, *Ibid.*, t. II, p. 428-29.

(4) En gallois *raith gwlad*. Ce nom, du reste, s'applique aussi à d'autres réunions, et spécialement au *jury* proprement dit, qui décidait le point de fait dans les cours de justice, tant au civil qu'au criminel.

(5) Owen, *Ibid.*, t. II, p. 542-43.

ciens, des *hommes sages* est expressément requis, et la loi a soin d'ajouter que ceux-ci peuvent être au besoin suppléés par les représentants des clans; ce texte justifie donc entièrement ce que j'avais avancé.

C'est une assemblée de cette nature qu'Howel convoqua pour l'assister dans son entreprise. On nous apprend qu'il fixa à six le nombre des députés que devait envoyer à l'assemblée chacune de ces divisions territoriales appelées *cwmwds* dans les Lois Galloises (1). En moyenne, on peut croire qu'il y avait deux clans par cwmwd; cela donnerait par chaque clan trois députés, qui étaient probablement le chef du clan, le représentant du clan et quelqu'un des *anciens* ou des hommes sages. Quant au nombre total des membres de l'Assemblée, comme il y avait dans la Cambrie environ 150 cwmwds (2), six députés par cwmwd donnent une somme de 900 législateurs, auxquels il faut encore ajouter 140 archevêques, évêques, abbés, docteurs en droit canon, qu'Howel appela d'office à prendre part à son œuvre; nous arrivons ainsi au chiffre de 1040, plus ou moins.

Les diverses préfaces qui précèdent le texte des Lois Galloises nous ont conservé quelques détails curieux sur la tenue de ces solennelles assises. Nous allons les faire connaître, en nous bornant à traduire les documents originaux.

« Howel-le-Bon, fils de Cadell et par la grâce de Dieu roi de » toute la Cambrie, voyant ses sujets violer les lois et les cou- » tumes du pays, appela auprès de lui de chacune des cwmwds » de son royaume six hommes considérables par leur puissance » et leur connaissance des lois; il appela aussi tous ceux des » clercs de la Cambrie qui portaient la crosse, tels que l'arche- » vêque de Ménévie, les autres évêques, les abbés et les prieurs, » et il réunit tous ces personnages au lieu nommé Ty-Gwyn sur

(1) *Voy.* Owen, *Ibid.*, t. I.

(2) L'étendue de la cwmwd variait suivant les pays; on peut toutefois s'en faire une idée approximative par l'île d'Anglesey, qui, au XVIIe siècle encore, contenait quarante-huit paroisses réparties en six cwmwds. (*Voy.* Camden, *Britannia.*)

(3) Owen, *Ibid.*, t. II, p. 1113. Cfr. *A description of Cambria by sir John Prise augmented by H. Lhoyd.* En tête du livre intitulé : *The history of Cambria, etc., translated into english by H. Lhoyd, augmented by David Powel*, réimprimé à Londres en 1811, in-4°.

» sur le Tav, dans le pays de Dyved (1). C'était une maison élevée par son ordre pour lui servir de rendez-vous de chasse » quand il venait en Dyved, et construite de verges blanches (2); » circonstance qui lui avait valu son nom de Ty-Gwyn *(Maison-» Blanche)*.

» Cette assemblée eut lieu pendant les six semaines du carême ; » et l'on avait choisi exprès cette époque de l'année, parce que » durant ce saint temps personne n'eût osé se permettre de parler » ou d'agir contre la justice (3).

» Le roi et l'assemblée passèrent donc tout le carême dans la » prière et dans la plus parfaite abstinence (4), demandant à Dieu » la grâce et les lumières dont le roi avait besoin pour réformer » les lois et les coutumes de la Cambrie. Et à la fin du carême, » Howel ayant choisi dans l'assemblée douze des plus sages laï-» ques et le plus savant des clercs nommé Blegewryd, les char-» gea de rédiger et mettre en ordre les lois et les usages du pays » sans s'écarter de la vérité et de la justice.

» Ils se mirent donc à écrire la loi en la divisant en trois par-» ties : la première contenant les lois journalières du palais (5), » la seconde celles du pays, la troisième les règles à suivre pour » assurer l'exécution des deux premières. La loi ainsi rédigée, le » roi en fit préparer trois exemplaires, l'un pour l'usage journa-» lier de sa propre cour et qui devait continuellement rester avec » lui, l'autre pour la cour de Dinévwr et le troisième pour celle » d'Aberfraw ; de telle sorte que les trois royaumes de la Cam-

(1) Aujourd'hui Whitland dans le comté de Caermarthen, anc. abbaye. (*Voy.* les cartes de Camden.)

(2) « Quam domum voluit ædificari *virgis albis*, in hospicium sibi ad venandum quando ad partes Demecie veniret, et ideo vocabatur Ty-Gwyn. » Ms. latin des lois d'Howel cité par Owen, *ibid.*, t. I, préface, p. XXXIII.

(3) Cet alinéa est tiré du prologue de la version des lois d'Howel appelée *Code Vénédotien*, ap. Owen, *ibid.*, t. I, p. 2-3 et 214-15.

(4) « Orantes Altissimum *per jejunium perfectum*. » Ms. lat. déjà cité, ap. Owen, *ibid.*, t. I, préf., p. XXXIII. « Et ibi demorati sunt XL diebus et XL noctibus *in pane et aqua*. » Autre version latine des lois d'Howel, ap. Owen, *ibid.*, t. II, p. 749.

(5) En gallois *llys* ; c'est la cour du roi.

» brie, Gwynedd, Powys et Deheubarth (1), ayant toujours au » milieu d'eux l'autorité écrite de la loi, y pussent facilement re- » courir toutes les fois qu'il en serait besoin.

» Des anciennes lois qu'il avait trouvées en usage, le roi garda » les unes telles qu'elles étaient, modifia les autres et en abrogea » un certain nombre auxquelles il substitua des dispositions nou- » velles, le tout d'après l'avis des hommes sages réunis à Ty- » Gwyn. Le roi fit ensuite publier la loi au peuple en lui donnant » l'appui suprême de sa sanction; après quoi Howel et les » hommes sages qui siégeaient à ses côtés lancèrent leur malé- » diction et celle de toute la Cambrie sur quiconque enfreindrait » la loi établie par eux, ou la modifierait en quelque chose sans » le concours du roi et du pays (2). »

L'Eglise confirma les anathèmes portés par les législateurs, car un manuscrit latin des Lois Galloises rapporte ainsi la dernière scène de ces assises mémorables :

« Alors les archevêques et évêques, les abbés et les prêtres se » levèrent ensemble, se revêtirent de leurs ornements solennels, » et s'appuyant sur leurs bâtons pastoraux, tenant en main des » cierges ardents ou des croix processionnelles, tous d'une voix » fulminèrent l'excommunication contre les infracteurs de la loi » qui venait d'être publiée, et donnèrent leur unanime bénédic- » tion à quiconque l'observerait fidèlement (3). »

Dans un autre manuscrit on trouve encore la préface suivante (4), qui fournit des renseignements complémentaires assez curieux :

(1) Aberfraw (dans l'île d'Anglesey) était le chef-lieu du royaume de Gwynedd ; Dinevwr (auj. dans le comté de Caermarthen) était celui du Deheubarth. Il paraîtrait, d'après cela, qu'Howel-le-Bon faisait habituellement sa résidence dans le pays de Powys.

(2) Tout ce qui précède est extrait du prologue de la version galloise du *Code Démétien* (ap. Owen, *ibid.*, t. I, p. 338-39 et 340-41), à l'exception, toutefois, de l'alinéa indiqué plus haut comme tiré du *Code Vénédotien*. On verra plus bas ce que ce sont que ces différents *Codes*.

(3) « Tunc surrexerunt omnes archiepiscopi, episcopi, abbates, et sacerdotes; induerunt vestes suas et insteterunt baculis cum crucibus et candelis, et ex communi consilio excommunicaverunt transgredientes leges istas, et similiter observantes benedixerunt. » Version lat. des lois d'Howel, ap. Owen, *ibid.*, t. II, p. 749.

(4) Cette préface est encore tirée de l'un des Ms. gallois du *Code Démétien*, ap. Owen, *ibid.*, t. I, p. 340-341 et 342-43.

« Ci est le livre de la loi faite par Howel-le-Bon à Ty-Gwyn » sur le Tav au pays de Dyved, là où s'assemblèrent sur le mandement de Howel six des plus sages laïques de chacune des » cwmwds de la Cambrie et sept vingts clercs porteurs de crosse, » archevêques, évêques, docteurs (1), abbés et prieurs, les » hommes les plus sages de la Cambrie. Douze des plus sages de » cette assemblée furent choisis pour déterminer la loi avec un » clerc, le plus savant de toute la Cambrie, chargé d'écrire ladite loi et d'empêcher qu'on y mît rien de contraire à la loi de » l'Eglise et à celle de l'empereur.

» S'ensuivent les noms des douze laïques, c'est à savoir :

» Morgeneu, juge;

» Cyvnerth, fils du précédent;

» Gwair, fils de Ruvon;

» Goronwy, fils de Moreiddig;

» Cewydd, juge;

» Iddig, juge;

» Gwiberi le vieux, d'Iscencin;

» Gwrnerth aux cheveux blancs (2), fils du précédent;

» Meddwon, fils de Cerisg,

» Gwgon, du pays de Dyved;

» Bledrws, fils de Bleiddyd;

» Gwyn, maire, possesseur de Glantavwyn, et à qui appartenait » la maison où fut rédigée la loi (3).

(1) « *Archesgyp ac esgyp ac athrawon da,* » porte le texte gallois. Owen a traduit les deux derniers mots par *good teachers ;* en français, *docteur* rend assez bien cette idée ; peut-être écolâtre serait-il plus précis.

(2) « *Gwrnerth llwyd* » dans le texte gallois ; *Gwrnerth the grey* » dans la traduction anglaise d'Owen, et dans un manuscrit latin cité par le même Owen (t. I, préf., p. XXXIV), « *Gornandus canus.* »

(3) Le maire (*maer*), dans les Lois Galloises, était une sorte d'intendant supérieur chargé de veiller à l'administration des terres du roi et au paiement des droits qui lui étaient dûs ; le roi en avait un dans chacune des cwmwds qui relevalent de lui directement. On peut comprendre les derniers mots du texte en disant que la maison de Ty-Gwyn, où fut rédigée la loi, était dans la cwmwd administrée par le maire Gwyn.

» Et le clerc chargé d'écrire la loi était Blegewryd (1), archidia-
» cre de Landaff, *docteur* en la loi de l'empereur et en celle de
» l'Église.

» La loi déterminée et complétement écrite, Hovel accompagné
» des principaux chefs de la Cambrie, de Lambert, évêque de Mé-
» névie, de Mordaf, évêque de Bangôr, de Cebur, évêque de Saint-
» Asaph, et de Blegewryd, archidiacre de Landaff, se rendit à
» Rome pour lire ladite loi au pape, et savoir s'il s'y trouvait
» quelque chose de contraire à loi de Dieu ; et comme il ne s'y
» trouva rien de tel, elle fut définitivement confirmée et appelée
» dorénavant la loi d'Howel-le-Bon.

» L'année où Howel-le-Bon alla à Rome pour faire confirmer
» la loi par l'autorité du pape était l'an du Christ 914 (2). »

Il y a erreur dans cette date. Le pape Anastase III, dont il est fait mention un peu plus haut, étant mort vers le milieu d'octobre 913 (3), c'est 913 qu'il faut au lieu de 914, erreur provenant sans doute du fait d'un copiste qui, en écrivant la date en chiffres romains, aura fait un jambage de trop et mis DCCCCXIIII pour DCCCCXIII.

Comparés aux mœurs, aux formes et aux institutions législatives de l'époque moderne, les renseignements qui précèdent pourraient fournir la matière de curieuses remarques : je m'abstiens, crainte de tomber dans le pamphlet ; chacun, d'ailleurs, pourra faire ces rapprochements tout aussi bien que moi. Je me borne à ajouter quelques observations, qui feront mieux comprendre encore le but et la nature de l'œuvre législative accomplie par Howel.

Le but principal était de constater la coutume qui se perdait de jour en jour, morcelée et pulvérisée en quelque sorte par le ca-

(1) Nous conservons ici à tous ces noms leur orthographe galloise ; mais pour qu'on ne s'abuse pas trop sur la prononciation, il faut savoir qu'en gallois le c et le *g* sont toujours durs ; que l'*y* y a, la plupart du temps, surtout à la fin des mots, un son douteux qui participe de l'*e* muet et de l'*o* sourd, et se rapproche assez de la diphthongue *eu*.

(2) Owen, *ibid.*, t. I, p. 340-41 et 342-43.

(3) Voy. l'*Art de vérifier les dates*, et Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 17.

price individuel : « Car, nous dit encore l'une des préfaces, cha- » cun se faisait la loi qui lui convenait (1). »

Mais outre la rédaction et la consignation par écrit, il y eut aussi de la part d'Howel une révision, une réforme partielle et timide sans aucun doute, mais incontestable. Sur quels points elle porta et quel en fut l'esprit, c'est ce que nous apprenons d'une autre préface, où on lit : « Howel et les hommes sages réunis à Ty- » Gwyn, modérèrent la punition des délits en retranchant ce qu'il » y avait d'excessif dans certaines satisfactions exigées par la loi, » et ils fixèrent de même le prix légal de chaque objet d'après une » exacte estimation (2). »

Ainsi, adoucissement de la législation pénale, fixation du tarif légal des divers objets dont la destruction ou la détérioration pouvait donner lieu à des réclamations judiciaires, tels furent les deux points sur lesquels portèrent principalement les réformes introduites par l'Assemblée de Ty-Gwyn. Dans un état social où les condamnations, pour la plupart, se résolvaient en amendes et en dommages-intérêts à la partie lésée, on conçoit sans peine la nécessité de fixer avec certitude la valeur légale des choses, et l'on retrouve, en effet, de ces sortes de tarifs dans presque toutes les lois barbares de l'Europe. La réforme pénale est plus importante à mes yeux, parce qu'elle confirme de nouveau ce fait qui, dans un sens général et sauf les exceptions inévitables, peut être regardé comme une loi de l'histoire : à savoir, que la législation pénale, extrêmement rigoureuse à l'origine des sociétés, va en s'adoucissant de plus en plus à mesure que les principes de la civilisation, le respect des personnes, des propriétés et des contrats entrent de plus en plus dans les mœurs ; ce qui revient à dire que la rigueur de la loi est en raison di-

(1) « Rex Howel.... cum Wallenses suis legibus abuti et contra easdem errare prospiceret, *quippe quisque sibi fere statuebat jus quod volebat*, elegit de quolibet pago sex viros, etc. » Owen, *ibid.*, t. II, p. 814.

(2) « Accivit (rex Howel) de quolibet pago sex viros .. et omnes episcopos, archiepiscopos, abbates et sacerdotes totius Walliæ ad locum qui dicitur Ty-Gweyn ar Taf... et tunc temperaverunt redditionem forefacti, id est *cosp* (punitionem), superflua diminuere que erant in pluribus redditionibus forefacti ; ita fecerunt pretium unius cujus que rei et judicium congruum de qualibet re. » Owen, *ibid.*, t. II, p. 749.

recte des résistances qu'elle rencontre, et cela est vrai d'ailleurs pour tous les temps.

La loi d'Howel, fort peu tendre elle-même pour la plupart des délits, peut nous donner une idée de ce qu'était cette législation pénale antérieure, dont elle est déjà un adoucissement (1). Toutefois, parmi les réformes d'Howel, il en est une que je dois mentionner expressément en considération de son importance, encore bien qu'elle se rapporte plutôt à la procédure qu'à la législation pénale proprement dite; c'est la suppression du combat et des épreuves judiciaires si connus en Europe au moyen âge. On n'en trouve pas trace dans les lois d'Howel; une sorte de commentaire composé sur ces lois par quelque légiste gallois du moyen âge, et publié pour la première fois en 1841, nous donne l'explication de ce silence. On y lit :

« Suivant la loi de Dynwal (2), il y avait trois sortes d'épreuves » judiciaires pour les crimes de vol, de meurtre et de trahison » envers son seigneur (*frat arglwidd*) : la première de ces épreuves » était celle du fer chaud rouge ; la seconde celle de l'eau » bouillante, où l'on plongeait le membre dont l'accusé avait » dû se servir pour commettre le crime; la troisième était celle » du combat, que l'on accordait à quiconque en faisait la de» mande dans les formes légales, et celle des deux parties qui » triomphait dans le combat devait être absoute, son triomphe

(1) Au reste, en voici un exemple :

« D'après la loi d'Howel (dit le *Code Vénédotien*), si le voleur n'a pas volé » plus de quatre deniers (*ceiniawc*), il doit être vendu; s'il a volé davantage, il » doit être mis à mort. D'autres soutiennent, toutefois, que pour le vol d'un » quadrupède quelconque, même d'un agneau, d'un chevreau ou d'un cochon » de lait, le coupable doit être exécuté; mais il est plus convenable de restreindre » la peine capitale aux vols dont la valeur dépasse quatre deniers. » Ap. Owen, *ibid.*, t. I, p. 252-53. Evidemment, ces *autres* qui voulaient appliquer la peine de mort au voleur d'un cochon de lait défendaient là un débris de cette législation draconnienne antérieure à la réforme d'Howel.

(2) Dynwal ou, comme écrivent les Gallois, Dyfnwal Moelmud est un roi semi-fabuleux, bien antérieur à Jésus-Christ, suivant Geoffroy de Monmouth, et à qui les Bretons cambriens du moyen âge attribuaient toutes les lois dont ils ignoraient la source, dont l'origine se perdait pour eux dans la nuit des temps. En général, et en particulier ici, quand il est question des lois de Dynwal Moelmud, on doit entendre par là tout simplement la législation antérieure à la réforme d'Howel.

» lui tenant lieu de preuve. Mais quand Howel-le-Bon et ses juges » amendèrent la loi, ils trouvèrent que ces dispositions étaient » injustes; ils établirent donc la preuve par le témoignage des » hommes, et, au lieu du combat, ils voulurent, quand cela se» rait possible, que l'on fournît la preuve du fait imputé, et, dans » le cas de simple présomption, le serment des compurga» teurs (1). »

Le duel judiciaire ne fut aboli en France qu'au temps de saint Louis et seulement dans les domaines du roi; les autres épreuves judiciaires ou ordalies persistèrent dans le reste de l'Europe pendant presque toute la durée du moyen âge. On voit que les Gallois, sous ce rapport au moins, étaient fort en avance, puisque tout ce système de procédure disparut de chez eux dès le temps d'Howel.

Venons maintenant aux monuments législatifs encore existants, et dont on peut rattacher l'origine à l'assemblée de Ty-Gwyn, et prenons pour base de cette étude l'édition des Lois Galloises publiée à Londres, en 1841, par Aneurin Owen, bien plus complète et mieux ordonnée que celle de 1730 donnée par Wotton et Clarke.

Owen a publié trois compilations législatives distinctes, toutes trois intitulées *Lois d'Howel*, et qui contiennent, l'une les coutumes de la North-Wales ou pays de Gwynedd, l'autre celles de la Démétie (Dyved); mais par là il faut entendre tout le Deheubarth (aujourd'hui la South-Wales), moins l'évêché de Landaff, c'est-à-dire le Monmouthshire (pays de Gwent) et la plus grande partie du Glamorgan; la troisième enfin renferme les coutumes

(1) Comme ce passage est important, je cite ici la traduction anglaise d'Owen : « There were three ordeals (*teir poen*) by the law of Dyvnwal, for theft, or *Galanas*, or treason to a lord : the hot iron; second, the boiling water, by putting the limb that did the deed therein; the third was, combat to such as should demand it lawfully, and there would be no punishment for the one who might overcome in the combat, that was instead of proof; and so in amending the laws, Howel the good and his judges observed that that was not just; sothey established proof by men, for combat they did not commend, and proof of deed willed where that might be appropriate, and *raiths* for reputed acts, etc. » Ap. Owen, *ibid.*, t. II, p. 622-23. — *Raith*, dont la signification a beaucoup de nuances diverses dans les Lois Galloises, se dit souvent de l'ensemble des *cojureurs* qu'un accusé était tenu de fournir.

du pays de Gwent, en étendant cette dénomination géographique à tout le diocèse de Landaff. Avec l'éditeur Owen, nous distinguerons ces trois compilations par les noms de *Code Vénédotien* ou Code de Gwynedd, *Code Démétien* ou Code de Dyved, et *Code de Gwent*. Il y a entre ces trois coutumes des différences sensibles, mais aussi un fond commun très-considérable; on peut même dire que les deux codes du midi (Gwent et Dyved) ne sont guère séparés que par des nuances, mais entre ces deux codes et celui du Nord (Gwynedd), il y a des différences plus importantes.

Du reste, aucune de ces trois compilations ne nous a conservé intacte la rédaction officielle arrêtée à Ty-Gwyn et écrite par Blegewryd. En voici la preuve. En tête du Code de Gwent, à la fin de la préface, on lit ce qui suit : « Ce livre a été compilé d'après Morgeneu et d'après Cyvnerth son fils, les hommes de leur temps les plus versés dans la science des lois, des archives et des époques (1). » Et dans le Code Vénédotien, qui est divisé en trois livres, on trouve, au commencement du troisième livre, le préambule suivant : « Ce livre a été composé par Jorwerth, fils de Madog, d'après le livre de Cyvnerth, fils de Morgeneu ; d'après le livre de Gwair, fils de Ruvon ; d'après le livre de Goronwy, fils de Moreiddig ; d'après le vieux livre de Ty-Gwyn, et en outre d'après les meilleurs livres de même nature qu'il put trouver en Gwynedd, en Powys et en Deheubarth (2). » Ces textes nous prouvent deux choses : 1° qu'indépendamment du texte des coutumes galloises, officiellement rédigé à Ty-Gwyn et qu'on appelle ici le *Vieux Livre de Ty-Gwyn*, il existait un assez grand nombre de livres de jurisprudence, sans doute des commentaires de ce premier texte, composés par divers praticiens, notamment par les jurisconsultes qui avaient joué le premier rôle à Ty-Gwyn (car tous les noms cités plus haut, Morgeneu, Cyvnerth, Gwair, Goronwy,

(1) « And this book was compiled according to Morgeneu and Cyvnerth his son. And these men were the best in their time for record and laws and periods. » Owen, *Ibid.*, t. I., p. 622-23.

(2) « And this book Jorwerth son of Magod collected from the book of Cyvnerth son of Morgeneu, and from the book of Gwair son of Ruvon, and from the book of Goronwy son of Moreiddig, and from the old book of White House (*hen lyfr y Ty-Gwyn*), and in addition to those from the best books that he found likewise in Gwynedd and Powys and South Wales (*Deheuparth*). » Owen, *Ibid.*, t. I. p. 218-19.

faisaient partie de cette commission de rédaction, solennellement chargée de déterminer la coutume); 2° nous voyons que les compilations qui nous sont restées furent formées principalement d'après les livres de ces anciens jurisconsultes, en sorte que, si elles ne nous donnent point le texte même du *Vieux Livre de Ty-Gwyn*, elles nous en donnent au moins l'esprit général.

Un seul Code semble faire exception, celui de Dyved. Non-seulement il ne se réfère point, comme les deux autres, à tel ou tel jurisconsulte, mais seul il porte en tête cette déclaration formelle : « Ceci est le livre de la loi faite par Howel-le-» Bon à Ty-Gwyn sur le Tav (1). » Faut-il croire pour cela qu'il nous donne le texte exact du *Vieux Livre de Ty-Gwyn ?* Non sans doute, puisque dans sa forme actuelle il renferme des lois (une au moins) portées au XIIe siècle (2) ; mais on peut au moins croire que c'est celui des trois Codes qui, pris dans son ensemble, s'en écarte le moins. Un autre fait que je vais exposer me confirme dans cette opinion.

On a vu plus haut, d'après le récit fourni par les préfaces, que le texte officiel des coutumes galloises, arrêté à Ty-Gwyn, avait été divisé en trois parties qui contenaient : la première les lois du palais ou de la cour (*llys*), c'est-à-dire les dispositions spéciales relatives au roi, à sa cour et aux officiers attachés à son service; la deuxième les lois du pays, c'est-à-dire le corps du droit commun, la législation civile et criminelle applicable à tous ceux qui ne faisaient point partie de la cour du roi ; la troisième, enfin, les règles à suivre pour assurer l'exécution des lois comprises dans les deux premières, ou autrement dit la procédure (3). Or, le Code Démétien est le seul où l'on retrouve cette division. Le Code de Gwent n'a que deux livres ; le premier contient les lois de la cour, et le second tout le reste, sans que la procédure y ait de place dis-

(1) « Here is the book of the law made by Howel the good at the White House (*Ty-Gwyn*) upon Tav, etc. » Owen, *Ibid.* t. I, p. 340-41.

(2) *Voy.* Owen., *Ibid.*, t. I, 574-75.

(3) « And he (Howel) began tho write them (laws) in three parts : the first, the daily law of the palace (*llys*) ; the second the law of the country ; the third the perfect administration of each of them. » *Préface du Code Démétien*, ap. Owen, *Ibid.*, t. I, p. 338-39.

tincte. Le Code Vénédotien est divisé en trois livres, où l'on trouve : dans le premier les lois de la cour, dans le second la législation civile (état des personnes, condition des choses, obligations), dans le dernier la législation criminelle (crimes, délits, quasi-délits, tarif légal des dommages-intérêts et des amendes). Mais, bien que le troisième livre porte encore le titre de : *Livre des Preuves* (*Llyvyr Prawv*), ce qui est un dernier vestige de la division primitive du texte de Ty-Gwyn, la procédure n'a non plus aucune place distincte dans l'Usement Vénédotien ; mais dans le Code de Dyved, après le premier livre consacré aux lois de la cour, on rencontre dans le second l'ensemble de la législation civile et de la législation criminelle ; et ensuite les six chapitres dont se compose le troisième livre sont presque entièrement remplis par des règles générales de procédure, ce qui n'empêche point qu'on ne trouve aussi çà et là des lois de procédure dans le livre précédent ; mais toujours est-il que cette division répond bien mieux que celle des deux autres Codes à la division du texte de Ty-Gwyn.

D'après les considérations qui précèdent, on peut donc tenir pour très-probable que l'Usement de Dyved est le plus ancien, et cette probabilité se changerait en certitude si nous pouvions examiner ici, en les comparant, le fond même des dispositions législatives contenues dans les trois Codes. Aussi l'éditeur anglais, malgré sa réserve habituelle, a-t-il déclaré lui-même que la version démétienne est celle des trois qui lui semble devoir se rapprocher davantage du texte original promulgué par Howel (1).

Il nous faudrait encore déterminer, au moins par à peu près, l'âge de la rédaction primitive des trois compilations qui nous restent, en les considérant dans leur ensemble et indépendamment des interpolations postérieures.

La question est difficile; les manuscrits aujourd'hui existants ne peuvent nous aider étant relativement modernes, et le plus

(1) « The variations in the manuscripts of thir (Dimetian) class are but few, *and they perhaps exhibit the nearest affinity to the original compilation sanctioned by Howel.* » Owen, *Ibid.*, t. I, préface, p. xxx.

ancien ne datant que du XII[e] siècle (1), tandis que la législation galloise porte dans ses dispositions intrinsèques le cachet d'une antiquité beaucoup plus grande. Voici toutefois ce que l'on pourrait dire. Il y a eu au moyen âge (comme à peu près d'ailleurs dans tous les temps) deux sortes de livres de droit : 1° les manuels ou traités de jurisprudence, œuvre des praticiens, tels qu'en France les *Etablissements de saint Louis*, les *Coutumes du Beauvoisis* de Philippe de Beaumanoir, etc.; 2° les textes législatifs, comme par exemple la *Très-ancienne coutume de Bretagne*. Les Codes gallois appartiennent à la seconde de ces catégories, d'où il suit que l'on y dut seulement admettre les dispositions encore en vigueur à l'époque de leur rédaction. Or, à quelles autorités s'en réfèrent les rédacteurs des coutumes galloises ? A des jurisconsultes du milieu du X[e] siècle, qui tous avaient pris part à l'Assemblée de Ty-Gwyn : il faut donc que la coutume ait fort peu varié depuis cette dernière époque jusqu'à celle de la rédaction des Codes, ou, ce qui est la même chose, il faut qu'entre ces deux époques l'intervalle ait été peu considérable, sans quoi les dispositions, les coutumes rapportées par les jurisconsultes du X[e] siècle eussent été hors d'usage ou considérablement altérées, et leurs ouvrages dès lors n'auraient pu être d'aucune utilité pour la rédaction d'un code législatif. De là nous croyons donc pouvoir conclure, sinon avec une certitude absolue, du moins avec une très-grande probabilité, que la rédaction primitive des trois Usements qui nous restent a eu lieu vers la fin du X[e] siècle, ou tout au plus dans les premières années du XI[e]. La coutume avait déjà changé assez pour qu'une nouvelle rédaction fût utile, trop peu pour que les ouvrages des jurisconsultes de Ty-Gwyn fussent surannés. Il y a eu, je le sais, quelques interpolations postérieures, moins nombreuses peut-être qu'on ne le pense; mais ici, je ne puis m'occuper que de l'ensemble.

Voilà tout ce que j'ai à dire sur les lois d'Howel et sur les Codes de Gwynedd, de Dyved et de Gwent. Mais à la suite de ces trois Usements, Owen a publié les lois de Dynwal Moëlmud, et, en outre,

(1) Owen rapporte ce manuscrit à la première moitié du XII[e] siècle (t. I, *préf.*, p. XXVI); il renferme la version Vénédotienne. Le plus ancien manuscrit de la version Démétienne ne remonte qu'à la fin du XIII[e] siècle (*Ibid.*, p. XXX); et quant au Code de Gwent, il n'y en a point de manuscrit qui soit antérieur au milieu u XIV[e] (*Ibid.*, p. XXXI).

dix petits recueils traitant de matières judiciaires et législatives, auxquels il a donné le titre général d'*Anomalous laws (lois irrégulières)*. Je n'en dirai que quelques mots.

La rédaction, ou comme dit Owen, la *phraséologie* actuelle des lois de Moëlmud est très-moderne, du XVI[e] ou du XV[e] siècle tout au plus (1) : quant au fond, au contraire, je n'hésite pas à le regarder comme très-ancien, et même comme antérieur aux lois d'Howel. La preuve, c'est que plusieurs institutions antiques, le clan par exemple, déjà en pleine décadence dans les lois d'Howel, nous apparaissent encore fortement organisées dans celles de Moëlmud. Dira-t-on que cette organisation du clan breton a été inventée au XV[e] siècle? On objecte que les lois d'Howel étant la première rédaction des coutumes galloises, il n'y avait antérieurement aucune loi écrite, et qu'en conséquence ces lois, attribuées à Moëlmud, ne peuvent être qu'une invention mensongère (2). Que les lois d'Howel soient la première rédaction *officielle* des coutumes cambriennes, je l'accorde; et c'est en effet tout ce que l'on peut induire des diverses préfaces des Codes gallois, qui sont les seuls documents sur ce sujet. Aussi, je ne crois pas du tout que les lois dites de Moëlmud aient été publiées par ce roi Moëlmud, dont l'existence elle-même me semble très-mal prouvée. Mais rien n'empêche qu'avant Howel, au VII[e] ou au VIII[e] siècle par exemple, un particulier, quelque moine peut-être ou quelque juge, n'ait recueilli et rédigé pour son propre usage les coutumes de son pays, et que ce recueil, soit un original, soit une copie, traversant le moyen-âge, ne soit arrivé aux mains d'un clerc du XVI[e] siècle qui l'aura paraphrasé dans le goût de l'époque. Il ne faut point dire que l'existence d'un tel recueil eût rendu inutile la rédaction entreprise par Howel : n'émanant point d'une source officielle, il ne pouvait avoir aucune autorité, et ne dut jouir que d'une publicité très-restreinte (3). On me dira que l'existence

(1) *Voy.* Owen, *Ibid.*, t. I, préface.

(2) Cette objection a été développée par Samuel Clarke dans sa préface à l'édition des *Leges Wallicæ* de Wotton, Londres, 1730, in-f°.

(3) Il put même se perdre de bonne heure et être retrouvé plus tard, au moyen âge, du XIII[e] au XV[e] siècle, alors que Geoffroy de Monmouth avait mis en vogue le roi Moëlmud, à qui l'on eût attribué ce recueil, dans l'ignorance où on était sur sa véritable origine.

de ce recueil n'est qu'une hypothèse ; qu'on me trouve alors une autre origine plausible de la compilation qui porte actuellement le nom de Moëlmud.

Quant aux dix livres publiés par Owen sous le titre général d'*Anomalous laws*, il faudrait, pour en déterminer avec quelque exactitude soit l'âge, soit la valeur, pouvoir les examiner séparément. On peut dire, — en général, — que ce sont des éclaircissements, des sortes de commentaires sur la loi d'Howel, composés, à diverses époques, par des praticiens du moyen-âge et qui, pour la plupart, ont trait à la procédure : on n'y trouve point (sauf exceptions) les caractères d'une œuvre législative, et c'est ce qui les distingue des Codes dont on a parlé plus haut (1). Voici, par exemple, le titre de l'un d'entre eux : « *Ceci est le livre qui a été mis en ordre par Cynyr, fils de Cadwgawn, laissé par lui à son fils Jorwerth, et transmis par ce dernier à ses fils Einon et Cadwgawn* (2). » Au point de vue de la méthode, on peut distinguer ces commentaires en deux catégories : dans les uns, il n'y a aucun ordre ; l'auteur traite les questions à mesure qu'elles se présentent à son esprit ; dans d'autres, il y a au moins une intention méthodique. A cette dernière classe se rattachent, entre autres, un manuel assez complet des actions et de la procédure civiles (3), et un curieux petit traité intitulé : *Rudiment de la loi d'Howel* (4). Un autre livre ne renferme que des formules de plaintes et demandes en justice ; il y en a dix-sept, et le recueil n'est pas antérieur au xve siècle, puisqu'on y nomme Henri IV, roi d'Angleterre, de 1399 à 1413 (5). Ceci nous amènerait à parler de l'âge de ces divers traités ; mais la question est singulièrement difficile : tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils sont postérieurs aux trois Usements de Gwynedd, de Gwent et de Dyved dont nous avons le texte ; toutefois, je serais porté

(1) On ne veut point dire que les Codes fussent une rédaction *officielle* de la loi, mais ils étaient certainement un corps de prescriptions législatives, et non un commentaire ou un traité de jurisprudence.

(2) Owen, *Ibid.*, t. II, p. 348-49.

(3) C'est le livre IX de la collection d'Owen, ap. Owen, *Ibid.*, t. II, p. 210-11 et 55.

(4) Ap. Owen, *Ibid.*, t. II, p. 428-29.

(5) Ap. Owen, *Ibid.*, t. II, p. 466-67. Ce recueil de formules forme le Livre XII de la collection générale d'Owen, t. II, p. 450-51.

à croire qu'une bonne partie d'entre eux, quant à leur rédaction primitive, ne sont point postérieurs au XI[e] siècle ou aux premières années du XII[e] : ce qui complique encore ici la difficulté, ce sont les interpolations et le manque de manuscrits anciens. Quoi qu'il en soit, ces anciens commentaires, et en particulier celui qui porte dans Owen le titre d'*Elucidation* (1), sont souvent fort utiles pour éclaircir le texte des trois Codes gallois.

Ajoutons, pour en finir, qu'à la suite des divers documents dont nous avons parlé jusqu'ici et qui tous sont écrits en langue galloise, M. Owen a publié trois anciennes versions des lois d'Howel écrites en latin (ce ne sont guère que des abrégés de l'Usement de Dyved), et enfin les *Statuta de Rothelan*, législation imposée (en 1284) par la conquête anglo-normande, et qui fut un coup mortel porté aux vieilles coutumes nationales de la Cambrie.

M. de la Borderie se dispose à continuer en abordant maintenant directement la 22[e] question du programme, mais *M. le Président* l'interrompt pour faire observer que l'heure avancée de la séance ne permettrait pas de donner à cette matière les développements convenables; en conséquence, il pose la 17[e] question appelée par l'ordre du jour, et ainsi conçue :

« Quels caractères distinctifs présentent les ouvrages de Châteaubriand? Y trouve-t-on l'empreinte du génie breton? »

M. de la Villemarqué qui devait traiter cette question, n'ayant pu se rendre au Congrès, *M. Amédée Duquesnel* lit à l'Assemblée un morceau inédit de M. Souvestre, intitulé *la Bretagne et Châteaubriand*, et destiné à prendre place dans le recueil dit *le Grand-Bey, hommage de la Bretagne à Châteaubriand*. Ce morceau étant la propriété exclusive des éditeurs du *Grand-Bey*, nous éprouvons le regret de ne pouvoir le donner à nos souscripteurs.

A la suite de cette lecture, sympathiquement accueillie par l'Assemblée, *M. le président* se lève et prononce les paroles suivantes :

« MESSIEURS,

« Cette séance est la dernière que la courte durée du Congrès nous permette de consacrer à nos études archéologiques; nous ne pouvions mieux la clore que par la lecture des remarquables pages

(1) Dans la collection générale des Lois Galloises d'Owen, il forme le Livre XIV, t. II, p. 568-69.

qu'a inspirées à l'un de nos brillants écrivains la mémoire de celui dont la voix puissante proclamait, au milieu des ruines accumulées par une terrible révolution, la grandeur des institutions dont elle avait entraîné la chute. N'oublions pas, Messieurs, que l'auteur du *Génie du christianisme* est le premier qui en ait appelé à la génération nouvelle des profanations et du renversement des temples dont nos pères furent les tristes témoins. Cet appel devait être entendu, et, à certains égards, nous pouvons dire que notre institution est l'un des organes par lesquels la France s'efforce encore aujourd'hui d'y répondre.

« Je remercie les habitants de Saint-Malo d'avoir bien voulu prendre part à nos réunions, je les remercie des communications intéressantes par lesquelles ils nous ont aidés à en soutenir l'intérêt; j'ose espérer que cette session les encouragera dans les travaux et les recherches dont notre Classe d'Archéologie aspire à répandre le goût en Bretagne. »

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements.

M. le Président termine en déclarant close la septième session du Congrès archéologique de l'Association Bretonne.

Après quoi la séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire,

AMÉDÉE DUQUESNEL.



APPENDICE

AUX PROCÈS-VERBAUX DU CONGRÈS DE SAINT-MALO.

Outre la note sur les monuments celtiques insérée ci-dessus dans la troisième séance, M. Danjou avait aussi adressé au Congrès de Saint-Malo un travail en forme de vocabulaire, sous le titre de *Cacologie Fougeraise*, et destiné à répondre en partie à la 28e question du programme, ainsi conçue :

« Signaler, dans les usages et dans les patois locaux du département d'Ille-et-Vilaine, tous les traits qui pourraient offrir quelque intérêt au point de vue de l'histoire, de l'archéologie, de la linguistique, etc. »

Par suite d'un malentendu, le travail de M. Danjou ne parvint au secrétaire de la Classe d'Archéologie qu'après la clôture du Congrès. Pour réparer autant que possible ce contre-temps, nous donnerons ici, comme spécimen, la lettre *A* du vocabulaire en question :

Abégaud [rester], — être d'une immobilité stupide.

Abégauder [s'], — s'arrêter à des choses insignifiantes.

Abîmer. — gâter, salir ; *abîmer d'injures*, — accabler d'injures.

Abominable, — très-gras.

Abuter, — fixer.

Acet'hour, — maintenant.

Acas [tomber d'], — en parlant de la pluie : giboulée.

Accouer un animal, — l'attacher à la queue d'un autre.

Accoussée, — mouvement brusque, par saccade.

Accousser [s'], — se précipiter, se jeter avec impétuosité.

Accouver [s'], — s'accroupir.

Achaison, — dégoût; *achaisonnant*, — dégoûtant; *achaisonneux*, — facile à dégoûter.

Adirer, — égarer.

Adret, — adroit.

A fait mort [tomber], — faire une lourde chute.

Affondrer, — faire aller au fond de l'eau.

Affiler [s'], — se lancer avec impétuosité.

Agoniser d'injures, — accabler d'injures.

Alober [s'], — s'absorber entièrement l'esprit à des choses inutiles.

A l'hour qu'il est, — dans le temps où nous vivons.

Amochonner, — mettre en *mochons*, c'est-à-dire en tas, en monceaux.
Anet, *anuit*, — aujourd'hui.
Anilles, — béquilles.
Antribarder, — embarrasser.
Apouvrir, — rendre peureux.
Aroter, — faire quelque chose par habitude.
Arotement, — habitude, routine.
Arrocher et aussi *agarocher* des pierres, — lancer des pierres.
Asthme, — asthmatique.
Avanger ou *avenger*, — suffire; *il avange à tout*, — il suffit à tout.
Avoler (*s'*), — s'élancer avec impétuosité.

Qu'on nous permette quelques observations. Dans le nombre des mots qui précèdent et qui sont tous confondus en une seule liste par M. Danjou, nous rencontrons trois classes d'expressions bien distinctes : les unes sont de vrais mots de patois qui n'existent plus sous aucune forme dans la langue française ; tels sont *accouer*, *achaison*, *alober*, *aroter*, etc. ; les autres, comme *à cet'hour*, *à l'hour qu'il est* (que nous écririons *à c't'houre* et *à l'houre qu'il est)*, comme *adret*, ne sont que des mots français avec une prononciation ancienne aujourd'hui hors d'usage : nous ne disons point avec une mauvaise prononciation, car celle qui a prévalu est souvent la pire (1). Enfin, quelques autres expressions de la *Cacologie fougeraise* sont de véritables mots français avec leur prononciation actuelle, mais pris dans un sens abusif, comme *abimer* (gâter, salir), *abominable* (très-gras), *asthme* (asth-

(1) Ainsi, par exemple, *dret*, *adret* sont bien plus rationnels que *droit* et *adroit* ; en effet, *droit* vient du latin *directus : direct, drect, dret*. Mais, comme à une certaine époque du moyen âge le son de l'*è* ouvert était aussi bien représenté par les deux lettres *oi* que par *ei* ou *ai*, on écrivit indifféremment *dret*, *dreit*, *droit*. Plus tard, *oi* ayant pris le son d'*oué* à l'exclusion de tout autre, il y eut réaction de l'orthographe sur la prononciation, et l'on arriva à celle qui prévaut encore de nos jours ; mais évidemment *dret* n'en est pas moins la seule prononciation logique et étymologique. Quant à *adret* ou *adroit*, il ne vient pas de *directus*, mais de *ad directum*. D'un homme qui prenait le moyen le plus court, le chemin le plus droit pour arriver à un but, on a dit d'abord qu'il était *ad directum*, *à dret*, comme nous dirions aujourd'hui dans le droit chemin, dans la bonne voie ; puis, pour désigner ceux qui avaient l'habitude d'être *à dret* en ce qu'ils faisaient, on *adjectiva* cette locution, et on dit un homme *adret*, une femme *adrete*, et aujourd'hui *adroit*, *adroite*, par la même corruption que *droit* au lieu de *dret*.

matique). Il faudrait, pour bien faire, que ces trois classes d'expression, exclues de ce que l'on pourrait appeler la langue française *officielle*, fussent aussi cataloguées en trois listes distinctes; leur importance est en effet très-diverse. Les mots de patois proprement dits sont ce qu'il y a de plus curieux, puis les mots français, dont la prononciation diffère de celle qui a prévalu; quant aux expressions abusives, comme elles sont généralement modernes et souvent sottes, elles ont bien moins d'intérêt.

M. Danjou et tous ceux qui, comme lui, voudraient étudier notre vieux patois gallo, devraient aussi s'enquérir de l'étymologie des mots qu'ils recueillent; outre que leurs travaux en acquerraient d'autant plus d'intérêt, ce serait aussi la seule voie pour arriver à doter ces mots d'une orthographe tant soit peu rationnelle. Ainsi, par exemple, si M. Danjou s'était demandé d'où sort le mot qu'il écrit *anuit* et *anet*, nul doute qu'il ne lui eût donné une toute autre forme: ce vocable, en effet, vient, à n'en pas douter, du latin *in hodie*, dont le calque français régulier est *en hui*, en prononçant très-largement la préposition *en*; aussi trouve-t-on au moyen âge *en huy*, et, par réaction de la prononciation sur l'orthographe, *anhuy* et *anuy*. *En hé* est une autre forme du même mot plus fortement contractée, et si quelquefois l'on fait sonner un *t* à la fin de cette seconde forme (ce que nous n'avons jamais entendu, mais ce que donnerait à croire l'orthographe *anet* de M. Danjou), on est libre de prendre l'addition de cette consonne pour un abus de prononciation comme il y en tant, à moins d'y voir un vestige du *d* de *hodie* qui reparaîtrait. Nous remarquons en passant combien cette vieille forme *en hui* est supérieure à ce lourd et redondant vocable *aujourd'hui*, qui seul reste. Bien des gens frottés de grec et de latin rient en oyant de pauvres hères dire: « *au jour d'aujourd'hui.* » et cependant ce mot *aujourd'hui*, qu'eux-mêmes répètent à chaque instant sans scrupule, n'est pas un moins ridicule pléonasme, puisqu'il signifie littéralement *au jour de ce jour* (au jour de *hodie*; *hodie* c'est *hoc die*). — Nous croyons encore que le verbe *antribarder* (embarrasser) devrait s'écrire régulièrement *entribarder,* et nous lui donnerions volontiers pour racine le mot breton *trubard*, traître, fourbe, trompeur, d'où le verbe *trubardi*, tromper, trahir (*voy.* Legonidec). *Entribarder*, par sa signification, est un synonyme du vieux français *engeigner* ou *enginer*, embarrasser en dressant des

engins, des embûches, en mettant, comme on dit, des bâtons dans les roues : cela se rapproche singulièrement du breton *trubardi*. L'affixe *en* aurait été ajouté lorsque le mot tomba dans le patois *gallo ;* quant au changement de l'*u* en *i*, on sait qu'il est très-commun.

Nous ne pousserons pas plus loin ces observations ; nous voulions seulement dire comment nous comprenons un travail sur les patois, œuvre importante et des plus méritoires, surtout dans notre pays, surtout dans cette Haute-Bretagne, frontière et champ de bataille de deux races diverses longtemps ennemies, qui, après l'avoir foulée tour à tour, ont fini toutes deux par y laisser leurs empreintes si bien emmêlées, qu'il faut souvent un œil exercé pour s'y reconnaitre.

Quant au vocabulaire de M. Danjou, c'est un travail des plus estimables ; nous espérons, toutefois, que l'auteur lui donnera plus de prix encore, en en complétant la nomenclature par des additions nouvelles, en y introduisant, par le système des catégories indiqué plus haut, une classification plus rigoureuse, et enfin en l'éclairant par des recherches étymologiques. M. Danjou le peut s'il le veut ; nous ne doutons pas qu'il ne le veuille. Nous le remercions vivement, dès aujourd'hui, de la communication qu'il a bien voulu nous faire.



CHRONIQUE.

—

Dans sa séance solennelle du 16 août 1850, l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a décerné la *troisième médaille d'or* du Concours des Antiquités nationales à notre confrère M. Charles de la Monneraye (1) pour son *Essai sur l'Histoire de l'Architecture religieuse en Bretagne aux* XIe *et* XIIe *siècles*, publié au *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, t. Ier, 2e partie, p. 41 à 197. Ce succès est d'autant plus honorable pour notre confrère, que les deux mémoires couronnés avant le sien étaient exclusivement *historiques*; le livre de M. de la Monneraye a donc en réalité obtenu le premier rang entre tous les travaux *archéologiques* présentés au concours de cette année, qui était fort nombreux.

L'Académie a aussi accordé une *mention honorable* à notre savant confrère M. Bizeul, pour sa *Carte armorique à l'époque romaine*, et pour ses deux mémoires intitulés : *Des Voies romaines sortant de Carhaix*, et *Des Voies romaines sortant de Rennes*. Le premier de ces mémoires a été également publié par le *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, t. Ier, 2e partie, p. 9 à 41.

Dans le procès-verbal de la deuxième séance du Congrès de Lorient, on lit ce qui suit (ci-dessus, p. 72, à la note), à l'occasion d'une statue en pierre de saint Léonore, aussi appelé saint Lunaire : « Le saint est en habits pontificaux, mais ce qui est plus remarquable, c'est une colombe placée à droite sur la poitrine de l'évêque, et tenant en son bec un petit carré long en pierre qu'on prendrait assez volontiers pour des tablettes, bien qu'il ne porte aucune espèce d'inscription. A défaut d'une explication meilleure, on peut croire que l'artiste a voulu figurer par là cette voix et cette

(1) M. de Mas-Latrie, auteur d'un mémoire sur les *Historiens des Croisades*, *continuateurs de Guillaume de Tyr*, a partagé *ex æquo* la troisième médaille avec M. de la Monneraye.

inspiration célestes qui portèrent saint Léonore, suivant sa légende, à s'exiler sur les plages Armoricaines. »

Depuis que ces lignes ont été écrites, on a trouvé effectivement « une explication meilleure. » Une petite vie inédite de saint Léonore, tirée *ex veteri legendario Macloviensi*, et qui se trouve à la bibliothèque Royale dans la collection Ms. des Blancs-Manteaux, (vol. 38ᵉ, p. 631), raconte ainsi l'entrée du saint dans le petit port d'Armorique où il prit terre : « *Hinc ad portum veniens* » *vidit* COLUMBAS ALTARE SUUM , *quod in mari mersum fuerat,* » DEPORTANTES (1). » Evidemment il s'agit d'un de ces autels portatifs *(altare portatile)* si communs au moyen âge (2), et cela est d'ailleurs d'autant plus certain que, dans une note en français qui suit cette légende et n'est point antérieure au XVIIᵉ siècle, on rapporte que l'église de Saint-Lunaire conservait encore alors parmi ses reliques « *l'autel portatif en marbre* » de son saint patron. On sait que ces autels portatifs n'étaient autre chose qu'une simple pierre consacrée, d'assez petite dimension, sur laquelle on pouvait célébrer la sainte messe, où que l'on fût. Nul doute dès lors que dans ce petit carré de pierre, où l'auteur de la note citée plus haut a si malencontreusement voulu voir *une voix* et *une inspiration célestes*, on ne doive reconnaître l'autel portatif de Saint-Léonore, sauvé des flots et transporté en Armorique par des colombes, comme nous le dit la légende.

La Classe d'Archéologie, dans la sixième séance du Congrès de Saint-Malo (15 septembre 1849), a investi les membres composant la Direction ou Bureau permanent (et en cas d'urgence le président dudit bureau) d'un plein et entier pouvoir quant à l'administration des affaires de cette Classe durant l'année 1849—1850; elle leur a aussi donné la faculté de s'adjoindre tels auxiliaires qu'il pourra leur sembler bon.

En vertu de ces pouvoirs, et après avoir pris l'avis des autres membres de la Direction présents à Saint-Malo, M. le Président a

(1) Une autre vie donnée par les Bollandistes (t. 1ᵉʳ, du mois de juin, p. 125) dit la même chose en plus de mots.

(2) Voy. *Ducange*, Gloss. aux mots *Altare gestatorium, Altare portatile, — viaticum, etc.*

désigné comme membre adjoint aux fonctions et aux travaux du bureau permanent M. PAUL DELABIGNE-VILLENEUVE, avec le titre de *Membre correspondant de la direction.*

L'éloignement forcé de la Bretagne, pendant la plus grande partie de l'année, de plusieurs des membres composant la Direction, a déterminé M. le Président à adopter cette mesure.

Un monument gallo-romain a été découvert, le 7 juin 1850, à Quatre-Vaux, paroisse de Notre-Dame-de-l'Arguenon, canton de Pleurtuit (Ille-et-Vilaine), par MM. Cunat, adjoint au maire de Saint-Malo, membre de l'Association Bretonne, et Hippolyte de la Morvonnais. C'est auprès du village de Saint-Jaguel, sur la rive gauche de l'Arguenon, que sont situés les débris mis au jour par les fouilles que ces Messieurs ont commencées.

Leur travail a fait l'objet d'un rapport publié, le 24 juin, par M. Cunat, qui donne le détail des dimensions et de la forme qu'affecte l'ensemble de cette antique construction. D'après la description et le plan figuratif qui accompagnent le mémoire dont on parle, il semblerait plus probable qu'il s'agit d'une *villa* que d'un temple.

Suspendues en attendant l'effet de l'appel adressé à la Direction de l'Association Bretonne, et, par son intermédiaire, au Ministre pour obtenir les fonds nécessaires aux travaux ultérieurs, les fouilles vont être reprises et conduites à leur fin. Lorsque le terrain sera entièrement déblayé, il deviendra possible de porter un jugement définitif sur l'importance de cette découverte.

M. Danjou, membre de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, a, dans la séance du 13 mars 1850, abordé la question des *matars* ou haches celtiques, à l'occasion d'un de ces instruments en bronze déposés par lui sur le bureau. Celui qu'il a offert à l'examen de ses collègues avait fait partie d'un dépôt considérable d'objets semblables trouvés en 1848 dans la commune de Trigavou (arrondissement de Dinan). M. Danjou a rappelé, à cette occasion, qu'il n'est pas rare de découvrir, dans nos contrées, de ces sortes de haches, comme on les appelle communément, enfouies par masses, quelquefois disposées en cercles concentriques et rattachés ensem-

ble par une corde. Leurs formes et leurs dimensions varient; on en a trouvé de différentes longueurs, depuis 60 et quelques millimètres jusqu'à près de 200.

Quant à leurs formes, il y en a de *plates* simples ou munies de rebords saillants de chaque côté ; d'autres *renflées* vers le milieu, côté antérieur évidé, bords saillants, portant le plus souvent un petit anneau sur le côté; quelques-unes d'une forme presque identique, mais avec rebords plus saillants et recourbés à l'encontre l'un de l'autre ; un grand nombre, enfin, sont creuses, en forme de coins, et toujours garnies d'un anneau sur le côté.

Le spécimen présenté par M. Danjou est de cette dernière classe; il a environ 12 centimètres de long et porte un anneau latéral : peu remarquable pour sa forme et sa dimension, il offre de l'intérêt par cette circonstance qu'il renferme des fragments de bois adhérents à ses parois intérieurs, fragments que M. Danjou croit être de chêne, et qui lui paraissent les restes évidents d'un manche adapté autrefois à cette hache. Ces précieux débris, dont il ne reste que quelques parcelles, sont collés au bronze avec un ciment rougeâtre ; le milieu ou cœur du bois est totalement pulvérisé ; la partie externe seule a résisté à la destruction ; elle forme actuellement une sorte d'écorce encore combustible. M. Danjou en a fait l'épreuve : en ayant exposé un petit morceau à la flamme d'une bougie, il l'a vu brûler en jetant de petites flammèches.

Rapprochant ses observations des conjectures émises sur le même article par M. de Caumont *(Cours d'antiquités monumentales)*, M. Danjou a conclu que la supposition de l'existence de manches fixés à ces anciennes haches celtiques se trouve changée en certitude par la découverte des débris qu'il a pu signaler. C'est un premier pas fait dans la voie d'une découverte curieuse pour l'Archéologie ; peut-être plus tard, ceci en donne l'espérance, trouvera-t-on des débris de manches mieux conservés et dépassant la hache, ce qui permettra de constater le mode employé pour adapter le bois à l'armature métallique de ces espèces de casse-têtes.

Sur le rapport et la demande de M. P. Delabigne-Villeneuve, la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine a voté, dans la séance du 13 mars, une somme de 100 fr. pour contribuer à la restauration

et à la conservation d'une verrière que possède l'église paroissiale de Saint-Laurent, près Rennes. Ce vitrail, daté de 1556, reproduit plusieurs scènes de la légende du saint patron, et dans la partie inférieure, les portraits en pied des seigneur et dame donateurs, avec leurs armoiries : ce sont messire Eustache Marquer, seigneur de la Gailleule, et sa femme Jacqueline de Mathan.

Une fort belle médaille celtique en or, trouvée en 1849 dans la commune de Brielles, arrondissement de Vitré, a été communiquée par M. Danjou à la séance du 8 mai 1850. Au droit, elle porte une tête de profil à droite, imberbe, jeune, joufluc, ayant le sourcil un peu froncé ; on aperçoit le point visuel de l'œil ; la chevelure est bouclée et ceinte d'une couronne de lauriers ; ses oreilles sont décorées de pendants, et un ornement perlé fait le tour du menton. Dans le champ au-dessus et au-devant de cette tête d'Apollon, on remarque quelques petits globules peu distincts. — R. char attelé de deux chevaux (bige) lancés au galop, courant à droite ; leur crinière est perlée, et chacun d'eux a une oreille longue ressemblant à une corne ; leur tête a une sorte de bec d'oiseau. Ils sont dirigés par une femme, dont la moitié du corps svelte, dépasse le char qui la supporte. Les mamelles sont apparentes, les bras menus et d'une longueur démesurée, tendus en avant. De la main gauche elle tient les rênes, et dans la droite deux appendices, s'ouvrant triangulairement, semblent la poignée d'une épée dont la lame se perd dans la bordure de la pièce ; les mains sont indiquées par deux boules surmontées d'un trait, la tête est garnie d'une longue chevelure : c'est peut-être Diane (la Lune).

Entre les jambes des chevaux on voit un triquètre, et au-devant un gramen à tige ondulée allant rejoindre une sorte de *tau*. — Imitation de légende grecque à l'exergue. — Son module est de 21 millimètres ; elle pèse 8 grammes. Cette médaille est un des plus beaux types de la meilleure époque gauloise, imitation fidèle des statères d'or macédoniens. M. Danjou croit qu'elle appartient aux Carnutes.

M. le docteur J. Aussant a aussi communiqué, à la séance du 12 juin 1850, une médaille gauloise en or qu'il regarde comme inédite; elle est de la même époque que celle de M. Danjou : sa valeur est du quart de la première. Convexe d'un côté, concave de l'autre, on y reconnaît la tête d'Apollon avec un grenetis au-dessus.— Au revers elle offre ceci de particulier, qu'il n'y a qu'une tête de cheval sans corps.

Dans sa session de septembre 1850, le conseil général du département d'Ille-et-Vilaine a voté une somme de 300 fr. pour aider à la réparation urgente des charmantes verrières de l'église des Ifs (canton de Bécherel). M. le préfet, à qui cette affaire a été recommandée chaleureusement au nom de la Société Archéologique, a bien voulu s'engager à faire des démarches auprès du ministère pour obtenir un supplément qui permette d'entreprendre une complète restauration de ces curieux vitraux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de Rennes, par A. Marteville (*Rennes ancien*, par *Ogée*, annoté par *A. Marteville*, *Rennes moderne*, par *A. Marteville*). *Rennes, chez Deniel et Verdier*, 1850, in-12, t. I et t. II.

Ces deux volumes sont la réimpression de l'art. Rennes de la nouvelle édition du *Dictionnaire d'Ogée*; nous savons gré à M. Marteville de nous l'avoir donné sous ce format plus commode, d'autant que l'ouvrage le mérite. Nous ne ménagerons point l'éloge à ce livre; il est infiniment supérieur à tout ce qu'on a fait jusqu'à présent sur le même sujet : le premier volume reproduit le texte d'Ogée avec quelques notes, mais le second est entièrement nouveau. Voici les chapitres dont il se compose : Première partie. *Chapitre* I. *Les Rhedones et leur Condate.* — II. *Organisation probable de la cité gallo-romaine.* — III. *Origines de la population rennaise.* — IV. *Organisation municipale depuis les archives* (xv[e] siècle) *jusqu'à nos jours.* — V. *Institutions municipales* (*droit de clouaison, origine de l'octroi; droits de la bourgeoisie rennaise; fonctions municipales; milice*). — VI. *Corps et métiers, police municipale, juridiction consulaire.* — VII. *Gouvernement militaire de la ville; les comtes, les capitaines, les gouverneurs, les connétables, les lieutenants du roi.* — VIII, IX, X. *Propriétés municipales* (*Hôtel-de-Ville, remparts et tours, marchés et foires, palais de justice, Champ-de-Mars, promenades publiques, bibliothèque et musée, cimetière public, salle de spectacle, presbytères, écoles, eaux et fontaines*, etc). — XI. *Ecluses et navigation.* — XII. *Administrations civiles* (*intendance et préfecture, eaux et forêts, hôtel des Monnaies*). — XIII. *Etablissements charitables* (*hôpitaux, bureau de bienfaisance*, etc. — Deuxième partie. Institutions religieuses. Ch. I. *Evêché, abbayes* (*St-Melaine et St-Georges*). — II. *Cathédrale, paroisses.* — L'ouvrage sera complétement terminé dans un troisième volume, dont nous rendrons compte plus tard; mais, dès à présent, nous pouvons dire que dans la partie de son travail déjà publiée, M. Marteville nous a donné de la ville de Rennes et de ses principaux établissements une histoire suivie, intéressante et généralement assez complète, surtout à partir du xv[e] siècle. Nous avons remarqué, entre autres, les chapitres relatifs à l'organisation et aux diverses fonctions municipales, à l'octroi, à la milice, aux corporations ouvrières, à l'Hôtel-de-

Ville, aux tours et remparts, à l'hôpital Saint-Yves, etc. Il y a là des faits curieux entièrement nouveaux, et bon nombre de documents jusqu'alors inédits. Notons encore, comme étant d'un usage très-commode et témoignant de consciencieuses recherches, cinq listes qui nous paraissent assez complètes, savoir : 1° des sénéchaux de Rennes depuis le XIe siècle (t. I, p. 71); 2° des procureurs, procureurs-syndics et maires de la ville de Rennes depuis 1433; 3° des capitaines de Rennes depuis 1418; 4° des lieutenants-généraux depuis 1493; 5° des connétables de Rennes depuis 1357.

Après l'éloge, la critique. Et d'abord, l'auteur nous semble un peu trop enclin aux digressions et aux parenthèses : nous ne comprenons point l'opportunité d'une dissertation de vingt-cinq pages sur l'histoire des monnaies (t. I, p. 44-70), non plus que d'une autre note du même vol. (p. 40-44), où se trouve traitée avec peu de bonheur la question de la mouvance de Bretagne. Nous verrions aussi sans regret disparaître du second vol., au moins en majeure partie, le chapitre relatif à *l'organisation probable de la cité gallo-romaine*; c'est obscur et inexact. En général, les questions d'origines sont le côté faible du livre; les questions archéologiques n'en sont pas le côté fort ; M. Marteville les tranche avec moins de succès que d'audace : il a vu des parties du XIIIe siècle dans la chapelle St-Yves (t. II, p. 340-343), et à St-Melaine des ogives du XIe siècle (1). On pourrait aussi adresser plus d'un reproche au plan de l'ouvrage, malgré l'apologie chaleureuse qu'on en trouve au t. II, p. 368-369. Mais ce qui nous choque le plus, c'est la manière dont l'auteur fait la critique des opinions qu'il combat ; il y met un ton acerbe que nous verrions avec peine s'introduire dans les discussions scientifiques, surtout quand elles ont lieu entre compatriotes. M. Toulmouche, entre autres, est fort maltraité; sans doute M. Toulmouche peut avoir tort (nous ne jugeons point le fond du débat), mais on pouvait aussi le lui dire plus courtoisement ; tout au moins, pour jeter ainsi la pierre à son prochain, faudrait-il soi-même être sans péché. Mais, hélas! ce n'est point le cas de M. Marteville, et l'on pourrait prendre sur lui de larges représailles, surtout en s'attaquant aux trois premiers chapitres de son second volume. Il eût donc mieux valu, de toute manière, mettre de meilleures formes dans la critique.

En résumé, voici notre opinion sur cet ouvrage. Pour ce qui regarde les origines, il mérite fort peu de confiance ; mais, abstraction faite des trois chapitres dont nous venons de parler, et surtout à partir de l'époque où commencent les archives rennaises (premières années du XVe siècle), il est solide, consciencieux, nourri de faits et dates, abondant en détails; somme toute, c'est un bon livre, bien qu'il pût être meilleur : joint à l'ancien texte d'Ogée, il forme une véritable

(1) M. Marteville (t. II, p. 380) range dans la « première » et la plus ancienne « époque » de Saint-Melaine les trois arcades ogivales qui se voient à l'entrée de la nef, de droite et de gauche, et plus loin (p. 381), il rapporte, sans distinguer, « les plus anciennes parties de Saint-Melaine » à la construction de l'abbé Even, qui mourut en 1081 (voy. D. Mor. pr. I, 124). Aussi conclut-il de là (p. 383) « que l'ogive s'était introduite dans l'ouest de la France bien plus tôt qu'on ne l'admet généralement. »

Histoire de Rennes, et comble ainsi une lacune que l'ouvrage publié il y a cinq ans par MM. Ducrest et Maillet n'avait nullement fait disparaître. Tous les amis de l'histoire de Bretagne devront donc se le procurer. — Une dernière observation, toutefois : même dans la partie de son livre qui mérite l'éloge, M. Marteville nous semble, en général, trop préoccupé du désir de rabaisser le passé au profit du présent : qu'il y prenne garde, ces sortes de préoccupations, étrangères à la science, mènent droit à l'esprit de système, qui fausse tout.

LISTE

DES MEMBRES DE LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE DE L'ASSOCIATION BRETONNE.

—

DIRECTION.

MM.

Président. — De Blois (Aymar), représentant du peuple, rue de Beaune, 5, Paris, et Quimper, (au Château de Poulguinan).

Secrétaire. — Audren de Kerdrel (Vincent), représentant du peuple, rue du Mont-Thabor, 7, Paris et Rennes.

Trésorier. — Ramé (Alfred), correspondant des comités historiques, quai des Grands-Augustins, 37, Paris.

Secrétaire-adjoint. — De la Borderie (Arthur), rue Jacob, 15, Paris.

Trésorier-adjoint. — Langlois, architecte, galerie Méret (nord), Rennes.

*Membre corresp*ᵗ. — Delabigne-Villeneuve (Paul), rue Saint-Louis, Rennes.

MEMBRES AFFILIÉS.

Sir Stephen Richard Glynne, lord-lieutenant de Flintshire, président de la Société Archéologique du pays de Galles.

Le vicomte Adare,
Le très-révérend Doyen de Bangor,
Le très-révérend Doyen de Saint-Asaph,
Sir Benjamin Hall,
Sir Samuel Rush Meyrick,
M. W. Wynne,
} Vice-présidents de la Société Archéologique du pays de Galles.

M. James Dearden, trésorier de la Société Archéologique du pays de Galles.

MM. H. Longueville Jones, Beaumarais (Anglesey),
John Williams, Nerquis, Mold.
} Secrétaires-généraux de la Société Archéologique du pays de Galles.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

—

BUREAU.

MM.

Président. — BRUNE (l'abbé), professeur d'Archéologie et directeur du grand séminaire de Rennes.

Vice-prés. — LE GALL, conseiller à la Cour d'appel, rue de l'Horloge, Rennes.

Secrétaire. — DELABIGNE-VILLENEUVE (Paul), rue Saint-Louis, Rennes.

Trésorier. — JOUAUST (Achille-Godefroy), avocat, rue d'Orléans, Rennes.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

DE CAUMONT, président de la Société française pour la conservation des monuments, Caen.

DE GERVILLE, correspondant de l'Institut, Valognes.

MOET DE LA FORTEMAISON, membre de plusieurs sociétés savantes, Rennes.

Le général baron DE TOURNEMINE, Paris.

PONGERARD, maire de Rennes, membre de l'Assemblée législative, Paris.

Mgr SAINT-MARC, évêque de Rennes.

DE LABIGNE-VILLENEUVE (Emile), bibliothécaire-adjoint de la ville de Rennes, orientaliste.

SACHET, professeur à Ploërmel (Morbihan).

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ANJOU (Théodose D'), Fougères.

ARGENTRÉ (Frédéric D'), au château du Plessix, Argentré.

AUBRY, juge, Redon.

MM.

AUDREN DE KERDREL (V.), membre de l'Assemblée législative, rue du Monthabor, 7, Paris.
AUSSANT (Jules), docteur en médecine, place des Lices, Rennes.
BACHELOT DE LA PILLAYE, Fougères.
BERTIN (Amédée), ancien représentant, Fougères.
BIDARD (Léopold), docteur en droit, rue d'Estrées, Rennes.
CAMPROND (DE), Fougères.
CARRON (l'abbé Charles), Rennes.
COLLET (l'abbé), curé de Pleurtuit.
COR (l'abbé), vicaire de N. D. de Vitré.
COURTE (DE), Vitré.
DE KERGARIOU (le comte DE), au château de Bonaban, Dol.
DE LA BORDERIE (Arthur), rue Jacob, 15, Paris.
DE LA FOSSE, membre de l'Assemblée législative, rue de l'Université, 36, Paris.
DE LA FRUGLAYE, au château dn Port-de-Roche, Fougeray.
DE LA GRASSERIE (René), rue Saint-Sauveur, Rennes.
DE LA GUIBOURGÈRE, membre de l'Assemblée législative, Paris.
DE LANGLE (Augustin), Vitré.
DE LANGLE (Ferdinand), Vitré.
DE LA TOUSCHE-LIMOUSINIÈRE (Henri), Thourie, par La Guerche.
DOBREMER, capitaine d'artillerie.
DUBREIL-LEBRETON (Octave), rue de la Trinité, Rennes.
DUQUESNEL (Amédée), Saint-Malo.
DUROCHER, professeur de minéralogie à la Faculté des Sciences de Rennes, rue Basse, Rennes.
FORNIER, avocat rue Royale, 7, Rennes.
FOUQUET (l'abbé), vicaire à Vignoc.
GENOUILLAC (Paul DE), à son château de la Chapelle-Chaussée.
GODEFROY, docteur en médecine, place du Champ-Jacquet, Rennes.
HAMON, professeur suppléant à la Faculté de Droit, Rennes.
JEANNEL, professeur de philosophie au collége de Rennes.
LANGLOIS (Charles), architecte, galeries Méret (Nord), Rennes.
LE GODINEC DE TRAISSAN (Alfred), rue Rallier, Rennes.
LERAY, architecte, Rennes.
LESBAUPIN, membre du conseil général, rue Dauphine, Rennes.
MARTEVILLE, éditeur du Dictionnaire d'Ogée, rue Royale, Rennes.

MM.

Maupillé, bibliothécaire de la ville de Fougères.
Monthuchon (de), rue Basse, Rennes.
Oresve (l'abbé), curé de l'Hermitage.
Pinczon du Sel père, rue Beaurepaire, Rennes.
Pinczon du Sel fils, rue de Montfort, Rennes.
Pontlevoy (l'abbé), chanoine, secrétaire de l'Evêché, Rennes.
Pontlevoy (de) père, Vitré.
Pontallié (Hyacinthe), conservateur des Collections d'Antiquités du Musée de Rennes, rue Saint-Louis, Rennes.
Ramé (Alfred), correspondant des Comités Historiques, quai des Grands-Augustins, 37, Paris.
Tarot, président de chambre à la Cour d'Appel de Rennes, douves de la Visitation, Rennes.
Taslé, conseiller à la Cour d'Appel, galeries Méret (N.), Rennes.
Toulmouche, docteur-médecin, rue de Brilhac, Rennes.
Tredern (de), rue des Fossés, Rennes.
Tropreé (l'abbé), curé du Loroux.
Turquety (Edouard), rue Louis-Philippe, Rennes.
Vatar (Hippolyte), bibliothécaire de la ville de Rennes.
Vautenet (du), au Château du Breil, près Combourg.
Vert (P.-Stanislas), place du Palais, Rennes.

Cunat (Charles), adjoint au maire de Saint-Malo, Saint-Malo.
De Kervers, Saint-Servan.
Bezier-Lafosse fils, architecte, Saint-Servan.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

BUREAU.

MM.

Président. — De Blois (Aymar) représentant du peuple, Paris ou au château de Poulguinan, Quimper.

MM.

Présid. d'hon. — De Blois, ancien capitaine de vaisseau, Morlaix.

Secrétaire. — Verdun, juge, Quimper.

Trésorier. — Bigot, architecte, Quimper.

Alexandre, curé de Pleyben.

Audren de Kerdrel (Casimir), au château de Kerasoret, près Landivisiau.

Bernard de la Gatinais, capitaine de corvette, à Brest.

Bernhard, procureur de la République, Quimper.

Billard, avocat, Brest.

Bizet, maire de Brest.

Blois (Louis de), Morlaix.

Bouessel de Lescousselle, procureur de la république, à Loudéac (Côtes-du-Nord.)

Bourassin, au Loch, près Quimper.

Briotte, Quimper.

Carné (Louis de), Quimper.

Chabre (de), Quimper.

Cillart (de), au château de Pratuloch, Cleden-Poher.

Colomb, contrôleur des contrib. directes, Quimper.

Conen de St.-Luc (Henri).

Courcy (Pol de), correspondant du Comité des monuments historiques, Saint-Pol-de-Léon.

Courson (Aurélien de), bibliothécaire du Louvre, Paris.

Cropp, juge, Quimper.

Dorn, avocat, juge suppléant, Quimper.

Du Bois Guéhéneuc, lieutenant de vaisseau, Quimper.

Du Chateau, architecte, Quimper.

Dufeigna, recteur de Saint-Mathieu, Quimper.

Duprey des Isles, Morlaix.

Fougeray, principal du collége, Quimper.

Gojard, ingénieur de ponts-et-chaussées, Quimper.

Goujon, supérieur du séminaire, Quimper.

Goyat (le), architecte du département, Quimper.

Graveran (Mgr), évêque de Quimper.

Hersart de la Villemarqué (Théodore), Quimperlé.

Huon de Kermadec (Casimir), Saint-Pol-de-Léon.

MM.

Jacquelot du Boisrouvray (Joseph), Quimper.
Jacquelot du Boisrouvray (Louis), Quimper.
Jolly des Haies, capitaine de gendarmerie, Quimper.
Kerandy (l'abbé) vicaire général.
Kergos (Francis de), Quimper.
Kerlan (l'abbé), vicaire à Kerfunteun.
Kersaint (de) au château de Cosquer, Combrit.
La Coste, juge, Châteaulin.
La Fage, Quimper.
La Gillardaie, Quimperlé.
Laimé, représentant du peuple, Paris et Quimper.
Langrez (l'abbé), chanoine, Quimper.
Lavallée, bibliothécaire, Quimper.
Le Bastard de Mesmeur, au château de Lescoat, Crozon.
Le Borgne, capitaine de corvette, Brest.
Le Borgne, professeur de mathématiques, Brest.
Le Guay (Prosper), conseiller de préfecture, Quimper.
Le Guillou, Quimper.
Le Hir, docteur en médecine, Brest.
Le Mière, Morlaix.
Le Ster, Quimper.
Levot, bibliothécaire de la marine, Brest.
Marallach (Félix du), Quimper.
Maufras du Chatelier, Versailles.
Menu du Mesnil, Brest.
Ollivier, lieutenant de vaisseau, Brest.
Ponthier de Chamaillard, avocat, Quimper.
Poulpiquet (de), maire de Plouguerneau.
Querret (Hugues), au château du Cosquerou, Morlaix.
Rossi, Quimper.
Roussin, Quimper.
Saint-Maur (Guy de), courtier de commerce, Morlaix.
Saint-Prix (Charles de), Morlaix.
Salaun, directeur des routes vicinales, Quimper.
Saladen, Landerneau.
Tonquedec de Crenolles, Morlaix.
Tromelin (William de), Morlaix.
Tromenec (Charles de), au château de Tromenec, Landeda.

MM.

Veller de Kersalaun, juge de paix, Carhaix.
Verry, professeur d'histoire, Brest.
Vuillefroy, Quimper.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

BUREAU.

MM.

Président. — Nau, architecte, rue de la Fosse, 40, Nantes.
Présid. d'hon. — Bizeul, Blain.
Vice Présid. — Fournier, curé de St-Nicolas, Nantes, ancien représentant du peuple.
Secrétaire. — Demangeat, rue Kervégan, 20, Nantes.
Vice-Secrét. — Rousteau, professeur d'archéologie au petit séminaire.
Trésorier. — Huette, adjoint au maire, rue de la Fosse, 30, Nantes.
Archiviste. — Vandier, place Louis XVI.

MM.

Allard, médecin, rue des Douves-Saint-Nicolas, Nantes.
Amouroux, architecte, rue Lafayette, Nantes.
Arondel (Alfred d'), rue de la Commune, Nantes.
Anthus (Childéric), rue Pétrarque, Nantes.
Aubinais, docteur-médecin, rue Crébillon, Nantes.
Audap, agent d'affaires, quai Jean-Bart.
Audouit.
Baugé, curé de Candé.
Béjarry (de), rue Tournefort, Nantes.
Bénoist, dessinateur, rue de la Fosse, Nantes.
Biré (Henri de), rue Félix, Nantes.
Blondel, peintre, rue de Briord, Nantes.

MM.

Boissy (de), rue Saint-Laurent, Nantes.
Boquet, rue de Briord, Nantes.
Bourgerel, architecte, rue des Arts, 12, Nantes.
Bournichon, médecin,
Bouyer, curé d'Arthon.
Briaud, chanoine, rue de la Commune.
Bouteiller (Henri de), rue Royale, Nantes.
Cailleau aîné, rue Crébillon, Nantes.
Carissan fils, quai Duguesclin, Nantes.
Castagnet, rue Suffren, Nantes.
Chagniau, architecte, rue Casserie, Nantes.
Chevas, place Saint-Similien, Nantes.
Coiquaud, sous-préfet, Savenay.
Colombel (Ev.), maire de Nantes, place du Bouffai.
Commequiers (de), rue Royale, Nantes.
Cornulier (René de), lieutenant de vaisseau, place de la préfecture, Nantes.
Cornulier (Victor de), membre du conseil général, rue du Lycée, Nantes.
Cottin de Melleville, ancien ingénieur en chef, rue Racine.
Dautais (l'abbé), vicaire à la cathédrale, Nantes.
David, avocat, rue Contrescarpe, Nantes.
Demangeat fils, rue Kervégan, 20, Nantes.
Dérivas, médecin, rue Crébillon, Nantes.
Desplantes, place Saint-Pierre, Nantes.
Dubosq, géomètre, rue de la Poissonnerie, Nantes.
Douillard jeune, architecte, rue de l'Ecluse, Nantes.
Driollet, architecte de la ville de Nantes, au Théâtre.
Dugast-Matifeu, sur la Fosse, Nantes.
Dugué, rue de Clisson, Nantes.
Echappé, peintre sur verre, Haute-Grande-Rue, Nantes.
Fabré, rue Ogée, Nantes.
Faucheur, architecte, place du Bon-Pasteur, Nantes.
Faucheur, vicaire à Saint-Clément, Nantes.
Favre (Ferdinand), représentant du peuple.
Forest (Vincent), imprimeur, place du Port-au-Vin.
Foulon, médecin, rue du Chapeau-Rouge, Nantes.
Fourmont, Basse-Grande-Rue, Nantes.

MM.

Gailmard, imprimeur, rue du Pas-Périlleux, Nantes.
Gaulois, rue Jean-Jacques-Rousseau, Nantes.
Goulaine (de) membre du conseil général, rue d'Argentré, Nantes.
Gournerie (de la), capitaine d'état-major, rue d'Aguesseau, Nantes.
Grégoire, professeur au Lycée, Nantes.
Grootaers fils, Sculpteur, Nantes.
Guéraud (Armand), Basse-Grande-Rue, Nantes.
Gustin (P.), quai d'Aiguillon, Nantes.
Hardy, rue Mercœur, Nantes.
Hersart du Buron (Charles), rue Saint-Jean, Nantes.
Hervouet, juge de paix, avenue de Launay, Nantes.
Hignard, médecin, Nantes.
Houdet, négociant, rue Jean-Jacques-Rousseau, Nantes.
Izarn (d'), rue du Département, Nantes.
Kergos (Achille de), à la Carterie, Nantes.
Kersabiec (Ch. de), directeur de l'*Hermine*, Nantes.
La Lande (l'abbé de), professeur au petit séminaire, Nantes.
La Marre (de), médecin, rue Santeuil, Nantes.
La Morinière (de), rue Fénélon, Nantes.
La Tour du Pin (G. de), Boulevard, Nantes.
La Nicolière (de), rue de la Commune, Nantes.
La Serre, Nantes.
Le Berre, professeur de philosophie au séminaire, Nantes.
Le Casseur, quai de la Fosse, Nantes.
Le Maignan, place de la préfecture, Nantes.
Lepré (l'abbé), à la Psalette.
Leray, docteur-médecin, rue Racine, Nantes.
Leroux (l'abbé), Saint-Julien-de-Vouvantes.
Le Sant, place du Pilori, Nantes.
L'Hotelier, architecte, rue de Gorges, Nantes.
Louis (Thomas), sculpteur, place Dumoustier, Nantes.
Maquillé (le comte de), à son château, Nozay.
Maréchal, médecin, place de l'Égalité, Nantes.
Marion de Beaulieu, général du génie, rue Saint-Laurent, Nantes.
Menard (Anthime), avocat, rue Jean-Jacques, Nantes.
Menard, sculpteur, rue des Marchands.
Meuret, au bureau de l'*Hermine*.
Meuret, fils, peintre, rue d'Aguesseau, Nantes.

MM.

Musseau.

Pelloutier, Consul général de Prusse, rue de l'Héronnière.

Phelippe Beaulieux fils, rue Crébillon, Nantes.

Phelippe Beaulieux père, rue Crébillon, Nantes.

Pichelin, avocat, place de la Petite-Hollande, Nantes.

Pradal, rue Crébillon, Nantes.

Priou, docteur-médecin, rue Jean-Jacques, Nantes.

Rabineau, passage Raymond, Nantes.

Ramet, archiviste du département, avenue de Launay, Nantes.

Rathouys, rue des Minimes, Nantes.

Raimond (de), architecte, rue Rubens, Nantes.

Rezé (Alex. de), rue Saint-Vincent, Nantes.

Rousseau, rue Suffren, 1, Nantes.

Sébire (Prosper), place du Pilori, Nantes.

Seheult, architecte du département, rue des Arts, Nantes.

Sesmaisons (le comte Olivier de), représentant du peuple, rue Tournefort, Nantes.

Sivanne, professeur de rhétorique au Lycée, Grande-Rue. Nantes.

Souet père, rue de Briord, Nantes.

Suc, sculpteur, Haute-Grande-Rue, Nantes.

Talbot, professeur au Lycée, Nantes.

Thibeault, médecin, rue d'Orléans.

Thibeault, avocat, rue d'Orléans.

Tristan, (Martin), Saint-Pierre, Maulimart.

Trotreau, architecte, rue Crébillon, Nantes.

Van-Iseghem, architecte, rue Félix, Nantes.

Verger (Constant), place de la Monnaie, Nantes.

Wismes (de), rue Royale, Nantes.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

MM.

Audren de Kerdrel (Paul), représentant du peuple et membre du conseil général, au château du Brossais (Saint-Gravé) et à Paris.

Baudouin, Lorient.

MM.

BRIZEUX (Auguste), Lorient.

CHANU DE LIMUR fils, Vannes.

CHARIL (l'abbé), chanoine, Vannes.

CHOPIN, professeur de rhétorique au collége de Lorient.

COURSON (Aurélien DE), conservateur de la Bibliothèque du Louvre, Paris et Vannes, chez M. de Kergaradec, recteur de l'Académie du Morbihan.

CROIZER, expert.

DAHIREL, représentant du peuple, Lorient et Paris.

DANIELO, curé de Guer, ancien représentant du peuple.

FOUQUET, docteur-médecin, Vannes.

FRANCHEVILLE (DE) fils, Sarzeau.

GAILLARD, conseiller de préfecture, Vannes.

GALLES père, conseiller de préfecture, Vannes.

GALLES fils, Vannes.

GUESDON (l'abbé), aumônier à Hennebon.

GUYESSE, sous-commissaire de marine, Lorient.

HARSCOUET DE SAINT-GEORGES (Paul), représentant du peuple, Pluvigner et Paris.

HOUEL, directeur du dépôt de remonte, Paris.

KÉRIDEC (DE), représentant du peuple, Saint-Gilles et Paris.

KERRET, (DE), à son château de la Forêt, Languidic.

LALLEMAND, avocat, Vannes.

LA MONNERAYE (DE), ancien capitaine d'état-major, membre du conseil général, Caro.

LE JOUBIOUX (l'abbé), chanoine, secrétaire de Mgr l'évêque de Vannes.

LEBLANC (l'abbé), ancien représentant du peuple, supérieur du petit séminaire de Sainte-Anne.

LE SCIELLOUR (l'abbé), curé d'Hennebon.

LOROIS, ancien préfet du Morbihan.

MAGDELAINE, ingénieur en chef des ponts-et-chaussée, Vannes.

MAROT (l'abbé), curé de Rochefort-en-Terre.

QUINCHEZ, ancien commissaire de marine, au château de Saint-Tual, Lorient.

QUINCHEZ (Othon), Lorient.

SOL, conducteur des ponts-et-chaussées, Ploërmel.

TASLÉ, maire de Vannes.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD.

MM.

AUGUSTIN, au Bois-de-la-Roche, près Guingamp.

BARTHÉLEMY (Anatole), ancien élève de l'Ecole des Chartes, secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

GESLIN DE BOURGOGNE, secrétaire de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

GUIMART père, avocat, Saint-Brieuc.

GUIMART fils, conseiller de préfecture, Saint-Brieuc.

LALANDE DE CALAN (DE), Brengolo.

LANASCOL (Charles DE), à sa terre de Kerlo, Treguidec.

LANOUE (DE), Saint-Brieuc.

LATIMIER DU CLÉSIEUX, Saint-Brieuc.

LEBRETON (l'abbé), chanoine de Saint-Brieuc.

LECOURT DE LA VILLETHASSETZ, ancien magistrat, Trigavou ou Dinan.

LIMOU (l'abbé), secrétaire de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc.

ODORICI (Luigi), conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Dinan.

PRUD'HOMME (l'abbé), Saint-Brieuc.

RIOUST DE L'ARGENTAYE père, représentant du peuple, au château de l'Argentaye (Plancoët) et à Paris.

RIOUST DE L'ARGENTAYE fils, *idem*.

SAULLAY DE L'AISTRE, président de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

SESMAISONS (Robert DE), à sa terre de Coatannos, près Guingamp.

SOUCHET (l'abbé), chanoine de Saint-Brieuc, vice-président de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord.

TRANOIS, proviseur du lycée de Saint-Brieuc.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DE L'ASSOCIATION BRETONNE.

—

TOME SECOND.

—

TABLE DE LA PREMIÈRE PARTIE. — (PROCÈS-VERBAUX.)

Congrès de Lorient.



BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DE L'ASSOCIATION BRETONNE.

—

TOME SECOND.

—

TABLE DE LA PREMIÈRE PARTIE. — (PROCÈS-VERBAUX.)

Congrès de Saint-Malo.



BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE.

(CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.)

ANNÉE 1850.

Complet

SECOND VOLUME.

TROISIÈME LIVRAISON.

RENNES,
LIBRAIRIE DE VERDIER.

PARIS,
LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON,
PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 30.

DEUXIÈME PARTIE.

MÉMOIRES.





RENNES,

IMPRIMERIE DE CH. CATEL ET Cie, SUCCESSEURS DE Mme DE CAILA,
Place du Champ-Jacquet.



GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

DE LA BRETAGNE

DEPUIS

LA CHUTE DE LA DOMINATION ROMAINE JUSQU'AU IXe SIÈCLE





BROWERECH (1).

(CONGRÈS DE LORIENT, 1848.)

I. — *Histoire générale. Topographie.*

Le dernier territoire colonisé par les Bretons est le riche littoral qui s'étend de l'embouchure de l'Ellé à celle de la Loire, et qui portait le nom de pays de Vannes *(Venetensis, Venedicus ager)*. Sa limite septentrionale, très-variable, courait le long des vastes et pauvres cantons où s'étaient réfugiés les débris de la population gallo-romaine, et que les vainqueurs désignaient d'une manière générale par le nom de Pou-Trecoët; ce dernier *pagus* appartenait, nous l'avons vu, au royaume de Domnonée.

La colonisation du *pagus Venetensis* se fit avec plus de lenteur que celle des cantons qui s'étendent le long de la Manche. Vers

(1) Ce travail, qui n'est qu'un fragment détaché d'une étude plus complète sur l'ancienne géographie de la Bretagne, a été par nous communiqué comme essai à l'Association Bretonne (Congrès de Lorient); nous en avons depuis élagué des assertions hasardées ou inexactes, résultat d'une première rédaction très-hâtive, et nous remercions vivement notre compatriote et confrère, M. A. de la Borderie, des conseils pleins d'une bienveillante et cordiale critique dont il nous a aidé dans cette révision. (*Note de l'auteur.*)

la fin du ve siècle, la côte occidentale était occupée par les Bretons et appartenait à un certain *Erech*, qui n'est connu que par des actes d'une valeur contestable, ceux de sainte Ninnoch. Vannes et toute la partie orientale faisaient d'abord partie de la république armoricaine; les consuls gallo-romains battaient monnaie, et leur domination s'étendait fort au nord-est. Peu à peu les environs de la métropole furent envahis, le pays de Ruis des premiers; les indigènes au nord, les colons barbares dans les marais de l'est, furent rapidement absorbés. Dès le vi^e siècle, des comtes ou rois, qui portent le nom générique de *Con-Mawr*, se succèdent dans la principauté. Le petit pays de Vannes, réduit à sa métropole, passe sous leur domination, et ne conserve qu'une demi-autonomie sous ses évêques indigènes. C'est l'époque de Waroch et de ses guerres monumentales autour des forêts de l'Arz et des marais voisins de Redon.

Le pays auquel la reconnaissance nationale a imposé le nom de *Bro-Werech, Gueroci patria, parrochia Warochi*, devient une frontière que les Franks Mérovingiens respectent constamment, et que le premier des Carolingiens franchit pour marcher à la conquête de la péninsule. Vannes tomba en 753 au pouvoir de Pépin, et les Bretons furent refoulés, après des efforts multipliés et une virile résistance, jusqu'aux forêts cornubiennes.

Si nous passons à la géographie physique de ce territoire, nous le trouverons coupé par le Tréauray en deux parties bien distinctes et d'étendue très-inégale. La plus occidentale, d'Auray à l'Ellé, plus voisine que l'autre du versant sud des montagnes noires, est profondément ravinée par les rivières qui en descendent : l'Ellé avec ses petits affluents de gauche; le Scorff, le Blavet, qui forme sur une longueur de plusieurs lieues la limite du Browerech et du Poukaër, et qui se grossit de l'Evel (mal à propos nommé Suel par d'Anville), ainsi que de plusieurs ruisseaux sortis du plateau de Guémené; enfin, les torrents anonymes qui alimentent la lagune d'Etel. Tout ce pays est riche, fécond, découvert : il n'en est point ainsi de celui que baignent le Tréauray, l'Oust, l'Artz et la Claye, suite de grands et longs plateaux où se développent des forêts magnifiques, autrefois réunies et attenant à l'immense Brécelien. Au moyen âge, ce pays avait reçu un nom très-significatif; on le nommait Argoët (*la forêt* par excellence). Les bois finissaient à la vallée de l'Aff, où commençaient les ma-

rais, et au-delà des marais, les plateaux arides et découverts qui confinaient à Lohéac.

II. — *Bassin de la Villaine : Langon, Brains, Ballon, Carentoir, Bain, Peillac, etc.*

La Villaine (*Villana, Visnonia*) entrait dans ce territoire un peu au-dessous de Guipry, non loin de son confluent avec le fleuve *Kaër*, où elle formait un large marais sur le bord duquel s'était jadis élevé un temple gallo-romain consacré à Vénus. Les Bretons Armoricains avaient appelé ce lieu *terre du marais*, Lancun, dont on fit plus tard Landegon et Langon ; on y trouvait quelques vignes.

Venaient ensuite quelques paroisses en partie couvertes de bois et de marais : c'étaient *Rannac, Siz, Bain* ou *Balneus vicus, Plaz*, aussi nommé *Placium, Plautium*, où naquit saint Melaine, et où il fonda un monastère. Plaz, aujourd'hui Brains, s'étendait le long de la Villaine, dont le lit y avait été détourné et formait en cet endroit plusieurs îles.

Plus bas, dans un petit canton nommé *Spiluc*, au confluent de l'Oust (*Ulda, Ult*), avec la Villaine, un côteau (*Ros*), au pied duquel devait s'élever, au IXe siècle, le fameux monastère de Redon : le village voisin de *Balrit* : *Ballon*, illustré par l'éclatante victoire de Nominoë. *Ballon* et *Buzal* étaient deux abbayes alors importantes, aujourd'hui tellement oubliées qu'on ignore jusqu'à leur emplacement : elles étaient proches des rives de l'Oust.

Carentoër était, au temps du plus grand morcellement de la péninsule entre des princes indépendants, la capitale d'un territoire assez vaste, régi par des *mactierns*, dont les plus fréquemment cités sont Portitoë et Worbily *(homme puissant)* ; on y comptait les villages de *Ruffiac, Mullac* ou Molac, tous deux intitulés *condita* ou cantons, ainsi que *Algam* ou Augan : — de *Caroth* (Caro), *Catoc* (Pleucadeuc), et autres paroisses (*plebes*) situées au nord du fleuve *Art* (Arz) : — et les villages moins importants de *Liscoët* (aula sylvæ), de *Lisnowid* (aula nova), de *Ranronhoiarn* (fundus montis ferrei), de *Wicanton* (vicus vallis profondæ), —de *Ranriantcar*, de *Ranhoccretan*, de *Botmaëlon*, de *Cranttwikant*, de *Crancarima*, de *Lischelli*, de *Trebetwal*, et de beaucoup d'autres noms barbares dont l'archéographe le plus patient ne retrouverait pas la dixième partie dans les paroisses précitées.

Aux environs de *Poliac* (Peillac) commencent les dangereux marais et les tourbières sans fond où Waroch ensevelit l'armée du Frank Beppolen, et qui ont toujours été depuis l'un des plus terribles agents de destruction employés par les aborigènes contre les armées d'invasion. Les Bretons ne s'étaient que médiocrement souciés de coloniser ce pays pauvre et malsain, et les indigènes n'y étaient guère moins nombreux que les insulaires conquérants. La race bretonne dominait davantage sur la Villaine, à *Plebs Alair* (Allaire), à *Reuz* (Rieux); elle diminuait vers Malansac, vers *Rosgas* (le tertre au chat), ou *Botgart*, aujourd'hui Roga, près Malestroit, et surtout dans cet immense fouillis de taillis et de landes, long de 15 lieues, qui s'étend de Peillac à Camors. On appelait ce pays Argoët, la contrée forestière : ce qui n'était qu'un mot dans l'origine devint plus tard une chose, une seigneurie, une juridiction féodale ayant droit de punir par le fer et le feu. Sur la limite de ce désert, signalons de loin en loin quelques grandes paroisses qui furent, dès l'origine, des peuplades de Bretons armoricains : la tribu *Hoiernin* (Pluherlin), avec ses vignes qui ont disparu depuis bien des siècles (*Treburinio*, la trève aux vignes); — Elven, et une paroisse du nom de *Lunen*, dont on ne retrouve aucune trace topologique ; et les trois immenses *plebes* de Grand-Champ, de Pluvigner et de Languidic, les plus anciennes, très-probablement, de tout le Browerech, bien qu'elles ne soient citées dans les actes qu'à des époques assez modernes.

Un fait extrêmement curieux, et qu'aucun historien n'a encore remarqué, c'est que les paroisses du Porhoët et de la limite du Browerech étaient gouvernées par des magistrats généralement bretons, bien qu'on ne trouve cette institution que dans les localités où venaient se fondre les deux races. Ces magistrats étaient nommés *maires* (majores); ce n'étaient point, comme on pourrait le croire, les *majores* ou intendants du Polyptique d'Irminon, mais des officiers purement bretons. Les *maer* kimris, dont les lois d'Howel-Dda définissent les attributions tout administratives.

III. — *Populations étrangères : Allamans, Gaëls.*

Nous avons laissé en arrière deux nationalités un peu problématiques : un peuple gaëlique et un peuple germain. — A une époque indéterminée, des tribus germaniques s'établirent au sein

de la fédération armoricaine. Des Franks se casèrent autour de Rennes; des Alains, dans les îles de la Loire; des Allamans, entre Vannes et Rieux. Ce petit pays est appelé par nos chroniqueurs l'Allemagne, *Alamannia*. Il paraîtrait que durant les troubles de la pentarchie, quelques princes cherchèrent un asile parmi eux, Budic de Cornouailles, par exemple ; et ce nom d'Alamannia a été pour nos historiens modernes l'occasion d'erreurs bizarres.

Ce petit peuple a perdu de bonne heure tous les souvenirs d'une existence autonome : il reste dans le pays qu'il a occupé quelques vestiges topologiques de son séjour ; les uns contestables, comme le nom de Baden *(Bains)*, près Vannes ; — les autres évidents, comme Questembert (*Kesten-berg*, « mons columbarum ; » c'est aussi le nom d'une célèbre abbaye d'Autriche.)

Le second fait est moins prouvé : à savoir, la colonisation des îles par les Hiberniens. L'auteur d'une histoire inédite de Concarneau en a placé, sous le nom de Pictes, près de cette ville, d'où ils auraient été délogés au VIIIe siècle par les comtes de Cornouailles : nous n'en croyons rien, jusqu'à production de preuves. Cependant, de Vannes à l'Ellé, nous trouvons une foule de noms qui rappellent les Gaëls et l'Irlande : le rocher de Guihel, près de Guidel (Gwiddyl ou Gwedel, *Gaël* dans les idiomes kimriques.) — Guedel est, au moyen âge, le nom de Belle-Ile : on y voit Bangor, nom d'une ville antique d'Irlande, près de la péninsule d'Arde, nom qui se trouve prodigué dans les environs du golfe du Morbihan : Ardeven, Aradon, Arzon, Arz, Arzal, et, à une époque très-reculée, vers l'est, une paroisse d'*Ardon*. — Tout ce pays est rempli du souvenir des saints Fingar, Colomban, Patrice, tous Gaëls d'Ecosse ou d'Irlande. On sait que cette dernière île a jeté sur nos côtes, pendant deux siècles, d'innombrables missionnaires. — Nous ne faisons qu'ébaucher la question ; une étude plus attentive, appuyée d'observations physiologiques sur la population du littoral, nous fournirait sur ce sujet des lumières précieuses.

IV. — *Vannes.*

Au fond du golfe du Morbihan, légèrement encaissée entre deux plateaux découverts, assise au bord de sa microscopique rivière, l'ancienne Dariorigum traîne son équivoque existence. Dans l'ori-

gine, Vannes tient à la confédération armorique, et se gouverne en république sous ses consuls gallo-romains. Quelques-uns de ces magistrats usaient de leur pouvoir d'une façon quelque peu despotique, témoin cet Eusebius, qualifié roi dans les actes de saint Melaine, et qui s'amusait à arracher les yeux et à couper les mains aux bons laboureurs de Cambliciac. — C'était un gouvernement aristocratique : parmi les familles sénatoriales qui avaient monopolisé les premières fonctions, on distinguait la famille Albina, la première de toutes, laquelle produisit un évêque d'Angers, et, dans les derniers temps de l'empire romain, le préfet du prétoire, Albinus, consul, patrice, l'un des hommes politiques les plus marquants du bas empire d'Occident. — Les Spinefort, gentilshommes de Languidic, se vantaient de descendre de cet Albinus, comme les Polignac d'Auvergne de Sidoine Apollinaire.

La *civitas Venetensis* s'éteignit doucement, débordée par les barbares de l'est, de l'ouest et du nord. La métropole, *réduite en servitude* par les Bretons, comme elle s'en plaignait aux rois mérovingiens, continua à se gouverner intérieurement, et remplaça ses consuls par ses évêques indigènes aux noms latins Eunius, Regalis, Modestus et autres. Ce fut une existence misérable, précaire ; la cité, poste avancé de la conquête bretonne, passa le temps à flatter les Kirmis ou les Germains, selon que les *tierns* ou les comtes des Marches étaient aux portes. Waroch, Ebracaire, Pepin, Guy passèrent et repassèrent tour à tour sur l'humble cité : elle resta définitivement aux Franks, en attendant Nominoé.

Nous empruntons à un concile armoricain tenu à Vannes (465) quelques citations qui nous mettront au fait de quelques habitudes intimes, de quelques détails intérieurs de la vie privée des cités du Bas-Empire, et sans doute des Venètes en particulier.

« Les clercs ne devront se présenter devant la justice séculière qu'avec la permission de leurs évêques; si quelqu'un tient pour suspect le jugement de son évêque, ou s'il est en discussion avec lui relativement à quelque propriété, qu'il invoque le jugement des autres prélats, et non celui des puissances séculières; s'il en agit autrement, qu'il soit retranché de la communion des fidèles.

« Défense aux moines de voyager sans lettres de leurs supérieurs; s'ils résistent à des admonestations, qu'ils soient corrigés même par les coups.

« Défense aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres, enfin à tous ceux auxquels il n'est pas permis de prendre femme, d'assister à des noces d'étrangers, de se mêler à ces réunions où l'on chante des chansons d'amour, où la pudeur souffre du spectacle de danses et de gestes indécents, de crainte que des sens consacrés à la célébration des saints mystères ne soient souillés par des paroles ou des spectacles déshonnêtes.

« Que tous les clercs évitent d'assister aux repas des Juifs, ou d'en recevoir à leur table; attendu qu'ils ne se servent pas des aliments en usage chez les chrétiens, il serait indigne et sacrilége pour des chrétiens d'user des aliments qu'ils emploient.

« Ce qui blesse surtout la foi catholique, c'est l'usage où sont certains clercs de consulter les augures, qu'ils appellent *sorts des saints*, et, sous le voile d'une dévotion mensongère, d'étudier la divination, ou de pronostiquer l'avenir sur l'inspection de certains passages des Écritures. Si l'on découvre que quelque clerc pratique ou enseigne cette damnable science, qu'il soit retranché de l'Eglise. »

« Ceux qui abandonnent leur épouse, ainsi qu'il est dit dans l'Écriture (sauf la preuve d'adultère), et qui épousent d'autres femmes, doivent être retranchés de la communion des fidèles.

« Que les clercs ne voyagent point sans lettres de recommandation de leurs évêques : en quelque lieu qu'ils arrivent sans être munis de ces lettres, qu'ils soient écartés de la communion.

« Il faut aussi veiller à ce que les moines ne quittent point la congrégation pour se retirer dans des retraites isolées, à moins que les épreuves par lesquelles ils auront passé, ou des infirmités constatées ne permettent à leur abbé de se relâcher de la règle commune ; il faudra, en ce cas, faire en sorte que, tout en demeurant dans les limites du monastère, ils puissent cependant avoir des cellules séparées, sous la surveillance de l'abbé.

« Que les clercs évitent par-dessus tout l'ivresse, sœur et nourricière de tous les vices... Le clerc en état d'ivresse sera éloigné trente jours de la communion de l'Église, ou soumis à un châtiment corporel.

« De plus, nous croyons convenable qu'il n'y ait, dans notre province, qu'une seule manière de réciter les offices et les chants sacrés; et de même que nous professons la même foi, basée sur la croyance en la Sainte-Trinité, nous devons aussi avoir un rit

uniforme, afin qu'il ne paraisse pas s'établir dans notre dévotion des disparates occasionnées par des pratiques différentes. »

Ces cinq derniers paragraphes nous semblent plus spécialement dirigés contre les nouveaux colons. On sait, par les lois d'Howel-Dda, avec quelle facilité les divorces se pratiquaient chez ce peuple; — on sait quel penchant avaient nos évangéliseurs à la vie érémitique et à la prédication nomade, témoins les légendes de presque tous nos saints cambro-bretons ; — on n'ignore pas les débats qu'excitèrent, entre les églises bretonnes et l'Eglise romaine, certaines différences dans le rit, assez peu importantes. Quant à l'ivresse, malheureusement nos clercs n'y étaient que trop enclins; lisez plutôt, dans Lobineau, l'histoire tragico-burlesque de l'abbé Piro d'Inis-Pyr, noyé dans sa citerne à la suite d'un souper immodéré ; et dans Grégoire de Tours, le portrait du prêtre breton Winoch, très-doux et très-sage à jeun, mais qui, quand il avait bu, se précipitait le couteau à la main sur tous ceux qui se trouvaient à sa portée, et qui scandalisa toute la ville de Tours de ses dangereuses orgies (1).

V. — *Morbihan, Ruis.*

Les innombrables îles du Morbihan n'ont rien qui doive nous arrêter, à moins que l'île d'Arz ne nous montre son étang qui, au temps de Waroch, vit ses eaux se changer en sang (2). Pendant plusieurs jours, les chiens et les oiseaux de proie se partagèrent cette aubaine avec une remarquable entente cordiale, et l'on observa que les premiers en revenaient toujours complétement saturés ; puis les eaux reprirent leur couleur première. — Il n'y a ici rien

(1) Nous nous permettrons de faire observer ici que l'auteur tire d'un ou deux faits particuliers une conséquence *générale* singulièrement exagérée, très-peu logique, victorieusement combattue d'ailleurs par un grand nombre de documents anciens, qui nous attestent unanimement l'austérité des règles suivies par les moines bretons. Il y avait sans doute, comme toujours, quelques exceptions déplorables, mais en petit nombre; et la pureté des mœurs du clergé breton pris en masse est si bien avérée pour cette époque, que M. Augustin Thierry, peu suspect sur ce chapitre, lui a rendu lui-même un hommage explicite au livre Ier de son *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, p. 44-45 du t. Ier de la 3e édit. in-8° (1830). (*Note du Comité de publication.*)

(2) Gregor. Turon,. *Hist. eccl. Franc.*, lib. VIII.

qui puisse embarrasser la science; il s'agit sans doute d'une de ces pluies de sang que tout le monde connaît; et, quant à cette affluence de carnivores, la chronique, en nous disant que l'étang était très-poissonneux, explique suffisamment l'avidité des animaux dont nous venons de parler.

Nous arrivons à Ruis *(Ruyensis pagus)*, riante péninsule presque séparée du continent par la lagune de Penerf. Quelques lignes obscures d'un légendaire feraient penser que cette lagune, ensablée en partie par les courants de cette mer violente, était un port spacieux, où dans le VIe siècle, des flotilles de forbans se mettaient à l'affût pour guetter les navires qui faisaient le commerce de cette baie ou de la Villaine, ou pour piller les villages environnants. Les chroniques nomment la paroisse voisine *Saint-Demetrius :* Gildas-le-Sage y avait fondé un monastère appelé Coet-Lahen; non loin, sur la pointe du Grand-Mont, si vénérée au temps du druidisme, la célèbre abbaye de Saint-Gildas-de-Ruis, qui s'honorait du même fondateur. Erech avait donné au saint ermite son château de Ruis *(Reuvisium)* pour y fonder son monastère. Le personnel de l'abbaye ne tarda pas à dégénérer : au XIIe siècle, lorsque Abélard y fut envoyé pour y rétablir la discipline, il faillit être égorgé et empoisonné jusque dans la célébration de la « messe. « Ce lieu, écrivait-il à un ami, ne ressemble point à une « abbaye : les portes sont décorées de pattes de biches, d'ours, « de sangliers, des dépouilles hideuses des hiboux. »

Les reliques du fondateur attiraient à Saint-Gildas d'innombrables pèlerins : plus tard, Locminé (Lomenech en Moréac) disputa à Ruis le titre d'abbaye. Ce ne fut ni son antiquité, ni son importance que Ruis allégua dans ce procès; ce fut sa délicieuse position au milieu d'un canton enchanté, tout semé d'arbres fruitiers, abondant en vin, en blés, en miel, en poisson de toute espèce. Une vaste forêt, aujourd'hui détruite, en abritait la partie orientale. Les juges étaient le comte et la comtesse de Bretagne; aussi Ruis gagna.

Insula fortunata, disaient les bons plagiaires de la littérature mythologique. Alors, c'était probablement une île, l'isthme de Lasné, ayant pu s'être formée depuis par l'action des courants. On y voyait, outre l'abbaye, le petit oratoire de *Croësty* (*crucis domus*), où l'on conservait une pierre, à laquelle les moines rattachaient de pieux souvenirs. — Oratoire et monastère, le tout fut si bien

balayé par l'invasion normande, que l'abbé Félix, venu après la paix, n'y trouva qu'un repaire de bêtes féroces. Il releva l'église, les habitations, replanta les clos de vignes et de pommiers, et l'abbaye renaquit de ses cendres.

VI. — *Quiberon, Iles vénétiques.*

En face de cette côte s'étendait un large archipel, Quiberon, Houat, Hoëdic, points culminants d'un chaînon déchiqueté par la mer, et derrière cette ligne de 9 lieues, Belle-Ile.

Quiberon (*Keberoën*), où l'on pourrait peut-être retrouver les radicaux *kem-ber*, confluent, point de jonction des deux mers, était une longue île couverte de bois, que ne joignaient pas encore au continent les dunes efflanquées de Lotivy. La rude mer de l'ouest l'avait fort rongée, et depuis bien davantage, car, au XIe siècle, on y trouvait encore une forêt où le duc Alain chassait avec sa cour. Le bois et la bourgade portaient le même nom que la forêt et le château ducal de Cuburien (*Comburiensis*), existant à la même date sur le bord occidental du chenal qui séparait Léon de Tréguier. Saint Gildas avait fondé un ermitage dans l'île voisine, *insula Horata* (Houat), que l'on prend généralement pour la *Siata* de l'Itinéraire d'Antonin, bien que nous ayons des raisons de croire que Siata est Hoëdic, plus voisine de la haute mer et plus accessible aux navigateurs que sa sœur aînée (Hoëdic est le diminutif de Houat), défendue par des récifs redoutables. — C'est à Houat qu'il avait établi ses disciples les plus chers, et qu'il vint mourir au bout de sa longue carrière.

Nous avons fait plus haut allusion à Gwedel, la *Vindilis* des latins : on a vu que nous tenons peu à ce mot, comme souvenir des Gaëls ou Gwiddyls; nous proposerions tout autant une étymologie bretonne pure, *gwedel*, *gwëzel*, « lieu arrosé par plusieurs ruisseaux : » de *gwaz*, *gwëz*, ruisseau.—Voir Le Pelletier, au mot *Gwedel ;* en breton moderne, *gwazel*, *gwazelleg*. Cette île est, en effet, l'un des territoires les mieux arrosés de la Bretagne. Parmi les paroisses qu'elle renfermait, on distinguait Bangor, homonyme de plusieurs lieux de Cambrie et d'Hibernie. — C'était peut-être, au VIe siècle, une dépendance importante du Browerech, car nous voyons Waroch, à l'approche des Franks, embarquer précipitamment toutes ses richesses sur des vaisseaux dirigés vers les îles, et qu'une tempête engloutit en route.

Revenons maintenant au continent. Depuis le banc de Lotivy jusqu'au rocher du Gavre, toute la côte présentait une ligne plate et nue de dunes, au milieu desquelles la mer impétueuse du littoral venète (« *la mer sauvage*, » comme la nomment les riverains) avait percé deux lagunes longues, étroites et sans profondeur.

VII. — *Etel, Plœmeur, bords du Blavet.*

Les chroniqueurs nous ont conté merveilles de celle d'Etel *(Ectell fluvius)*, au milieu de laquelle saint Cado avait établi, au VIe siècle, son humble ermitage; cet ermitage devint plus tard un monastère sous l'invocation du saint. On voyait dans les environs le village *(villa)* de ***Mellionuc***, la Montagne-Haute ***(Huelgoret)***, qui dominait la baie à l'Occident, les rochers de Belz et l'île ***Jagonica***, probablement l'île Locohal. Les merveilles, c'étaient trois sources bouillantes, croissant et décroissant avec les marées, sans fond, et l'une douce, l'autre salée, l'autre demi-salée. — Au couchant, quelques ruines informes, probablement des *castella Venetica*, puis l'embouchure du Blavet, son goulet, sa lagune de Riantec, sa presqu'île étranglée du Gavre, et, en face, l'île plus celtique que bretonne de Grouais.

Si nous passons le Blavet, nous arrivons à cette magnifique paroisse de Plœmeur, ***Pluemur*** (la grande peuplade), une vraie tribu celto-bretonne, la première qui ait campé aux bords du Blavet. Le kunan Erech y commandait vers 530; il accueillit ses jeunes et pieuses compatriotes, sainte Ninnoch et ses compagnes, quand elles vinrent débarquer au Courgan, dans l'anse de ***Pull-Ilfin (Ilfin*** était un saint personnage qui escortait la caravane). Il y a ici toute une délicieuse et naïve histoire, dont les héros sont le fougueux ***tyern*** du Browerech et la candide et belle fille du roi Brokhan. Nous renvoyons, pour les détails, à nos prolixes et peu authentiques légendaires, nous bornant à dire que la jeune solitaire fonda un couvent de femmes, l'un des premiers qui aient été établis dans les Gaules. « Les religieuses portaient, avec le voile ordinaire des vierges, la tunique et le manteau de laine brune(1). » Ce monastère se nommait ***Lan-Ninnoc***, et tout autour

(1) Kerdanel, dans son édit. *d'Albert Legrand*, p. 364, col. 1, note 1 : — Les actes de sainte Ninnoch ne nous disent pas un mot de l'habit de ses religieuses, et la parole, toute seule, de M. de Kerdanel n'est peut-être point en cette matière une autorité suffisante. *(Note du Comité de publication.)*

s'élevaient les céllules bâties pour l'usage d'Ilfin et de quelques dévots solitaires auxquels leur sexe interdisait l'entrée du couvent. L'invasion normande passa sur toute cette sainte petite ville, et ne respecta qu'une grosse pierre, où la superstition traditionnelle des habitants de Plœmeur veut voir l'étrange navire sur lequel Ninnoch aurait fait le trajet de Cambrie en Bretagne. Puisque nous en sommes aux traditions, citons encore celle de la biche blanche de sainte Ninnoch ; elle apparaît aux jeunes époux qui doivent mourir dans l'année.

On connaît la donation par laquelle Erech concède à la sainte tout Plœmeur, plus les églises de Sainte-Julite et de Renguys, plus trois cents boisseaux de vin, de sel ou de blé à prendre sur Batz-sous-Guérande, plus trois cents têtes de bétail ou autres animaux, plus un calice d'or et sa patène. Malheureusement l'acte est faux. Il débute ainsi : « Guerech, duc de la Petite-Bretagne, par la grâce de Dieu. » On voit que ce n'est pas fort.

La pointe de Locgueltas, à l'entrée du goulet du Blavet, est la seule chose qui nous rappelle l'ermitage bâti par saint Gildas, « sous un grand rocher qui avait entrée vers l'Ouest. » Il s'était établi dans ce lieu pour évangéliser le canton. On sait que, douze cents ans après, on révérait encore dans les mêmes lieux la massive Vénus de Quinipily. — C'est sans doute au zèle de saint Gildasque nous devons l'innombrable quantité de menhirs et dolmens brisés de l'arrondissement de Lorient.

L'Ellé *(Elegius)* bornait la Vénétie à l'Ouest, et la limite remontait le long de son *Thalweg* (1), en laissant à l'est le plateau aride nommé *Radenac* (la fougeraie), maintenant Redené ; puis, arrivée près la source de l'Ellé, la frontière tournait à l'est et rejoignait le Blavet au point où il forme cet arc, dont l'antique bourg de Gwarec a pris son nom *(gwareg*, « arc ; » *gwaregher*, « fabricant d'arcs, » noms communs en Bretagne).

Cet arc était occupé par une immense forêt nommée durant le moyen âge Quenecan, autour de laquelle on trouvait un château nommé Castel-cran (château de la forêt), les paroisses de *Penreth* (Perret), de *Selefiac* (Silfiac), de *Clegeruc* (Cleguerec), ou terre

(1) *Thalweg*, vallée étroite où coule une rivière, ou plutôt l'espace compris entre les deux pentes de la vallée. Le correspondant exact de ce mot allemand nous manque en français. (*Note du Comité de publication.*)

du pic *(clegher* rend assez bien le mot méridional de *puy)*. Dans cette dernière paroisse, un monastère de Saint-Ducocan, plus loin un autre sous le vocable de Saint-Sergius, et les deux villages de *Crenarth* et Kaerdivon.

On retrouve dans le pays une partie de ces indications : Cronart *(cran-arth*, le bois de l'ours ?), et autour de Silfiac, la butte *(acervum)* où s'élevait une croix de carrefour en face de l'église, tout près du chemin *(via publica)*, qui pouvait d'autant plus être une voie romaine, que les enceintes romaines et les indices onomatologiques affluent sur cette ligne ; enfin, le plateau et les *grandes pierres* (probablement druidiques), ainsi que le petit ruisseau qui descendait au Blavet *(Blavez)*, que les habitants du pays nomment encore ainsi *(Blavaz* en cornouaillais, en vannetais *Blawach)*. Au-delà du Blavet commençait le Poher (Poukaër).

G. Lejean.



ESSAI

SUR

LES VITRAUX PEINTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

(CONGRÈS DE SAINT-MALO, 1849.)

Il existe encore des fragments de vitraux peints dans un si grand nombre de nos églises, que l'on peut dire, sans crainte d'exagération, qu'elles en étaient généralement pourvues.

On sait du reste que, pendant le moyen âge, les architectes de nos monuments religieux ne regardaient pas les verrières coloriées comme un accessoire de pure décoration que l'on pouvait négliger sans nuire à l'effet principal de leur œuvre, mais bien comme un complément nécessaire et indispensable à la réalisation de l'idée qu'ils avaient d'une église. Tout y devait concourir à calmer les sens, à recueillir l'âme, à faire oublier les choses extérieures, à occuper l'imagination de représentations saintes et pures, et à faciliter l'élan du cœur vers Dieu par la prière. C'est dans ce but qu'ils donnèrent tant d'élévation à leur colonnes, à leurs arcades, à leurs voûtes, qu'ils ouvrirent à la lumière des passages mystérieux, et à une grande hauteur, pour la faire descendre du ciel sur le sanctuaire et sur l'assemblée des fidèles, adoucie et comme purifiée en passant à travers ces légions d'anges, de saints et de symboliques images remplissant les immenses fenêtres de nos basiliques.

Aussi, rien de plus saisissant que l'aspect sombre, religieux et paisible que présente l'une de ces vieilles cathédrales qui ont conservé leur intégrité primitive, malgré les outrages du temps et des hommes; en y entrant, on croit être transporté dans un autre monde, y respirer un autre air, y vivre d'une autre vie. Un saint respect s'empare de l'âme; elle adore, elle prie comme

naturellement. Or, tout cela est dû, en grande partie, à l'effet de ces transparents si riches de couleurs, si variés de dessin, et concourant pourtant d'une manière si uniforme à l'harmonie de l'ensemble ; enlevez ces magiques peintures, et laissez pénétrer à flot la lumière du ciel : le charme est levé, le recueillement devient comme impossible, la prière ne s'échappe plus spontanément de vos lèvres, et vous avez besoin de rappeler à vous les pensées de la foi pour fléchir le genou et vous reconnaître en présence de Dieu.

Cette décoration, reconnue nécessaire dans les grandes basiliques, ne l'était pas moins dans les plus modestes églises. Moins importantes par leurs proportions plus restreintes et par une plus grande simplicité architecturale, elles ont plus besoin encore de ce jour mystérieux et de cette imagerie instructive qui servit de livre à la foule des fidèles, longtemps même après l'invention de l'imprimerie.

De là vient que, dans nos plus chétives églises de campagne, comme dans nos somptueuses cathédrales, nous trouvons des restes précieux de ces verrières, qui attestent qu'on ne croyait pas pouvoir se passer de cette ornementation. Dans les localités les plus pauvres, on trouvait assez d'or pour les payer ; les grands seigneurs, les riches abbayes, les corporations en faisaient souvent les frais, comme le prouvent leurs armoiries et leurs emblèmes reproduits sur les vitres mêmes.

Et qu'on ne dise pas que le prix de ces tableaux fût moins élevé qu'aujourd'hui. Nous avons de curieux renseignements consignés dans quelques anciens registres de fabriques, sur la valeur des objets de ce genre, à différentes époques du moyen âge ; ils nous révèlent les sacrifices que l'on était obligé de faire alors, comme maintenant, pour se procurer ces objets. Ainsi, nous lisons dans un registre de la fabrique de Bazouges-la-Pérouse que la seule verrière qui existe aujourd'hui coûta, en 1574, la somme, alors très-considérable, de 552 livres ; mais alors on ne croyait pas devoir épargner quand il s'agissait de décorer la maison de Dieu ; on ne se plaignait pas d'y voir régner trop de luxe.

Malheureusement, il ne nous reste plus rien d'entier dans la plupart de nos églises, et celles qui ont le mieux conservé leurs vitraux n'offrent tout au plus qu'une ou deux fenêtres dont la décoration soit intacte ; ce ne sont donc, en général, que des

lambeaux, toujours précieux sans doute et dignes du plus grand intérêt, mais plus propres encore à exciter nos regrets que notre admiration.

Au moins, on semble aujourd'hui en comprendre la valeur mieux qu'on ne le faisait il y a quelques années; nous ne sommes plus exposés à voir détruire ces chefs-d'œuvre, sous les plus légers et les absurdes prétextes. Ce qui serait encore à craindre, c'est que, dans certaines localités, trop pauvres pour les faire restaurer convenablement, on ne les laissât tomber pièce à pièce, ou qu'on ne confiât le soin de les restaurer à des mains inhabiles ou ignorantes, tandis que ce travail devrait toujours être dirigé par un homme instruit et assez versé dans la science iconographique pour ne pas laisser commettre les fautes grossières que l'on reproche avec raison à des œuvres de ce genre, très-importantes cependant et très-dispendieuses.

Mais, pour en venir à l'examen particulier des vitraux de notre département, je dois avouer tout d'abord qu'ils sont presque tous de date assez récente.

Il paraît certain qu'une fabrique de verres peints existait à Redon au XIIIe siècle. Bien probablement elle fut fondée sous les auspices de l'abbaye de cette ville, et il n'est pas douteux que son église n'en fût décorée. Eh bien! aujourd'hui, c'est en vain qu'on y cherche quelques vestiges de cette décoration. La cathédrale de Saint-Malo en est également dénuée. Saint-Melaine, de Rennes, n'en possède plus que de modernes, et nous pourrions dire la même chose de nos autres églises de la même date. Ce n'est qu'à Saint-Méen et à Dol que nous retrouvons, sous ce rapport, quelques beaux fragments de l'art du XIIIe siècle (1); encore n'en reste-t-il à Saint-Méen que dans le tympan d'une seule fenêtre, et dans un tel état de délabrement, qu'il a fallu toute l'habileté de notre collègue, M. A. Ramé, pour en retrouver le sujet. Il a cru y voir une peinture du jugement dernier, et, en effet, plusieurs scènes semblent l'indiquer; mais quelques autres, et en particulier celle dont il nous a donné le dessin, ne paraissent guère s'y rapporter.

(1) On retrouve encore à l'église de Bonnemain quelques lambeaux d'une verrière de ce même temps, mais si peu importants que nous n'oserions pas les signaler ici.

Ce qui est plus positif, c'est la date de cette verrière, qui est à peu près déterminée par la présence de l'écu de Bretagne écartelé des armes de Dreux, qui, comme le dit M. Ramé, n'a pu figurer ici postérieurement au premier quart du XIVe siècle. De plus, le dessin même de ce vitrail, l'assemblage des différentes pièces de verre, et la couleur du verre lui-même, ne laissent pas de doute sur son antiquité.

A Dol, la destruction a été moins complète. Une grande et belle fenêtre, qui s'ouvre au chevet de l'église, a conservé toute sa verrière primitive. La forme des médaillons qui s'échelonnent entre les meneaux, les bordures et les mosaïques de fond, le ton général des verres, le dessin des personnages et des draperies, tout annonce la manière des artistes du XIIIe siècle.

En examinant en détail ces vitraux, on remarque qu'ils sont d'une épaisseur double de nos verres modernes, souvent bossués et irisés par la seconde cuisson; mais aussi creusés et rongés cruellement, soit par l'action de l'air, soit par un chancre végétal. Quelquefois une sorte de mousse ou de lichen très-dur et très-aplati recouvre ces excavations et produit des taches très-nuisibles à la transparence; mais, plus souvent encore, il n'y a aucune trace de mousse, et le verre n'en est pas moins troué jusqu'à la moitié de son épaisseur. Ces verres sont en apparence teints complétement dans la masse; cependant j'en ai recueilli des morceaux qui sont blancs dans la moitié de leur épaisseur et colorés dans l'autre. Ce sont particulièrement les verres rouge purpurin. Je n'ai pas vu, néanmoins, qu'on ait nulle part enlevé la partie colorée pour y insérer un émail d'une autre couleur, comme cela s'est pratiqué fréquemment à une époque moins reculée. Chaque pièce de verre est de très-petite dimension, d'où il résulte un assemblage en plomb si considérable et si serré, que chaque panneau, soutenu en outre par des vergettes en fer, présente une solidité à l'épreuve de toutes les intempéries, et je dirais presque de tous les projectiles. Cependant le temps, qui use tout, est parvenu à détacher quelques morceaux de verre, et malheureusement on les a quelquefois remplacés bien indignement. Je ne sais si on voudra me croire, lorsque je dirai qu'on a mis à combler ces vides déplorables des morceaux d'ardoises, assurément très-peu translucides, et qu'on les a collés au moyen d'un ciment de chaux et de sable; celui-ci est si peu épargné, qu'il s'étend à 5 ou 6 cen-

timètres autour de cet étrange emplâtre. A coup sûr, on peut dire que le remède est pire que le mal.

La hauteur de cette belle verrière est de 9 mètres 50 centimètres; la largeur, de 6 mètres 50 centimètres. Sept meneaux la divisent d'abord en huit compartiments verticaux, dont chacun est bordé d'une guirlande de feuillages, tantôt verts sur fond rouge, tantôt jaunes ou bleus, alternativement sur fonds également différents. Les mosaïques sur lesquelles se détachent les médaillons sont très-variées : quelquefois ce sont des lozanges formés de bandes rouges, dont l'intérieur bleu contient un dessin en quatre-feuilles ; quelquefois des cercles fond bleu coupés par des croix fleuronnées d'un rouge éclatant ; ou bien encore de larges quatre-feuilles bleus ou verts, bordés de jaune ou de rose.

Les médaillons sont de deux formes : un quadrilatère dont les angles se détachent entre deux lobes arrondis, et deux quadrilatères se croisant l'un sur l'autre; ils sont bordés d'un filet blanc et d'un autre rouge plus large que le premier.

Dans les sujets contenus dans ces médaillons, les chairs sont toutes d'une teinte très-colorée ; les ombres sont plutôt un glacis ou un pointillé très-ferme que de simples hachures. Quelques têtes sont d'un dessin bien passable ; celle du Christ est toujours mieux que la plupart des autres. Il porte partout la barbe, et son nimbe est crucifère.

Dans les huit séries de médaillons que contient cette verrière, on reconnaît : à gauche, des sujets de l'Ancien-Testament, tels que le Sacrifice d'Abraham, l'Incendie de Sodome, etc. ; plus au centre, c'est l'Annonciation, la Visitation, la Naissance du Sauveur, puis un grand nombre de scènes de la Passion ; vers la droite, se déroule la légende de saint Samson, patron et fondateur de l'évêché de Dol. Six fois il est représenté au milieu d'autres évêques, présidant leur assemblée ou concile ; toujours il tient sa croix archiépiscopale, tandis que les évêques qui l'entourent n'ont que leurs crosses. Enfin, des scènes de martyre et l'enlèvement d'une âme au ciel par les anges.

Dans le tympan se déroule la scène du Jugement dernier : le Christ apparaît au milieu de la grande rosace ; les anges, embouchant la trompette, sont répandus autour de lui. La Vierge, à ses pieds, implore sa miséricorde. A sa gauche, les damnés sont précipités dans l'enfer, et à droite les élus, portant leurs couronnes et leurs palmes, s'avancent vers la cité céleste.

Plus bas, on voit les morts sortant de leurs cercueils.

Voilà pour la grande fenêtre absidale, dont l'effet est encore si riche et si brillant, malgré le jour trop abondant et trop clair qu'elle reçoit de l'intérieur, et malgré les restaurations faites au xve siècle. C'est, à proprement parler, le seul type qui se soit conservé dans le département, et peut-être en Bretagne, de l'art de peindre le verre au XIIIe siècle.

Dans les fenêtres du *clerestory* et les deux baies ouvertes à l'extrémité orientale du *triforium*, on trouve épars quelques fragments assez considérables de grisailles ornées de bordures fleurdelysées, et de petits fleurons de couleurs rouge, jaune et bleue. Les dessins qui composent ces grisailles sont très-variés, et tracés en noir avec une extrême délicatesse.

Dans les transepts, il régnait, selon l'usage de ce temps, une suite de figures de grandes dimensions, représentant des évêques la mitre en tête et la crosse à la main. Trois ont seules résisté aux efforts du temps, encore sont-elles mutilées et couvertes de taches qui leur ôtent presque toute transparence. La grande fenêtre du pignon sud a conservé quelques lambeaux de mosaïques et de petites figures de prophètes tenant des banderolles. Entre les meneaux subsistent aussi quatre panneaux, dont un a été replacé avec si peu d'intelligence, que les personnages sont vus la tête en bas; un autre se compose de pièces incohérentes; un troisième laisse voir un saint présentant un personnage agenouillé à l'Enfant-Jésus dans les bras de sa mère: peut-être est-ce le donateur de la vitre; le quatrième contient deux personnages élevant en haut des vases allongés et surmontés de disques de couleur rosée. Dans un petit compartiment réservé entre les deux grandes ogives sont deux léopards d'argent passant sur un champ de gueules.

La chapelle absidale, que je crois ajoutée à l'édifice principal vers la fin du XIVe siècle, a conservé dans sa principale fenêtre une partie de sa verrière, dont le caractère annonce bien cette époque. Trois figures de grandeur presque naturelle, parfaitement drapées, s'enlèvent sur des fonds de draperie d'une grande richesse. Le dessin est évidemment plus savant que dans les peintures que nous venons d'examiner; mais le coloris est plus pâle et le verre plus mince.

Deux de ces figures représentent le mystère de l'Annonciation.

L'ange Gabriel tient en main une bande où on lit : *Ave, Maria... Dominus tecum*. La Vierge, dont la tête a malheureusement disparu, mais dont la pose et l'agencement des draperies sont très-remarquables, répond : *Fiat mihi secundum Verbum tuum*. Le troisième personnage est trop mutilé pour qu'on puisse lui attribuer un nom. Dans une rosace du tympan brille l'écu de Bretagne, d'hermines plein, et, dans les lobes de l'étoile centrale, je crois reconnaître les quatre figures symboliques des Evangélistes, au milieu desquels se trouvait très-probablement une image du Christ.

C'est peut-être la seule verrière du XIVe siècle que l'on puisse citer dans notre pays, si ce n'est quelques fragments que l'on voit encore dans les fenêtres des chapelles situées au sud du chœur de la même église de Dol; cependant, je les reporterais assez volontiers au XVe siècle. Dans l'une, on aperçoit au tympan une autre représentation du jugement dernier; cette peinture est pâle et terne, mais d'un dessin assez correct. Des restes de grisailles ornées de petits anges, d'oiseaux et de fleurs, sont d'un fini et d'une délicatesse bien superflus à la distance où on les voit, il semble vraiment que les artistes de ce temps s'amusaient à multiplier leur travail, et ne faisaient pas moins pour leur plaisir que pour l'avantage de ceux qui les employaient.

Une autre fenêtre présente aussi, dans les petits compartiments du réseau supérieur, où les verres, mieux protégés, se sont partout trouvés à l'abri du vandalisme, des anges jouant des instruments de musique ou tenant des phylactères où se trouvent inscrits des cris de louanges : *Alleluia, Laudate Dominum*, etc., une tête barbue couronnée et nimbée ; le tout d'un dessin pur, mais d'une couleur claire et peu primitive, qui annonce, comme dans la verrière précédente, une dégénérescence déjà très-avancée de la peinture sur verre.

On me pardonnera d'avoir insisté minutieusement sur les vitraux de notre belle cathédrale de Dol, si l'on pense, comme je crois l'avoir fait observer, que c'est là qu'avec le plus beau type de notre architecture ogivale nous trouvons aussi celui de la peinture sur verre dans sa plus splendide période.

Une grande lacune rompt ici l'histoire de l'art en Bretagne (1).

(1) A l'exception d'une verrière de l'église de Saint-Père, que je crois du

Comme la plupart de nos édifices religieux sont antérieurs ou postérieurs au XIVe siècle, de même les vitraux peints que nous y retrouvons sont, à l'exception de ceux de Dol, de la fin du XVe siècle et du XVIe. C'est alors que nos églises se relèvent de leurs ruines, se parent de tous les ornements de l'époque, autant toutefois que le permet la nature de nos matériaux, et c'est alors aussi que de riches verrières viennent suppléer à la simplicité de notre architecture.

Mais l'art du peintre-verrier n'était plus ce qu'il avait été primitivement; et, en Bretagne comme ailleurs, il ne vient plus seulement, sous la direction de l'architecte, concourir à la perfection générale de son œuvre, il travaille à sa part et tend à une fin qui lui est propre.

Désormais, plus de ces mosaïques d'un coloris si puissant et d'une harmonie à la fois si douce et si sévère. Ce sont des panneaux sans bordures, encadrés simplement par les meneaux et les barres de fer qui divisent régulièrement la fenêtre. Chacun d'eux est un tableau contenant une scène ou quelquefois une partie seulement d'une scène qui se continue dans le panneau voisin. Bien rarement les sujets sont surmontés de pinacles, de dais et de détails d'architecture, si ordinaires au XIVe et au XVe siècles. Ce n'est que dans les plus récents que nous trouvons des encadrements, des fonds en draperies, des arabesques, des portiques dans le goût de la Renaissance.

Alors les verres sont de plus en plus minces, les plombs plus rares, le coloris moins ferme; les chairs sont presque toujours peintes sur verre blanc, modelées au moyen de glacis en émail qui s'étendent en se déprimant vers les parties en lumière, ou qu'on a enlevées au burin en forme de hachures ou de traits ondulés, pour donner aux ombres plus de transparence, ou bien aux cheveux et à la barbe plus de souplesse; mais souvent ce travail délicat et peu solide n'a pas résisté à l'action de l'air, et beaucoup de figures sont aujourd'hui presque effacées.

Les plus anciens de ces vitraux ne remontent pas, je crois, au-delà des dernières années du XVe siècle; ils conservent encore

XIVe siècle, et quelques vestiges que l'on voyait encore, il y a quelques années, à Goven, je ne crois pas qu'on pût citer, dans le département, aucune verrière de ce siècle.

de la simplicité dans l'agencement des draperies, dans les poses des différents personnages, dans la disposition des sujets. La couleur ne manque pas de puissance; les tons jaune clair, vert pâle ou rose, les demi-teintes employées pour obtenir des effets de perspective aérienne sont encore très-rares.

Je citerai, comme exemples de ce genre, les belles verrières du maître-autel des églises de Saint-Gondran, des Iffs, de la Baussaine, où se trouve l'histoire complète de la Passion. Il y a trop de rapport pour le coloris, le dessin et l'invention des scènes, entre ces trois verrières pour qu'elles ne soient pas sorties de la même fabrique, et elles ont en même temps un cachet particulier qui me fait croire qu'elles appartiennent à une école différente de celles qui ont produit la plupart des autres peintures qui nous restent à examiner. Malheureusement, je n'ai aucun renseignement qui puisse m'éclairer sur l'existence d'une école particulière d'où seraient sorties ces productions, ainsi que quelques autres moins bien conservées, mais du même genre, que l'on retrouve dans deux ou trois autres églises voisines de celles-ci.

Ce sujet de la Passion est celui qui se reproduit le plus souvent au chevet de nos églises. Outre les trois que je viens de nommer, je pourrais en citer beaucoup d'autres où il se voit exécuté de la même manière ou bien plus en abrégé. Ainsi, à Champeaux et à Iffendic, c'est la scène qui clôt la série des humiliations et des douleurs de l'Homme-Dieu : suspendu à la croix entre les deux larrons, il est entouré des saintes femmes, des disciples, des soldats; et au-dessus de sa tête, dans les divisions supérieures de la fenêtre, on voit le Père-Eternel entouré des neuf chœurs des anges, formant comme autant de couronnes, chacune de couleur différente. Il s'incline vers la sainte victime, pour recevoir son âme; ou bien c'est le Christ lui-même apparaissant comme juge souverain après s'être offert comme hostie de miséricorde. Le sujet, ainsi simplifié, est traité en plus grande dimension et produit plus l'effet d'un tableau véritable, tandis que, dans le cas précédent, il rappelle davantage les anciennes mosaïques.

Quelquefois on a peint à la même place la légende du patron de l'église. Ainsi, à Saint-Laurent, près Rennes, la seule verrière existante, et datée de 1556, présente différents traits de la vie et du martyre du saint diacre; à Romillé, c'est l'histoire de saint Martin, titulaire de l'église; à Lanouaye, celle de saint Etienne.

Très-souvent les donateurs sont peints au bas de la vitre, présentés par leur saint patron à Jésus-Christ, à la Vierge, ou au patron même de la paroisse, en l'honneur duquel la verrière a été exécutée; ils sont agenouillés, les mains jointes, tandis que le saint est debout à côté d'eux.

Une représentation assez fréquente aussi à cette époque, c'est celle de la Trinité, sous la forme si usitée alors : le Père-Eternel, vêtu en pape et portant la couronne impériale sur la tête, porte le Saint-Esprit sur sa poitrine, et son Fils en croix entre ses genoux.

Dans le tableau du Crucifiement, on voit les âmes du bon et du mauvais larron s'échappant de leurs têtes sous la forme d'une petite figure nue, et reçues, l'une par un ange, l'autre par un démon. Des anges recueillent dans des coupes d'or le sang qui coule abondamment des plaies du Sauveur.

La généalogie de Jésus-Christ, ou l'arbre de Jessé, si souvent représenté ailleurs, ne se trouve que deux ou trois fois dans notre département. Le plus beau est à l'église de Moulins, près La Guerche.

Les vitraux appartenant à une époque plus avancée du XVIe siècle se reconnaissent à l'abandon plus complet de l'école traditionnelle, toujours grave, simple, naïve; à l'usage plus fréquent des verres peints à plusieurs teintes, et creusés pour recevoir des émaux d'une couleur variée et vive ; aux dimensions plus grandes des figures et, par suite, des pièces de verre; à l'oubli des règles iconographiques (ainsi, les personnes divines portent souvent le nimbe uni des saints, et quelquefois les saints en sont dépourvus); souvent aussi à la beauté des formes, à la richesse des draperies à l'imitation quelquefois très-heureuse des chefs-d'œuvre des maîtres de cette époque. On sent, en présence de plusieurs de ces belles pages, l'influence du génie des Raphaël, des Léonard de Vinci, des Pinaigrier, des Leprince et des Jean Cousin, dont les travaux semblent s'être reproduits comme à l'infini dans ce siècle d'activité et d'enthousiasme artistique; ce qui fait dire avec raison à M. J. Sabbatier (*Revue scientifique et industrielle*, août 1840) : « Qu'il ne faut pas s'étonner qu'avec une telle direc-« tion donnée aux esprits, les peintures les plus sublimes aient été « prodiguées, non-seulement dans les églises capitales, mais dans « celles des provinces et des plus humbles villages. »

En effet, ce que nous avons de plus merveilleux à citer ici se trouve dans nos églises rurales, et en particulier dans cette modeste église des Iffs, l'une de nos plus petites communes. Qui ne reconnaîtrait dans ces charmantes verrières de la chapelle nord, par exemple, le crayon sûr, la palette riche et variée, l'étude approfondie de la nature, l'emploi heureux des lumières et des ombres de nos plus habiles peintres de la renaissance ? Peut-on voir rien de plus gracieux que le tableau de l'Adoration des Mages ? rien de plus magnifique que leurs costumes ? de plus digne, de plus respectueux et de plus naturel que leurs poses et celle de la Mère ? Laquelle des Vierges de Raphaël est plus modeste, plus pure et plus digne mère du Christ que cette Vierge en adoration devant le Verbe fait chair ? Où trouver plus de noblesse, de dignité et d'inspiration que dans cette tête du vieux prêtre qui va circoncire le Fils de Marie ? Toutes ces figures ne sont pas modelées, sans doute, avec le poli et la finesse de brosse qu'on remarque dans nos peintures modernes ; mais comme la touche est ferme, hardie et d'un effet saisissant ! comme tous ces traits, enlevés au poinçon pour obtenir la transparence et la lumière, sont tracés sûrement ! On reconnaît au premier coup d'œil l'originalité et la facilité savantes d'un artiste de premier mérite.

Je n'entreprendrai pas de décrire tous les vitraux de cette église dont j'ai parlé plus au long dans une notice particulière, mais je profite de l'occasion pour donner l'explication d'un sujet qui a embarrassé tous les visiteurs. Il s'agit d'une vitre de la chapelle située au sud du chœur, où l'on a cru voir un cardinal en soutane rouge et rochet couvert d'hermines. Une médaille que lui présente un des personnages qui l'entourent, portant pour exergue les mots *Cales de Valo*, on y avait lu Charles X de Valois, roi de France et de Navarre, pensant que ce devait être le cardinal de Bourbon, proclamé roi par les ligueurs. Mais la date de cette médaille (1587) ne cadrait pas exactement avec la royauté momentanée de ce prince, et, de plus, on ne s'expliquait pas pourquoi son rochet était couvert d'hermines et sa tête entourée du nimbe des saints. Or, voici que le mystère se trouve éclairci par la répétition exacte du même sujet dans l'église de Moncontour, où la légende de saint Yves se déroule sur une de ses verrières. Là, chaque scène est accompagnée de légendes qui ne laissent aucun doute, et qui nous obligent à reconnaître dans

notre tableau des Iffs le saint official de Rennes et de Tréguier, dans le costume de sa dignité, rendant la justice aux grands et aux petits, et résistant également à l'or que les riches lui présentent pour le corrompre, comme aux clameurs que la populace fait entendre pour l'intimider.

Cette composition, quoique bien remarquable comme type de la peinture sur verre de la fin du XVIe siècle, ne mérite pas autant d'éloges peut-être que celles dont je viens de parler; elle est généralement d'un coloris plus terne, d'un dessin moins pur et d'un arrangement moins heureux.

On est plus satisfait de la fenêtre qui lui est opposée dans la même chapelle, et dont le sujet paraît être un des faits d'armes du vaillant connétable Du Guesclin. La troisième verrière, représentant l'histoire de Suzanne, est d'une couleur à part, où le jaune domine comme teinte générale. Rien de plus délicat ni de plus gracieux que ces petits tableaux où se déroule tout l'épisode biblique de cette vertueuse épouse.

En vérité, nous n'aurions dans le département que les vitraux des Iffs, que nous pourrions encore être fiers et rivaliser avec plusieurs autres. Pourquoi faut-il que ces chefs-d'œuvre soient abandonnés sans soin à une dégradation sans cesse croissante, et qui bientôt se consommera en ruine complète?

Permettez-moi, Messieurs, de réclamer ici l'intervention du Congrès en faveur de ces précieuses reliques du passé, et de provoquer de votre part une démarche auprès de l'autorité départementale, trop éclairée et trop amie des arts pour ne pas tenir compte de vos vœux.

Une simple remise en plomb, faite avec soin, serait peu dispendieuse et vaudrait mieux peut-être qu'une restauration, toujours difficile, et qui serait trop dispendieuse. En général, on préfère aujourd'hui conserver plutôt que restaurer, et je crois que l'on a raison; aussi la commission préparatoire du Congrès de Rennes a-t-elle demandé, non pas quels procédés sont préférables pour la restauration des vitraux, mais quels sont les meilleurs moyens de les conserver.

Pour moi, je ne vois rien de mieux que de les protéger contre les intempéries atmosphériques, en veillant soigneusement à la solidité des armatures en fer, des vergettes et des plombs; de les abriter contre les projectiles extérieurs, lancés par mégarde ou

par malveillance, au moyen d'un grillage en fil de fer; enfin, d'empêcher l'envahissement des lichens, en brossant de temps en temps les murs voisins, d'où ils s'étendent d'une manière déplorable jusque sur les vitres, de manière à leur ôter toute transparence et toute harmonie.

Je ne puis m'empêcher de signaler encore la double verrière de l'église de Bazouges-la-Pérouse, que j'ai déjà indiquée en commençant. Nous y retrouvons les défectuosités des procédés modernes; mais, au point de vue de l'esthétique, elle est pourtant fort remarquable. Ces verrières, datées de 1573 et 1574, représentent, d'une part les Mystères de la Vierge, et de l'autre les souffrances et la mort de son Fils. Dans le tympan, Dieu le Père, revêtu, comme à Champeaux, des insignes des plus hautes dignités de la terre, la papauté et l'empire, reçoit dans la gloire Marie, le type de l'innocence, et en regard Eve, la femme coupable, mais régénérée par le sang de son descendant. L'ange l'accompagne avec le même glaive dont il la menaça autrefois, en la chassant du Paradis terrestre, mais qu'il vient déposer devant le trône de la Miséricorde.

Je termine par une liste indicative des paroisses du diocèse de Rennes où il reste des fragments un peu importants de vitraux peints, me reservant de décrire en détail tous ces vitraux dans un travail plus complet, dès que j'en aurai le loisir.

Saint-Méen, XIIIe siècle.
Dol, XIIIe, XIVe et XVe siècles.
Saint-Père, XIVe siècle.
Les Iffs, XVe et XVIe siècles.
Saint-Brieuc-des-Iffs, *idem*.
Saint-Gondran, *idem*.
La Baussaine, *idem*.
Saint-Symphorien, *idem*.
La Mézière, *idem*.
Champeaux, *idem*,
Vitré (Notre-Dame), *idem*.
Fougères (Saint-Léonard), *idem*.
Romillé, *idem*.
Izé, *idem*.

Saint-Aubin-du-Cormier, XVe et XVIe siècles.
La Guerche, *idem*.
Bais, *idem*.
Louvigné-de-Bais, *idem*.
Moulins, *idem*.
La Chapelle-Janson, *idem*.
Bazouges-la-Pérouse, *idem*.
Antrain, XVIIe siècle.
Saint-Laurent, XVIe siècle.
Betton, *idem*.
Iffendic, *idem*.
Lanouaye, XVe siècle.
Vignoc, XVIe siècle.
Rennes (Saint-Germain, Saint-Yves), *idem*.
Chevaigné, *idem*.

BRUNE,

Professeur d'Archéologie au séminaire de Rennes.



HISTOIRE DE NOMINOË.

(CONGRÈS DE LORIENT, 1848).

CHAPITRE PREMIER.

LE PLACITE D'INGELHEIM (826).

Vers les premiers jours du mois de juin 826, au palais d'Ingelheim, construit par Charlemagne sur les bords de la Salza, s'ouvrait l'une de ces assemblées générales (*placita*) composées des seigneurs et des évêques de l'empire frank, dans lesquelles les princes Carolingiens avaient coutume, au retour de chaque printemps, de discuter les grands intérêts de l'Etat et de recevoir les diverses députations envoyées vers le monarque par les provinces de l'empire ou par les peuples étrangers. Louis-le-Débonnaire ou plutôt, comme l'appellent ses contemporains, Louis-le-Pieux, avait quitté sa résidence d'Aix-la-Chapelle pour venir siéger à Ingelheim (1) au milieu de ses guerriers, et recevoir en leur présence ces ambassades parties de contrées lointaines, qu'avait si longtemps attirées la majesté toute-puissante de Charlemagne, et qui venaient encore saluer dans son fils cet astre impérial dont les rayons déjà pâlissaient de jour en jour.

Ces députations ne furent pas moins nombreuses au placite d'Ingelheim qu'aux assemblées précédentes ; elles arrivèrent, comme sous Charlemagne, des quatre coins de l'horizon, et, parmi celles

(1) « Imperator vero medio maio Aquisgrano egressus, circa Calendas junii ad Ingelheim venit, habitoque ibi conventu non modico multas et ex diversis terrarum partibus missas legationes et audivit et absolvit. Inter quæ præcipua cæterisque præeminens erat legatio Romani Pontificis qua fungebantur Leo Centumcellensis episcopus et Theophilactus nomenclator, etc. » Eginhard, *Annal.*, ad ann. 826.

qui passèrent successivement au pied du trône impérial pour y déposer leurs vœux, leurs hommages, leurs griefs ou leurs prières, on remarqua en premier lieu la légation ecclésiastique envoyée par le pape Eugène II, à la tête de laquelle étaient Léon, évêque de Civita-Vecchia, et Théophylactus, nomenclateur de la cour pontificale ; après eux, on vit paraître tour à tour Dominique, abbé du Mont-des-Oliviers, qui venait des plages saintes de la Judée implorer pour son couvent la protection impériale ; une ambassade envoyée du fond de la Scandinavie par les fils de Godfrid, roi des Normands, pour conclure avec les Franks un traité de paix et d'alliance; Hériold, autre chef normand qui, après avoir quitté son pays et embrassé, à Mayence, la foi chrétienne en compagnie d'un grand nombre de ses compatriotes, venait recevoir des mains de l'empereur l'investiture d'une partie de la Frise, où il allait s'établir avec les siens. Après les Normands, c'étaient les Slaves : les tribus des Sorabes et des Abotrites avaient envoyé à Ingelheim une troupe de guerriers pour accuser devant l'empereur quelques-uns de leurs chefs. Enfin Baldric et Gherold, comtes de la marche Pannonienne, y vinrent aussi rendre compte à Louis-le-Pieux de l'état de leurs provinces, et des hostilités que l'on avait à soutenir sur cette frontière contre les Bulgares.

Cependant, au milieu de toutes ces députations qui remplissaient la salle des réceptions solennelles, on distinguait encore un petit groupe d'étrangers conduits ou plutôt surveillés par des guerriers revêtus du costume germanique. Ces derniers, sans cesse entourés par les seigneurs franks qui siégeaient dans l'assemblée, s'entretenaient familièrement avec eux comme avec des amis et des compatriotes qu'on n'a pas vus depuis longtemps, qu'on interroge curieusement et qu'on satisfait tour à tour par des réponses multipliées. Quant aux étrangers, leurs vêtements et leurs personnes, leurs larges braies flottantes et plissées sur les cuisses, leurs longs cheveux bruns tombant jusqu'au milieu du dos, leur taille moins haute que celle des Franks, leur carrure trapue, leurs membres ramassés, mais robustes, témoignaient hautement qu'ils n'appartenaient pas à la race germanique. Point d'émotion sur leurs figures, pas même de l'étonnement. D'un œil fixe et indifférent, ils regardaient ce flux d'hommes s'agiter autour d'eux; à les voir impassibles comme ils étaient, on devinait qu'à

Ingelheim ils n'espéraient rien, ne craignaient que peu de chose, et n'étaient venus ni pour supplier ni pour se plaindre, mais plutôt pour remplir quelque formalité insignifiante à leurs yeux, imposée toutefois par une force supérieure à laquelle ils avaient dû céder. Peut-être sous ce calme apparent eût-on pu, en y regardant de près, soupçonner une haine contenue; en tout cas, pour le moment, cette haine dormait.

Ces étrangers, c'étaient les chefs des diverses peuplades bretonnes qui occupaient alors depuis trois siècles la péninsule armoricaine. Les guerriers franks qui les conduisaient, c'étaient Wido, comte de Vannes; Lantbert, comte de Nantes, et les autres, officiers préposés par l'empereur à la garde des marches bretonnes, qui l'année précédente (825), après quatre ans de combats acharnés, avaient enfin, par la mort du *pentyern* (1) Wiomarc'h, chef suprême des rebelles, soumis, pour la cinquième ou sixième fois depuis Charlemagne, ce petit peuple breton toujours conquis et toujours révolté, toujours vaincu, jamais dompté. Comme des trophées vivants de leur victoire, Lantbert et Wido avaient traîné à leur suite les principaux chefs de la nation reconquise, et ils les amenaient aux pieds de l'empereur faire amende honorable de leur sédition passée, et prêter pour l'avenir serment de fidélité inviolable (2). Quand leur tour fut venu de paraître devant Louis,

(1) *Pen*, tête, *tyern*, chef, prince, dans la vieille langue bretonne.

(2) « Venerunt et ex Brittonum primoribus (ad conventum Ingelheim habitum) quos illius limitis custodes adducere voluerunt. » Eginhard., *Annal.*, ad ann. 826. Wido était comte de Vannes en 826, comme on le voit par la date d'un acte du cartulaire de Redon, ainsi conçue : « Factum est hoc sub die VI. feria Julii, regnante domino et gloriosissimo imperatore Hludowico, *anno XIII regni ejus, Vidone comite in pago Venediæ.* » D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 264 : à la col. précédente, on trouve deux actes qui nous montrent ce même Wido, comte en Bretagne en 821, et même dès 814. Quant à Lantbert, il était comte de Nantes au moins depuis 818, et c'était lui personnellement qui, en 825, avait dompté les Bretons. Cfr. Ermold. Nigel., *De reb. gest. Ludovici Pii carm.* lib. III, vers. 9 et suiv.; v. 297 et suiv.; lib. IV, v. 129; et Eginhard., *Annal.*, ad ann. 825. Ce Lantbert était un grand ennemi des Bretons. Ermold Nigel, décrivant la route suivie par Louis-le-Pieux en 818, lorsqu'il allait en Bretagne combattre Morvan, s'exprime ainsi sur l'arrivée de l'empereur à Nantes :

« Namnetensis (*sic*) enim Cæsar se mittit in urbem;
Oratu et precibus culmina cuncta petit.
Jam, Lantberte, tuis optatum denique votis

les Bretons, avertis par Wido, s'agenouillèrent et jurèrent tout ce qu'on voulut; après quoi, ils se relevèrent et disparurent.

Mais parmi ces chefs, il y en avait un jeune encore, issu de l'une des plus vaillantes familles de sa nation, et qui cependant, semble-t-il, avait pris peu de part jusque-là aux luttes sanglantes soutenues par ses compatriotes contre les Franks. L'empereur le remarqua, et, pour des causes que nous dirons plus tard, après avoir pris conseil de ses évêques, il le renvoya dans son pays avec le titre de *missus*, et la charge de gouverner la Bretagne pour le compte de l'autorité impériale.

Louis-le-Pieux ne se doutait guère qu'il venait de donner un libérateur à la nation bretonne, et à son successeur sur le trône des Gaules, l'un de ses adversaires les plus heureux et les plus implacables.

Cet adversaire, ce libérateur, c'était Nominoë (1).

CHAPITRE II.

SITUATION DE LA BRETAGNE EN 826.

La péninsule Armoricaine, où s'étaient réfugiés, depuis la fin du v[e] siècle, les émigrés bretons chassés de leur île par l'invasion saxonne, est l'un des pays le plus libéralement dotés par la nature en moyens de défense de toute espèce : montagnes arides, ravins

Suscipis en regem, dasque potenter opes :
Poscis ad invisos Cæsar properare Britannos
Dignetur, tibi se mittere in auxilium. »

De reb. gest. Lud. P., III, v. 297-302; ap. Pertz, *Monum. german. histor.*, t. II; et D. Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.*, t. VI. — Ce Lantbert mourut en 837 (*Voy.* à cette date, les *Annales de Saint-Bertin*, ap. D. Bouquet, t. VI, et Du Chesne, t. III, p. 192.); il n'a aucun rapport avec un autre Lantbert dont nous parlerons par la suite, et qui, lui aussi, posséda Nantes, mais fut, au contraire, l'allié des Bretons.

(1) « Numenoio apud Ingelnheym ab imperatore ducatus ipsius gentis (Britannorum) traditur. » Reginon. *Chronic.*, lib. II; ap. Schard., *Rer. german. quatuor vetustior. Chronograph.* f° 35 v°; et ap. Pertz, *Monument. german. histor.*, t. II. Cfr. Eginhard., *Annal.*, loc. cit.; et *Chron. Saxon.*, ap. D. Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.*, t. VI, p. 222.

abruptes, halliers fourrés, forêts immenses (1), rivières profondément encaissées, marécages périlleux, rien n'y manque; surtout l'on y trouve à chaque pas ces accidents de terrains brusques et imprévus si commodes pour les guerres de partisans, et qui donnent tant d'avantage aux indigènes sur les envahisseurs étrangers. Comme l'Océan entoure la presqu'île au nord, au sud et à l'ouest, un seul côté reste attaquable, celui de l'est; mais là encore les émigrés bretons rencontrèrent une ligne de défense garnie par la nature d'obstacles redoutables.

Les frontières qui, en 1789, séparaient la province de Bretagne de la Normandie, de l'Anjou et du Maine, n'étaient pas, à proprement parler, des frontières naturelles; mais les émigrés du ve siècle ne s'étaient pas non plus avancés aussi loin; ils n'avaient occupé ni Rennes, ni Nantes (ni même Vannes, du moins d'une manière continue); et tout le pays par eux possédé se trouvait compris à l'occident d'une ligne qui, partant de l'ancienne capitale des Vénètes, montait au nord-est jusqu'à la hauteur des villes actuelles de Plélan et Montfort, puis de là, se relevant encore un peu vers le nord, allait aboutir aux environs de la ville de Dol et de l'embouchure du Coësnon.

Telle demeura la limite de l'occupation bretonne jusqu'au milieu du IXe siècle; et cette limite, comme on vient de le dire, était alors munie d'obstacles naturels, difficiles à forcer. En effet, dans sa partie supérieure, depuis l'embouchure du Coësnon jusqu'aux environs de Montfort, elle se trouvait défendue par le triple cours du Coësnon, de la Rance et du Meu; dans sa partie médiane ou centrale, depuis Montfort jusqu'aux alentours de Ploërmel, elle suivait la lisière orientale de l'immense forêt de Brékilien, qui de Gaël, de Montfort, de Plélan, s'étendait au nord-ouest jusqu'à Corlay, et descendait au sud jusqu'aux environs de Ploërmel et à la forêt actuelle de Lanouée, en couvrant tout l'espace compris entre ces différents points; enfin, la partie inférieure ou méridionale de la limite semble aussi avoir été protégée par une autre grande forêt dont on rencontre encore quelques débris au sud-est du département du Morbihan, dans les forêts de Molac, bois de Colpo, forêt de Lanvaux, etc., et qui peut-être même se rattachait du côté du nord à celle de Brékilien;

(1) Tout ceci, du moins, était vrai au IXe siècle.

les petites rivières de Claye et d'Artz, l'Oust et les marais qui bordent son cours complétaient, de ce côté, les remparts naturels du pays breton.

On ne peut se dissimuler, toutefois, que cette dernière partie de la limite était, de toutes, la moins bien fortifiée, la plus ouverte aux invasions étrangères. Une fois la Vilaine franchie (et le passage en devait être assez facile, puisque la rive droite de ce fleuve n'était point occupée par les Bretons d'une manière permanente), une fois la Vilaine franchie, les ennemis pouvaient, sans grande difficulté, arriver jusqu'à Vannes en suivant les côtes, et de là pénétrer au cœur même du pays breton. C'était là le point vulnérable de la limite bretonne, c'est celui-là qu'on s'attachait toujours de préférence à attaquer et à défendre, c'est de ce côté que devaient se donner et que se donnèrent, en effet, pendant longtemps, tous les coups décisifs, et c'est là ce qui explique pourquoi ce petit espace compris entre Vannes, Ploërmel et la Vilaine renferme, presque sans exception, tous les grands champs de bataille sur lesquels s'est débattue à main armée la cause de l'indépendance armoricaine durant plus de 900 ans, depuis César jusqu'à Alan-ar-Bras (1).

Dès qu'on annonçait l'approche d'une expédition étrangère dirigée contre les Bretons, aussitôt ceux-ci rassemblaient leurs bandes et se hâtaient de les porter sur la Vilaine; de leur côté, les ennemis, accourant à marche précipitée, s'efforçaient de passer le fleuve avant l'arrivée des Bretons, afin de pénétrer de là jusqu'à Vannes. Vannes, pour les étrangers, c'était la clef de tout le pays breton, le point d'appui duquel dépendait presque à coup sûr le succès de leur entreprise; la Vilaine, pour les Bretons, c'était une barrière naturelle des plus fortes qui couvrait Vannes, et dont ils avaient tout intérêt à disputer vigoureusement le passage. Le fleuve pour ceux-ci, la ville pour ceux-là étaient donc le but et l'objet de toutes les opérations de guerre. De là résulta, pour la ville de Vannes et pour la région comprise entre Vannes et la Vilaine, une situation toute particulière, qui se révélait d'abord par une perpétuelle mobilité dans la domination à laquelle elles se trouvaient soumises; champ de bataille de deux races, ce pays subissait tour à tour les lois de l'une ou de l'autre, suivant les

(1) Ce dernier mourut en 907.

alternatives de la victoire ; et toujours exposé à retomber demain au pouvoir des vaincus d'hier, il s'arrangeait autant que possible pour n'être trop mal avec aucun des deux partis ; de telle sorte que si l'influence bretonne ne parvint pas à y régner sans partage avant le IXe siècle, elle y contrebalança du moins d'assez bonne heure l'influence germanique. De plus, les Bretons étaient, en définitive, bien plus rapprochés du haut Vannetais (1) que les Franks de Paris ou même d'Orléans, et s'ils n'avaient pas assez de forces pour occuper ce pays d'une manière aussi complète que les contrées situées à l'ouest de Vannes, il leur était facile néanmoins, vu la proximité, d'y semer d'espace en espace quelques établissements, et ce fait ne pouvait manquer d'arriver, entre autres, à chaque fois que les Bretons, par un moyen quelconque, forçaient les guerriers Franks à repasser la Vilaine. Le sang breton germa, si l'on peut dire, sur ce sol qu'il avait arrosé de ses flots, et il se forma ainsi peu à peu dans le haut Vannetais une population nouvelle, composée de divers éléments, amalgamés à peu près dans les conditions suivantes : d'abord et au fond, la couche indigène, primitive des Gaulois armoriques ou, si l'on veut, des Gallo-romains : parmi eux quelques Franks très-rares et clair-semés ; car, qui des guerriers germains fût venu volontairement s'ensevelir dans ce pays perdu, pauvre et aride? Enfin, et dans une proportion insensiblement, mais constamment croissante, menaçant d'égaler bientôt, sinon de surpasser la population indigène, les colonies bretonnes venues de l'ouest de la péninsule. Tel était l'état des choses vers l'an 826 ; si bien qu'à cette époque, et quoique le Vannetais oriental ne fît pas encore partie de la Bretagne proprement dite, il penchait déjà sensiblement vers l'influence bretonne, et n'attendait plus qu'un coup hardi ou une habile manœuvre pour se rattacher définitivement aux intérêts bretons. Nous verrons un peu plus loin que la manœuvre fut tentée et réussit.

Du reste, la cause de la nationalité bretonne avait à son service mieux que des remparts matériels, des forêts et des fleuves ; elle avait le patriotisme breton, c'est-à-dire ce triple sentiment de l'amour du sol natal, de la haine de l'étranger et d'une foi inex-

(1) J'appelle ici *haut Vannetais* ou *Vannetais oriental* la partie du pays de Vannes possédée par les Franks, et *Vannetais occidental, bas Vannetais* ou *Vannetais breton*, la partie possédée par les Bretons.

tinguible dans l'immortalité de la patrie et de la race, ce triple sentiment qu'aucune autre nation peut-être n'a jamais poussé si loin.

On a fait beaucoup de phrases sur le patriotisme breton; mais, pour en bien comprendre la force et le caractère à l'époque qui nous occupe, il faut jeter un coup d'œil sur la situation des Bretons du continent depuis leur émigration, et la mettre en regard de leurs destinées antérieures.

Dans le passé, ils avaient partagé la gloire et la fortune de cette vieille race celtique dont ils étaient une branche, de cette race partie jadis des plateaux de la haute Asie, et qui, poussée en avant par les migrations primitives des peuples jusqu'aux bords de l'Océan Atlantique, s'y était maintenue pendant de longs siècles forte et puissante, comptant par milliers ses clans populeux, ses provinces fécondes et ses cités opulentes, couvrant de ses innombrables tribus le vaste continent gaulois et les îles britanniques, et de là faisant trembler Rome, la Grèce, l'Asie, tout le monde ancien. Tels avaient été les Bretons dans le passé. Mais, hélas! où était ce passé? où étaient ces clans et ces continents, cette gloire et cette puissance, et ce beau soleil d'Asie qui réchauffa jadis leur berceau? Quelques bandes errantes et mutilées, reléguées sur une maigre péninsule, au milieu des brouillards de l'Occident et aux extrémités du monde, voilà (depuis le ve siècle) tout ce qui restait d'une telle fortune. Entre ces deux phases si diverses se plaçaient la domination romaine, les invasions germaniques, la conquête anglo-saxonne, c'est-à-dire l'humiliation, l'asservissement, la destruction de la race celto-bretonne presque tout entière.

Après de semblables désastres, en face des périls nouveaux qui ne cessaient de les menacer, on eût pu s'attendre à trouver chez les Bretons le désespoir, tout au moins le découragement et l'incertitude. Point : ce débris d'une grande race s'obstinait à ne point mourir. Leur foi patriotique grandissait avec leurs périls et leurs désastres; plus la fortune les frappait, plus ils s'acharnaient à croire qu'ils devaient vivre, qu'ils devaient vaincre, et dans un avenir infaillible, quoique indéterminé, ressaisir cette ancienne gloire et cette ancienne puissance dont leurs traditions nationales gardaient mémoire, dont Delphes et le Capitole avaient

senti les coups. Rome, au plus haut de ses triomphes, ne fut jamais mieux convaincue de son éternité, que les Bretons de la leur au milieu de leurs misères. D'où leur venait cette foi imperturbable ? Si l'on n'y veut voir le doigt de Dieu, ce me semble un mystère. Humainement, les bardes y aidèrent beaucoup; pour eux, les désastres présents n'étaient qu'une éclipse passagère ; en leur qualité de prophètes, ils voyaient déjà sortir des nuages, plus brillant que jamais, l'astre un moment obscurci de la domination bretonne; ils ne promettaient pas, ils affirmaient la victoire et la chantaient d'avance comme un fait accompli. Que parlait-on du trépas d'Arthur, de Morvan, de Gradlon et des autres vaillants chefs fondateurs ou défenseurs de la patrie bretonne ? Les étrangers mentaient, ces héros n'étaient pas morts ; dans quelque retraite mystérieuse, ils se reposaient de leurs fatigues, ils allaient en sortir pour accabler Franks et Saxons, pour hâter et partager le triomphe définitif de leur propre race (1).

(1) Tout le monde sait que les Bretons de Galles et d'Armorique ont cru à l'existence d'Arthur pendant tout le moyen âge. Pour Morvan, aussi appelé par les Bretons *Lez-Breiz*, c'est-à-dire *soutien* ou *hanche de la Bretagne*, voici comment se termine le beau chant populaire consacré à sa gloire et recueilli par M. de La Villemarqué. Le poëte interroge un vieux chef de clan : « Dites-moi, « ô vous, vénérable chef de famille, qui venez à la fontaine, qui est-ce qui dort « sous ce tertre ? — C'est Lez-Breiz qui dort en ce lieu ; tant que durera la « Bretagne, il sera renommé; il va s'éveiller tout-à-l'heure en criant, et va donner « la chasse aux Franks ! » La Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, 3e édit., t. Ier, p. 174-75. Une tradition analogue concernant Gradlon nous a été conservée par Marie de France dans son lai de *Graelent-meur*. Graelent (Gradlon), tout près de se noyer en traversant une rivière sur son *destrier*, est sauvé par une fée qui l'aime, — comme suit :

« La damoisele (*la fée*) en ot pitié.
. . . .
Hastivement est returnée,
A la rivière en est alée ;
Par les flancs saisit son ami,
Si l'en amaine ensemble od li.
Quand d'autre part sunt arivé,
Ses dras mulliés li a osté,
De sun mantel l'a afublé;
En sa terre l'en ad mené :
Encore dient cil du païs (c.-à-d. ceux de Bretagne)

Mais, pour reconquérir ces hautes destinées, il fallait tout d'abord, les Bretons le comprenaient, il fallait défendre et conserver cette maigre Armorique qui leur était laissée pour dernière patrie, pour dernier asile dans tout l'univers : aussi aimaient-ils cette pauvre terre d'un amour vif et tenace ; aussi, comme un de leurs chefs dont les Franks eux-mêmes ont célébré l'histoire, tous criaient-ils avec enthousiasme : « Oh! voler à la mort, voler « à la mort pour la défense du sol natal et la gloire de la patrie, « nul sort ne peut nous être plus doux (1) ! »

Aussi enfin, tous poursuivaient-ils les envahisseurs de leur péninsule d'une haine tellement furieuse, que rien n'en donnerait idée et qu'on refuserait d'y croire, n'était le double témoignage des documents historiques latins et des vieux chants populaires de la Bretagne.

Rien de plus doux aux regards du Breton que le sang des étrangers versé à flots, rougissant l'herbe verte des vallées d'Armorique ; *il riait de tout son cœur* à la vue de ce carnage, et quand il sortait du combat harassé de fatigue, meurtri de coups d'épée, *il se délassait en le contemplant* (2). Ce sang fumant de l'ennemi abattu, il le mêlait au vin des Franks qu'il venait de piller, et s'abreuvait de ce mélange horrible comme d'une boisson forti-

Que Graelent y est tous vis. »

Poésies de Marie de France, édit. Roquefort, t. Ier, 538. — La croyance attestée par ces deux derniers vers était encore générale en Bretagne au XIIe siècle, car Marie de France ajoute en terminant son lai :

« L'aventure du bon destrier,
L'aventure du chevalier,
Comme il s'en ala od sa mie
Fu par tote Bretagne oïe.
Un lai en firent li Bretun,
Graelent meur l'apele-t-on. »
Id., *ibid.*, p. 540.

(1) « Memet sponte mea morti dare nempe juvaret
Pro patriæ laude proque salute soli ! »

Ermold. Nig., *De reb. gest. Lud. P.*, lib. III, p. 409-10, ap. Pertz, t. II.

(2) « Il n'eût pas été Breton dans son cœur celui qui n'aurait pas ri de tout « son cœur en voyant l'herbe verte rougie du sang des Gaulois (*des Franks*) maudits! Le seigneur Lez-Breiz, assis auprès, se délassait en les regardant. » — La Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, I, p. 148-49.

fiante (1). Entre lui et l'étranger, c'était une lutte à mort ; à moins qu'il ne tînt le cœur de son ennemi *entre la terre et son talon* (2), il n'était pas content. Et savez-vous ce que demandait à l'agresseur cette haine nationale ? Ce n'est point homme pour homme, coup pour coup ; elle est bien autrement exigeante : ce qu'elle veut lui prendre ou lui rendre, — écoutez, — c'est :

« Cœur pour œil! tête pour bras et mort pour blessure! et père « pour mère et mère pour fille !

« Etalon pour cavale et mule pour âne ! chef de guerre pour « soldat et homme pour enfant ! sang pour larmes et flammes « pour chaleur !

« Et trois pour un (3) ! »

Voilà comme ils haïssaient les envahisseurs de leur patrie, les oppresseurs de leur nationalité.

Ainsi d'une part le patriotisme breton, de l'autre les obstacles naturels qui défendaient la péninsule Armoricaine, un rempart matériel et un rempart moral, telle fut la double barrière qui protégea l'indépendance bretonne du ve au ixe siècle.

Les Bretons furent heureux d'avoir reçu de Dieu et de la nature des moyens de défense aussi énergiques, car leur organisation politique n'était guère capable de les garantir efficacement contre les attaques du dehors. On sait quelle était cette organisation chez les insulaires au temps de César et d'Agricola ; on sait

(1) « Vin et sang mêlés coulent, vin et sang coulent ; — Vin blanc et sang rouge et sang gras, vin blanc et sang rouge ; — Sang rouge et vin blanc, une rivière ! sang rouge et vin blanc ! — C'est le sang des Gaulois (*des Franks*) qui coule, le sang des Gaulois. — J'ai bu sang et vin dans la mêlée terrible, j'ai bu sang et vin ! — Sang et vin nourrissent qui en boit, sang et vin nourrissent ! » — La Villemarqué, *ibid.*, p. 78-79, au chant intitulé le *Vin des Gaulois*.

(2) Au moment où Morvan Lez-Breiz va partir pour sa dernière bataille contre les Franks, celle où il périt, son écuyer, effrayé par de sinistres présages, le détourne d'aller combattre. Morvan lui répond : « Rester à la maison ! mon écuyer, « c'est impossible ; j'en ai donné l'ordre, il faut marcher. Et je marcherai tant « que la vie, tant que la vie sera allumée dans ma poitrine, jusqu'à ce que je « tienne le cœur du roi du *pays des forêts* entre la terre et mon talon ! — Qu'il y « ait des Franks par milliers, je ne fuis pas devant la mort ! » — La Villemarqué *ibid.*, p 162-63 et 164-65. Le pays des forêts (*ann argoad*), c'est le continent, la Gaule intérieure, auj. la France, par opposition au pays des bords de la mer (*ann arvôr*), c'est-à-dire la péninsule Armoricaine.

(3) La Villemarqué, *ibid.*, p. 86-87, au chant intitulé la *Marche d'Arthur*.

que la race bretonne se trouvait alors fractionnée en une foule de petites tribus respectivement indépendantes, souvent ennemies, aussi jalouses de leur indépendance particulière les unes à l'égard des autres que de leur indépendance collective vis-à-vis de l'étranger ; très-peu disposées à abdiquer même une partie de cette indépendance aux mains d'un chef unique, elles ne faisaient jamais ce sacrifice que pour un temps, avec la plus grande répugnance et à la dernière extrémité, quand, par exemple, un péril urgent menaçait l'existence de toute la nation. On sait combien ce manque d'accord et d'unité devint funeste aux insulaires dans leurs luttes contre Rome (6). En passant en Armorique au ve siècle, les émigrés bretons y transportèrent, sans rien changer, toute cette organisation défectueuse, ce fractionnement indéfini, ces mêmes répugances. On reconnait facilement, avant le IXe siècle, dans la partie de la péninsule occupée par les Bretons, quatre comtés ou royaumes indépendants : Cornouailles, Léon, Domnonée et Browerech, et en outre plusieurs autres petites principautés moins importantes, dont les limites mobiles et l'existence obscure n'ont laissé que de faibles traces dans l'histoire. Quant à cette autorité unique et centrale qui se manifestait de temps à autre dans l'île de Bretagne par l'élection d'un roi suprême *(pentyern)*, généralissime de toutes les forces de la nation, à peine en trouverait-on chez les Bretons du continent deux exemples avant le IXe siècle : encore sont-ils contestables.

Néanmoins, tant que régna la dynastie mérovingienne, les émigrés établis en Armorique repoussèrent avec succès toutes les attaques des Franks : sans doute la plupart des petits chefs bretons reconnurent la suprématie de Clovis et de ses successeurs ; mais cette reconnaissance fut toute honorifique, cette suprématie toute nominale, et elles ne portèrent jamais d'atteinte sérieuse à l'indépendance *effective* de la race bretonne. S'il y eut, de la part des rois Franks, quelques actes d'autorité réelle, ces usurpations, d'ailleurs très-rares, tinrent à des causes tout accidentelles et furent

(6) « Olim regibus (Britanni) parebant, nunc per principes factionibus et studiis trahuntur : nec aliud adversus validissimas gentes pro nobis utilius, quam quod in commune non consulunt. Rarus duabus tribusve ad propulsandum commune periculum conventus : ita dum singuli pugnant, universi vincuntur. » Tacit., *Vit. Agricol.*, cap. XII.

promptement réprimées. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette première période de la lutte entre les deux nations ; je ne ferai que rappeler au lecteur les exploits de Waroch, comte du Vannetais breton ou Browerech (1), et l'histoire plus curieuse encore (mais généralement assez mal comprise) de l'usurpation de Conmòr dans le nord de la Péninsule (2). Il suffira de savoir que, jusqu'au IXe siècle, les Bretons, tour à tour attaqués par la ruse et la force, furent sauvés tour à tour par la vaillance de leurs chefs et par l'énergique sagesse de leurs évêques.

Les Mérovingiens avaient échoué ; les Carolingiens furent plus heureux. La conquête de la Bretagne n'était point une pensée nouvelle dans cette illustre famille de Herstall, devenue maison royale en 751 par le sacre de Pépin-le-Bref, mais qui, depuis longtemps déjà, par la mairie du palais, exerçait en réalité le pouvoir suprême. Dès 691, un autre Pépin, duc d'Austrasie et maire du palais de Neustrie, avait songé à réduire les Bretons par la force (3) ; des soins plus pressants l'en détournèrent. Mais son petit-fils (Pépin-le-Bref), une fois assis sur le trône, reprit ce projet, et son arrière-petit-fils le poussa à bout.

(1) *Voy.* Gregor. Turon, *Hist. eccl. Franc.* ; lib. V, c. XVII, lib. IX, c. 18 ; lib. X, c. IX.

(2) *Voy.*, dans la *Biographie bretonne*, l'article *Conmòr*, qui se trouve sous la rubrique DOMNONÉE (*princes de la*).

(3) « Anno ab Incarnat. Domini DCXCI, Pippinus singularem Francorum obtinuit principatum. Correctisque omnibus pravitatibus quæ in illis partibus per cupiditatem et iniquitatem principum per multos annos adoleverant, cunctam illam patriam in Christi servitio florentem pacatissimamque reddidit. Ex hoc ergo tempore jam non de principatu Francorum sed de diversarum gentium adquisitione, quæ quondam Francis subjectæ fuerant, invicto principi certamen instabat, id est, contra Saxones, Frisiones, Alemannos, Baiowarios, Aquitanos, Wascones, atque *Britones*. Harum etiam gentium duces in contumaciam versi a Francorum se dominio, per desidiam præcedentium principum, iniqua se præsumptione abstraxerant. E quibus quosdam præcellentissimus princeps Pippinus jam subegerat, quidam adhuc rebelles exstiterant. Dispositis autem prudenter omnibus in occidentalis regni gubernaculis, ad orientalis imperii sui sedes cum summa gloria et exultatione revertitur. Ibique, prosperis Christo largiente successibus, Deo protectori suo gratias referens residuum illius anni circuli tempus explevit. » *Annal. Mettens.*, ad ann. 691, ap. Duchesne, t. III, p. 266. — Quoi qu'on en ait dit (Gallet entre autres), je ne puis voir dans ce texte qu'un projet d'expédition non réalisé. Est-il croyable, en effet, que Pépin ait pu, en une seule

L'attaque commença dès le règne de Pépin, qui prit Vannes en 753, ravagea le pays environnant, mais n'alla guère au-delà (1). En 786, Charlemagne, poursuivant cet avantage, envoya en Armorique une armée commandée par Andulf, grand-maître de sa maison, qui, pénétrant au cœur du pays, força plusieurs chefs bretons dans leurs marécages, et les amena en ôtages au roi Charles, dans l'assemblée générale de Worms (2). Cette conquête, toutefois, n'était encore ni complète, ni bien assurée, et treize ans plus tard (en 799) Wido, comte de la Marche bretonne, s'enfonçant de nouveau dans la péninsule, la parcourut en tous sens avec ses troupes. Tous les chefs bretons, cette fois, furent successivement vaincus, et chacun d'eux ayant inscrit son nom sur ses armes, les livra au vainqueur, qui lui-même alla les déposer aux mains de Charlemagne; car, nous dit un contemporain, par la remise des armes où il avait écrit son nom, chaque chef déclarait se soumettre *lui, sa terre et son peuple*, à la domination du

année : 1° rétablir l'ordre et la paix dans le gouvernement intérieur de la Neustrie (*correctisque omnibus pravitatibus*, etc.), 2° soumettre l'Aquitaine, la Gascogne et la Bretagne, et 3° avoir encore du temps de reste (*residuum illius anni*) à passer en Austrasie (*ad orientalis imperii sui sedes*)? Evidemment cela est impossible, et le texte non plus ne le dit point. Il faut donc entendre qu'en l'an 691 Pépin, après s'être occupé spécialement des affaires intérieures de la Neustrie, forma le projet de réduire les nations rebelles ou indépendantes nommées dans le texte, et prit toutes ses mesures pour exécuter ce dessein dans les années suivantes. Et de fait, il soumit plus tard les Bavarois, les Frisons, les Allemans; mais, quant aux Bretons, comme il n'en est plus question nulle part dans son histoire, on en doit conclure qu'il ne réalisa point ses projets à leur égard.

(1) « Inde (e Saxonia) rex Pippinus revertens ..... exercitum in Britanniam duxit et Venedis castrum conquisivit, totamque Britanniam subjugavit partibus Francorum. » *Annal. Mett.*, ad ann. 753, ap. Du Chesne, t. III, p. 276. — Le dernier membre de phrase de ce passage est une exagération. Un chroniqueur contemporain, cité à la page suivante, (note 1), nous apprend, en effet, qu'avant 799, jamais la Bretagne n'avait été conquise en entier par les Franks.

(2) « Misit exercitum suum (Carolus) rex partibus Britanniæ una cum misso suo Andulfo Siniscallo, et inibi multos Brittones conquisierunt una cum multis castellis et firmitatibus eorum in locis palustribus. Et prævaluerunt Franci et cum victoria reversi sunt et capitaneos eorum ad synodum præsentaverunt domno regi ad Wurmatiam. » *Annal. Francor.*, vulgo dict. *Tilian.*, ap. D. Bouquet, t. V, p. 21. — *Voy.* aussi *Annal. Francor.*, vulgo dict. *Loiselian.*, ap. Du Chesne, t. II, p. 33 et 34.

roi des Franks (1). Ainsi, chacun agissait encore séparément, chacun faisait sa soumission séparément, après avoir aussi, sans aucun doute, combattu séparément; car le défaut d'ensemble qui apparaît dans la soumission montre assez qu'une direction commune avait manqué à la résistance. Ainsi la répulsion traditionnelle des Bretons pour le joug de toute autorité centrale, cette répulsion, dès longtemps signalée par Tacite, se manifeste ici dans toute sa force. L'indépendance de chaque prince et de chaque tribu n'avait pu se résoudre à plier sous la main d'un chef unique, même en face d'un danger commun, et grâce à cette division obstinée, tous avaient été vaincus. Pour la première fois, la Bretagne entière subissait la domination des Franks : à ce coup, la conquête était complète.

Elle pouvait être complète; mais les Bretons ne l'acceptaient point pour définitive, et ils s'apprêtèrent bientôt à protester.

La lutte de ce petit peuple contre ce grand empire a quelque chose de particulièrement solennel; c'est comme une dernière bataille des Teutons et des Celtes, ces deux races d'instincts si opposés, de caractères si divers, depuis tant de siècles à la fois voisines et ennemies. On croirait, au premier abord, que les Teutons n'ont qu'à lever le doigt et qu'ils vont anéantir leurs adversaires. Pour eux, ils ont Charlemagne et l'empire frank, c'est-à-dire tout le génie et toute la puissance de l'Occident; contre eux, ils n'ont que les Bretons, une poignée d'hommes sur un sol étroit et maigre. Mais ce petit peuple, martelé par tant d'épreuves, a pris en quelque sorte la dureté et la tenacité du fer battu sur l'enclume : plus de coups qui puissent le fléchir ni de périls l'étonner. Ne porte-t-il pas d'ailleurs avec lui (et il le sait bien) les destinées de cette race celtique qui ne craignait qu'une chose au monde, la chute de la voûte céleste? Charlemagne, pas plus qu'A-

(1) « Wido comes, qui in marca Britanniæ præsidebat, una com sociis comitibus Britanniam ingressus totamque perlustrans in deditionem recepit; et regi de Saxonia reverso arma ducum qui se dediderant, *inscriptis singulorum nominibus*, præsentavit. Nam his *se et terram et populum uniuscujusque illorum* tradidit; et tota Britanniorum (sic) provincia, *quod nunquam antea à Francis fuerat*, a Francis subjugata est. » *Annal. Francor.*, vulgo dict. *Loiselian*, ap. Du Chesne, t. III, p. 40. *Quod nunquam ante a Francis fuerat*, voilà la preuve de l'exagération relevée plus haut dans les *Annales de Metz*, à l'an 753.

lexandre, ne le fera trembler. Grâce à cette foi patriotique, dont j'ai dit la force, il se retrempe dans le revers, il s'exalte par la défaite comme d'autres par la victoire; il veut vivre, et, pour vivre, vaincre : il vaincra. Car, au milieu de ses rocs et de ses bruyères, cette poignée d'hommes, à elle seule, c'est une vieille race, c'est la plus vieille des races de l'Occident qui refuse de mourir.

Je ne sache pas de peuple, en effet, qui, dans une telle situation, ait eu une telle constance. La lutte s'ouvrit dès avant la mort de Charlemagne, en 811. De 811 à 826, c'est-à-dire en moins de quinze ans, cinq révoltes, et toutes échouèrent, L'insurrection de 811 fut promptement étouffée (1), et rien n'indique que les Bretons eussent encore concentré leurs efforts sous la direction d'un chef unique; ils sentirent bientôt néanmoins la nécessité d'une telle mesure, et lorsqu'ils se révoltent de nouveau, en 818, ils reparaissent sous la conduite d'un roi suprême nommé Morvan. Toutefois, l'autorité de ce roi était encore mal obéie, car nous le voyons lui-même se plaindre des guerriers qui, après avoir promis leur concours, lui font défaut au moment du combat (2). Louis-le-Pieux, empereur depuis 814, conduisit en personne l'expédition contre Morvan; après avoir subi un premier échec (3), il

(1) « Imperator vero... in tres partes regni totidem exercitus misit : unum trans Albim... ; alterum in Pannonias... ; tertium in Brittones ad eorum perfidiam puniendam. Qui omnes, rebus prospere gestis, incolumes regressi sunt. » Eginhard, *Annal.* ad ann. 811.

(2) « Nusquam tuta fides. Ubi nunc promissa per annum
« Dextera? Nunc Francos nullus adire volet. »

Ermold. Nigel., *De reb. gest. Lud. P.*, lib. III, v. 401-2 ; ap. *Pertz*, t. II. — Il faut remarquer, toutefois, que c'est un Frank qui fait parler ainsi le chef breton.

(3) « Britones fœdera violant et rebellare incipiunt; contra quos imperator exercitum producit, sed non adeo prævaluit. » Reginon, *Chronic*, ap. Schard., *Rer. germanic. quatuor vetustior. chronograph.*, f° 35, v°. La chronique de Réginon, dont les dates ont été altérées par les copistes, met cet échec de Louis-le-Pieux en 836; mais il est, en réalité, de 818, comme on le voit par un acte du cartulaire de Redon, ainsi daté : « Factum est hoc sub die, III Nonas Februarii, I feria ,... III *anno postquam exivit dominus Hludovicus de Britannia ante Morman.* » Ap. D. Mor. *Pr.* I, 263. La date du dimanche 3 février (*III° Nonas Febr. I feria*) convient exactement à l'an 821. Le chant populaire de *Lez-Breiz*, avant de nous dire la mort du héros, nous le montre aussi vainqueur, à deux reprises, des guerriers franks, et succombant seulement dans la troisième rencontre. (*Voy.* La Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, t. I, p. 140-163.) Les chroniqueurs franks, sauf Réginon, ont tous gardé sur cet échec de l'empereur un silence prudent.

revint à la charge, vainquit les Bretons, tua leur roi, alla asseoir son camp sur les bords de l'Ellé, et força la Bretagne à courber de nouveau la tête (1).

Elle la releva quatre ans plus tard, et, en 822, Wiomarc'h, élu *pentyern* à la place de Morvan, fut battu une première fois par les comtes de la marche bretonne (2). Wiomarc'h, au lieu de se décourager, répára ses pertes, accrut ses forces, et au commencement de l'année 824, la Bretagne tout entière se leva en armes; Louis-le-Pieux se vit obligé de reprendre une seconde fois le chemin de ce pays; il avait avec lui une armée formidable et deux de ses fils, Pépin et Louis. Arrivé à Rennes, l'empereur divisa son armée en trois colonnes, garda l'une sous ses ordres et mit un de ses fils à la tête de chacune des deux autres: Matfrid, comte d'Orléans, et Lantbert, comte de Nantes, devaient assister les princes dans la conduite de cette guerre. De Rennes, les colonnes frankes entrèrent en Bretagne vers le commencement de l'automne, et, parcourant le pays dans toutes les directions, mirent tout à feu et à sang. Quels que fussent leurs ravages et leur supériorité numérique, il leur fallut environ deux mois pour vaincre la résistance des insurgés; enfin, Wiomarc'h posa les armes et donna des ôtages (3).

(1) L'histoire de Morvan ou Morman est bien connue. Cfr. Reginon, *Chron.* loc. cit.; Eginhard, *Annal.* ad ann. 829; *Vit. Ludov. Pii* auctore Astronomo, cap. xxx, ap. D. Bouquet, t. VI, p. 102; *Vit. S. Guengual.* ap. D. Mor., *Pr.* I, 228; et surtout Ermold. Nigel., *De reb. gest. Lud. P.*, l. III, v. 1-500, ap. Pertz, t. II, p. 489 et suiv., ap. D. Bouquet, t. VI, p. 38. *Voy.* aussi Courson, *Hist. des peuples bret.*, t. I, p. 311-321.

(2) « Comites marcæ Hispanicæ trans Sicorim fluvium in Hispania profecti, vastatis agris et incensis compluribus villis et capta non modica præda, regressi sunt. *Simili modo*, post æquinoctium autumnale a comitibus marcæ Britannicæ in possessionem cujusdam Britonis qui rebellis tunc extiterat, nomine Wihomarchus, expeditione facta, omnia ferro et igne vastata sunt. » Eginhard, *Annal.* ad ann. 822. — « Nec non et hi (custodes) qui fines tuebantur Britannicos Britanniam ingressi, vastarunt regionem tam ferro quam igne, propter cujusdam Brittonis rebellionem cujus nomen Wiomarchus fuit. Quibus peractis, prospere sunt regressi. » *Vit. Ludov. P.* auctore Astronomo, cap. xxxv, ap. D. Bouquet, t. VI, p. 104. — Ces textes indiquent bien que la Bretagne fut ravagée, mais non que la révolte fut domptée; je croirais volontiers qu'elle se maintint, sans grande interruption, jusqu'à l'expédition de 824.

(3) « Conventu circiter VIII. Calendas julii pronunciato atque Compendii habito, ipse (Imperator) ad Britannicam expeditionnem per se faciendam animo

L'année suivante (825), au mois de mai, il parut à l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle, accompagné de tous les chefs bretons auxquels il commandait, jura solennellement fidélité à l'empereur, et retourna en Bretagne chargé des dons de ce prince. A peine rentré chez lui, il se souleva de nouveau, comptant sans doute surprendre les Franks; mais surpris lui-même dans sa propre demeure par les troupes de Lantbert, le généreux pentyern paya de

intento, Lotharium filium... Romam mittere decrevit (l'empereur comptait d'abord faire lui-même ce voyage)... Imperator vero iter quod in Britanniam facere instituerat, propter famem quæ adhuc prævalida erat, usque ad initium autumni aggredi distulit. Tum demum, adunatis undique copiis, Redonas civitatem terminis Britanniæ contiguam venit. Et inde diviso in tres partes exercitu, duabusque partibus filiis suis Pipino et Ludovico traditis tertiaque secum retenta, Britanniam ingressus totam ferro et igni vastavit. Consumptisque in hac expeditione XL. vel eo amplius diebus acceptisque quos perfido Brittonum populo imperaverat obsidibus, Rotomagum civitatem... ad XV. Calendas Decembris reversus est. » Eginhard, *Annal.* ad ann. 824. Louis-le-Pieux était donc de retour à Rouen le 17 novembre, et comme il était entré en Bretagne au commencement de l'automne, vers le 20 septembre, il fut environ deux mois dans son expédition. Voici maintenant, de cette campagne, un court récit en vers qui n'a jamais été cité : il est d'Ermold Nigel :

« Nuntius interea Brittonum a parte rebellum
Ecce venit solito [*al.* subito], nuntia sæva refert :
Scilicet infectum quod nuper Cæsar ad illos
Firmarat pignus insuper atque fidem.
Accitis populis, armis quoque rite paratis,
Illuc Cæsar ovans concitus ire parat.
Francia cuncta ruit, veniunt gentesque subactæ
Et, Pippine (*il était roi d'Aquitaine*), tua parte venire paras.
Divisit populum ternis sub partibus omnem,
Ductoresque dedit, ordinat et proceres :
Partem unam æquivoco (*c.-à-d. à son fils Louis*), belli committit et una
Matfridum sociat, millia multa simul.
Pippino regi huc Helisacharque potentes
Junguntur : numero cætera turba caret.
Agmen ovans Cæsar medium sibi vindicat ipse
Belliger, et sapiens ordine bella movet.
Hos Lantpertus agit, hos ducit in agmina Matfrid,
Et, Hludovice puer, bella paterna geris.
Pippin sive sui et Francorum mixta caterva
Arma ferunt, vastant undique gentis honos.
Cæsar agens Francos per calles dirigit amplos :

sa vie son audacieuse tentative (2). La Bretagne, abattue par la mort de son roi, se soumit sans résistance, et au mois de juin de l'an 826, les chefs bretons, conduits par les officiers de l'empereur,

Regmina Brittonum sic peragrata patent.

. . . .

Tunc peragrant agros, silvas, tremulasque paludes;
Vastatur populus et pecus omne perit;
Ducuntur capti miseri, moriuntur et armis.
Tandem reliquiæ Cæsaris arma petunt.
Cæsar namque duces custodes ponit opimos;
Si cupiant, ne queunt bella movere magis. »

Ermold Nig., *De reb. gest. Lud. P.*, l. IV, v. 113 et suiv.; ap. D. Bouquet, t. VI, p. 53, et ap. Pertz, t. II, p 503.—Ermold Nigel, qui était moine, accompagna l'armée franke dans cette expédition de 824, et l'on sait quel parti M. Aug. Thierry (*Conq. de l'Anglet.*, liv. Ier.) a tiré de ce trait pour nous représenter les moines gallo-franks s'en allant le glaive en main soumettre la Bretagne à l'autorité de l'Église romaine (qu'elle avait toujours reconnue, mais passons). M. Thierry n'a cité pour preuve qu'un petit hémistiche (*Cede armis, frater*), et peut-être a-t-il bien fait dans l'intérêt de sa thèse, car je doute fort que cette tragique fantasmagorie de moines sanguinaires et fanatiques eût pu tenir deux minutes devant la joyeuse façon dont Ermold nous raconte lui-même sa campagne. Voici ses paroles :

« Huc egomet scutum humeris ensemque revinctum
Gessi, sed nemo me feriente dolet.
Pippin hoc aspiciens risit, miratur, et infit :
Cede armis, frater; litteram amato magis. »

Ermold Nig., *ubi supra*, v. 135.

(2) « Imperator conventum... celebrari jussit tempore maii Aquisgrani... Affuerunt etiam Brittonum primores non pauci subjectionem obedientiamque prosequentes verbis; inter quos et Wiomarchus qui ceteris auctoritate præstare videbatur : quippe insana temeritate atque stultissimis ausis in tantum processerat ut etiam Imperatorem, propter suam insolentiam comprimendam, ad expeditionem in illas partes faciendam provocaverit (il s'agit ici de l'expédition de 824). Is ergo cum diceret pœnitere se facti sui et imperatoriæ se commisisset fidei, abeo (imperatore), juxta morem suum quo clementia semper uti consuevit, misericorditer susceptus et cum ceteris civibus muneribus donatus, atque ad nativum solum est redire permissus. Qui tamen postea consuetæ non immemor perfidiæ, dum, cunctorum quæ promiserat et quæ expertus fuerat bonorum oblitus, vicinos suos domni Imperatoris fideles incursare atque assiduis lacessere malis non omitteret, ad id pervenit ut oppressus a Lantberti hominibus in propria domo cum malorum fine terminum quoque sortiretur vitæ. » (*Vit. Lud. P.* auct. Astronom., cap. 39, ap; D. Bouquet, t. VI, p. 106, 107. *Voy.* aussi Eginhard, *Annal.* ad ann. 825).

vinrent, comme nous l'avons dit dans le premier chapitre, renouveler solennellement au placite d'Ingelheim leurs promesses de fidélité et d'obéissance.

Ainsi la Bretagne, courbée sous le joug Carolingien par l'épée d'Andulf et du comte Wido, faisait d'inutiles efforts pour s'affranchir ; chacune de ses courageuses tentatives ne servait qu'à attirer sur elle les désastres d'une guerre sans pitié, et à l'enfoncer plus avant dans la servitude.

Toutefois, et bien que tous ces soulèvements eussent si mal réussi aux Bretons, ils durent donner à réfléchir à l'empereur. Cette infrangible obstination dans la révolte avait en effet quelque chose d'inquiétant. Faudrait-il tous les ans recommencer la conquête de la Bretagne et y lancer une armée, l'empereur en tête ? Et si cela était nécessaire, ne voilà-t-il pas une bonne partie des forces de l'empire tenue en échec dans ces broussailles? ne voilà-t-il pas ce petit peuple, devenu un gros embarras ? L'empereur fut donc amené à chercher un moyen de rendre la possession de la Bretagne moins onéreuse et l'obéissance de ses habitants mieux assurée; il pensa que l'autorité impériale si odieuse aux Bretons, qui l'avaient toujours vue représentée au milieu d'eux par des étrangers de la race conquérante, leur deviendrait moins dure et plus tolérable si elle avait pour intermédiaire un homme de leur propre race, issu de l'une des familles de leurs vieux chefs. Louis-le-Pieux donna bientôt suite à cette pensée, et l'homme qu'il choisit pour gouverner la Bretagne, nous l'avons dit plus haut, ce fut Nominoë (1).

(1) La suite de ce travail sera donnée dans la prochaine livraison.



NOTICE

SUR

L'ABBAYE DE LANGONNET.

COPIE D'UN MÉMOIRE
TROUVÉ DANS LES ARCHIVES DES COTES-DU-NORD,
ET TRANSMIS AU COMITÉ DE PUBLICATION DE L'ASSOCIATION BRETONNE
PAR LES SOINS DE **M. SICAMOIS**,
Archiviste du département.

(Malgré les lacunes et les inexactitudes qu'on remarquera dans la pièce suivante, nous croyons qu'elle ne manque pas d'intérêt, parce qu'il n'existe aujourd'hui presque aucun document historique relatif à l'ancienne abbaye de Langonnet.

Cette notice a dû être rédigée vers 1754, et renferme des détails curieux sur l'état de l'abbaye à cette époque.)

L'abbaye de Langonnet, filiation de Cisteaux, fille immédiate de l'Aumône et mère de l'abbaye de Carnoët, est située dans un marais, environnée dans tout son pourtour de montagnes, qui ne sont cependant pas trop escarpées.

Les sources qui sortent de l'une de ces montagnes passent sous l'église, le cloître et les bâtiments réguliers.

Il est bon de remarquer que la voix du peuple a fait changer de nom à l'abbaye de Carnoët à cause de la grande sainteté de Dom Maurice, profès, et ensuite abbé de Langonnet, qui fut

appelé par le roi de l'Armorique (1) pour fonder l'abbaye de Carnoët. Cette sainteté, jointe aux miracles éclatants avant et après sa mort, l'ont, à juste titre, fait regarder comme le plus grand saint que la Bretagne ait eu dans ce siècle-là.

La rivière d'Elé (Ellé), qui prend sa source deux lieues au-dessus de Langonnet, passe par l'enclos du monastère, et en met une partie dans le diocèse de Quimper, où l'abbaye est située, et l'autre dans le diocèse de Vennes (Vannes), où est située la forêt de l'abbaye; elle contient dans son enceinte son moulin prohibitif et non banal.

Il n'y a rien de distingué des autres abbayes de la filiation de Cisteaux, dans la construction de ses bâtiments; l'église au nord, le cloître au midi, et les trois corps de logis qui font le pourtour des cloîtres, le dortoir à l'est, les deux autres, l'un au midi et l'autre à l'ouest : ces bâtiments sont construits depuis soixante ans.

L'église est en forme de croix comme ailleurs, et n'a rien de remarquable; le maître-autel est de marbre, le sanctuaire et le cœur (chœur) fort propres.

Le cœur (chœur) sera fait avant la notice, elle (l'église) a de longueur....

Elle a été plus longue autrefois, ce que l'on a reconnu en faisant les fondations du bâtiment neuf; et en fondant l'abbatiale nouvelle, on a trouvé quantité de vestiges d'autres bâtiments sans pouvoir deviner leur destination.

Il reste encore des vestiges des sous-ailes en fouissant la terre; il paraît évidemment que l'abbaye a été plus vaste qu'elle ne l'est.

Ce monastère, qui est à deux lieues de la baronie du Faoët, trois de Rostrenen, trois de Guémené, capitale de la principauté de ce nom, cinq de Quimperlé et sept de Hennebont, a été ravagé plusieurs fois dans le temps des guerres civiles,— temps fatal où les seigneurs se faisaient la guerre les uns aux autres pour vider leurs querelles sans la participation du souverain, et au roi même lorsqu'ils s'imaginaient qu'il leur avait fait la moindre in-

(1) Ce *roi* de l'Armorique, comme l'appelle l'auteur de la notice, peu exact dans ses qualifications historiques, n'était autre que le duc Conan IV, qui donna à saint Maurice, en 1170, la permission de bâtir un monastère dans la forêt de Carnoët et le dota avec une pieuse largesse. (*Note du comité de publication.*)

justice dans leurs biens ou leurs honneurs, — mais principalement dans la guerre de la Ligue.

Le sieur de Fontenelle, que l'histoire de France nomme le baron de Fontenelle, déterminé capitaine, homme cruel, tenait pour le duc de Mercœur, gouverneur de cette province, contre Henri-Quatre, son roi légitime ; il prit son poste au château de Cremenec, distant d'une lieue de l'abbaye ; de là il faisait des courses et ravageait avec ses troupes les villes dont on vient de faire mention, même Quimper, où il exerça bien des cruautés. Il ravagea le monastère, fit une écurie de l'église. Les garnisons de Rostrenen et de Corlay, qui tenaient pour le roi, se battaient souvent à l'abbaye et aux environs ; l'église fut abbatue par les uns ou par les autres pour attaquer ou se défendre ; tous les papiers furent brûlés, au point qu'il ne resta pas un seul titre ancien de donation ni de fondation d'une si grande abbaye.

Elle éprouva le sort des maisons sans défense, située entre deux partis presque à égale distance, et fut exposée à la fureur et à l'avarice du soldat, jusqu'au jour où Fontenelle et le commandant de Rostrenen convinrent qu'ils ne se batteraient plus à l'abbaye, et que le premier rendu, l'autre se retirerait ou entrerait en qualité d'ami, sans pouvoir s'attaquer l'un l'autre.

L'histoire de France le fait rompre vif à Paris en la place de Grève pour avoir entré dans la conspiration du maréchal de Biron. La tradition de ce pays-ci porte qu'il ne voulut pas profiter de l'amnistie accordée au duc de Mercœur et ses adhérents, et qu'il fit la guerre aux troupes du duc de Mercœur et du roi en faveur des Espagnols qui tenaient encore le fort de Blavet, à présent Port-Louis ; que le roi lui donna dans la suite une amnistie particulière qui ne regardait pas les crimes qu'il avait commis avant et après l'amnistie générale ; qu'on l'appella à Paris, sous prétexte d'un conseil de guerre ; qu'on instruisit son procès pour ses crimes qui n'étaient pas détaillés dans l'amnistie, et qu'il fut rompu vif pour ses crimes. Il se pourrait bien faire que l'histoire de France et la tradition seraient également vraies, car elles ne sont pas absolument contraires.

Pendant cette guerre, l'Abbé et les moines se refugièrent où ils purent, et laissèrent la maison déserte pendant trois ans : pendant ce temps-là, les seigneurs voisins envahirent la plus grande partie de ses biens : la guerre produisit la famine ; la famine, la

peste ; et les loups survinrent en prodigieuse quantité, qui, habitués à manger les corps morts répandus dans les plaines, se ruèrent sur les vivants et achevèrent de désoler le pays.

Les seigneurs voisins s'emparèrent de la plus grande partie des biens de l'abbaye; les paysans qui restaient (1) portaient le peu qui leur restait de pain et d'avoine pour nourrir leurs chevaux et leurs chiens (2), pour chasser les loups, et (ces seigneurs) ont pris de là occasion de créer des rentes d'avoine sur leurs vassaux et ceux de leurs voisins, dont il y en a qui subsistent encore, de manière qu'une contribution volontaire est devenue une rente forcée.

Le peu qui reste de papiers constate que, quelques temps après la paix, tout le revenu temporel de l'abbaye fut adjugé à 800 livres au plus offrant au (*lisez* et) dernier enchérisseur. Ils constatent encore que la désolation était si grande, que l'Abbé, étant de retour à son abbaye, fut obligé de publier dans les villes et paroisses voisines que ceux qui prétendaient quelques droits dans le fief de l'abbaye eussent à se présenter pour réclamer leurs terres, ou qu'il les donnerait à d'autres.

Dans l'indigence extrême de titres primordiaux, ni d'autres qui puissent y suppléer, tout ce que l'on en peut dire de vrai, c'est qu'elle a été fondée sous et par Conan-le-Gros, roy de l'Armorique (3), environ 1135 ou 1137. Les auteurs varient sur cette époque (4) ; l'historiographe de Bretagne fixe cette fondation à l'année 1137, sur la foi d'un nommé du Paz, qui nous a donné quelques chronicles qui ne sont pas toujours fort exactes.

Elle reconnaît pour bienfaiteurs les vicomtes de Rohan et les barons de Rostrenen; elle rend aveu à l'un et à l'autre : au premier, de quatre tenues sous le duché de Rohan ; au dernier, de la dîme dite Moelou et de Rostrenen, deux trèves de la paroisse de Kergrist-Moëllou, et de Carnot ; ce dernier trait à été usurpé sur l'abbaye par un gentilhomme nommé Guénemen, alors sénéchal de Carhaix, en 1641. Cependant, les seigneurs de Rostrenen obligent l'abbaye

(1) C'est-à-dire, qui avaient survécu à ces désastres.

(2) Les chevaux et les chiens de leurs nouveaux maîtres. — La phrase est obscure et mal construite. (*Note du Comité de publication.*)

(3) Lisez : duc de Bretagne.

(4) L'abbé Tresvaux, après Dom Morice, fixe la date de la fondation au 20 juin 1136, suivant une ancienne charte de Bégar. (*Note du Comité de publication.*)

de fournir aveu. Elle est chargée d'une aumône générale du jour du Jeudy-Saint, ce qui s'exécute encore, quoiqu'elle ait perdu le tiers de la fondation contre la teneur des titres les plus authentiques qui se puissent produire; on produisit dans ce procès le titre de vendition de la terre de Carnot, qui le (1) chargeait de laisser lever la dîme sur la terre que le seigneur de Beaumanoir lui vendait; la prescription l'emporta.

Les anciens seigneurs de Rostrenen ont leurs armes au maître-autel, du côté de l'Evangile : ce sont les seules qui paraissent dans l'église, excepté celles de France et de Bretagne, qui sont postérieures à l'union de cette province au royaume de France.

Le portail et le mur de la nef furent réédifiés en 1637 et 1638. Dans le nouveau *Gallia Christiana* des PP. Bénédictins, on trouvera le catalogue des abbés, autant qu'ils ont pu; ils n'ont omis que deux Kergoët, et un Boutdevile, et un gentilhomme de cette province qui ont vécu............. et un certain Nicolas, qui fut chassé pour cause d'intrusion (2).

Suivent, dans ce catalogue, Laurent de Bonacourci, Florentin et parent de Catherine de Médicis, capitaine de cavalerie, à qui cette reine donna l'abbaye de Langonnet en commande.

Sur la démission de Laurent, Dom Paul de Bonacourci, son neveu, fut pourvu de la même manière; mais, s'étant fait moine, il devint le restaurateur de ce monastère. Cet illustre abbé, homme dont on ne peut assez chanter les louanges, pour son esprit, sa capacité et un travail infini, obligea tous les seigneurs voisins de restituer les biens qu'ils avaient usurpés; il rétablit l'église et le monastère, et probablement en retrancha une grande partie. Il bâtit une abbatiale joignant le portail de l'église au bout du dortoir des convers.

Les travaux et les persécutions qu'il a essuyés de la part des seigneurs voisins, surtout des barons du Faoët, pour parvenir à ce recouvrement, mériteraient un volume.

(1) Qui chargeait le Seigneur de Rostrenen de laisser, etc.

(2) Henri de Kergoët était abbé de Langonnet en 1477-1482. — Vincent de Kergoët en 1510-1514. — Yves de Bonteville, qui fut maintenu en possession de l'abbaye le 13 avril 1518 contre frère Yves de Vaucouleur, son compétiteur, mourut en 1536. — Jean Nicolas était abbé commendataire en 1541. *Voy.* abbé Tresvaux, *Église de Bretagne*, p. 556. (*Note du Comité de publication*).

Il fut nommé commissaire pour instruire le procès de l'évêque de Léon ; il fut aussi commissaire de l'ordre (l'Ordre du clergé) dans cette province, pour toutes les grandes affaires. Il y a, à l'abbaye de Lanvaux, un titre original qui prouve qu'il approuva un échange de terres contre d'autres biens, fait par l'Abbé et la communauté, avec un seigneur voisin. Dans ce titre, il prend qualité de Père immédiat, soit que ce fût l'usage ou qu'il en eût l'ordre de Monseigneur de Cîteaux ; il mourut en 1641.

Il avait ci-devant donné sa démission en faveur de M. de Montenay, d'une des plus illustres familles de Normandie, qui était prêtre séculier, et qui fit profession avant la démission, à la charge d'une pension de 600 livres en faveur de dom Grégoire Gaudet, procureur de dom Bonacourci, homme d'un mérite très-distingué, qui avait été prieur du Relec et de Lanvaux, qu'il quitta pour aider son abbé et contribuer au rétablissement de sa maison de profession.

L'Abbé de Montenay se demit aussi en faveur de dom Isaac de Marbeuf, carme-profès, en 1647, qui se demit pareillement en faveur du sieur Claude de Marbeuf, qui fut pourvu de l'abbaye en commande en 1674. Cet Abbé commandataire a soutenu les justes droits de son abbaye avec toute la capacité et le zèle possibles. Il serait à souhaiter que tous les abbés réguliers le prissent pour modèle. Il a vécu jusqu'en 1723.

René-Auguste de Marbeuf a été pourvu par le roy en 1724. Il est un des préposés à l'éducation de monseigneur le Dauphin ; ces messieurs de Marbeuf sont originairement d'une illustre famille du Poitou. Un Marbeuf épousa, dans le treizième siècle, la fille du seigneur de Rais, (Raiz ou Retz) et eut pour dot de sa femme une portion de la forêt de Rais, sur les marches du Poitou : le titre original existe encore. Ils sont aussi anciens dans le parlement que le parlement même ; la première charge qu'ils y ont occupé a été celle de procureur-général et, consécutivement, président à mortier. Le frère de monsieur l'abbé de Langonnet est aussi président à mortier.

Le plus grand nombre de religieux dont la communauté ait été composée depuis cinquante ans est le nombre de dix ; elle a encore sept profés et trois novices ; elle possède deux étangs : l'un baigne les murs du bourg de Langonnet, dont l'abbaye est seigneur, distant d'une lieue de l'abbaye ; c'est un lac très-vaste qu'on ne peut

écouler ; l'autre étang, nommé de Kerentouse, est à pareille distance, mais beaucoup moins grand. La bibliothèque n'est composée que de livres nouveaux, mais bien choisis, et tous les bâtiments réguliers sont construits depuis quatre-vingts ans. Elle possédait autrefois le droit de présenter à la cure de Tréaument, mais de mémoire d'homme on ne l'a vue exercer (ce droit) ; elle jouit encore du droit de saisir le calice avant l'offertoire, si le recteur n'a pas mis 7 sous 6 deniers de monnaie sur l'autel, du côté de l'épître, avant cette partie essentielle du sacrifice. Le recteur en fournit aveu à l'abbaye, comme de sa maison presbytérale (aveux), qui ont été confirmés par plusieurs arrêts de ce parlement, anciens et nouveaux. Elle n'a réservé que ce droit en échange d'une belle tenue qu'elle a cédée pour le logement et la nourriture du recteur, terme de Bretagne, ou du curé, terme de France ; par cette raison, le recteur ne dîme point où l'abbaye dîme. Par tolérance, on ne saisit plus le calice qu'à la Post-communion de la messe ; il y a vingt ans que ce droit a été exercé à la Post-communion.

Elle est la seule abbaye qui ait conservé la juridiction sur les eaux et forêts qui en dépendent, et elle a été maintenue dans tous les tribunaux et dans tous les temps ; lorsque les Etats imposèrent une taxe sur tous les seigneurs de la province pour posséder le droit de gruerie, sur l'opposition faite par M. l'Abbé à ce que son abbaye fût comprise dans cette taxe, elle en fut déchargée par les Etats, *visis tabulis.*

Certifié conforme à l'original déposé aux archives du département des Côtes-du-Nord.

L'archiviste du département,

SICAMOIS.



CHRONIQUE.

Le Congrès de l'Association Bretonne qui s'est tenu à Morlaix, du 6 au 13 octobre 1850, a été remarquable par la variété des travaux qui ont rempli les séances de la Classe d'Archéologie, par l'affluence d'auditeurs choisis qui se pressaient chaque soir dans la salle des réunions. Plusieurs des précieuses communications qui ont occupé l'attention du Congrès seront publiées successivement dans les numéros du Bulletin.

Cette année arrivait l'époque de la rénovation quatriennale du bureau permanent de la Direction pour les deux Classes de l'Association Bretonne.

Les élections qui eurent lieu, le 13 au matin, donnèrent le résultat suivant :

Pour la Classe d'Agriculture :

M. Olivier de Sesmaisons, directeur de l'Association Bretonne ;
M. Ch. de Kergorlay, secrétaire général;
M. de Madec, trésorier général.

Pour la Classe d'Archéologie :

M. Aymar de Blois, président;
MM. Vincent Audren de Kerdrel, Arthur de la Borderie, } secrétaires,
M. Paul Delabigne-Villeneuve, trésorier.

Telle est la composition des bureaux actuels, chargés de préparer la tenue des Congrès pendant les quatre années que nous allons parcourir.

En rappelant ici le souvenir de la brillante session de 1850, nous ne saurions oublier d'exprimer la reconnaissance de l'Association Bretonne pour les autorités de la ville de Morlaix, qui ont secondé avec tant de bon goût et d'intelligence l'empressement des habitants de la cité et des étrangers à prendre part à cette fête nationale.

En effet, non contents de veiller à ce que tout se passât de manière à laisser dans l'esprit de chacun des membres du Con-

grès un souvenir agréable de la bienveillante hospitalité Morlaisienne, ces Messieurs ont voulu s'associer, de leurs personnes, aux travaux des séances et s'intéresser à leurs bons résultats.

M. le sous-préfet de Morlaix, dans la cérémonie publique de distribution des primes aux agriculteurs, prit la parole après M. le président du Congrès, et prononça une chaleureuse allocution pour remercier l'Association Bretonne d'avoir favorisé Morlaix de sa présence, et pour se réjouir du succès de la session qui allait se terminer. Nous reproduisons ici avec bonheur la partie de son discours qui a rapport à la Classe d'Archéologie :

« Mais, quoique la solennité qui nous rassemble en ce moment soit spécialement consacrée à l'agriculture, je ne dois pas oublier que l'agriculture seule n'a pas pris part à ce brillant Congrès.

« L'archéologie, qui complète si heureusement l'Association Bretonne, en unissant les travaux de l'esprit au labeur matériel, qui sont les deux conditions de la vie humaine : les érudits solides et aimables à la fois, qui ont su répandre et populariser parmi nous la science, en déguisant sous la grâce et le piquant de la forme tout ce qu'elle a d'aride et de sévère, ont droit à un tribut de reconnaissance que je suis personnellement heureux de leur payer.

« Je ne rappellerai pas les séances intéressantes auxquelles ils nous ont fait assister, car tout le monde est encore sous le charme de leur attrayante parole, je ne rappellerai pas les noms de ceux qui se sont distingués dans ces luttes scientifiques, car aucun de ceux qui les ont entendus ne les oubliera jamais.

« Messieurs, nous allons nous séparer, après de trop rapides instants passés dans l'union la plus fraternelle et la plus douce cordialité. L'Association Bretonne va porter ailleurs les bienfaits qu'elle répand autour d'elle. De bien longtemps, sans doute, nous ne la verrons revenir parmi nous. Mais quelque éloigné que puisse être ce retour, ceux qui sont venus de loin nous demander l'hospitalité, peuvent être assurés qu'ils retrouveront les sentiments d'une affectueuse sympathie, dans cet arrondissement où leur passage laissera de précieux et inaltérables souvenirs. »

Une découverte qui intéresse l'archéologie a été faite au commencement du mois d'octobre 1850 dans une chapelle de l'église de Guérande (Loire-Inférieure). Les journaux de Nantes publièrent à cette époque la notice suivante, fournie par M. le curé de Guérande, et que nous reproduisons textuellement :

« Depuis plusieurs mois, des avis avaient été donnés à la fabrique que des statuettes étaient enfouies dans un souterrain de la chapelle Saint-François de l'église de Guérande. Pour s'assurer de la vérité de ces avis, la fabrique résolut de faire des fouilles, et se transporta, mardi dernier au soir, avec des ouvriers, au lieu désigné. On commença par soulever une pierre longue de 2 mètres 5 centimètres, et large de près de 1 mètre, et qui était supposée devoir fermer l'entrée du soi-disant souterrain. Dès le premier moment où la pierre fut soulevée, on s'aperçut qu'elle était revêtue de quelques sculptures, et dès lors on prit plus de soin pour ne rien briser. Bientôt se montrèrent deux reliefs bien ressortis, dont l'un représente un chevalier et l'autre une dame reposant auprès de lui. L'un et l'autre des personnages, à en juger par la position des bras, devaient avoir les mains jointes ; très-malheureusement elles ont disparu. Les yeux sont ouverts, et les têtes reposent sur des coussins ornés de glands à chaque coin.

« Le chevalier est revêtu de son armure ; sa taille est de 1 mètre 70 centimètres. Un lion est couché à ses pieds.

« Sur les bords de la pierre, et du côté du chevalier, on lit cette inscription (je conserve l'orthographe et le style) :

« CI GIST TRE NOBLE E PVISSANT SEIGNEVR TRISTAN DE CARNÉ EN « SON VIVANT CHEVALEIER † E HÉRÉDITAIRE † PREMIE MAISTRE DOSTEL « DES DVS DE BRETAIGNE † SERVANT AV LE DICT ESTAT LA RAINE ANNE « DVCHESSE DE BRETAIGNE MAISTRE DOSTE DES ROIS LOYS ROY FRAN- « COIS E DE MONSEIGNEAR FRA. »

« La statue de la dame est de la hauteur de 1 mètre 60 centimètres. Elle a la tête ornée d'un bandeau enrichi d'un triple rang de diamants ; un collier en forme de chaîne soutient une longue suite de diamants qui tombent jusqu'au-dessous de l'estomac. Elle est revêtue d'une longue robe sur laquelle on remarque d'un côté de larges fleurs à cinq pétales ressemblant beaucoup à celle de la fleur de lis. Une levrette est couchée à ses pieds.

« Sur les bords de la pierre, et du côté de la dame, on lit cette autre inscription :

« CI GIST TRE NOBLE E VERTVEVSE DAME MADAME IENNE DE LA « SALLE EN SON VIVANT FEMME DE MONSIEVTR TRISTAN DE CARNÉ DAME « DE CARNÉ DE LA TOUCHE DE COHIGNAC CRÉMEVR HÉRITIÈRE DE LA « SALLE ET CETERA. LAQUELLE TRÉPASA A CRÉMEVR AN 1526. DIEV « LVI FACE MISÉRICORDE. »

« Crémeur est un ancien château de Guérande.

« Entre ces deux statues, à égale distance et à la hauteur de la ceinture, est une épée pendante et de la longueur de 96 centimètres.

« Les deux statues ont été sculptées sur le même bloc de pierre. C'est un granit très-dur, de couleur noire, coupé comme le marbre par des veines blanches; on le dit sorti des carrières de Brest. La sculpture est passablement traitée et assez bien conservée. On regrette cependant d'y voir quelques mutilations importantes, mais faciles à réparer. On ne s'accorde pas sur le temps de la disparition de ce monument. La fabrique se propose de le faire rétablir. »

Le journal le *Breton*, dans son numéro du 16 octobre, faisait suivre cette description du tombeau de Tristan de Carné de quelques renseignements historiques qui en sont le complément ; voici quelques passages extraits de ce journal :

« Suivant l'Armorial de Bretagne de 1681 : « La maison *de* « *Carné* est connue pour être une pépinière féconde de seigneurs « aussi braves, galants et généreux qu'il y ait en la province. »

« En effet, ce nom figure souvent dans nos annales. En 1393, Jean de Carné est un des commissaires nommés par le duc de Bretagne pour exécuter le traité de Tours ; en 1420, le même seigneur est envoyé en message par la duchesse pour demander secours et protection à divers princes contre la trahison des Penthièvre.

« En 1441, les ducs de Bourgogne, d'Orléans et de Bretagne, médiateurs de la paix entre la France et l'Angleterre, députent vers le roi Charles VII Rolland de Carné et Raoul de la Houssais.

« Ce même Rolland de Carné, père de Tristan, avait le titre d'écuyer du duc; en 1450, le duc Pierre II, à raison des bons et loyaux services rendus par lui et sa famille à son souverain, lui

octroya la charge de *grand maître d'hôtel* du duc de Bretagne.

« Cette charge, qui comprenait de grands honneurs et priviléges, était transmissible à ses héritiers et descendants.

« On trouve en outre, comme faisant partie de la maison du duc à la même époque, plusieurs seigneurs de la famille de Carné : Sylvestre, chevalier de l'ordre de l'Hermine et du Camail en 1440, et écuyer d'écurie; Guyon, trésorier et receveur général, 1440; Regnault, conseiller, Péan et Pierre, puis Eon de Carné qui assistait au grand tournoi qui eut lieu à Nantes en 1459.

« Tristan de Carné, seigneur de Crémeur et de la Tousche, qui est représenté en costume de chevalier sur la pierre tombale que l'on vient de découvrir, était fils de Rolland et avait hérité de la charge de *grand maître d'hôtel* qu'il exerça près de la duchesse Anne, qui, ainsi que nous l'apprennent les historiens contemporains, l'avait pris en grande affection.

« Tristan de Carné est donc un personnage historique intéressant pour la Bretagne, et plus particulièrement pour la ville de Guérande, dont il avait été nommé capitaine à la suite, sans nul doute, de la lutte qu'il engagea avec plusieurs autres seigneurs bretons contre le maréchal de Rieux, qui était venu assiéger cette place, en 1489. La statue du brave capitaine de Guérande devient dès lors, en quelque sorte, un monument national, que les habitants doivent tenir à conserver au sein de leur cité.

« On cite plusieurs familles nobles du nom de Carné, appartenant, d'après le nobiliaire de Bretagne, aux juridictions de Vannes, de Ploërmel, et à la sénéchaussée de Nantes. Au commencement du XVIIe siècle, la terre et le château de Crémeur étaient devenus la propriété de la maison Rohan-Chabot. »

Le monument Gallo-Romain de la Vallée de Quatrevaux, près du Guildo, est aujourd'hui assez complétement déblayé pour qu'on puisse juger de son importance et de sa destination d'une manière précise. Ce n'est ni un temple, comme on l'avait supposé d'abord, ni des thermes, idée à laquelle s'était arrêté plus tard M. Cunat; c'est tout simplement et bien certainement une *villa* romaine, ainsi que l'a prouvé, dans un savant mémoire publié le 17 octobre der-

nier, M. Lecourt de la Villethassetz, membre de l'Association Bretonne.

Les travaux exécutés pour mettre à découvert cette intéressante construction ont révélé le plan ordinaire de ces habitations élevées dans les provinces par de riches patriciens, ou par des chefs de légions qui occupaient le pays. On y a observé des dallages exécutés avec soin, des peintures murales et des mosaïques. M. de la Villethassetz y a compté quinze pièces ou compartiments de dimensions diverses disposés sur une triple ligne d'inégale longueur.

Il serait bien à propos qu'on levât un plan exact et détaillé de toute la construction maintenant déblayée; le mémoire de M. de la Villethassetz, accompagné d'une planche figurative des lieux qu'il décrit, recevrait ainsi un complément qui ne laisserait plus rien à désirer pour la clarté de ses explications.

Voici quelques extraits de son travail :

La première ligne d'appartements, dit M. de la Villethassetz, celle du milieu, offre cinq pièces ou six points différents à observer en comptant l'escalier extérieur vers midi; nous donnons à cet escalier le numéro un; nous avons devant nous une galerie ou vestibule auquel nous assignons le numéro deux; il y aura audelà dans la même ligne quatre appartements auxquels nous donnons les numéros trois, quatre, cinq et six.

La ligne d'appartements, à droite, qui forme la façade orientale présente, à partir de l'escalier dont nous avons parlé et en descendant la montagne, quatre pièces ou points différents d'étude, en comptant le revêtement ou la couverture prolongée établie sur la falaise pour l'utilisation des eaux pluviales. Nous donnons à ce premier revêtement en briques le numéro sept; aux deux pièces au-dessous les numéros huit et neuf, et à la clôture qui termine l'habitation vers Saint-Cast le numéro dix. Enfin, dans la ligne occidentale, composée aussi de quatre pièces, l'ouvrage en briques, en venant du Parc et des Champagnes de Saint-Jacuet, au joignant de la falaise à gauche, sera désigné sous le numéro onze. Les deux autres pièces au-dessous porteront les numéros douze et treize; la construction au bout septentrional aura le numéro quatorze, et la dernière pièce qui se trouve au pied et à l'angle de jonction des deux vallées, vers le petit ruisseau qui coule du Bois-ès-Lucas à la grève, portera le numéro

quinze. Nous prendrons la longueur du midi au nord et nous mesurerons la largeur de l'est à l'ouest.

La galerie numéro deux, où l'on entre en quittant l'escalier méridional, a environ dix mètres de long et trois mètres de large. La pièce numéro trois qui est au-dessous a deux mètres soixante-dix centimètres de longueur et trois mètres cinquante-sept centimètres de largeur. La pièce qui est à droite, numéro huit, dans la ligne orientale, et la pièce numéro douze qui est à gauche, dans la troisième ligne adossée au versant oriental de la montagne et vers l'ouest des constructions, ont la même longueur, deux mètres soixante-dix centimètres; elles sont un peu moins larges de l'est à l'ouest.

La pièce numéro quatre, au milieu, a deux mètres cinquante-cinq centimètres, et suivant M. Cunat, deux mètres soixante centimètres de long; elle a, suivant mes notes, trois mètres cinq centimètres, en comprenant la subdivision à l'ouest, et suivant M. Cunat, trois mètres dix centimètres de large, soit sept à huit mètres de superficie. Je trouve quelques centimètres de moins que M. Cunat, mais mon savant collègue a passé plusieurs semaines sur les lieux, il a pu vérifier plusieurs fois ses chiffres; j'accepte, en conséquence, ses dimensions comme parfaitement exactes, et je néglige quelques différences sans importance aucune dans l'examen du monument, et qui proviennent seulement de ce que le mesurage a été opéré tantôt à partir des murs nuds, tantôt avec les murs ornés de leurs revêtements en stuc ou en mosaïques.

La pièce numéro cinq qui est au-delà mesure à peu de chose près la même largeur que le numéro quatre, et paraît avoir deux mètres soixante-treize centimètres. La pièce numéro treize s'étend vis-à-vis les deux pièces quatre et cinq; en conséquence, sa longueur est égale aux deux longueurs réunies de celle-ci, soit cinq mètres cinquante et quelques centimètres. La pièce numéro six qui forme, avec les numéros dix, quatorze et quinze, l'extrémité septentrionale de toutes les constructions, a trois mètres quatre-vingt-dix centimètres de long du midi au nord; sa largeur est un peu plus considérable que celle du numéro cinq qui la joint vers le sud, et paraît être de trois mètres trente-cinq centimètres. La pièce numéro quatorze, qui est aspectée au nord et à l'ouest, et a comme la précédente, trois mètres quatre-vingt-seize centi-

mètres de long, a de largeur trois mètres vingt-cinq centimètres; c'est aussi, à une imperceptible différence près, la largeur des numéros treize et huit.

La clôture numéro dix, aspectée à l'est et au nord, longe les pièces cinq et six, à l'orient desquelles elle est située, comme la pièce numéro treize règne dans toute la longueur des numéros quatre et cinq; rien du moins n'indique d'une manière certaine que le numéro dix ait été partagé en deux; sa longueur est donc égale aux longueurs réunies des deux compartiments sus indiqués, c'est-à-dire de six mètres quatre-vingt-neuf centimètres.

Les murs ont traversé les âges et restent encore debout de quatre-vingt-six centimètres à un mètre vingt-cinq centimètres de haut au-dessus du dallage. Sous plusieurs appartements, il y a des canaux ou conduits qui sont sans doute destinés à transporter les eaux soit dans la cuisine, soit dans la cour dont nous parlerons ci-après, soit dans les pièces inférieures pour laver les plates-formes, dallages ou mosaïques. Mais quelques-uns de ces conduits sont aussi des tuyaux de chaleur destinés à porter le calorique dans les pièces où l'on faisait le moins de feu.

Les murs latéraux de la galerie numéro deux portent des peintures à fresques jaunes, bleues et blanches coupées par des filets; on y remarque des empreintes d'ovales réunis ou formant des chaînes. Les flancs de la montagne, de chaque côté du vestibule, sont recouverts, numéros sept et onze, de tuiles à crochets, *tegulæ hamatæ*, formant des sillons et des rigoles pour empêcher les eaux pluviales et torrentielles de dégrader les murailles et pour les conduire aux numéros treize et dix. On sait que les Romains disposaient leurs toitures et leurs constructions de manière à éviter la déperdition des eaux pluviales et à les utiliser jusqu'à la dernière goutte.

Les murs ont de quarante à cinquante-six centimètres d'épaisseur. Les matériaux employés dans le blocage sont, comme à Corseul, le moëllon, le granit, les coquillages, les valves d'huitres surtout en grande quantité, les coques, etc. Nous avons même trouvé dans le sable de l'intérieur des murs des mordants de homards; on n'a exclu que les cailloux qui ne prennent pas la chaux. Les parements de plusieurs des murs, notamment du numéro neuf, sont construits avec des pierres *taillées en cabochon* ou en carrés et en carrés oblongs placés par assises régulières. La chaux a été

éteinte sur les murailles ou en faisant la maçonne afin de lui conserver toute sa force et pour qu'elle s'infiltre mieux dans tous les interstices.

Les parquets sur lesquels on marche sont des dallages formés avec de fortes pierres placées sur une petite maçonnerie en blocage à chaux et à sable et rejointes par un ciment rouge ou jaune. Dans quelques pièces, comme aux numéros trois et quatre, ces dalles sont recouvertes de tuiles sur lesquelles se trouve un enduit ou mastic fin d'environ dix centimètres d'épaisseur. Dans le numéro trois, ce pourfris est recouvert d'un vernis d'un travail remarquable imitant le marbre ou formant marqueterie. A l'entour, les parois des murs sont garnies de pierres plates polies, de trente à quarante centimètres de long et dont les couleurs sont assorties comme l'aire d'un damier. Quelques-unes de ces pierres lamellées sont sorties de la grève de Quatrevaux, d'autres rappellent le granit de Laber, le quartz améthisté, le schiste ardoisé, le marbre de Quintin et la serpentine. On appelait *crustæ* ces petites pièces polies de marbre de différentes espèces et de diverses couleurs, dont les Romains ornaient les pavés de leurs maisons, et ce pavage, *pavimentas sectilia* (Suet., Ces., 46), ou *emblemata vermiculata* (Cic., Or. 43.) Quand les pavés étaient faits avec de petits cailloux artistement nuancés et assortis, ils prenaient la dénomination de *pavimenta tesselata*. Dans les derniers temps, on appela cet assemblage de pierres *opus museum* ou *musivum*, travail mosaïque, parce que, dit-on, on l'exécuta d'abord pour les grottes consacrées aux Muses (Plin. 36, 21.; S. 42); on en ornait aussi le bas des murailles. Au-dessus de ces mosaïques, les murs latéraux sont revêtus d'un pourfris ou d'un mastic de plâtre qui présente des ciselures ou des moulures et des peintures à fresques, encore bien conservées, mais qui se détériorent dès qu'elles sont exposées à l'air.

Un escalier en miniature et en tuiles est établi pour descendre de la pièce du milieu, numéro quatre, à celle qui est au-dessous, numéro cinq. La marche est si peu élevée, l'escalier est si petit, qu'il faut que cet ouvrage n'ait été pratiqué que pour conserver les dispositions ordinaires de maisons romaines, à moins qu'il n'ait été fait que pour l'usage des enfants.

A l'angle nord-ouest de la pièce numéro six, il existe une porte pour sortir vers le ruisseau qui flue du Bois-ès-Lucas à la grève.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE DE RENNES, par A. MARTEVILLE, tome III.

Nous avons déjà rendu compte dans la livraison précédente des deux premiers tomes de cet ouvrage, consacrés à l'histoire de Rennes *ancienne*, et nous en avons apprécié les qualités et les défauts.

Le même jugement peut s'appliquer en grande partie au chapitre II, ayant pour titre *Institutions religieuses*, qui ouvre le 3ᵉ volume. Ce chapitre s'occupe d'abord de l'histoire sommaire de la cathédrale et des anciennes paroisses de Rennes; il renferme, sur plusieurs de ces églises, des renseignements curieux et inédits.

Nous ferons seulement à ce sujet deux observations : 1° nous regrettons que M. Marteville ne nous ait pas donné plus complets les résultats de ses recherches sur les vicissitudes historiques de la cathédrale, la date de ses reconstructions diverses ; nous croyons que les archives du département lui eussent pu fournir quelques détails précis sur cet article important dans une monographie de la cité.

2° Il nous est impossible de ne pas protester contre l'aventureuse décision archéologique portée par l'auteur, lorsqu'il parle de la partie nord de l'église Saint-Germain, et que, dans ses fenêtres flamboyantes du XVIᵉ siècle, il veut voir le caractère de l'architecture du XIVᵉ ; et encore lorsqu'il applique la même date à la maîtresse-vitre orientale, derrière le grand autel, vitre dont les meneaux et les dessins du tympan ne peuvent évidemment remonter qu'à la fin du XVᵉ siècle. Nous sommes persuadés qu'en y réfléchissant, M. Marteville lui-même reconnaîtra son erreur.

Les établissements religieux autres que les paroisses remplissent tout le § 3ᵉ, et ont chacun leur notice plus ou moins détaillée.

M. Marteville passe ensuite à la seconde partie de son œuvre, à laquelle il donne le titre d'*Institutions judiciaires* ; et, après avoir expliqué en quelques lignes trop courtes, suivant nous, ce que c'était que l'ancienne juridiction de la *Court de Rennes*, les *États* et le *Parlement*, la *Senéchaussée* et le *Présidial*, il entre dans de longs développements sur les faits historiques concernant le Parlement de Bretagne depuis 1764 jusqu'à l'époque de la révolution française, sur ses luttes contre les ministres du roi de France, contre M. d'Aiguillon, et sur l'affaire de M. de la Chalotais

Les événements de 1788, 1789 et le récit des faits de la période révolutionnaire occupent presque tout le reste du volume, 200 pages environ.

Nous n'avons point à nous occuper de cette partie de l'ouvrage qui sort tout à fait de la spécialité de nos appréciations scientifiques, et qui n'a plus rien de commun avec l'archéologie.

Il était de mode alors de tout détruire, et les monuments intellectuels de la sagesse de nos pères ne trouvaient pas plus grâce devant l'enthousiasme démolisseur que les monuments matériels devant le marteau des nouveaux Vandales.

Mais arrêtons-nous; nous ne faisons point ici de la polémique, ni même de l'histoire moderne. En conséquence, nous nous abstiendrons pour le moment de toute discussion sur la manière dont M. Marteville envisage la portée sociale des événements dont il se fait l'historien.

Notre point de vue ne ressemble pas au sien : nous devons toutefois reconnaître qu'au milieu de la prédilection avec laquelle l'auteur s'attache à ces souvenirs de nos discordes civiles, il fait de temps en temps de louables efforts pour atteindre à l'impartialité; s'il n'y réussit pas toujours, nous avouons volontiers que dans un temps comme le nôtre, il est difficile de s'élever au-dessus des préjugés d'enfance, d'éducation, de parti; et c'est ce qui nous fortifie de plus en plus dans la conviction que nos écrivains modernes sont encore trop voisins de l'époque révolutionnaire pour être sûrs d'en tracer le tableau avec un pinceau qui n'obéisse point à des inspirations passionnées.



Rennes, — Imp. de CH. CATEL et Cie,
place du Champ-Jacquet.

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE.

(CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.)

ANNÉE 1850

SECOND VOLUME.

QUATRIÈME LIVRAISON.



RENNES,
LIBRAIRIE DE VERDIER.

PARIS,
LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON,
PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 30.

Rennes. — Imprimerie de Ch. CATEL et

Place du Champ-Jacquet.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR



LE CHATEAU DU TAUREAU,

FORT QUI DÉFEND L'ENTRÉE

DE LA RIVIÈRE ET DE LA RADE DE MORLAIX.

—

Le château du Taureau est un fort situé à l'embouchure de la rivière de Morlaix, à environ 3 lieues N.-N.-O. de cette ville, et qui a été construit pour défendre l'entrée de sa rade ; le fort est bâti sur un îlot de rochers placé entre les deux pointes du continent qui resserrent en cet endroit l'ouverture de la rivière, laissant un passage assez étroit de chaque côté du château, qui dépend de la paroisse de Plouézoch située sur la rive droite. Ces deux pointes et l'îlot du fort donnent de l'abri au bassin naturel qui constitue la rade ou baie intérieure de Morlaix.

Description et situation. — La forme du château est oblongue et va en se rétrécissant vers le nord, suivant celle du rocher qui lui sert d'assiette ; il est armé d'une batterie basse et rasante de canons de gros calibre placés dans des casemates voûtées ; des pièces plus légères et de diverses espèces, parmi lesquelles on remarque deux anciennes couleuvrines à huit pans, dont l'une porte les armes de Bretagne entourées de la cordelière (1), dé-

(1) Il est question de retirer du château ces deux vieilles couleuvrines pour les remplacer par des pièces plus analogues au système et au service actuel de l'artillerie.

fendent la plate-forme qui est dominée par une tour ronde en forme de donjon. Le fort contient des logements pour le commandant, les officiers et les troupes qu'on y entretient, des magasins pour les munitions et approvisionnements, et une vaste citerne y réunit les eaux pluviales pour l'usage de la garnison : son entrée, qui est au midi et donne du côté de la rade, se ferme au moyen d'un pont levis.

Trois passes d'inégale profondeur, longues, étroites et bordées d'îlots, de bancs ou de récifs dangereux, servent d'entrée à la rade intérieure de Morlaix, et, aboutissant au château du Taureau, forcent les navires qui s'y engagent à présenter leur avant au feu de son artillerie, et à s'en voir longtemps enfilés dans la direction de leur longueur sans pouvoir faire usage contre lui du feu de leur travers, ce qui les expose à se jeter sur les roches qui bordent les passes, où à s'échouer sur les bancs qui prolongent la côte; de plus les bâtiments, pour donner dans la rade, sont obligés de ranger de très-près le fort qui les domine alors, et qui, aidé de batteries placées sur la côte, peut leur faire beaucoup de mal. Le château est environné de tous côtés par la mer qui baigne ses murs dans les grandes marées; elles produisent en cet endroit des courants violents : la mer, quoique brisée par une multitude de rochers, ne laisse pas que d'être grosse aux environs du fort lorsque les vents soufflent avec impétuosité du N.-O. au N.-E; et ses vagues se déferlent quelquefois jusque sur la plate-forme. On peut juger combien la position judicieuse du château du Taureau ajoute à sa force et contribue à le rendre redoutable. L'impossibilité de s'en échapper avait porté le gouvernement à l'employer comme prison d'État avant la révolution, mais on ne pouvait y tenir qu'un fort petit nombre de prisonniers.

Aperçu sur le commerce de Morlaix et la navigation aux XIVe, XVe *et* XVIe *siècles.* — Morlaix, sous les ducs de Bretagne, avait eu depuis un temps immémorial des relations suivies de commerce avec la côte opposée de l'Angleterre où, par un vent favorable, on peut aborder en peu d'heures. Ce commerce, fondé sur les besoins réciproques des deux peuples, avait été quelquefois interrompu par la guerre, mais s'était toujours rétabli aux premières apparences de paix (1) :

(1) D. Morice, *Actes de Bret.*, tome III, col. 535.

il avait dans la suite acquis de l'extension vers le Nord, par des relations avec les provinces belgiques et les villes anséatiques. La ville de Morlaix faisait alors quelque commerce avec l'Espagne ; mais il paraît que, dans l'origine, il consistait principalement en poisson séché ou salé, qu'on prenait en abondance sur les côtes de Bretagne, et qu'on savait bien préparer. Les retours étaient des fruits secs et une petite quantité de vins. Les rapports commerciaux avec les ports de France étaient actifs, surtout avec Bordeaux et La Rochelle, qui fournissaient presque tout le vin que l'on consommait copieusement dans le pays, quoique les vins des crûs de Bretagne ne payassent que la moitié du droit des vins étrangers. Les droits d'entrée et de sortie établis momentanément par les ducs Jean IV et ses successeurs sur les marchandises d'importation et d'exportation, font connaître que le commerce maritime avait dès lors assez d'étendue et d'activité, et plus que l'on n'est généralement porté à le croire. Les peuples ont toujours besoin les uns des autres.

La navigation, dans ce temps, n'était qu'un simple cabotage dont les plus gros navires ne dépassaient pas 100 à 150 tonneaux, encore ceux de cette dimension étaient-ils en fort petit nombre. Les princes, en Angleterre, en France, comme en Bretagne, n'avaient point de marine à eux, ou n'entretenaient que fort peu de bâtiments. Lorsqu'ils avaient à faire une expédition maritime, ils taxaient les ports de mer à leur fournir un nombre de navires proportionné à celui qui y existait, et en payaient la location aux propriétaires ; on les chargeait alors de soldats, d'armes et de vivres. Le maître ou patron, qui avait sous ses ordres un nombre suffisant de matelots et qui était marin, dirigeait la navigation, commandait l'équipage et la manœuvre, et celui qui commandait les troupes avait le titre de capitaine et autorité sur le maître. Telles étaient les armées navales de cette époque. Ce ne fut que vers la fin du xv[e] siècle que les ducs de Bretagne commencèrent à entretenir quelques navires en petit nombre pour leur service (1).

La politique fiscale et resserrée de Henry VII, roi d'Angleterre, apporta des entraves au commerce de Morlaix avec ce royaume, sans pourtant le faire cesser ; mais celui avec l'Epagne, qui venait de découvrir et de conquérir l'Amérique, acquit dès lors un

(1) Dom Morice, *Actes de Bretagne*, tome III, col. 535, 540, 541.

grand accroissement ; les vues se portèrent de ce côté, et l'industrie des commerçants bretons se créa bientôt un tribut considérable et plus avantageux sur les richesses du Nouveau-Monde.

Evènements historiques. — En 1522, François Ier régnait en France; son mariage avec Claude, fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, lui assurait la possession de cette belle province. Le renouvellement, en 1518, de son alliance avec Henry VIII, roi d'Angleterre, que gouvernait le cardinal Wolsey, et la célèbre entrevue des deux princes au camp du Drap-d'Or, entre Ardres et Guisnes, qui eut lieu en 1520, semblait faire présager entre eux une union plus durable, lorsque tout à coup Henry se détacha de l'alliance de François, et entra dans la ligue ourdie contre lui par l'empereur Charles-Quint et le pape Léon X.

« L'an 1522 (1), le roi d'Angleterre, Henri VIII, mit en mer un « grand nombre de vaisseaux pour tenir la mer et piller les mar- « chands français, et pour parler en leur jargon (courre le bon « bord) : ces voleurs coururent la Manche tout le mois de juin, ran- « geans les îles de Jarzay et de Grénezé et les hâvres de la Hougue, « Cherbourg et autres de Normandie, où un traistre capitaine, « de Morlaix, nommé La Trigle (il n'en était que lieutenant et y « commandait en l'absence du capitaine, qui était François, sieur « des Fossés), les envoya advertir de descendre au port dudit Mor- « laix, qu'ils trouveroient dégarni de deffense, d'autant que la « noblesse estait allée aux monstres généralles assignées à Guen- « gamp, par le seigneur de Laval, lieutenant du roi en Bretagne, « en l'absence du duc d'Alençon, et les marchands et bourgeois « estaient pour la meilleure part allez à la foire de Noiale, près « Pontivi, qui durerait depuis le cinquième juillet jusqu'au trei- « zième, les asseurant de son secours et de sa garnison. Les pi- « rates affriandez de ces appasts, se mirent à la voile et entrèrent « dans le hâvre de Hanter-al-Lenn (c'est le mouillage de la rade « de Morlaix) le dernier jour de juin, mirent pied à terre, et com-

(1) On a cru devoir joindre à ce qui est dit ici sur cet événement, le récit qu'en fait le P. Albert-le-Grand, dominicain, natif de Morlaix, dans sa *Chronologie* des évêques de Bretagne (évêché de Tréguier) publiée à la suite de ses *Vies des Saints de Bretagne*, récit qu'il donne d'après celui d'Allain Bouchard, historien contemporain, auteur de la *Grande-Chronique de Bretagne*.

« mencèrent à marcher vers la ville déguisez en partie en paysans, « autres en marchands desquels on ne se défioit, à cause du tra- « fic ordinaire de cette nation à Morlaix ; aucuns se coulèrent « dans le château, autres dans les faux-bourgs, et le gros se ca- « cha dans le bois du Stiffel, ayant donné ordre qu'à la marée du « soir on amenât leurs pataches au quay pour charger le butin : « mais ils ne purent joindre le quay, ains s'arrestèrent devant « la Croix-Neufve, sans arriver, à cause que les paysans (de Plou- « jean et de Saint-Martin, paroisse des deux côtés de la rivière), « ayant entendu l'allarme, arrachèrent dix ou douze arbres des « rabines de Cuburien, dont ils barricadèrent le chesnal, ce que « voyant les pillards, ils sautèrent à terre pour venir joindre leurs « compagnons (1). Sur la mi-nuit, tout le monde s'estant retiré, « quand moins on y pensait, les ennemis sortirent en rue, sai- « sirent les portes et donnèrent chaudement l'allarme, avec « un tel effroy, que les cytadins, quittant leurs maisons et touts « leurs biens, se sauvèrent à la fuite. Deux seules personnes se « mirent en défense, le recteur de Ploujean (qui était aussi cha- « pelain de Nostre-Dame-du-Mur), lequel ayant levé le pont de la « porte de Nostre-Dame, monta dans la tour, d'où à coup de « mousquet il versa en poudre plusieurs des plus échauffez ; mais « enfin il fut miré et tiré : et une chambrière de la grande rue, « laquelle voyant que tout le monde du logis s'estait sauvé à la « fuite, amassa quelques autres filles de la rue en la maison, et « ayant ouvert l'escoutille ou trape de la cave, qui était à l'entrée « de la porte en dedans, laissa la porte à demie ouverte, de sorte « que les ennemis, entrant de foule, tomboient dans la cave les « uns sur les autres, où ils se noyèrent au nombre de plus de « quatre-vingt. Enfin, la maison fut forcée, et la généreuse fille « qui, avec ses compagnes, s'était retirée et enfermée au sommet « du logis, poursuivie des soldats, fut prise et jettée du haut en bas « sur le pavé. La ville fut pillée sans épargner même les églises, « et sur le poinct du jour, ils se retirèrent à leurs navires avec

(1) On voit que Morlaix était alors dans une grande sécurité, et que les Anglais, déguisés en paysans, en matelots et en marchands qui y précédèrent leurs troupes, et auxquels on dit que La Trigle livra les postes les plus importants, n'excitèrent aucun soupçon, à raison du commerce ordinaire et considérable que cette nation faisait avec la ville. (Albert-le-Grand, *Chron. des évêques de Tréguier.*)

« grand nombre de butin et de prisonniers, hormis six ou septs « cents qui s'étant amusez à faire bonne chère ès celliers sur le « port de Tréguier, s'endormirent au bois du Stiffel, quelques six « cents pas de la ville, où le seigneur de Laval les tailla en pièces « et recouvra leur butin, et en mémoire de cette défaite, la pro- « chaine fontaine s'appelle encore à présent *Feunteun-ar-Sao-* « *zon* (1), c'est-à-dire fontaine des Anglais, d'autant que ses eaux « furent rougies de leur sang ce jour. »

Allain Bouchard (historien contemporain et auteur des *Grandes-Chroniques de Bretagne*) ayant raconté au long cette aventure, ajoute ces mots : « C'est la récompense faite par lesdits Anglois « des grands biens, plaisirs et services que leur ont fait et font « par chacun jour les bons bourgeois de ladite ville, et pour avé- « rer le proverbe qui dit : racheptez un larron du gibet, et lui- « même vous voudroit avoir pendu, pourquoy s'y fie qui voudra. »

Ce fut cette circonstance qui fit prendre à la ville cette singulière devise : « S'ils te mordent, mords-les », par allusion à son nom et à l'évènement.

Construction du fort. — Afin de se mettre à l'abri pour l'avenir de semblables désastres, il fut réglé que les habitants de la ville feraient par détachements, et durant la guerre, la garde sur les pointes de Penanlan et de Bararmenez qui forment l'entrée de la rivière de Morlaix, ce qui fut exécuté. Mais ce service pénible, qui les éloignait trop longtemps et trop souvent de leurs familles et de leurs affaires, ne tarda pas à les fatiguer ; le désir d'en être débarrassés les porta à proposer, en 1542, à Jean de Brosses, dit de Bretagne, duc d'Etampes, gouverneur de la province, et d'après l'idée que leur en donna le R. P. Nicolas Trocler, prieur des dominicains de Morlaix, de construire à leurs frais, sur un rocher appelé le Taureau (en breton *An taro*) (2), un fort qui

(1) Les Bretons Armoricains ne connaissent les Anglais que sous le nom de *Saozon*, qui signifie Saxons.

(2) Si l'on jette les yeux sur une carte marine de nos côtes, on observera que plusieurs rochers remarquables qui se trouvent parmi nos écueils portent également le nom de Taureau, soit parce que, vus dans certaines directions, ils offrent aux navigateurs l'apparence d'un taureau couché, soit parce que les vagues qui s'y brisent semblent imiter les mugissements du taureau. Nous n'avons pas ouï dire qu'on ait trouvé de tête de taureau sur l'îlot où a été construit le fort qui porte ce nom, quoique ce fait ait été avancé par un écrivain de nos jours.

défendrait l'entrée de leur rade d'une manière plus sûre, plus avantageuse et moins gênante pour eux. Le roi, sur la demande du gouverneur de Bretagne, appuyée du rapport de MM. Claude, comte de Boiséon, et Allain de Rosmadec, sire de Tivarlen, commissaires nommés par la cour pour juger de la situation locale et des avantages du projet, qui appelèrent et entendirent sur cet objet un grand nombre de gentilshommes des évêchés de Tréguier, de Léon et de Cornouailles, expérimentés au fait de la guerre, et de plusieurs maîtres de navires du pays, approuva la proposition des habitants de Morlaix, et les autorisa à élever ce fort à leurs dépens, leur abandonnant la nomination de son capitaine et le choix de sa garnison, les laissant chargés de la solde et de l'entretien du tout (1). Pour alléger le fardeau que s'imposait la ville, le roi lui accorda de nouvelles lettres d'affranchissement et d'exemption, ainsi que le don des devoirs, *aydes*, *impôt* et *billot*, pour être affectés désormais à l'approvisionnement et à l'entretien du château et de sa garnison. La ville, de son côté, pour faire face aux frais de la construction du fort, établit un rôle de cotisation où chacun des habitants fut appelé à contribuer selon ses facultés. On s'occupa dès lors sans relâche à élever la forteresse, et l'ouvrage fut même commencé avant l'arrivée de l'autorisation de la cour, et sur les assurances que donna le duc d'Etampes. Le château était déjà logeable en 1544, quoiqu'il ne fût pas complétement achevé. La crainte de la guerre avec l'Angleterre, qui venait d'éclater, détermina à y placer dès lors une garnison et à y nommer un commandant.

Premier capitaine qui y est nommé et garnison qu'on y place. — Le premier qui fut choisi pour ce poste par la communauté de ville fut Jehan de Kermellec, sieur de Kergoat, suivant procès-verbal du 3 juillet 1544; on lui donna pour garnison un canonnier, vingt-trois soldats, un trompette et un aumônier (2). On

(1) *Recherches manuscrites sur la ville de Morlaix.* Archives de la ville.

(2) On trouve au titre III des preuves de l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, col. 1055, l'institution du capitaine du château du Taureau, donnée le 6 juillet 1544, à Jehan de Kermellec, par Guillaume de Kerimel, seigneur de Coatinisan, Kerouzéré, sous-lieutenant de Mgr le gouverneur de ce pays et duché de Bretagne. C'était alors Jean de Brosses, duc d'Etampes, on y lit : « Ordonnant que les « bourgeois de Morlaix ayant à se choisir entr'eux un personnage cognoissant et « entendu au faict de la guerre, pour être chef et capitaine sur tel nombre de gens

voit par la liste de ces soldats que c'étaient des cadets des maisons nobles de Morlaix et de ses environs, dont le sieur de Kermellec est dit lui-même habitant. La ville fit aussi l'acquisition des canons et des armes nécessaires pour garnir le fort, ainsi que de la poudre et autres munitions et approvisionnements. On peut juger qu'alors il n'y avait de canons que sur la plate-forme, et les deux vieilles couleuvrines que l'on y voit encore semblent y avoir été mises à cette époque. Les appointements du capitaine furent fixés à 200 liv. monnaie par an, payables par quartiers, et ceux de chaque soldat à 60 liv. On sait que 20 liv. monnaie de Bretagne valaient 25 liv. tournois. (Lobineau, pr. de l'*Histoire de Bretagne*, fol. 1203.)

En 1552, à raison de la guerre, la ville ajouta à la garnison du château un lieutenant, ensuite un enseigne, un portier et trois dogues qui veillaient toutes les nuits. Le nombre des soldats fut aussi augmenté successivement, ainsi que leur paie et celle des officiers. Outre la garnison ordinaire, on envoyait au château du Taureau, lorsqu'on avait à craindre quelque attaque ou surprise de la part de l'ennemi, un renfort momentané pris dans la milice bourgeoise de la ville, et qui était plus ou moins considérable, selon l'exigence des cas.

Les capitaines qui succédèrent à M. de Kermellec dans le commandement du château furent :

De 1548 à 1561, le sieur Desfontaines ;

En 1552, Guillaume Quéméner ;

De 1553 à 1556, Vincent Nouël, sieur de Kervézen ;

De 1557 à 1559, le même Guillaume Quéméner ;

En 1560, Richard Nicolas ;

En 1561 et 1562, Vincent Jezay, sieur de Kermadéza.

Chaque maire de Morlaix sortant d'exercice établi capitaine du fort. — Cependant, au bout de dix-huit ans, les membres du corps municipal de Morlaix résolurent de profiter pour eux-mêmes des émoluments et des avantages attachés à un commandement

« qu'ils adviseront envoyer à la dite forteresse pour la garde et la défense d'i« celle. » Et plus bas : « Que ledit Jehan De Kermellec est dit savant expéri« menté au faict de la guerre. » Cette pièce est différente du procès-verbal de nomination du S[r] de Kermellec par le corps de ville, passé le 3 du même mois, et cité par Albert-le-Grand.

qui était à leur disposition, et par délibération qu'ils prirent en 1563, il fut réglé que le procureur-syndic ou maire de la ville, quittant l'exercice de sa charge qui était annuelle, prendrait le commandement du château du Taureau avec toute l'autorité et les appointements de capitaine, et le garderait durant l'année qui suivrait immédiatement l'expiration de ses fonctions municipales. En conséquence, Auffroy Coail, qui avait été procureur-syndic ou maire en 1562, fut investi du commandement du fort pour l'année 1563. Depuis cette époque, tous les procureurs-syndics de Morlaix en furent successivement capitaines à la sortie de leur charge, jusqu'en l'année 1594 (1).

La ville, inquiétée dans ses priviléges relatifs au fort, y est maintenue par le roi. — En 1568, Troïlus du Mezgouez, marquis de la Roche-laz et de Coat-ar-moal, pour lequel la capitainerie des ville et château de Morlaix avait été érigée en titre de gouvernement, prétendit troubler la ville dans la possession où elle avait été jusqu'alors de nommer le capitaine du château du Taureau, et de lui donner des ordres (2). Quelque puissant que fût alors à la cour Troïlus du Mezgouez, qui était favori de la reine-mère, Catherine de Médicis, quatre-vingt-trois des principaux habitants et quelques corporations de la ville se réunirent pour s'opposer

(1) Le roi Charles IX, en raison de lettres patentes du mois de septembre 1561, avait remplacé l'ancienne administration de Morlaix par un corps de ville composé d'un maire, de deux échevins et de six jurats, sous l'autorité du capitaine de la ville. En conséquence, Auffroy Coail fut le premier maire en titre élu en 1562; mais cet établissement éprouva une forte opposition de la part des juges de la sénéchaussée royale de Morlaix, auxquels il enlevait une partie très-avantageuse de leurs attributions, et avec l'appui du Parlement, ils réussirent à en arrêter l'exécution. Le gouvernement, trop occupé des troubles qui commençaient alors à s'élever, se mit peu en peine de se faire obéir à cet égard; ainsi les choses restèrent à peu près sur le même pied qu'auparavant et sous les mêmes dénominations. Le premier officier du corps de la ville conserva le nom de procureur-syndic ou procureur des habitants de Morlaix, le second celui de miseur, et le troisième celui de contrôleur de ville, les juges s'attribuant la grande main dans l'administration; cela dura jusqu'en 1654, que la ville parvint enfin à rentrer dans les droits qui lui avaient été accordés de s'administrer elle-même sans le concours de la sénéchaussée : encore fallut-il que le Parlement envoyât à Morlaix un commissaire, M. de Sévigné de Montmoron, conseiller au Parlement, pour forcer l'obéissance des juges.

(2) *Recherches manuscrites sur Morlaix.*

aux prétentions du gouverneur, se cotisèrent pour défendre à la cour les droits et la jouissance de la ville, et parvinrent par leur zèle et leur fermeté à faire rendre justice à leur patrie. En effet, d'après une enquête ordonnée par le roi, et commencée en 1569 par Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon, et dans laquelle trente-six temoins des plus notables du pays furent entendus, les habitants de Morlaix furent confirmés dans leurs priviléges relativement au château du Taureau.

Troubles de la Ligue. — Cependant le ferment de la Ligue s'était répandu peu à peu sur toute la Bretagne. Il n'y existait que fort peu de huguenots (1), surtout dans la basse; mais on inquiéta sur le sort de la religion catholique le peuple du pays qui y était fort attaché. Le duc de Mercœur, qui était gouverneur de la province depuis 1582, entreprit de faire revivre, à la faveur des troubles, les droits prétendus sur le duché de Bretagne par la maison de Penthièvre, dont Marie de Luxembourg, sa femme, était héritière. Il s'était fortifié de l'alliance du roi d'Espagne (2), dont il avait obtenu un secours de 4 à 5,000 hommes qu'il avait placés au fort de Blavet, à présent le Port-Louis. Du reste, il n'avait rien négligé pour se former en Bretagne un parti considérable, et sous l'apparence du maintien de la religion; il n'avait que trop bien réussi. En effet, le parti du roi ne possédait, dans toute la basse Bretagne, en 1590, que la seule ville de Brest, que Guy de Rieux, marquis de Châteauneuf, était parvenu à surprendre sur

(1) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. III, 18 et 19. — Desfontaines, *Histoire des ducs de Bretagne*, t. II.

(2) Le roi d'Espagne et le duc de Mercœur étaient d'accord dans le but d'écarter Henri IV de la couronne, en favorisant le parti de la Ligue; mais pour ce qui concernait la Bretagne, leurs intérêts se trouvaient opposés : le roi prétendait faire valoir les droits au duché de la princesse Isabelle, fille unique de son mariage avec Isabelle de France, fille aînée de Henri II, et représentant, après l'extinction des Valois, la ligne directe d'Anne de Bretagne, reine de France; le duc de Mercœur prétendait au duché aux droits de sa femme, comme issue de Charles de Blois et de Jeanne de Bretagne, dite la Boiteuse. Mais la réunion de la Bretagne à la couronne de France, demandée par les Etats de la province et effectuée par le roi François Ier en 1532, annulait ces diverses prétentions, en plaçant la Bretagne sous l'empire des lois françaises, et par conséquent de la loi salique; ainsi elle avait cessé d'être un fief transmissible par les femmes, d'après la demande et la reconnaissance formelle des Etats assemblés à Vannes en 1532.

les ligueurs. Cette place servait d'appui aux royalistes dans cette partie. Alexandre de Kergariou, nommé gouverneur de Morlaix en 1587, avait embrassé le parti de la Ligue et y avait entraîné la majorité de ses habitants. Le duc de Mercœur l'avait remplacé après sa mort, arrivée en 1592, par François de Carné, seigneur de Rosampoul, ligueur déterminé, auquel Brest avait été enlevé par le marquis de Châteauneuf. La guerre civile, qui avait éclaté dès 1589, étendait ses ravages sur tout le pays, avec des succès assez balancés de part et d'autre, depuis près de cinq ans; mais les avantages que Henry IV remporta dans l'intérieur de la France, et surtout son abjuration en 1593, et la réduction de Paris qui eut lieu au commencement de l'année suivante, firent faire des réflexions, et ouvrirent les yeux à beaucoup de personnes qui étaient fatiguées, et qui gémissaient des malheurs dont elles étaient elles-mêmes victimes, ainsi que leur patrie. De ce nombre, qui se multipliait tous les jours, était Guillaume du Plessis, sieur de Kerangoff (1).

Le capitaine du fort se rend indépendant de la ville. — Il appartenait à une famille noble et ancienne des environs de Morlaix : après avoir exercé la charge de procureur-syndic de la ville, il passa l'année suivante, suivant l'usage, au commandement du château du Taureau. A l'expiration de l'année 1594, il refusa, à la grande surprise et au grand scandale de la ville, de remettre le commandement du fort à son successeur, et le retint, d'accord avec le maréchal d'Aumont, gouverneur de la province et ceux qui y commandaient pour le roi, sous ses ordres, dont il se savait appuyé. Il avait sans doute donné des garants de son attachement au parti royaliste; on avait à craindre, en effet, que la ville de Morlaix, où dominait alors celui de la Ligue, et que son grand commerce avec l'Espagne mettait, jusqu'à un certain point, sous son influence, ne cédât aux instigations de la faction espagnole, qui y intriguait fortement pour qu'on livrât le fort du Taureau aux troupes de Dom Juan d'Aquila, et c'était dans cet espoir qu'on le pressait d'envoyer

(1) La branche aînée de la famille Du Plessis Kerangoff possédait la terre de Coatserho, sur le bord de la rivière et aux portes de la ville de Morlaix. Jean Du Plessis, s^r de Coatserho, son parent, avait été procureur syndic de cette ville en 1587, et capitaine du château du Taureau en 1588. Cette terre de Coatserho appartient maintenant au général comte de Tromelin.

un détachement de son corps d'armée afin de se rendre maître de celui de Primel, en Plougaznou, moins important à la vérité et moins avantageusement situé, mais qui n'était éloigné que d'une lieue et demie par mer du château du Taureau. Cette expédition eut lieu, en effet, durant la trêve de 1596, et les Espagnols, aidés de La Fontenelle, en profitèrent pour surprendre et enlever Primel; mais elle fut trop tardive pour leur procurer les avantages qu'ils s'en étaient promis.

Il est approuvé et soutenu par le gouvernement. — La ville de Morlaix venait de recevoir une nouvelle confirmation de ses priviléges relativement au fort du Taureau, par l'art. 7 de la capitulation qu'elle avait conclue le 24 août 1594, avec le maréchal d'Aumont, commandant l'armée royale, lorsqu'elle lui ouvrit ses portes ; et cette capitulation avait été ratifiée par le roi le 20 avril 1595. Il paraît que le gouvernement, tout en reconnaissant et ratifiant même ces priviléges, jugea qu'il ne serait pas prudent d'en laisser l'exercice à la ville, dans ce moment où l'autorité du roi n'était pas assez affermie, et où l'esprit de faction, qui conservait toujours de la force et de l'activité, pouvait entraîner des conséquences préjudiciables pour l'État; enfin qu'il convenait mieux d'attendre des circonstances plus tranquilles. On ne voulait pas, d'ailleurs, mécontenter par un refus une ville qui venait de se rendre au roi, et lui montrer par là de la défiance, quoiqu'on n'ignorât pas que la faction espagnole y eût bien des partisans. On peut conjecturer aussi que M. Du Plessis Kerangoff, dans son traité avec les commandants pour le roi dans la province, s'était fait donner par eux l'assurance formelle qu'on lui conserverait durant dix ans le commandement du château, et c'est ce qui explique les réponses évasives du roi et du parlement de Bretagne aux diverses réclamations de la ville de Morlaix, pour être réintégrée dans la possession de cette place. Elle employa effectivement, pendant ce temps, tous les moyens imaginables pour tâcher d'y rentrer.

Vains efforts de la ville pour rentrer en possession du fort. — D'abord elle s'adressa à M. du Plessis Kerangoff, qui refusa de reconnaître ses ordres : elle lui envoya à diverses reprises des notables, ensuite des huissiers porteurs de sommations; il en retint quelques-uns dans son fort : elle entreprit de lui refuser la solde, les munitions et approvisionnements nécesssaires pour la place et sa garnison; alors il prit le parti d'arrêter des navires chargés pour le

compte des principaux négociants de la ville, qu'il ne relâchait que lorsqu'elle avait satisfait à ses demandes. On voit qu'en plusieurs circonstances il la menaça même de lever des contributions militaires sur les paroisses circonvoisines, où les habitants de Morlaix possédaient des biens ruraux, si l'on s'obstinait plus longtemps à ne pas lui envoyer ce qu'il demandait pour la nourriture et l'entretien de ses soldats ou la défense de la forteresse. La ville se vit donc forcée de lui fournir, bon gré malgré, ce dont il avait besoin, et comme elle ne le faisait qu'à contre cœur, il paraît qu'elle y mettait beaucoup de lésinerie ; du reste, on ne se plaint pas que M. Du Plessis Kerangoff, tant qu'il a conservé le commandement du château, ait entravé ou gêné en rien le commerce, et qu'il ait fait à la ville de Morlaix où à ses habihabitants d'autre tort que de s'y être maintenu contre le vœu de la municipalité, et surtout de celui de la chambre ou comité de l'Union qui, jusqu'à la reddition de la ville au roi, avait absorbé toute l'autorité et postérieurement avait encore conservé de l'influence, quoiqu'ayant dès-lors cessé d'exister (1).

La ville, voyant son impuissance contre M. de Kerangoff, porta ses plaintes jusqu'au pied du trône (2). Le roi la renvoya par-devant le parlement, qui fit réponse, en 1596, que l'on ferait provisoirement ce qui serait le plus utile pour le service de S. M. et la conservation du château sous son obéissance. Sur de nouvelles requêtes de la part de la ville, le parlement la ren-

(1) La chambre dite de la Sainte-Union, qui s'était établie à Morlaix en 1589 pour fomenter et soutenir le parti de la Ligue, était composée des principales autorités militaires, judiciaires, ecclésiastiques et civiles, de sept gentilshommes, des juges consuls ou du commerce, tribunal établi en 1566, et de vingt-huit notables, en tout cinquante-six personnes qui s'assemblaient les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine ; on se réunit d'abord dans la chapelle de Saint-Jacques de la ville, ensuite les séances furent établies au couvent des Jacobins. En 1592, on changea quelque chose à cette organisation, et le nombre des membres fut réduit à quarante-quatre. La chambre recevait les ordres du duc de Mercœur et correspondait avec les chambres des autres villes de la province. Le mode pour le choix et le nombre des membres de la Sainte-Union ne paraît pas avoir été uniforme dans toutes les villes de Bretagne, et tenait aux localités, ainsi qu'à l'esprit et aux usages des habitants.

(2) Notice sur le château du Taureau, par M. Miorcec de Kerdanet, publiée en 1826 dans le *Lycée armoricain;* elle manque d'exactitude, faute de renseignements suffisants.

voya, en 1598, au comte de Brissac, lieutenant-général pour le roi en Bretagne, et qui y commandait pour le duc de Vendôme, nommé gouverneur de la province, mais qui n'avait alors que quatre ans. Ces réponses ne faisaient que confirmer ce qui avait été réglé antérieurement par les gouverneurs dans l'intérêt du roi et de l'Etat, et l'accord de tous les pouvoirs pour éluder, sans les heurter, les réclamations de la ville, est évident.

Le fort est remis à la ville par ordre du roi. — Enfin, en 1604, M. Du Plessis-Kerangoff remit, en vertu d'un ordre du roi, entre les mains des sieurs Ballavenue du Meshilly et Guillaume le Bihan, surnommé le Vieil, commissaires nommés à cet effet par délibération de la ville du 16 novembre, le château du Taureau, dont ils prirent possession au nom de la ville; et ils en tinrent le commandement jusqu'à ce que M. Maurice de Kerret, seigneur dudit lieu, alors le maire de Morlaix, eût achevé l'année d'exercice de ses fonctions, ce qui eut lieu en 1605 (1).

Les anciens ligueurs, ceux surtout qui avaient tenu à la faction d'Espagne, ne pouvaient guère pardonner à M. de Kerangoff d'avoir traversé leurs desseins en retenant le commandement du château; aussi travaillèrent-ils de tout leur pouvoir à aigrir et à exciter les esprits contre lui, en rappelant son manque de foi à la ville qui lui avait confié cette place, et le tort qu'il avait fait à ceux de ses habitants qui, pendant ces dix années, eussent joui et profité de tous les avantages qui y étaient attachés.

Poursuites de la ville contre le capitaine du fort, qui s'était rendu indépendant d'elle. — Il en résulta que M. de Kerangoff, dès qu'il eut remis le château, fut attaqué et poursuivi en justice par le corps municipal, pour en avoir retenu le commandement d'une manière illégale et contraire à ses priviléges, qui venaient de recevoir du roi une nouvelle confirmation l'année même qu'il s'était soustrait à la dépendance de la ville. En produisant les ordres du gouvernement, en vertu desquels il avait agi, il faisait cesser toute poursuite : on voit, au contraire, qu'il se laissa traduire devant les tribunaux ; mais qu'il y cita aussi la municipalité de Morlaix, en lui faisant notifier un mémoire montant à une somme considérable, pour des objets de solde et approvisionnements qui eussent dû lui être fournis tandis qu'il tenait le château, et ne

(1) *Recherches manuscrites sur Morlaix.*

l'avaient pas été, et pour lesquels il soutenait avoir fait des avances dont la ville lui était redevable.

Elle est obligée de transiger avec lui. — Il y eut, en conséquence, des procédures de part et d'autre, durant lesquelles M. de Kerangoff obtint de la cour l'autorisation de produire ses ordres du roi, qu'il n'y avait plus les mêmes inconvénients à tenir cachés, ce qui obligea la ville à transiger avec lui, et à lui donner pour accommodement une somme de 14,000 livres (1). On ne peut pas nier que M. Du Plessis de Kerangoff n'ait rendu en cette circonstance un service signalé à son pays en se rendant indépendant de la ville; il assurait au roi une place forte qu'une faction cherchait à livrer aux ennemis de la France, et qui, par sa situation, les rendait en quelque façon maîtres de Morlaix, dont elle pouvait arrêter le commerce avec la plus grande facilité. L'importance que le roi Henry IV attachait à la conduite de M. Duplessis Kerangoff, et au service éminent qu'il lui avait rendu dans cette circonstance, est attestée par plusieurs lettres autographes que ce prince lui écrivait à ce sujet, dans ce style aimable et familier qui lui était propre; ces lettres ont été conservées assez longtemps par ses descendants.

Depuis 1604, ce fut, comme par le passé, le maire de Morlaix, sortant d'exercice, qui prit pour un an le commandement du château du Taureau; mais ce qui venait d'avoir lieu ayant donné à la ville quelques inquiétudes pour l'avenir, elle crut devoir solliciter et obtint du roi, en 1610, de nouvelles lettres-patentes confirmatives de ses priviléges à cet égard.

En 1609, le donjon du château s'écroula et ensevelit la sentinelle sous ses ruines (2); les dogues de la garde du fort firent découvrir cet homme, qui fut retiré des décombres sans avoir éprouvé de mal. Cette tour fut rétablie en 1614, date qu'on peut lire sculptée sur une de ses pierres; quant aux dogues, ils ont été supprimés depuis longtemps.

Le fort, retiré à la ville, lui est rendu au bout d'un an. — En 1640, le commandement du château du Taureau devint un sujet de division dans le corps municipal de Morlaix, et occasionna quelque trouble dont la cour fut instruite (3). Le roi envoya d'au-

(1) Albert-le-Grand, *Chron. des Evêques de Tréguier*, p. 352. — *Recherches manuscrites sur Morlaix.*

(2) Albert-le-Grand, *Chron. des Evêques de Tréguier*, p. 352.

(3 *Recherch. man. sur Morlaix.*

torité, pour prendre possession du fort et y commander, le sieur de Kerhuel, enseigne de ses gardes du corps. Mais la ville, ayant envoyé une députation pour se disculper auprès du roi et du cardinal de Richelieu, elle obtint de rentrer dans ses anciens priviléges, y fut rétablie en 1641 et les conserva paisiblement jusqu'en 1660, que de nouveaux troubles se manifestèrent encore dans son sein au même sujet.

Il lui est retiré définitivement en 1660. — Alors le roi, pour mettre fin à ces tracasseries qui s'étaient déjà renouvelées plusieurs fois, et voulant enfin rétablir pour le château un mode mieux adapté à sa conservation, à sa sûreté et à sa défense que celui qui avait été employé jusqu'alors, jugea à propos de le retirer à la ville de Morlaix, qui l'avait construit et possédé depuis 1542, ce qui fait un laps de temps de 118 ans (1). S. M. se chargea de l'entretien du fort, de son armement, de son approvisionnement, ainsi que de la solde et entretien de sa garnison, objets qui, jusque-là, avaient été à la charge de la ville. Le roi se réserva la nomination du gouverneur, dont la ville était tenue d'acquitter les appointements sur les impôts et billots; ils étaient fixés à 10,000 livres et furent portés, dans la suite, jusqu'à 12,000 livres. Le Sr de Saint-Jean de Beaucorps, officier des gardes du roi, fut nommé pour commander le château, et en prit possession, par l'entremise du Sr de La Noë, exempt des gardes du corps, le 22 février 1660.

(1) Il paraît étrange, de nos jours, de voir les membres d'une municipalité de ville occuper ainsi successivement le commandement d'une place forte, poste qui ne peut convenir qu'à des militaires de profession; mais l'étonnement cessera lorsque l'on saura que les places municipales de Morlaix, à cette époque, étaient toutes occupées par les familles nobles de la ville et des environs, et que toute la noblesse, classe essentiellement militaire, était, dans ce temps, constamment appelée aux armées par le ban et l'arrière-ban, et que ces gentilshommes, avant d'entrer dans les charges de la ville, avaient servi dans les guerres continuelles qui remplirent presque toute la durée des règnes de François Ier et de Henri II, qu'ainsi ils n'étaient pas aussi étrangers qu'on pourrait le croire à l'état militaire. Les guerres de la Ligue qui s'élevèrent peu après exercèrent encore la noblesse dans le métier des armes; mais lorsque Louis XIV retira le château du Taureau à la ville de Morlaix, les choses avaient bien changé; pour se servir de troupes réglées, devenues d'un usage général en Europe, on avait abandonné celui de convoquer le ban et l'arrière-ban; ainsi l'exercice des priviléges de la ville de Morlaix relativement au château du Taureau offrait alors des inconvénients qui n'existaient pas, ou qui étaient moindres lors de la primitive concession.

Ce fut ainsi que se termina pour Morlaix, en 1660, ce privilége singulier et peut-être unique en faveur des officiers municipaux et des bourgeois d'une ville, d'être propriétaires et gouverneurs d'un fort militaire, et souverains dans l'administration de la police et de la garde d'une place-frontière.

Garnison d'infanterie et ensuite d'invalides au château.—En 1663, un détachement du régiment de Picardie fut envoyé pour former la garnison du château; l'infanterie y fut dans la suite remplacée par des invalides, dont le capitaine commandait le fort sous les ordres du gouverneur, qui n'y résidait jamais (1).

Ouvrages du château perfectionnés par M. de Vauban. — Lorsqu'en 1680, M. de Vauban fut envoyé en Bretagne pour y fortifier Brest et mettre en état de défense les côtes de cette province, il s'occupa particulièrement du château du Taureau; il répara et perfectionna ses divers ouvrages, et fit construire les casemates qui forment sa batterie basse. Quoiqu'en 1660 la ville fût déchargée par le roi de de l'entretien de ce fort, elle fut obligée, en 1702, on ignore par quels motifs, d'y faire à ses frais des réparations considérables et de grandes fournitures, sous la direction

(1) Le dernier capitaine commandant le château du Taureau à l'époque de la révolution était M. Hersart de la Villemarqué.

Depuis sa construction, le château du Taureau n'a été l'objet d'aucune attaque de la part de l'ennemi, ce qu'il ne faut pas attribuer uniquement à la force et à la situation avantageuse de cette place, mais encore 1° à ce que le commerce de Morlaix, même durant le temps de sa plus grande splendeur, ne pouvait pas inspirer une très-grande jalousie à l'Angleterre, qui, au moyen de quelques croiseurs, était en état de l'incommoder assez, sans faire des sacrifices extraordinaires d'hommes et d'argent; 2° à ce que le caractère de la guerre s'est sensiblement adouci par les progrès de la civilisation, et que dans ces derniers siècles on s'est, en général, moins porté vers le pillage des côtes ennemies que durant ceux qui les ont précédés. Mais cependant il n'est pas douteux que si une division de bâtiments de guerre ou un convoi important, poursuivis par l'ennemi, se réfugiait dans la rade de Morlaix, et que celui-ci jugeât d'un grand intérêt de les détruire ou de s'en emparer, le château du Taureau ne fût exposé à être attaqué, moins pour se faciliter l'entrée de la rade que pour s'en assurer la sortie avec les prises, après avoir renversé le seul obstacle qui pût s'y opposer avec quelque efficacité.

On observera que depuis ces recherches, l'artillerie du château a été renouvelée, des affûts de fer y ont remplacé ceux de bois, et que la place a été mise en bon état de défense.

de M. de Vaugrignon, commissaire d'artillerie; on n'a pas de connaissance qu'elle ait été inquiétée depuis à ce sujet.

Gouverneurs du château du Taureau nommés par le roi.

Années 1663. — Yves, marquis de Goësbriand, sieur dudit lieu, de la Noeverte, Larmorique, Kerantour, etc., maréchal des camps et armées du roi, commandant une compagnie de cent hommes d'ordonnance, mort en 1691.

— 1691. — Louis Vincent, marquis de Goësbriand, seigneur desdits lieux, chevalier des ordres du roi et lieutenant-général de ses armées, gouverneur et grand bailly de Verdun et du Verdunois, mort en 1744, fils du précédent.

— 1744. — Louis Vincent, marquis de Goësbriand, seigneur desdits lieux, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis, mort en 1752, fils du précédent.

— 1752. — Charles-Michel Gaspard, comte de Saulx Tavannes, né en 1713, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, et chevalier d'honneur de la reine; il fut fait duc héréditaire, non pair, en 1786, et, en 1790, il fut dépouillé du gouvernement du château du Taureau par la révolution.

A. DE BLOIS,
Capitaine de vaisseau retraité,
chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.



MONOGRAPHIE

DE

LA CATHÉDRALE DE TRÉGUIER.

(CONGRÈS DE MORLAIX, 1850.)

Vers le milieu du VIe siècle existait dans la presqu'île de Trécor, aujourd'hui Tréguier, au confluent des rivières de Guindy et de Jaudy, un monastère bâti par saint Tugdual, surnommé Pabu, fils du roi Hoël. Les légendaires rapportent que ce saint fit le voyage de Rome et fut sacré évêque ; mais il fut alors un de ces évêques régionnaires communs à cette époque, et qui n'avaient point de siége fixe. Le monastère de saint Tugdual, ruiné par les Normands au IXe siècle, rétabli par Nominoë et érigé en siége épiscopal vers 855, fut l'origine de la ville de Tréguier, au centre de laquelle s'élève la cathédrale dont nous nous proposons de suivre les développements et de tracer l'histoire archéologique.

La date de son établissement se justifie par le cartulaire du Mont-Saint-Michel, et par la chronique de saint Brieuc, rapportés par les Bénédictins, auteurs de la grande histoire de Bretagne (1).

Il nous semble, d'après cela, inutile de réfuter l'opinion du R. P. Albert-le-Grand, quoiqu'appuyée sur celle de Conrad, archidiacre de Salisbury en 1167, suivant laquelle *Drennalus*, *dis-*

(1) Monasterio vero sancti Brioci sedem constituit episcopalem; similiter etiam sancti Pabu-Tugduali locum qui sedes fuit episcopatus Trecorensis (Ex Mss codice montis Michaëlis. D. Morice, t. I, pr. col. 289).

Nomenoius itaque... in monasterio sancti Brioci, ac sancti Tugduali-Pabuth, novos episcopos creavit et instruxit (Chronicon Briocense, compilatum anno Domini 1394. D. Morice, t. I, pr. col. 23).

ciple du noble décurion Joseph d'Arimathie, aurait établi l'an 72 de notre ère, dans la ville de Lexobie, en breton *Cosguéaudet* (*vetus civitas*), à l'embouchure de la rivière de Léguer, près de Lannion, un siége épiscopal transféré et non érigé à Tréguier l'an 855.

De la première cathédrale élevée au IXe siècle, et dédiée alors à saint André, il ne reste pas une pierre, quoique M. de Fréminville se soit efforcé de retrouver dans la tour d'Hasting, qui offre tous les caractères du XIIe siècle, un monument bâti par ce chef danois ou normand, et conservé dans la nouvelle construction de l'église.

Hasting détruisait bien les clochers, mais il n'en bâtissait pas; seulement il a pu élever un retranchement sur l'emplacement du vieux clocher actuel, et une vague tradition relative à ce fameux pirate aura suffi pour imposer son nom au clocher, partie la plus ancienne de la cathédrale actuelle. Ce clocher ne remontant lui-même qu'au XIIe siècle, il faudrait en conclure que la cathédrale élevée au IXe était alors ruinée, d'autant plus que le propre de Tréguier mentionne une réédification faite par les soins de saint Yves en 1296 (1); mais nous croyons qu'il s'agissait seulement d'une restauration, pour laquelle Pierre de Rostrenen permit à saint Yves de prendre dans sa forêt tout le bois nécessaire. Quoiqu'il en soit, ces travaux n'eurent pas une grande utilité, et furent bientôt suspendus, ou du moins s'arrêtèrent à la nef, car en 1339 on posait la première pierre du bâtiment neuf (c'est-à-dire du chœur) de la cathédrale, que l'on plaçait sous le vocable de saint Tugdual (2).

Le 7 octobre 1420, le duc Jean V fonda la chapelle nommée la Chapelle-du-Duc (3), qui fut élevée le long du collatéral nord.

Les archives du chapitre apprennent qu'en 1432 fut passé le marché pour le bois de la tour. Enfin, le cloître et quelques

(1) Ecclesiam cathedralem angustiorem et ruinosam a fundamentis reædificavit (Proprium Trecorense) (*).

(2) Albert-le-Grand, *Vie des saints de Bretagne*, 2e édition, catalogue des évêques de Tréguier, p. 320.

(3) Albert-le-Grand, *Vie de saint Yves*, p. 180, où se trouve relaté l'acte de fondation.

(*) Albert-le-Grand dit que saint Yves, « voyant que l'église cathédrale estoit fort caducque, « petite, bastie à l'antique, mal percée, obscure et doublée de simples lambris, se résolut de « la réparer. »

chapelles furent élevés vers 1461 (1). En décrivant l'état actuel de l'édifice, nous essaierons de distinguer ces différentes époques, et d'assigner une date aux autres parties plus modernes de ce monument.

Son plan est une croix latine de 75 mètres (224 pieds) de longueur sur une largeur de 17^{m},45 (53 pieds), en comprenant les trois nefs. La longueur des transsepts est de 39^{m},50 (121 pieds), et la hauteur sous voûte de 18^{m} (54 pieds).

La nef, plus longue que le chœur, a de chaque côté sept fenêtres correspondant à autant de travées, mais les arcades ne présentent entre elles aucune régularité dans leur largeur, et la forme des piliers n'est pas non plus la même. En effet, la première arcade à l'Ouest repose sur des colonnes cylindriques; les piliers de la seconde arcade sont carrés et cantonnés de demi-colonnes; les troisième et quatrième arcades retombent sur des colonnettes; enfin, les suivantes sur des colonnes prismatiques.

La hauteur des arcades étant la même, tandis que leur largeur est variée de dimension, on ne peut assigner de forme générale à leurs ogives qui ont cependant ce rapport commun, qu'elles se composent de deux voussures en retraite l'une sur l'autre; d'ailleurs, aucun ornement n'en marque l'archivolte, seulement les angles de la voussure intérieure sont épannelés, c'est-à-dire taillés en chanfrein. Toutes ces irrégularités indiquent des reprises d'époque différente, qui feraient supposer que les piliers des transsepts étaient déjà élevés lorsqu'on a retouché ceux de la nef. Au-dessus des arcades règne un *triforium* ou galerie, et sur le nu du mur, entre la clef des arcades et le sol du triforium, s'étend une espèce de frise ornée de trèfles et de quatre-feuilles alternativement sculptés en creux et en relief (2).

L'arcature du triforium varie également à chaque travée, en raison de la largeur inégale de chaque grande arcade inférieure. Les parties les plus anciennes du triforium, à piliers épannelés, se voient au bas de la nef. L'amortissement est formé par un arc

(1) Comptes des trésoriers du chapitre de Tréguier, archives des Côtes-du-Nord. — Eglise de Bretagne, par Tresvaux. Paris, 1839.

Notices sur quelques monuments des Côtes-du-Nord, par Barthélemy et Guimart, 1849.

(2) Une disposition analogue se remarque à la cathédrale de Léon.

subtrilobé, à l'exception des sixième et septième travées du côté de l'Evangile où l'arc est en plein cintre, mais d'une époque peu ancienne relativement à sa forme; nous pensons même que cette bizarrerie tient à ce qu'on aura voulu copier les arcatures romanes qui existent au fond du transsept nord, et dont nous parlerons bientôt.

Le porche muré à l'extérieur, qui s'avance le long du collatéral sud au-dessous du transsept, et sert aujourd'hui de chapelle des fonts, devait être l'entrée principale de l'église au XIVe siècle, c'est-à-dire avant que le porche flamboyant de ce transsept fût construit. Le tympan de ce porche muré présente deux ogives trilobées retombant sur une colonne centrale, et surmontées d'une rose en quatre-feuilles; au-dessus de cette construction terminée en pignon est une terrasse garnie d'une galerie quadrilobée, que l'on fréquente par une ouverture surmontée d'un dais, sorte de chaire à prêcher extérieure, percée au milieu du pignon (1).

La façade occidentale terminée par un gable garni de crochets sur ses rempants, est flanquée de deux contreforts, dont l'amortissement est formé par deux pyramides. Le portail, composé de deux portes géminées en trilobes, a douze marches à l'intérieur pour descendre dans l'église; il est précédé d'un porche ou *narthex*, dont les parois sont garnies de faisceaux de colonnettes engagées, et dont l'entrée est divisée par deux ogives trilobées, séparées par un trumeau et surmontées d'une quinte-feuilles à jour. La voûte de ce porche est recouverte d'une terrasse en partie masquée par deux frontons triangulaires. Au-dessus de la terrasse, et en retraite, une grande fenêtre rayonnante occupe toute la largeur du pignon, étayé de chaque côté par un arc-boutant qui vient rejoindre un contrefort élevé à l'angle des collatéraux.

Dans la nef, les nervures de la voûte retombent sur un faisceau de trois colonnes engagées, à chapiteaux de feuillages; tantôt leurs fûts partent de terre, tantôt ils ne descendent qu'au niveau de la naissance des arcades inférieures, et sont terminés par des consoles grotesques. Les nervures des collatéraux sont aussi soutenues par des consoles qui portent tout le caractère du style ogival du XIIIe siècle.

(1) La tribune de l'excommunication, à la cathédrale de Léon, a beaucoup d'analogie avec cette ouverture.

Les fenêtres de la nef sont divisées en trois ogives avec un tympan très-orné ; celles du collatéral sud ont pour meneaux deux lancettes surmontées d'un œil-de-bœuf. Parallèlement au collatéral nord s'élève une grande chapelle nommée la chapelle du Duc, construite des libéralités de Jean V, vers 1420, et où le corps de ce prince fut transféré en 1451; elle comprend la longueur des trois dernières travées de la nef, du côté du transsept Nord, auquel elle se rattache. Les trois fenêtres de cette chapelle ont des meneaux flamboyants, et sa construction fit élargir les arcades correspondantes et fut probablement la cause des irrégularités que nous avons déjà signalées.

Lorsque de la nef on passe dans le transsept septentrional, on remarque à son extrémité deux arcades en plein cintre, avec des piliers et des colonnes engagées, dont le style roman annonce le XIIe siècle.

L'ornementation de leurs chapiteaux est généralement végétale, à l'exception de deux chapiteaux dont l'un est historié et dont l'autre présente un réseau de rubans repliés sur eux-mêmes, qui forment sur les quatre angles de la corbeille des contours assez gracieux. Leurs piédestaux se composent d'un socle, d'une scotie entre deux filets et d'un tore couvert de zig-zags parallèles ou d'arcs concentriques. Derrière ces arcades, c'est-à-dire à l'extrémité du transsept, s'élève une tour carrée à deux étages, à laquelle on monte par un escalier pratiqué dans une tourelle cylindrique engagée à l'un des angles. Le premier étage de la tour est percé d'une ouverture, et le second de deux ouvertures cintrées sur chaque face. Nous croyons seulement que les deux baies de la face ouest au second étage ont été retouchées, car elles n'ont, à la différence des autres, ni colonettes ni archivoltes, et leurs pieds droits sont simplement épannelés.

Cette tour est la partie de la cathédrale improprement attribuée à Hasting, et sur laquelle, du temps d'Albert-le-Grand, se lisaient quelques vers *que je mettray icy,* dit ce bon dominicain, *encore que je ne m'y appuye guères :*

Hasteing obtinuit sedem, per eumque vacavit
Annis per centum demptis bisquinque, perempto
Præsule, non ente in hac aliquo residente.

Nous ne pouvons nous montrer plus crédule que le plus crédule

des légendaires, et nous ne nous appuierons pas davantage sur l'origine de la tour d'Hasting, incontestablement bâtie au XII[e] siècle, pour servir de clocher à la cathédrale.

Une seconde tour carrée s'élève au point d'intersection des transsepts, de la nef et du chœur; elle est terminée par une galerie en quatre-feuilles, et les premières assises d'une pyramide de pierre, remplacée aujourd'hui par un toit à huit pans; quatre énormes piliers, composés de colonnettes en faisceau, lui servent de base, et sa clef de voûte porte les armes pleines de Bretagne.

Le transsept nord, plus court que l'autre, ne reçoit le jour que par les fenêtres latérales des deux travées dont il se compose. Le transsept méridional a trois travées et leurs fenêtres correspondantes. Le triforium des transsepts et du chœur, beaucoup plus riche que celui de la nef, a son arcature subtrilobée, soutenue et sommée de deux autres galeries en quatre-feuilles.

A l'extrémité du transsept méridional, on voit une troisième tour de 30 mètres d'élévation, dont la construction annonce le commencement du XV[e] siècle; elle était décorée de l'écu de Bretagne couché à l'antique et supporté par un lion qui subsiste seul aujourd'hui, et était en outre surmontée d'une flèche de plomb, dont la charpente avait été placée en 1432 (1). A cette flèche fut substituée, de 1785 à 1787, une flèche en pierre de 33 mètres, ce qui donne au clocher tout entier une hauteur de 63 mètres environ. Bien que percée de jours nombreux, cette nouvelle flèche sans clochetons est lourde, mais fait ressortir la délicatesse des sculptures de la tour et principalement du portail, ouvert à sa base et élevé sur des degrés extérieurs.

Les deux portes géminées de ce portail, séparées par un trumeau, ont leurs voussures remplies de figurines élégantes, dont les attitudes sont vraies et les draperies bien rendues, quoiqu'un peu roides. Le porche a une voûte en berceau, composée d'une suite d'arceaux treillissés ou entrelacés en losanges; chacun de

(1) Le sieur de Ploësquellec, près de Callac, vend, en 1432, pour 46 livres, le bois de la tour de Tréguier, à prendre dans sa forêt, paroisse de Plougonver. Ce bois fut charroyé à 15 sols la charretée, fors 6 poutres à 20 sols chacune. La même année, le clocher était couvert de plomb pour 60 livres, et l'on plaçait la cloche de l'horloge et le fer avec le coq. En 1432 fut aussi passé marché pour bâtir l'évêché, à 12 sols la toise. (*Archives du Chapitre.*)

ces losanges encadre en outre un quatre-feuilles profondément refouillé, et qui fait de cette dentelle de pierre un des ouvrages de sculpture les plus délicats qu'on puisse imaginer ; malheureusement, tous ses détails sont noyés sous une épaisse couche de badigeon.

Ce petit porche porte en supériorité un écusson chargé d'un lion morné, armes que nous pensons devoir attribuer aux seigneurs de Kerouzy, de la paroisse de Plouguiel, aussi fondateurs, en 1483, des cordeliers de Tréguier (1).

Au-dessus du portail s'ouvre, sur la largeur entière de la façade de la tour, une immense fenêtre à meneaux flamboyants (2) flanqués de contreforts ornés de consoles et de dais, et divisés par plusieurs larmiers. L'étage supérieur de la tour a sur chaque face deux baies étroites accostées d'une arcature simulée, dont l'archivolte est garnie de crochets. Enfin, la plate-forme d'où s'élance la flèche est munie d'une rampe en quatre-feuilles avec des gargouilles disposées à l'entour pour l'écoulement des eaux.

Lorsque de l'inspection des transsepts on passe à celle du chœur, on remarque d'abord qu'il a de chaque côté quatre travées avec leurs fenêtres correspondantes, sans compter les trois fenêtres du chevet à pans coupés.

L'ornementation générale du chœur répète celle des transsepts, et le triforium présente le même luxe d'archivoltes et de moulures quadrilobées. Une disposition particulière des colonnes, c'est que leurs bases, comme leurs chapiteaux, se composent de deux tores séparés par une scotie, avec une astragale au-dessous; le tailloir du chapiteau reproduit pareillement la forme octogonale du socle, en sorte que les colonnes pourraient être retournées bout pour bout. Je suppose ces colonnes de la reconstruction commencée en 1339. Derrière le chevet, trois chapelles absidales à cinq pans répondent aux trois nefs. Les fenêtres du chœur, de largeur inégale, rappellent, du côté du nord, le style perpendiculaire anglais, et leurs meneaux verticaux sont coupés par un meneau horizontal. Les fenêtres correspondantes, du côté du midi, sont

(1) De Kerouzy porte d'or, au lion morné de sable.

(2) On voit, par le compte de Bertrand de Boisgelin, trésorier du chapitre, que cette fenêtre fut vitrée en 1468 par Olivier Lecoq et Jean Lenevan, peintres-verriers de Tréguier.

rayonnantes, et leurs tympans offrent des détails variés. Les fenêtres, beaucoup plus larges, des chapelles du pourtour ont leurs tympans d'une richesse plus grande encore ; malheureusement, elles sont en partie masquées par de fétides barraques qui déshonorent toute la façade sud.

Nous n'avons à noter dans le chœur que ses quarante-six stalles de chêne, artistement sculptées, ainsi que leurs accoudoirs et leurs miséricordes. Les archives du chapitre leur donnent la date de 1512. Les deux premières en entrant représentent : l'une, saint Tugdual liant avec son étole un dragon qui désolait le val Trécor, et le précipitant dans la mer ; l'autre, saint Yves se prépaparant à traverser un ruisseau à la voix d'un ange qui divise les eaux pour lui donner passage. Le maître-autel, ouvrage du XVIIe siècle, fut exécuté par Tugdual Carist, architecte à Rennes, et coûta 3,520 livres. Les orgues actuelles proviennent de l'abbaye de Bégars.

Des nombreux vitraux qui garnissaient les soixante-huit fenêtres de la cathédrale, il ne reste aujourd'hui qu'un fragment conservé dans la sacristie, et décoré des armes de l'évêque Jean de Plœuc (1) ; mais en parlant des principales familles qui avaient droit d'enfeu ou de sépulture dans la basilique, nous nommerons aussi celles qui y possédaient des verrières.

Des contreforts terminés en pignon et des arcs-boutants ceignent tout l'extérieur de l'édifice ; les chapelles du pourtour du chœur en ont un double rang, dont l'ornementation est plus riche qu'autour de la nef. En effet, les arcs qui butent les murs du chœur sont percés de quatre-feuilles à jour, et le premier rang des contreforts terminé par un pinacle a à chaque angle du sommet une statuette posée sur une console. Plusieurs de ces couronnements ont été repris ou refaits depuis quelques années avec une scrupuleuse fidélité d'imitation. Une galerie trilobée, qui court sans interruption le long des combles des chapelles latérales et absidales, fait regretter vivement la destruction de celle du grand comble. Bien d'autres dégradations sont à déplorer dans ce monument, et nous voudrions pouvoir les attribuer toutes aux invasions étrangères. Ainsi les Anglais, maîtres de Tréguier en 1346, *rompirent,* dit Pierre-le-Baud, *aucunes églises de la cité, afin*

(1) De Plœuc, porte d'hermines à trois chevrons de gueules.

que leurs adversaires ne s'y fortifiassent, et mesmement partie de l'église cathédral, où repousoit monsieur sainct Yves, ains par la volonté de Dieu, ils n'approuchèrent point à son monument; à laquelle démolition nul n'osa s'avancer pour la révérence du sainct lieu. En 1592, une flotte espagnole entra dans le port de Tréguier et saccagea la ville pour s'emparer de quelques reliques, genre de dévotion qui n'obtient pas non plus notre approbation. Mais que furent les Normands du IXe siècle, les Anglais du XIVe, et les Espagnols du XVIe siècle, auprès des démocrates parisiens de l'an Ier de la République. Ces grands patriotes, enrégimentés sous le nom de bataillon du *Temple*, firent plus de mal à la cathédrale de Tréguier, où ils tenaient garnison, que les trois descentes d'ennemis que nous avons signalées.

Ils brisèrent toutes les tombes et en dispersèrent si bien les débris, que nous n'avons pu, malgré nos investigations, retrouver vestige de celles de saint Yves et du duc Jean V. Nous savons seulement que le corps du duc fut inhumé en 1451 à côté du tombeau de saint Yves qu'il avait fait reconstruire de 1420 à 1442, ainsi que la chapelle dite du Duc, et à l'entrée de cette chapelle au haut du collatéral nord, derrière la chaire. Jean V, pour accomplir le vœu qu'il avait fait à saint Yves pendant que les Penthièvre le retenaient prisonnier à Châteauceaux, consacra, dès qu'il fut libre, son pesant d'argent, c'est-à-dire 380 marcs 7 onces, à lui élever ce monument dans la cathédrale de Tréguier. « L'ouvrage en est délicat, quoique d'un goût bizarre et « *gothique*, dit D. Lobineau, et les bas-reliefs du tombeau, assez « finement touchez, représentent une partie des victoires de Jean- « le-Conquérant, père de Jean V, comme pour marquer la recon- « naissance dont le père avoit chargé le fils de laisser des témoi- « gnages publics. »

Des vieillards de Tréguier nous ont ajouté que la statue du saint était couchée sur son tombeau, couronné par un dôme gothique découpé à jour. Dans la suite, le même duc ajouta encore 200 marcs d'argent pour en couvrir tout le tombeau, et fit dorer le pourtour.

Saint Yves, mort en 1303, fut canonisé en 1347; mais les Bretons n'attendirent pas la décision du pape pour établir un culte public en son honneur. Outre Charles de Blois, Jean de Montfort, son concurrent, et Jean V, qui lui portèrent une dévotion particu-

lière, les registres du chapitre de Tréguier nous apprennent qu'au xve siècle les ducs de Guienne et de Berri, et un neveu d'Henri VII, roi d'Angleterre, vinrent en pèlerinage au tombeau de saint Yves, et lui firent de grandes largesses.

Par une rare exception, la cathédrale de Tréguier, en cela plus heureuse que la plupart de celles de France, a conservé son cloître, élevé au nord de la basilique, entre le transsept et le chœur, en l'année 1461. On y pénètre de l'église par deux portes : l'une, qui donne dans la grande chapelle absidale du fond du chœur, est décorée des armes des évêques Jean de Plœuc (1), Jean de Coëtquis (2) et Christophe du Chastel (3), qui gouvernèrent l'église de 1442 à 1479. Leurs écussons, timbrés de la mitre et de la crosse, se devinent plus qu'ils ne se blasonnent, car ils ont été martelés; la seconde porte, qui ouvre sur le transsept, a deux écussons, l'un du même évêque Christophe du Chastel, l'autre dont nous n'avons pu retrouver le possesseur (4). Les armoiries de Jean de Nantillac ou Lantillac (5), archidiacre de Plougastel, se retrouvent aussi dans la maçonnerie au nord du cloître.

Ce cloître, de forme quadrilatère, se compose, sur trois de ses côtés, d'un stylobate continu supportant une arcature ogivale offrant pour chaque ogive un faisceau de quatre colonnettes encadrées dans une moulure rectangulaire; chaque arc principal est en outre divisé par une colonnette seule, qui reçoit la retombée de deux trèfles surmontés d'un quatre-feuilles occupant le tympan. De trois en trois arcades, des contreforts élégants, dont l'amortissement est en forme de pyramide à crochets, s'élèvent dans le préau et se relient par un petit arc-boutant à l'arcature principale recouverte par un toit en appentis. Le quatrième côté du cloître est fermé par les fenêtres des chapelles du pourtour, et les trois autres renferment quarante-deux arcades, c'est-à-dire quatorze sur chaque face. Par les comptes du chapitre, on voit qu'il fut béni en 1468.

(1) De Plœuc, porte d'hermines, à trois chevrons de gueules.

(2) De Coëtquis, porte d'argent, au sautoir de gueules, accompagné en flancs et en pointe de trois quinte-feuilles et en chef d'un annelet de même.

(3) Du Chastel, porte fascé d'or et de gueules de six pièces.

(4) Porte une fasce accompagnée de quatre étoiles, 3. 1.

(5) De Nantillac, porte d'argent à une fasce de sable frettée d'or, accompagnée de trois roses de gueules.

Au nombre des soixante-cinq évêques qui ont gouverné l'Église de Tréguier, on en compte onze qui ont été inhumés dans la cathédrale, et l'on remarque aussi qu'outre le cardinal de Bourbon, de la maison de France, le siége de Tréguier a souvent été occupé par des prélats appartenant à des familles illustres, tels que les de Bruc, Tournemine, Malestroit, de Plœuc et du Chastel que nous avons déjà cités, d'Est, Juvénal des Ursins, d'Amboise, etc.

Toutes les sépultures ayant été violées, nous rappellerons, autant que nous le pourrons, la place qu'elles occupaient dans la cathédrale, et les épitaphes qui les recouvraient, d'après le catalogue de Dom Taillandier.

Dans le chœur se trouvaient, du côté de l'Evangile, devant la chaire épiscopale, les tombes de Hugues de Coëtrédrez, mort en 1468, et de Jean Calloët, mort en 1505. La tombe de ce dernier prélat se distinguait par l'inscription suivante, gravée sur une lame de cuivre :

Hic Jacet Reverendissimus Pater in Christo Dominus Johannes Calloët juris utriusque doctor, Trecorensis et Corisopitensis ecclesiarum cantor et canonicus ; christianissimi Regis consiliarius, Britaniæ que cameræ præses.

Elle fut ouverte en 1616 pour y mettre le corps d'Adrien d'Amboise, et sur une lame d'airain on grava les vers qui suivent :

Amboesi pater eruditionum,
Argivâ et Latiâ madens Minervâ,
Paulinâ in cathedrâ diserté præco,
Idemque hœrescos severé censor,
Priscorum nova norma episcoporum
Antistes pie, pauperum patrone,
Custos virginitatis atque amator
Tu quocumque ieris, sequeris agnum.

Baltazar Grangier, mort en 1679, fut inhumé au milieu du chœur, sous la lampe, non loin de Guy Champion, mort en 1635.

On voyait encore en 1830 la tombe d'Olivier Jégou de Kerlivio, mort en 1731 ; elle a disparu depuis, ainsi que celle de François-Hyacinthe de la Fruglaye de Kerver, mort en 1745; mais nous avons retrouvé cette dernière dans la chapelle de Keranroux, en Ploujean, appartenant à M. le comte de la Fruglaye.

Enfin, Charles-Guy Le Borgne de Kermorvan, mort en 1761, fut aussi inhumé dans la cathédrale; une partie de sa famille, qui

réside toujours à Tréguier, pourrait sans doute savoir ce que sa tombe est devenue.

A l'entrée de la chapelle du Duc on voyait encore un sarcophage en marbre rouge qui renfermait le corps de Jean-Baptiste Le Gras, évêque de Tréguier, mort en 1583. Beaucoup de gens avaient aussi réclamé la faveur d'être inhumés autour du mausolée de saint Yves ; on y remarquait, entre autres, les tombes des chanoines Jean Gaëdon, Bertrand de Boisgelin et Bertrand du Moustérou, enfin de la dame de Kerlouet et d'autres personnages.

Au bas de la nef on lit encore, en caractères gothiques, sur une des dalles du pavé :

Ci gist Margarite Milon et Maria Charlet
quelle Margarite décédat le XIXe *jo*^r
daperil lā mil IIII^c LXIII.

Dans le collatéral sud, il existe trois enfeux dont les intrados sont découpés en trilobes à jour. Dans le dernier, le crucifiement de J.-C. était sculpté en bas-relief, et un autel commémoratif était dédié à N.-D.-de-Pitié. Vis-à-vis, dans le collatéral nord, un autre enfeu, en anse de panier, est décoré des armes de l'archidiacre Jean de Lantillac, que nous avons aussi retrouvées dans le cloître, à l'élévation duquel il avait sans doute contribué en 1461. A ce même personnage était due la vitre de la première fenêtre du collatéral nord. Les vitres des deux fenêtres suivantes furent données par Prigent Marc'hec et Bizien Mériadec, chanoines, et en portaient les armes. En 1512, un autre chanoine, Guillaume de Guicaznou, y ajouta les siennes. La clef de voûte de la première travée dans ce collatéral a conservé les armes de Prigent Marc'hec (1).

Les clefs de voûte de la chapelle du Duc portaient les armes pleines de Bretagne et celles de Marguerite de Bretagne, première femme du duc François II (2).

La première chapelle du pourtour du côté de l'Evangile (Saint-

(1) Marc'hec, porte d'argent, au sautoir d'azur, chargé de cinq annelets d'argent.

(2) Le compte de Bertrand de Boisgelin, trésorier du chapitre en 1469, mentionne :

Item, pour faire accoutrer les armes de la duchesse dans la chapelle du Duc, 12 livr. 6 deniers.

Jean) a un enfeu aux armes de Tournemouche (1), qui renfermait le corps du chanoine Jean Tournemouche, mort en 1648. La clef de voûte de la seconde chapelle (Sainte-Anne, ou chapelle de Brélidy) porte les armes des Kermarquer (2), de la paroisse de Pleubihan, répétées aux deux chapelles suivantes, avec celles des Lagadec (3). Deux écussons en bannière, gravés sur les dalles de cette seconde chapelle, nous paraissent représenter les armes des Coëtgoureden (4) et des Kerimel (5). L'enfeu a un écusson aux armes de Troguindy (6) de la paroisse de Penvenan. Les vitres de la même chapelle portaient les armes de Tréziguidy et de Penhoët, mais elles sont aujourd'hui rompues.

La troisième chapelle (Saint-Nicolas), dont les vitres appartenaient aux seigneurs de la Roche-Jagu, de la paroisse de Ploesal, et la suivante, sont enclavées dans la sacristie actuelle, et nous pensons que la dernière renfermait la tombe de l'évêque Jean de Plœuc, mort en 1456, dont nous avons déjà signalé les armes.

La chapelle absidale qui vient ensuite (Saint-Martin) a sur une de ses dalles, les armes de Bégaignon (7); sur une seconde dalle écartelé de Bégaignon et de Loz (8), et sur une troisième, miparti de Bégaignon et du Parc-Locmaria (9). Ces trois tombes sont de la première moitié du XVII[e] siècle.

La grande chapelle absidale, dont nous pensons que l'ancien vocable était la Vierge, n'a plus d'armoiries.

La première chapelle qui se présente ensuite du côté de l'épître (Saint-André) a sur une de ses dalles la représentation d'un évêque qui ne peut être que Raoul *Aliàs* Richard du Perrier, qui jeta en 1339 les fondements de la nouvelle cathédrale, et mourut vers 1350. Une fort jolie balustrade ferme l'entrée de cette chapelle.

(1) Tournemouche, d'argent à une ruche de sable, accompagnée de sept abeilles de même en orle.

(2) De Kermarquer, de sable à trois épées d'argent en pal, les pointes en bas.

(3) Lagadec, d'argent à trois trèfles d'azur.

(4) De Coëtgoureden, de gueules à la croix engreslée d'argent.

(5) De Kerimel, d'argent à trois fasces de sable.

(6) De Troguindy, de gueules à neuf besants d'or, au franc quartier de.....

(7) Bégaignon, fretté d'argent et de gueules.

(8) Loz, de gueules, à trois éperviers d'argent, becqués, membrés et grilletés d'or.

(9) Du Parc, d'argent, à trois jumelles de gueules.

La seconde (Saint-François) paraît avoir à sa clef de voûte les armes des seigneurs de Coëtmohan (1), de la paroisse du Merzer.

La troisième chapelle (jadis de Saint-Tugdual, aujourd'hui Notre-Dame-de-Bon-Secours) porte à la clef de voûte les armes des Munehorre (2), de la paroisse de Ploumagoër. Les seigneurs de Mezaubran, de la paroisse du Minihy, en surnom Le Gualès (3), y possédaient une tombe. Dans la même chapelle un enfeu, sur lequel il reste des traces de peinture, est décoré des armes en bannière du Chastel que nous avons rapportées plus haut, et renfermait le corps de Christophe Du Chastel, évêque de Tréguier, mort en 1479.

La clef de voûte de la quatrième chapelle porte des armes (4) dont nous n'avons pas pu retrouver le possesseur.

La cinquième, vis-à-vis l'entrée du chœur du côté de l'épître, les armes des Vieux Chastel (5), seigneurs du Verger, en la paroisse de Trédarzec, et elles existaient aussi aux deux vitres au-dessus des portes latérales du chœur.

Enfin la clef de voute du transsept méridional porte des armes que nous pensons avoir appartenues à Jean Le Brun (6), évêque de Tréguier, mort en 1378, ou à sa famille, originaire de Pommerit-le-Vicomte.

Il est à regretter que toutes ces chapelles aient perdu leurs vocables primitifs; et nous ne saurions trop insister, au point de vue historique, contre cette manie d'innovation qui fait aux curés changer les patrons de leurs églises, et aux maires le nom des rues dans leur ville.

Les archives du chapitre renferment une longue liste des sépultures de la cathédrale de Tréguier, indiquant aussi la position des tombes dans chaque chapelle ; mais il est presque impossible d'en retrouver aujourd'hui l'emplacement, à cause des nouveaux vo-

(1) De Coëtmohan, d'argent au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'argent.

(2) De Munehorre, de gueules au croissant d'or, accompagné de six étoiles de même.

(3) Le Gualès, de gueules au croissant d'argent, accompagné de six coquilles de même.

(4) Trois têtes d'oiseaux, les deux du chef affrontées.

(5) Du Vieux Chastel, de gueules à la fasce abaissée d'or, accompagnée au chef de dix billettes de même posées : 4, 3, 3.

(6) Le Brun, d'azur au château d'argent, maçonné de sable.

cables sous lesquels sont consacrés les autels. Nous croyons cependant que la statue de chevalier gisant aujourd'hui dans le préau du cloître, et portant par-dessus sa cuirasse une cotte d'armes armoriée d'une croix engreslée, est la représentation de Henry Philippe, seigneur de Coëtgoureden, époux de l'héritière de Coëtfrec, qui ratifia le traité de Guérande en 1381, et dont la fille épousa le seigneur de Kerimel, de la paroisse de Kermaria Sulard.

Cette tombe aurait alors été extraite de la deuxième chapelle du côté de l'Évangile, où se voient encore les armes de Coëtgoureden et de Kerimel, et nous voudrions la voir rétablir à sa place primitive.

Une autre statue tumulaire, qui gît dans le cloître, représente un haut dignitaire de l'Eglise, qu'à son bâton on reconnaît pour un grand-chantre ; cette statue peut provenir d'un des enfeux du bas de la nef, et offrirait aussi beaucoup plus d'intérêt si elle y était replacée. En 1837, M. de Fréminville avait trouvé dans le même préau : deux tombes de chevaliers, deux de chanoines et une d'évêque ; ce nombre est aujourd'hui bien réduit, comme on le voit, et l'on nous a assuré qu'un curé de Tréguier avait vendu les autres. Ce ne peut être alors le curé actuel, qui a déjà montré tant de goût dans la restauration du monument confié à sa garde.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il est activement secondé par une administration locale, dont l'exemple devrait être plus souvent suivi (1).

Nous avons terminé l'étude que nous nous proposions de faire de Saint-Tugdual de Tréguier. En comparant les documents historiques que nous possédons sur cette église avec les principes de la critique archéologique, tels qu'ils sont aujourd'hui établis, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

La reconstruction de la cathédrale, commencée en 1296 par saint Yves, official de Tréguier, en remplacement de la cathédrale romane dont il n'est resté qu'un clocher, s'est arrêtée à la nef seule.

(1) Sur la demande de M. Dieuleveult, maire de Tréguier et représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, une somme de 18,000 francs vient d'être allouée par le gouvernement pour la reconstruction de la grande fenêtre flamboyante de la tour, dont les meneaux innombrables avaient été entièrement détruits par le coup de vent du 24 février 1848.

Les fondements des transsepts et du chœur actuels ont été jetés en 1339, et leur achèvement a été fort lent. De 1420 à 1432, on a modifié les dernières travées du collatéral nord pour élever la chapelle du Duc, et on a aussi bâti la tour centrale, la tour méridionale et sa flèche de plomb. On a la date certaine du cloître construit en 1461, et retouché en 1507, et c'est à cette dernière époque que doit être attribué le travail de filigrane du porche méridional.

De ces divers changements et de la lenteur des travaux, il est résulté un édifice irrégulier qu'on ne saurait rapporter à aucun type spécial; mais qui offre à l'antiquaire un curieux sujet d'étude, en lui permettant de suivre la marche de l'art dans notre province pendant plusieurs siècles.

Pol de Courcy.



MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA QUESTION SUIVANTE :

Signaler et décrire les édifices religieux et civils élevés dans le département d'Ille-et-Vilaine du XIe *siècle à la fin du* XVIe ?

(CONGRÈS DE SAINT-MALO, 1849.)

La question à laquelle je me propose de donner une solution partielle dans les quelques pages suivantes est très-complexe; elle pourrait servir de texte à de longs développements, à un volumineux mémoire. Il n'y a pas un des six arrondissements composant le département d'Ille-et-Vilaine qui ne renferme plusieurs monuments dont la date se rattache à l'époque comprise dans les limites posées par les termes du programme. Sans parler des édifices moins importants disséminés sur le territoire de nos paroisses rurales, les cathédrales de Dol, de Saint-Malo, les églises abbatiales de Redon, de Saint-Sulpice, de Saint-Méen, de Saint-Jacques de Montfort, de Paimpont, les églises de Vitré, de Fougères, de La Guerche, etc., demanderaient chacune en particulier une notice étendue, mériteraient d'être décrites à part.

Je me hâte de confesser mon insuffisance pour remplir le vaste cadre d'une réponse complète sur tous ces points ; je me bornerai donc à présenter dans ce travail des renseignements spéciaux à ce qui concerne la ville de Rennes. Cette ancienne capitale de notre Bretagne est peu riche aujourd'hui en monuments capables de fixer l'attention de l'archéologue ; presque tous ses édifices publics les plus remarquables sont postérieurs au XVIe siècle ; raison de plus pour recueillir et étudier les débris, conserver le souvenir des monuments fondés par nos pères, et ne pas dédaigner ces vieux témoins de pierre des âges écoulés, qui nous

rappelent les évènements de l'histoire locale, les usages et les mœurs qui ne sont plus.

Une division naturelle ressort de la question posée, c'est celle que je crois devoir adopter comme principale : 1° *monuments religieux;* 2° *monuments civils.*

MONUMENTS RELIGIEUX.

Dans le détail de cette première catégorie, je garderai autant que possible l'ordre des dates, sans distinguer entre les édifices qui n'existent plus et ceux dont il subsiste encore des portions plus ou moins considérables; seulement, pour observer dans mes notes descriptives un arrangement quelque peu méthodique, je traiterai de chaque monument en suivant la gradation de son importance dans les annales rennaises

I. LA CATHÉDRALE DE SAINT-PIERRE DE RENNES. — Cette vénérable basilique, dont la première fondation remonte à une date inconnue, tombait en ruines à la fin du XIIe siècle; Philippe, d'abord abbé de Clairemont, dans le Maine, élu et sacré évêque de Rennes en 1179, entreprit de la reconstruire. « *Ipse (Philippus,)* dit un ancien obituaire ou martyrologe de Saint-Pierre de Rennes écrit au commencement du XIVe siècle, *ipse et primus ecclesiam novam sancti Petri incepit edificare.* » Les travaux furent poursuivis pendant toute la durée du XIIIe siècle et la moitié du XIVe; enfin, en 1359, l'évêque Pierre de Guémené put en célébrer la dédicace, grâce aux pieuses largesses de Charles de Blois, qui hâta l'achèvement de cette grande œuvre; toutefois, postérieurement encore, il y eut des constructions nouvelles ajoutées au plan primitif, des chapelles fondées à la fin du XIVe siècle, pendant le XVe et même au XVIe. Cette église, comme presque toutes nos vieilles cathédrales, affectait la forme d'une croix latine; elle se composait d'une nef principale avec collatéraux, transsepts et chœur terminé en hémicycle, accompagné de bas côtés flanqués de chapelles rayonnantes; leur nombre était réduit à six dans les derniers temps.

Quelques autres chapelles avaient été aussi ajoutées après coup aux deux transsepts, et une au collatéral *sud* de la nef. Les dimensions de cette cathédrale étaient vastes; elle avait 56 toises (114 mètres) dans œuvre, depuis le parvis jusqu'au fond de la

chapelle absidale du Saint-Sacrement ; la largeur de la nef avec ses bas côtés était de 11 toises (22 mètres), et la largeur d'une extrémité du transsept à l'autre de 17 toises (34 mètres). Il ne reste plus rien aujourd'hui de cet antique et splendide édifice, qui devait offrir un curieux modèle pour étudier la marche de l'art; car il présentait sans doute, dans ses diverses parties, construites à différentes époques, le résumé des phases successives qu'a parcourues le style ogival. Lorsqu'on démolit en 1755-1756 ses murs qui menaçaient ruine, un procès-verbal fut dressé par ordre de M. Le Bret, intendant en Bretagne, et cette pièce constate quelques particularités intéressantes relatives à l'ornementation intérieure de l'église. On y apprend que le chœur était éclairé par onze fenêtres décorées de riches verrières (1). Les murs, au pourtour du chœur et de la nef, étaient peints et semés d'hermines sans nombre; un magnifique rétable en bois sculpté et doré s'élevait derrière le maître-autel, représentant dans plusieurs groupes de personnages en plein relief diverses scènes de la naissance et de la vie de Notre-Seigneur (2).

(1) Il est bien regrettable que le procès-verbal de 1755 ne décrive pas les sujets représentés sur les vitraux de l'ancienne cathédrale; il a du moins un mérite, c'est de nous avoir conservé les figures et la nomenclature de tous les écussons reproduits sur les différentes fenêtres de l'église. Ainsi, pour les vitraux du chœur, on apprend, par cette pièce, qu'outre les armes de France et de Bretagne posées en supériorité avec celles du Dauphin, quantité de barons et de seigneurs y avaient leurs armoiries, par exemple, Châteaubriand, d'Espinay, de Goulaine; on y voyait aussi les blasons d'Aymar Hennequin, du cardinal Arnaud Dossat, évêques de Rennes, de plusieurs chanoines, etc., etc.

(2) Les débris de ce beau rétable, après diverses vicissitudes, ont été recueillis par Mgr Brossays-Saint-Marc, évêque de Rennes, qui les conserve dans une salle haute dépendant de son palais épiscopal. Malgré de nombreuses mutilations, ce qui reste peut donner une idée de l'harmonieux ensemble que composaient tous ces groupes d'une exécution hardie et d'un effet saisissant, combinés avec la gracieuse ornementation qui les encadrait, courant autour des figurines, en dais ajourés, en mille caprices d'un art délicat et merveilleux.

Ce chef-d'œuvre de sculpture sur bois semble devoir être rapporté à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe.

Le modelé et le costume des statuettes, ainsi que des rapprochements et des comparaisons qu'il a été à même de faire, ont suggéré à mon savant confrère et ami, M. A. Ramé, la pensée que ce rétable pourrait bien avoir une origine allemande.

Les stalles et la clôture du sanctuaire se faisaient remarquer par un curieux travail de sculpture sur bois, dans le style du XVIe siècle. Sur les faces latérales de la balustrade reposaient quatre colonnes en cuivre supportant une frise ornée de même matière. La partie centrale, où s'ouvrait l'entrée du chœur, était en menuiserie pleine, au sommet de laquelle régnaient une frise et une corniche : là se dressaient les statues en bois des douze apôtres.

Plusieurs tombeaux d'évêques, de chanoines et d'illustres seigneurs, fondateurs de chapellenies, se voyaient dans les chapelles qui rayonnaient autour de l'abside ou qui ouvraient sur les transsepts. Guillaume Brillet, évêque de Rennes, mort en 1448; Michel Guybé, évêque, décédé en 1501; son frère Jacques Guybé, lieutenant au gouvernement de Rennes, mort en 1509; Raoul de Tréal, évêque, décédé en 1383; messire Jehan Le Breton, seigneur de Lancé, archidiacre et chanoine de Rennes, président de la Chambre des comptes, décédé en 1400; Anselme de Chantemerle, évêque, mort en 1427; Msire Henry de Villeblanche, conseiller et chambellan du duc, gouverneur et capitaine de Rennes, et grand maître de Bretagne, mort en 147.... etc., etc., y avaient leurs mausolées avec statues, épitaphes et armoiries. Au milieu du chœur, une plaque de cuivre armoriée de l'écu de Bretagne indiquait le caveau funèbre où étaient déposées les cendres de la princesse Isabelle de Bretagne, sœur de la reine Anne, morte à huit ans, en 1489. Vers le haut du sanctuaire reposaient aussi sous des pierres sépulcrales couvertes d'épitaphes deux évêques de Rennes, François Larchiver et Bertrand de Marillac.

Lors des fouilles qui furent exécutées dans les diverses parties de l'église, en 1756, quand on acheva la démolition, on retrouva en outre des sépultures signalées ci-dessus celles de plusieurs autres évêques de Rennes : Herbert, mort en 1198; Etienne de Fougères, 1178; — Alain, 1156; — Alain de Châteaugiron, 1328; — Robert de la Rivière, 1450; — Yves Mahyeuc, 1541; — Aymar Hennequin, 1596; — Pierre de Cornulier, 1639; — Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin, 1711; — Charles Le Tonnelier de Breteuil, 1732.

Quant aux deux tours du portail occidental, les fondements en avaient été jetés en 1541, sous l'épiscopat du bienheureux Yves Mahyeuc; elles devaient s'élever à la place de l'ancienne façade

et de l'unique tour menaçant ruine dès 1490, et démolie vers 1535. Mais après la mort du prélat, les travaux languirent, et furent interrompus par suite des guerres religieuses et des troubles qui se succédèrent jusqu'à la fin du siècle.

Ce ne fut qu'aux premières années du XVIIe siècle que les États de la province, le parlement, le chapitre et la communauté de ville réunirent leurs efforts pour reprendre l'entreprise et la pousser à bout. On lit, en effet, la date de *1613* inscrite sur les colonnes du premier ordre de ces tours, dont les cinq étages sont formés des cinq ordres superposés de l'architecture gréco-romaine ; bizarre et peu gracieux assemblage, singulier portique pour le vieux monument auquel il devait servir d'introduction. Mais chercher à raccorder avec intelligence, à mettre en harmonie les réparations nouvelles avec les anciennes constructions auxquelles on les accolait, c'est un soin dont on ne se préoccupait guère alors; le mépris et le dédain, voilà tout ce qu'on voulait bien accorder aux merveilleuses créations de l'art chrétien qu'on appelait *gothique*.

Du reste, ce ne fut que vers 1700 qu'on put admirer à loisir le bel effet de ces lourdes tours enfin terminées ; et dès lors il fallut songer à rebâtir l'église elle-même, qui croulait de toutes parts. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans de plus amples détails sur l'histoire de la cathédrale et sur les faits concernant ses diverses reconstructions ; je pourrai y revenir dans un travail spécial.

Le temple grec avec ses colonnes ioniennes que nous contemplons aujourd'hui, se dressant sur l'emplacement de la basilique détruite en 1756, ne révèle que trop, par la pauvreté de son style, l'époque toute moderne et sans inspiration religieuse qui l'a vu édifier.

II. Abbaye de Saint-Georges. — C'est vers l'an 1028 ou 1032 que le duc Alain III inaugura la construction de ce monastère, laquelle se prolongea pendant une partie du XIe siècle. Sa sœur Adèle en fut la première abbesse, et c'est en faveur de cette sœur chérie, qu'il offrait à Dieu *comme son plus précieux trésor* (1),

(1) Ego Alanus, Britannice gentis dux atque princeps.... Sororem meam thesaurum scilicet michi sub sole preciosissimum Deo obtuli, ac secundum spirituale desiderii ejus propositum perpetue virginitati dedicavi.... Contuli ei locum regulari conversationi aptissimum a Redonensis urbis muro quasi uno stadio sejunc-

qu'Alain combla de bienfaits et enrichit de dotations la naissante abbaye.

L'église abbatiale n'existe plus : sur son emplacement on a établi de nos jours le petit polygone attenant à la caserne dite de Saint-Georges. La vieille tour occidentale et quelques débris curieux par des restes d'ornementation romane n'ont été démolis que depuis une trentaine d'années.

Le mur nord de l'église, tel qu'il subsistait alors, conservait les caractères propres au style du XIe siècle, dans nos contrées : contreforts perpendiculaires et d'une faible saillie, petites et étroites fenêtres cintrées et percées dans la partie supérieure du mur ; porte romane à double archivolte en cintre surhaussé, la première reposant sur deux colonnes courtes à chapiteaux grossiers, le retrait sur pieds droits avec chanfrein décoré de frettes.

Outre la tour occidentale, l'église abbatiale de Saint-Georges avait, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, trois autres clochers ; un central au-dessus du transept, supporté par quatre arcades intérieures qui soutenaient une tour surmontée d'une grande flèche haute de 200 pieds (1) ; puis deux autres clochers de moindre élévation, placés sur chaque bras de la croisée. Les bas côtés, moins élevés que

tum, in quo cum sibi adherentibus sanctimonialibus quietum Deo possit exhibere famulatum... — Condono eis... possessiunculam loco illi contiguam que licet parva videatur spacio, utilis tamen invenitur in uso. Sunt enim in ea vinee fructibus fecunde, agri fertiles, sunt et prata bene irrigua, est etiam fluvius non parvam piscium copiam ministraturus in quo sunt duo molendina que illis simul tribuo jure perpetuo possidenda. Terminatur autem hec ipsa possessio ab aquilone quidem via publica, ab austro vero ulteriori fluminis Vicenonie ripa, ab oriente Sancti Melanii fundo, atque ab occidente ipsius urbis suburbio. Confero eis preterea vicum quemdam nomine Tinteniacum, similiter jure perpetuo possidendum.... Relaxo quoque jam dictis sanctimonialibus cunctas exagiciones (*sic*) publicas que michi rite debentur... Quatenus deinceps nemo principum sive personarum aliquarum secularium his que ad eas pertinent, dominationem ullam exerceat, aut ab eis vectigalia aliqua parva vel magna exigat, sed in omni loco dominationis mee liberam habeant potestatem vendendi atque emendi, sive per civitates et castella viasque publicas ac pontes, cum quibus voluerint mercimoniis suis transeundi sine ullius exactione consuetudinis... Confero eis et villam que Spargiacus dicitur in Redonensi provincia sitam in parrochia que Acinniacus dicitur... Dono quoque illis quatuor molendina a muro prefate civitatis quasi cubitis sex distantia, etc. (Extr. de la charte de fondation, dans le cartulaire de Saint-Georges, déposé aux Archives du département, copie du XIVe siècle.)

(1) Arch. dép. 2 H, 58.

la nef principale, étaient recouverts d'un toit en appentis qui venait s'appuyer au mur de cette nef en dessous des fenêtres percées dans la partie supérieure. C'est la disposition qu'on remarque encore aujourd'hui dans l'ancienne église de Saint-Melaine, dont je vais parler tout à l'heure.

L'abside hémi-circulaire enveloppée de collatéraux, mais sans chapelles, était éclairée par onze fenêtres enrichies autrefois, à l'époque de la splendeur de l'abbaye, de magnifiques vitraux (1). Le chœur des religieuses, vaste et pompeusement orné, occupait tout le milieu de la nef centrale; un mur de refend le séparait, vers midi, du collatéral et du transsept, attenant aux cloîtres et aux jardins; vers septentrion, de la portion de l'église élargie au XVe siècle, et où se desservait la paroisse de Saint-Pierre en Saint-Georges.

Tel est l'aperçu de l'ancien état de cette église, que permettent de rétablir à grand'peine les actes du vieux chartrier de l'abbaye, quelques dessins conservés du monument détruit, joints aux souvenirs d'un petit nombre de contemporains qui en ont encore vu les débris debout avant 1820.

Je ne dirai rien ici des bâtiments du monastère, servant aujourd'hui de caserne, reconstruits à la fin du XVIIe siècle par l'abbesse Magdelaine de la Fayette.

III. Abbaye de Saint-Melaine. — Saccagée et détruite au Xe siècle par les Normands, l'église de cette abbaye fut relevée de ses ruines au XIe. Alain III, mort en 1040, avait entrepris le premier cette œuvre de restauration, mais il la laissa inachevée. La dernière main fut mise aux travaux commencés par l'abbé Even, qui fut depuis archevêque de Dol; il rétablit l'abbaye dans son ancienne splendeur, aidé de la protection du comte de Rennes, Geoffroy-le-Bâtard, et de la comtesse Berthe, nobles époux touchés de la désolation de ce vénérable sanctuaire.

C'est à partir de l'an 1054 que le restaurateur merveilleux (2),

(1) Il y avait sous le sanctuaire une crypte dédiée, dit-on, à saint Nicolas.

(2) *Cœnobii... restaurator mirificus.* Even, mort en 1081, voulut être inhumé dans son abbaye de Saint-Melaine. Voici le texte complet de l'inscription à laquelle je fais ici allusion : « Anno dominicæ incarnationis 1081, Romano pontifice Gregorio VII, consule Redonensi Gauffrido et Sylvestro episcopo, VII. « Kal. octobris Dom. Evenus Dolensis archiepiscopus et abbas Sancti-Melanii, vir « strenuissimus omniumque morum honestate præclarus, pater piissimus, cœno-

le père vénéré des cénobites revenus au saint asile après un exil douloureux et prolongé, opéra ces prodiges de rénovation célébrés dans l'épitaphe gravée sur une lame de plomb qu'on retrouva un siècle plus tard dans son tombeau.

L'église de l'abbaye, où se dessert aujourd'hui la paroisse de Notre-Dame, conserve encore quelques parties que je regarde comme remontant à l'époque de l'abbé Even (1); notamment le carré central, qui portait jadis, peut-être une coupole romane, mais au moins à coup sûr la tour d'un clocher. Ses arcades en fer à cheval, ses archivoltes à double retraite, ses piliers carrés à tailloirs en chanfrein, les trois baies disposées avec symétrie au-dessus de l'arcade triomphale qui fait face à la nef, et dont la principale offre un cintre géminé, tout dénote ici l'art du XIe siècle, grossier et dépourvu d'ornements, tel qu'il se pratiquait dans notre province, un peu isolée et souvent en retard sur le reste de la France.

Aussi est-il impossible d'admettre, comme l'ont pensé des écrivains modernes, que les colonnes sveltes, couronnées de chapiteaux gracieusement découpés, et appliquées dans les angles intérieurs de l'intertranssept, soient de la même époque que les arcades romanes auxquelles on les a accolées.

Il me paraît bien évident qu'elles font partie de certaines additions et embellissements exécutés probablement dans le XIIIe siècle; elles ont été adaptées là pour recevoir les nervures toriques d'une voûte en ogive, dont on suit encore le dessin sur le plein des murs, à l'intérieur du carré. On peut rapporter au même temps, à peu près, les deux premières travées de la nef, avec leurs arcades ogivales, aux doubles archivoltes épannelées, reposant sur des piliers carrés dont les angles ont été aussi épannelés, et

« bilque hujus restaurator mirificus. Nam ut primum abbatiam suscepit unum « tantummodo monachum in ea invenit; infra vero 27 annos, quibus monasterio præfuit intantum congregatio crevit, ut die obitus sui perfectus numerus « centum fratrum ibi remanserit. Idcirco credendum est eum a Domino non « tricennum nec sexagesimum, sed potius centesimum percepisse fructum. »

(1) Je suis heureux de pouvoir appuyer ici mon opinion sur celle d'autorités bien compétentes en archéologie, M. Ch. de la Monneraye, dans son *Essai sur l'histoire de l'Architecture religieuse en Bretagne pendant la durée des* XIe *et* XIIe *siècles;* et M. l'abbé Brune, directeur du séminaire de Rennes, dans son *Cours d'Archéologie religieuse.*

que flanque sur leurs quatre côtés une colonne engagée. Les chapiteaux et les socles de ces colonnes, de forme poligonale, sont d'une grande simplicité : deux moulures saillantes, alternées de gorges, faiblement accusées, suivent les contours anguleux au-dessous de l'abaque, un gros tore couronne le fût à la naissance de la corbeille; les bases circulaires sont reliées à la colonne et au socle par des moulures en doucine.

Les trois travées inférieures, en descendant vers le bas de la nef, me semblent, en partie du moins, plus anciennes; elles portent les traces du remaniement qu'on leur a fait subir pour transformer en ogives leurs arcs plein-cintre dans l'état primitif. Les massifs rectangulaires qui reçoivent ces arcs sont garnis d'un pilastre en saillie sur les faces intérieures de chaque arcade, et d'un contre-fort s'élevant jusqu'au sommet de la muraille du côté des collatéraux. L'inspection attentive de cette partie du monument m'a convaincu que les trois arcs en tiers-point de ces travées sont d'une époque postérieure à leurs supports, où l'on retrouve les mêmes rudiments d'ornementation grossière qu'aux pieds droits du carré central; je veux parler de ce tailloir continu en biseau qui fait le tour des massifs à la naissance des arceaux.

Je signalerai encore comme appartenant aux constructions de l'abbé Even la majeure partie des deux transsepts, au nord et au sud du carré central; j'en trouve la preuve dans les proportions des fenêtres en plein cintre à archivolte unie, évasées à l'intérieur; dans l'appareil de la maçonnerie, mélangée de quelques briques; dans les contre-forts romans, plaqués à l'extérieur des murailles; dans les arches semi-circulaires qui font communiquer les deux bras de la croisée avec les collatéraux du chœur et de la nef. Les pieds droits et les archivoltes de ces arcades sont doubles et sans chanfrein ni tailloir (1).

En remontant vers l'abside, il est facile de reconnaître que toute cette partie orientale de l'église a subi de notables et successives modifications. Il n'y a guère moyen de douter qu'en

(1) M. Brune indique des arrachements dans le mur extérieur du transsept sud qui sont, pour lui, la preuve évidente d'une abside latérale remplacée plus tard par une fenêtre ogivale dont on aperçoit encore les meneaux. Cette opinion me semble très-admissible.

place du long sanctuaire existant de nos jours, terminé ainsi que ses deux collatéraux par un mur droit, le XIe siècle n'eût vu élever une abside en hémicycle, autour de laquelle régnait un *deambulatorium*. Une arcade triomphale, symétrique à celle qui ouvre sur la nef, séparait alors l'intertranssept de l'abside; cette arcade a été détruite complétement lorsqu'on a supprimé l'abside primitive pour reculer le chevet. C'est alors que furent ajoutées les trois travées entre lesquelles s'allonge le chœur actuel; leurs arcades et leurs supports sont d'un faire presque identique à celui des premières travées de la nef : ce sont aussi des archivoltes doubles en ogives épannelées, des piliers cantonnés de colonnes engagées, disposées en croix; seulement, ici, les piliers ne sont plus carrés, ils tendent vers la forme circulaire; les chapiteaux et les socles des colonnes s'arrondissent également; les moulures en cordon, faisant trois ou quatre tours sous le tailloir, sont immédiatement superposées les unes aux autres, sans être séparées par aucune scotie (1).

Doit-on voir dans cette dissemblance un caprice de l'architecte, une simple idée de variété, ou bien l'indice d'une différence d'âge entre les arcades du chœur et celles de la nef? Je serais porté à les croire à peu près contemporaines; pourtant, il ne serait pas impossible que les travées du chœur ne fussent de quelques années plus vieilles que celles de la nef, et je reporterais volontiers ces dernières à la fin du XIIIe siècle, ou même au XIVe.

Tout près de la clôture orientale du chevet, percé d'une grande ouverture ogivale souvent retouchée et nouvellement refaite, les murailles latérales au sud et au nord sont éclairées par deux fenêtres en regard l'une de l'autre, dont les meneaux rayonnent au tympan en quatre-feuilles, disposées par deux et une, et soutenues par deux arcs subtrilobés. Ces fenêtres ne sont pas antérieures au XIVe siècle.

J'en dirai autant de celles qui donnent le jour aux collatéraux du chœur (je parle de celles qui n'ont pas été remaniées

(1) Voici comment se composent les bases de ces colonnes du chœur : un tore inférieur très-épanoui supporte immédiatement un second tore avec listel couvert de petites cannelures verticales. Ce genre de base a persisté jusque dans le XIVe siècle, dit M. de Caumont.

ou restaurées de nos jours); je les regarderais même comme un peu plus modernes que celles du chevet.

Quant à cette rangée de petites fenêtres en ogives trilobées, percées au-dessus du toit des collatéraux, dans la partie supérieure des murs de la nef et du sanctuaire, on ne saurait, je crois, leur assigner une date plus ancienne que le commencement du XIVe siècle.

Reste la tour qui renferme le portail occidental. Sous l'affublement moderne de boiseries et de peintures dont ce dernier est défiguré, on reconnaît encore les proportions toutes romanes de son archivolte subdivisée par une double retraite, et de ses deux grosses colonnes placées à droite et à gauche de la porte, couronnées de chapiteaux historiés du même style.

C'est d'ailleurs la seule partie de la tour qui remonte au XIe siècle; les grandes baies ogivales ouvertes sur ses flancs et les contre-forts à ressauts qui s'y appliquent dénotent une reconstruction dont pourrait aider à fixer la date un écusson sculpté dans la pierre, et incrusté au sommet du contre-fort méridional le plus voisin de la façade; cet écusson, sommé d'une crosse d'abbé, est chargé d'une croix pleine.

Ces armoiries ne seraient-elles point celles de *Mathieu Bertrand*, abbé de Saint-Melaine depuis 1422 jusqu'en 1448 (1) ?

Dans cette hypothèse, ce serait lui qui aurait fait rebâtir ou du moins remanier les étages supérieurs de la tour au commencement du XVe siècle (2).

Des réparations furent encore faites à l'église au XVIe siècle par l'abbé Noël du Margat, qui rebâtit le couvent, sans qu'on puisse préciser en quoi elles consistèrent. Enfin, la façade occidentale de la tour est encore bien plus moderne. Ce replâtrage néo-grec,

(1) *Bertrand*, porte d'azur à la croix pleine d'argent chargée au premier quartier d'une tête de léopard de même. — L'écusson sculpté sur le contre-fort de la tour de Saint-Melaine est un peu fruste vers l'angle dextre du chef, ce qui ne permet plus de distinguer la figure qui le chargeait.

(2) On se récriera peut-être contre cette date, en disant que les baies ogivales de la tour munies extérieurement d'une moulure torique en forme de colonnette, semblent accuser une époque plus reculée d'un siècle au moins. A cela je réponds qu'il ne pas oublier que nous sommes en Bretagne, où ces sortes de retards ou de persistance dans les styles ne sont pas rares. Nous en verrons plus loin encore un exemple notable dans l'église de Bonne-Nouvelle.

d'assez mauvais goût, fut exécuté à la fin du XVII[e] siècle par les soins de M[sire] Jean Destrades, ancien évêque de Condom et abbé commandataire de Saint-Melaine.

Il n'entre pas dans le plan que je me suis tracé de m'arrêter à ces derniers travaux de réparation, non plus qu'à ce qui concerne les autres constructions entreprises à la même époque par le même abbé, telles que les cloîtres et le palais abbatial.

Saint-Melaine, avec le bizarre assemblage des styles divers qui en constituent l'ensemble, est encore, au point de vue archéologique, le plus curieux monument que Rennes ait sauvé de la destruction.

IV. L'Église et le couvent des Cordeliers ou Frères-Mineurs. — La construction de ces édifices fut inaugurée dès le XIII[e] siècle, car c'est à cette époque que les Frères-Mineurs vinrent s'établir à Rennes (1). Le local qu'ils occupèrent à leur arrivée, et qui leur fut donné par les ducs de Bretagne fondateurs de leur couvent, était un ancien hospice connu sous le nom d'*hôpital Saint-Jacques*. Il était de tradition dans la maison des Cordeliers de Rennes que les premiers pères de leur ordre qui vinrent se fixer

(1) Le père Toussaint de Saint-Luc dit positivement que le couvent des Frères-Mineurs de Rennes fut fondé au XIII[e] siècle. Un incendie qui consuma, dans le XVI[e] siècle, la sacristie où était le dépôt des archives, anéantit les plus anciens titres de cette maison. Les historiens de l'ordre Wading et Gonzagues mentionnent ce fait, référé aussi dans un inventaire des archives du couvent de Rennes, dressé en 1671, par Toudoux et La Grezillonnaye, notaires à Rennes, en présence de Messire Charles Huchet, procureur-général au parlement de Bretagne. Du reste, on peut encore réunir plusieurs preuves qui attestent indirectement l'existence d'un couvent de Frères-Mineurs à Rennes au milieu du XIII[e] siècle. Ainsi on sait que le chapitre provincial de l'ordre fut tenu à Rennes en 1252. La vie de saint Yves apprend qu'il suivit à Rennes les leçons d'un docte religieux de Saint-François, qui y enseignait l'Écriture-Sainte vers 1280. — On lit dans Dupaz que Geoffroy Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, *dans son testament daté du mardy après la feste de saint Barnabé, l'an* 1264, donnait 10 livres *à la fabrique des Frères-Mineurs de Rennes.*

En 1270, il y avait à Rennes un Gardien (c'était le nom donné aux supérieurs des couvents de Cordeliers) *Gardianus Redonensis* qui fit avec le Cellerier de Saint-Melaine le compte des rachats des vœux pour le voyage de la Terre-Sainte, dans le diocèse de Rennes. (Dom Lobineau, tom. II, col. 412.)

Dans le testament du duc Jehan II, daté du mois de septembre 1302, il y a un legs de 50 livres *as Frères-Meneurs de Rennes.* (Lobineau, tom. II, col. 448.)

dans cette ville desservirent d'abord, comme aumôniers, cet établissement charitable destiné dans l'origine à servir d'asile aux pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice; on sait combien ce lieu célèbre de pèlerinage était fréquenté au moyen âge. Aussi ces religieux avaient-ils conservé pour patron de leur chapelle Saint-Jacques-le-Majeur, dont ils célébraient la fête avec solennité.

L'église était située au midi des bâtiments claustraux et venait border, de sa façade occidentale, le placis Saint-François, — autrefois le cimetière des frères; c'est le terrain actuel de la place du Palais, vers la rue Louis-Philippe, tracée sur une partie de l'emplacement de l'église des Cordeliers.

Le plan de cette église consistait dans une nef se terminant à l'est par une abside à pans coupés; le chœur des religieux occupait toute la partie orientale jusque vers le milieu de la nef. Un collatéral unique, suivant la forme traditionnelle observée dans les constructions de l'ordre de Saint-François, longeait cette nef et le chœur dans tout le côté méridional, jusqu'à la naissance de l'abside, où il se terminait par un chevet droit.

Ce collatéral communiquait avec la nef et le chœur au moyen de huit arcades, vis-à-vis lesquelles s'ouvraient au midi plusieurs chapelles d'inégale largeur, éclairées par six fenêtres percées dans le mur sud; il n'y avait point de bas côté vers le nord, seulement, au bas de la nef, une porte pratiquée vers l'angle septentrional donnait accès dans une petite chapelle accolée à l'église et fondée par les seigneurs de Laval.

Plusieurs familles illustres avaient droit de sépulture dans cette église, et y avaient fondé des chapelles. Je citerai notamment les vicomtes de Rennes, qui avaient leur enfeu à la porte du cloître, dans une chapelle dédiée à Saint-Méen; les Rosmadec, dans la chapelle Saint-Charles; les Huchet de la Bédoyère, dans le sanctuaire; les Bruslon de la Muce, dans une chapelle qu'ils avaient fait construire au bas de la nef du côté de la rue Saint-Georges.

Le cloître n'existe plus. M. Brune, directeur du séminaire, possède quelques colonnes de granite qui en proviennent; accolées deux à deux, il est évident que leur emploi était de recevoir les arceaux, et leur style se rapporte bien à ce qu'on connaît d'analogue en cloîtres du XIII[e] siècle.

V. NOTRE-DAME-DE-BONNE-NOUVELLE. — Cette église, célèbre

entre tous les monuments religieux de Rennes, est aujourd'hui convertie en écurie, après avoir servi longtemps de magasin à fourrage. Tel est le sort que les révolutions ont fait à un sanctuaire si vénéré de nos aïeux. De pareilles profanations me font toujours profondément gémir, comme chrétien et comme archéologue.

Les ruines de cette antique église des Dominicains ont résisté jusqu'à ce jour au double fléau du vandalisme révolutionnaire et du feu qui y exerça ses ravages le 21 août 1821. L'incendie, causé par la combustion spontanée du foin mal séché qui y était entassé, dévora toute la charpente et ne laissa debout que les murs.

On y retrouve encore à peu près complète la disposition primitive du plan de l'édifice; c'est un rectangle de 50 mètres de long sur 9 mètres 40 cent. de large, à partir du chevet oriental jusqu'à la moitié de sa longueur; là commence une seconde nef collatérale au flanc méridional de la première, et large d'environ 10 mètres 60 cent.

Ces deux nefs sont séparées l'une de l'autre par une série d'arcades en ogives presque obtuses. Ces arcades, à double archivolte épannelée, appuient leurs retombées sur de grosses colonnes ou piliers monocylindriques à bases hexagonales, qui méritent d'être étudiées en détail ; il y a cinq travées dans la longueur de la double nef, ce qui nécessite quatre supports isolés et deux demi-piliers engagés. Les chapiteaux en sont tous courts, ramassés et, comme les bases, de forme hexagone. Voici les éléments communs dont ils se composent : au point de jonction du fût avec le chapiteau règne un astragale fort simple surmonté de la corbeille ; un chanfrein en relie le sommet au cavet inférieur du tailloir terminé supérieurement par un petit tore et un filet; mais ce qui les diversifie singulièrement et enrichit leur élégante simplicité, c'est l'ornementation variée de chaque corbeille.

Commençons par le dernier pilier occidental engagé dans le mur du bas de l'église. Sous chaque angle du polygone, décrit par le galbe de ce chapiteau, vient s'appliquer une grande feuille aiguë ; une palmette à cinq lobes arrondis remplit l'entre-deux des feuilles principales; au-dessus, et séparé par un filet, court un cordon de petites fleurs cruciformes, qu'on peut prendre pour des violettes.

Le chapiteau du deuxième pilier, en remontant, présente sa corbeille garnie de larges feuilles à côtes fortement indiquées, dont la partie supérieure reliée étroitement laisse retomber comme un bouquet leur pointe découpée en cinq lobes, figurant une sorte de semi-fleur de lis renversée et à doubles crochets.

Sur la corbeille du troisième pilier, ce sont des feuilles de houx croisées l'une sur l'autre en sautoir, alternant avec d'autres feuilles verticales.

Le quatrième support est plus compliqué que les précédents et semble avoir été destiné à soutenir une plus lourde charge : c'est un massif carré épannelé sur ses angles et cantonné sur ses quatre faces de grosses colonnes engagées, dont les chapiteaux, pour les détails de leur corbeille, ont beaucoup d'analogie avec celle du pilier voisin ci-dessus décrit. Les deux tailloirs qui regardent l'est et l'ouest sont au même niveau que ceux des trois piliers monocylindriques, et reçoivent la retombée des arcades qui séparent les deux nefs. Il en est autrement des deux tailloirs correspondant au sud et au nord du massif cruciforme; ils se trouvent un peu plus bas que les premiers; celui du nord sert de base à une longue colonne engagée, de robustes proportions, qui file tout le long du mur intérieur de la nef jusqu'à la naissance de la voûte. Le tailloir couronnant le demi-pilier sud semble avoir eu pour office de recevoir une arcade transversale ou perpendiculaire à l'axe de l'église, dont la retombée symétrique devait s'effectuer, soit sur un pilier établi vis-à-vis et engagé dans le mur méridional qui fait face à la série d'arcades dont j'ai parlé, soit sur un autre support intermédiaire détruit actuellement. Ce qui conduit à le supposer, c'est que, entre les deux piliers engagés tels qu'ils existent aujourd'hui, la portée d'une seule arcade serait d'une largeur disproportionnée.

Revenons à la description des deux derniers chapiteaux qui restent à examiner.

La corbeille du cinquième pilier s'orne de grandes feuilles laciniées et recourbées en volute qui rappellent le feuillage du chardon.

Des choux frisés et contournés décorent l'entablement du sixième et dernier support à demi engagé dans le mur.

Tout près et à droite de ce pilier ouvre, dans le mur oriental de cette nef secondaire, la baie d'un gracieux portail qui vaut bien

la peine qu'on s'y arrête quelques instants. L'ogive un peu évasée de son archivolte supérieure se profile en saillie par deux tores de grosseur inégale séparés par une cannelure profonde ; elle va s'appuyer à droite et à gauche sur deux culs-de-lampe formés, l'un de feuilles de vigne entremêlées de grappes de raisin, l'autre de feuillage de lierre. Trois colonnettes cylindriques à bases polygonales et munies de chapitaux que recouvrent des feuilles de chêne avec leurs glands et d'autres décorations végétales, délicatement sculptées, reçoivent de chaque côté les moulures toriques qui dessinent les arcs redoublés d'une voussure peu profonde inscrite sous l'archivolte principale. Les deux colonnettes qui encadrent immédiatement la porte inclinent la moulure de leur arc en anse de panier, de manière à laisser entre le tore inférieur et celui qui délimite l'ogive enveloppante un tympan triangulaire, où un élégant cul-de-lampe en feuillage découpé marque la place d'une statuette qui devait autrefois surmonter ce piédestal ; sans doute c'était celle de Notre-Dame.

Vers le haut de l'église, près du chevet dont le mur oriental a été reconstruit à une époque moderne, du côté de l'Epître, on remarque une suite d'arcatures simulées, refouillées dans l'épaisseur de la muraille. Chacune des ogives est subtrilobée et dessinée par plusieurs moulures concaves ; chaque retombée de cette arcature est supportée par une console historiée figurant un ange aux ailes éployées soutenant entre ses mains un écusson. Serait-ce l'emplacement des crédences du maître-autel ?

Presque en face, une mince et svelte colonnette s'applique à un angle faiblement indiqué dans la maçonnerie : ce doit être un débris de l'ornementation de l'ancien chœur. Le mur qui sépare l'église du cloître était percé jadis, dans la partie nord-est, de trois baies en arcades ; elles donnaient communication avec l'intérieur du cloître et la chapelle de Notre-Dame, qui en occupait l'extrémité orientale.

Les anciennes fenêtres, dont on reconnaît encore l'emplacement, sont toutes bouchées, ainsi que le portail occidental.

Maintenant que j'ai décrit fidèlement l'état actuel de ce qui fut jadis une magnifique église, j'essaierai, au moyen des actes et de l'histoire, de reconstituer pour le lecteur ce qui a disparu sous les ravages des hommes et du temps, et de donner une date à ce qui reste encore.

On sait à quelle occasion fut fondée Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle; la belle légende que celle de sa fondation, et comme elle est narrée avec une délicieuse naïveté par notre hagiographe breton, — le père Albert de Morlaix !

Je me garderai bien de la mutiler en l'abrégeant, et je renvoie au livre du bon Dominicain pour tous les détails trop longs à reproduire dans cette notice. Ce fut le 2 février 1368 (1369) que le duc Jean IV posa lui-même la première pierre de la nouvelle église qu'il élevait à la gloire de la Mère de Dieu. Il avait appelé de Dinan des religieux Dominicains auxquels il donna une petite chapelle dédiée à saint Vincent martyr, située près de l'église paroissiale de Saint-Aubin, et qui lui servait d'oratoire privé (1), avec le pourpris en dépendant.

Plusieurs bourgeois de Rennes, entre autres Pierre Rouxel, sieur de Bellehère, firent à l'envi abandon des terres et maisons voisines qu'ils possédaient, pour l'assiette de l'église et du couvent. Presque tous les grands seigneurs de Bretagne, les Rohan, les Clisson, les Gouyon, les Rieux, les Malestroit, etc., se montrèrent jaloux de contribuer par leurs largesses à l'activité des travaux. Les dissentions et les guerres qui troublèrent la Bretagne sur la fin du règne de Jean IV n'arrêtèrent même pas l'impulsion donnée (2).

Il existe aux archives du département, parmi les anciens titres des Jacobins, un devis des travaux dressé en 1371 (3), où l'on voit à quel point en était alors la construction, et qui donne une idée du plan de l'édifice.

On y apprend qu'à cette date l'église du « Moustier » était déjà bâtie et « fondementée » depuis le chevet jusqu'au bas de la nef,

(1) Albert-le-Grand, *Vie des Saints de Bretagne*, 2e édition, p. 361.

(2) *Ibid.*, p. 362.

(3) Cy ensuist la maniere du divis de ce que est afermé à faire à Pierre Bouchier et Jehan Bacheler de liglize et moustier de noveau fondée et douée prés léglise de Saint-Albin de Rennes par les fréres predicatours de l'ordre des Jacopins, quelle eglize et moustier veulst et entent a present faire tres noble seigneur et prince monseigneur Monsieur Jehan duc de Bretagne, comte de Montfort, etc. (Devis de l'église, 1371. Titre des Jacobins, archives départementales, liasse 1 H, 1.

et qu'elle affectait la forme d'une demi-croix (1) ; que les chapelles projetées alors devaient commencer à partir de « la croez, » c'est-à-dire du bras de ladite croisée, et se poursuivre « jucques au pignon de embas. »

Vingt fenêtres devaient éclairer la nef, « desquelles fenêtres (ajoute le devis) seront dous heribrégiées es dous pignons à cinq colombes selon lour nature, » c'est-à-dire que les deux grandes fenêtres percées dans les pignons *ouest* et *est* étaient subdivisées verticalement par cinq meneaux qui supportaient les dessins rayonnants du tympan ; les autres fenêtres devaient être seulement à « dous colombes, » c'est-à-dire divisées par deux meneaux. Effectivement, le long du mur septentrional de l'église, du côté du cloître, dans les baies ogivales actuellement bouchées on peut encore reconnaître quelques traces de cette disposition.

Il y avait dans la « grande église » cinq autels; le maître-autel derrière lequel s'en trouvait un autre dans une petite chapelle absidale que le père Albert nomme « la lanterne du chœur ; » c'était sur le vitrail de cet oratoire que le duc Jean IV, fondateur de Bonne-Nouvelle, s'était fait peindre en casaque herminée et la couronne en tête, à genoux devant une image de Notre-Dame, à qui le présentait son bienheureux patron, saint Jean-Baptiste (2). Il ne reste plus rien aujourd'hui de cette partie du monument ; le mur du chevet est moderne, nous l'avons déjà fait remarquer.

Les trois autres autels étaient placés vers le bas de la nef (3), et chacun était accompagné de crédences selon l'usage du temps.

Le portail occidental, autant qu'on le peut comprendre à la description un peu confuse qu'en fait le devis de 1371 (4), était

(1) Et premier celle eglize et moustier fondementeront en oultre ce que en est fait en la demie croez de trente piez en lé et en long et les chapelles commencentes de la croez jucques au pignon de embas a seze pieds de parfondeur, etc. — (Devis de l'église, 1371. Titre des Jacobins, archives départ. 1 H 1.)

(2) Albert-le-Grand, *Vies des Saints de Bretagne*, édition de 1659, p. 362, 363.

(3) Item la grant église aura quatre diz (*sic*) trois piliers et deux demiz o basses et o chapitreaulx ; item cinq auteux, le principal et celi de derrière et en bas en la neiff de liglese trois auteus o armaires et paiscines, etc. (devis, 1371).

(4) *Item* trois portaulx, un pour l'entrée du cloaistre, les deux autres es deux pignons de liglese, de quoi un sera saillant o cinq bouz et o cinq nacelles, o deux espiz et o trois tabernacles lun pour le ymaige de Nostre-Dame, les autres deux pour monsieur de Bretaigne et pour madame avecques les escuz de Bretaigne et de Montfort. (*Ibid.*)

muni d'un porche et enrichi d'élégants accessoires, voussures, pinacles, niches et dais, avec les statues de la sainte Vierge et des princes fondateurs.

Maintenant, doit-on croire que tous ces travaux détaillés dans le devis du xive siècle ont été exécutés immédiatement ? non sans doute. Le père Albert, dans son *Histoire de la fondation de Bonne-Nouvelle*, qu'il a écrite sur les titres originaux du couvent, constate qu'à la mort du duc Jean IV, en 1399, les travaux n'étaient guère conduits qu'à la moitié. « Il recommanda au prince Jean, « comte de Montfort, son fils, à la duchesse Jeanne de Navarre « et aux tuteurs de ses enfants de parachever l'édifice de Bonne-« Nouvelle. »

Jean V, fidèle exécuteur des volontés de son père mourant, mit la dernière main à l'œuvre. Je pense qu'on doit rapporter aux travaux exécutés sous son règne (premières années du xve siècle) : 1° les piliers et les arcades qui forment la séparation des deux nefs, ainsi que le gracieux portail qui existe encore dans le mur oriental du collatéral sud ; 2° toute la partie basse de ce même collatéral, où étaient pratiquées jadis les chapelles ajoutées à la maîtresse nef, au-dessous de la demi-croix, plan primitif de l'église. Ce qui me porte à reculer la date des piliers jusque dans le xve siècle, c'est l'ornementation et le galbe des corbeilles de leurs chapiteaux, tels que je les ai décrits ci-dessus (1).

Une petite chapelle dédiée spécialement à la sainte Vierge, et où l'on conservait une image miraculeuse, célèbre dans toute la Bretagne, avait été établie dès le principe dans le côté méridional du cloître, communiquant avec l'église par des voûtes ouvrant sur le chœur. La piété des peuples et leur confiance dans le céleste patronage de la Mère de Dieu, les riches indulgences attachées par quatre Souverains Pontifes à la visite de ce lieu de dévotion,

(1) Une remarque assez curieuse à faire sur ces chapiteaux, c'est qu'il existe dans la variété des éléments qui composent leur ornementation une gradation où l'on trouve encore la preuve de cette persistance dans les styles, particulière à la Bretagne. Ainsi les piliers les plus rapprochés du bas de l'église sont couronnés de feuillages qui rappellent le faire et le style du xiiie siècle ; à mesure qu'on remonte vers l'est, la décoration végétale modifie sa forme jusqu'à ce qu'elle arrive au dernier pilier à s'épanouir en choux frisés du xve siècle. Et pourtant, tous ces chapitaux ont été exécutés à la même époque, c'est-à-dire au commencement du règne de Jean V.

y attiraient incessamment une affluence toujours grandissante. La galerie du cloître qui servait d'avenue à la sainte chapelle était devenue trop étroite. En 1602, le R. P. Jean Jubin, prieur du couvent, la fit élargir : c'est cette partie qui longe le mur septentrional de l'église.

Sa largeur, double de celle des trois autres côtés du cloître, en fait une sorte de collatéral à la nef ; aussi dans le mur commun qui les sépare sont pratiquées une série d'arcades sépulcrales, où beaucoup de familles distinguées avaient leurs enfeux (1).

Cinq fenêtres à compartiments de pierre sont ménagées dans le mur plein qui clôt cette portion du cloître vers le préau. Leurs arcades semi-circulaires sont subdivisées verticalement par trois meneaux pareillement cintrés à leurs sommets, supportant au milieu une figure annulaire accostée de deux appendices allongés en forme de larmes. En 1623, la chapelle elle-même fut rebâtie entièrement à neuf (2) : de l'angle oriental du cloître qu'elle occupait elle fut reportée un peu plus au nord et décorée magnifiquement par les soins du prieur R. P. frère Hyacinthe Charpentier, secondé par la duchesse de Vendôme et Mgr Pierre Cornulier, évêque de Rennes. On voit encore les murs de cette nouvelle chapelle qui ouvre sur le cloître attenant par une vaste baie assez semblable à une arche de pont ; elle est carrée et éclairée par trois fenêtre pareilles à celles que je viens de décrire. C'était là qu'était déposé, avant 1789, le vœu de la ville offert solennellement en 1634.

Quant aux trois autres côtés du cloître entourant le préau, ils sont encore plus modernes ; c'est une suite d'arcades cintrées avec archivoltes décorées de moulures et chargées, sur leurs pieds droits extérieurs, de pilastres dans le style grec du XVIIe siècle, tout au plus.

(1) C'est surtout à partir du XVIe siècle que ces concessions de tombeaux dans la nef de l'église et dans le cloître attenant devinrent un objet d'ambition pour les familles et une source abondante de fondations pour l'église de Bonne-Nouvelle Je trouve, parmi les possesseurs de tombeaux arqués avec statues, ou de chapelles avec enfeu, les noms suivants : De Molac, de Cucé, Ferret, de Tisue, d'Artois, d'Erbrée, de la Renaudaye, de Carman, de la Busnelaye, etc.

(2) Albert-le-Grand, *Vies des Saints de Bret.*, p. 364.

Ainsi, tout ce qui reste de la chapelle et des cloîtres est postérieur au XVIe siècle, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Je m'étonne que M. Marteville ait pu penser un instant retrouver dans les fenêtres cintrées de 1602 un spécimen du XIVe siècle.

VI. SAINT-ETIENNE (LE VIEUX) (1). — Il est de tradition que Saint-Etienne était la plus ancienne et la première paroisse de Rennes ; en cette qualité, elle avait conservé jusqu'à la révolution française plusieurs droits honorifiques, qu'il serait beaucoup trop long d'énumérer ici en détail ; je me contenterai de rappeler, qu'outre le privilége dont jouissaient son recteur et son clergé de marcher dans les processions immédiatement après le chapitre de la cathédrale, Saint-Etienne était en possession d'un droit qui marquait sa suprématie et son antiquité.

Par suite d'un usage immémorial, l'évêque de Rennes, le jour de sa première entrée dans sa ville épiscopale, était conduit processionnellement à Saint-Etienne par l'abbé et les religieux du monastère de Saint-Melaine, où il *avait passé la nuit en veilles et oraisons;* le recteur recevait, à l'entrée du cimetière, le nouveau prélat, qui, agenouillé devant lui, prêtait un premier serment. Les chanoines et le clergé de la ville venaient alors le prendre et procédaient aux cérémonies de l'entrée solennelle, qui se faisait par la porte *Mordelaise.*

La date de la première fondation de Saint-Etienne est sans doute antérieure au XIe siècle. Sous le rapport de son origine, cette paroisse sort donc des limites assignées à mon travail ; mais il ne reste plus rien aujourd'hui de l'église primitive. Le vaisseau actuellement debout, et qui sert de magasin au Génie, est bien plus moderne ; il indique par l'ensemble et les détails architectoniques de la nef, — seule partie digne de quelque attention, — un édifice rebâti au commencement du XVIe siècle. La tour du clocher est de 1741.

VII. SAINT-AUBIN. — Elle tenait le second rang parmi les anciennes paroisses de Rennes, ainsi que nous l'apprend l'ancien *livre des Usages de l'Eglise de Rennes*, rédigé au commence-

(1) Il n'est pas du tout question ici de l'église actuelle de Saint-Etienne, qui n'est pas l'ancienne église paroissiale. Construit dans le style d'architecture bâtarde de la fin du XVIIe siècle, cet édifice appartenait avant 1789 aux Augustins, qui s'étaient établis à Rennes en 1665.

ment du xve siècle (1); elle dépendait de l'abbaye de Saint-Melaine, dont les religieux étaient regardés comme curés primitifs de Saint-Aubin. Le plus ancien document qui nous reste où il soit fait mention de Saint-Aubin est une charte conservée dans le Cartulaire de Saint-Melaine; elle porte la date de 1158. C'est une confirmation accordée par Joscius, archevêque de Tours, aux moines de Saint-Melaine, pour tous leurs droits sur les églises qu'ils avaient reçues en don, depuis le xie siècle, des évêques, des ducs ou comtes et barons de Bretagne. — La date de la première fondation de Saint-Aubin m'est inconnue, elle doit remonter au-delà du xie siècle. Quoiqu'il en soit, rien dans le bâtiment qui porte aujourd'hui le nom de cette paroisse ne rappelle l'antiquité et ne mérite l'attention de l'archéologue; — rien, — excepté pourtant un petit portail occidental de peu d'importance, mais qui accuse par sa forme la première moitié du xve siècle. La baie ogivale en tiers-point de cette porte est décorée d'une moulure arrondie, reçue des deux côtés sur une colonnette couronnée d'un chapiteau de feuillages.

VIII. Saint-Martin, Saint-Jean, Saint-Symphorien. — La même Charte de 1158, que je citais tout à l'heure, nous apprend que l'abbé et le couvent de Saint-Melaine comptaient encore parmi les églises dépendant de leur patronage les deux paroisses de *Saint-Martin* et de *Saint-Jean*, et l'église de *Saint-Symphorien*. On connaît les lieux où étaient situées les deux premières, dont aucunes traces matérielles n'ont été conservées. — Saint-Martin, qu'on appelait au moyen âge Saint-Martin-des-Vignes, s'élevait sur le coteau dont la pente incline vers les rives de l'Isle, au nord-ouest de Rennes; Saint-Jean occupait le côté sud de la place qui sert d'avenue à l'église Saint-Melaine, entre les jardins de l'hôtel de la préfecture et la cour du palais épiscopal. Lorsqu'on démolit les ruines de ces deux églises, après la révolution, on trouva dans leurs anciens cimetières une grande quantité de ces cercueils en calcaire coquillier, creusés en forme d'auge, dont la présence pourrait dénoter une antiquité bien plus reculée que le xie siècle; aussi, ne dois-je mentionner ici ces anciennes paroisses que comme ayant subi des transformations, des restaurations au moins partielles dans les siècles postérieurs au fameux *an mil*.

(1) Manuscrit appartenant au Chapitre.

Saint-Symphorien était une chapelle située dans la *vieille cité*, c'est-à-dire dans l'intérieur de l'enceinte primitive et la plus circonscrite de Rennes; elle avait été fondée probablement au XI[e] siècle, et donnée dans le principe aux chanoines qui desservaient l'église Notre-Dame de Vitré. Lorsque ces chanoines furent dépossédés de leurs biens et prérogatives pour les punir de leur conduite scandaleuse et de l'abandon de leurs devoirs, *Marbodus*, évêque de Rennes, transféra aux religieux de Saint-Melaine, par un acte de 1116, la saisine et possession de tous les revenus des églises paroissiales et autres que tenaient les indignes chanoines; or, parmi ces possessions se trouvait la chapelle de SAINT-SYMPHORIEN : sa situation précise ne m'est pas connue, quoiqu'elle existât encore au XV[e] siècle, époque où le chapitre de la cathédrale était dans l'usage d'aller processionnellement célébrer l'office dans la chapelle de Saint-Symphorien le jour de la fête du saint.

IX. SAINT-PIERRE-EN-SAINT-GEORGES. — C'était une des plus anciennes églises de Rennes; on l'appelle dans les actes du XI[e] siècle *Saint-Pierre-du-Marché* (1), parce qu'elle était alors située sur la place du marché, *in foro*, vis-à-vis la grande porte de la cité. Ce n'est pas ici le lieu de chercher à déterminer l'emplacement précis qu'occupait ce *forum;* ce serait un détail de topographie

Alain III donna l'église de Saint-Pierre-du-Marché à sa sœur Adèle et à l'abbaye de Saint-Georges; par suite de ce don, les religieuses percevaient un droit de *bouteillage* sur tous les débitants qui vendaient leur vin, selon la coutume de ces siècles, dans le pourpris du cimetière. En 1230, cette église de Saint-Pierre était tombée en ruines, on ignore à quelle occasion. Le chapitre de Rennes, par un acte daté du mois de janvier 1230, fit avec l'abbaye de Saint-Georges la convention suivante.

Le chapitre abandonna à l'abbesse et au couvent de Saint-Georges la chapelle de Saint-Sauveur avec tout son droit de patronage sur ladite chapelle, à condition que, pour remplacer l'é-

(1) Ecclesia sancti Petri de Foro ; — monasterium sancti Petri de Marcheil, quod situm est in suburbio Redonensi, ante portam civitatis magnam. (V. Cart. de Saint-George, f° 3 recto, et Bulles des papes Innocent III et Alexandre III, f°s 14 et 15.) Ecclesia sancti Petri de Mercato. (Tit. de Saint-Georges, 2 H, 2.; Archives départ.)

glise détruite, les religieuses feraient construire une église paroissiale dont elles auraient le droit de présentation (1).

Les titres de Saint-Georges font connaître que c'est alors qu'au lieu de rebâtir dans son premier emplacement la paroisse de Saint-Pierre-du-Marché, l'abbaye de Saint-Georges lui donna asile dans sa propre église; le transsept et le bas côté nord de l'ancienne basilique abbatiale furent affectés au service de la paroisse de Saint-Pierre qui prit le titre de *Saint-Pierre-en-Saint-Georges*, et qu'on appela même souvent *paroisse de Saint-Georges*. En 1477, une transaction fut passée entre M[me] Olive de Quélen, abbesse, au nom du monastère, et maistre Georges Rouaud, recteur, au nom des paroissiens : en vertu de cet accord, l'église paroissiale fut accrue d'une portion du cimetière comprise entre la muraille de clôture de la ville et le bas côté de l'église abbatiale; à l'intérieur, le vieux mur du collatéral fut remplacé par une série d'arcades appuyées sur des piliers, ce qui ouvrait une communication immédiate de la nouvelle nef privative aux paroissiens avec la grande église de l'abbaye (2). Une commune destruction a fait disparaître l'une et l'autre.

X. Saint-Sauveur. — C'était dans l'origine, comme nous venons de le voir, une chapelle possédée par le Chapitre de Rennes, qui en était le seigneur-patron ; elle est désignée dans les anciennes chartes sous le titre de Capella Sancti-Salvatoris de civitate Redonensi. Je ne connais rien d'historiquement certain sur la date de sa fondation, que je serais tenté d'assigner au XI[e] siècle ; ce qu'il y a de positif, c'est qu'en 1230 le Chapitre transporta à l'abbesse de Saint-Georges tous ses droits sur cette chapelle, pour l'engager à rebâtir Saint-Pierre-du-Marché (3).

(1) Omnibus Christi fidelibus, etc., commune capitulum beati Petri Redonensis salutem, etc., universitati vestræ volumus ignotescat quod Nos Abbatisse et conventui Sancti Georgii Redonensis dedimus et concessimus capellam sancti salvatoris de civitate redonensi, et tantum ejusdem capelle jus patronatus quod ad Nos pertinebat. Ita quod pro ecclesia sancti petri de mercato diruta reedificetur ibidem ecclesia parrochialis, quæ de cetero pertineat ad liberam donacionem ipsarum, etc., etc., actum anno Verbi incarnati m° cc° trigesimo, mense januario. (Arch. départ., *Titres de Saint-Georges*, 2 H, 2.)

(2) Accord entre les paroissiens de Saint-Georges de Rennes et M[me] l'abbesse, 14 mars 1477. (*Titres de Saint-Georges*, Arch. départ., 2 H, 3.) — Ancien plan de Rennes, par Forestier.

(3) Voir ci-dessus.

Les extraits recueillis par Languedoc, greffier de la communauté de ville, dans les antiques archives de Saint-Sauveur, fournissent plusieurs dates relatives à des reconstructions ou augmentations successives faites au vaisseau primitif. Ainsi, un compte de 1445 nous apprend que cette année-là on commença des travaux d'accroissements qui, terminés en 1451, coûtèrent 524 livres 7 sous.

De nouvelles additions vinrent encore allonger et élargir les proportions de l'ancienne nef en 1466, en 1484, puis en 1653. Enfin, le pignon occidental s'étant écroulé en 1682, les paroissiens de Saint-Sauveur se décidèrent à reconstruire entièrement leur église sur un nouveau plan. Commencée en 1700, l'œuvre dura jusqu'en 1728 : il en est résulté le temple grec dorique que nous voyons aujourd'hui, et qui remplace la vieille chapelle du XIIIe siècle, augmentée au XVe (1).

XI. Toussaints. — Cette église est mentionnée sous le titre de Chapelle, Capella Omnium Sanctorum, dans les bulles du Pape Alexandre III, de l'année 1164, et du Pape Innocent III, de l'an 1208. Si l'on en doit croire Le Baud et la tradition, Toussaints devrait son origine à des ermites de Saint-Augustin, qui vinrent fixer leur demeure, vers la fin du Xe siècle, sur la lisière des forêts qui environnaient au sud la ville de Rennes, et y construisirent la chapelle qui subsistait encore au commencement du XIIIe siècle. En 992, Gerneguilde ou Gernegaude, femme de Rivallon, baron de Vitré, transféra à Vitré le principal établissement de ces pieux cénobites. Ce serait donc à peu près de cette époque que daterait l'érection en paroisse de la chapelle de Toussaints.

Quoi qu'il en soit, il résulte d'anciens comptes qui existaient encore aux archives de Saint-Sauveur de Rennes en 1720 (2),

(1) Saint-Sauveur, longtemps unie, comme *fillette*, à Toussaints, dont le recteur prenait le titre de *recteur de Toussaints et de Saint-Sauveur*, intenta en 1632, par devant l'évêque de Rennes, un procès de disjonction qui se prolongea longuement et ne fut terminé qu'en 1667, par un arrêt définitif du Parlement. Cet arrêt, en date du 7 octobre, confirmait le décret de désunion porté par Mgr l'Evêque, sur l'appel qu'en avaient relevé le recteur et les paroissiens de Toussaints.

(2) Voir les recherches manuscrites de Gilles de Languedoc sur ces archives. Ce curieux travail se trouve aux Archives départementales dans les titres des anciennes paroisses de la ville.

que l'église de Toussaints dut être en partie reconstruite et agrandie dans les premières années du XVe siècle. En effet, en 1416, l'évêque de Rennes procéda à la bénédiction du nouvel édifice, cérémonie pour laquelle les trésoriers de Saint-Sauveur payèrent à la fabrique de Toussaints une somme de 20 livres (1).

En 1506 furent commencés les travaux d'agrandissement pour établir une croisée ou transsept à l'église paroissiale de Toussaints; à cette occasion, une convention fut passée entre les paroissiens et le comte de Laval, qui leur céda sur son fief les terrains nécessaires pour accroître leur église; ils lui accordèrent en échange divers droits honorifiques, tels qu'écussons sculptés en bosse aux pignons du nouveau bâtiment, redevance annuelle d'un cierge du poids de 2 livres le jour de la Purification de Notre-Dame, etc.

En 1583, une somme de 22 livres 10 sous fut encore fournie par les trésoriers de Saint-Sauveur à la fabrique de Toussaints pour contribuer à l'achèvement et augmentation de la tour de l'église; jusqu'en 1619, un subside annuel, tantôt supérieur, tantôt inférieur au chiffre ci-dessus, continua d'être octroyé pour le même objet.

Toussaints, monument hybride où les pleins cintres romans se mêlaient aux ogives du XVe siècle, a disparu après avoir subi les désastres d'un incendie, en 1793.

Les débris qui avaient survécu au sinistre ont été complétement démolis vers 1807 (2); l'emplacement de la vieille église a vu s'élever de nos jours une halle aux grains qui le couvre aujourd'hui.

XII. Le Prieuré, puis Hopital Saint-Thomas. — Les bâtiments de l'ancien collége royal, aujourd'hui lycée de Rennes, ont succédé à ceux de cet antique prieuré, dont la fondation remonte au-delà du XIIIe siècle. Un prêtre séculier possédait ce bénéfice. On lit dans l'ancien martyrologe de Saint-Pierre de Rennes du XIVe siècle, qu'il était d'usage immémorial que le chapitre allât

(1) En 1435, le duc Jean V donna 30 liv. monnoie pour aider aux travaux de l'église; il donna encore 15 liv. en 1436. (Marteville, *Hist. de Rennes*. liv. III, § 2). Cet auteur ajoute que la première pierre de la nouvelle église fut posée l'an 1459 « le lundy d'avant la Feste-Dieu. »

(2) Il existe un croquis de ces ruines, dessiné en 1807 par M. Thiolet, architecte.

en procession à la chapelle Saint-Thomas le jour de la Saint-Marc et le vendredi avant la Pentecôte.

Au xve siècle, le prieuré de Saint-Thomas avait changé de destination. Le registre de la Réformation du Domaine de 1455 nous apprend en effet qu'on y avait établi un hôpital; pour cela, il avait fallu sans doute ajouter aux constructions primitives.

Suivant le document que je cite, l'Hospital Saint-Thomas bordait la rue sur laquelle ouvrait une voûte et portail pour donner accès dans l'enclos; plusieurs maisons de cette rue qui empruntait son nom au prieuré, comme aussi des rues voisines, relevaient féodalement de la juridiction du prieur administrateur de l'hôpital Saint-Thomas, et lui devaient des rentes.

En 1536, cet établissement fut converti en collége, ayant été cédé à la communauté des Bourgeois de Rennes par le titulaire, avec l'agrément de l'abbesse de Saint-Georges, de qui le bénéfice dépendait alors. L'extinction du titre fut obtenu en cour de Rome, et le consentement du roi François Ier mit le dernier sceau aux formalités nécessaires pour permettre à la communauté de ville d'y installer les écoles publiques.

Plus tard, en 1606, la ville de Rennes y fonda le collége des Jésuites, qui fut longtemps célèbre et florissant.

XIII. Chapelle Sainte-Anne. — Située tout près de l'église Saint-Aubin, cette chapelle, devenue propriété particulière, sert de magasin à un marchand de fer; elle offre tous les caractères d'un monument de la fin du xve siècle. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur les deux gables ou pignons aigus d'inégale hauteur qui forment la face occidentale de l'édifice. Le principal, celui qui est le plus en vue, est percé d'une grande fenêtre à meneaux prismatiques et à réseau flamboyant. Par une bizarrerie que l'on trouve répétée dans plusieurs monuments de la même époque à Rennes, la baie de cette fenêtre n'occupe point le milieu du fronton qu'elle décore; elle s'écarte de la ligne centrale vers le sud, de manière à se rapprocher beaucoup du contre-fort qui sépare les deux gables.

Le contre-fort qui vient s'appliquer obliquement à l'angle nord-ouest de la chapelle est orné d'une fort jolie niche avec pinacles simulés, dais brodés avec élégance, et cul-de-lampe historié d'animaux rampants, supportant un écusson.

Au-dessous de la fenêtre ci-dessus décrite, mais correspondant à un axe différent, un portail décrit son arc surbaissé qu'enve-

loppe une gracieuse archivolte à contre-courbure, dont l'amortissement forme pédicule et sert de support à une console destinée à recevoir une statuette. L'ornementation des deux fenêtres et de la porte latérale pratiquées dans le mur nord bordant la petite rue Sainte-Anne rentre dans le même style (1). Si j'insiste sur ce point, c'est que M. Marteville, dans son *Histoire de Rennes*, a essayé d'établir que l'édifice actuel de la chapelle Sainte-Anne porte le cachet du XIVe siècle, époque de sa fondation : l'examen du monument prouve que cette prétention n'est pas admissible; il est évident que ce qui subsiste aujourd'hui ne peut appartenir à la construction primitive, et ne saurait être antérieur à la fin du XVe siècle.

L'hopital, dont la chapelle qui nous occupe était une dépendance, fut établi en 1340 (2) par plusieurs confréries de métiers de la ville de Rennes.

Sous ce rapport, la fondation de l'hôpital Sainte-Anne se rattache d'une manière intime et curieuse à l'histoire de nos corporations locales. Ce sont en effet « les frères et sœurs, les prévotz et les esleus des frairies » dénommées dans l'acte de 1340 (3)

(1) L'une de ces fenêtres conserve encore, entre les compartiments ondulés de ses meneaux, quelques fragments d'un ancien vitrail du XVIe siècle; j'y ai remarqué un ange d'un bon style tenant un écusson *parti : au I coupé d'argent, au sautoir de sable, au franc canton de gueules chargé de deux poissons d'argent en face*, qui est Bourgneuf, et *d'hermines au chef de gueules, brisé d'une fleur de lis d'argent à dextre* qui est Champeigné; au 2°, *d'argent au chevron de sable accompagné de trois tourteaux de gueules*, qui est Bouedrier. — En outre, on remarque à l'intérieur de la chapelle Sainte-Anne un système de corniches sculptées et historiées, dont l'analogue existe dans la chapelle Saint-Yves. (*Voy.* plus bas, page 135.)

(2) Archives municipales, liasse 192.

(3) C'est à savoir (les frairies) de Nostre-Dame Meaoust qui est tenue dou comun des boulangers et de pluseurs autres personnes de la ville de Rennes, de Sainte-Anne mère Nostre-Dame, laquelle est servie en leglize paroissienne de Saint-Iehan-Baptiste de Rennes, de pluseurs personnes, et dou comun des (texiers), de Saint-Berthelemy qui est tenue des baudriers, de Notre-Dame-de-Septembre qui est tenue du comun des drapiers, de Saint-Martin qui est tenue des boursiers, de Saint-Philippe et de Saint-Jame qui est tenue des merciers, de Saint-Eloy, qui est tenue des selliers et des mintiers, de Saint-Michel qui est tenue des parcheminiers, de Nostre-Dame-des-Advents qui est tenue des cordouanniers, et Dou Sacrement, laquelle est tenue des bouchers. (Titres de fondation de Sainte-Anne, Arch. municip. 192.)

qui se portent comme « fondours de la Meson-Dieu fondée de « nouvel à Rennes près l'église de Saint-Aulbin, en l'honneur de « Dieu, de la glorieuse benoiste Vierge Marie sa mère, et de « Madame Sainte-Anne, mère de la Mère Jésus-Christ, pour « recepvoir les pouvres personnes malades et les pélerins pas- « sans, et pour faire et exercer les œuvres de charité et de misé- « ricorde (1). »

Ce sont eux qui établissent et « ordrenent, » de concert avec Guillaume de la Mote, archidiacre de Rennes, l'abbé de Saint-Melaine et ses religieux, les premiers administrateurs, « procurours, « recevours, gardes et dispositours de ladite Meson-Dieu (2). »

Vers le milieu du siècle suivant, en 1557, l'hôpital Sainte-Anne, devenu insuffisant pour la population, fut réuni à l'hôpital Saint-Yves, dont je vais raconter l'origine et décrire la chapelle.

XIV. La chapelle Saint-Yves. — C'est un des monuments les plus complets du style ogival tertiaire qui nous reste à Rennes; aussi m'y arrêterai-je avec quelques détails. Un mot d'abord de son origine.

En 1358, un prêtre du diocèse de Tréguier, nommé Eudon Le Bouteiller, consacra son manoir avec toutes ses dépendances, situés « dans la cité de Rennes, près de la porte Esvière » *prope portam Aquariam*, à la fondation d'un hôpital. Cette nouvelle *Maison-Dieu* ne tarda pas à être placée sous le patronage de saint Yves, dont le culte était alors en grande faveur; sa canonisation venait d'avoir lieu, neuf ans auparavant (1347).

Voici le résumé des statuts établis par le fondateur lui-même pour diriger et gouverner cette maison.

Deux chapelains y étaient préposés et chargés d'y célébrer l'office divin et d'assister les malades. La nomination de ces chapelains était dévolue au prieur claustral et à l'aumônier de l'abbaye de Saint-Melaine, assistés de deux bourgeois des plus notables de Rennes, « *duobus de supereminencioribus burgensibus villæ Redonensis, probis viris et justis.* » Après l'élection faite, les deux bourgeois présentaient les nouveaux élus aux vénérables chanoines du chapitre de Rennes, qui donnaient l'institution en leur conférant

(1) Archives municp., 192.

(2) L'acte de 1340 donne les noms de ces premiers administrateurs et *ordrenours de la Meson-Dieu Sainte-Anne.* Les voici : « Messire Jehan Radiguer, « Dom Jehan Louet, Perrot Chouan, Olivier Rualen, Colin D..., Perrot Lebas, « Perrot Lehouern et Raoul Bousan. »

les pouvoirs d'exercer leur charge. L'un des deux chapelains recevait, en vertu du choix des électeurs sus-indiqués, le titre de *principal gouverneur et administrateur* de l'hôpital ; c'était lui qui ordonnait, lui qui disposait des revenus de la maison, qui faisait les baux des biens et touchait les recettes. Il devait tenir mois par mois registre des oblations et des autres émoluments que percevait l'hôpital, afin d'en rendre compte à l'aumônier de Saint-Melaine et aux deux notables conjointement. Cette reddition de compte avait lieu une fois l'an, dans la semaine qui suivait la Toussaint. Ce régime dura jusqu'à la fin du XVe siècle. La réunion des deux hôpitaux de Saint-Yves et de Sainte-Anne, en 1557, consacra les changements introduits peu à peu par la Communauté, qui avait déjà accaparé l'élection des deux chapelains. A partir de cette époque, il n'y eut plus qu'un seul prêtre-gardien révocable à volonté, et trois prévôts administrateurs de l'Hôtel-Dieu, nommés par la communauté de ville et le chapitre réunis.

Dès l'époque contemporaine de la fondation, il existait une petite chapelle attenante aux maisons du donateur (1). Dans l'acte de fondation, il prévoit le cas où des augmentations et des embellissements seront jugés nécessaires aux bâtiments et à la chapelle : « Item reparationes domorum et CAPELLÆ dicti hos-« pitalis, necnon si contingat aliquid inibi ædificare de novo, « imaginesque insculpatas seu gallice *de taille*, vel picturas seu « quodcumque aliud opus in dicto hospitali fieri pro commodo « ejusdem, fient et reparabuntur super portione ad usum pau-« perum deputata. »

Il est donc positif qu'une chapelle existait dès le XIVe siècle à Saint-Yves; il ne l'est pas moins qu'aucune partie de l'édifice actuel ne remonte à cette date. C'est ce que va nous démontrer l'étude rapide des caractères architectoniques de ce petit monument. Il borde la rue Saint-Yves sur une longueur d'environ 35 mètres; sa forme est un long rectangle. Le mur septentrional est appuyé par six contreforts à retraites décorées de niches s'amortissant en accolades, brodées en panneaux et chargées d'écussons sur leurs socles et à leurs sommets. Les cinq intervalles ménagés entre les éperons sont occupés par quatre fenêtres et deux portes latérales.

(1) *Item domum seu habitationem meam sitam inter plateam Alani de Roucheriis ex una parte et capellam* dicti hospitalis ex altera parte, vita mihi comite reservo, etc. (Acte de fondation de l'hôpital Saint-Yves, Arch. départ.)

La première fenêtre à l'est présente dans les moulures prismatiques de ses meneaux, dans leurs arcs trilobés, dans les broderies en cœurs de son réseau tous les caractères du style flamboyant.

Entre le second et le troisième contre-fort, il n'y a pas de fenêtre; mais seulement un portail dont l'archivolte, décrivant un arc Tudor, a sa gorge ornée d'une guirlande de feuilles de vigne avec des grappes de raisin. L'extrados est garni de feuilles frisées en crochets; un écusson sommé de la couronne ducale est plaqué sur l'amortissement de l'accolade dont la pointe se relève en pédicule et vient supporter un piedestal veuf de sa statue. Il y en avait trois sans doute dans les trois niches accolées qui surmontent le portail; leur couronnement se compose de dais élégamment ouvragés, à moulures pannelées, à frontons fleuronnés et festonnés. Sous la corniche qui sert de base à leur ensemble court un cordon de feuilles entablées d'une exécution délicate ; ce sont des feuillages d'aulne, de mauve, de figuier, etc.

Les deux contre-forts qui viennent ensuite encadrent un pignon aigu dont la saillie, à peine sensible sur le corps de l'édifice, marque le transsept. Outre sa grande fenêtre, il a aussi une petite porte latérale, bouchée comme la précédente, et qui étale une ornementation semblable, mais moins riche. Ces deux portes sont accompagnées de bénitiers extérieurs, sculptés dans le granit et engagés dans le flanc des contre-forts voisins. Le mieux conservé est celui de la seconde porte (celle du pignon de la croisée) ; une croix composée de feuillages en panaches s'épanouit au-dessus de l'ouverture arquée du bénitier, entre deux pinacles munis de crochets, le tout en application; la vasque est supportée par deux dragons entrelacés qui se tordent sous la partie inférieure. La fenêtre occupant le haut du gable a perdu les compartiments ondulés de son tympan.

Restent les deux dernières ouvertures percées entre les trois contre-forts les plus rapprochés du bas de l'église. La disposition de leurs meneaux, d'une grande simplicité, est curieuse en ce qu'elle signale la transition de l'ogive au plein-cintre, accusant ainsi une époque plus moderne que la fin du XVe siècle. L'une de ces fenêtres a trois divisions verticales, dont les arcs arrondis soutiennent une figure annulaire au centre, accostée et surmontée de trois segments de cercle tranchés par l'intrados de l'ogive;

— l'autre fenêtre, sans aucune broderie au sommet, rappelle le style perpendiculaire, sauf que trois arcs cintrés coupent à des hauteurs inégales les lignes verticales de ses meneaux.

Le sixième contre-fort du mur septentrional qui appuie en même temps l'angle nord-ouest de la façade occidentale s'y applique non pas parallèlement au mur, mais faisant face à l'angle ; il est plus décoré que les autres à cause de sa double destination ; des niches du même style que celles des autres contre-forts occupent ses trois faces ; un pinacle en application, dont les rampants sont chargés de crochets, couronne l'ensemble.

Le grand portail occidental, flanqué à droite et à gauche de niches avec dais brodés et culs-de-lampe à écussons, offrait, avant les mutilations dont il a été victime, une riche ornementation du style ogival tertiaire. C'est toujours l'arc surbaissé dont l'archivolte se décore d'une guirlande de feuilles laciniées ; seulement ici, à l'extrados de cet arc, l'accolade se relève trois fois pour former un triple pédicule sous trois écussons qui avaient jadis chacun leurs supports variés, anges, lions et griffons ailés : au centre figurait l'écusson de Bretagne aux hermines pleines (1) ; une rangée de niches semblables à celles du portail latéral décrit plus haut remplit de ses panneaux à arcatures le trumeau qui la sépare d'une grande fenêtre ogivale aux trois-quarts bouchée par une ignoble maçonnerie, mais dont le réseau a conservé ses ramifications flamboyantes.

L'ensemble de ces deux baies se trouve encadré d'une ogive enveloppante, délimitée par plusieurs moulures prismatiques en retraite les unes sur les autres, qui partant du seuil s'élancent jusqu'à la pointe légèrement contre-courbée de son archivolte, dont l'extrados est garni de crosses végétales et d'un bouquet terminal de feuilles frisées. De chaque côté de la grande ogive un pilastre en application, et subdivisé en plusieurs panneaux, dresse son aiguille hérissée de crochets.

Le mur méridional de la chapelle Saint-Yves forme un des côtés de la cour intérieure de l'Hôtel-Dieu ; il est percé de trois fenêtres : l'une, au bas de l'église, a le même agencement de meneaux que la quatrième du côté du nord ; les deux autres, divisées en

(1) Manuscrit de Gilles de Languedoc sur les archives de Saint-Sauveur. (Archives départ.)

quatre panneaux par des meneaux trilobés et lancéolés à leurs sommets, déploient dans les broderies de leur tympan les courbes allongées et capricieuses du style ogival fleuri.

A l'intérieur, la chapelle ne renferme que des décorations d'autels et des boiseries très-modernes.

Il y a seulement à noter les filières en corniches saillantes dans lesquelles sont engagées à leurs extrémités les poutres transversales qui soutiennent le comble ; elles sont historiées de têtes humaines grotesques, d'animaux bizarres, de feuillages sculptés en relief. Les deux bouts des poutres figurent des gueules de dragon, d'où sort le fût. Tous ces détails sont dans le goût et le style du XVIe siècle.

Quelques débris de vitraux échappés à la destruction ne sont pas indignes d'être remarqués. Dans la fenêtre méridionale du chœur, au milieu du compartiment cordiforme qui remplit la pointe de l'ogive, on distingue encore très-bien un écu aux armes pleines de Bretagne ; les hermines sont semées par 3, 2, 1. Il reproduit assez exactement, dans sa forme triangulaire et dans la disposition du semis d'hermines, le type adopté pour les sceaux de la cour ducale à Rennes au XVe siècle.

La troisième fenêtre du même côté éclairant la partie sud-ouest de la nef possède encore entre ses meneaux cintrés quelques restes curieux d'une verrière du XVIe siècle; le dessin et la couleur des personnages sont bien de cette époque. Une autre circonstance peut encore servir à dater ce vitrail : l'écusson des Le Duc, seigneurs de la Busnelaye, *de gueules à trois trèfles d'or au chef d'argent*, y est répété deux fois ; c'est une preuve que ce vitrail était un don de quelque membre de cette famille. Or il y avait, en 1537, un prévôt de Rennes de ce nom. A peu près au même temps, un official et vicaire-général du diocèse de Rennes, nommé Michel Le Duc (1), obtenait du chapitre de Saint-Pierre le droit de placer ses armes dans une des verrières du chœur de la cathédrale, qu'il rétablissait à ses frais.

La dernière fenêtre du mur nord donnant sur la rue Saint-Yves, et répondant à l'intérieur aux tribunes du bas de la nef, a

(1) Il était encore conseiller-clerc en la cour du parlement en 1550 (Dupaz).
La concession du chapitre de Rennes à messire Michel Le Duc est du 4 décembre 1536 (Reg. des délib. Capitul., Arch. dép.)

gardé aussi quelques débris d'une verrière également du XVIe siècle. Dans les deux panneaux ou *passées* latérales, au-dessus des arcs cintrés, on voit des anges portant entre leurs bras divers instruments de la Passion et planant sur des nuages. La figure principale qui occupait le panneau du milieu a complétement disparu; ce devait être le Sauveur sur la croix. Au-dessous des anges dans le bas du vitrail, on aperçoit à droite et à gauche un écusson de forme échancrée du temps de la Renaissance, chargé des armoiries de l'ancienne famille Du Rouvre, *d'argent au sautoir de gueules cantonné de quatre merlettes de sable.*

Inutile de signaler quelques lambeaux de vitraux peints égarés dans les autres fenêtres; remarquez seulement, ajusté après coup dans l'ogive de la croisée, un écusson *d'azur à deux étoiles d'or en chef et une tête de lièvre de même en pointe :* c'est le blason d'Armel de Liepvre, chanoine, dans la première moitié du XVIe siècle.

Je me suis arrêté un peu longuement à décrire cette chapelle de Saint-Yves ; qu'on veuille bien me le pardonner. Cet humble monument, si défiguré qu'il nous soit parvenu, est encore ce que Rennes possède de plus complet, comme spécimen du style ogival à la fin du XVe siècle; son existence se lie à l'histoire municipale de la ville, aux souvenirs de nos ducs bretons, qui avaient tout près de là un hôtel connu jusqu'au XVIIIe siècle sous le nom de l'*hostel de la Garde-Robe du Duc.* C'est à Saint-Yves que l'évêque ordonna, en 1754, la translation de l'office canonial lorsque la cathédrale, qui menaçait ruine, fut interdite au culte. Il est à craindre pourtant que cette chapelle historique ne soit condamnée à une prochaine destruction, les travaux pour l'achèvement des quais de la Vilaine devant entraîner la suppression de l'hospice et de ses dépendances. Est-il donc indispensable que l'église de Saint-Yves soit englobée dans le projet de démolition? L'administration supérieure ne pourrait-elle s'arranger de manière à l'épargner ? Un vœu formulé à cet égard par la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine me semblerait bien opportun et digne d'être pris en considération.

XV. L'ÉGLISE et COUVENT DES CARMES. — C'est au XVe siècle que les religieux Carmes firent leur premier établissement fixe à Rennes; ils y avaient paru dès la fin du siècle précédent, à peu près en même temps que les Dominicains. Ils comptaient dès lors plusieurs maisons de leur ordre en Bretagne, où ils avaient été introduits en 1270 par le comte de Richemond, fils aîné du duc

Jean Ier le Roux, au retour de la dernière croisade. François Ier, duc de Bretagne, par lettres-patentes du 6 juillet 1448, autorisa les Carmes à fonder un monastère à Rennes. Leur principal bienfaiteur fut d'abord Jean Raguenel, sire de Malestroit et de Largouët, vicomte de la Bellière et maréchal de Bretagne; ce seigneur leur donna en 1450 son propre hôtel situé dans la *Vieille Cité* de Rennes, rue Saint-Denis, et anciennement appelé *la Maison au Vicomte* (1). François II accorda le 9 janvier 1466 des lettres-patentes, par lesquelles il déclara prendre les religieux Carmes sous sa protection et sauvegarde, ordonnant à cet effet que ses armes fussent placées sur les portes de leur église; puis, par autres lettres du 8 août 1475, le même duc amortit de toutes rentes trois maisons que les religieux avaient achetées pour bâtir à la place qu'elles occupaient la nef du saint édifice. Voilà donc bien établie la date de ces constructions élevées, on le voit, vers la fin du xve siècle.

Le mur septentrional de l'église bordait les rues Vasselot et Saint-Thomas, vis-à-vis le carrefour de la rue Saint-Germain, sur une longueur de 157 pieds. La nef figurait un rectangle allongé communiquant vers midi avec le grand cloître; un collatéral renfermant quatre chapelles régnait le long du côté nord de la nef, se prolongeant vers l'est presque jusqu'au chevet. L'extrémité orientale de ce bas côté, accolée au chœur de l'église, formait une chapelle close dédiée à la sainte Vierge; trois fenêtres l'éclairaient; on y voyait les *enfeus* des Coëtlogon, des Cornullier et des Robien. A la suite de cette chapelle, un portail latéral ouvrait en face de la rue Saint-Germain; puis au-dessous, vers le bas du collatéral, s'alignaient trois autres chapelles, celle des Anges-Gardiens, celle de Saint-Samson sous la tour du clocher, et celle de N.-D. de Pitié. Quatre arcades reliaient le collatéral à la nef. Il ne reste plus de cette église que le souvenir; elle a été démolie en 1798. A travers l'emplacement qu'elle occupait on a percé une rue qui porte le nom de *rue des Carmes*. Une portion des anciens bâtiments claustraux sert aujourd'hui de presbytère au clergé de Toussaints.

Le monastère des Carmes de Rennes a été le berceau d'une réforme célèbre, dite *De l'étroite observance de Touraine;* cette ré-

(1) Reformation du domaine de Rennes en 1646, Arch. départ.

forme se répandit ensuite dans tous les couvents de l'ordre qui en adoptèrent les sages constitutions.

XVI. Saint-Germain. — La paroisse de Saint-Germain est fort ancienne à Rennes; il existe des documents historiques qui prouvent qu'elle portait ce titre dès le xiie siècle. Mais l'église actuelle, irrégulière et bizarre dans son plan, n'offre dans le caractère de son architecture rien qui n'indique la période de décadence du style ogival; à peine peut-on rapporter à la fin du xve siècle la date de quelques parties.

Le haut gable triangulaire de la façade occidentale encadre une vaste ogive à contre-courbure qui élance ses nombreux filets prismatiques depuis la base jusqu'à la pointe de l'accolade; cette ogive hardie enveloppait la baie du portail, aujourd'hui mutilé et remplacé par une ouverture carrée, puis une large fenêtre au-dessus, — fenêtre dont les montants n'offrent dans toute leur longueur d'autres traverses qu'une double ligne d'arcs cintrés dans le haut de l'ogive; c'est presque le style perpendiculaire des Anglais.

La partie la plus curieuse à étudier dans l'extérieur de Saint-Germain, c'est son flanc septentrional; là se détachent en saillie six pignons couronnés autrefois de bouquets de feuilles frisées; chaque fronton a sa fenêtre, dont les compartiments se découpent en figures flamboyantes aux courbes élégamment variées.

Le troisième gable, plus orné que les autres, présente ses rempants garnis de crosses végétales; il est occupé par un portail latéral en arc Tudor que surmonte une charmante petite fenêtre à meneaux subtrilobés et à broderies cordiformes, le tout enveloppé d'une voussure ogivale dessinée par de nombreuses moulures prismatiques : à la pointe supérieure, un bouquet de feuillages frisés la décore; des pinacles simulés s'appliquent aux deux côtés de ce portail qui présente un harmonieux ensemble (1).

J'ai dit que le plan général de l'édifice était irrégulier : effectivement, il se compose d'une nef rectangulaire avec un seul transsept au midi. — Le chevet est accompagné d'un collatéral avec chapelle du même côté; au nord, il est flanqué de deux chapelles sans collatéral. Une troisième chapelle répond à la moitié

(1) Malheureusement un disgracieux tambour, appliqué extérieurement au mur de l'église, masque à peu près en entier ce joli portail.

environ de la largeur du transsept sud; c'est là qu'ouvre la porte latérale dont je viens de décrire l'ornementation extérieure. Au-dessous de cette chapelle commençait un bas côté communiquant avec la nef par quatre travées. On a bouché par une maçonnerie pleine les arcades intérieures de ce collatéral pour y établir des chapelles closes, mais la destination primitive a été conservée pour la dernière travée, sous laquelle est l'entrée de la tour du clocher; cette tour, bâtie en 1519, a été ajoutée comme un hors-d'œuvre à l'angle sud-est du bas côté septentrional.

De l'autre côté de l'église, à partir du transsept sud, commence un collatéral de trois travées, parallèle à celui du nord et accosté de deux chapelles, dont la dernière affecte une forme triangulaire, resserrée qu'elle est par la direction oblique du mur qui suit la sinuosité de la rue.

La nef centrale devait être voûtée dans le projet primitif; on voit encore des faisceaux de nervures filant le long des piliers, et brusquement interrompus au point où ils devaient se ramifier pour se courber en arcs doubleaux, tapissant la voûte qui n'a jamais été exécutée.

Les chapelles et le collatéral nord sont voûtés en ogive, doublés d'arceaux saillants à vives arêtes : au point d'intersection de ces traverses rayonne une rosace chargée d'un écusson, tandis que les arches *moulurées* qui ouvrent la communication des chapelles et des travées du bas côté avec la nef sont toutes en plein-cintre. Ce mélange, qu'on retrouve partout à Saint-Germain, est encore un caractère qui classe ce monument d'une façon irrécusable dans la période de complète dégénérescence du style ogival.

La grande fenêtre du chevet aux proportions si sveltes, si élancées, est à demi-bouchée par un remplissage en maçonnerie auquel s'adosse la boiserie du chœur, derrière le maître-autel; ce qui en reste est encore d'un bel effet, malgré les dégradations du temps et des barbares du XVIII[e] siècle. Sept montants verticaux divisent la verrière qu'on y voit resplendir en huit panneaux perpendiculaires (1), supportant un immense réseau de broderies flamboyantes. Ces compartiments variés sont remplis par une

(1) On appelait *passées* ces bandes longitudinales des verrières, dans le langage artistique du XVI[e] siècle.

multitude de figurines représentant tous les divers états de la vie, rois, princes, chevaliers, bourgeois, hommes et femmes du peuple, papes, évêques, prêtres, religieux, tous dans l'attitude de la prière et de l'adoration, recevant, sous la forme de langues de feu, les grâces de l'Esprit-Saint figuré par une colombe aux ailes éployées qui plane à la pointe supérieure de l'ogive.

Au-dessous de ce tympan, les huit *passées* composant la partie inférieure du vitrail sont peuplées d'une mosaïque de couleurs chatoyantes, dans laquelle on distingue çà et là des débris épars de personnages, de têtes de saints, de motifs d'ornementation; on y reconnaît même plusieurs fragments des scènes de la Passion. Tout au bas, du côté de l'Epître, on aperçoit l'écusson des Thierry, sieurs de la Prévalaye, aux trois têtes de lévrier sur champ d'azur; du côté de l'Évangile, un écusson d'*azur à la croix pleine d'or cantonnée de quatre crozilles ou coquilles d'argent*. Ce sont les armes de la confrérie des *Merciers et Epiciers* de la ville de Rennes.

Il est indubitable que tous ces fragments, confusément rapprochés pour remplir le grand vitrail, proviennent d'anciennes verrières dont on a réuni les morceaux sans intelligence, et sans se mettre en peine d'harmoniser les sujets. Il est appris par un acte de 1545, communiqué par M. Vatar, conservateur de la bibliothèque publique, à M. Marteville, qui l'a publié dans son *Histoire de Rennes*, qu'une vitre, nommée la *Vitre de l'Apocalypse*, fut établie alors au-dessus du grand portail occidental; que deux *passées* de cette vitre étaient dues à la générosité des *Frères* de la Confrérie des *Merciers* et *Epiciers* de Rennes, lesquels stipulèrent le droit d'y faire placer leurs armes. Cette vitre n'existe plus; mais il est évident que ses débris ont servi à réparer la grande verrière orientale, telle qu'on la voit aujourd'hui. — Cet acte de 1545 constate encore la date d'une partie de l'église, et notamment de la façade occidentale, qui ne fut terminée qu'à cette époque.

Je suis fondé à croire que la grande fenêtre du chevet, la nef et les chapelles septentrionales, avec le bas côté, devaient être un peu antérieures et remonter aux premières années du XVIe siècle.

La première chapelle ouverte à la gauche du chœur appartenait autrefois aux Bourgneuf de Cucé, grande race de magistrature qui a donné au parlement de Bretagne trois premiers pré-

sidents et plusieurs conseillers (1). La clef de voûte sculptée au point de réunion des arceaux ramifiés conserve encore les armoiries de cette famille, *d'argent au sautoir de sable, au franc canton de gueules chargé de deux poissons d'argent en fasce.* — Le même écusson se remarque aussi au couronnement de la niche circulaire creusée dans le mur oriental au-dessus de l'emplacement de l'ancien autel, ainsi qu'à l'archivolte du tombeau arqué contenant leur enfeu et pratiqué dans le mur nord, sous la fenêtre; il est encore reproduit avec ses émaux sur la vitre haute, à la première travée de la nef. Chacune de ces travées a sa baie ogivale également percée au-dessus des arcades en plein-cintre de chaque chapelle; cette baie consiste dans une double ogive subtrilobée soutenant un cœur sommé d'une flamme. La troisième en descendant vers le bas de l'église a gardé un écusson *de sable au chevron d'argent, accompagné de trois billettes couchées d'or.* J'ignore à qui l'attribuer.

Le transsept méridional communique avec la nef par une large arcade en ogive évasée et à pointe mousse; il en est de même de la forme qui caractérise les ouvertures plus basses et plus étroites des collatéraux du même côté, mais les voûtes intérieures de ces collatéraux sont cintrées à arêtes, renforcées de travée en travée par un arc doubleau en berceau. Le bas-côté qui joint le chœur est accosté d'une seule chapelle placée entre la sacristie et le mur *est* du transsept. Connue sous le titre de *chapelle du Saint-Sacrement*, cette portion du monument mérite une mention toute particulière; elle contient en effet un reste de la vieille église, qui a dû être remplacée par l'édifice actuel. En face de l'autel on voit une arcade en ogive aiguë, bouchée aujourd'hui par la maçonnerie pleine du mur qui clot la chapelle du côté du transsept. La double archivolte épannelée de cette arcade retombe sur deux grosses colonnes cylindriques engagées, à chapiteaux garnis de larges feuilles qui se recourbent en volute sous leur tailloir octogonal; ce fragment peut, sans aucun doute, remonter au XIIIe siècle. Le reste de la chapelle, refaite bien postérieurement, doit dater,

(1) René de Bourgneuf, 1er président, 1570. — Jean de Bourgneuf, *id.*, 1597. — Henri de Bourgneuf, *id.*, 1636. — Julien de Bourgneuf, président à mortier, 1554. — René de Bourgneuf, conseiller, 1554. — Nicolas de Bourgneuf, *id*., en 1623, etc.

comme toute cette partie méridionale, du commencement du XVIIe siècle. Au sommet de la fenêtre ogivale, mais dépourvue de meneaux, qui l'éclaire, et sur l'extrados de l'arche tumulaire pratiquée au-dessous, dans le mur sud, est sculpté en relief l'écusson du fondateur de cette chapelle, sommé d'une couronne de comte; le chef est chargé de *trois coquilles rangées en fasce* (1).

J'arrive maintenant au transsept qu'un arceau en ogive relie latéralement au bas côté du chœur. Dans le mur *sud* de cette croisée ouvre un portail en plein-cintre surmonté d'une haute fenêtre également cintrée, mais pourvue de meneaux perpendiculaires qui vont s'épanouir au sommet en compartiments flabelliformes imitant les pétales d'une fleur. Le fronton extérieur qui encadre ces ouvertures présente trois ordres grecs superposés par étage, accompagnés de niches cintrées et d'un œil-de-bœuf au-dessus de la longue fenêtre principale, le tout couronné par un grand cintre surbaissé inscrit dans le gable triangulaire, flanqué de deux contre-forts assez lourds terminés en clochetons. Sur leurs bases on lit la date 1606.

Ce pignon, dans son ensemble, est un curieux spécimen de l'époque de transition qu'amena en Bretagne la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe. On retrouve ici ce style hybride adopté par l'art, qui abandonnait pour le plein-cintre et l'architecture gréco-romaine les traditions et les formes ogivales, tout en retenant quelques éléments du genre proscrit par le goût nouveau.

Avant de quitter cette façade latérale, je ne dois pas omettre de signaler une fort belle verrière du XVIe siècle, qui remplit toute la fenêtre ci-dessus décrite; il est plus que probable que ce vitrail n'est pas à sa place primitive. Quand on a reconstruit cette aile de l'église, on a replacé dans la fenêtre nouvellement refaite une collection de sujets empruntés peut-être à plusieurs anciennes vitres de la partie abattue; mais les ouvriers chargés de cette restauration, au XVIIe siècle, ont maladroitement mêlé et confondu plu-

(1) Ce sont les armoiries des Lopriac, qui portaient *de sable au chef d'argent chargé de trois coquilles de gueules*, famille parlementaire qui depuis 1600 compta parmi ses membres plusieurs conseillers à notre cour souveraine. — Jean de Lopriac, conseiller au parlement en 1589; Guy de Lopriac, *id.*, en 1617; René de Lopriac, *id.*, en 1646, etc.

sieurs tableaux; il en résulte beaucoup de difficultés et d'embarras pour distinguer et déterminer les sujets. Quelques-uns pourtant sont encore parfaitement reconnaissables : ainsi, la Visitation, — l'Annonciation, — la Mort de la sainte Vierge, — l'Assomption,— saint Jean l'Evangéliste, — diverses scènes de la Passion du Christ, — un évêque portant entre ses mains un modèle d'église et semblant en faire hommage à Dieu ; — voilà, parmi ces petits tableaux dont la couleur et le dessin méritent l'attention de l'artiste, ceux que j'ai remarqués comme moins endommagés.

Le bas côté *sud* de la nef au-dessous du transsept donne accès, je l'ai déjà dit, à deux chapelles qui ont été rebâties au XVIIe siècle. Dans la première, — la chapelle Sainte-Anne,— sont déposées sous une dalle de marbre noir les cendres de l'illustre sénéchal de Rennes, BERTRAND D'ARGENTRÉ; elles furent transportées dans ce lieu en 1821 par ordre de la Cour royale, lorsqu'on démolit l'ancienne église des Cordeliers où elles reposaient depuis 1590.

Il ne reste plus, en terminant cette description, qu'à noter quelques dalles tumulaires éparses dans l'église. La plus ancienne est placée sous l'arcade de la deuxième travée de la nef vers le sud; on y reconnaît encore un chevalier et sa femme en costume de la fin du XVe siècle, sculptés en faible relief; au-dessus de leurs têtes avaient été figurés leurs écussons devenus trop frustes pour qu'on y puisse rien démêler. L'inscription en lettres gothiques encadrant les effigies ne se peut plus lire. Parmi quelques autres pierres tombales, j'ai noté celle de « Jean Louvel, sieur de la Chau« velière, advocat en la cour, » mort en 1628 : il fut procureur de la communauté de ville, et présida plusieurs fois l'ordre du tiers aux Etats de Bretagne ; — celle de « messire René Berthou, « seigneur de Kerverzio, juge-magistrat criminel de Rennes, » où il mourut en 1656.

En résumant ce que j'ai dit sur l'âge des diverses parties de l'église Saint-Germain, il est facile de se convaincre que cet édifice est une nouvelle preuve de la longue persistance du style ogival dans notre province. Tandis que dans les contrées plus orientales on était en pleine renaissance, que les traditions usitées depuis trois siècles étaient presque complétement abandonnées, — au milieu du XVIe siècle on construisait à Rennes dans le style qui caractérise ailleurs le XVe siècle. Ce n'est qu'au XVIIe que commencent à triompher de l'ogive le plein-cintre et les ordres grecs

mais encore mélangés avec des éléments qui rappellent l'ancien style.

XVII. Saint-Michel, Saint-Martin, Saint-Moran et Saint-Denis. — Ces quatre chapelles portaient le titre de *Prieurés réguliers* dépendant de la cathédrale, à la collation du chapitre, c'est-à-dire desservis par des religieux tirés de diverses abbayes ou monastères, lesquels s'obligeaient, en acceptant le bénéfice, à venir résider et assister aux divins services à Saint-Pierre-de-Rennes. — Le plus ancien de ces prieurés est celui de *Saint-Michel*. Son origine remonte à une fondation faite en 1103 par le duc Conan III et sa mère Ermengarde, qui avaient élevé une petite chapelle *(ecclesiolam)* sur une tour du château de Rennes, nommée la *Tour-du-Comte*, près la porte dite de *Saint-Michel;* trente-huit ans après, en 1141, Conan donna ce bénéfice aux chanoines réguliers de la Roë, en Anjou, — à la prière de Hamelin, évêque de Rennes.

En 1206 intervint une convention entre le chapitre de Saint-Pierre de Rennes et l'abbé de la Roë avec ses religieux, en vertu de laquelle une chapellenie, instituée en l'honneur du même archange dans la cathédrale par un bourgeois de Rennes, nommé Josced, fils de Pierre, fut réunie à la primitive fondation ducale, de manière à n'en former des deux qu'une seule, qui finit par n'être plus desservie qu'à la cathédrale (1). — La chapelle de la *Tour-du-Comte* tomba peu à peu en ruines et ne fut point réparée.

L'établissement du prieuré de *Saint-Martin* est de l'année 1231. Adam, trésorier de l'église de Rennes, le fit en faveur d'un chanoine de l'abbaye de Penpont; il fut ratifié et augmenté par l'évêque Josselin de Montauban et par son chapitre, qui donnèrent au religieux chargé de le desservir une petite chapelle dédiée à Saint-Martin, et située tout auprès de l'antique oratoire de Notre-Dame-de-la-Cité.

Le prieuré de *Saint-Moran* ou *Saint-Modéran* existait avec sa chapelle dans l'emplacement qu'occupa plus tard, au XVIIe siècle, le couvent de la Trinité (2); sa fondation date de 1224. Le cha-

(1) On continua jusqu'à la fin de donner à ce prieuré le titre de *Saint-Michel-du-vieux-Châtel.*

(2) Aujourd'hui, le placis de la poste joignant la rue de la Trinité qui a succédé à l'ancienne rue de la Cordonnerie.

pitre et l'évêque l'instituèrent pour doter deux chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort, qui s'obligeraient à faire le service du chœur dans la cathédrale de Rennes.

La fondation du prieuré de *Saint-Denis* remonte également, pour le moins, au XIIIe siècle. L'acte primitif ayant disparu, on n'a plus la date précise, mais on est en droit de présumer que les chanoines réguliers de Rillé, près Fougères, qui desservaient ce prieuré, furent appelés dans la cathédrale à peu près à la même époque que les autres indiqués ci-dessus. Une transaction passée l'an 1351 entre le chapitre de Rennes et l'abbaye de Rillé réduisit les obligations du prieur en raison de la diminution éprouvée dans les revenus; cet acte suppose que l'existence de ce bénéfice était déjà ancienne.

La chapelle de ce prieuré existe encore; elle est contiguë au vieil hôtel Coniac, et située au fond d'une petite cour dont l'entrée donne sur la rue des Dames, qui s'appelait au XIVe et au XVe siècles rue *Saint-Denis*. Sa forme est celle d'un rectangle; elle n'offre aucun caractère architectonique, ayant subi des reprises et réparations au XVIIe siècle, notamment son extrémité occidentale, dont le mur est décoré d'une niche qui porte la date de 1669. Sa décoration intérieure est aussi toute moderne.

Cependant il y a un point à noter, c'est que la base de ses murs a pour fondement la vieille muraille romaine; aussi dans les anciens actes est-elle désignée constamment sous ce titre : *Capella Sancti-Dionisii, super* MUROS CIVITATIS.—St-DENIS DES MURS. La maçonnerie de son mur méridional présente extérieurement quelques indices d'un système de construction qui rappellerait le XIIe siècle; c'est une disposition des moellons en arête de poisson et un petit appareil composé de cubes uniformes dans les assises les plus rapprochées du toit. Les ouvertures cintrées des fenêtres sont des plus modernes.

Les XIIe et XIIIe siècles virent élever dans l'enceinte de la *Cité* et aux environs de la cathédrale un grand nombre d'oratoires ou chapelles pour suppléer, dit un ancien mémoire, aux autels détruits de la vieille basilique de Saint-Pierre qu'on s'occupait alors à reconstruire. Quel que soit le motif de ces fondations multipliées de chapelles, il est certain que la circonscription exiguë de la cité rennaise au XIIIe siècle en était semée; ainsi je citerai : la chapelle SAINT-GUILLAUME, dont l'emplacement servit après sa

destruction à accroître les logements du palais épiscopal, et qui a laissé son nom à la rue où l'évêque l'avait fait bâtir ; — SAINT-MELAINE-LE-PETIT, fondée en 1266 par le chapitre de Saint-Pierre : elle fut démolie au commencement du XVIIIe siècle (Archives du Chapitre), et le lieu qu'elle occupait, rue du Four-du-Chapitre, fut afféagé en 1722 à la fabrique de la cathédrale; — SAINT-EXUPÈRE et SAINT-DONATIEN, bâties l'une et l'autre sur le vieux mur de la cité romaine, *super muros civitatis*, ainsi qu'elles sont désignées dans les Bulles des papes Alexandre III et Innocent III, en faveur de Saint-Georges; — SAINT-ERBLON, attenant à la maison prébendale de l'archidiacre du Desert, laquelle était située dans la rue Saint-Sauveur, tout proche de l'église du même nom. — De toutes ces chapelles, il ne reste pas le moindre débris.

XVIII. LA CHAPELLE DE LA MAGDELAINE. — Elle s'appelait au XIIIe siècle la chapelle Saint-Lazare *(Capella Sancti-Lazari)*, ainsi que la rue qui y conduit, *vicus Sancti-Lazari* (1). C'est probablement au XVe siècle que la chapelle, ayant été reconstruite, changea de vocable. Dans l'origine, elle dépendait d'un hospice ou maladrerie de Saint-Lazare destiné à servir de refuge aux gens infectés de la lèpre, cette terrible maladie si commune au moyen âge (2). Un registre de l'an 1489, cité dans un procès soutenu par les officiers du baron de Vitré contre le général de Toussaint, en 1686, relatait *la cérémonie qui s'observait anciennement lorsque les officiers et sujets de la vicomté de Rennes conduisaient les ladres à la maladrerie;* car une enquête faite en 1394, pour constater les droits de justice et de seps du comte de Laval, prouve que le seigneur de Vitré, vicomte de Rennes, était considéré comme le fondateur de Saint-Lazare; aussi était-ce à lui et à ce titre que les prieurs et les malades de cet établissement rendaient aveu comme à leur seigneur féodal (3). La Bulle d'Alexandre III constate que

(1) Archives de Vitré, acte de 1236. — Bulles d'Innocent III, 1208; — d'Alexandre III, 1164.

(2) Mais connue en France bien avant les Croisades. — (*Voy.* Concile de Clermont en l'année 549 ou 550.)

(3) Aveux de 1383, 1391-1392. Archives de Vitré. — Un procès-verbal du 14 février 1429, cité dans un registre terrier de la Vicomté de Rennes de 1715, donne les détails suivants sur la cérémonie usitée pour la conduite des lépreux à l'hôpital Saint-Lazare : « lesquels y estoient conduits processionnellement, et

ladite léproserie existait déjà au XIIe siècle. — Sa première fondation doit remonter au XIe.

XIX. La Chapelle de l'hopital Sainte-Marguerite. — Elle s'élevait à l'extrémité N.-O. de la rue Haute, à l'angle formé par la rencontre de cette rue avec le bout de la rue Basse, près de l'entrée du pont *Saint-Martin ;* elle avait été fondée en 1412 par *Mestre Guillaume de la Motte*, seigneur du Maffay. La réformation de 1646 nous apprend qu'*elle était construite en demye-croix, contenant de laize d'orient à occident, 19 pieds 1/2, et vers midi* (ajoute ce registre), *la demye-croix et ailles d'icelle contient 37 pieds, et sur le pavé de ladite rue Haulte vers orient, 36 pieds; sur la rue Basse, la nef et ailles d'icelle chapelle contient, de septentrion à venir à midy jusques au jardin de la maison subséquente, 36 pieds.*

XX. Chapelle Saint-James. — Elle était déjà connue sous ce nom au XVe siècle. La réformation de 1455 la mentionne et constate sa situation voisine de la *porte Jacquet*, et d'une des tours de la vieille enceinte qui lui avait emprunté son nom ; c'est sur cette tour que fut établie l'horloge publique à la fin du XVe siècle (en 1469). La maison formant aujourd'hui l'encoignure de la rue Chateaurenault et de la rue Dauphine ou Lafayette occupe à peu près l'emplacement de cette ancienne église.

Quant à ces dimensions, je n'ai pu découvrir autre chose que ces lignes extraites du registre de la réformation de 1646 : « Ensuilte est l'église et chapelle Saint-James soulz et à costé « de la tour de lhorloge, laquelle contient par le devant du pavé « depuis la precedente maison jusques à la montée et degré de « ladite horloge, 34 pieds de laize... »

Le seigneur de Cucé était présentateur de ce bénéfice au commencement du XVIIe siècle *(Pouillé de* 1626), ce qui semblerait indiquer que le fondateur originaire fut un membre de cette famille, ou plutôt d'une famille représentée par les possesseurs du fief de Cucé en 1626, car il n'appartenait plus alors à l'ancienne famille de ce nom, qui paraît s'être éteinte au XIVe siècle. — La confrérie des Merciers de Rennes se réunissait à Saint-James et y avait établi une fondation.

« en l'endroit d'un ruisseau sur une grande pierre qui est près la maison du « Puy-Mauger, la première du costé droit à l'entrée de la rue de la Magdelaine, « lesdits mezeaux estoient obligés de dire chacun leur chanson, en présence des « officiers de la vicomté et des sujets d'icelle. »

La chapelle *Saint-James* fut enveloppée dans les ravages du grand incendie de 1720, et ne fut point reconstruite dans le nouveau plan de la ville.

XXI. Saint-Just. — Cette chapelle, sur la date et la fondation de laquelle je n'ai rien pu découvrir, existait encore en 1789, dans le terrain occupé aujourd'hui par les maisons qui forment le côté oriental de la ruelle voisine de la prison neuve, vers son point de jonction avec la rue de Fougères. Si l'on s'en rapporte à la tradition, elle devait remonter à une haute antiquité. Je n'en parle ici que pour mémoire.

XXII. Le prieuré de Saint-Cyr. — L'an 1037, sous le règne du duc Alain III, et lorsque Warin ou Guérin occupait le siége pontifical de Rennes, on voyait hors des murs de la cité, vers l'occident, à la distance d'un mille environ, les ruines d'un fort ancien monastère dédié à saint Cyr. Tout à l'entour s'étendaient prés plantureux, frais pâturages, coteaux chargés de vignes. — Un chevalier, *miles*, nommé *Maingenius* (1) dans l'acte de fondation, releva à ses frais le saint édifice tombé sous les coups du temps ou peut-être des hommes, plus destructeurs encore : puis, voulant ne pas laisser son œuvre imparfaite et repeupler l'asile de la prière de vrais serviteurs de Dieu, il finit par s'adresser au vénérable Richer, abbé de Saint-Julien de Tours. Richer vint à Rennes conclure un arrangement avec le bon chevalier : il fut statué et convenu entre eux que le monastère, relevé de ses ruines, dépendrait désormais de l'abbaye de Saint-Julien; que l'abbé y enverrait autant de moines qu'il voudrait, lesquels reconnaîtraient pour leur patron et protecteur Maingenius et sa postérité : si le cheva-

(1) Actes de Bretagne, D. Morice, t. I, col. 374. — Ce Maingenius ou Manguené ou Mangenor, comme l'appelle le père Dupaz dans son *Histoire généalogique des seigneurs de La Guerche*, était fils de *Tetbald* ou Thebault, évêque de Rennes, à la fin du xe siècle. C'est le premier seigneur connu de La Guerche; il avait pour frères Gaultier et Triscan, qui tous deux furent aussi évêques de Rennes, ainsi que Warin, son neveu; car à cette époque de deuil et de désolation pour l'église de Dieu, il n'était pas rare de voir les évêchés devenus pour ainsi dire un héritage dans les mains des puissantes familles. Ce scandale se perpétua jusqu'aux jours du pontificat de Grégoire VII, de sainte et courageuse mémoire, qui rétablit dans sa vigueur et sa pureté l'antique discipline. — Un vieux document cité par le père Dupaz atteste que ce fut l'évêque Gaultier qui donna Saint-Cyr à son frère Manguené, seigneur de La Guerche.

lier venait à s'apercevoir que les religieux s'abandonnassent au relâchement, il aurait le droit de les reprendre deux ou trois fois en secret, après quoi il en instruirait l'abbé qui alors, usant de son autorité, corrigerait les délinquants ou les remplacerait par des moines plus réguliers.

Le chevalier Maingenius fit don à Dieu et au bienheureux saint Cyr, pour l'usage des religieux du monastère, de tout le territoire appelé *l'Ile : — « omne territorium quod Insula dicitur, »* comprenant des champs labourés, des terres en friche, des prés, des pâturages, avec tous les vassaux, tant nobles que villains, et métayers qui habitaient sur ce domaine ; il y ajouta les rentes censives à prélever sur les vignes des collines de l'Ile, etc.

Warin, évêque de Rennes, joignit à ces pieuses libéralités du seigneur Maingenius la donation de toute la plaine qui s'étendait entre les murs de la cité et le fleuve d'Ile, laquelle portait dès lors le nom de POULIEU, *Polia.* On appelait ainsi un vaste espace hors les murs d'une ville, où les tisseurs de draps et foulons étendaient à sécher les étoffes qu'ils préparaient (1).

La date de la Charte qui contient toutes ces fondations est le dix des Calendes de juin, l'an 1037. Le duc Alain lui-même y apposa son sceau et la fit ratifier par tous ses barons. Eudon, frère d'Alain; le vicomte Gotzelin ; Rualend, seigneur de Dol ; Warin, évêque de Rennes ; Moyse, archidiacre et chancelier de Rennes, figurent parmi les témoins.

Telle fut l'origine de ce prieuré longtemps célèbre, où l'abbaye de Saint-Julien ne cessa pendant plusieurs siècles d'entretenir un certain nombre de religieux, qui finit par se réduire à un seul prieur.

Dès le XIII[e] siècle, il était d'usage que le premier jour des Rogations le Chapitre de Rennes, avec le clergé des paroisses de la ville, se rendît en procession à Saint-Cyr, et ce jour-là le prieur payait en redevance à l'église de Saint-Pierre une livre d'encens.

Un titre curieux de 1382 relate aussi un antique usage de l'Eglise de Rennes, qui rappelle et caractérise les naïves coutumes et les joyeuses fêtes du moyen âge. Le jour des SS. Innocents, les choristes et enfants de Psalette de la cathédrale avaient leur solennel triomphe. L'un d'eux, revêtu d'un costume épiscopal, escorté de

(1) V. Ducange, verbis POLIA, 3, — POLIUM.

tout le chapitre, était apporté avec un appareil grotesque de la chapelle de N. D. de la CITÉ dans l'église de Saint-Pierre; c'était *l'évêque des Innocents* qu'on intronisait en ce jour, au milieu des acclamations de ses camarades. Le prieur de Saint-Cyr lui devait un tribut de *quatre chapons*. Cet usage subsista jusqu'au XVIe siècle.

Le dernier prieur titulaire de Saint-Cyr résigna son bénéfice, et, du consentement de l'abbé de Saint-Julien, céda les bâtiments du prieuré, par acte du 15 janvier 1633, aux religieuses bénédictines du Calvaire, que M. de Cornulier, évêque de Rennes, et la Communauté des bourgeois avaient autorisées à fonder un établissement de leur ordre à Rennes.

A cette époque, la vieille chapelle du XIe siècle était encore debout, et le peuple l'avait en grande vénération. Les religieuses la firent tout d'abord réparer; quant aux bâtiments du prieuré, ils étaient dans un état de complète dégradation, il fallut les remplacer par des logements convenables à un couvent de femmes. — Il n'y a plus rien aujourd'hui à Saint-Cyr qui soit antérieur à l'époque de l'installation des Calvairiennes.

XXIII. SAINT-HELLIER. — Des Chartes du XIe et du XIIe siècles mentionnent Saint-Hellier comme paroisse (*parochia Sancti-Helerii*). Il est impossible de fixer la date de sa primitive édification; en tout cas, dans l'église actuelle, il ne reste rien de ces temps reculés; c'est une reconstruction de la fin du XVe et du XVIe siècles, ainsi que l'inspection du monument doit amener à le reconnaître. Voici le résumé de mon étude sur un des édifices religieux les plus complets que possède Rennes dans le style de cette époque.

Le plan de l'église paroissiale de Saint-Hellier consiste dans une nef avec transsepts et collatéral adjacent à la nef du côté du Nord.

On peut voir dans le portail occidental un élégant échantillon des formes architectoniques de la fin du XVe siècle. Des boudins ou moulures toriques, appuyées sur de petites bases polygonales, tracent au contour de la porte deux arcs surbaissés en anse de panier, qu'enveloppe supérieurement un autre arc en doucine ou accolade, au sommet duquel s'épanouissait autrefois un bouquet de feuillage cruciforme, brisé aujourd'hui; on l'a remplacé par une petite croix simple, mais convenable. L'extrados de l'archivolte est en outre décoré de crosses végétales. — Une fenêtre ouvre au-dessus sa baie ogivale, divisée longitudina-

lement jusqu'aux deux tiers de sa hauteur par deux meneaux prismatiques, en trois panneaux qui vont s'amortir au-dessous du tympan en arcatures trilobées et lancéolées. Le réseau qui les surmonte est rempli par un gracieux assemblage de courbes concaves et convexes, dont les lignes ondulées semblent s'entrelacer et se poursuivre dans leurs sinuosités.

L'ensemble de ces deux ouvertures du pignon occidental s'encadre dans une espèce de voussure peu profonde, dont l'ogive surhaussée se dessine au moyen de moulures en retraite. La plus saillante extérieurement est un tore, l'autre une moulure à arète mousse ; l'une et l'autre reposent sur des bases de colonnettes.

On le voit, tout ce portail a une grande analogie avec les décorations des deux portes occidentale et septentrionale que j'ai décrites à l'article de Saint-Germain.

Des deux côtés de la grande ogive enveloppante dont je viens de parler, s'élancent deux pinacles en application terminés par des aiguilles, dont les flancs et la pointe sont munis de crochets. Un gros bouquet de feuilles frisées et s'épanouissant en panache cruciforme somme également la principale ogive. L'effet général de cette décoration donne à ce pignon occidental de Saint-Hellier un aspect de gracieuse simplicité.

A ce gable de la grande nef, — flanqué de deux contre-forts carrés garnis d'un chanfrein et terminés en simple égout, — vient s'accoler vers le nord, en affleurant la même ligne horizontale, un second pignon formant l'extrémité occidentale du bas côté de l'église. Ce pignon, moins large que le premier, et compris aussi entre deux contre-forts dont l'un, — le plus rapproché du sud, — lui est commun avec le grand fronton principal, ce pignon, dis-je, est percé aussi d'un portail et d'une fenêtre en ogive calqués sur leurs voisins, mais les meneaux de la fenêtre ont été en partie brisés ; la porte est aujourd'hui condamnée ; le jardin du presbytère l'environne de ses arbustes et de ses fleurs, et une grille de clôture empêche l'accès de cette partie du monument.

En tournant l'angle du mur sud, on arrive devant une jolie porte latérale ouverte entre les deux éperons les plus rapprochés du bas de l'église. Cette porte a beaucoup de rapport, mais en dimensions plus petites, avec l'élégant portail que j'ai signalé et

décrit en parlant de l'église des Dominicains. L'arcade intérieure qui en délimite l'ouverture est en cintre presque plein ; le tore qui en trace le contour s'appuie sur deux petites colonettes cylindriques à socles prismatiques et à chapiteaux formés de feuillages contournés et de grappes de raisin. Cette arcade est inscrite sous une voussure ogivale, dont les parois intérieures sont garnies d'un double bandeau de moulures toriques reposant sur les chapiteaux sculptés en feuillages de chêne et de vigne, de quatre colonnettes semblables aux deux premières. Comme au portail de Bonne-Nouvelle, le tympan compris entre l'arc cintré et la voussure ogivale était décoré d'une statuette, dont la console subsiste encore.

L'ogive supérieure qui encadre cette voussure est dessinée par une simple moulure concave ou scotie retombant des deux côtés de la porte sur les chapiteaux de deux pilastres, celui de droite couvert de têtes humaines, celui de gauche historié de feuillages et d'animaux. Ces chapiteaux servent en outre de bases à deux pinacles simulés qui accompagnent l'arc du portail. J'allais oublier de dire qu'une guirlande de larges feuilles laciniées s'applique en rampant à l'extrados de son archivolte. Malgré l'affreux badigeon dont toutes ses sculptures sont saturées, ce petit portail est un délicieux morceau ; je crois pouvoir l'attribuer à la première moitié du xve siècle.

J'arrive maintenant au gable du transsept ou croisillon méridional, et j'y retrouve un portail en accolade, comme à la façade de l'ouest, qu'on semble avoir cherché à imiter ; une fenêtre au-dessus, dont l'archivolte retombe sur des consoles placées à la hauteur de la naissance du tympan. Le réseau est complétement dégarni de ses broderies flamboyantes ; seulement, à la partie inférieure de la fenêtre, on a rajusté des meneaux verticaux, dont une suite d'arcatures cintrées forme l'amortissement. Ce pignon tout entier est évidemment du xvie siècle.

La grande fenêtre du chevet et la petite fenêtre latérale du chœur accusent plutôt par leurs dessins la fin du xve siècle. Celle-ci, divisée par un seul meneau en deux ogives secondaires inscrites sous une plus grande, étale au sommet de son tympan un quatre-feuilles aux lobes à peine anguleux, enveloppé dans une nervure en forme d'amande, dont l'angle inférieur repose entre les deux pointes légèrement relevées en accolades des deux petites

ogives subtrilobées et lancéolées. Ce sont les mêmes dispositions qu'affectent dans leur agencement les trois meneaux de la grande fenêtre orientale qui la divisent en quatre panneaux perpendiculaires; mais le réseau du tympan est rempli par trois larges dessins cordiformes accompagnés de flammes. Toute cette portion de l'église se trouve renfermée dans le jardin du presbytère, qui l'environne au nord et à l'est.

Après avoir décrit l'extérieur, je dirai un mot des caractères architectoniques qu'on peut remarquer à l'intérieur de ce petit monument. J'ai déjà dit que le long de la nef régnait un seul bas côté septentrional; les six travées au moyen desquelles il se rattache à la nef s'ouvrent en arcs évasés, dont les ogives sont profilées en nervures mousses et en cavets redoublés, puis vont retomber sur des colonnes cylindriques sans chapiteaux et appuyées sur des piédestaux de forme octogonale. Sur les faces des colonnes correspondant à la nef et au collatéral, ces moulures de l'archivolte ont pour support de petits culs-de-lampe ou consoles, dont quelques-uns sont sculptés en têtes humaines.

Quatre fenêtres ogivales ouvrent dans le mur nord ombragé par les grands arbres du jardin attenant; ce sont toujours des ramifications flamboyantes, cœurs, quatre-feuilles, etc., qui s'épanouissent entre les meneaux. De ces quatre fenêtres, trois seulement éclairent le collatéral; la quatrième, plus large et divisée en quatre panneaux au lieu de trois, comme les premières, est percée dans le mur nord du transsept. L'arcade qui fait communiquer le bas côté avec le transsept nord est toute semblable à celles qui séparent la nef de ce même collatéral.

Voilà tout ce que Saint-Hellier offre de plus remarquable. J'ajouterai, en terminant la notice qui le concerne, que le clergé et la fabrique de cette paroisse ont montré du goût et de l'entente artistiques, dans quelques-unes des restaurations faites à leur église. Ainsi, outre un élégant et svelte clocher ajouré en fonte qu'ils ont fait placer sur le point central de l'intertranssept, ils ont décoré l'intérieur de la nef d'une chaire en bois, qui est un délicieux travail de menuiserie dans le style ogival fleuri. Il faut encourager de pareilles tentatives et faire des vœux pour que l'œuvre commencée s'achève, pour que l'on continue de mettre, à mesure que l'occasion s'en présentera, les décorations

intérieures de l'église en harmonie avec le genre de son architecture.

XXIV. SAINT-LAURENT. — Quoique située à près d'une lieue de la ville, cette église suburbaine a toujours été comptée au nombre des *neuf paroisses* de Rennes ; tous les documents des XIVe, XVe et XVIe siècles en font foi.

Elle s'appelait SAINT-LAURENT-DES-VIGNES à cause des nombreux vignobles qui jusqu'au XVIe siècle étaient cultivés sur son territoire. On reconstruit presque en entier actuellement, avec une sollicitude bien louable, cette église qui avait un besoin urgent d'être réparée et agrandie : elle avait été déjà rebâtie vers le milieu du XVIe siècle, grâce à la munificence de messire Eustache Marquer, seigneur de la Gailleule ; — aussi l'écusson de ses armes apparaît-il encore, sculpté en plusieurs endroits, aux murs extérieurs de l'édifice pour constater son droit de fondateur et patron.

Un vitrail remarquable daté de 1556 vient d'être restauré et replacé dans la fenêtre du chevet dont l'ogive évasée encadre un système de meneaux qui portent aussi leur date écrite dans leur configuration ; ce sont trois arcs cintrés soutenant des compartiments orbiculaires. On se rappelle qu'à Saint-Yves se produit la même ornementation.

La légende du saint diacre Laurent se déroule dans six panneaux de la verrière, dont les couleurs ne sont pas très-vives ni les teintes d'une fraîcheur irréprochable, défaut ordinaire aux vitraux de cette époque ; mais les figurines sont bien dessinées et l'expression n'y manque pas. On voit saint Laurent guérissant un aveugle, — baptisant des néophites, — comparaissant devant le magistrat romain assis sur son tribunal, — traîné en prison, — martyrisé sur le gril ardent. — Des inscriptions en minuscules gothiques expliquent chaque sujet : « Comment saint Laurens illu« mina laveugle ; — comment saint Laurens baptisa le payan, — « comment saint Laurens fust mis en le gril, etc. »

Au-dessus de l'histoire du diacre martyr, dans le compartiment annulaire central, est figuré l'Éternel sous la forme d'un vieillard vénérable, coiffé de la tiare, levant la main droite pour bénir, appuyant la gauche sur le globe du monde surmonté d'une croix. Les deux sections de cercle à droite et à gauche de la figure prin-

cipale renferment des anges portés sur des nues et adorant le Tout-Puissant.

Au bas du vitrail est la représentation de la Sainte-Trinité, telle qu'elle était en usage au XVIe siècle : Dieu le père, la tiare en tête, revêtu du pluvial, ayant sur la poitrine la colombe, figure de l'Esprit-Saint, et soutenant de ses mains étendues la croix où est attaché N.-S. Jésus-Christ. De chaque côté de ce tableau qui occupe le panneau du milieu sont représentés le seigneur donateur et sa femme ; à droite, c'est un chevalier portant par-dessus son armure sa cotte armoriée du blason des MARQUER *d'azur à la fasce de gueules accompagnée de trois coquilles d'or*, écartelé en alliance *de gueules à trois écussons d'or*, qui est *Du Rocher*, anciens seigneurs de la Gailleule au XIVe et XVe siècles. Il est dans l'attitude de la prière, et debout derrière lui son patron, saint Eustache, le présente à la Sainte-Trinité ; à gauche, c'est la dame de la Gailleule également *pourtraictée*, à genoux devant son prie-Dieu, un livre de prières ouvert devant elle. Son costume est celui d'une puissante dame du XVIe siècle, son corsage est garni d'hermines ; elle porte sur ses jupons les armoiries de son mari et celles de sa famille : *de gueules aux deux jumelles d'or, au lion de même en chef*. (Jacqueline de Mathan avait épousé, le 19 février 1541, messire Eustache Marquer, seigneur de la Gailleule, de Moucon et de Tregueil. — Dupaz, p. 297). Saint Jacques, son patron, se tient près d'elle pour l'assister, vêtu en pèlerin et appuyé sur le bourdon de voyage ; derrière elle sont agenouillées deux de ses femmes, avec leurs robes armoriées du blason de leur maîtresse (1).

On restaure aussi actuellement dans la même église un maître-autel avec avec rétable en pierre dans le goût de la renaissance, que la barbarie du XVIIIe siècle avait enseveli sous une insignifiante boiserie.

Qu'on me permette de rendre ici en passant un juste hommage

(1) Dans l'arc du cintre d'un des panneaux supérieurs de la verrière on retrouve encore un écusson écartelé au 1er de Marquer, au 2 de Mathan, au 3 du Rocher, au 4 *d'argent à trois fasces de sable, au lion brochant*. Je ne sais à qui appartient ce dernier quartier qui est une des alliances du seigneur de la Gailleule. Le même écusson se voit sculpté en relief sur le tympan d'un fronton renaissance qui encadrait l'*enfeu* de la famille, dans le mur nord de l'ancien chanceau ou chœur de l'église.

au zèle éclairé du curé de cette paroisse, qui a donné l'impulsion aux travaux qu'on exécute aujourd'hui; il a bien mérité des amis des arts et de l'Archéologie.

Je termine ici l'énumération descriptive des monuments religieux élevés à Rennes depuis le commencement du XI[e] siècle jusqu'à la fin du XVI[e]. Je n'ai pas compté parmi les constructions de cette période l'antique chapelle de NOTRE-DAME-DE-LA-CITÉ; c'est qu'une tradition immémoriale et constante donne à ce pieux oratoire une origine très-antérieure.

Le P. Albert-le-Grand, se faisant l'écho de cette croyance populaire (qui n'est contredite ni confirmée par aucun document historique), assure que la chapelle de Notre-Dame fut le premier sanctuaire que la foi chrétienne ait inauguré à Rennes.

En mémoire de cette illustration primordiale, jadis le Chapitre avec le chœur de la cathédrale allait réciter dans cette chapelle les petites heures de Notre-Dame, et puis venait à Saint-Pierre dire les heures canoniales (1). Aux fêtes solennelles de l'année, tous les chanoines se transportaient processionnellement après tierce à Notre-Dame-de-la-Cité, en chantant les répons propres à chacun de ces jours. Les ducs de Bretagne, après la cérémonie de leur couronnement, ne manquaient point de s'y rendre avec tout leur cortége pour remercier Dieu et pour invoquer la protection de la Reine du ciel, en lui offrant leurs hommages (2).

Il est bien regrettable que cet humble et vénérable berceau de la religion dans notre contrée ait été si complétement détruit, qu'à peine en peut-on préciser aujourd'hui l'emplacement.

Entre l'hôtel de l'École d'artillerie et l'ancien hôtel du Bouexic de Pinieuc, appartenant actuellement à la famille Huchet de Quénétain, l'œil plonge dans un renfoncement disgracieux où s'entassent de vieilles maisons chancelantes, au fond d'une cour étroite et sombre. Ces baraques, dont les fondations reposent sur les murailles de l'ancienne ville, en ont retenu jusqu'à nos jours la dénomination de *la Cité;* ce nom, elles le devaient aussi

(1) Albert-le-Grand, *Vies des Saints de Bret.*, 2[e] édition; *Catalogue des Evéques de Rennes*, p. 2.

(2) *Ibidem.*

au voisinage de la chapelle de *Notre-Dame-de-la-Cité* qui s'élevait à la place qu'occupent aujourd'hui les écuries de l'hôtel Huchet. On voit encore encastrées dans le mur les pierres *moulurées* qui encadraient la porte du vieil oratoire reconstruit, comme nous allons le voir, à une époque moderne.

On ne trouve aucuns titres qui fassent mention de la chapelle de Notre-Dame avant les Bulles d'Alexandre III et d'Innocent III en faveur de l'abbaye de Saint-Georges, en 1164 et 1208; ces pièces elles-mêmes se bornent à constater, sans autre explication, que la chapelle de Notre-Dame était alors au nombre des possessions de l'abbaye : « *Capellam Sancte-Marie in parrochia* « *Sancti-Stephani*, etc. »

S'il est hors de doute que dans l'origine Notre-Dame-de-la-Cité dépendait du chapitre, il n'est pas moins certain qu'au XIIe siècle l'abbaye de Saint-Georges était subrogée aux droits des chanoines, quant au patronage et à la présentation du chapelain, droits honorifiques concédés par l'évêque et son chapitre, qui se réservèrent le droit de collation.

En 1598, la chapelle, qui avait servi depuis dix ans d'arsenal à la ville, et qui n'avait point été entretenue de réparations, tombait en ruines; c'est ce qui est appris par les requêtes du chapelain et le procès-verbal de l'état de la chapelle, en date des 11-21 septembre et 3 novembre de cette année.

Reconstruite en entier par Messire Claude du Bouexic, seigneur de la Chapelle du Bouexic, elle devint l'objet d'une transaction passée en 1631 entre ce seigneur et Mme Françoise de la Fayette, abbesse de Saint-Georges. Cette dame permit à M. du Bouexic de la rendre contiguë aux bâtiments neufs de son hôtel, moyennant certaines conditions (1). En 1722 une autre abbesse, Mme Elisa-

(1) Je joins ici un extrait du registre de la réformation du domaine de Rennes en 1616; il donne sur la situation et les dimensions de la chapelle N. D. des notions précieuses :

« Ladite chapelle Nostre-Dame de la Cité fort encienne, rediffiée de neuf par « ledit sieur de la Chapelle du Bouexic, de laquelle il se sert ayant porte et « fenêtre dans icelle vers lesdits logis (du sieur du Bouexic) fait le carré et clos- « ture du derrière de ses deux corps de logis vers occidant, laquelle chapelle a sa « grande porte voustée et principale entrée vers oriant, avisagé à l'occidant, « et contient icelle chapelle de midy à septentrion 44 pieds et demi de long,

beth d'Alègre, concéda l'usage de cette chapelle à une congrégation d'hommes, érigée en l'honneur de la sainte Vierge, *au cimetière de la paroisse Saint-Germain de Rennes.*

En en prenant possession, les officiers de cette pieuse confrérie constatèrent l'état de la chapelle, et voici ce que nous fait connaître le procès-verbal sur l'état où elle était alors. « ... Les murs « en bonne réparation, l'autel de ladite chapelle fait de pierre de « tuffe avec des colonnes de marbre fort propres, au milieu du- « quel sont deux petits gradins et un tableau de l'image de la « Vierge, où sont peints les armes de ladite dame d'Alègre, abbesse, « au hault de l'autel, une image de la sainte Vierge en bosse, pla- « cée dans une niche au dessous de laquelle est cette inscription: « *Notre-Dame de la Cité*....... Aux deux côtés de l'autel deux « grandes images en bosse, l'une de saint Georges, l'autre de « saint Maximin, premier évêque de Rennes; pareillement aux « deux côtés de l'autel les armes des différentes dames abbesses « de Saint-Georges, placées et gravées sur la muraille; et sur la « porte de ladite chapelle, celles de Madame de la Fayette, aussi « abbesse de Saint-Georges. De plus un crucifix en bosse, atta- « ché à un tableau dont le fond est en velours noir, etc. »

On me pardonnera d'avoir outrepassé les limites que je m'étais assignées pour entrer dans quelques détails relatifs au premier monument érigé par nos pères à la gloire du vrai Dieu. Je reviens maintenant au plan primitif que je me suis tracé, et je passe à une autre série de monuments. Ceux-ci ont fourni à mes recherches de bien moins nombreux spécimens. Quoi qu'il en soit, j'ai pu réunir un certain nombre de renseignements puisés aux sources de l'histoire locale sur quelques édifices qui n'avaient pas une destination purement religieuse, et dont la fondation se rapporte à la même période que les églises décrites dans la première partie de mon travail.

MONUMENTS CIVILS.

I. Le Manoir épiscopal et ses dépendances existaient encore avant 1770 dans le voisinage immédiat de la cathédrale; l'enclos

« et de laize d'oriant à occidant 25 pieds et demi, etc., mouvent prochement « du roy, etc. »

de cet hôtel occupait tout le terrain couvert aujourd'hui par l'îlot de maisons qui forme le côté méridional de la rue de la Trinité jusqu'au parvis de l'église Saint-Pierre, et le côté oriental de la petite rue Saint-Guillaume. Mgr Bareau de Girac abandonna cette ancienne résidence : il poursuivait et il obtint en 1775, en cour de Rome et devant le conseil du roi, un décret d'union du titre et des revenus de l'abbaye de Saint-Melaine à son évêché; dès-lors, il transféra son habitation dans le palais abbatial qu'il fit réparer et agrandir. L'antique manoir des évêques de Rennes, qui avait souvent servi de demeure aux souverains du pays, fut vendu au président de la Houssaye; ses bâtiments, vieux et caducs, ont disparu lorsqu'on a élargi l'ancienne rue de la Cordonnerie (nom que portait alors la rue actuelle de la Trinité).

C'est à la fin du XIIe siècle que l'évêque Etienne de Fougères avait fait construire l'ancien château épiscopal. J'ai trouvé ce curieux renseignement consigné dans un précieux manuscrit de la même époque. Ce manuscrit, conservé à la Bibliothèque publique de Rennes, contient une partie des Épîtres de saint Paul, commentées par Pierre Lombard ; il a appartenu au prélat dont il est contemporain. Sur l'avant-dernier feuillet, Etienne de Fougères a fait transcrire,—peut-être même a écrit de sa main,—un résumé des actes de sa gestion temporelle, des acquisitions et des fondations qu'il avait faites dans l'intérêt de son église.

« Des faits dignes de mémoire, dit-il, s'effacent quand on néglige de les consigner par écrit. De là naissent les plus graves « inconvénients pour les biens et les dignités ecclésiastiques. Aussi « moi, Etienne de Fougères, évêque indigne (1) de l'Eglise de

(1) Il y a dans le texte : « Évêque tel quel, » — *talis qualis episcopus.* — « Digna memorie gesta priorum inops scriptorum delet oblivio. Unde rebus ecclesiasticis et dignitatibus maximum pervenit detrimentum. Ea propter ego Stephanus de Filgeriis Redonensis ecclesie talis qualis episcopus et regis Anglie « capellanus que ad utilitatem ecclesie nostre et honorem rationabiliter adquisivimus memorie traducere proposui. Non inanis glorie titulo ductus sed inhoc aliquantulum mee sperens anime subsidium, ut quisquis legerit ista, devoto corde « et benigna voce non negligat dicere : anima Stephani de Filgeriis Redonensis « episcopi requiescat in pace!—Primo igitur ordinationis nostre anno capellam in « honore beate Marie, matris Domini, et beati Firmati proprio sumptu et labore « fundavimus in viridarium episcopi inter murum et puteum, et eam portico ves-

« Rennes et chapelain du roi d'Angleterre, je me suis proposé de « conserver le souvenir des acquisitions avantageuses et hono- « rables dont j'ai enrichi mon église; non que le désir d'une « vaine gloire me séduise, mais plutôt dans l'espoir de procurer « par là quelque soulagement à mon âme, car je conjure tous « ceux qui liront ces lignes de ne pas manquer de dire d'une voix « sympathique et du fond de leur cœur : que l'âme d'Etienne de « Fougères, évêque de Rennes, repose en paix !

« Sachez donc que la première année de notre ordination nous « avons établi, à nos frais et par nos soins, une chapelle en l'hon- « neur de la bienheureuse Marie, mère du Seigneur, et de saint « Firmat, dans le verger épiscopal, entre la muraille et le puits ; « cette chapelle a été revêtue d'un portique et décorée de fenê- « tres en verre.

Puis après avoir mentionné plusieurs terres achetées, plusieurs constructions exécutées par ses ordres, le Pontife ajoute un peu plus loin : « Or, il est arrivé que la chapelle et le logis de l'évêque « de Rennes ont été entièrement dévorés par un incendie; alors « nous avons fait rebâtir au même lieu, de nos propres deniers, « un *palais en pierres*, long d'environ cent pieds, outre ses « dépendances, et nous avons clos le tout d'un mur d'en- « ceinte, etc. (1). »

Ces récits, qui peignent très-bien la naïve satisfaction qu'éprouvait le bon évêque des actes de son administration, révèlent en même temps des particularités historiques intéressantes à noter. C'est d'abord qu'avant Etienne de Fougères il existait un manoir appartenant à l'évêque de Rennes, bâtiment déjà ancien sans doute, peut-être construit en bois, car le restaurateur, enchanté de son œuvre, semble opposer le nouvel édifice de pierres, PALATIUM LAPIDEUM, qu'il a élevé, à la primitive maison devenue la proie des flammes (2). Ensuite, c'est que l'évêque Etienne avait

« tivimus et fenestris vitreis decoravimus. » — (Manuscrit de la Bibliothèque de Rennes, in-f°, E. — 1030.)

(1) « Contigit autem *ecclesiam et domos episcopi de Redonia penitus comburi ;* nos vero ibi palatium lapideum fere centum pedes habens in longitudine, et appenditia, et murum in circuitu, propriis sumptibus reedificavimus. » *(Ibid.)*

(2) A l'appui de cette conjecture, je lis quelques lignes plus haut, dans le même manuscrit : « ....., Domum ligneam aule celsiori contiguam perficimus. »

dans l'enclos de son palais une chapelle particulière située dans le verger attenant, ce qui suppose un pourpris assez étendu et nous explique comment tout l'espace occupé aujourd'hui par les hôtels qui suivent l'alignement *sud* de la rue de la Trinité était alors compris dans l'enclos du manoir épiscopal.

Enfin, il faut remarquer que le prélat décrit avec complaisance sa chapelle, le portique qu'il y a joint, les fenêtres à vitraux qu'il y a placées : n'est-ce point ici un curieux renseignement? N'en doit-on pas induire que cette ornementation était alors nouvelle, remarquable, peu usitée dans notre province?

Le vieux manoir abandonné en 1770 par M. de Girac, et détruit quelques années après, avait dû subir dans le cours des siècles bien des changements; mais je ne connais aucuns documents qui attestent les modifications ou les reconstructions postérieures au XIIe siècle (1).

II. L'AUDITOIRE DE LA PRÉVÔTÉ fut élevé par ordre du duc Pierre II en 1456, date de l'ordonnance de ce prince, qui créa un *siége de prevosté* à Rennes pour la *prompte expédition des causes mobiliaires*. Les bâtiments consacrés à cette nouvelle institution judiciaire furent adjoints à ceux de la COUR DE RENNES ou FEILLÉE, ainsi qu'on l'appelait au XVe siècle, laquelle existait antérieurement à la Prévôté; ces derniers étaient contigus aux murs de la primitive enceinte, et même en partie sur l'emplacement de la vieille muraille, ce qui prouve qu'ils n'avaient pas été construits avant 1421, époque du premier agrandissement de la clôture des remparts : c'est le local occupé par l'ancienne prison dite de *Saint-Michel*, et qu'une erreur populaire croit édifiée à la place où s'élevait le vieux château ou TOUR DE RENNES.

La tour de Rennes, appelée le CHASTEL dans la réformation de 1455, n'était pas située dans cet endroit, mais bien de l'autre côté de la rue, sur une motte, vis-à-vis l'angle décrit par la muraille encore existante, à l'ouest de la porte Saint-Michel (2).

(1) Languedoc dit que Jacques d'Espinay, évêque de Rennes depuis 1454 jusqu'en 1482, fit rebâtir le *principal corps de logis du Manoir épiscopal, vers la rue de la Cordonnerie.*

(2) Réformation du domaine de Rennes en 1455, registre f° 35 et suiv. Arch. départ. Aujourd'hui, la place de cette motte et du château correspond au terrain de l'hôtel La Rivière, et des cours et magasins de M. Elias.

Ce château qui, selon M. de Robien, se composait d'un donjon et de six grosses tours, remontait à l'époque des comtes de Rennes, au xᵉ siècle; il tombait en ruines à la fin du xivᵉ. Jean V le fit démolir vers 1409, et employa le prix des matériaux à la fortification de la ville (1).

III. La Maison de Ville ou Hotel-de-Ville. — Pendant longtemps Rennes ne posséda pas de maison de ville; les assemblées municipales se tenaient anciennement ou dans la cathédrale pour les occasions solennelles, ou dans la chapelle de Saint-Sauveur (2), ou à Saint-Yves, quelquefois dans un hôtel qui appartenait aux ducs de Bretagne et qu'occupaient les capitaines de la ville nommés par ces princes (3). On l'appelait l'*Hôtel de la Garde-Robe;* il était situé vers le haut de la rue Saint-Yves, et joignait les maisons contiguës à la chapelle de l'hôpital.

Ce n'est qu'à la fin du xvᵉ siècle que les réunions des bourgeois ou de la Communauté de ville se tinrent dans un manoir près de la chapelle Saint-Martin, acheté d'abord pour y placer les écoles publiques. Au commencement du xviᵉ siècle, des réparations et embellissements y furent exécutés; la réformation de 1646 en donne la description suivante : « L'enclost, emplacement et con-« struction de l'Hôtel-de-Ville, perron et place au-devant vers « orient, contient d'orient à occident 98 pieds, et de midy à sep-« tentrion 104 pieds de long. » Reconstruit partiellement en 1694, ce bâtiment fut remplacé, après l'incendie de 1720, par l'élégant hôtel qui fait aujourd'hui l'ornement d'une des places centrales de Rennes.

IV. La Cohue. — C'était l'ancienne halle couverte dans laquelle autrefois chaque corps de marchands, chaque industrie avait ses étaux et vendait les jours de marché moyennant un droit prélevé par le seigneur duc (4). Mais, outre cette destination ordinaire, la *Cohue* en avait encore une autre; souvent des cérémonies et des fêtes publiques furent célébrées sous son abri, les Etats du duché y ont même tenu parfois leurs assises (5). Il est question

(1) *Voy.* D. Morice, Pr., tom. II, col. 820.

(2) Archives municipales, comptes des miseurs.

(3) D. Morice, Pr., Tom. III, col. 901.

(4) Ducange, *Gloss.*, Vᵒ Cohuæ. — Réformation du domaine de Rennes en 1455, — *id.*, en 1646.

(5) D. Lobineau, t. II, col. 799, 873, etc.

de la *Cohue de Rennes* dans des actes du XIIIe siècle, et comme elle était comprise dans l'enceinte de la *vieille ville* ou *cité*, il est à croire que son premier établissement remonte à une date fort reculée; sa forme était celle d'un long rectangle mesurant de l'est à l'ouest, à l'intérieur, 214 pieds, et en largeur, du nord au sud, 70 pieds (1). Elle était bordée sur ses côtés de portiques ou porches en bois sous lesquels étalaient les marchands. Située à une petite distance de l'auditoire de la justice ducale, elle avait sa principale entrée vers l'ouest, donnant sur un placis qui portait le nom de *Grand-Bout-de-Cohue*, et qui fut longtemps le théâtre des exécutions criminelles. La *Cohue de Rennes* a disparu avec ses souvenirs dans l'incendie de 1720.

Trois autres *Cohues* ou halles furent construites par ordre du duc François II, aux années 1485-1486 ; l'une : pour servir de poissonnerie, fut placée « sur et près le pont de Villaigne (appelé « depuis le *pont de l'Isle*) et au-dessus d'iceluy, portée sur un certain nombre de piliers en pierres de taille ; l'autre sur le pont « Saint-Germain et au-dessus pour servir de boucherie, semblablement portée ; et l'autre en une place et maison nommée « vulgairement *Cartage*, pour servir à vendre gruau, sel, cuyrs « tant à poil que tannés, laines traissées, beures, graisses, et « plusieurs autres denrées, etc. (2) »

L'*Annonerie* ou marché au blé existait au XVe siècle comme au XVIIe (3) dans la rue de la Cordonnerie, à l'angle de la rue Saint-Guillaume. De ces différents marchés couverts, les uns tombèrent en ruines ou furent abandonnés, les autres devinrent la proie de l'incendie.

(1) Réformation du domaine de Rennes en 1646-1670. — Archives départementales.

(2) Ordonnance du duc François II, 1483 (Arch. munic., art. 76.)

(3) « La maison de la Nonnerye appartenant au duc en laquelle on vent les blez... contenant de laise 44 pieds venant à rue, et de long 54 pieds, joignant d'un costé au pavé de la rue a aller de la dicte rue de la Cordonnerye a la dicte eglize de Saint-Pierre, etc. (Ref. de 1455.) — Rue de la Cordonnerye vers midy avisagé à septentrion, à commencer à la halle de la Nonnerye qui fait le coing de la dite rue vers occidant et de la rue Saint-Guillaume à tourner vers midy.... le tout appartenant au roy pour le service des marchands vendant bleds en la dite ville. (Réf. de 1646.) »

V. Le Beffroy ou Horloge publique. — Par ses lettres datées de Nantes le 13 février 1468, François II approuva le projet qu'avaient formé les bourgeois de Rennes d'établir dans leur ville une horloge publique, et recommanda que l'entreprise fût exécutée de manière « qu'il en fût fait bruit et renom. »

Les intentions du duc furent fidèlement suivies. Une vieille tour de la primitive enceinte, qui protégeait dans l'origine une des portes de la ville close, s'élevait tout près de la chapelle Saint-James; la communauté de ville la choisit pour y placer son beffroy municipal ; elle n'omit rien pour en faire un monument remarquable. Gilles de Languedoc, greffier de la communauté, a consigné dans son curieux résumé des archives de la ville de longs et intéressants détails sur les travaux relatifs à cette œuvre importante, et sur les dépenses qu'elle occasionna; c'est encore lui qui fournit les seuls renseignements qu'on puisse avoir aujourd'hui sur le style de cet édifice, enveloppé dans le grand désastre de 1720.

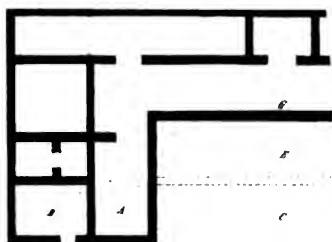
La tour, servant de base à l'ensemble de la construction, était haute de près de 80 pieds ; elle portait sur ses vieux créneaux une première galerie circulaire en maçonnerie et couverte d'ardoises. Là commençait un donjon hexagone d'environ 50 pieds d'élévation, surmonté d'une seconde galerie toute revêtue de plomb ; un troisième étage en charpente, recouverte aussi de plomb, atteignait à une hauteur de 30 pieds. Sur une plate-forme posée au sommet de cette charpente, une lanterne formée par six poteaux de 15 pieds, assujétis par des traverses de bois et par des barres de fer disposées en sautoir, contenait la cloche de l'horloge avec ses appeaux.

Enfin, une dernière balustrade en plomb couronnait la lanterne et supportait en amortissement une pyramide conique revêtue d'ardoises, terminée par une girouette ornementée. Toutes ces galeries superposées en retraites les unes aux autres, munies de clochetons et de gargouilles innombrables, figurant des têtes de dragons, des mufles de lions et autres bizarres figures devaient composer un tout d'un effet original et caractéristique.

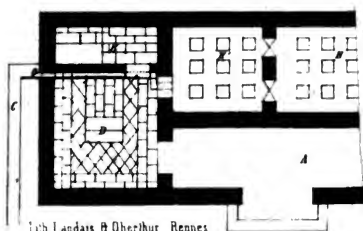
Le moins curieux et le moins remarquable des décors en plomb peint et doré n'était certes pas une statue ou *imaige* de Saint-Michel, de grandeur naturelle, qui ornait une des faces de la seconde galerie. L'archange, une épée à la main, tenait le diable enchaîné sous ses pieds, et chaque fois que sonnait l'horloge,

Pl. I

ÉPOQUE ROMA



habitation principa



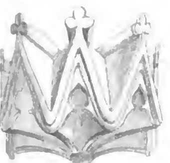
Lith. Landais & Oberthur, Rennes

thermes

PLANS DE LA VILLA DU PÉRE

près Quimper (*Finistère.*)

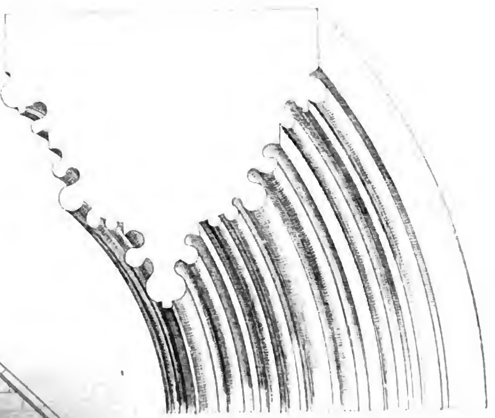
XIIIe SIÈCLE.



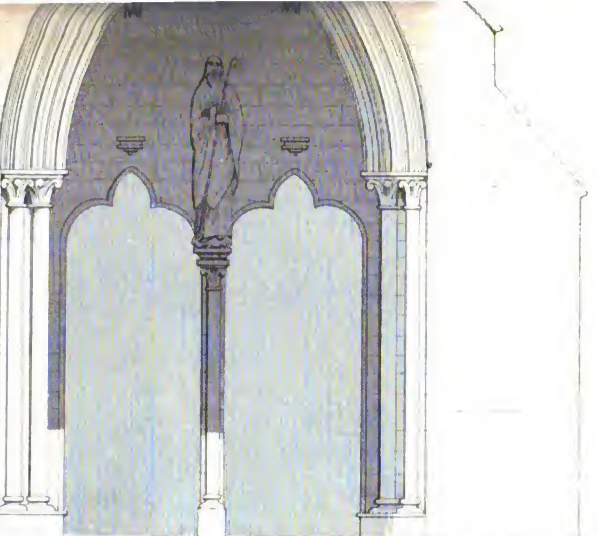
Dais couronnant la statue de S.t Sulhac.



Console



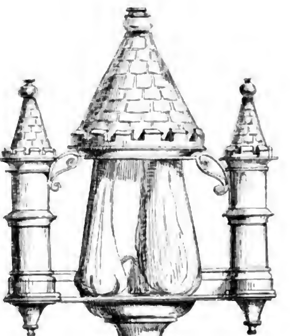
Coupe de l'archivolte de la g.de arcade



St Suliac (Ile & Vilaine)

Elevation géométrale du porche.

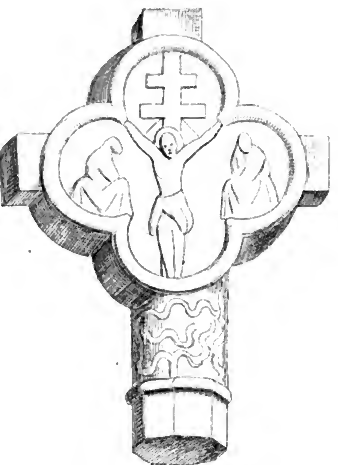



Reliquaire
Chienné
en argent
(Ille & Vilaine).





Croix de Cimetière.
Pléchâtel (Ille & Vilaine)



Croix de Cimetière
Gd Fougeray (Ille & Vilaine)



Croix de Cimetière
Pléchâtel (Ille & Vilaine)

J. Bruns del.

Lith. Landais & Oberthur, Rennes

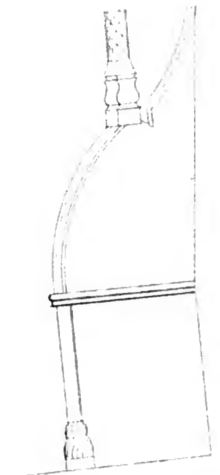


Couronnement des Stalles hautes.



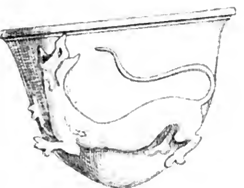


Miséricorde.



Profil des Stalles basses.





Miséricorde.

Champeaux (Ille & Vilaine)

Détails des Stalles.


Suzanne
Chri
VITR
J. M. Brune, del.

Vol. II. Pl. 5.

Guerrier.

IÈCLE,

DES IFFS.

Lith. Landais & Oberthur, Rennes



Ange

Vitraux de Dol (XIVᵉ Siècle)

H. Brune del.

Martyre

aux de Champeaux (XVIe Sle)

Lith. [illegible] & Berthier Rennes.

Vol II. Pl 7







VITRAUX DES IFFS,

(*XVIe SIÈCLE*)

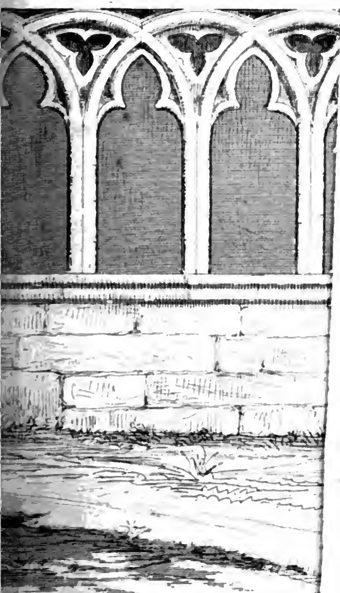
J. M. Brune del.

Lith. Landais & Oberthur, Rennes.



OSSUAIRE

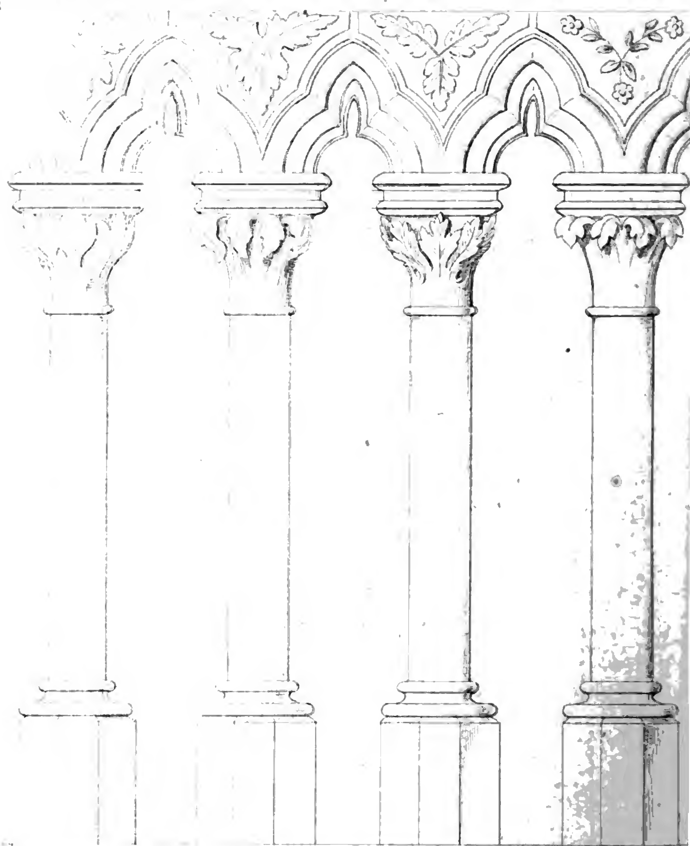
(XVI.e SIE



SAINT-IVY,

(Finistère)





PORCHE DE S^t. SU

Echelle d'un

M. Prune del.



...e (Intérieur. Côté gauche.) -
...mètre pour mètre.

Lith. Landais & Oberthur, Rennes.



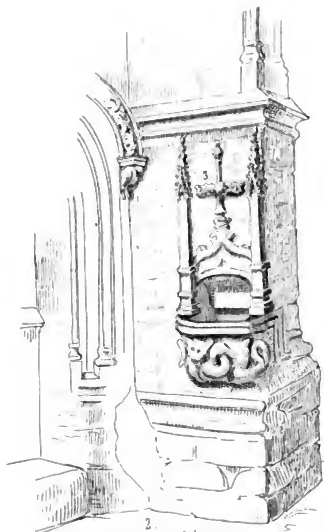
1

Fragment d'une des niches placees des deux cotes du portail occidental



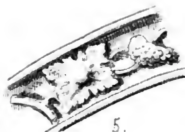
3

Croix en feuillages frisés qui surmonte l'arcade au dessus de l'ouverture du bénitier



2.

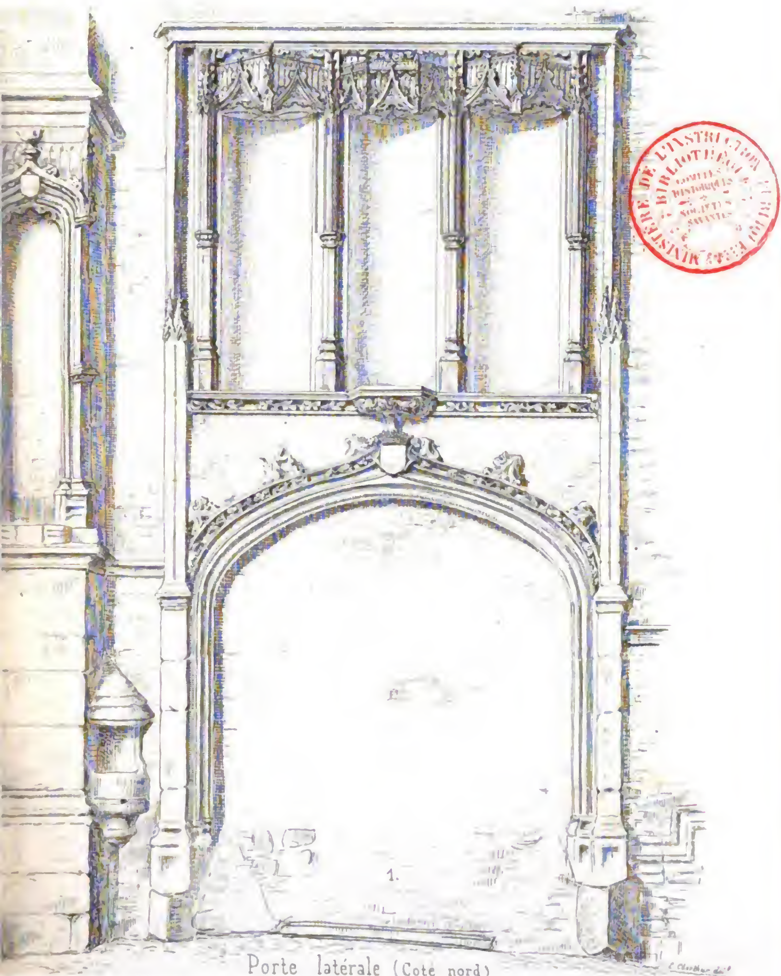
Bénitier extérieur engagé dans la paroi d'un des contreforts



5.

Fragment de l'archivolte du portail.

CHAPELLE S...



Porte latérale (Coté nord)

entre le chevet et le pignon de la croisée.

DE RENNES (ILLE & VILAINE)

SIÈCLE.

Saint-Michel tournait la tête d'un air menaçant et frappait de son épée l'esprit infernal qui « buglait et criait » sous l'étreinte de son vainqueur.

Je dois, pour terminer ce qui concerne la vieille horloge, ajouter que la cloche pesait plus de 30,000 livres; que les quatre appeaux composaient un carillon qui faisait précéder les coups du gros timbre marquant les heures par le chant du *Regina Cœli*, et les demi-heures par celui de l'*Alleluya*.

Pour clore la liste des monuments civils dont l'érection a eu lieu à Rennes entre les XIe et XVIIe siècles, il ne me reste plus qu'à indiquer sommairement les hôtels et les habitations particulières dont la date pourrait se rapporter à cette période.

L'hôtel appartenant en 1455 à Pierre de Bonabry, auditeur des comptes, devenu plus tard l'hôtel d'Argentré (remplacé aujourd'hui par l'hôtel La Rivière), s'élevait sur l'emplacement de l'ancien château Ducal détruit en 1409.

L'hôtel de Brissac, dans la rue du Puits-du-Mesnil, était la résidence des gouverneurs de Bretagne depuis le XVIe siècle.

L'hôtel de Cucé, bâti par la puissante famille parlementaire des Bourgneuf au XVIe siècle, fut donné par la veuve du dernier marquis de Cucé, premier président au parlement de Bretagne, aux religieuses Calvairiennes qui y établirent leur couvent en 1671.

Les hôtels de Vauclerc ou de Molac, de Cicé, plus anciennement du vicomte de la Bellière, d'Espinay dans la rue des Dames, les hôtels de Lygouyer ou du Pont-Rouault et de la Costardaye dans la rue Saint-Yves, l'hôtel de Fontenay dit en 1646 l'hôtel de Brye dans la rue du Four-du-Chapitre, les hôtels de Brequigny, de Coëtlogon, de Chalain, de Caradeuc dans la rue Saint-Georges, étaient au nombre des principaux manoirs occupés par les familles nobles et riches qui habitaient Rennes à cette époque; à peine en subsiste-t-il quelques débris.

Quant aux autres maisons privées, il en reste à Rennes bien peu du XVIe siècle qui méritent d'être citées, et aucune des siècles antérieurs. Néanmoins, on peut accorder quelque attention à certaines façades en bois sculpté, plus ou moins mutilées, dans les rues Vasselot, du Four-du-Chapitre, Saint-Guillaume et Saint-Yves; il y a aussi à noter dans cette dernière rue le rez-de-chaus-

sée en pierre d'une maison du même temps, et quelques anciens hôtels dans la rue des Dames.

En terminant ce travail, que j'aurais voulu rendre plus complet et plus digne de mes savants confrères, qu'il me soit permis d'exprimer un vœu pour la conservation intelligente du peu qui a échappé, dans notre ville si pauvre en monuments anciens, au génie de la destruction et aux fréquents sinistres que les amis des arts et des souvenirs historiques ont eu à déplorer.

P. Delabigne-Villeneuve.



DOCUMENTS INÉDITS.

Nous commençons dans ce numéro du *Bulletin* la publication de documents inédits, arrêtée en principe à la suite du Congrès breton tenu à Saint-Malo en 1849. A l'avenir, chaque livraison de Mémoires en contiendra quelques fragments, autant que l'espace nous le permettra. C'est une riche mine à exploiter, et nous sommes convaincus que nos souscripteurs nous sauront gré de cette innovation.

Le document que nous publions aujourd'hui est extrait d'un Missel Pontifical manuscrit de la fin du XV[e] siècle, appartenant au vénérable chapitre de Rennes.

Écrit pour l'usage de Mgr Michel Guibé, transféré de Dol à l'évêché de Rennes en 1482 et mort en 1502, ce Missel, d'une belle conservation, est enrichi sur ses pages de vélin d'encadrements rehaussés d'or et de brillantes enluminures au milieu desquelles est peint l'écusson du prélat *d'argent à trois jumelles de gueules accompagnées de six coquilles d'azur, 3, 2 et 1, au chef d'or.*

Le cérémonial complet pour la première entrée des ducs de Bretagne à Rennes, tel qu'il est consigné dans ce Missel, n'a jamais été publié que par extraits fort abrégés et insuffisants pour permettre d'en apprécier l'ensemble. La majesté naïve et pieuse de ces antiques coutumes, témoignages de la foi de nos pères, la gravité simple et la profondeur d'enseignements renfermée dans ces belles prières pour la consécration par l'autorité divine et la bénédiction du pouvoir souverain sur la terre sont remplies d'intérêt; elles font voir comment, dans le droit public du moyen âge, l'Eglise, mêlée à tous les actes importants de l'organisation sociale, employait son influence à rendre l'exercice de l'autorité bienfaisant et paternel pour les sujets, l'obéissance digne et respectueuse sans servilité et sans abjection, puisqu'en vénérant le prince on remplissait un devoir de conscience, on obéissait à Dieu même.

EXTRAIT DU MISSEL PONTIFICAL DE MICHEL GUIBÉ,

(F° 106, V°.)

POUR LANTREE DU DUC A RENNES. (1)

Cy ensuist la forme et maniere de la premiere entree que doivent faire les Ducs de Bretaingne a Rennes. Entrer doivent par la porte morzelaise. Et avant lantree faire serment qui ensuist sur les reliques de leglise. Cest à savoir. —

JURAMENTUM. — Juratis fidem catholicam et ecclesiam britannie in suis libertatibus defendere et tueri. Barones et nobiles britannie in eorum libertatibus observare ac populo britannico veram justiciam pro viribus exhibere. — DUX RESPONDEAT : Juro.

LESQUELLES PAROLES LUY PEUVENT ESTRE EXPOSÉES EN FRANCZOIS CEST A SAVOIR : Vous iurez a Dieu la foy catholique et leglise de Bretaingne en ses libertes deffendre et garder, les barons et nobles de Bretaingne en leurs libertes observer et au peuple de Bretaingne vraie justice a vostre povoir exhiber. — ET LE DUC RESPONDRA : Ainxi le jure. — *Tunc intrabit civitatem.*

Le jour que le duc entrera en la cité de Rennes, Il doibt veiller toute la nuyt de celluy jour devant lautier de sainct pierre en la grande eglise de Rennes iucques après matines. Matines acomplies au landemain vendre (sic) *le duc a son logeiz ou se repousera a son pleisir en entendant* (sic) *la procession de ladicte eglise qui avent la grant messe le vendre* (sic) *querir audit logeiz. le duc yssu de la Chambre. dira levesque de Rennes loroison qui ensuist :*

ORATIO. — Omnipotens sempiterne deus qui famulum tuum N. ducis fastigio dignatus es sublimare, tribue quesumus ei ut ita in huius seculi cursu multorum in communem salutem disponat, quatinus a veritatis tue tramite non recedat. per Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus. per omnia secula seculorum. Amen.

Après loroison dicte, deux aultres evesques estans en pontifical garnitz de croce et mitre prendront le duc a dextre et senestre honnorablement. et levesque de Rennes et le clergé aourné de chappes la croues precedente avecques chandeliers cierges en ces et le sainct evangile, le conduiront iucques a luys de leglise de sainct pierre de Rennes chantans : RESP^m^. — Ecce ego mitto angelum meum, qui precedat te et custodiat semper. Observa et audi vocem meam et inimicus ero inimicis tuis et affligentes te affligam et precedet te angelus meus. — V. — Israel si me audieris non erit in te deus recens neque adorabis deum alienum : ego enim dominus. Observa, etc. — *Les barons, nobles et tout le peuple iront après ladicte procession. Quant la procession arrivera a luys de leglise ou soy arrestera et dira levesque de Rennes loroison qui ensuist :* ORATIO. Deus qui scis genus

(1) Nous avons eu soin de conserver scrupuleusement l'orthographe et la physionomie du texte.

humanum nulla virtute sine te posse resistere, concede propicius ut famulus tuus N. quem populo tuo voluisti preferri, ita tuo fulciatur adiutorio, quatinus quibus potuit preesse valeat et prodesse, per, etc.

Loroison dicte entrera la procession en ladicte eglise, chantans le pseaulme : Domine in virtute tua, etc. *Et eulx arrives en lantree du chueur dira levesque de Rennes loroison qui ensuist :* Omnipotens sempiterne deus celestium terrestriumque moderator qui famulum tuum N. ad ducatus fastigium dignatus (es) provehere : concede quesumus ut a cunctis adversitatibus liberatus et ecclesiastice pacis dono muniatur et ad eterna pacis gaudia te donante pervenire mereatur. Per, etc. — *Hic dantur ensis et circulus duobus canonicis in ingressu chori et tenebunt usque ad* DEUS QUI ES JUSTORUM, etc.

Empres ladicte oroison achevee entrera la procession ou chueur qui sera tout paré de tantes et garni de tapiz, et sera mené le duc iucques es pas pres le grant aultier ou son acoudouer se genoillera accompagné desdictz evesques comme desuz. Et levesque de Rennes a son aultre acoudouer pres le melieu du grant aultier, qui a genoulz la mitre ostee commancera lympne Veni creator spiritus, etc. *qui se parachevera par le chueur. Et apres lachevement dudict hympne commancera le chueur la letanie brefue, o imploration de laide des xij apostres, xij martirs, xij confesseurs, xij vierges, et aultres chosses acoustumees de achevement ds letanie, ouquel achevement quant lon sera arrivé a* Ut domnum apostolicum, etc. *se levera levesque de Rennes et tournera le vis vers le duc estant a genoulx comment desurz, et dira :* Ut hunc ducem nostrum benedicere digneris. Te rogamus audi nos. Ut hunc ducem nostrum benedicere et conservare digneris. Te, etc. Ut hunc ducem nostrum benedicere, conservare et custodire digneris. Te, etc. — *La letanie accomplie ledict evesque de Rennes, le vis tourné audict prince, dira loroison qui ensuist :* Deus qui es justorum gloria et misericordia peccatorum, qui misisti filium tuum preciosissimo sanguine suo genus humanum redimere : qui conteris bella, et pugnator es in te sperantium : sub cuius arbitrio omnium dominorum continetur potestas, te humiliter deprecamur ut presentem famulum tuum N. in tua misericordia confidentem, in presenti sede ducali benedicas et propicius adesse digneris; ut qui tua expectit protectione defendi, omnibus sit hostibus fortior. Fac eum, Domine, beatum esse : et de inimicis suis victorem atque augustum triumphatorem : circumda eum corona iusticie et pietatis : ut ex toto corde et tota mente in te credens tibi deserviat. Sanctam tuam ecclesiam defendat et sublimet populumque a te sibi commissum iuste regat ; nullis insidientibus malis eum in iusticiam convertat. Accende, Domine, cor eius ad amorem gratie tue, quatenus iusticiam diligens et per eius incedens tramitem, post peracta a te disposita in ducali excellentissima annorum circula, ad gaudia mereatur pervenire eterna. Per, etc.

Pendent le temps puis lantree du chueur iucque en cest endroit sera tenue lespee nue par le plus encien chanoine de la dicte eglise ou cousté dextre de lautier. Et par ung aultre chanoine le cercle ou cousté senestre et seront aournez de chapes honnestement. L'oreison Deus qui es iustorum, etc., *dicte par levesque de Rennes vendre* (sic) *le chanoine tenant lespee et la presentera audit*

evesque qui la baillera ou duc toute nue disant a moyenne vouez : Accipe, etc., HIC DATUR GLADIUS DOMINO DUCI. — Accipe gladium per manus nostras licet indignas, vice tamen et auctoritate Sanctorum Apostolorum consecratas, tibi ducaliter impositum nostreque benedictionis officio in deffensione sancte Dei ecclesie ordinatum divinitus, et esto memor de quo psalmista prophetavit dicens : Accingere gladio tuo super femur tuum potentissime ; ut in hoc per eumdem vim equitatis exerceas, molem iniquitatis potenter destruas, et sanctam Dei ecclesiam eiusque fideles propugnes ac protegas; nec minus sub fide falsos quam christiani nominis hostes excerceris et destruas, viduas et pupillos clementer adiuves ac deffendas, desolata restaures, restaurata conserves, ulciscaris iniusta, confirmes benedisposita ; Quatinus hoc in agendo virtutum triumpho gloriosus iusticieque cultor egregius, cum mondi Salvatore cuius typum geris in nomine sine fine merearis regnare. Qui cum Deo patre, etc.

Ladicte oraison finie dira levesque en franczois :

LEXPOSICION : Lon vous a baillé ceste espee ou nom de Dieu et monseigneur sainct Pierre, comment enciennement a esté faict aux roys et ducs de Bretaingne vos predecesseurs, en signe de vraie iustice, pour deffendre leglise et le peuple qui vous est commis comme prince droitturier. Que Dieu veille que ce soit par telle maniere que vous en puissez rendre vraie compte au iour du jugement au sauvement de vous et dudit peuple.

Et ce dict luy saindra le feurre dudict espee.

En apres ledict evesque de Rennes meptre (sic) *reverentement le cercle ducal sur le chief dudict prince, disant en basse vouez :*

Accipe circulum ducalem, qui licet ab indignis nostris tamen sacratis manibus capiti tuo imponitur, quemque sanctitatis gloriam et honorem, et opus fortitudinis expresse signare intelligas ; et per hunc te principem participem ministerii nostri non ignores : ita ut sicut nos in interioribus pastores rectoresque animarum intelligimur, tu quoque in exterioribus verus Dei cultor strenuus que contra omnes adversantes ecclesie Christi ducatusque a Deo tibi dati et per officium nostre benedictionis in vice apostolorum omniumque sanctorum tuo regimini commissi utilis executor regnator proficuus semper appareas. Ut inter gloriosos athletas virtutum gemmis ornatus et premio sempiterno felicitatis signitus, cum Redemptore et Salvatore nostro Ihesu Christo, cujus nomen gestare vicemque crederis, sine fine glorieris. Qui vivit et imperat cum Deo patre in unitate Spiritu sancti Deus. Per omnia, etc.

Empres ladicte oroison acomplie dira ledict evesque :

LEXPOSICION. — Lon vous a baillé cest cercle ou nom de Dieu et monseigneur sainct Pierre, qui désigne que vous recepvez votre puissance de Dieu le Tout-Puissant, qui comme cercle ront na fin ne commencement, dou quel avrez louyez et couronne perpétuel en Paradis, faisant vostre devoir par bon gouvernement de voustre Seignorie, à la exaltation de la foy, protection de leglise et deffense de voz subgitz. Que vous octroit Dieu par saincte grâce.

Empres cestes choses faictes, ira le duc à lautier et jurera en la forme qu ensuuist, ledict evesque divisant le serment.

Juramentum. — Vous iures a Dieu, a monseigneur sainct Pierre aux sainctes evangilles et reliques qui cy sont presentement que les libertez, franchises, immunitez et anciennes coustumes de leglise de Rennes de nous et de voz hommes tendrez sans les enfraindre, de tort, force, violence, inquietations, oppressions et de toutes novalitez quelcomques nous et noz hommes garderez et fairez garder a voustre pouair.

Et le duc la main sur lautier respondra : Amen.

En empres le duc retourne agenoulz a son acoudouer que desur, dira levesque de Rennes les oroisons qui enssuivent.

Oratio. — Prospice omnipotens Deus serenis obtutibus hunc gloriosum famulum tuum N. et sicut benedixisti Abraham Isaac et Iacob ; sic illi largiaris benedictiones spiritualis gracie cumque omni plenitudine tue potencie irrigare atque perfundere digneris : et tribuas ei de rore celi et pinguedine terre habundanciam, frumenti, vini et olei et omnium frugum opulentiam et ex largitate muneris longa per tempora ; ut illo dominante sit sanitas corporum, in patria pax inviolata, in ducatu dignitas gloriosa, ducalis palacii maximo splendore sue potestatis, oculis omni luce clarissima choruscare atque splendescere quasi splendissimi fulgoris maximo perfuso lumine videatur. Tribue ei omnipotens Deus, ut sit fortissimus protector patrie, consolator ecclesiarum, atque cenobiorum sanctorum maxima pietatis munificencia, sit principum fortissimus, hostium triumphator gloriosus ad opprimendos rebelles et paganas nationes. Sit suis inimicis terribilis, subditis pius, optimatibus quoque ac proceribus et fidelibus munificus et amabilis ab omnibus diligatur atque timeatur. Duces quoque de lombis ejus per successionem temporum futurorum egredientes ducatum regere. Ilic post gloriosa tempora atque felicia presentis vite gaudia sempiterna in perpetua beatudine habere mereatur. Per Dominum, etc. (1)

Vel si melius placuerit episcopo officienti dicat orationem sequentem :

Deus omnipotens pater eterne glorie sit adiutor tuus et benedicat tibi ; preces tuas in cunctis exaudiat et vitam tuam longitudine dierum honorifice adimpleat. Thronum dominii tui jugiter firmet, et gentem populumque tuum in eternum conservet. Inimicos tuos confusione induat, et super te Christi sanctificatio floreat ut qui tibi tribuit in terris ducatum, ipse in celis conferat premium sempiternum. Per Dominum, etc.

Cestez chouses faictes commencera le prelat le pseaulme Te Deum laudamus, *et le chueur le parachevera et partira la procession par la grant porte, Le Duc estant le derroin, tenant lespee toute nue en la main, et tourneront du cousté dextre, faisant le tour en tour leglise : et retourneront par la mesme porte Le Duc tousdis tenant la dicte espee nue iucques à lautier, auquel lieu luy sera dessaint le feurre. et y celluy et la dicte espee baillera au marechal qui la tendra durant la Messe. et tandis que le prelat prendre le chasuble, recepura le duc lommage de ses barons et ce faict ce commancera la messe en quelle ce dira loroison* PRO REGE ET DUCE *du benoist vendredi.* etc.

(1) Il y a malheureusement quelques fautes de copiste qui rendent par endroits le texte obscur et le sens difficile à suivre.

MISSA ERIT DE SANCTO SPIRITU CUM ORATIONIBUS SEQUENTIBUS :

ORATIO : Deus qui miro ordine universa disponis et ineffabiliter gubernas, presta quesumus ut famulus tuus N. hec implenda decernat, ut tibi imperpetuum placere valeat. Per, etc.

SECRETA. — Concede, quesumus, Omnipotens Deus salutaribus sacrificiis placatus, ut famulus tuus N. ad peragendum ducalis dignitatis officium inveniatur semper ydoneus et celestis patrie reddatur acceptus. Per dominum, etc.

POSTCOMMUNIO. — Hec nos salutaris sacrificii perceptio famuli tui N. peccatorum maculas diluat et ad regendum secundum voluntatem tuam populum ydoneum illum reddat ut hoc salutari mysterio contra omnnes visibiles et invisibiles hostes reddatur invictus, per quod mundus est dispensatione redemptus. Per Dominum, etc.

BENEDICTIO SOLEMNIS. — Benedicat tibi Dominus custodiatque te. Et sicut te voluit super populum tuum esse ducem, ita in presenti seculo felicem et eterne felicitatis tribuat esse consortem. Amen.

Ac populum quem sua voluit opitulatione tua sanxione congregari, sua dispensatione et tua administratione per diuturna tempora faciat feliciter gubernari. Amen.

Quatinus divinis monitis parentes adversitatibus (1) bonis omnibus exuberantes tuo ducatui felici amore obsequentes et in presenti seculo pacis tranquillitate fruantur, et tecum eternorum civium consorcium mereantur. Amen.

Quod ipse prestare dignetur cujus regnum et imperium sine fine permanet, in secula seculorum. Amen.

Et benedictio Dei Patris omnipotentis, et Filii et Spiritus-Sancti descendat super vos et maneat semper. Amen !

(1) Il faudrait ici pour compléter le sens : CARENTES.



CHRONIQUE.

La Société Académique de la Loire-Inférieure a mis au concours pour 1852 les deux points suivants à traiter :

1° *Histoire abrégée de la Bretagne, pour servir à l'enseignement élémentaire ;*

2° *Essai d'une faune de la Bretagne.*

Une médaille d'or de 300 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur chacune de ces questions.

Les mémoires devront être adressés *franco* à M. Talbot, secrétaire général de la Société, avant le 15 juillet 1852.

La Société Archéologique de la Loire-Inférieure s'occupe dans ce moment de donner suite à un projet d'investigations et de fouilles pour mettre au jour ce qui peut exister de débris du vieux Nantes. Dès le mois d'octobre dernier, l'initiative fut prise par M. Colombel, maire de Nantes, qui adressa une lettre au président de la Société ; il y exprimait la pensée que la ville de Nantes ne devait pas rester en arrière dans ce grand mouvement archéologique qui se manifeste dans toute la France ; il priait en conséquence la Société Archéologique de lui faire connaître s'il n'y aurait pas quelques fouilles intéressantes à exécuter dans la ville, ou quelques monuments précieux, quelque objet d'art à acquérir ou à sauver de la destruction.

Pour répondre à cette bienveillante invitation, le comité central, qui se réunit tous les mois et qui exerce une heureuse influence sur la direction de la Société, s'empressa de nommer une commission composée de MM. Bizeul, Nau, Vandier, abbé Rousteau, Huette et de Wismes.

Cette commission a déjà tenu plusieurs séances. Guidés par le

manuscrit de l'ingénieur Fournier (1), relatif à toutes les antiquités romaines qu'il découvrit à la fin du dernier siècle, notamment en creusant les canaux, ces Messieurs ont recherché les points de l'ancienne enceinte romaine où il y aurait chance de faire quelques exhumations importantes. Les pierres sculptées et les inscriptions romaines retrouvées à la cathédrale et au Bouffay, sous et dans le mur romain, aux seules places où il ait été démoli jusqu'à ses fondements, donnent à penser que des fouilles sur d'autres points seraient également fructueuses.

La commission s'est décidée à demander que l'on commençât les fouilles par la rue du Port-Maillard : c'est là que Fournier avait rencontré en 1797 deux gros murs et onze colonnes de granit, dont le fût avait 22 pieds de longueur d'une seule pièce ; les extrémités se trouvaient engagées sous les maisons des deux côtés de la rue. L'ingénieur Fournier coupa les colonnes par suite de ses travaux ; mais les bouts doivent encore se retrouver, et puis leur présence en ce lieu prouve que dans le voisinage il devait exister quelque monument, — temple, portique ou basilique, — d'une grande importance.

La mauvaise saison a retardé jusqu'à présent les travaux.

Les détails suivants relatifs au Musée Archéologique fondé a Nantes par les soins du Comité central de la Société départementale ont été publiés dans le numéro du jeudi 12 décembre 1850 du journal l'*Etoile du Peuple :*

« Samedi dernier, à l'issue de sa séance, presque tous les membres du conseil municipal, le maire en tête, se sont, sur l'invitation qui leur en avait été adressée par M. Nau, président de la Société Archéologique, rendus rue du Moulin nº 18, au Musée d'antiquités organisé récemment par les soins éclairés de cette savante association, qui avait chargé une commission de faire au conseil les honneurs de cette création naissante.

« Beaucoup, parmi nos honorables édiles, visitaient le Musée pour la première fois, et ils n'ont point été médiocrement surpris de voir combien, avec les faibles ressources dont elle dis-

(1) Pierre-Nicolas Fournier, architecte-voyer de Nantes, né à Paris en 1747, mort à Nantes en 1810.

pose, la Société était déjà parvenue à réunir d'objets intéressants, et quel parti, grâce surtout au goût et au zèle de MM. Nau, Driollet, Vandier et Priou, elle avait su tirer du seul et trop misérable local que la Mairie ait pu lui fournir jusqu'ici.

« Parmi les objets qui ont surtout frappé l'attention des membres du conseil, nous citerons les belles antiquités romaines provenant du Bouffay, où sont représentés Mars, Diane, un homme vu de dos, dans une attitude des plus hardies, des guerriers, des génies, etc., et qui sans doute faisaient partie de quelque arc de triomphe détruit vers le IVe ou Ve siècle ; — un cippe ou autel funéraire antique qui, il y a peu de jours encore, servait d'auge dans une des rues de notre cité; des poutres ornées de grotesques du XVe siècle et une magnifique clef de voûte, sauvées de la destruction de l'église Saint-Nicolas, et données par M. l'abbé Fournier; — deux belles statues du XVe siècle, données par M. Puirot ; — une Compassion de la Vierge, sculpture fine de travail et ravissante d'expression, négligée depuis longtemps dans les greniers de l'église du bourg de Batz, et procurée par les soins de M. l'abbé Rousteau; — une suite de vases et d'antiquités grecques, rapportées d'Orient par M. René de Cornulier ; — une collection très-précieuse de cinquante vases péruviens trouvés dans des tombeaux, et achetés l'été dernier pour la Société par les soins de M. Huette ; — les ornements d'église de la commune, et un curieux dais en tapisserie, aux armes de Rohan, donné par M. Bizeul, qui l'avait acheté lors de la vente du mobilier du château de Blain ; — enfin des armes antiques, des frises en bois sculpté et de nombreux débris de tous genres qu'il serait trop long d'examiner en ce moment.

« Avant de se retirer, M. Colombel, s'exprimant au nom de tous ses collègues, a témoigné à la commission de la manière la plus chaleureuse toute sa satisfaction, et lui a promis pour l'avenir, de la part du conseil, le concours le plus actif, l'appui le plus efficace. »

M. l'abbé Rousteau, secrétaire de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure, a ouvert le 9 décembre 1850 un cours public et gratuit d'Archéologie. Le lundi de chaque semaine, ses leçons réunissent une affluence d'hommes avides d'entendre le

docte professeur. — M. l'abbé Rousteau s'est proposé de traiter cette année, de la *décoration matérielle* de l'édifice, c'est-à-dire de celle qui provient d'un certain effet harmonieux de lignes, de proportions, d'ornements et de couleur. La matière de son cours l'an prochain sera la décoration *mystique* dans son application aux monuments religieux, *significative* et *poétique* dans son application générale; c'est celle qui consiste dans une série d'images, dans des inscriptions, enfin dans certaines dispositions ayant un sens de nature ou de convention.

La Société Archéologique de la Loire-Inférieure vient de faire l'acquisition d'un curieux Missel in-4° à l'usage du diocèse de Nantes, imprimé à Venise en 1482 par ordre de Pierre du Chaffault. Elu évêque de Nantes en 1478 et mort en 1487, ce prélat a laissé la réputation d'un savant théologien.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Monument gallo-romain de Quatre-Vaux. — *Deuxième rapport à M. le préfet des Côtes-du-Nord et à MM. les membres directeurs de l'Association Bretonne (Classe d'Archéologie), par Ch. Cunat.*

Le dernier mot n'a pas été dit encore sur le monument découvert dans la Vallée de l'Arguenon par MM. Cunat et de la Morvonais. Dans la dernière livraison du *Bulletin Archéologique*, nous avions donné le résultat des études faites sur les lieux par M. Le Court de la Villethassetz. Depuis l'impression achevée de cette livraison, nous avons reçu communication du nouveau rapport de M. Ch. Cunat; il contredit en plusieurs points les conclusions de M. de la Villethassetz. Nous devons reconnaître qu'après avoir lu la nouvelle démonstration de M. Cunat et les preuves nombreuses dont il l'appuie, après les fouilles qu'il a fait exécuter en présence de M. Geslin de Bourgogne, délégué à cet effet par M. le préfet des Côtes-du-Nord, il est difficile de ne pas tomber d'accord avec ce consciencieux investigateur sur la nature du monument. « Tout en reconnaissant, dit l'auteur « du rapport, le mérite du mémoire et des savantes recherches de notre érudit « collègue (M. Le Court de la Villethassetz), nous nous prononçons contre l'o- « pinion qu'il a émise, que les ruines étaient tout à la fois des bains et une *villa* « romaine; nous sommes convaincus que nous n'avons découvert que des *thermes*, « et que l'établissement principal, la *villa* ou maison d'habitation ou château, « comme on voudra l'appeler, est enfoui dans la montagne, et que l'escalier et « la galerie servaient à communiquer de l'un à l'autre. »

M. Cunat a joint à son mémoire un plan fort bien exécuté et très-exact du monument, pièce importante et qui manquait jusqu'ici pour l'appréciation des divers systèmes exposés.

Nous pensons qu'après avoir examiné et étudié ce plan, après l'avoir confronté avec les explications et le compte rendu des travaux de M. Cunat, il ne pourra rester aucun doute dans l'esprit du lecteur. L'hypocauste avec l'emplacement des fourneaux, les restes des canaux ou conduits pour la distribution des eaux, la

position respective des diverses pièces affectées aux bains à diverses températures, les débris de la voûte de l'étuve ont été reconnus et constatés d'une manière irrécusable.

Resterait maintenant à fouiller la montagne vers le sud pour s'assurer si ses flancs recèlent, comme c'est probable, les ruines d'une splendide *villa*. Espérons que l'attention du gouvernement sera attirée sur les recherches pleines d'intérêt de nos savants collègues de Saint-Malo et des Côtes-du-Nord; que les circonstances permettront enfin d'accorder des secours efficaces pour qu'on puisse pousser jusqu'au bout ces fouilles, qui ont déjà produit un résultat digne d'encouragements.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE. — PROCÈS-VERBAUX.

(Voir la table détaillée aux pages 249 et suiv. de la 1re partie.)

DEUXIÈME PARTIE. — MÉMOIRES.

FIN DE LA TABLE.



Rennes. — Impr. de CH. CATEL et Cie, Champ-Jacquet, 25.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Abécédaire ou Rudiment d'Archéologie, par M. de Caumont, fondateur des Congrès scientifiques de France, directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques. — Paris, chez Derache, libraire. — Rennes, chez Verdier. In-8° de 400 pages.

Cet ouvrage, approuvé par l'*Institut des Provinces de France* pour l'enseignement de la science archéologique dans les colléges, les seminaires, etc., renferme sous une forme élémentaire le resumé de toute une vie d'études et d'observations telles qu'en sait faire un homme comme M. de Caumont. Une foule de planches forts bien exécutées et gravées dans le texte rendent les démonstrations et les explications palpables. Ce livre est un *vade mecum* indispensable pour tout archéologue.



MODE ET CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Bulletin Archéologique* paraît par numéros brochés d'au moins quatre à six feuilles d'impression sur papier grand in-8°, collé, format de revue, et de trois ou quatre planches lithographiées par des membres de l'Association, ou d'un moindre nombre de planches plus dispendieuses.

Par an quatre livraisons, formant chaque année un fort volume accompagné de dix à douze planches.

Le prix est de cinq francs pour les membres de l'Association Bretonne, et de 10 francs pour les personnes étrangères à l'Association. — Chaque numéro pris séparément, 3 francs.

L'abonnement, *exigible d'avance*, se paie par un mandat sur la poste, sans frais, adressé *franco* à M. Paul Delabigne-Villeneuve, trésorier de l'Association (Classe d'Archéologie), à Rennes, rue Saint-Louis, 22.

On peut aussi s'abonner auprès des trésoriers des Sociétés Archéologiques départementales de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine et du Finistère, et en outre :

A Rennes, chez Verdier libraire, rue de la Motte-Fablet,

Idem chez Ganche, douves de la Visitation,

A Nantes, chez Guéraud, libraire, passage Bouchaud,

Et chez les principaux libraires de Bretagne.

Ce qui concerne la rédaction doit être envoyé, franc de port, à M. Paul Delabigne-Villeneuve, à Rennes, rue Saint-Louis.







